This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 376880

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Digitized by Google

L'administration de l'Instruction publique déclare qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses doctrines et de ses assertions.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BEAUX-ARTS.

SEPTIÈME SÉRIE.

TOME I.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXX.

Digitized by Google

Digitized by Google

Bates
Nijh.
7-15-49
66590

AS
161
.R4564

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE PREMIER VOLUME DE LA SEPTIÈME SÉRIE.

ACTE OFFICIEL.

Arrêté nommant MM. Longnon et Luce membres titulaires du Comité, et M. Alfred Ramé membre honoraire, p. 1.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances des 6 janvier, 3 février et 3 mars 1879, par M. C. Hippeau, secrétaire, p. 2 à 11.

Section d'archéologie. — Séances des 13 janvier, 10 février et 10 mars 1879, par M. Ch. Chabouillet, secrétaire, p. 12 à 24.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. J. Desnoyers, sur les Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, p. 25 à 32.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires historiques de l'arrondissement de Valenciennes, p. 33 à 35.

Rapport, par M. Jules Tardif, sur les Mémoires de la Société académique du Cotentin, p. 35 à 37.

Rapport, par M. le comte de Luçay, sur le Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, p. 37 à 39.

Rapport, par M. Paul Meyer, sur les Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, p. 39 à 42.

Rapport, par M. Antonin Lefèvre-Pontalis, sur les Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, p. 42 et 43.

Rapport, par M. Léon Gautier, sur les Archives historiques du Poitou, p. 43 et 44.

Rapport, par M. E. de Mofras, sur la Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn, p. 44 à 46.

Digitized by Google

Rapport, par M. A. Chéruel, sur le Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, p. 46 à 48.

Rapport, par M. C. Hippeau, sur les Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, p. 48 et 49.

Rapport, par M. C. Hippeau, sur les Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, p. 49 à 51.

Rapport, par M. Hippeau, sur le Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, p. 51.

Rapport, par M. J. Desnoyers, sur l'Histoire de l'Académie de Marseille, p. 52 à 57.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Le Clerc, sur les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, p. 58.

Rapport, par M. Le Clerc, sur la Thiérache, Bulletin de la Société archéologique de Vervins, p. 58 à 61.

Rapport, par M. Edmond Le Blant, sur le Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, p. 62 à 64.

Rapport, par M. L. Clément de Ris, sur les travaux de la Société archéologique de Bordeaux, p. 64 à 69.

Rapport, par M. le comte Édouard de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société académique de Laon, p. 70 à 73.

Rapport, par M. le comte Édouard de Barthélemy, sur le Congrès archéologique de France (44e session), p. 73 à 79.

Rapport, par M. P. Charles Robert, sur les travaux de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François, p. 79 à 81.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Note sur le psautier d'York conservé à la bibliothèque de Rennes, par M. Ramé, p. 82 à 95.

Rapport, par M. J. de Laborde, sur une ordonnance de Henri III conservée à la bibliothèque communale d'Abbeville. Communication de M. Prarond, p. 95 et 96.

Rapport, par M. Francis Wey, sur les franchises et privilèges du bourg de Rigny-sur-Saône. Communication de M. Jules Finot, p. 96 et 97.

Texte de cette communication, p. 97 à 101.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur le séjour du Parlement à Pontoise, en 1720. Communication de M. de Backer, p. 101 et 102.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur le prix des denrées du XVIe au XVIIIe siècle dans la paroisse de Lagnes. Communication de M. l'abbé André, p. 102.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur l'abbé de la Jeunesse à Beaucaire. Communication de M. de Lamothe, p. 102 et 103.

Texte de cette communication, p. 103 à 107.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur les lettres des rois de France aux abbés de Saint-Hubert des Ardennes (1609-1733). Communication de M. de Marsy, p. 107 et 108.

Digitized by Google

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur Château-Guillaume et ses seigneurs. Communication de M. de Longuemar, p. 109 et 110.

Rapport, par M. J. Desnoyers, sur des recherches et analyses de documents originaux concernant la ville de Beaune. Communication de M. Charles Aubertin, p. 110 à 117.

Rapport, par M. A. Chéruel, sur une donation faite à la confrérie de Saint-Gilles de Caudebec. Communication de M. l'abbé Sauvage, p. 117.

Rapport, par M. Ch. Marty-Laveaux, sur un fac-similé des armes de Poquelin de Beauvais. Communication de M. Mathon, p. 118.

Rapport, par M. Ch. Marty-Laveaux, sur des lettres d'Anne d'Autriche et de Louis XIV et sur l'extrait d'un compte des recettes et dépenses des forêts de Normandie. Communication de M. Lhuillier, p. 118 et 119.

Texte de cette dernière communication, p. 119 et 120.

Rapport, par M. Ch. Marty-Laveaux, sur un don, par M. Barbey, de pièces relatives à La Fontaine, p. 120 et 121.

Rapport, par M. Ch. Marty-Laveaux, sur une lettre du R. P. de La Chaise. Communication de M. Jules Finot, p. 121 et 122.

Rapport, par M. A. Longnon, sur les Cagots des Pyrénées. Communication de M. le docteur Cazenove de la Roche, p. 122 et 123.

Rapport, par M. A. Longnon, sur des documents relatifs à l'histoire de Béziers. Communication de M. Soucaille, p. 123 et 124.

Texte de cette communication, p. 124 à 126.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. P. Ch. Robert, sur les camps retranchés du département des Alpes-Maritimes. Communication de M. Tony Desjardins, p. 127 et 128.

Menhir-autel de Kernuz en Pont-l'Abbé (Finistère). Communication de M. Paul du Châtellier, p. 128 à 141.

Rapport, par M. Henri Martin, sur ce menhir, p. 141 à 143.

Rapport, par M. A. Darcel, sur les inventaires de diverses églises de la Provence. Communication de M. l'abbé Albanès, p. 144 à 148.

Texte de cette communication, p. 148 à 173.

Rapport, par M. L. Clément de Ris, sur la collection de tableaux d'un chanoine de Meaux, en 1782. Communication de M. Lhuillier, p. 173 à 178.

Texte de cette communication, p. 178 à 181.

Rapport, par M. A. Darcel, sur l'inventaire du château de Cornillon, en 1380. Communication de M. l'abbé Albanès, p. 182 à 197.

Texte de cette communication, p. 197 à 232.

Note, par M. le comte Édouard de Barthélemy, sur les sceaux du chartrier de l'abbaye de Cheminon, p. 232 à 240.

Rapport, par M. P. Charles Robert, sur le milliaire de l'an 435 conservé au musée d'Arles. Communication de M. Mowat, p. 240 et 241.

Texte de cette communication, p. 241 à 244.

Rapport, par M. Robert de Lasteyrie, sur une inscription française du XIIIe siècle conservée à Villiers-aux-Bois (Pas-de-Calais). Communication de M. le comte d'Héricourt, p. 244 et 245.

Digitized by Google

Rapport, par M. Robert de Lasteyrie, sur la découverte d'un tombeau du XIe siècle à Saint-Severin (Charente). Communication de M. l'abbé Auber, p. 246 à 249.

Rapport, par M. Robert de Lasteyrie, sur deux inscriptions de cloches angevines du XVIIe siècle. Communication de M. Marchegay, p. 249.

Texte de cette communication, p. 249 à 251.

Rapport, par M. Robert de Lasteyrie, sur le tombeau d'une recluse découvert au Mans. Communication de M. Hucher, p. 251 à 256.

Rapport, par M. Le Clerc, sur une note relative à la sépulture du chevalier de Vauréal, fils naturel du dernier prince de Conti. Communication de M. Leroy, p. 256.

Texte de cette note, p. 256 à 259.

Rapport, par M. Douët d'Arcq, sur des étrennes données au duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, par Louis, duc d'Orléans. Communication de M. Boucher de Molandon, p. 260 à 262.

Texte de cette communication, p. 262.

Rapport, par M. L. Douët d'Arcq, sur des empreintes de sceaux sur des cloches. Communication de M. le chanoine Barbier de Montault, p. 263.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur les inventaires de l'église métropolitaine d'Avignon en 1511 et en 1546. Communications de M. Duhamel, p. 264 à 270.

Texte de ces inventaires, p. 270 à 296.

Rapport, par M. A. Ramé, sur une note relative au vitrail absidal de Notre-Dame de la Cour, commune de Lantic (Côtes-du-Nord). Communication de M. Hucher, p. 296 à 308.

Rapport, par M. Robert de Lasteyrie, sur la permission donnée par Bertrand, abbé de Saint-Gilles, aux religieux de Saint-Jean de Jérusalem de construire un oratoire (1157). Communication de M. de Lamothe, p. 308 et 309.

Texte de cette communication, p. 309 et 310.

Rapport, par M. Robert de Lasteyrie, sur deux marques de potiers du musée du Mans. Communication de M. Hucher, p. 311.

Texte de cette communication, p. 311 à 313.

Rapport, par M. Robert de Lasteyrie, sur une inscription du Xe siècle découverte à Notre-Dame de Ceaux (Var). Communication de M. Rostan, p. 313 à 316.

Rapport, par M. J. Quicherat, sur des communications de MM. Cournault, du Châtellier, Bulliot, Tholin, Braquehaye, Foisset, Clément Simon, Henriet, Martres et Terninck, p. 316 à 331.

RÉUNION ANNUELLE

DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES À LA SORBONNE.

Séance du 16 avril 1879.

Discours d'ouverture, par M. Léopold Delisle, p. 333 à 334.

Arrêté fixant les jours de réunion des Sociétés savantes, p. 334.

Digitized by Google

Arrêté établissant le chiffre des récompenses à accorder, p. 335.

Arrêté pour la composition des bureaux des sections du Comité des travaux historiques pendant les jours de réunion, p. 335 à 337.

Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes.

Séance générale du samedi 19 avril 1879, p. 338.

Discours de M. Jules Ferry, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, p. 339 à 346.

Récompenses et distinctions honorifiques, p. 346 à 348.

Rapports sur les travaux des Sociétés savantes pour le concours de 1879.

Discours de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie, p. 349 à 359.

Discours de M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, p. 360 à 382.

Discours de M. Émile Blanchard, secrétaire de la section des sciences, p. 383 à 396.

Comptes rendus des lectures ou communications.

Section d'histoire et de philologie, compte rendu par M. Hippeau, secrétaire, p. 397 à 439.

Section d'archéologie, compte rendu par M. Chabouillet, secrétaire, p. 440 à 490.

Section des sciences, compte rendu par M. Émile Blanchard, secrétaire, p. 491 à 525.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, p. 526.

Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort, p. 527.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, p. 527 et 528.

Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, p. 529 et 530.

Académie des jeux floraux, p. 530 à 532.

Académie des sciences et lettres de Montpellier, p. 532.

Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, p. 532 à 534.

Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, p. 534 et 535.

Société historique et archéologique du Maine, p. 535.

Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens, p. 536.

Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, p. 536.

Société d'émulation de la Vendée, p. 537.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société académique de Saint-Quentin. Concours de 1880, p. 538 et 539. — Résultats du concours de 1879, p. 536 et 540.

Société de statistique de Marseille. Bureau pour 1880, p. 540.

Société d'émulation de Cambrai. Concours pour 1880, p. 540 et 541.

Société havraise d'études diverses. Bureau pour 1880, p. 541.

CORRECTIONS ET ADDITIONS, p. 542.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE 1er VOLUME, p. 543 à 560.

Digitized by Google

AS
161
.R4864

REVUE
DES
SOCIÉTÉS SAVANTES
DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BEAUX-ARTS.

SEPTIÈME SÉRIE.

TOME I.

1re livraison.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXIX.

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA PREMIÈRE LIVRAISON. — ANNÉE 1879.

ACTE OFFICIEL.

Arrêté nommant MM. Longnon et Luce membres titulaires du Comité, et M. Alfred Ramé membre honoraire, p. 1.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances des 6 janvier, 3 février et 3 mars 1879, par M. C. Hippeau, secrétaire, p. 2 à 11.

Section d'archéologie. — Séances des 13 janvier, 10 février et 10 mars 1879, par M. Ch. Chabouillet, secrétaire, p. 12 à 24.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. J. Desnoyers, sur les Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, p. 25 à 32.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires historiques de l'arrondissement de Valenciennes, p. 33 à 35.

Rapport, par M. Jules Tardif, sur les Mémoires de la Société académique du Cotentin, p. 35 à 37.

Rapport, par M. le comte de Luçay, sur le Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, p. 37 à 39.

Rapport, par M. Paul Meyer, sur les Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, p. 39 à 42.

Rapport, par M. Antonin Lefèvre-Pontalis, sur les Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, p. 42 et 43.

Rapport, par M. Léon Gautier, sur les Archives historiques du Poitou, p. 43 et 44.

Rapport, par M. E. de Mofras, sur la Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn, p. 44 à 46.

Rapport, par M. A. Chéruel, sur le Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, p. 46 à 48.

(Voir la suite à la page 3 de la couverture.)

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

ACTE OFFICIEL.

Le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

Vu l'arrêté du 11 février 1874;

Vu les propositions des sections d'histoire et d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

ARRÊTE :

Sont nommés membres titulaires du Comité des travaux historiques :

SECTION D'HISTOIRE.

MM. LONGNON, archiviste aux Archives nationales;
LUCE, archiviste aux Archives nationales.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

M. Alfred RAMÉ, conseiller à la Cour d'appel de Paris, membre honoraire du Comité.

Fait à Paris, le 19 janvier 1879.

A. BARDOUX.

Digitized by Google

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 6 JANVIER 1879.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Charles Aubertin, correspondant à Sombernon (Côte-d'Or), adresse deux documents :

1° *Recherches sur l'hôpital de la Maladière, à Beaune;*

2° *Recherches sur les anciennes pestes à Beaune.*

Renvoi à M. Desnoyers.

M. Lhuillier, correspondant à Melun :

1° Copie de deux lettres inédites d'Anne d'Autriche et de Louis XIV relatives aux religieuses Ursulines de Melun ;

2° Note relative aux familles de Corneille et de Benserade.

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. de Marsy, correspondant à Compiègne : copie de vingt-cinq lettres des rois de France aux abbés de Saint-Hubert des Ardennes (de 1609 à 1703).

Renvoi à M. de Boislisle.

M. Mireur, correspondant à Draguignan : Notes et divers documents sur l'enseignement primaire en Provence avant 1789.

Renvoi à M. Jourdain.

M. l'abbé Sauvage, correspondant à Ectot-l'Auber (Seine-Inférieure) : *Donation faite en 1348 à la Confrérie de Saint-Gille, à Caudebec.*

Renvoi à M. Chéruel.

Digitized by Google

M. Vayssière, correspondant à Bourg : *Traité passé entre le duc de Bourgogne et Louis XI à la suite de la conférence de Ham.*

Renvoi à M. Desnoyers.

M. Esnault, secrétaire de la Société historique et archéologique du Maine : copie de deux lettres datées de 1392, par lesquelles le roi Charles VI confirme les privilèges d'exemption accordés par ses prédécesseurs au chapitre du Gué de Mauny-lez-Mans.

Renvoi à M. Léon Gautier.

Les hommages suivants sont faits au Comité :

Bossuet et l'offrande royale du jour de Saint-Étienne dans la cathédrale de Meaux, par M. Lhuillier, correspondant à Melun [1].

Un seigneur des Granges près Melun au XVIe siècle (extrait du *Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne*), par le même [2].

Notice biographique de Claude-Jacques Notté, artiste peintre (extrait du même Bulletin), par le même [3].

La section procède à l'élection de deux membres titulaires en remplacement de MM. Boutaric et Théry.

Elle vote successivement pour le choix des candidats qui devront être portés sur la liste présentée à M. le Ministre en première, en deuxième et en troisième ligne.

M. le Président appelle l'attention du Comité sur une note de M. Alfred Ramé, membre de la section d'archéologie, relative au *Psautier d'York*, manuscrit de saint Jagu, qui se trouve dans la bibliothèque de Rennes. Cet intéressant manuscrit contient des notes du XVe siècle qui donnent la preuve certaine qu'il a appartenu aux princes de la maison d'York.

Comme il y aurait peut-être lieu de reproduire par la photographie quelques-unes des pages annotées, il sera écrit à M. le maire de Rennes pour le prier de mettre à la disposition du Comité le manuscrit dont il s'agit.

Renvoi à la commission de la *Revue* de la note de M. Ramé.

[1] Paris, 1878, in-8°, 14 pages.
[2] Meaux, 1878, in-8°, 7 pages.
[3] Meaux, 1877, in-8°, 11 pages.

Digitized by Google

M. le Président désigne pour rendre compte des publications des Sociétés savantes : MM. de Mofras, de Rozière, Michelant, G. Picot, Jourdain, Hippeau et Marty-Laveaux.

Des rapports sur des mémoires des Sociétés savantes sont faits par MM. Desnoyers, J. Tardif, comte de Luçay, Bellaguet et Paul Meyer.

MM. de Laborde et Francis Wey lisent des rapports sur des communications de MM. Prarond, correspondant à Abbeville, et Jules Finot, correspondant à Vesoul.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1879.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. le Président donne lecture d'un arrêté ministériel, en date du 19 juin dernier, qui nomme membres titulaires du Comité (section d'histoire et de philologie) MM. Longnon et Siméon Luce, archivistes aux Archives nationales, en remplacement de MM. Boutaric et Théry, décédés.

MM. Longnon et Luce sont présents à la séance.

M. Dupré, correspondant à Bordeaux, adresse une copie de divers documents sur l'administration de la justice dans le Blésois au moyen âge.

Renvoi à M. G. Picot.

M. Jules Finot, correspondant à Vesoul : copie d'une lettre inédite du Père de la Chaise, confesseur de Louis XIV (1680).

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. l'abbé Grimot, correspondant à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise) :

Digitized by Google

copie du titre de fondation du monastère des Pères Célestins, près Mantes (1379).

Renvoi à M. Desnoyers.

M. Richemond, correspondant à la Rochelle, signale à l'attention du Comité un registre inédit de 1611-1612, dans lequel Martin de Berrendy, écuyer, sieur de Beauséjour, maire de la Rochelle, a enregistré les lettres qu'il a écrites durant sa mairie et transcrit celles qu'il a reçues. Ce registre, dont M. de Richemond donne l'analyse, contient des lettres inédites de Sully, de Rohan, de Châtillon, etc. etc., adressées au corps de la ville.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. Soucaille, correspondant à Béziers, adresse :

1° La copie d'une lettre du chapitre de Saint-Aphrodise de Béziers, pour procéder à l'élection d'un abbé de ladite abbaye par suite de la mort de Imbert de Laya;

2° Une note sur la famille Forcadel, dont l'un des membres, Étienne de Forcadel, l'ayant emporté sur Cujas, fut nommé professeur de droit à Toulouse.

Renvoi à M. Longnon.

M. Esnault, secrétaire de la Société historique et archéologique du Maine, au Mans : copie de cinq lettres inédites de Michel Amelot de Gournay, nommé ambassadeur d'Espagne en 1705.

Renvoi à M. de Boislisle.

M. Goberville, ancien instituteur à Rouen : copie d'un règlement pour la réception des avocats (1661).

Dépôt aux archives.

M. Cazenave de la Roche, médecin à Pau : mémoire manuscrit intitulé : *Coup d'œil sur l'ethnographie des Cagots des Pyrénées.*

Renvoi à M. Longnon.

Il est fait hommage au Comité des ouvrages suivants :

1° Notes sur l'histoire, la statistique, la féodalité, le clergé, la noblesse, le peuple, le luxe, les impôts, la propriété, dans le département de Vaucluse, de 1500 à 1789, par l'abbé André [1].

2° Supplément au mémoire ayant pour titre : *La vérité sur la mort*

[1] Vaucluse, 1 vol. in-12, 215 pages.

Digitized by Google

de Richard Cœur-de-Lion, par M. l'abbé Arbellot, correspondant à Limoges [1].

3° *Étude sur les La Bouillane et les Richard*, par M. A. Lacroix, archiviste de la Drôme [2].

4° *Recherches historiques et généalogiques sur la maison des Baux, suivies de dix-huit chartes inédites*, par M. J. L. Barthélemy [3].

5° *Statistique de la vie humaine avant 1789, dressée d'après les registres des paroisses et ville de Châtellerault et comparée à la période de 1790 à 1878*, par M. Victor de Saint-Genis [4].

6° *Chartes bordelaises de 1080 à 1185, tirées des archives du monastère de Saint-Florent près Saumur*, par M. Paul Marchegay [5].

7° *Notre Seigneur Jésus-Christ, biobibliographie*, par M. l'abbé Ulysse Chevalier [6].

8° *Jeanne d'Arc, biobibliographie* par le même [7].

9° *Incidenti di diplomazia fiorentina a Roma, nel secolo XVI*, par A. Bertoloti (hommage de M. Barbier de Montault) [8].

10° *Notice sur un manuscrit de Lyon renfermant une ancienne version latine inédite de trois livres du Pentateuque*, par M. Léopold Delisle (lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 23 octobre 1878 et insérée dans la Bibliothèque de l'École des chartes, tome XXXIX) [9].

Ces différents ouvrages seront déposés à bibliothèque des Sociétés savantes et des remerciements adressés à leurs auteurs.

M. le Président fait connaître les propositions de la Commission des récompenses en vue de la réunion de la Sorbonne. Il appelle toute l'attention de la section sur les travaux des trois Sociétés qui ont paru mériter les prix.

Il fait aussi connaître le nom du correspondant que la section présente au Ministre pour la décoration de la Légion d'honneur.

Les propositions de la Commission sont adoptées.

[1] In-8°, 16 pages, sans date ni couverture.
[2] Valence, 1878, broch. in-8°, 21 pages.
[3] Tours, sans date, broch. in-8°, 101 pages.
[4] Fontainebleau, 1879, in-8°, 56 pages.
[5] Les Roches-Baritaud, 1879, broch. in-8°, 20 pages.
[6] Montbéliard, 1878, broch. in-12, 39 pages.
[7] Montbéliard, 1878, broch. in-12, 19 pages.
[8] Firenze, 1878, broch. in-8°, 28 pages.
[9] Paris, 1878, in-fol., 4 pages et 2 planches. *Fac-simile.*

Digitized by Google

M. le Président désigne pour rendre compte des publications des Sociétés savantes : MM. Paul Meyer, G. Picot, Levasseur, Siméon Luce, Jourdain, Hippeau et A. de Barthélemy.

M. Lefèvre-Pontalis lit un rapport sur les *Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts du département de Seine-et-Oise*[1] ;

M. Léon Gautier, sur les *Archives historiques du Poitou*[2] ;

M. de Mofras, sur la *Revue historique, scientifique et littéraire du Tarn*[3].

Des rapports sont lus par MM. de Boislisle, Desnoyers, Chéruel, Gautier, Marty-Laveaux et de Mofras, sur les communications manuscrites de MM. de Backer, l'abbé André, de Lamothe, de Marsy, de Longuemar, Aubertin, l'abbé Sauvage, de Sourdeval, Mathon, Lhuillier et Barbey.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 3 MARS 1879.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

A l'ouverture de la séance, M. Léopold Delisle annonce en ces termes les modifications dont l'organisation des bureaux du Ministère de l'instruction publique a été récemment l'objet :

« Messieurs,

« Depuis notre dernière séance, l'organisation des bureaux du Ministère de l'instruction publique a subi de grandes modifications. La suppression de la direction des sciences et des lettres a eu pour

[1] Tome XI.
[2] Tome VI.
[3] Années 1875 à 1878.

Digitized by Google

conséquence la mise à la retraite de M. le baron de Watteville et de M. Servaux. Ce n'est pas à vous, Messieurs, qu'il faut rappeler les services rendus par ces hommes au Comité des travaux historiques. Le procès-verbal de chacune de nos séances porte la trace de leur activité, de leur dévouement et de l'heureuse influence qu'ils ont exercée sur la marche et le développement de nos travaux. Leur expérience, qui remontait à l'origine des Comités, nous a permis de surmonter bien des difficultés et a créé des traditions qui sont notre force, puisqu'elles garantissent la fidèle exécution de la tâche dont nous sommes chargés. Le respect des traditions, qui sont en grande partie leur œuvre et celle de M. Bellaguet et de M. de la Villegille, ne les a jamais empêchés de préparer et de seconder des améliorations dont le programme de nos travaux a été l'objet et qui sont dues, les unes à différents ministres de l'instruction publique, les autres à votre propre initiative. Leur empressement, dans ces dernières années, à vous faire accorder le privilège de désigner les candidats aux places vacantes dans les trois sections du Comité aurait suffi pour leur assurer un droit particulier à votre reconnaissance, s'ils ne l'avaient pas gagnée dès le premier jour par la cordialité de leurs rapports, par leur bienveillance pour chacun de nous, par leur plaisir à favoriser nos travaux et par leur zèle ingénieux à multiplier les ressources dont ils disposaient, sous l'autorité du Ministre, pour le plus grand profit des lettres et des sciences, à Paris, dans les départements et même à l'étranger.

« Je crois donc, Messieurs, être l'interprète de vos sentiments en vous proposant d'émettre respectueusement le vœu que M. le baron de Watteville et M. Servaux, en qualité de membres honoraires du Comité, restent associés à des travaux dont, mieux que personne, ils connaissent le caractère et les détails, et auxquels ils ont, dans le passé, pris une part si fructueuse et si honorable.

« M. Charmes, qui représente aujourd'hui l'Administration dans nos séances, et qui, vous pouvez en être certains, se montrera à la hauteur de sa tâche, ne sera pas moins heureux que nous de voir assister à nos séances et participer à nos travaux deux hommes dont il apprécie les mérites et qui tiennent une si grande place dans l'histoire de notre Comité. »

La section s'associe aux sentiments exprimés par le Président et, sur la proposition de plusieurs membres, décide que ses paroles

Digitized by Google

seront mentionnées au procès-verbal et publiées dans la *Revue des Sociétés savantes.*

M. l'abbé André, correspondant à Lagnes (Vaucluse) adresse la copie d'une charte de Pierre, archevêque d'Arles, donnant pouvoir de frapper monnaie.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. Canat de Chizy, correspondant honoraire à Chalon-sur-Saône, adresse les deux documents suivants :

1° *Relation d'un souper qui a été fait par ceux qui furent envoyés par M. le duc de Bourgogne pour prendre possession du comté de Ferrette.* (21 juin 1469.)

2° *Quittance de Pierre de Hagenback, bailli de Ferrette, d'une somme employée par lui à lever des gens d'armes.* (1er avril 1470-1471.)

Renvoi à M. Desnoyers.

M. Dupré, correspondant à Bordeaux : *Légende de saint Martial, évêque de Limoges, d'après un manuscrit du XIVe siècle de la bibliothèque de la ville de Bordeaux.*

Renvoi à M. Jourdain.

M. Quantin, correspondant à Auxerre : copie d'une charte de la reine Jeanne de France, portant donation d'un reliquaire aux Frères Prêcheurs d'Auxerre (1342).

Renvoi à M. Siméon Luce.

M. l'abbé Sauvage, correspondant à Ectot-l'Auber, par Yerville (Seine-Inférieure) : *Copie d'une charte datée de 1301, relative à une rente fondée à l'occasion de la bénédiction d'une cloche.*

Renvoi à M. de Laborde.

M. Ferdinand André, archiviste de la Lozère :

1° *Sauf-conduit donné en 1361 par le maréchal d'Audeneheim, gouverneur du Languedoc, à Pierre de Cervole.*

2° *Vente d'un chien perdu au profit du chapitre cathédral de Mende* (1410).

3° *Autorisation donnée par l'évêque de Mende de faire ouvrir des mines* (1707).

Renvoi à M. Siméon Luce.

Digitized by Google

M. l'abbé Esnault, secrétaire de la Société historique et archéologique du Maine : *Copie de deux lettres adressées au ministre Chamillart, par André-Hercule de Fleury, archevêque de Fréjus.*

Renvoi à M. de Boislisle.

Les hommages suivants sont faits au Comité :

1° *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, par M. Chéruel [1].

2° *Chartes et autres titres du monastère de Saint-Florent, près Saumur, concernant l'Ile-de-France, de 1070 à 1220 environ*, par M. Marchegay (Extrait du tome V des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*) [2].

3° *La famille de Jeanne d'Arc, son séjour dans l'Orléanais, d'après des titres authentiques récemment découverts, tableaux généalogiques*, par M. Boucher de Molandon [3].

4° *Les grands jours du Poitou, registres criminels* (1531, 1567, 1579, 1634). Extrait des *Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres*, par M. Hugues Imbert [4].

Ces ouvrages seront déposés à la bibliothèque du Comité et des remerciements adressés à leurs auteurs.

M. J. Tardif dépose le manuscrit des pouillés des diocèses de Clermont et de Saint-Flour, du XIVe au XVIIIe siècle, par M. Bruel, dont la publication dans un des volumes des *Mélanges historiques* a été décidée.

M. le Président désigne pour rendre compte des publications des Sociétés savantes : MM. Bellenger, P. Meyer, de Rozière, Jourdain, Léon Gautier et de Laborde.

M. Léopold Delisle rappelle qu'aux termes de la décision ministérielle adressée à MM. les présidents des Sociétés savantes, en vue de la prochaine réunion de la Sorbonne, les mémoires qui devront faire l'objet des lectures seront préalablement soumis à l'examen des membres des Comités. Les mémoires parvenus au Ministère se-

[1] Paris, 1879, 2 vol. in-8°, 420 et 528 pages.
[2] Paris, 1879, broch. in-8°, 30 pages.
[3] Orléans, 1878, in-8°, 166 pages.
[4] Niort, 1879, 1 vol. in-8°, 361 pages.

Digitized by Google

ront, en conséquence, distribués à la prochaine séance de la section (31 mars).

M. le Président rend compte des propositions de la commission des récompenses à décerner à l'occasion des réunions de la Sorbonne. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

M. Desnoyers lit un rapport sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille* [1].

M. Chéruel, sur le *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen* [2].

M. Hippeau, 1° sur les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* [3];

2° Sur les *Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer* [4];

3° Sur le *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure* [5].

Des rapports sont lus par MM. Marty-Lavaux et Longnon sur des communications manuscrites de MM. Jules Finot, le Dr Cazenove de la Roche, Soucaille.

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

[1] 4e série, t. III, 1876-1877.
[2] Années 1874, 1875, 1876, 1877.
[3] Tomes IV et V, 1875-1876.
[4] Années 1877-1878.
[5] 1er fascicule, 1877-1878.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 13 JANVIER 1879.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Cherbonneau, membre non résidant, à Alger, adresse une *Notice sur le monument de Tlemcen, connu sous le nom de tombeau de la Sultane*, et une autre sur la *Mine de plomb argentifère, sise à Gar-Roubane, qui fut exploitée par les Romains.* Des photographies accompagnent ces notices.

Renvoi à M. L. Renier.

M. Hucher, membre non résidant, à la Renardière, près le Mans, adresse : 1° un dessin du sceau de l'agent de France à Alexandrette sous Louis XIV ; 2° une note supplémentaire sur le vitrail absidal et les autres vitraux de la chapelle de la Cour-en-Lantic (Côtes-du-Nord).

La première de ces communications est renvoyée à M. Douët d'Arcq, la deuxième à M. A. Ramé.

M. l'abbé Albanès, correspondant à Marseille, adresse la copie de l'inventaire du château de Cornillon, près Arles, dressé en 1380, après la mort de Guillaume, comte de Beaufort.

Renvoi à M. Darcel.

M. Jules Finot, correspondant à Vesoul, adresse une note relative à la découverte d'environ 14,000 médailles romaines faites à Luxeuil (Haute-Saône).

M. le commandant Mowat, correspondant à Rennes, adresse des observations relatives à la borne milliaire d'Arles et en rectifie l'inscription d'après un nouvel estampage.

Renvoi à M. Charles Robert.

Digitized by Google

M. Lhuillier, correspondant à Melun, adresse un extrait d'inventaire dressé en 1782, donnant le catalogue des tableaux possédés par un chanoine de Melun, homme de goût et amateur de tableaux.

Renvoi à M. le comte Clément de Ris.

M. Quantin, correspondant à Auxerre, adresse la photographie d'un vase gaulois trouvé sur le territoire de cette ville.

Renvoi à M. Alex. Bertrand.

M. Terninck, correspondant à Bois-Bernard (Pas-de-Calais), adresse une nouvelle note relative à des recherches archéologiques dans le Pas-de-Calais. De nombreux dessins d'armes frankes accompagnent cette note.

Renvoi à M. Quicherat.

M. Chevarrier, vice-consul de France à Jaffa, adresse la copie de trente-cinq inscriptions romaines qu'il a recueillies pendant trois mois de séjour dans la Tunisie.

Renvoi à M. Léon Renier.

M. le Président, après avoir consulté l'assemblée, désigne M. Chabouillet comme commissaire responsable pour suivre l'impression de la monographie numismatique de Verdun, de M. Charles Robert.

La section, suivant les prescriptions du règlement, procède au scrutin pour la formation de la liste de trois candidats à la place de membre du Comité, vacante par suite de la mort du baron de Guilhermy. Cette liste sera présentée à M. le Ministre de l'instruction publique par les soins de l'Administration.

M. Quicherat fait un rapport verbal sur une demande de l'Académie de Mâcon. Cette compagnie demande une subvention pour continuer les fouilles de Solutré. « C'est là, » dit le rapporteur, « un champ de recherches très intéressant, mais on sait d'avance à quoi s'en tenir sur le résultat de ces fouilles. Les découvertes sont surtout paléontologiques et concernent plutôt la section des sciences que celle d'archéologie. » Les conclusions du rapporteur, adoptées par la section, sont qu'il faut renvoyer la demande de l'Académie de Mâcon à la section des sciences.

Digitized by Google

M. Ch. Robert lit un rapport sur un travail de M. Tony Desjardins, correspondant à Lyon : *Les camps retranchés du département des Alpes-Maritimes.*

M. Quicherat lit un rapport sur les communications de MM. Cournault, du Chatellier, Bulliot, Braquehaye, Foisset, Clément Simon, Henriquet, Martres et Terninck.

Ce rapport est renvoyé à la commission de rédaction de la *Revue.* Ces documents seront déposés aux archives.

M. Douët d'Arcq lit un rapport sur diverses communications : 1° sur les empreintes de sceaux adressées par M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant à Poitiers; 2° sur un document envoyé par M. Boucher de Molandon, correspondant à Orléans : *Étrennes données au duc de Bourgogne le 1er janvier 1400.*

Ce rapport est renvoyé à la commission de la *Revue.*

M. le colonel Le Clerc lit un rapport sur une communication de M. Leroy, correspondant à Melun : *Note sur la sépulture du chevalier de Vauréal, fils naturel du dernier des princes de Conti.*

Renvoi à la commission de la *Revue.*

M. Edmond Le Blant fait un rapport verbal sur une communication de M. Nonce Rocca, de Tunis, relative à un talisman antique contre les scorpions, trouvé à l'île de Djerba (Tunisie). Le rapporteur conclut au dépôt de cette communication aux archives.

M. Robert de Lasteyrie lit un rapport sur diverses communications de MM. Hucher et Barbier de Montault.

M. le Président désigne les membres de la commission des récompenses, en vue de la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. Cette commission, à laquelle s'adjoignent, selon l'usage, les trois membres du bureau de la section, se composera en tout de onze personnes.

M. le président charge MM. Clément de Ris, Le Blant et Le Clerc de rendre compte de diverses publications des Sociétés savantes.

M. Robert de Lasteyrie, pour l'auteur absent, donne lecture

Digitized by Google

de la notice nécrologique de M. le baron de Guilhermy, dont la rédaction avait été confiée à M. Darcel, par la section.

M. Edmond Le Blant propose à la section la publication d'un supplément à l'ouvrage sur les sarcophages antiques d'Arles, publié par lui sous les auspices du Comité et du Ministre de l'instruction publique. M. Le Blant expose le plan de ce nouvel ouvrage qui comprendrait tous les sarcophages, conservés en France, autres que ceux d'Arles, et même ceux qui ne seraient pas décorés de sujets, mais seulement d'ornements. La section adopte en principe ce projet de publication qui sera étudié par une commission spéciale, composée de trois membres, suivant les prescriptions du règlement.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1879.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. le Président donne lecture de l'arrêté ministériel, en date du 19 janvier 1879, par lequel M. Alfred Ramé, conseiller à la Cour d'appel de Paris, est nommé membre du Comité. La section d'archéologie apprend avec satisfaction la décision de M. le Ministre de l'instruction publique.

M. Ed. de Barthélemy, notre collègue, retenu loin de Paris, adresse à la section les documents suivants :

1° Inventaire du mobilier de Notre-Dame de Vaux (1526).

Renvoi à M. Darcel.

2° Les sceaux du chartrier de l'abbaye de Cheminon.

Renvoi à M. Douët d'Arcq.

M. Fierville, correspondant au Havre, adresse la reproduction de fresques découvertes dans l'église de Villeneuve-de-Marsan (Landes).

Renvoi à M. de Montaiglon.

Digitized by Google

M. Jules Gauthier, correspondant à Besançon, archiviste du Doubs, adresse la copie, accompagnée d'une notice, de deux inscriptions antiques trouvées dans les dragages du Doubs, à Besançon, et conservées au musée archéologique de cette ville.

Renvoi à M. Léon Renier.

M. Liénard, correspondant à Verdun, adresse un rapport sur des fouilles exécutées en 1877 à Baalon (Meuse).

Renvoi à M. A. Bertrand[1].

M. Morel, curé de Sampigny (Meuse), adresse le fac-simile d'un vase de l'époque romaine qu'il a trouvé en 1854, à Fouchères, arrondissement de Bar-le-Duc.

M. Guégan, correspondant de la commission de la topographie des Gaules, adresse un rapport avec dessin sur le dolmen ou allée couverte de Marly-le-Roi[2].

M. P. de Cessac, correspondant du Ministère, adresse un mémoire dont il est l'auteur, extrait du recueil de la 42e session du Congrès scientifique de France, publié à Autun en 1878. C'est une étude sur l'*oppidum* du Puy-de-Gaudy, près Guéret (Creuse), et sur sa muraille vitrifiée.

M. Deschamps de Pas, correspondant du Ministère de l'instruction publique, adresse un extrait de la 108e livraison du *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*. Saint-Omer, 1879. C'est un travail de M. Deschamps de Pas sur *Quelques monnaies inédites*.

Des remerciements seront adressés à MM. de Cessac et Deschamps de Pas, dont les ouvrages seront placés dans la bibliothèque des Sociétés savantes au Ministère de l'instruction publique.

La section entend les propositions de la commission des récompenses. Après délibération, les propositions de la commission sont adoptées à l'unanimité. Trois Sociétés recevront chacune l'une des

[1] Cette communication a été lue à la Sorbonne, séance du 18 avril 1879, par M. A. Bertrand, au nom de M. Liénard, empêché.

[2] Ce rapport a été lu à la Sorbonne, séance du 17 avril 1879, par M. Guégan.

Digitized by Google

trois médailles de 1,000 francs mises par le Ministre à la disposition de la section. Deux membres de Sociétés savantes sont désignés à la dienveillance du Ministre pour la décoration de la Légion d'honneur, l'un en première ligne, l'autre en seconde.

Les palmes d'officier de l'instruction publique et d'académie sont demandées *ex æquo* au Ministre, les premières pour trois membres de Sociétés savantes, les secondes pour dix. La section, toujours sur la proposition de sa commission spéciale des récompenses, désigne M. Chabouillet pour faire le rapport qui doit être lu le 19 avril à la Sorbonne, sur les travaux et les mérites des Sociétés auxquelles les trois médailles d'or seront décernées. Le rapporteur devra nommer en outre les Sociétés qui continuent à se maintenir au rang où un rapport précédent les avait placées, et mentionner honorablement d'autres compagnies qui, marchant sur leurs traces et témoignant d'un zèle des plus louables, publient des travaux recommandables[1].

M. le colonel Le Clerc lit des rapports : 1° sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai*, 2e série, t. XIII, 1874-1876; 2° sur *la Thiérache, Bulletin de la Société archéologique de Vervins*, t. V.

M. Edmond Le Blant lit un rapport sur le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. V (les cinq premières livraisons).

M. Clément de Ris, lit un rapport sur le tome IV du *Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux.*

Ces rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Henri Martin, sénateur, lit un rapport sur la notice de M. du Chatellier, à Pont-l'Abbé (Finistère), relative au menhir autel de Kernuz, découvert à Plobannalec (Finistère).

Renvoi à la commission de la *Revue* de la communication et du rapport.

[1] On lira, dans un prochain numéro les noms des Sociétés auxquelles il est fait allusion ici, ainsi que ceux des personnes auxquelles le Ministre a accordé, conformément aux propositions de la section d'archéologie, la décoration de la Légion d'honneur et les palmes d'officier de l'instruction publique et d'académie.

Digitized by Google

M. Darcel lit un rapport sur les communications :

1° De M. Duhamel, correspondant à Avignon, *Inventaire de l'église métropolitaine d'Avignon*, en 1511 et 1546.

Renvoi à la commission de la *Revue* du premier de ces inventaires et dépôt du second aux archives.

2° De M. l'abbé Albanès, correspondant à Marseille, *Inventaire de diverses églises de Provence.*

Renvoi à la commission de la *Revue* du rapport et de la communication.

M. Douët d'Arcq fait un rapport verbal sur une communication de M. Hucher, membre non résidant, au Mans : *Dessin du sceau de l'agent de France à Alexandrette* (*Syrie*) *sous Louis XIV*, dont il propose le dépôt aux archives. La section décide qu'en raison de l'intérêt de cette communication qui ne sera pas publiée *in extenso*, parce que l'auteur, sortant de la compétence de la section, y a placé des considérations sur des faits de la politique actuelle, le secrétaire de la section, à qui elle est renvoyée, en fera une rapide analyse dans son compte rendu de la séance. Il s'acquitte ici de ce devoir.

Ce sceau, de forme ovale, d'environ 30 millimètres de hauteur, représente l'écusson de France, surmonté de la couronne royale fermée, placé entre deux L couronnées et séparant en deux la date 1661. A l'exergue, on lit en français : ALEXANDRETTE en deux lignes. La légende latine est ainsi conçue : *Ludovicus XIIII. Franc. et Nava. rex. comes. Provincie.*

L'emploi du titre de comte de Provence sur ce sceau, lequel, comme le pense M. Hucher, doit avoir servi à un agent ou à un consul français, ne paraît pas avoir la signification que lui attribue ce savant dans la note qui accompagne sa communication. Notre collègue croit qu'en donnant ici au roi le titre de comte de Provence, on voulait faire entendre que ce prince « s'appuyait sur ce titre, qui s'était accolé pendant si longtemps à celui de roi de Jérusalem, pour prendre la défense des intérêts chrétiens dans cette partie du Levant. » Nous ne partageons pas l'opinion de M. Hucher. On sait que nos rois prenaient d'ordinaire le titre de comte de Provence dans les documents concernant ce pays ; or, on sait aussi que l'institution des *consuls* est née à Marseille, dans cette grande ville qui avait les rapports commerciaux les plus importants avec le Levant ; cela suffit à expliquer, si je ne me trompe, qu'on ait donné au roi la qualité de comte de Provence,

Digitized by Google

sur le sceau curieux dont nous devons la connaissance à notre zélé collègue.

M. Alfred Ramé, en prenant pour la première fois séance en qualité de membre titulaire de la section d'archéologie, où il remplacera dignement le regrettable baron de Guilhermy, adresse ses remerciements à l'assemblée, qui l'avait placé le premier sur la liste de trois candidats entre lesquels M. le Ministre a bien voulu le choisir, puis donne lecture d'un rapport sur une communication de M. Hucher.

Il s'agit d'une *Note sur le vitrail absidal de Notre-Dame de la Cour, commune de Lantic* (*Côtes-du-Nord*).

Le rapport de M. Ramé, concluant à l'impression de la note de M. Hucher, est renvoyé à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*, ainsi que la note elle-même.

M. Robert de Lasteyrie lit un rapport sur trois communications :

1° De M. de Lamothe, correspondant à Nimes, *Permission donnée par Bertrand, abbé de Saint-Gilles, aux religieux de Saint-Jean-de-Jérusalem, de construire un oratoire* (1157);

2° De M. Hucher, membre non résidant du Comité : *Deux marques de potier du musée du Mans.*

Renvoi à la commission de la *Revue* de ces deux rapports et communications.

3° De M. Rostan, correspondant à Saint-Maximin (Var) : *Inscription du xᵉ siècle découverte à Notre-Dame de Céaux* (Var) *et inscription du retable de la même église* (xvᵉ siècle).

Renvoi à la commission de la *Revue.*

M. Clément de Ris lit un rapport sur une communication de M. Lhuillier, correspondant à Melun : *La collection de tableaux d'un chanoine de Meaux en 1782.*

Renvoi à la commission de la *Revue.*

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

SÉANCE DU 10 MARS 1879.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. le Président donne lecture de deux arrêtés ministériels.

Par le premier, en date du 11 février 1879, M. Xavier Charmes, présent à la séance, est nommé chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Par le second, en date du 6 mars 1879, M. le baron de Watteville et M. Eugène Servaux sont nommés membres honoraires du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. En apprenant cette nouvelle, M. le Président se fait d'abord l'interprète des sentiments de gratitude de la section d'archéologie envers M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts; puis, après avoir rappelé les services rendus aux sciences et aux lettres par M. le baron de Watteville, M. Renier rend particulièrement justice à ceux de M. Servaux dont les rapports avec le Comité étaient de tous les jours.

Chargé depuis tant d'années, à des titres divers, de l'important service des travaux historiques et des Sociétés savantes, M. Servaux l'a administré avec un zèle, une capacité et une bienveillance dont le souvenir ne saurait s'effacer parmi nous. Les membres de la section d'archéologie sont heureux d'apprendre qu'ils resteront en relations avec MM. de Watteville et Servaux, devenus leurs collègues.

M. Braquehaye, vice-président de la Société archéologique de Bordeaux, adresse :

1° Une notice, avec dessins, sur deux mosaïques romaines découvertes en 1876, à Bordeaux, et déposées au musée de la ville.

Renvoi à M. Charles Robert.

2° Une notice intitulée : *La basilique de Saint-Martin et la basilique Saint-Pierre, à Bordeaux.*

Renvoi à M. Quicherat[1].

M. du Chatellier, au château de Kernuz, près Pont-l'Abbé (Finistère), adresse un rapport sur l'exploration du tumulus de Kerhemet en Plugastan (Finistère).

Renvoi à M. A. Bertrand.

[1] Cette notice a été lue à la Sorbonne en avril 1879.

Digitized by Google

M. Guégan, correspondant de la commission de la topographie des Gaules, adresse le dessin d'objets antiques mis au jour par les travaux du chemin de fer de grande ceinture, au lieu dit : *Le champ des violettes*, commune de Mareil (Seine-et-Oise).

Renvoi à M. A. Bertrand[1].

M. Parrot, correspondant à Angers, annonce la découverte dans cette ville de deux édicules dont il donne la description détaillée et qui auraient été, le premier, un bain sacré; le deuxième, un baptistère.

M. Godard-Faultrier, directeur du musée d'Angers, correspondant du Ministère, etc., adresse de son côté des détails sur la même découverte[2].

En exprimant la crainte d'une démolition prochaine de ces édicules, notre zélé correspondant prie le Ministre de vouloir bien venir en aide aux Sociétés savantes d'Angers, qui sont elles-mêmes disposées à faire de grands sacrifices pour en assurer la conservation.

Renvoi à M. Édmond Le Blant.

M. du Sommerard fait savoir à la section qu'il a reçu du Ministre la mission d'aller étudier cette question sur place; la section sera donc prochainement en mesure d'aviser.

M. Tartière, archiviste du département des Landes, correspondant à Mont-de-Marsan, adresse un document intitulé : *Inventaire d'un marchand landais, dressé au milieu du XVe siècle.*

Renvoi à la section d'histoire, qui compte des membres versés dans l'économie politique auxquels cette communication revient de droit.

M. Edmond Michel, correspondant de la Société des antiquaires de France, à Touvent, par Fontenay-sur-Loing (Loiret), adresse le fac-simile de l'inscription funéraire de Claude Fusée, femme d'Étienne Ferruce, qui se trouve dans l'église de Villiers-en-Bière (Seine-et-Marne).

Renvoi à M. Robert de Lasteyrie.

[1] Cette notice a été lue à la Sorbonne en avril 1879.

[2] *Idem.*

Digitized by Google

M. Edmond Michel rappelle que, sur les conseils de M. de Guilhermy, il a entrepris le *Recueil des inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, et demande à être chargé par le Comité de la publication dudit recueil.

La section décide qu'elle ne peut examiner en ce moment cette proposition; elle doit d'abord achever la publication des inscriptions du diocèse de Paris, et, en tous cas, ne pourrait se prononcer sur le mérite du recueil de M. Edmond Michel et sur la suite à donner à sa demande qu'après avoir été mise en mesure de le renvoyer à un rapporteur.

M. Liénard, correspondant à Verdun, annonce que la Société philomathique de cette ville a commencé l'impression d'un ouvrage intitulé : *Les voies antiques et l'archéologie aux époques celtique et gallo-romaine dans le département de la Meuse.* Cette publication entraînera une dépense de 4,000 francs; en conséquence la Société philomathique demande à être comprise sur la liste des compagnies auxquelles le Ministre de l'instruction publique accorde des subventions. La section décide que la demande de la Société philomathique de Verdun sera examinée par la commission des subventions aux Sociétés savantes.

M. le Président désigne pour rendre compte des publications des Sociétés savantes : MM. A. Bertrand, G. Quicherat, Douët d'Arcq, A. de Montaiglon et Robert de Lasteyrie.

M. Darcel dépose, au nom de M. Benjamin Fillon, la copie d'un manuscrit du XVIe siècle intitulé : *Projet de colonie d'artisans des Pays-Bas en Béarn.*

Renvoi à la section d'histoire.

M. Albert Lenoir lit un rapport sur les *Annales de la Société académique d'architecture de Lyon* (t. V, 1875-1876);

M. Charles Robert, sur les *Mémoires de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François* (t. VIII);

M. Edouard de Barthélemy, sur diverses publications :

1° Congrès archéologique de France, 44e session. Séance générale tenue à Senlis en 1877 par la Société d'archéologie française. Excursion archéologique dans le département du Lot (un vol. in-8°);

Digitized by Google

2° *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. XXII. Années 1875-1877.

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Xavier Charmes, chef du bureau des travaux historiques, appelle l'attention de la section sur la nécessité d'examiner le plus tôt possible les mémoires transmis par les présidents des Sociétés savantes pour être lus à la Sorbonne en avril.

Il est décidé que la section tiendra des séances spéciales pour entendre les rapports des membres entre lesquels sont partagés ces mémoires et pour statuer, après délibération, sur les conclusions des rapporteurs. Les jours de réunion sont fixés immédiatement.

M. de Montaiglon fait un rapport verbal sur une communication de M. Penenprat, principal du collège de Fougères, transmise par M. le directeur des beaux-arts. Il s'agit d'un procédé de transformation en planche de cuivre d'une pierre gravée; le rapporteur pense que cette communication doit être renvoyée à la section des sciences; la section adopte ces conclusions.

M. A. Bertrand fait un rapport verbal sur deux communications :

La première est de M. Liénard, correspondant à Verdun ; c'est un *Rapport sur des fouilles exécutées à Baalon* (Meuse).

M. Bertrand appelle tout l'intérêt de la section sur ce document qui lui paraît de nature à être lu à la prochaine réunion de la Sorbonne. La Société décide que M. Liénard sera invité à venir donner lecture de ce travail à la Sorbonne[1].

La seconde est de M. Guégan, correspondant de la commission de la topographie des Gaules; c'est un rapport sur *Le dolmen ou allée couverte de Marly-le-Roi.*

M. A. Bertrand propose que ce rapport soit renvoyé à la commission de la *Revue*, qui décidera s'il y a lieu de le publier[2].

M. Darcel lit un rapport sur une communication de M. l'abbé Albanès, correspondant à Marseille, *Inventaire du château de Cornillon en 1380.*

Renvoi à la commission de la *Revue*.

[1] Ce travail a été lu à la Sorbonne en avril 1879.
[2] *Idem.*

Digitized by Google

Le même membre fait un rapport verbal sur une communication de M. Édouard de Barthélemy : *Les sceaux du chartrier de l'abbaye de Cheminon.*

Renvoi à la commission de la *Revue.*

M. Robert de Lasteyrie lit un rapport sur une communication de M. le comte d'Héricourt : *Inscription française du XIIIe siècle conservée à Villiers-aux-Bois* (Pas-de-Calais).

Renvoi à la commission de la *Revue.*

M. Charles Robert lit un rapport sur une communication de M. le commandant Mowat, correspondant à Rennes : *Milliaire de l'an 435 conservé au musée d'Arles.*

Renvoi du rapport à la commission de la *Revue* et dépôt de la communication aux archives.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

Tome XLI, année 1877. Troyes, 1 vol. in-8°.

(Séance du 6 janvier 1879.)

La Société académique de l'Aube, embrassant dans ses études, comme son titre l'indique, l'agriculture, les sciences, les arts et les belles-lettres, ne peut consacrer qu'une petite partie de ses publications aux études historiques. Elle y a cependant souvent compris d'intéressantes et savantes recherches d'histoire; elle a même mis quelquefois au jour isolément des volumes supplémentaires, spécialement consacrés à des sujets historiques et, tout récemment encore, un volume de documents inédits (*Les cahiers du balliage de Troyes aux États généraux*) qui sera examiné par notre collègue, M. Picot.

Je n'aurai donc à analyser qu'un petit nombre d'articles se rattachant aux travaux spéciaux du Comité; mais ils sont, pour la plupart, remarquables, soit par le choix du sujet, soit par l'érudition des auteurs, soit par les détails accessoires qui en augmentent la valeur.

1° M. l'abbé Lalore, dans un mémoire très concis sur le *pagus Breonensis*, ou *Brenensis*, ou *Brionensis*, indique les limites extrêmes de ce petit territoire, dans toutes les directions. Les textes dans lesquels il est mentionné sont du IXe siècle. De leur rapprochement comparatif avec les noms modernes des localités de l'ancien comté

Digitized by Google

de Brienne, M. l'abbé Lalore tire cette conséquence, très probable, que le *pagus Breonensis* avait à peu près les mêmes limites que la division civile dont le chef-lieu est Brienne-le-Château. « Sur ce point de la Champagne, dit-il, se trouve vérifié le principe établi par M. Guérard, à savoir que les divisions territoriales répondent aux divisions civiles ou dynastiques. »

Si M. l'abbé Lalore avait connu ma *Topographie ecclésiastique de la France au moyen âge*, il eût pu ajouter que le *pagus Brionensis* était représenté dès le XIe siècle, et sans nul doute plus anciennement, par l'archidiaconé de Brienne (*Arch. Breane*, *Breone*), dans le diocèse de Troyes[1].

M. Lalore remarque que le *pagus* et le *comitatus Rosnacensis*, dont le chef-lieu *Rosnacum* correspond à Rosnay, pénétrait au nord-ouest dans le *pagus Breonensis* et que dans le *Missaticum* de l'an 853 sont mentionnés deux *pagi Brionensis* et *trois pagi Arcissii*. M. Lalore annonce qu'il complétera par un éclaircissement indispensable sur ces territoires la notice fort succincte qu'il a insérée dans le volume de 1877.

2° Le même auteur a publié : le *Cérémonial du joyeux avènement des évêques de Troyes.*

L'entrée solennelle des évêques de Troyes dans la capitale de leur diocèse avait, depuis longtemps, fixé l'attention de la plupart des historiens, des annalistes ecclésiastiques et des chroniqueurs champenois, à cause d'une singulière coutume dont la date et l'origine ne sont pas encore parfaitement éclaircies, mais qui paraît remonter à une haute antiquité.

Avant de se rendre solennellement à la cathédrale, accompagné du clergé de toutes les paroisses, des membres de tous les établissements monastiques et des représentants officiels des autorités civiles, l'évêque devait s'arrêter, la veille, à l'entrée de la ville, à la limite des possessions de la plus ancienne abbaye de femmes du diocèse, l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains. Il descendait de cheval, et l'abbesse s'emparait du cheval qu'elle faisait conduire dans les écuries du couvent. Alors l'évêque entrait dans l'église et dans le chapitre.

[1] *Topographie ecclésiastique de la France*, 1re partie, dans l'*Annuaire historique* (pour 1853) publié par la Société de l'histoire de France. Les parties suivantes, comprenant les diocèses des *Belgiques* et des *Germaniques*, ont été insérées dans les Annuaires de 1859, 1861, 1862 et 1863.

Digitized by Google

Il couchait dans l'abbaye avec toute sa suite, et le lit dans lequel il avait passé la nuit devenait sa propriété, ainsi que le mobilier de la chambre.

Le lendemain il était revêtu de ses habits pontificaux par l'abbesse qui lui remettait aussi la crosse épiscopale et le présentait au doyen du chapitre de la cathédrale, qui était tenu de venir processionnellement à l'abbaye, avec tout le clergé, au-devant du nouvel évêque. Celui-ci paraissait alors au grand autel de Notre-Dame. L'abbesse était à côté de lui. Il faisait par écrit le serment de respecter les droits et privilèges de l'abbaye, et remettait cet écrit à l'abbesse qui le transmettait au chapitre. L'évêque était ensuite conduit solennellement à la cathédrale «sur une chièse recouverte de drap d'or et porté par les quatre pers de Mery sur Saine,» dénommés aussi les *quatre barons de la crosse*. Il renouvelait en présence de tout le clergé, et avec la confirmation officielle du tabellion, le serment prêté la veille à l'abbaye.

Les circonstances de cette étrange cérémonie, qui ont dû varier depuis son origine ancienne, mais inconnue, ont été souvent citées et commentées par tous les historiens de Troyes, par les auteurs du *Gallia christiana*, et plus récemment, en 1841, par M. Vallet de Viriville dans ses *Archives historiques du département de l'Aube* (p. 340 à 359). M. l'abbé Lalore, qui, dans un précédent mémoire, beaucoup plus important, publié en 1874 dans le tome XXVIII des *Mémoires de la Société de Troyes*, sous le titre de *Documents sur l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains*, a longuement parlé de cet étrange cérémonial, n'y reconnaît pas, comme on l'a souvent prétendu, un acte de vasselage, une *investiture* par la *crosse* de fiefs temporels que les évêques de Troyes tenaient de quelque abbesse descendant d'un comte de Champagne. Il y voit plutôt un symbole des rapports d'union qui devaient exister entre l'évêque et la communauté et une reconnaissance de la juridiction qu'il avait dans et sur le monastère. Quoi qu'il en soit, cet étrange usage contre lequel ont protesté plusieurs des derniers évêques de Troyes et auquel ils ont fini par se soustraire, a duré jusque vers le milieu du XVIIIe siècle. M. l'abbé Lalore, qui avait déjà publié dans son premier mémoire plusieurs textes originaux de cette cérémonie d'investiture, en a mis au jour deux nouveaux tirés de l'*Obituaire* de l'abbaye, conservé à la Bibliothèque nationale (fonds latin, n° 9894). L'un de ces textes, en français, fut écrit vers l'an 1300; le second, en latin,

Digitized by Google

est le cérémonial même usité depuis le XIVe siècle jusqu'en 1519. Ces deux textes confirment, avec quelques détails nouveaux, les renseignements précédemment publiés et que j'ai rappelés.

3° Citons encore du même auteur : *Comment au bon vieux temps (vers 1440) les chanoines de la cathédrale de Troyes n'avaient pas trop froid pendant les offices.*

Sous ce titre, d'apparence un peu badine, mais qui s'explique parce que la lecture de ce travail devait être faite à la séance publique de la Société, M. l'abbé Lalore a mis à profit, avec sa finesse et sa sûreté d'érudition habituelles, des textes originaux du XIVe et du XVe siècle, extraits des archives du chapitre de la cathédrale de Troyes.

Après avoir parlé incidemment des jeux et des divertissements des jeunes chanoines, il visite la chambre à coucher du chanoine chargé de la surveillance de la cathédrale, il en décrit le mobilier, puis il passe en revue le vestiaire de l'église, les habillements de guerre qui servaient « dans les infortunes des temps ». Il énumère les vêtements ordinaires de la saison d'hiver, « tels qu'une longue robe de drap gris noir fourré de pates de regnard; une longue robe de drap violet fourré de croupes de gris, de pates de regnars et autre panne; une robe de drap gris fourré d'agneaux noirs; une longue houppelande de drap violet fourré de gris; un mantel de drap fourré de regnars ». Suit la description du reste du costume que les chanoines, les vicaires et les enfants de chœur revêtaient pendant les offices.

L'auteur donne aussi la description du chœur de la cathédrale, du jubé ogival en pierre, orné de statues et construit en 1385, et des stalles en chêne sculpté dont les dossiers étaient garnis d'étoffes, des tapisseries historiques à haute lisse qui garnissaient les murailles, du *tabernacle aux reliques*, en chêne sculpté, de l'autel couvert par le *cincennier*, immense baldaquin orné de courtines soulevées par quatre anges en cuivre doré, placés sur des colonnettes aux quatre coins de l'autel.

Sur l'autel était la *poma calefactoria*, pomme d'argent doré et ciselé contenant une boule d'acier « qu'on a accoutumé faire chauffer pour soulager le prêtre qui dict la messe en yver. »

Dans le chœur, près du lutrin, était le calorifère ou poêle (*padella*, *paelle*), placé sur un chariot à quatre roues que le bedeau

Digitized by Google

(*bidellus*) traînait lentement de chaque côté du chœur, le long des stalles.

«Voilà, dit M. l'abbé Lalore, en terminant ses descriptions, comment, au bon vieux temps, sous les froides voûtes de notre cathédrale, l'austérité ingénieuse des anciens chanoines de Troyes savait conjurer la rigueur des hivers incléments.»

M. l'abbé Lalore, auteur des trois notices insérées dans ce volume, est bien connu par d'autres écrits historiques beaucoup plus importants, par la publication de plusieurs cartulaires d'abbayes du diocèse de Troyes, et surtout par son ouvrage sur le *Trésor de l'abbaye de Clairvaux*. Ce document, instructif pour l'histoire des arts au moyen âge, a été honorablement mentionné en 1875 par l'Académie des inscriptions, dans le concours des antiquités nationales, ainsi que d'autres écrits du même auteur.

4° M. Léon Pigeotte a publié dans ce volume une notice intitulée : *Le grand clocher de la cathédrale de Troyes. Notice historique et archéologique.*

Quoique ce mémoire, l'un des plus importants et des plus étendus du volume que nous examinons, présente de nombreuses informations historiques, il se rattache néanmoins trop directement, par son ensemble, aux études du Comité d'archéologie pour qne nous empiétions sur les prérogatives de nos confrères. Déjà M. d'Arbois de Jubainville avait inséré en 1862, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, un recueil intéressant de documents relatifs à la construction de la cathédrale de Troyes. Un des précédents volumes de la Société de l'Aube renferme aussi un mémoire instructif de M. l'abbé Coffinet qui fournit de très utiles renseignements sur le même objet. M. Pigeotte avait déjà publié en 1870 une intéressante étude sur les travaux d'achèvement de cette cathédrale (1450 à 1630). Le nouveau mémoire de M. Pigeotte complète ces précédentes recherches pour la question plus spéciale concernant le grand clocher de cette belle cathédrale, renversé en partie en 1365 par un ouragan, reconstruit durant la première moitié du xve siècle et détruit par le terrible incendie de 1700, après de nombreux dommages occasionnés par la foudre durant les deux siècles précédents. M. Pigeotte a rassemblé dans le mémoire que je regrette de ne pouvoir analyser, et mentionné un grand nombre d'informations authentiques sur les dépenses occasionnées par la reconstruction du

Digitized by Google

clocher, sur les indulgences accordées, sur les prières et offices célébrés à cette occasion, sur les quêtes, sur les dons en argent et en nature, sur les plans des architectes, sur la participation de souverains et de puissants seigneurs, du clergé et des bourgeois, sur le choix, l'achat et le transport des matériaux, sur les prix de la main-d'œuvre, sur les difficultés de la construction, en un mot, sur tous les éléments d'une œuvre d'architecture importante. Toutes ces informations, si utiles pour l'histoire des arts, forment la base la plus solide de l'histoire de l'économie industrielle du moyen âge dont les archives conservent tant de documents importants et la plupart inconnus.

5° On doit à M. Le Brun-Dalbanne une notice ayant pour titre : *Pierre Mignard, sa famille et quelques-uns de ses tableaux.*

Le motif qui destine à la section d'archéologie du Comité l'examen du travail de M. Pigeotte doit aussi m'imposer la même réserve pour les recherches de M. Le Brun-Dalbanne, remplissant plus de la moitié du volume de la Société académique de l'Aube. Elles complètent deux mémoires publiés par lui dans les tomes XXXI et XXXIV de cette Société sur la famille, la jeunesse et les premiers essais de P. Mignard. Ce dernier mémoire contient, comme les précédents, un très grand nombre d'informations utiles et intéressantes non seulement pour l'histoire de l'œuvre de Mignard, mais aussi pour l'histoire des arts au XVIIe siècle et même pour l'histoire de la cour de Louis XIV et de la haute société française à cette époque. Ce grand artiste en était effectivement le peintre privilégié. Il avait remplacé en 1690 Charles Le Brun comme premier peintre du roi, et avait été nommé en même temps directeur et garde général des tableaux et dessins du roi, directeur de la manufacture des Gobelins, directeur et chancelier de l'Académie royale de peinture et de sculpture. Ces hautes fonctions le mettaient en rapports continuels et intimes, d'une part, avec tous les artistes, ses contemporains, et, d'une autre part, avec toute la noblesse et tout le haut clergé. Aussi dans la liste, si consciencieusement formée par M. Le Brun-Dalbanne, des trois cent cinquante et un tableaux de P. Mignard aujourd'hui connus, depuis 1642 jusqu'en 1695, voit-on figurer plusieurs fois Louis XIV, tous les membres de sa famille, les grandes dames de sa cour, ses ministres, tous les personnages les plus illustres du haut clergé et de la haute noblesse, les artistes les plus distingués de ce grand

Digitized by Google

siècle, beaucoup de souverains étrangers, d'ambassadeurs, de savants, de littérateurs célèbres. On y trouve aussi de nombreux sujets religieux destinés aux églises, aux couvents, aux oratoires privés, aux grands monuments publics, tels que le Val-de-Grâce, dont les voûtes conservent encore les majestueuses peintures de Mignard. On voit aussi dans cette liste plusieurs dessins composés pour des thèses universitaires, et entre autres la thèse de l'abbé de Louvois soutenue en 1692, thèse conservée encore au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, et pour la thèse de l'abbé Pellot de Lyon, soutenue en 1680. Mignard n'oubliait pas non plus sa famille, et le mémoire de M. Le Brun-Dalbanne est accompagné et illustré par un délicieux portrait de la fille du grand peintre qui lui servit souvent de modèle, et qui, par son mariage, était devenue noble sous le titre de comtesse de Feuquières.

La description de M. Le Brun-Dalbanne offre une véritable et très instructive histoire, non seulement des arts, mais aussi de la société française au XVIIe siècle. Sous ce point de vue, le mémoire dont il s'agit mérite autant la sympathie et l'approbation de la section d'histoire du Comité que de la section d'archéologie. L'auteur fait depuis longtemps, d'après les juges les plus compétents, autorité dans la critique artistique.

6° On trouve dans le même recueil une notice intitulée : *La franc-maçonnerie à Troyes* (1751-1820), par M. Emile Socard.

L'auteur, conservateur de la bibliothèque de Troyes, a rédigé cette notice d'après deux recueils de documents rassemblés par M. Casteron et par M. Pigeotte, et d'après plusieurs registres des actes et procès-verbaux des assemblées de loges de francs-maçons fondées à Troyes.

La plus ancienne de ces loges ne remonte pas au delà de l'année 1751; elle fut reconstituée en 1753 par la Grande Loge de France, et en 1776 par le Grand Orient. Elle était distinguée sous le titre de *Loge de l'Union et de la Sincérité.* Les documents qui la concernent s'étendent de 1783 à 1789 et consistent surtout en procès-verbaux de séances et d'inauguration du nouvel atelier, conformément aux formules mystiques de la franc-maçonnerie. Une autre loge fut fondée en 1785 sous la dénomination de *Loge de la Vertu, à l'Orient de Clairvaux*, sur la demande d'un religieux de cette abbaye, par lettre mentionnée au procès-verbal de la séance du

Digitized by Google

6 mars de cette année, avec le consentement écrit du procureur et des autres officiers de l'abbaye de Clairvaux.

Une troisième loge fut fondée en 1786 et installée en 1787 sous le titre de *Loge de la Sincérité*, par la deuxième compagnie des gardes de corps du roi, qui tenait alors garnison à Troyes. Presque tous ses membres appartenaient à la noblesse de cette ville. Elle fut dissoute en 1790, lorsque la compagnie quitta le pays; une autre loge, fondée plus tard, portait le titre de *Loge de la Croix de Saint-Jean-de-Jérusalem*. Elle paraît n'avoir eu qu'une existence éphémère. Après avoir été fermée pendant la Révolution, l'ancienne loge de l'*Union et de la Sincérité* se rouvrit en 1807, et comprenait alors presque tous les notables du pays. M. Socard a inséré dans sa notice de nombreux procès-verbaux de séances, des listes de membres et d'autres documents qui sont trop modernes pour qu'il convienne d'en faire ici mention.

Je me bornerai à donner le titre d'autres mémoires qui, quoique d'un caractère historique, ne se rapportent pas aux travaux du Comité.

Une *Vie de Washington, d'après sa correspondance*, par M. Édouard Vigne; une traduction abrégée, par M. Charles Desguerrois, du voyage en Europe d'un savant américain très connu, mort en 1871, Georges Tikenor, créateur de la grande bibliothèque de Boston et auteur d'une histoire fort estimée de la littérature espagnole.

On ne doit pas non plus oublier les discours du président M. E. Bacquias et des rapports du secrétaire M. A. Babeau, qui offrent des renseignements intéressants sur l'histoire des travaux de la Société de l'Aube.

Cette Société dirige depuis fort longtemps une publication indépendante de ses mémoires et qui contient un assez grand nombre de notices historiques et archéologiques formant une sorte de supplément à sa principale publication. C'est celle de l'*Annuaire du département de l'Aube* qui est déjà parvenu à sa 51e année. Généralement, les annuaires départementaux ne sont pas assez connus pour les travaux historiques et archéologiques qu'ils renferment très fréquemment. Il serait à souhaiter qu'une table de ces notices pût être publiée.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes, publiés par la Société d'agriculture, sciences et arts.

Tome V, 1878.

(Séance du 6 janvier 1879.)

Ce volume se compose de deux longs et intéressants mémoires, l'un sur l'*Organisation militaire de la ville de Valenciennes de 1057 à 1789*, par M. H. Caffiaux, docteur ès lettres, archiviste honoraire de cette ville, l'autre intitulé : *Papiers d'État et documents inédits pour servir à l'histoire de Valenciennes, pendant les années 1566 et 1567*, par M. Charles Paillard.

M. Caffiaux nous fait remarquer, dans un court avant-propos, en citant quelques exemples à l'appui de son opinion que Valenciennes s'est toujours piquée d'avoir une organisation militaire supérieure; qu'elle se défendait elle-même à l'aide de ses bourgeois; qu'elle avait ses troupes, ses tentes, ses canons; qu'elle prêtait même ses attirails de guerre à ses souverains, lorsqu'ils en avaient besoin. Il entre ensuite en matière, et, sans pouvoir indiquer d'une manière précise l'origine de l'institution des associations armées de Valenciennes, dont on retrouve toutefois la trace dans la charte de la *Halle basse*, de 1057, il nous montre les plus anciennes compagnies connues sous le nom de connétablies et, succédant à celles-ci, les *compagnies bourgeoises* proprement dites. Il nous fait connaître leur composition, leurs statuts, leurs règlements, le service auquel elles étaient astreintes, les modifications successives de leur constitution. Nous voyons que, outre les dispositions prises pour assurer le maintien de la discipline de ces compagnies et la tranquillité à l'intérieur, des mesures énergiques étaient aussi prescrites par le magistrat, dans certaines circonstances, pour la défense de la cité. Des points de ralliement, des places d'armes, des lieux de réunion étaient assignés à l'avance aux capitaines et aux soldats. C'est ainsi qu'en 1477, dans la prévision d'une attaque du roi de France, furent adoptées dans un conseil de guerre des résolutions qui dénotaient la détermination d'une vigoureuse résistance. Des ordres précis étaient donnés pour la garde des remparts et pour celle des chaînes qu'on devait tendre dans les rues. Chaque habitant avait son rôle à remplir. Hommes et femmes étaient mis à contribution. Un article de l'ordonnance portait que « les filles d'amoureuse vie

Digitized by Google

(dont le nombre était de seize à dix-sept cents) se rendraient toutes à la croix de Neufbourg, sous un chef commis à cet effet, pour porter des pierres et des ustensiles à défendre l'assaut, s'il était nécessaire ».

Parmi les compagnies qui furent, à diverses époques, instituées à Valenciennes, il y en avait une dont la création date de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, qui était particulièrement aux ordres du magistrat, sorte de corps d'élite mieux armé et mieux équipé que les autres et qui reçut le nom de *Serment* à cause du serment que ses membres devaient prêter en y entrant; et dans la suite ce nom se trouva appliqué aux hommes mêmes qui la composaient.

Après quelques détails curieux sur les *Serments*, M. Caffiaux nous fournit d'autres renseignements sur chacune des différentes branches de la milice bourgeoise, les arbalétriers, les archers, les canonniers, les arquebusiers, les gladiateurs, les maîtres d'armes, la cavalerie et les corps spéciaux. Il nous conduit ainsi jusqu'à la formation de la garde nationale, en 1789. Là s'arrête le travail de M. Caffiaux, qui est suivi d'un assez grand nombre de pièces justificatives, tirées pour la plupart de la bibliothèque et des archives de Valenciennes. La charte des archers, de 1363, qui se trouve parmi ces pièces, avait déjà été publiée par M. Cellier dans le tome III des *Mémoires historiques* de la Société[1].

M. Caffiaux nous prévient, dans l'avant-propos qui précède cette étude, qu'il n'a pas prétendu la traiter à fond, qu'il s'est borné à l'envisager d'une façon générale et à réunir, pour les détails les plus importants, bon nombre de notes recueillies par lui. Quoi qu'il en soit, son essai, sans être complet, donne, ce nous semble, une idée suffisante de ce qu'a pu être l'organisation militaire de Valenciennes aux différentes époques de son histoire.

Les *Papiers d'État et documents inédits pour servir à l'histoire de Valenciennes*, publiés par M. Charles Paillard, proviennent, tant autographes et originaux que minutes et copies, des archives générales de Belgique. Ils se rapportent à une époque où la réforme commençait à faire dans les Pays-Bas de sérieux progrès qui préoccupaient et inquiétaient le gouvernement espagnol. La gouvernante, Marguerite duchesse de Parme, surveillait d'un œil attentif les

[1] V. p. 369.

Digitized by Google

mouvements qui se manifestaient dans les villes placées sous son administration, s'efforçant de les arrêter ou de les réprimer tantôt par des moyens de conciliation, tantôt par des mesures sévères, mais sans violences.

Les documents dont il s'agit embrassent un espace de temps peu considérable, du commencement d'avril à la fin d'août 1566. Ils concernent particulièrement la ville de Valenciennes et servent en quelque sorte d'annexes aux publications antérieures de M. Charles Paillard sur les troubles religieux de cette ville. Ce sont des extraits des délibérations du grand Conseil et du Conseil particulier de Valenciennes, des correspondances que la gouvernante des Pays-Bas, pour se tenir au courant des faits et des incidents, pour préparer ces instructions et ordonner les dispositions nécessitées par les circonstances, entretenait soit avec le bailli du Hainaut, Jean de Glymes, marquis de Berghes, et avec son successeur intérimaire, Philippe de Sainte-Aldegonde, seigneur des Noircarmes, soit avec le magistrat de Valenciennes, le prévôt, le comte et d'autres officiers royaux. Ces pièces, qui sont au nombre de plus de cent, ne sont pas susceptibles d'analyse. Nous nous contenterons de dire qu'elles contribuent à jeter quelques lumières nouvelles sur l'état des esprits au point de vue religieux et politique à Valenciennes et dans une partie du Hainaut, ainsi que sur les difficultés de la tâche qui incombait à la duchesse de Parme. Elles sont précédées d'une introduction et accompagnées de sommaires et de notes explicatives ou rectificatives qui décèlent chez l'éditeur une connaissance approfondie de son sujet.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société académique du Cotentin.

Tomes I et II, 1875-1877.

(Séance du 6 janvier 1879.)

Le deuxième volume des *Mémoires de la Société académique du Cotentin* contient de nombreux travaux qui ont presque tous le double mérite de mettre en lumière des documents inédits et de ne point sortir des limites dans lesquelles les membres de cette Société doivent circonscrire leurs recherches. M. Léopold Quenault a ex-

Digitized by Google

posé avec détail dans plusieurs mémoires l'organisation de l'Hôtel-Dieu de Coutances, fondé en 1209 par l'évêque Hugues de Morville, et de l'hôpital général. Ce dernier établissement, de création plus récente que le précédent, fut définitivement constitué en 1719, par des lettres patentes qui contiennent un ensemble de mesures ayant pour but d'amener l'extinction complète de la mendicité, en organisant l'assistance publique de la façon la plus libérale. M. Quenault a extrait des comptes et journaux de dépenses de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital général, de 1682 à 1790, des renseignements qui peuvent servir à faire connaître les variations qui se sont produites dans les revenus des terres, la valeur des denrées, le prix des journées d'ouvrier et des matériaux employés aux constructions. L'auteur a en outre noté avec soin tous les faits intéressants qui se rapportent à l'histoire de ces établissements. L'Hôtel-Dieu était desservi par des frères Augustins qui eurent souvent à défendre leur indépendance contre l'évêque. Un débat qui dura plusieurs années s'éleva entre eux à l'occasion d'un lieu de pèlerinage situé sur une colline voisine de Coutances. Le nombre des fidèles qui s'y rendaient s'augmentant de jour en jour, l'évêque qui ne goûtait point ce zèle excité par les Augustins, chercha à l'arrêter, en enlevant une statue de la Vierge placée par leurs soins au sommet de la colline. Un arrêt de l'échiquier de Normandie, de 1514, mit fin à ce débat en ordonnant que la statue serait restituée aux Augustins. Le pèlerinage continua, et l'on construisit en cet endroit, en 1595, une petite chapelle, la *chapelle de la Roquelle.*

Un autre travail de M. Quenault se rapporte à une époque plus récente de notre histoire. C'est le récit d'un combat qui eut lieu en 1799 à la Fosse, village situé entre Saint-Lô et Coutances, contre les chouans qui s'étaient répandus dans le département de la Manche. Ces bandes indisciplinées furent mises en déroute par une compagnie de chasseurs de la Dordogne, venue à propos pour porter secours à quelques centaines de gardes nationaux qui n'avaient pas hésité à s'avancer jusqu'au lieu du combat. Un mémoire plus étendu sur la chouannerie devant la justice militaire de la Manche est dû à M. Sarot. Les registres du tribunal criminel de la Manche, les décisions des juridictions militaires et des conseils de guerre, conservés au greffe du tribunal de Coutances, ont fourni les éléments de ce travail qui se recommandent, comme les précédentes publications du même auteur, par de consciencieuses recherches.

Digitized by Google

M. Le Mare, dans une note sur les corporations industrielles de Coutances, a publié, d'après un manuscrit conservé à la bibliothèque de la ville, quelques documents intéressants sur les deux principales corporations de Coutances, celles des tisserands et des parcheminiers.

M. Lehéricher a étudié l'influence des Scandinaves en Normandie, d'après les noms d'hommes. Les conclusions de son travail établissent que les hommes du Nord ne nous ont laissé qu'un nombre très restreint de noms propres, et que, si leur invasion fut la dernière, elle fut aussi la plus faible et par le nombre et par la durée.

M. Hersent a fait connaître à la Société académique du Cotentin l'existence d'un manuscrit conservé dans les archives de l'évêché de Coutances, qui contient l'indication des églises, cimetières et châteaux situés dans la Bretagne, le Maine, l'Anjou et la Normandie, où des trésors furent enfouis vers 1450 à l'époque où les Anglais quittèrent la France; de nombreuses pièces d'or et d'argent d'Édouard III et Henri V, rois d'Angleterre, et de Charles VI, roi de France, ont été trouvées à diverses reprises à Coutances et aux environs. Le manuscrit signalé par M. Hersent a été récemment publié, et les recherches qui pourront être faites d'après les indications qu'il fournit auront peut-être quelque utile résultat.

On trouve encore dans ce volume des renseignements intéressants pour l'histoire des familles de la basse Normandie, contenus dans trois documents d'un genre bien différent : le rôle de la capitation des nobles de l'élection de Coutances en 1776, publié par M. Quenaut, la liste des inhumations faites dans la cathédrale de Coutances de 1742 à 1790, et le rôle des gentilshommes de la compagnie du baron de Tourville (1635), publié par M. Deschamps-Vadeville.

JULES TARDIF,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE.

4e série, t. XI, année 1876. Angoulême, M DCCC LXXVIII, in-8° de LXII-563 pages.

(Séance du 6 janvier 1879.)

C'est l'histoire administrative et économique de l'ancien Angoumois ou, pour être plus exact, ce sont les documents pour servir à

Digitized by Google

cette histoire qui occupent la majeure partie du volume publié en 1878 par la Société de la Charente. Ils y forment deux séries. Dans la première (p. 79 à 261), M. Babinet de Rencogne a rangé vingt-deux pièces qui toutes, à une exception près, sont tirées des archives départementales et, pour la plupart, du fonds du présidia d'Angoulême. La plus ancienne, *Lettres royaux portant commission au général des finances de mettre les officiers du bureau de l'élection de Cognac en possession dudit bureau nonobstant toutes oppositions contraires*, date du 8 janvier 1578; les autres appartiennent au XVIIe et au XVIIIe siècle. Les sujets qu'elles concernent sont multiples : fondations de couvents, personnel et dotation de ces maisons religieuses, conflits de préséance et de juridiction, esmotions des croquants, érections de terres en comtés, lettres d'économat, établissement même d'une forerie de canons; le sénéchal d'Angoumois ou son lieutenant général informait sur toutes ces questions, et ce n'était qu'au vu des procès-verbaux et des enquêtes par eux dressés que le Parlement ou la Chambre des comptes procédait à l'enregistrement des lettres patentes et des arrêts du Conseil y relatifs. Les corps judiciaires prenaient, avant 1789, une part considérable presque quotidienne aux actes qui sont actuellement du domaine seul de l'administration. La lecture des documents inédits, publiés par M. de Rencogne, met une fois de plus ce fait important en lumière.

La même conclusion est fournie par la seconde série de pièces également insérées dans le présent volume (p. 295-532). Frappé de la rareté des titres concernant le commerce et l'industrie de l'Angoumois, M. de Rencogne avait, pendant plus de quinze années, extrait des archives soit du département, soit des départements limitrophes ou de Paris, tous ceux ayant trait à la matière. Il se trouve ainsi en avoir réuni quarante pour les seuls foires et marchés. Comme dans la série précédente, le plus grand nombre sont du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècle. Quelques-uns remontent au XIIIe; enfin, dépassant la limite de 1789, le recueil comprend les arrêtés appartenant à la période qui s'écoula entre l'an III de l'ère républicaine et le mois de novembre 1806. M. de Rencogne annonçait l'intention de publier ultérieurement deux nouvelles séries relatives : l'une à la police des villes, l'autre aux corporations d'arts et métiers, aux confréries religieuses et particulièrement à l'origine des papeteries charentaises. Nous devons espérer

Digitized by Google

que la Société archéologique tiendra à honneur de remplir cet engagement du regretté président qu'elle vient de perdre.

Les anciens registres de l'état civil sont une des sources fécondes de l'histoire locale. Les ministres des cultes ne se bornaient pas à y consigner les baptêmes, mariages et décès; ils les accompagnaient souvent de notes sur les événements qui s'accomplissaient sous leurs yeux. S'inspirant de cette pensée, M. Jules Pellisson, membre titulaire, a consulté les archives municipales de Barbezieux, et il a tiré de l'un des registres protestants qu'elles conservent une notice intéressante sur l'épidémie qui dévasta cette ville pendant les deux années 1629 et 1630.

Cet emprunt n'est pas le seul que M. Pellisson ait fait aux mêmes archives. Il reproduit également in extenso le *Papier pour le Consistoire de Barbezieux*, recueil des délibérations de la communauté protestante pendant trois ans et demi, du 13 octobre 1680 au 5 mars 1684. La date comme le caractère officiel de ce document lui donnent un intérêt réel pour l'histoire du protestantisme en Saintonge.

Cte DE LUÇAY,

Membre du Comité.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DES ALPES-MARITIMES.

Nice, t. III, 1875, xx-324 pages; t. IV, 1877, xvi-331 pages; t. V, 1878, 391 pages.

(Séance du 6 janvier 1879.)

La plus grande partie du tome III est occupée par l'édition de la *Vie de saint Honorat* due à M. A. Sardou. Cette édition a été tirée à part, adressée sous cette forme au Ministère, et examinée dans la *Revue des Sociétés savantes* (6e série, t. II, p. 56-63). Le même volume contient plusieurs mémoires dont le compte rendu revient de droit à la section d'archéologie et à celle des sciences. Les travaux dont l'examen appartient à la section d'histoire sont : *L'étude sur l'établissement et la résidence des israélites en la ville de Nice*, par M. Gallois-Montbrun (p. 242-258); *Deux actes mémorables du patriotisme des Antibois*, par M. l'abbé Tisserand (p. 259-270); *Machiavel et Savonarole, étude historique*, par M. le Dr Macario (p. 287-297). L'*Étude*

Digitized by Google

de M. Gallois-Montbrun est un travail intéressant et bien pensé, quoique faiblement écrit. On ne peut pas lire sans surprise le récit des persécutions dont les juifs ont été l'objet, de 1815 à 1848, après avoir joui pendant leur annexion à la France, sous la République et sous le premier Empire, des droits de citoyen. M. Gallois-Montbrun fait remarquer, avec un étonnement qui n'est peut-être pas dépourvu de malice, que la plupart des mesures prises contre ces malheureux ne furent pas mises à exécution, sans qu'on puisse s'expliquer la cause du quasi-succès qu'obtint leur passive résistance. Il est bien à croire qu'ils trouvèrent auprès des fonctionnaires piémontais un puissant auxiliaire dans cet éloquent avocat que les poètes du moyen âge ont célébré sous le nom de Dant Denier. Les deux épisodes racontés par M. l'abbé Tisserand se rapportent au siège d'Antibes, en 1766, par les Autrichiens, et au blocus des côtes de la Méditerranée par les Anglais, en 1798. Le second de ces épisodes est raconté d'après des documents tirés des archives de la préfecture, à Nice. Pour le premier, les sources ne sont pas indiquées. Quant à l'étude historique sur Machiavel et Savonarole, c'est une agréable lecture académique.

Le tome IV s'ouvre par une nouvelle édition (p. 1-112) du mystère provençal de sainte Agnès, déjà publié une première fois, en 1869, d'après le manuscrit unique de la bibliothèque Chigi, à Rome, par M. Bartsch. Ayant rendu compte ailleurs de l'édition de M. Sardou, je dois me borner à dire ici qu'il eût été possible de faire mieux. L'édition de M. Bartsch est précédée d'une bonne introduction, à laquelle ne peuvent se comparer les quelques pages que M. Sardou a placées au-devant de son texte. Quant à ce texte lui-même, il est vrai que M. Bartsch, philologue instruit et exercé à la critique des textes, mais souvent peu soigneux, avait commis un assez grand nombre de fautes de lecture, mais un petit nombre seulement de ces fautes ont été corrigées par M. Sardou, qui s'est borné à vérifier certains passages douteux sur le manuscrit, au lieu de le collationner en entier. Si M. Sardou avait eu connaissance d'un article publié dans la *Revue critique* (1869, art. 184) sur l'édition de M. Bartsch, il aurait compris la nécessité d'une collation complète. Cette collation a été faite il y a peu d'années, à ma demande, par M. Clédat, ancien élève de l'École des chartes, et les résultats, qui ne manquent pas d'importance,

Digitized by Google

en ont été publiés dans le premier numéro de la *Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome*. M. Sardou a dû, par suite, faire à son édition un supplément qui a pris place dans le tome V des Mémoires de la Société dont je rends compte (p. 171-180). — Dans le tome IV encore, je dois mentionner un «Choix de proverbes, locutions proverbiales, sentences, adages, etc., recueillis dans le dialecte romano-provençal du Piémont, accompagnés de la traduction mot à mot et de la traduction française», par M. Malval. La source où ces proverbes piémontais ont été recueillis n'est pas indiquée, et les proverbes ne sont accompagnés d'aucun renvoi aux nombreuses collections analogues que nous possédons déjà. L'expression «romano-provençal», employée par l'auteur, montre assez que nous n'avons pas affaire à un travail fait par un homme au courant de la science linguistique de notre temps. Le volume se termine par un discours du président de la Société où on lit que la publication de la vie de saint Honorat par M. Sardou «a été un véritable événement dans le monde savant.» Il y a là un peu d'exagération.

Le tome V renferme un assez grand nombre de travaux dont il appartient à la section d'archéologie de rendre compte. Le seul dont nous puissions parler ici est le mémoire de M. A. L. Sardou, intitulé : *L'idiome niçois, ses origines, son passé, son état présent* (p. 5-89). Ce mémoire n'est nullement une étude linguistique nous donnant la connaissance du patois niçois, indiquant quelle place il doit prendre entre les idiomes du midi de la France. Ce qu'on y trouve de plus utile, ce sont des notices bibliographiques et littéraires sur les ouvrages composés en niçois jusqu'à nos jours. On y trouve aussi sous le titre de «Système rationnel d'orthographe niçoise, fondé sur les origines, le génie propre et le passé littéraire de l'idiome parlé à Nice et dans l'ancien comté de Nice», des préceptes orthographiques souvent inspirés du système adopté par l'école des *felibres*, et auxquels je ne puis, en général, que donner mon assentiment. Mais je ne saurais porter un jugement aussi favorable sur l'introduction relativement longue (elle occupe la moitié du travail entier) que M. Sardou a placée en tête de ses recherches, et dans laquelle il ne donne point l'idée qu'il soit le moins du monde au courant des travaux qui, depuis une vingtaine d'années, ont renouvelé les études provençales. Sur tous les points, il en est

Digitized by Google

encore à Raynouard. Presque tous les textes qu'il cite, à commencer par celui des *Serments* de 842, sont incorrects. Il ignore que le poème de Boëce a été, depuis Raynouard, l'objet de nombreux travaux, que notamment le manuscrit qui le contient a été collationné non sans profit en 1872 [1]; il en est encore à croire que la *Nobla Leyczon* a été composée en l'an 1100 [2]. Il donne sur les troubadours de l'Italie des notices pour lesquelles il est visible qu'il n'a pas consulté les *Leben und Werke der Troubadours* de Diez. En somme le travail de M. Sardou est, à tous égards, arriéré. A la suite de son mémoire, M. Sardou a publié une lettre de Fr. Mistral relative au patois de Nice, où se remarque cette justesse d'idée et d'expression qui distingue jusqu'aux moindres écrits du grand poète de la Provence.

PAUL MEYER,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES, DES LETTRES ET DES ARTS DE SEINE-ET-OISE.

Tome XI, 1878.

(Séance du 3 février 1879.)

Le onzième volume des *Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise* ne relève que pour une part bien restreinte de la section d'histoire.

Ce sont surtout des articles littéraires qui y trouvent place, ainsi que des notices archéologiques dont quelques-unes mériteraient d'être signalées, notamment celles qui concernent la cité gauloise de Petromantalum, les antiquités de Versailles et le château de Noisy-le-Roi, dont Mme de Maintenon avait fait choix pour la fondation de l'établissement qui devint plus tard la maison de Saint-Cyr.

Les communications historiques que le volume renferme se réduisent le plus souvent à l'indication de rapports faits par les membres de la Société et qu'il est regrettable de ne pas trouver reproduits. Telles sont les recherches de M. Barghon Fort-Rion sur l'un des grands généraux de la guerre de Trente ans, le maréchal

[1] Voyez *Romania*, 276-340, et mon *Recueil d'anciens textes*, partie provençale, n° 1.

[2] Voy. *Revue critique*, 1866, art. 18.

Digitized by Google

de Rantzau (p. 309), les analyses de M. Ploix sur la publication des mémoires de la Bastille par M. Ravaisson (p. 107) et sur l'état administratif de la France au 18 brumaire de l'an VIII, d'après les rapports que M. Félix Rocquain a tirés des archives (p. 42), les découvertes faites par M. Duchatellier dans la correspondance de Hoche (p. 109).

Le seul mémoire qui se prête à une appréciation est celui de M. Taphanel (p. 167), ayant pour titre : *Une journée de Louis XIV*. Il ne pouvait être tiré un meilleur parti de tous les mémoires historiques du temps. Le charme du style aussi bien que le mérite de la composition complètent la valeur historique de ce travail inspiré par la pensée de revendiquer, comme des propriétés nationales, les titres de gloire de tous ceux qui, rois ou ministres, dans les conseils ou dans les armées, ont bien servi la France.

ANTONIN LEFÈVRE-PONTALIS,

Membre du Comité.

ARCHIVES HISTORIQUES DE POITOU.

Tome VI, 1877.

(Séance du 3 février 1879.)

Le tome VI des *Archives historiques de Poitou* ne renferme que le cartulaire de l'abbaye d'Orbestiez, publié par M. Louis de la Boutetière. Ce cartulaire est composé de 344 pièces, dont la plus ancienne est de 1107 et la plus récente de 1454. Elles ont été publiées selon l'ordre chronologique rigoureux, et nous ne pouvons que féliciter l'éditeur de ce système. Il en est plusieurs qui offrent un intérêt, et nous signalons les suivantes : la fondation d'Abestres, par Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, en juillet 1107 (n° 1). Par malheur, nous ne possédons de ce texte que des vidimus des XIVe et XVe siècles; la fondation des prieurés de la Sebrandière en 1184, et de Saint-Lomont-de-Mauléon en 1205 (nos 6 et 13), une concession de salines en 1218 (n° 28) : le mariage de Savan de Mauléon avec Amable du Bois (n° 38), etc. Les plus anciennes chartes en langue vulgaire sont de 1253 (n° 54), de 1254 (n° 56) et de 1259 (n° 60). La plupart de ces pièces romanes sont intéressantes au point de vue dialectaire. Le texte du cartulaire est générale-

Digitized by Google

ment établi avec soin et nous ne reprocherons guère à M. de la Boutetière que d'avoir adopté des notations telles que *promicto*, *lectre*, etc. Ce *ct* n'est à mes yeux qu'une annotation, un double *tt*. Nous regrettons aussi que la date du lieu n'ait pas été placée en tête des analyses sommaires. Depuis le commencement du XIVe siècle, M. de la Boutetière supprime un certain nombre de formules qui se répètent dans la plupart des actes (nos 98 et 55). C'était un sacrifice peut-être nécessaire, mais les études de la diplomatie auront à en souffrir. A côté d'une bonne table des noms de lieux et de personnes, il eût été bon de placer un répertoire des actes et une table des matières. Cette dernière eût été d'autant plus utile que les notes font presque absolument défaut. Malgré ces omissions, l'œuvre est consciencieuse et fait honneur à M. de le Boutetière et à la Société des archives historiques du Poitou.

LÉON GAUTIER,

Membre du Comité.

REVUE HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DU DÉPARTEMENT DU TARN.

(ANCIEN PAYS D'ALBIGEOIS.)

3 vol. in-4°. Albi, 1875-1878.

(Séance du 3 février 1879.)

La publication de la *Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn*, qui paraît depuis peu de temps à Albi, semble une œuvre dont les débuts méritent d'être encouragés.

L'archiviste du département, M. Émile Jolibois, ancien élève de l'École des chartes, a tenté d'établir dans cette province un lien entre les personnes qui s'occupent des choses de l'esprit, et, à force d'énergie, de patience, de sacrifices même, il est parvenu à créer une Revue, un Musée et une Société qui rayonne sur tout le département et qui, pour exciter l'émulation, a déjà fondé plusieurs prix.

La compagnie, qui siège à l'hôtel de ville d'Albi, et qui s'est définitivement constituée le 3 janvier 1878, a pris pour titre : *Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn*. Elle se compose des hommes distingués, des sénateurs et députés et des autorités supérieures de la région. La *Revue* qui est l'organe de cette association a commencé à paraître le 1er novembre 1875 et forme aujourd'hui trois

Digitized by Google

volumes in-4° ornés de planches, de cartes et de plans. L'initiative de cette publication a été prise, nous l'avons dit, par son principal rédacteur, M. Jolibois, qui s'était déjà fait connaître par de très estimables travaux tels que : la *Chronique de l'évêché de Langres*, les *Histoires des villes de Rethel et de Chaumont*, le *Dictionnaire historique de la Haute-Marne*, in-8°, et par six volumes in-4°, les *Inventaires des archives communales d'Albi et de Gaillac et des archives départementales du Tarn*.

Dans les volumes de la Société, l'histoire locale tient naturellement le premier rang, et nous remarquons un travail sur l'*Ethnographie albigeoise* dans lequel sont étudiées les peuplades de la contrée antérieures à la conquête romaine, et celles dont César fait mention dans ses immortels Commentaires. L'auteur est le brave officier défenseur du fort de Bitche, M. Teyssier, colonel du génie, aujourd'hui commandant la place de Vincennes. L'*Histoire du pays d'Albigeois*, par M. Émile Jolibois, un mémoire de M. Rolland, sur la guerre de Cent ans, 1337-1453, de nombreux documents sur les guerres civiles et le soulèvement des populations au commencement du XIVe siècle, sujet magistralement traité par notre savant collègue M. Hauréau, membre de l'Institut, dans son récent ouvrage sur Bernard-Délicieux. M. Rossignol a fourni une intéressante monographie de la commune de Saint-Sulpice-de-la-Pointe, et M. Bonhoure une étude de même nature sur le village et le château de Burlats, près de Castres, où s'était retirée, en 1153, la princesse Constance, sœur de Louis VII, veuve d'Eustache fils d'Étienne roi d'Angleterre, et plus tard femme de Raymond V, comte de Toulouse.

Parmi les pièces nombreuses que contient ce recueil, nous nous bornerons à signaler une notice chronologique des évêques d'Albi, le récit de l'entrée dans cette ville du roi de Navarre et de la reine Marguerite, sœur unique de François Ier, le 15 juillet 1535, la prise de possession de la vicomté de Lautrec, en 1425, par le comte de Foix, à qui Charles VII rendit l'héritage de Gaston Phœbus, et plusieurs bulles pontificales, contrats, chartes et diplômes touchant les localités du pays et faisant mieux connaître leurs usages et leurs privilèges. Nous désignerons particulièrement une note pleine d'érudition sur les origines de l'imprimerie à Albi, par M. Jolibois, et les observations critiques sur plusieurs ouvrages imprimés dans cette ville, par un élève de Guttenberg, un imprimeur *ambulant*, Numeistre (Neumeister) qui, protégé par l'évêque Louis d'Amboise,

Digitized by Google

fit sortir de ses presses nomades, en 1481, l'ouvrage intitulé : *Johannis de Turrecremata cardinalis expositio in psalmos, impressum Albiæ, 1481.* La Bibliothèque nationale possède aussi ce volume, et M. Claudin va publier un intéressant travail sur Numeistre lui-même.

La poésie française et languedocienne et la musique elle-même ne sont point négligées dans ce volume, non plus que les sciences naturelles et l'archéologie, depuis des descriptions d'antiquités romaines, de sarcophages, d'habitations souterraines fortifiées et d'anciens donjons, jusqu'à une étude sur la restauration de la belle cathédrale de Sainte-Cécile d'Albi. Mais ces matières sont du domaine des autres sections du Comité. Nous devons donc terminer en répétant que la Société littéraire d'Albi et son fondateur, M. Jolibois, nous paraissent complètement dignes d'éloges et d'encouragements.

E. DE MOFRAS,

Membre du Comité.

PRÉCIS ANALYTIQUE DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN.

Années 1874-1875, 1876-1877.

(Séance du 3 mars 1879.)

Dans ces deux volumes, l'Académie de Rouen a publié plusieurs travaux remarquables sur l'histoire de Normandie. Il faut placer au premier rang le mémoire de M. Charles de Beaurepaire, intitulé : *États de Normandie sous Charles VII.* L'auteur y montre comment, après l'expulsion des Anglais, cette province recouvra ses anciens privilèges, entre autres la charte aux Normands, ainsi que ses États particuliers et le droit de voter l'impôt. L'Université de Caen, fondée par les Anglais, fut maintenue par le roi de France, malgré l'opposition de l'Université de Paris. Le mémoire de M. Charles Beaurepaire, qui s'appuie toujours sur les documents authentiques conservés dans les archives de Rouen et de la Seine-Inférieure, est du plus haut intérêt pour l'histoire de la Normandie.

Le même auteur a intitulé modestement un second mémoire : *Note sur le parvis de la cathédrale de Rouen.* Il a réuni dans ce travail des renseignements fort précieux sur les privilèges dont jouissait

Digitized by Google

l'enceinte appelée *atrium* ou *parvis* de la cathédrale, sur la juridiction qu'y exerçait le chapitre, sur les corporations qui s'y étaient établies, en un mot sur tous les événements qui, depuis le XIe siècle jusqu'au XVIIIe, ont eu pour théâtre le parvis de Notre-Dame de Rouen.

Un rapport du maître des requêtes, Maignart de Bernières, qui fut chargé en 1648 de visiter le Vexin, a fourni à M. Félix l'objet d'une intéressante étude sur plusieurs villes de Normandie. Maignart de Bernières avait surtout pour mission d'inspecter les prisons. Son rapport constate l'état déplorable où il trouva celles de Vernon, Andelys, Pont-de-l'Arche, Gisors et Pontoise. Dans plusieurs de ces villes, le pain manquait aux prisonniers, qui étaient réduits à vivre de la charité des habitants.

M. Buchère a exposé, dans une savante dissertation, les rapports entre les anciennes lois anglo-normandes et les institutions judiciaires de l'Angleterre.

A l'occasion de *Mazarinades* imprimées à Rouen, M. de Duranville a cité des extraits des écrits satiriques qui furent composés en Normandie à l'époque de la Fronde.

M. d'Estaintot a retracé les luttes que provoqua, dans l'assemblée de la noblesse réunie à Rouen, en 1789, le vote relatif à la suppression des privilèges en matière d'impôts. Il a établi que la majorité de l'assemblée se prononça généreusement pour cette mesure. On doit encore à M. d'Estaintot une curieuse étude sur l'inscription d'une tombe de Bailleul-sur-Eaulne, qui avait donné lieu à des interprétations erronées.

M. Decorde a publié une lettre fort intéressante de David Houard, auteur des *coutumes anglo-normandes* et d'autres savants ouvrages sur le droit normand. Houard expose, dans cette lettre, adressée au secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen, sa situation de famille, ses occupations à Dieppe et les motifs qui l'ont décidé à quitter cette résidence pour celle de Paris.

Je regrette de ne pouvoir insister sur un autre travail de M. Decorde, relatif à l'état des *Écoles de Rouen pendant la première révolution.* Mais le Comité s'est fait une loi de ne pas s'occuper des événements postérieurs à 1789. Le même motif m'interdit tout détail sur un mémoire de MM. Homberg et de Duranville intitulé : *Un procès criminel à Rouen en 1808.*

Ce résumé rapide suffira pour montrer que l'Académie de Rouen

Digitized by Google

concentre de plus en plus ses travaux sur la Normandie et rend ainsi un véritable service aux études historiques.

Cependant l'Académie de Rouen n'exclut pas les mémoires d'une autre nature. La littérature est représentée, dans les deux volumes que nous analysons, par MM. Frère et Félix. Le premier a fait ressortir le mérite poétique de Clément Marot. Le second a rapproché ingénieusement du vers de Boileau :

Grand roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire!

deux vers de P. Corneille, qui renferment la même pensée.

M. Danzas, en rendant compte d'un ouvrage de M. le comte Croizier, intitulé : *La Perse et les Persans*, a signalé avec talent le caractère de la Perse et des peuples qui l'habitent. Il a rappelé son glorieux passé et indiqué, avec de prudentes réserves, le rôle important que M. le comte Croizier lui assigne dans l'avenir.

Enfin M. l'abbé Loth, secrétaire perpétuel de l'Académie, a retracé brièvement la vie et les travaux des membres que cette compagnie a perdus récemment, et entre autres de M. l'abbé Colas, de M. l'abbé Cochet et de M. Gosselin.

A. Chéruel,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

Tome VI, 1er fascicule, 1876-1878.

(Séance du 3 mars 1879.)

Le premier fascicule de ce sixième volume des *Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer* comprend des documents relatifs à l'histoire ecclésiastique des anciens diocèses de Thérouanne et de Boulogne, publiés par M. A. Lipsin. La seconde partie contiendra la *Partition* du diocèse de Thérouanne.

La partie dont j'ai à rendre compte se compose des statuts de l'église de Boulogne, de son obituaire et des dons qu'elle a reçus. Viennent ensuite les règlements relatifs au service et aux attributions des chanoines, les statuts de l'église et du chapitre de Boulogne et le règlement pour le cérémonial.

Le document qui a pour titre *Martyrologe des fondations de l'église*

Digitized by Google

cathédrale de Boulogne est la partie la plus intéressante du volume. On y pourra recueillir quelques indications utiles sur un assez grand nombre de personnages historiques qui figurent au nombre des bienfaiteurs de l'église.

C. Hippeau,

Membre du Comité.

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

Tome IV, 1877, et tome V, 1878.

(Séance du 3 mars 1879.)

L'importance des documents contenus dans ces deux volumes justifie pleinement les éloges déjà donnés à la Société qui les publie. Fondée en 1874, elle a publié chaque année un volume, prouvant ainsi que des hommes actifs et laborieux peuvent, malgré l'exiguïté des ressources dont ils disposent, donner une grande et réelle valeur à l'œuvre accomplie par leurs communs efforts. La liste des pièces dont se composent les deux volumes dont j'ai à rendre compte est nombreuse. Je mentionnerai les principales.

Je trouve d'abord dans le quatrième volume un recueil de chartes saintongeoises de l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur, publié par M. Paul Marchegay. Ces chartes, au nombre de trente-quatre, dont la première porte la date de 1067 et la dernière celle de 1157, ont été tirées des titres originaux et des quatre cartulaires de l'abbaye.

Elles se rapportent à des églises, chapelles, possessions et rentes sises à Pons et aux environs. L'éditeur a fait précéder les textes de ces chartes d'une courte analyse de chacune d'elles.

Le pouillé général de Saint-Florent, conservé aux archives de Maine-et-Loire, et dressé vers 1271 par Michel Hurtaut, sous-prieur de l'abbaye, mentionne les prieurés de Bougneau, de Saint-Martin et Saint-Vivien de Pons, de Tesson et de Soubise.

Le second recueil se compose de trente-trois pièces assez étendues (de 1263 à 1782) rassemblées sous le titre de *ventes*, *accords*, *transactions*, *fermes*, etc. et publiées par M. Audiat, Barraud de Beaucaire, de Beaucorps, de Brémond d'Ars, Pélisson, Raymond, de Richemond et de Tilly.

Suivent cinq documents en langue vulgaire (de 1244 à 1293) édités par M. Georges Musset, auquel on doit aussi des documents

Digitized by Google

sur le présidial de la Rochelle (1722-1780) offrant, indépendamment des détails qu'ils renferment, un objet d'étude intéressante pour les personnes qui s'occupent de nos anciens dialectes provinciaux. Des lettres adressées à Colbert par l'historien Priolo ou Priuli, né en 1602 à Saint-Jean-d'Angély, ont pour éditeur M. Tamizey de Larroque. D'autres lettres de différents personnages du XVIe siècle (1560-1585), sont extraites de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, par M. Édouard de Barthélemy. Enfin, sous le titre de fondations civiles et religieuses (1494-1585), M. Louis Audiat a donné aux archives historiques plusieurs textes concernant l'hôpital de Saint-Pierre de Saintes, l'église de Lonzac, le presbytère de Crazannes, le temple protestant de Saint-Georges-des-Coteaux et plusieurs fondations à Saintes, à Tesson, à Marennes et à Balanzac. Le volume se termine par deux pièces sur l'abbaye de Saintes servant de complément au cartulaire de Notre-Dame publié en 1871 par l'abbé Grasilier.

Le cinquième volume, publié en 1878, se compose presque en entier du *Diaire de Jacques Merlin*, ou *Recueil des choses les plus mémorables qui se sont passées à la Rochelle de 1589 à 1620*, publié par M. Charles Dangibaud. Ce journal, comme les écrits du même genre que l'on a raison de publier, contient des renseignements utiles sur les principaux événements de l'histoire locale. Jacques Merlin, né à Alençon, d'après le Père Arcère, le 5 février 1566 et mort en 1620, avait laissé deux manuscrits; le premier, qui est le journal de sa vie ou *petit diaire*, a été publié à Genève en 1855. Le second est le recueil chronologique des événements dont la Rochelle a été le théâtre pendant trente et un ans. Quoiqu'il ait été consulté par presque tous les écrivains qui se sont occupés de l'histoire de la Rochelle à la même époque, il est resté inédit presque intégralement, et M. Dangibaud n'a pas voulu le publier en entier. Il a supprimé : 1° tous les faits généraux qui ne se rapportent pas à l'histoire locale; 2° certains détails de famille, comme les maladies de l'auteur et de sa femme, en un mot tout ce qui était connu, indifférent ou complètement insignifiant. Ces détails remplissent le quart du manuscrit. L'éditeur s'est autorisé aussi de l'exemple donné par la Société de l'histoire de France, pour le journal de l'avocat Barbier, en passant sous silence certaines anecdotes grivoises qui ne sont pas caractéristiques de l'époque et que certainement, dit-il, le grave ministre eût supprimées lui-même s'il avait livré son diaire

Digitized by Google

à l'imprimeur. Sans blâmer les scrupules auxquels sont dues les suppressions de ce genre, on peut faire observer qu'il ne faudrait pas les exagérer et les pousser trop loin; car la responsabilité des éditeurs a été plus d'une fois compromise autant par les textes qu'ils ont cru devoir supprimer que par ceux qu'ils ont conservés.

Tel qu'il est, le journal de Jacques Merlin présente un assez grand intérêt. Il fait assister à la vie intérieure de la vieille cité protestante, à l'exécution de l'édit de Nantes, au rétablissement de la messe à la Rochelle, aux divers synodes de la Saintonge et de l'Aunis, à la longue lutte des bourgeois contre le corps de ville, source précieuse de renseignements importants sur les institutions municipales de cette ville libre.

Le volume qui contient le diaire de Jacques Merlin s'ouvre par une nouvelle série de documents inédits sur la Saintonge et l'Aunis, du XIIe au XVIIe siècle, publiés par M. Paul Marchegay. Il se termine comme les précédents, par une table des noms de lieux et de personnes et par une autre table chronologique de tous les documents publiés dans les cinq premiers volumes des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* : travail excellent qui, en facilitant les recherches, atteste le nombre et l'importance des matières recueillies par les membres, pleins d'ardeur et de zèle, d'une Société qui se rend de plus en plus digne des éloges et des encouragements qui lui ont été donnés par le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

C. Hippeau,

Membre du Comité.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.

4e série, t. III, années 1876-1877.

(Séance du 3 mars 1879.)

La presque totalité de ce volume est consacrée à l'agriculture, aux concours institués par la Société et aux encouragements donnés par elle aux travailleurs du pays. La section d'histoire n'y est représentée que par une courte notice sur *Sainte Foy à Conches et en Norfolkshire*, lue dans une des séances par M. le comte de Salvandy.

C. Hippeau,

Membre du Comité.

Digitized by Google

L'Académie de Marseille, ses origines, ses publications, ses archives, ses membres,

Par M. l'abbé L. T. Dassy, secrétaire perpétuel, directeur des institutions des jeunes aveugles et des sourds-muets.

Marseille, 1877, 1 vol. in-8° de 636 pages, avec 4 planches.

(Séance du 3 mars 1879.)

L'Académie de Marseille était, dès son origine, l'une des nombreuses sociétés académiques fondées dans les provinces de France durant la seconde moitié du XVIIe siècle ou dans la première moitié du XVIIIe. Elle n'était pas, cependant, des plus anciennes ; les Académies de Caen, de Bordeaux, de Toulouse, de Soissons, de Nimes, d'Angers, de Montpellier, l'avaient précédée. Mais plusieurs de ces sociétés s'étaient rassemblées et avaient même publié des mémoires avant d'être officiellement reconnues par lettres patentes du roi. L'Académie de Marseille, au contraire, fut presque aussitôt reconnue que fondée en 1726, après quelques essais de réunions, antérieures de peu d'années seulement. Le premier plan, conçu par plusieurs hommes distingués qui avaient projeté la création de l'Académie, mais qui ne fut point adopté, était une véritable encyclopédie littéraire, scientifique et artistique.

Suivant les lettres patentes de création et un usage à peu près constant, ces académies provinciales devaient être affiliées à l'Académie française et avoir un *protecteur* membre de cette Académie, ordinairement grand seigneur de la cour. Elles devaient aussi, chaque année, acquitter à l'Académie française *un tribut filial* consistant en lectures de compositions littéraires et en d'autres communications périodiques.

L'Académie de Marseille avait eu pour protecteur et pour intermédiaire auprès de l'Académie française son propre fondateur, le duc et pair maréchal de Villars, l'un des quarante de cette Académie, et qui eut à sa mort pour successeur, en 1734, dans le protectorat de la Société littéraire de Marseille, le duc de Villars son fils.

L'Académie de Marseille a déjà eu son histoire, publiée en trois volumes, de 1826 à 1843. Son premier historien, M. Lautard, en fut secrétaire perpétuel pendant trente-quatre ans, de 1816 à 1850. Il avait aussi très consciencieusement étudié et mis au jour

Digitized by Google

une partie des principaux documents propres à bien faire connaître les origines, les développements, les travaux, les modifications de nom et de caractère de ce corps savant. Il avait puisé les éléments de son travail aux sources les plus pures et les plus abondantes, aux archives de l'Académie. C'est à ces mêmes archives, mais en les fouillant encore plus profondément et en publiant les résultats de ses recherches dans un ordre méthodique différent, que son successeur, M. l'abbé Dassy, a emprunté les éléments de la nouvelle histoire de cette Société. Il devait en résulter une grande analogie dans les faits principaux. Ce second travail est non moins considérable et non moins consciencieusement accompli.

Peut-être M. l'abbé Dassy s'est-il exagéré le devoir de ne laisser oublier aucune des particularités, même les moins importantes, de la vie intérieure et extérieure de l'Académie, que son prédécesseur n'avait pas jugées être assez importantes pour être publiées. Il ne s'est pas maintenu, en effet, dans l'exposé général des vicissitudes académiques de cette Société, dans l'analyse de ses principaux travaux; il étudie et extrait scrupuleusement tous les manuscrits, les registres, les correspondances, les procès-verbaux, les mémoires inédits conservés dans ses archives; il n'a même pas négligé les affaires financières et les intérêts, pour ainsi dire, privés et domestiques de la compagnie; il a aussi publié la biographie des vingt et un premiers membres de la nouvelle Académie et la liste analytique de leurs travaux.

C'est surtout par ces mentions et ces analyses minutieusement scrupuleuses que la nouvelle histoire de l'Académie de Marseille se distingue de la première, rédigée par M. Lautard, qui avait principalement concentré ses recherches sur les faits les plus importants, se bornant souvent à analyser des documents que M. Dassy a intégralement publiés, et quelquefois aussi publiant in extenso d'autres documents que celui-ci s'est borné à extraire partiellement. Quelques inexactitudes et omissions du premier historien ont été signalées, peut-être un peu trop rigoureusement, par son successeur.

Ainsi que l'indique le titre du volume, M. Dassy a étudié et exposé successivement les origines, les publications, les documents conservés dans les archives, la vie et les écrits des membres de l'Académie. Il résulte même quelquefois de la lecture de ce livre où sont mentionnés à des points de vue divers tant de faits et de renseignements qui ont entre eux une grande analogie et d'intimes relations,

Digitized by Google

une fatigue et une difficulté d'analyse telle que je dois me borner à signaler quelques faits des plus généraux et des plus caractéristiques.

Le 12 janvier 1726 l'Académie de Marseille adressa à l'Académie française une lettre signée par quatorze de ses nouveaux membres dans laquelle on lisait cette phrase : « Vous avez déjà assez assuré le bon goût dans le cœur du royaume; il ne s'agit plus que de pourvoir à la frontière. Nous sommes des plus exposés... »

Dans les lettres patentes d'août 1726, on voit l'obligation imposée à l'Académie de Marseille, comme à toutes les autres académies provinciales affiliées, d'envoyer tous les ans, le jour de la fête de Saint-Louis, à l'Académie française quelques ouvrages, en prose ou en vers, de la composition de ses membres, « sur tel sujet utile et honneste que bon lui semblera. »

Le 19 septembre de la même année, une nouvelle députation de l'Académie de Marseille, présidée par l'un de ses premiers membres les plus distingués, M. de Visclède, fut accueillie par l'Académie française, qui lui accorda la filiation. Entre autres vœux et témoignages de reconnaissance exprimés par M. de Visclède, celui-ci parle de la tendresse avec laquelle « la mère voudrait bien éclairer et diriger sa fille d'adoption. »

Le règlement de 1726 excluait de l'Académie de Marseille toutes les personnes de communautés séculières ou régulières, excepté MM. de l'abbaye de Saint-Victor et MM. les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Cette exclusion a été longtemps maintenue et n'a été levée que dans un très petit nombre de cas et très tardivement.

L'illustre évêque de Marseille, Mgr de Belsunce, ne fut pas d'abord favorable à la fondation de l'Académie; on avait cherché à lui persuader qu'elle était composée d'esprits forts et de jansénistes. Mais il revint promptement de son préjugé, car on le voit figurer peu de temps après parmi les dignitaires de la Société.

D'autres oppositions, probablement causées par la jalousie, se manifestèrent après la séance d'installation de l'Académie, en avril 1727; des pamphlets, des chansons, des caricatures, et même une pièce de théâtre, furent composés, mais sans succès, pour tourner en ridicule les nouveaux académiciens.

Une difficulté, plus sérieuse, liée à l'organisation même de la nouvelle Académie, s'était promptement manifestée.

L'Académie serait-elle exclusivement littéraire, comme le préten-

Digitized by Google

dait avec une persistante obstination la majorité de ses membres? Serait-elle scientifique, suivant le plus ancien projet, ainsi que le demandait, entre autres, un naturaliste devenu célèbre par ses travaux sur certains animaux marins, André Peyssonnel? Les belles-lettres l'emportèrent encore, et ce ne fut que plus tard, par lettres patentes de 1766-1767, que les sciences et les arts purent prendre définitivement rang dans les travaux de l'Académie des beaux-esprits, comme on la désignait. D'après le plan primitif, non adopté, elle devait être composée «de beaux esprits et de savants, les uns pour plaire, les autres pour être utiles.»

Les premières réunions de l'Académie avant son installation officielle, avec l'assentiment de l'échevinage, avaient lieu dans le domicile des principaux fondateurs, ce qui motiva les dénominations de *Chambre*, de *Bastide* et de *Jardin*, données d'abord à ces conciliabules privés.

Peu de temps après sa reconnaissance officielle, elle put, grâce à la générosité de son fondateur, le maréchal de Villars, décerner des prix. La médaille représenta successivement le portrait des deux Villars. Un anonyme, en 1774, sous le faux nom d'un prince russe et qui n'était autre que Necker, ajouta 2,000 francs aux prix. Plusieurs fois les prix de l'Académie furent remportés par des concurrents célèbres dans les lettres ou dans les sciences.

Le sceau de l'Académie adopté en 1728, deux ans après sa fondation, représentait le Phœnix regardé par un soleil levant qui le fait renaître de ses cendres, avec ces mots : *Primis renascor radiis*. Ce symbole était considéré comme représentant l'antique académie grecque marseillaise, renouvelée par l'académie moderne. Cette dénomination d'académie, que les historiens de Provence s'accordent à donner aux écoles grecques et romaines de Marseille dont la célébrité est incontestable, était-elle réelle et suffisante pour que l'académie du XVIIIe siècle pût se prétendre héritière directe du nom, du but et des études littéraires de la civilisation grecque dans cette partie de la Gaule? C'est cependant ce que rappelle en commençant son livre, le nouvel historien : «La première académie de Marseille, dit-il, avait brillé d'un grand éclat pendant près de six siècles, mais la chute de l'empire romain et les invasions répétées des barbares étaient parvenues à éteindre le feu du génie dans la cité phocéenne.»

L'intérêt du livre de M. l'abbé Dassy résulte surtout du grand

Digitized by Google

nombre de renseignements, de faits, d'analyses, extraits non seulement des mémoires publiés par l'Académie, mais aussi et principalement des manuscrits conservés dans les archives. Ces deux séries de tables analytiques, annotées, sont tellement abondantes ou pour mieux dire tellement complètes que des extraits en seraient inutiles et impossibles. Il suffit de les mentionner pour en montrer l'utilité et pour faire connaître la patience consciencieuse qui a présidé à la confection de ces listes.

La partie consacrée aux travaux de l'Académie présente les titres, quelquefois avec des analyses, des quatre séries d'études publiées successivement par l'Académie depuis 1727 sous les titres de Recueils et de Mémoires. M. Dassy a apporté à la liste des nombreuses publications anciennes de l'Académie l'attention la plus scrupuleuse. Une cinquième série mentionne les publications faites en dehors des recueils et des mémoires et comprenant l'histoire de l'Académie, les règlements, les journaux, les rapports des membres, les notices de travaux, les instructions, les discours, les séances publiques, etc. Cette partie du volume est complétée par une table générale, à la fois méthodique et alphabétique, des cinq séries de publications.

Cette table serait sans nul doute fort utile pour retrouver au milieu d'un amas aussi considérable et mélangé de travaux les plus divers s'il avait été possible d'adopter une méthode satisfaisante au double point de vue qui dirigeait M. Dassy : l'ordre méthodique des matières et dans chaque section l'ordre alphabétique des auteurs. Mais la manière d'envisager une même question peut tellement varier qu'il est bien difficile de satisfaire toujours aux besoins divers des recherches bibliographiques.

On voit dans la table en question de nombreuses preuves de cette difficulté. Pour n'en citer qu'un exemple, la première section des sciences théologiques et philosophiques commence, au nom de l'auteur *Abeille*, par la mention d'un mémoire sur la fabrication du savon; puis au nom propre *Ardene*, qui suit immédiatement, on lit le titre d'un mémoire : « Il est plus difficile et plus glorieux de remplir exactement ses devoirs que de faire des actions brillantes. »

L'ordre uniquement et complètement alphabétique semblerait encore préférable.

Mais, en continuant de parcourir la suite des tables analytiques publiées par M. Dassy, on arrive à la partie la plus neuve et la plus originale de son livre, savoir la description et les mentions analy-

Digitized by Google

tiques des archives de l'Académie, qui comprennent les registres, les procès-verbaux des délibérations, les mémoires manuscrits des concours et des membres correspondants, parmi lesquels figurent, en assez grand nombre, des personnages connus et même illustres.

Dans une dernière partie du volume, on trouve les listes des membres qui, à différents titres (protecteurs, honoraires, directeurs, présidents, secrétaires, résidants, non résidants, officiers), ont fait partie de l'Académie depuis son origine; l'on y voit aussi les noms d'un grand nombre de littérateurs et de savants célèbres qui ont eu des relations avec l'Académie.

Toutes ces tables et listes ne sont point susceptibles d'analyse et il suffit de les mentionner pour faire apprécier les efforts de patience et de rigoureux examen apportés par M. Dassy à faire connaître, sous tous les rapports, les origines, les modifications, l'administration, le personnel, les travaux, en un mot la vie complète de l'Académie de Marseille pendant un siècle et demi. Plusieurs autres Sociétés savantes ont aussi fourni le sujet d'histoires et de résumés analogues. Mais il me paraît difficile d'en trouver de plus complets. C'est un grand service que le secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille lui aura rendu, en retour des honorables fonctions qu'elle lui a conférées.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Mémoires de la Société d'agriculture, de sciences et d'arts de Douai.

2e série, t. XIII, 1874-1876.

(Séance du 10 février 1879.)

Ce volume contient une nomenclature des tableaux, vases sacrés, et autres objets précieux appartenant aux églises abbatiales, collégiales et paroissiales, chapelles des couvents de Douai et de son arrondissement, au moment de la Révolution, d'après les pièces authentiques déposées aux archives du département du Nord, à Lille, et aux archives communales de Douai, par M. Dechisté.

Ce document, qui ne présente qu'une brève désignation des objets indiqués ci-dessus, ne peut être cité qu'à titre de renseignement et ne peut être analysé.

L. Le Clerc,

Membre du Comité.

La Thiérache. Bulletin de la Société archéologique de Vervins.

Tome V, 1878.

(Séance du 11 février 1879.)

Le tome V de la Société archéologique de Vervins contient la dernière partie du travail de M. Papillon, sur les objets recueillis à *Verbinum*, l'antique Vervins.

L'auteur du mémoire donne une nomenclature descriptive et raisonnée de ces objets, dont les principaux sont représentés sur des planches exécutées avec beaucoup de soin. On y voit figurer un petit sanglier en bronze dont les pattes, aujourd'hui brisées, devaient reposer sur un socle, et une statuette de Mercure tenant une bourse à la main. Viennent ensuite les monnaies; elles sont

Digitized by Google

en argent ou en bronze. On remarque quelques monnaies gauloises des Rèmes, des Trévires, et d'un chef de la Gaule belgique, puis une série de monnaies romaines depuis le règne d'Auguste jusqu'à la fin du IIIe siècle de notre ère. M. Papillon tire de ce fait la conclusion que la cité de *Verbinum* et les villas qui l'entouraient ont vu arriver vers cette dernière époque le moment de leur destruction, et que les populations qui y habitaient ont alors dû céder la place aux barbares qui arrivaient du Nord. Les traces d'incendie que l'on trouve de toutes parts dans les fouilles, prouvent que cette cité a péri dans une invasion violente. La seule monnaie d'époque postérieure que l'on ait découverte dans les ruines présente l'effigie de Constantin II.

La céramique présente ici une certaine importance. On a trouvé des poteries rouges unies ou ornées de bas-reliefs de grandeurs et de formes variées; malheureusement beaucoup étaient en fragments. Un de ces vases, reconstitué par M. Piette, offre une grande élégance de forme; c'est un bol orné d'oves, de personnages et d'animaux symboliques, dauphins et lièvres affrontés. On peut citer encore un vase dont le fond est garni de grains de quartz incrustés dans la pâte avant la cuisson et qui a dû servir de récipient pour malaxer des substances peu dures; il porte une tête de lion qui, faisant suite à une bordure, est percée d'une ouverture pour orifice. Quelques-uns de ces vases ont une estampille, sur laquelle est imprimé le nom du potier, précédé ou suivi des lettres OF, pour *officine de* . . . ou M pour *manus*, *de la main de* . . . Ces inscriptions sont reproduites sur la planche où sont dessinées les poteries découvertes à *Verbinum*.

Les vases en terre commune sont plus nombreux encore. Les plus grands sont des amphores et des *dolium*. Ces derniers n'ont pas de col; ils sont ventrus à la partie supérieure et reposent sur un fond plat. Ils sont formés d'une pâte grossière et trop peu dense pour avoir servi à autre chose qu'à contenir des matières sèches. Il est probable qu'ils renfermaient l'urne funéraire principale, entourée de vases de diverses formes et dimensions. L'un de ces dolium mesure 45 centimètres de diamètre à la partie la plus large, 30 centimètres à l'ouverture et à la base; quant à la hauteur, on peut supposer qu'elle atteignait à 75 centimètres.

Les vases destinés aux usages domestiques sont nombreux et formés de pâtes de couleurs diverses. Les pâtes noires sont générale-

Digitized by Google

ment fines et munies d'une couverte de même nuance, qui souvent présente des reflets métalliques.

Les pâtes blanches semblent formées de terre de pipe ou d'une argile réfractaire des terrains du Laonnais.

Les vases en terre grise sont faits avec une argile très fine qui se prête à la fabrication de la poterie délicate. Les parois en sont minces, souvent cannelées ou godronnées.

Les objets en verre ont été trouvés en fragments et sont relativement peu nombreux.

Citons encore un assez grand nombre de galets présentant des profils arrondis et des surfaces très lisses, que l'on suppose avoir servi au potier pour la fabrication des vases; des fragments de pierre dure, qui constituaient une table à broyer, enfin des pierres polies sur une de leurs faces, qui ont trituré les matières.

On a encore trouvé plusieurs pierres à aiguiser, sous la forme d'un cylindre de 30 centimètres environ, faites d'une roche schisteuse mélangée de fer oxydé. Un des exemplaires est sillonné de stries symétriques; des styles pour écrire sur des tablettes enduites de cire, de 9 centimètres de longueur environ, se terminant par une spatule et quelquefois ornés d'incrustations de cuivre; des cuillers de formes diverses, la plupart en bronze étamé, quelques-unes ornées de personnages; des fibules à ressort et à charnière, deux clochettes, des boutons et des aiguilles.

M. Papillon passe ensuite à la description des objets en fer. J'en donnerai seulement la nomenclature : poids, ciseaux, gouges, forets, serpes, faux, hameçons, couperets, couteaux, clefs, hipposandales. On voit figurer, à l'article des objets divers, des boules de bleu antique, des épingles, des meules et quelques fragments de mosaïque.

Le *Bulletin de la Société archéologique de Vervins*, outre quelques notes qui n'ont pas assez d'importance pour figurer ici, donne encore une étude de M. Rigot, peintre, sur le retable ornant la chapelle de Saint-Martin, à l'église de Roubaix, annexe de la paroisse de la Flamangrie. Dans les dernières années du règne de Louis XVI, la paroisse de la Flamangrie aurait fait acquisition de quatre retables aux religieux de l'abbaye de Liessies, dont le couvent était situé près d'Avesnes; deux furent placés dans l'église de Roubaix, les deux autres dans l'église paroissiale de la Flamangrie.

Digitized by Google

L'un de ceux-ci fut acheté par L. Vitet et envoyé à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, où il se trouve encore. Celui qui reste à la Flamangrie date du milieu du XVIe siècle. Le personnage que l'on y remarque conduit par une femme aux pieds de la Vierge pourrait être Charles-Quint, supposition que semble justifier la présence de l'aigle à deux têtes. Dans un des compartiments figurent un gentilhomme et sa femme, les donateurs du retable; leurs costumes sont blasonnés aux couleurs de la famille de Croy, qui possédait la seigneurie d'Avesnes au XVIe siècle.

L'un des deux retables conservés à Roubaix, mal restauré et fort délabré, rappelle des pratiques plus anciennes et un reste d'archaïsme; la composition consiste en une série de scènes de martyre effrayantes, et rappelle le goût des artistes espagnols. C'est surtout sur l'autre retable que porte l'étude de M. Rigot, celui qui orne la chapelle de Saint-Martin. Il dit que certaines figures ont un caractère de beauté véritablement remarquable et sont drapées avec ce goût particulier aux meilleures époques de l'art. Il n'y reste rien de la cassure systématique et du chiffonnement que l'on remarque chez les maîtres primitifs de l'Allemagne et des Pays-Bas. L'influence italienne ne paraît pas étrangère à l'heureux agencement et à la souplesse des plis dans les vêtements. On pourrait attribuer à cette œuvre la date du milieu du XVIe siècle.

Le retable se compose de trois grandes baies, celle du milieu dominant les deux autres; à droite le mariage de la Vierge, au centre la glorification de la Vierge, à gauche la crèche. Des culots repercés à jour supportent les premiers groupes, tandis qu'une série de dais d'une forme élégante servent alternativement de ciel et d'appui aux groupes supérieurs, qui vont en s'étageant.

A la lecture du mémoire, fort élégamment écrit, de M. Rigot, on juge que le retable de Roubaix est un objet d'art remarquable. La Société archéologique de Vervins continue avec un zèle très éclairé l'exploration du territoire de la Thiérache; chacun des volumes qu'elle publie contient des découvertes dignes d'un véritable intérêt.

L. Le Clerc,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.
Tome V, 1878.

(Séance du 10 février 1879.)

Comme ceux qui l'ont précédé, le nouveau volume du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* témoigne de l'intelligente activité de ses membres. Il est plus d'une réunion savante qui, formée d'hommes d'ailleurs tous distingués, doit son plus grand lustre à un seul et risque parfois de disparaître avec lui. Il n'en est pas ainsi de la Société dont j'examine les travaux. Si, comme dans toute association, quelques noms s'y montrent au premier rang, on sent ici le résultat d'un effort commun et soutenu [1]. A ses propres forces, ce cercle d'érudits en a voulu joindre d'autres encore; quelques noms de correspondants de savoir et d'expérience ont été inscrits auprès de ceux des résidants. C'est ainsi que le tome V contient un excellent mémoire de notre collègue M. Charles Robert sur une inscription de Périgueux, mentionnant les *Primani*, puis une note historique et géographique, où M. Allmer expose et développe son interprétation nouvelle de la légende d'une borne milliaire trouvée près de la même ville et portant le nom de l'empereur Florien. Le président de la Société, M. le Dr Galy, publie, dans les mêmes pages, la partie supérieure, seule existante, d'une inscription qui vient d'être retrouvée dans les ruines du château de Barrière, ruines fécondes en restes antiques. Le crépi, délité par les gelées, a mis à découvert une pierre employée dans l'œuvre d'un mur et portant, en grandes capitales, ces trois lignes :

NVMINIBVS
AVG
ET MAGNAƎ

C'est une dédicace aux *Numina Augusta*, dont le nom paraît avoir également été inscrit sur cet autre fragment de proportions monumentales déposé au musée :

MINϑA

Elle mentionne la mère des dieux nommée en Gaule sur plu-

[1] On verra plus loin que cette Société a obtenu l'une des trois grandes médailles décernées par la section d'archéologie en 1879. (Note du secrétaire de la section d'archéologie.)

Digitized by Google

sieurs inscriptions tauroboliques. Un marbre trouvé à Périgueux et copié par l'acteur Beauméni paraît appartenir à cette dernière classe de monuments [1].

Je rappellerai encore avec éloges, pour l'exactitude des constatations et des recherches, le travail d'un savant bien connu, notre correspondant, M. Michel Hardy, sur les silex taillés de l'âge du mammouth, puis une notice de M. Féaux sur la station préhistorique du Petit-Puy-Rousseau; une étude de même nature porte la signature de M. Riverdet; un essai instructif sur la paroisse de Besse, trouvé par le Dr Galy dans les papiers de Mouicin, est dû au comte de Clermont de Touchebeuf. Des planches nombreuses, dont l'une reproduit une grande pierre antique du musée de Périgueux, pierre sans inscription, mais couverte de symboles curieux, accompagnent ces études utiles à consulter pour l'histoire générale de notre sol.

Le volume qui nous occupe ne contient pas que des travaux de longue haleine. Nous y trouvons encore les procès-verbaux des séances et comme une sténographie des communications qui y sont faites. Ces communications sont nombreuses et intéressantes à suivre. Ici, l'on décrit des tiers de sou d'or mérovingiens appartenant à la contrée et que le président vient d'acquérir pour le musée; plus loin, il s'agit de la trouvaille d'un rôle contenant des chartes du xie et du xiie siècle, sauvées des mains d'un relieur par M. Marchegay et relatant des donations faites aux prieurés de Bretenor et de Montcaret. M. le comte de Cumond, qui étudie l'église du lieu dont il porte le nom, annonce qu'il vient d'y retrouver, sous de nombreuses couches de peinture, des fragments importants de fresques du xve siècle, une large portion d'un arbre de Jessé qui occupait toute la muraille de l'ouest de l'édifice, et une tête de moine exécutée à demi-grandeur. Dans une autre séance, M. Jules de Leybardie envoie pour le musée départemental une bourse-géode découverte dans la commune de Beleymas. Elle contient encore, dit-il, rassemblées dans sa gangue de silex, 127 pièces de monnaie du xiie et du xiiie siècle. Si l'on rencontre au Périgord un certain nombre de ces bourses-géodes, on en trouve également, dit M. Hardy, dans la Seine-Inférieure; il en signale deux remplies de monnaies gauloises; d'autres renfermant des deniers en argent de Trajan et des médailles

[1] Voir, sur ce singulier dessinateur d'antiques, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 25; *Étude sur les sarcophages d'Arles*, p. 47.

Digitized by Google

consulaires. Celles où se trouvait ce dernier lot, et qui provient de Neuville-Ferrières, avait été soigneusement bouchée avec du ciment.

M. le président Galy a encore communiqué à la Société une inscription chrétienne intéressante par la présence du mot nouveau RECESSIO suivi du nom du mort. On n'a plus de ce monument qu'une copie rapide, faite en 1833 et insérée dans une lettre particulière. Il nous offre un nouvel exemple lapidaire d'une forme de date usitée particulièrement aux temps mérovingiens et connue d'ailleurs par les chartes : CVM FECERIT OCTOBRIS DIES VII.

EDMOND LE BLANT,

Membre du Comité.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX.

Tome IV, 1877.

(Séance du 10 février 1879.)

De fondation récente, cette Société, grâce au scrupule qu'elle met à justifier son titre et au zèle de ses membres, tend de plus en plus à confirmer les éloges qui lui ont été précédemment adressés par nos deux collègues, MM. Chabouillet et le colonel Le Clerc. (Séance annuelle de la Sorbonne, du 7 avril 1877, et séance de la section, du 12 février 1877.)

Les travaux contenus dans le volume que la section a renvoyé à mon examen sont uniquement consacrés à l'archéologie. Aucun certainement n'élargit son domaine ou ne fait surgir une question nouvelle — ces bonnes fortunes sont rares; — mais tous accentuent des questions déjà posées, tous font preuve d'un esprit d'investigation net et précis, se défendant à la fois contre les entraînements de l'imagination ou les tentations de l'hypothèse; tel enfin qu'on doit le souhaiter chez ceux qui se livrent aux études archéologiques, si l'on veut voir la science marcher d'un pas solide et sûr dans la voie qu'elle s'est tracée.

Voici les principaux :

Excursion aux dolmens de la Saussaye, commune de Soubize, canton de Rochefort (Charente-Inférieure). — En dirigant ses recherches sur le territoire de la Charente-Inférieure, M. Emile Maufras met le pied sur le domaine de la Société archéologique et historique de ce

Digitized by Google

département. C'est une question de bon voisinage que je laisse aux deux Sociétés le soin de résoudre. Je me borne au sujet même du compte rendu.

Ces deux dolmens en ruine ont déjà été signalés par M. Gauthier dans sa *Statistique de la Charente-Inférieure*. M. Maufras a voulu les étudier à nouveau, et le hasard a bien servi son obstination. Éloignés l'un de l'autre de 150 mètres, le plus considérable est entouré, dans un rayon de 4 mètres, de pierres qui présentent tous les caractères d'un ancien cromlech. Le plan joint à l'article ne permet pas le doute à cet égard. Dans la dalle qui forme l'aire du premier de ces dolmens, dans une des pierres verticales du second, l'attention de M. Maufras a été attirée par deux ouvertures à peu près semblables. Des fouilles lui ont permis de constater entre les deux dolmens l'existence « d'un fossé assez profond dont les parois semblent avoir été tapissées de pierres. Il se dirige vers l'autre dolmen en décrivant une courbe qui va aboutir à l'ouverture pratiquée sous la dalle. » Mais ce conduit souterrain ne s'arrête pas là. « En le suivant sur une longueur de 50 à 60 mètres, nous avons rencontré une petite tombelle que les chercheurs de trésors n'ont pas plus respectée que les autres monuments. »

Sommes-nous ici en présence d'un souterrain contemporain des monuments mêmes de la Saussaye? Est-ce au contraire un refuge établi très postérieurement, soit pendant l'occupation romaine, soit lors des invasions normandes ou sarrasines, soit pendant les guerres contre les Anglais, soit à l'époque des guerres de religion, peut-être même plus tard? M. Maufras garde le silence sur ce point. Je ne connais pas ces dolmens et ne puis émettre d'opinion. Toujours est-il qu'il y a là un fait sinon nouveau, au moins qui se rencontre très rarement, sur lequel je prends la liberté d'appeler l'attention de notre collègue M. Bertrand, le juge de ces épineuses questions.

Je lui signale également l'article de M. Delpit : *Station préhistorique à Villegauge et villa romaine à Saint-Georges-de-Didonne*, qui l'intéressera spécialement.

L'amphithéâtre de Gallien, dont les restes sont enclavés aujourd'hui dans des propriétés particulières au sud de la ville, est bien connu des archéologues. Dans un article consacré à ce monument, M. Reinhold Dezeimeris raconte la trouvaille qu'il a faite chez un

Digitized by Google

bouquiniste d'un document des plus curieux. C'est une gouache signée *Gonzales*, 1779, représentant l'amphithéâtre tel qu'il existait alors, c'est-à-dire avec la porte méridionale encore debout en 1804, et qui ne se retrouve plus en 1820 dans les dessins exécutés par le peintre bordelais Galard, qui ne reproduisent que les trois arceaux existant seuls aujourd'hui. Une reproduction photographique de cette gouache accompagne l'article de M. Dezeimeris. D'après cette photographie, Gonzalès possédait des yeux perçants et une main aussi ferme pour rendre les détails d'architecture que Van der Heijden, en Hollande, et le chevalier de Lespinasse, chez nous.

Le travail de M. Dezeimeris enrichit d'un nom nouveau le dictionnaire futur des artistes français. Antoine Gonzalès est un inconnu, pour moi du moins. D'après des notes manuscrites de M. Laboubée, déposées à la bibliothèque de la ville, cet artiste serait né à Bordeaux en 1739 et serait mort misérablement à l'hôpital de Bordeaux en 1801. Il s'occupait surtout à peindre des décorations pour le théâtre. Bien que ce soit une spécialité qui ne laisse guère de chance aux découvertes, la biographie de cet artiste et un essai de catalogue de ses œuvres constitueraient une publication digne de tenter le zèle d'un des membres de la Société archéologique.

La gouache de Gonzalès est déposée aujourd'hui aux archives de la mairie de Bordeaux.

Le travail de M. Dezeimeris se termine par cette triste conclusion, à laquelle s'associeront les archéologues qui ont visité Bordeaux depuis quarante ans : « Il me semble que d'un côté la gouache de Gonzalès présentant l'état du monument à la fin du siècle dernier, et de l'autre le dessin de Galard postérieur au précédent d'une cinquantaine d'années et représentant le monument déjà si réduit, sont une démonstration frappante de l'urgence qu'il y a à prendre des mesures immédiates de sauvegarde. Cinquante ans dans le passé ont suffi pour nous priver de la moitié de ce qui subsistait des Arènes. Cinquante ans dans l'avenir suffiront, et au delà, pour supprimer ce qui n'est pas détruit, si l'on n'y porte remède. *Caveant consules.* »

Une intéressante description de l'église paroissiale de Lormont est due à M. Piganneau. L'auteur relève l'inscription qui constate, après des travaux de modification et de consolidation, la consécration de l'église, le 5 septembre 1451, par Pierre ou Pey Berland,

Digitized by Google

archevêque de Bordeaux de 1440 à 1455. Notre collègue M. Robert de Lasteyrie connaît sans doute cette inscription. Dans le cas contraire, je prends la liberté de la lui signaler pour le recueil dont le soin lui a été confié depuis la mort du regretté M. de Guilhermy. Faut-il rappeler que ce fut sous l'épiscopat de Pierre Berland que fut édifiée, vers 1445, la tour de l'église de Saint-André, à Bordeaux, un des rares exemples en France de l'isolement des campaniles de l'édifice auquel ils appartiennent ? Cette tour a conservé le nom de son fondateur. On l'appelle la tour Pey ou Puy Berland. Plus loin j'ai rencontré une reproduction due à la plume de l'auteur d'un joli pupitre de lutrin en fer forgé datant du XVIIe siècle.

Je citerai du même M. Piganneau, une *Excursion archéologique à Budos et l'église de Villagraines*, moins pour le texte qui, sans manquer d'intérêt, n'apporte cependant aucune lumière nouvelle sur les questions auxquelles il touche, que pour les reproductions iconographiques qui l'illustrent et forment le meilleur commentaire à une description écrite. Elles sont l'œuvre de l'auteur de l'article.

L'article de M. Gaullieur : *Les grands peintres émailleurs du XVIe siècle à Bordeaux*, mérite de retenir plus longtemps l'attention de la section.

En 1565, le roi Charles IX, âgé de quinze ans et roi depuis cinq ans, visitait les villes du centre et du midi de la France. Prévenue de son passage à Bordeaux, où il fit une entrée solennelle le 9 avril, la Jurade fit dresser à l'extrémité des fossés du Chapeau-Rouge, en face du port, un arc de triomphe temporaire, et le 14 février 1564 (vieux style), s'adressa « pour la façon des peinctures pour l'entrée du Roy » aux peintres Léonard Limosin, à ses deux fils, à Jehan Penicaud et à Jehan Miette. M. Gaullieur a retrouvé, dans les archives de la mairie, le contrat intervenu entre ces cinq artistes et les délégués de la Jurade : Martin Lambert, Simon Galopin, Georges Bouchard, François de la Rivière et Richard de Pichon.

Dans des circonstances analogues, les bourgmestres d'Anvers s'adressaient à Rubens. Beaucoup des esquisses du peintre anversois sont arrivées jusqu'à nous. A leur défaut, les graveurs et les typographes des Flandres et du Brabant, en reproduisant l'ensemble et les détails de ces arcs de triomphe, nous ont laissé des documents qui permettraient de reconnaître celles de ces esquisses qui ne figurent pas dans les collections publiques.

Le contrat retrouvé par M. Gaullieur n'est malheureusement pas

Digitized by Google

assez explicite pour permettre d'espérer un pareil résultat. Il se borne à dire que «lesdicts painctres ci-dessus désignés sont invités à désigner et à peindre les ornements et estrades.» Plus loin il ajoute : «Lesdicts painctres promettent de faire tous les ornements, painctures, pourtraictures et autres choses accessoires à ladicte entrée.» Mais que représentaient ces *ornements*, *painctures* et *pourtraicts?* Comment étaient-ils disposés ? Quelles étaient leurs formes et leurs couleurs ? Le contrat est muet sur ce point, qui précisément serait très important à connaître.

M. Gaullieur me permettra-t-il de lui signaler un petit volume qui pourrait aider à élucider cette question ? C'est un in-4° imprimé à Paris, chez Richard, en 1565, l'année même de l'entrée triomphale à Bordeaux. Voici son titre : *L'entrée du Roy à Bordeaux*, *avecque les carmes latins qui luy ont esté présentez et au chancelier*. Je ne le connais que par la désignation qu'en fait Brunet dans la dernière édition du *Manuel du libraire* (t. II, p. 1001).

La publication de cet acte modifiera légèrement la composition du tableau généalogique de la famille Limosin, dressé par notre collègue M. Labarte, dans le tome III de l'*Histoire des arts industriels*, et reproduit par notre collègue M. Darcel, dans la *Notice des émaux du Louvre* (p. 133).

Si je comprends bien les termes du contrat, «maistre Léonard Lymosin, vallet de chambre ordinaire du Roy, François Lymosin, et l'autre François Lymosin, père et filz auctorisés de leur dict père», Léonard Lymosin aurait eu deux fils, portant tous deux le prénom de François. Or M. Labarte ne donne pas d'enfants à Léonard Ier, celui dont il s'agit ici. L'un de ces François serait donc celui désigné par M. Labarte comme ayant épousé sa cousine germaine, fille de Martin, le père de Léonard Ier. Ce François serait mort en 1579.

En 1565, Léonard Limosin, âgé de soixante ans (né très probablement en 1505), avait produit ses émaux les plus remarquables. En 1551, il avait exécuté son tableau *l'Incrédulité de saint Thomas*, qui figure aujourd'hui au musée de Limoges. Son nom, ses antécédents, sa réputation garantissaient donc à la Jurade la bonne exécution de l'œuvre qu'elle lui confiait.

Pour Jehan Pénicaud, chargé du travail conjointement avec Léonard, il est impossible de l'identifier avec Jehan Pénicaud Ier, qui aurait eu quatre-vingts ans en 1565. Il faut y reconnaître Jehan Pé-

Digitized by Google

nicaud II, qui, six ans plus tard, en 1571, devint le collègue de Léonard Ier dans le consulat de Limoges.

Jehan Miette est un nom nouveau dans la nomenclature des émailleurs de Limoges. Je ne connais aucune œuvre qui lui soit attribuée. Faut-il identifier ce nom avec le nom inconnu de l'émailleur qui signait ses œuvres des initiales M I, et dont le Louvre possède une si curieuse enseigne de chapeau (n° 218 du cat. Darcel)? Je me borne à soulever cette question, que des découvertes ultérieures peuvent seules résoudre.

Ce contrat nous apprend encore que chaque associé était payé — outre un tonneau de vin pour leur entretien, — à raison de 50 sous par jour, soit 12 livres 10 sous tournois pour les cinq. Leur travail, commencé le 15 février, fut terminé le 8 avril. Il dura donc cinquante-deux jours et coûta à la ville la somme de 650 livres tournois. Or 650 livres en 1565 équivalent à 18,000 francs, en tenant compte des taux et de la valeur de l'argent. C'est donc une somme de 66 francs à peu près que recevait journellement chaque associé. Les édiles de Bordeaux faisaient, on le voit, généreusement les choses.

Ce volume est terminé par une très remarquable *Étude sur quelques inscriptions antiques du musée de Bordeaux*, dans laquelle notre collègue, M. Charles Robert, reconstitue huit inscriptions ruinées déposées au musée. Je regrette que mon incompétence en fait d'épigraphie me force à abandonner à d'autres le plaisir de faire de cet important travail l'éloge qu'il mérite. Je ne puis cependant passer sous silence l'heureuse restitution de l'inscription consacrée au principat de Gordien Ier. C'est la seule qui soit parvenue jusqu'à nous, et c'est à la sagacité de notre collègue que l'on doit de l'avoir reconstituée d'une façon plus rationnelle et plus conforme aux précédents que ne l'avait fait antérieurement M. Jouhannet.

Les travaux que je viens de passer en revue paraîtront, je l'espère, suffisants à la section pour justifier ce que je disais au début de ce rapport sur l'excellent esprit qui anime les membres de la Société archéologique de Bordeaux[1].

L. Clément de Ris,
Membre du Comité.

[1] On verra plus loin que cette Société a obtenu l'une des trois grandes médailles décernées par la section d'archéologie en 1879. (Note du secrétaire de la section d'archéologie.)

Digitized by Google

Bulletin de la Société académique de Laon.

Tome XII, années 1875-1877, in-8°. Laon, 1878, 480 pages et xxxv avec planches.

(Séance du 10 mars 1879.)

Ce volume ne renferme qu'un travail ressortissant à notre section, mais il offre une réelle importance : c'est la description des vitraux de la cathédrale de Laon ; elle est due à M. de Florival et est accompagnée d'excellents dessins de M. Midoux, aux soins duquel on doit la conservation de ce qui a été sauvé après l'explosion de la citadelle, au mois de septembre 1870[1]. Les vitraux comprennent, au chevet, une rose et trois lancettes; au portail occidental et à celui du transept nord, deux autres roses. Il est évident que ce n'est qu'une faible partie de ce qui devait exister autrefois, car le chapitre de Laon était d'une richesse bien connue, comptant quatre-vingt-dix chanoines et dignitaires et possédant un trésor splendide : on retrouve d'ailleurs encore çà et là divers menus fragments qui constatent qu'autrefois toutes les fenêtres devaient être également décorées.

Les vitraux du chevet appartiennent au XIIIe siècle, époque où le chœur de la cathédrale fut considérablement agrandi et où l'on substitua le chevet carré actuel à l'abside demi-circulaire dont récemment notre collègue M. Bœswillwald a retrouvé la fondation. La rose s'arrondit à la naissance de la grande voûte et surmonte presque dans toute son étendue la galerie qui repose sur l'arc ogival des lancettes ; sa surface est plane ; les interstices du vitrail ont la couleur de la pierre ; les compartiments circulaires sont compris dans une armature de fer simplement fixée par du ciment. Chaque médaillon est entouré de cercles blancs, rouges, bleus, avec des cercles rouges répétés à l'intérieur.

Au centre, dans un premier cercle, sont figurés en cinq médaillons : la Vierge, de face, assise, couronnée, vêtue d'une tunique verte, un manteau de pourpre nimbé ; sa main droite tient une rose rouge ; sur le bras gauche, elle porte l'Enfant Jésus couronné d'un nimbe crucifère. La branche intérieure de la croix, de couleur verte,

[1] Un extrait de ce travail a été lu à la Sorbonne, en 1879, par M. de Florival. Il en sera question dans le volume de la *Revue des Sociétés savantes* qui contiendra les comptes rendus des séances d'avril 1879.

Digitized by Google

est partiellement cachée par la tête; tunique blanche sur une robe bleue ; à droite et à gauche, deux anges dans un médaillon quadrilobé, agenouillés, les mains jointes, nimbés de jaune, ailés de vert, l'un en robe blanche, l'autre en robe rouge; dans les deux lobes supérieurs, des anges aux grandes ailes, un genou en terre, encensant; au-dessus, à droite de la Vierge, Moïse, nimbé de vert, tunique blanche avec manteau vineux, barbe longue, une main levée, de l'autre s'échappe une banderole portant des noms; à gauche, saint Jean-Baptiste, barbe et cheveux très longs, tunique verte, manteau marron, la main droite également levée, dans la main gauche un agneau blanc sur un disque d'or avec nimbe crucifère.

Le second cercle comprend douze médaillons de 80 centimètres de diamètre, enfermés dans une étoile à cinq pointes, et représentant les douze apôtres, vêtus avec des costumes de couleurs différentes.

Le troisième cercle se compose de vingt-quatre médaillons de 74 centimètres de diamètre, disposés deux par deux et représentant les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse. Chaque compartiment est formé de deux médaillons tangents par le milieu : le vide est rempli en haut par un ornement feuillagé; ils sont assis comme les apôtres du cercle précédent, tenant chacun d'une main une fiole de forme allongée et de l'autre un instrument de musique: leurs têtes se détachent sur un nimbe circulaire dont le champ est décoré de perles et de losanges ; leur couronne est ornée de même. Tous sont vêtus de costumes de couleurs variées. Les instruments de musique représentent le tambourin carré, légèrement arrondi aux angles ; une vielle, une rote tout à fait analogue à celle que tient le roi David dans un vitrail de la cathédrale de Troyes; une harpe petite, à onze cordes; celle-ci repose sur l'épaule de l'exécutant, dont la main droite soutient l'instrument; un psaltérion carré monté sur douze cordes tendues verticalement sur un châssis rectangulaire. Il y a en tout onze vielles, six rotes, quatre harpes, deux tambourins et un psaltérion. De bonnes planches reproduisant chacun de ces types accompagnent le travail de M. de Florival.

Le même auteur a écrit une très bonne histoire de Barthélemi de Vire, évêque de Laon au XIIe siècle, dont le volume de la Société donne un des principaux chapitres. On y a joint une planche reproduisant la tombe de ce prélat, laquelle fut placée par les moines de Foigny, au milieu du XIIIe siècle. Barthélemi y est repré-

Digitized by Google

senté de grandeur naturelle, les yeux baissés, sur un édicule ogival percé de fenêtres rectangulaires ornées de vitraux, avec toit couvert de plaquettes arrondies, surmonté d'une crète trèflée et fleurdelisée aux extrémités, et flanquée de tourelles aux pinacles rectangulaires, le tout supporté par deux colonnes à chapiteaux feuillagés. Le prélat est vêtu d'une aube fort large, garnie dans le bas d'un parement brodé à compartiments alternativement décorés de roses et de fleurs de lis. La tunique épiscopale ne descend qu'à mi-jambes : elle est à manches demi-larges et bordée d'un galon semé de losanges, de perles et de rectangles qu'on retrouve sur la chasuble, moins longue encore. L'orfroi de celle-ci est de médiocre largeur. L'étole descend jusqu'aux pieds et elle est, ainsi que le manipule, d'un riche dessin fleurdelisé et fleuronné : les extrémités inférieures sont un peu plus larges que le reste et terminées par une frange légère. Des quatrefeuilles y figurent la croix. Les mains sont couvertes par des gants remontant sur l'avant-bras ; un anneau pastoral est à l'annulaire droit. Le bras gauche retient une crosse dont la feuille de l'ogive et l'ornementation reproduisent ceux de l'orfroi : sa volute, tournée en dehors, est terminée par une tête d'animal dont les oreilles sont d'une longueur démesurée : sa pointe est mordue par le dragon légendaire et placée entre les pieds de l'évêque. La mitre à soufflet, pointue, figure un triangle parfait ; l'orfroi, pareil à celui des autres vêtements, dessine une croix flanquée de quatre croix pattées. Un petit ange est placé près de l'épaule droite, encensant. Diverses parties de la dalle présentent encore des signes de colorations variées qui constatent qu'elles devaient être entièrement polychromes. Barthélemi de Vire mourut le 11 juin 1151 et fut enseveli dans l'abbaye de Foigny, qu'il avait fondée avec saint Bernard en 1191. Sa tombe est actuellement placée dans la petite chapelle d'Alexandre construite près du monastère, aujourd'hui presque entièrement détruit, en l'honneur d'un prince écossais mort à Foigny au XIIIe siècle. La dalle mesure 1m,55 sur une largeur de 50 centimètres en haut et de 42 centimètres en bas.

On sait que, lors de l'ouverture du cercueil de Barthélemi de Vire en 1797, on n'y trouva ni crosse ni anneau, et qu'il existe dans la collection Magniac, en Angleterre, une crosse précisément connue sous le nom de notre évêque, dont les RR. PP. Cahier et Martin ont donné le dessin.

Mentionnons encore dans ce volume le chapitre consacré par

Digitized by Google

M. Édouard Fleury à la nécropole d'Arcy-Sainte-Restitue, reproduit d'après son grand ouvrage sur les *Antiquités et monuments du département de l'Aisne.*

Comte Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Congrès archéologique de France, 44e session. Séance générale tenue à Senlis en 1877 par la Société d'archéologie française. Excursion archéologique dans le département du Lot.

1 vol. in-8° de 620 pages avec nombreuses gravures. Paris et Tours, 1878.

(Séance du 10 mars 1879.)

Ce volume, comme ceux des années précédentes, est rempli d'articles nombreux et intéressants ; la contrée, d'ailleurs, où se tenait le Congrès y prêtait, car Senlis et ses environs sont riches en monuments et en souvenirs historiques.

L'époque préhistorique y tient une large part ; nous nous contenterons de dire que M. le comte de Maricourt y a dressé la topographie préhistorique d'une partie de l'arrondissement de Senlis ; que M. Millescamps y a étudié les monuments mégalithiques de Thimecourt, près Luzarches ; M. Vielle a examiné une station de la fin de la pierre polie aux mêmes lieux ; M. Hahn, une cachette de fondeur à Luzarches et le cimetière de Compan, datant également de l'époque de la pierre polie dans les mêmes environs ; M. Jacquinot, les silex taillés de Sauvigny-les-Rois ; le Comité se contentera certainement de ces indications pour des études assurément intéressantes, mais qui prennent peut-être un développement exagéré sans amener de résultats d'une importance suffisamment variée.

L'époque romaine fournit les travaux suivants : Les arènes de Senlis, par M. de Caix de Saint-Aymour. Deux emplacements gallo-romains, dans la forêt de Chantilly, par M. Magry ; Bratuspantium, explication des mots *mansio* et *mutatio* dans les itinéraires, par M. Hayaux du Tilly (le premier indiquerait une hôtellerie, le second un relai de poste) ; la bataille de César pour le passage de la Sambre ; les voies romaines et gallo-romaines partant de Senlis, par M. l'abbé Caudel ; le château de Senlis, par M. Bouet.

Le travail de M. du Tilly sur Bratuspantium a pour but de con-

Digitized by Google

tredire la dissertation de M. l'abbé Devie, qui identifie cet oppidum avec Vendeuil-Caply. Son mémoire est soigneusement étudié et conclut à ces divers points que nous allons résumer sans les discuter, mais que nous croyons utile de faire connaître pour appeler à ce sujet l'attention des savants. M. du Tilly repousse complètement le récit des Rémois relaté dans les *Commentaires* de César, en se basant sur l'intérêt majeur des Rémois à exagérer les forces de leurs voisins, Bellovaques et Nerviens, dont ils pouvaient avoir à redouter les entreprises, pour les faire écraser par César, sans danger pour eux-mêmes. Il fait remarquer que César, vainqueur, n'avait aucun intérêt à rectifier ses alliés; que les Bellovaques n'ont jamais pu avoir 100,000 hommes en état de porter les armes; que leur oppidum, Bratuspantium, doit être identifié avec Cæsaromagus, Bellovacum et Beauvais, d'autant plus que Beauvais est au centre du pays, qu'un grand nombre de voies y convergent et qu'on y a retrouvé des ruines et des quantités d'objets constatant l'importance de cette station à l'époque romaine; M. du Tilly ne peut accepter l'identification de Bratuspantium avec Vendeuil-Caply, sous le prétexte qu'on aurait reconnu sur ce territoire un lieu dit *Bratuspant*, fait d'ailleurs sérieusement contesté, trouvant, au contraire, un argument puissant dans la situation excentrique, quant à la frontière, de cette localité. On sait que les savants sont très en désaccord au sujet de la situation de Bratuspantium pour lequel on a proposé Beauvais, Vendeuil, Breteuil, Montdidier, Grattepanche, Grandvilliers, Beaumont-sur-Oise, Clermont-en-Beauvoisis, etc.

Le moyen âge nous donne d'excellents travaux. M. Anthyme Saint-Paul traite d'abord des églises les plus anciennes de l'arrondissement de Senlis. On n'en trouve point d'antérieures à l'an 1000. L'art roman y est rarement pur : le spécimen le plus important est la nef de Morienval, mais son état de délabrement est inquiétant: on remarque, à l'intérieur, des chapiteaux massifs et pauvrement sculptés, qui sont bien du milieu du XIe siècle; au-dessus de la nef s'élèvent trois clochers, le plus gros au centre de la façade occidentale, les deux autres aux deux côtés de l'entrée du chœur; ceux-ci seuls ont conservé leur toiture primitive obtuse, en pierre à quatre pans. M. Anthyme Saint-Paul indique ensuite la nef de Saint-Denis à Crépy-en-Valois; les églises de Rhuis, Sarron, Villers-Saint-Sépulcre ont un portail complet très remarquable du XIe siècle; Saint-Gervais de Pontpoint (en partie), Plailly (nef), Cuvergnon (portail), Bargny

Digitized by Google

(chœur), Nogent-les-Vierges (clocher), Saint-Vaast-de-Longmont (portail et cloches) : le portail est orné d'un quadruple rang de zigzags dont la réunion forme d'énormes pointes de diamant descendant jusqu'au sol, sans imposte ni colonnettes. L'auteur signale ensuite les nombreuses tours romanes qui s'élèvent sur les églises de la contrée : Bully, Saint-Èvre, Chamant, Acy-en-Multien, Foulangues, Saint-Leu, etc. Il poursuit son énumération en classant parmi les monuments romans ou au moins des premiers temps de la transition certaines églises où l'ogive apparaît cependant. Notre-Dame de Senlis ouvre franchement la série des monuments de l'architecture ogivale, et M. Saint-Paul en donne une bonne description ; il insiste sur le clocher qu'il décrit soigneusement en faisant remarquer que la flèche est probablement le modèle de toute une famille, comme il dit, de clochers, qui s'est répandue sur la plus grande partie du diocèse de Soissons. M. Saint-Paul pose ensuite une question toute locale : Que penser de l'âge de l'église Saint-Vincent de Senlis, que des documents sérieux affirment ne jamais avoir été reconstruite, ni même remaniée depuis sa fondation par Anne de Russie, femme de Henri Ier, au XIe siècle ? Saint-Vincent comprend une nef unique de quatre travées, avec voûtes neuves ou refaites, en ogive, sans nervures, un transept voûté de pierres et un chœur sans abside, avec nervures. Les fenêtres sont toutes à plein cintre. Sur un des côtés de la nef (à gauche), on trouve des traces d'arcs en ogive. Il est fâcheux qu'on ne puisse être assuré de l'authenticité des voûtes. Si l'église était réellement aujourd'hui ce que l'a laissée le règne de Henri Ier, ce qui est également difficile à nier ou à affirmer, il faudrait en conclure deux points très graves, parce qu'ils sont totalement opposés aux données fournies jusqu'ici par les principaux édifices dits de transition : on devrait d'abord reculer l'apparition de l'ogive dans le nord jusqu'au milieu du XIe siècle et reconnaître ensuite que l'arc brisé s'est montré plus tôt que la nervure. M. Saint-Paul engage avec raison ceux de ses confrères qui acceptent l'authenticité de l'ancienneté de l'église Saint-Vincent, à étudier à fond la question, à voir jusqu'à quel point on pourrait défendre par ce même édifice le système de la naissance du style ogival en plein XIe siècle, système inauguré dans le département de la Manche, à propos de la cathédrale de Coutances, et continué naguère, non loin de Senlis et prenant pour appui la basilique de Saint-Germer. En terminant son observation,

Digitized by Google

M. Saint-Paul se demande seulement pourquoi, si le style ogival est apparu en Valois vers 1060, voit-on le mouvement artistique auquel sont dues les principales églises de la contrée ne commencer qu'au milieu du XIe siècle.

Compiègne et Senlis ont inspiré des études à MM. de Marsy et Bouet. Le premier s'est occupé de l'hôtel de ville de Compiègne; le second, du château de Senlis. M. de Marsy, écrivant une monographie complète, prend l'hôtel municipal pièce par pièce, depuis la construction du monument tout au commencement du XVIe siècle, par Pierre Navyer, dit de Meaux, maître des œuvres de ladite ville, dont on a récemment retrouvé le nom dans les comptes des octrois de Compiègne, pour 1505 : Guillaume Cardon, maître des œuvres de la ville de Beauvais, procéda à la réception des travaux le 16 août 1511 et reçut 6^tt pour sa peine. Nous indiquerons entre tous les chapitres celui consacré au beffroi, qui, dans tous les hôtels de ville, comme le dit M. le comte de Marsy, en est une des parties importantes. Le beffroi de Compiègne, construit en pierre, s'élève au centre de la façade en forme de tour massive et carrée, décorée d'ornements de forme ogivale, surmontée d'une flèche en ardoises et accompagnée de tourelles aux toits aigus. Quatre lucarnes garnies de plomb éclairent la partie supérieure du beffroi ; sur le devant on voit sur un auvent les *picantins* frappant de leurs marteaux les appeaux fixés à la poutrelle sur laquelle ils reposent. Au sommet du beffroi, une girouette sort d'une gerbe de fleurs à la place de l'ancien lion. Les comptes municipaux fournissent de curieux détails sur la construction. D'abord nous voyons dans le compte de 1511-1514 que, dès le début, la construction de la tour inspira de vives inquiétudes pour la solidité du monument : on dut employer alors vingt grandes pierres de 3 pieds, « pour reffaire la pille contre la tour de l'hostel », coûtant 8^tt 8^s 7^d parisis. En 1514-1515, la couverture en ardoises est acquittée pour la somme de 72^tt 13^s 11^d tournois. La seconde lucarne aux huit plombs ouvragés, peints et dorés, causa au profit de Martin Bignet, plombier, une dépense de 377 livres de plomb, à 11^d la livre (1514-1517), on y dépensa pour 51^tt 17^s 9^d pour dorer l'ouvrage de la grosse tour. Nous relèverons ensuite cet article : « Enfin, à Pierre Dromart, peintre, 24^tt tournois pour avoir paint et doré la plomberie des quatre lucarnes de la grosse tour de l'ostel de la ville, avoir nellé le comble de l'hostel, fait les feuillages, lyons et fleurs de lys et autres ou-

Digitized by Google

vrages de son mestier» (1514-1517). Les travaux se terminèrent en 1590 par la pose de l'horloge et des picantins. Mais le 25 juillet 1531, on voit encore acheter : «huit cents de fin or avecques 400 livres de plomb pour dorer et employer à l'achèvement de la couverture des combles et potaulx où sont mis les appeaux de l'horloge». Un lion surmontait jadis la flèche, non pas pour figurer une girouette, mais un lion massif comme celui de l'hôtel de ville d'Arras. Il avait été exécuté par Martin Bignet, plombier parisien, que M. de Marsy désigne à la page précédente par erreur comme plombier compiégnois, tandis que nous allons avoir la preuve qu'il était bien établi à Paris, au prix de 6^{tt} 16^{s} : ce lion était en plomb doré (mandement du 1er janvier 1517); un article suivant mentionne le prix que coûte le transport de ce lion de Paris à Compiègne.

M. Bouet est plus bref avec le château de Senlis, dont l'enceinte existe encore avec un certain nombre de ses tours; il a succédé à une ancienne forteresse romaine et plus d'un mur remonte à cette époque reculée; les dessins de l'auteur rendent très intéressante cette courte notice.

M. de Caix a décrit les arènes de Senlis, découvertes en 1864 par un habitant de la ville, M. Félix Vernois, dont l'attention avait été attirée par la présence en ces lieux d'une fontaine appelée dans les titres du moyen âge *Fons arenarum*. On se moqua, paraît-il, de ses prétentions, mais M. Vernois ne se découragea pas et au bout de deux jours, il prouvait qu'il avait eu raison. Ces arènes forment un cercle elliptique de 75 mètres dans son plus grand axe, et 68 dans son plus petit : une entrée non encore déblayée faisait face à la ville; une semblable, en face, vers la campagne, bordées l'une et l'autre de deux loges carrées; sur les deux autres faces, et pendant à ces deux grandes ouvertures, on voit deux *cellæ* avec une porte ouvrant directement sur le *podium*; dans l'une existent des niches, où l'on a voulu voir des emplacements destinés à recevoir des divinités, tandis que M. de Caix croit tout simplement qu'elles indiquent des armoires, où les gladiateurs plaçaient des onguents et des huiles dont ils s'oignaient avant de combattre. Au-dessous de chacune de ces *cellæ* ouvraient deux petites portes, servant au dégagement des gradins de l'amphithéâtre. Ces arènes, du reste, étaient aussi peu monumentales que possible. On n'a reconnu trace de gradins en pierre qu'en petit nombre à côté de la *cella* aux niches : c'est là que se plaçaient les notables de la

Digitized by Google

cité, tandis que la population se prélassait sur les pentes gazonnées de l'amphithéâtre. M. de Caix ne pense pas que ce cirque ait servi à des combats de bêtes féroces : il y voit plutôt un lieu de délassement pour les soldats de la garnison. Tout indique, en effet, qu'on a voulu avant tout procéder à bon marché. On s'est contenté à Senlis d'asseoir les arènes sur une petite colline, et entaillant la pente des terres, d'établir l'amphithéâtre d'un côté sur la dépression du terrain : les terres provenant de ce déblai ont servi à former le remblai sur l'autre face. M. de Caix signale tout particulièrement cette particularité de construction, qui n'a, en Europe, qu'un similaire, à Trèves, et qu'on ne retrouve ensuite qu'en Italie et en Asie Mineure. Nous avons dit que le peuple se plaçait sur la pente gazonnée; il y avait probablement aussi des tribunes de bois, établies sur les gradins de terre ; on en trouve la preuve par la présence de nombreux fragments de tuiles et des traces évidentes de bois incendié. Quant à la date, M. de Caix ne se prononce pas, et se contente de faire remarquer que les monnaies qu'on y a successivement recueillies sont de César et de Gratien, mort en 383; les plus nombreuses sont celles de Posthume et de Tétricus II[1].

La seconde partie du volume comprend la relation d'une excursion archéologique dans le Lot. M. Palustre, y traite des «aiguilles de Figeac», nullement destinées, d'après le savant directeur de la Société, à éclairer la voie publique, mais simplement à délimiter la Sauvetat accordée à l'antique abbaye par un puissant bienfaiteur demeuré inconnu. M. Castagné a étudié et décrit le camp des Césanises, près la ville de Saint-Céré, en le proposant comme d'origine gauloise, comprenant seulement le plateau du rocher du Cayla, défendu par la muraille du col de Cayla, par une seconde enceinte de pierres hautes et, enfin, par de gros blocs de roches rangés sur les corniches : M. Castagné pense que ce camp a été postérieurement agrandi et employé probablement par les Carolingiens. M. de Laurière fait connaître les antiquités et curiosités de Souillac, du Vigan et de Gourdon; M. Paul de Fontenille décrit

[1] En 1877, le Comité archéologique de Senlis obtenait l'une des trois grandes médailles d'or décernées par la section d'archéologie, et le rapporteur ne dissimulait pas que c'était surtout en raison de la découverte des arènes et des soins pris par cette compagnie pour en conserver les vestiges que cette distinction lui avait été accordée. Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. V, p. 360. (Note du secrétaire de la section d'archéologie.)

Digitized by Google

la porte de Valentie, à Cahors; M. l'abbé Poubrière, l'église et le portail de Beaulieu (Corrèze), monument du XIIe siècle; c'est une excellente monographie archéologique, accompagnée de très bonnes planches.

Comte Édouard de Barthélemy,
Membre du Comité.

Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

Tome VIII, 1877.

(Séance du 10 mars 1879.)

Foyers gaulois de Plichancourt. — M. le Dr Mougin, secrétaire de la Société, signale dans une carrière de grève, près de Plichancourt, des trous creusés à une profondeur de 60 centimètres à 1m,50. Ces excavations présentent une forme semi-ovoïdale avec évasement; on a reconnu au premier abord qu'elles étaient remplies d'une terre qui n'est pas celle du sol environnant, et qu'il s'y trouvait des cendres, du charbon, des pierres et des os noircis par le feu. Lo déblai a livré des fragments de poterie grossière, à pâte mêlée de grains siliceux, façonnée à la main et n'ayant été soumise qu'à une faible cuisson. Ces débris sont ornés d'impressions digitales ou de mouchetures produites par un outil des plus rudimentaires; bref, ils ont, aux yeux de l'auteur, les caractères des poteries primitives; l'absence de tout métal et la présence de quelques silex viennent à l'appui de cette opinion.

M. Mougin, à propos de ces foyers, se livre, sur la migration des Gaëls, à quelques considérations qui, malgré sa réserve, seraient de nature à soulever bien des objections.

Fouilles du cimetière gaulois de Charvais, territoire d'Heilz-l'Évêque. — Sous ce titre, M. Mougin publie un mémoire d'une grande importance, qui n'a pas moins de vingt-quatre pages et qu'accompagnent quatre belles planches. C'est un excellent procès-verbal raisonné des fouilles opérées dans soixante-trois tombes remontant à l'époque du bronze et au premier âge du fer. Je reproduis ces dénominations puisqu'elles sont usitées, bien que, pour mon compte, je ne considère pas comme incontestables les grandes divisions par âges qu'on est convenu d'appliquer à l'industrie des temps anciens.

Digitized by Google

Le mémoire de M. Mougin n'est pas nouveau pour le Comité ; il a été présenté à la dernière réunion annuelle des Sociétés savantes ; trop étendu pour être lu, il a été habilement analysé par M. Morel, de Châlons, et jugé très favorablement par M. Chabouillet, dans son intéressant compte rendu. Les appréciations de M. Chabouillet, bien que sommaires, sont si précises que j'aurais pu me dispenser d'y rien ajouter. Je n'insisterai que sur quelques points. Ces tombes à inhumations étaient creusées dans la grève, sans trace de cercueils, et présentaient, en moyenne, une longueur de 2 mètres sur 60 centimètres de large. Le mobilier funéraire se composait de fibules, de bracelets en bronze, de torques en bronze et en fer, d'anneaux de jambe en fer. Quelques-uns de ces bijoux sont ornés de corail ou de grains de résine.

Malgré le mauvais état de conservation des ossements, qui n'a pas permis d'établir la proportion des deux sexes, il résulte des mesures prises que la taille de la population variait entre $1^m,67$ et $1^m,75$.

La poterie était rare, grossière, épaisse. Un seul fragment d'un beau noir présente une certaine finesse. Un des deux vases trouvés entiers et qui figurent sur une des planches, est un petit récipient de 7 centimètres de haut, rappelant un peu par le rétrécissement de la partie supérieure le type original et bien connu des poteries de la Marne. Cette pauvreté céramique tient peut-être à l'absence de terres convenables dans les environs.

Les armes découvertes ne sont pas non plus fort nombreuses, eu égard à la quantité des tombes fouillées. Il y en a seulement douze, parmi lesquelles deux lames encore munies de leur soie, rappelant nos dagues, quatre poignards et quelques fers de lances. Ces diverses armes sont toutes en fer. La plus curieuse est du type dit à antennes, elle a 50 centimètres de longueur, la poignée en est surmontée de tiges latérales s'enroulant sur elles-mêmes de chaque côté d'un bouton terminal. Cette disposition caractéristique s'est retrouvée dans des contrées éloignées les unes des autres ; par exemple à Halstadt (Autriche), à Sion (Suisse), en France, en Danemark. Une autre lame était encore, quand on l'a découverte, dans un fourreau dont une face est en bronze et l'autre en fer ; un ornement en tulipe terminait la pointe, tandis qu'un bracelet formé de cinq cordons ornait la partie supérieure à un centimètre du bord. Ce fourreau paraît avoir été garni, à l'intérieur, d'une gaîne en bois, dont on a reconnu les traces.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BEAUX-ARTS.

SEPTIÈME SÉRIE.

TOME I.

2e livraison.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXIX.

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA SECONDE LIVRAISON. — ANNÉE 1879.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Note sur le psautier d'York conservé à la bibliothèque de Rennes, par M. Ramé, p. 82 à 95.

Rapport, par M. J. de Laborde, sur une ordonnance de Henri III conservée à la bibliothèque communale d'Abbeville. Communication de M. Prarond, p. 95 et 96.

Rapport, par M. Francis Wey, sur les franchises et privilèges du bourg de Rigny-sur-Saône. Communication de M. Jules Finot, p. 96 et 97.

Texte de cette communication, p. 97 à 101.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur le séjour du Parlement à Pontoise, en 1720. Communication de M. de Backer, p. 101 et 102.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur le prix des denrées du XVIe au XVIIIe siècle dans la paroisse de Lagnes. Communication de M. l'abbé André, p. 102.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur l'abbé de la Jeunesse à Beaucaire. Communication de M. de Lamothe, p. 102 et 103.

Texte de cette communication, p. 103 à 107.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur les lettres des rois de France aux abbés de Saint-Hubert-des-Ardennes (1609-1733). Communication de M. de Marsy, p. 107 et 108.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur Château-Guillaume et ses seigneurs. Communication de M. de Longuemar, p. 109 et 110.

Rapport, par M. J. Desnoyers, sur des recherches et analyses de documents originaux concernant la ville de Beaune. Communication de M. Charles Aubertin, p. 110 à 117.

Rapport, par M. A. Chéruel, sur une donation faite à la confrérie de Saint-Gilles de Caudebec. Communication de M. l'abbé Sauvage, p. 117.

Rapport, par M. Ch. Marty-Laveaux, sur un *fac-simile* des armes de Poquelin de Beauvais. Communication de M. Mathon, p. 118.

Rapport, par M. Ch. Marty-Laveaux, sur des lettres d'Anne d'Autriche et de Louis XIV et sur l'extrait d'un compte des recettes et dépenses des forêts de Normandie. Communication de M. Lhuillier, p. 118 et 119.

Texte de cette dernière communication, p. 119 et 120.

Rapport, par M. Ch. Marty-Laveaux, sur un don, par M. Barbey, de pièces relatives à La Fontaine, p. 120 et 121.

(Voir la suite à la page 3 de la couverture.)

Digitized by Google

Les antiquités sorties du cimetière de Charvais présentent les mêmes caractères extérieurs que celles qu'on a retirées des nombreuses sépultures gauloises de la Champagne et appartiennent vraisemblablement à la même époque.

J'ai oublié de mentionner une lame en silex; ce n'est pas la première fois que les instruments en pierre se trouvent avec les instruments en métal.

En résumé, le mémoire de M. le Dr Mougin datera parmi les excellentes publications que suscitent en Champagne des richesses archéologiques exceptionnelles et un grand amour des fouilles.

Note sur l'église de Plichancourt. — M. G. Pestre a donné une courte description de la petite église romane de Plichancourt, arrondissement de Vitry-le-François. Sauf les soubassements en blocaille et les contreforts revêtus de pierre, tout l'édifice est en craie, et l'on doit s'étonner qu'il soit encore en bon état après six siècles d'existence. Les vantaux en chêne de la porte d'entrée sont munis de pentures en fer, d'une forme élégante dont l'auteur donne un bon dessin. Ces pentures, qui ne remontent pas au delà du XIIIe siècle, lui paraissent fabriquées par le même forgeron que d'autres pentures dont M. Viollet-Leduc a publié un spécimen (t. I, p. 408), d'après une armoire de l'abbaye de Vezelay.

P. Charles Robert,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Note sur le psautier d'York conservé à la bibliothèque de Rennes.

Communication de M. Ramé, membre du Comité.

(Séance du 6 janvier 1879.)

La bibliothèque publique de la ville de Rennes possède, sous le n° 1562, un manuscrit dont l'origine et, par suite, l'intérêt historique ont été jusqu'ici méconnus. C'est un psautier in-octavo (0m,215 de hauteur sur 0m,15 de largeur) de 190 feuillets à 21 lignes par page. Vingt-cinq feuillets préliminaires, dont dix n'appartiennent pas à l'œuvre principale et ont été exécutés par une autre main, contiennent soit des prières latines avec rubriques anglaises, appropriées aux diverses circonstances de la vie, soit des fragments du Propre des saints. Le calendrier commence au folio 26 et occupe six feuillets. Le psautier ne commence donc en réalité qu'au folio 32. Les trois derniers psaumes sont réunis en un seul et suivis de quelques autres prières, telles que le cantique d'Isaïe, etc.

Le format primitif du livre a été réduit d'une façon déplorable par un ouvrier inintelligent qui, vers la fin du XVIe siècle, a substitué à la reliure primitive la couverture en veau brun uni qui subsiste encore; non seulement les marges ont été rognées avec excès, mais les encadrements des pages ont été atteints par le fer des relieurs.

Le feuillet de garde porte l'annotation suivante : « Psautier de 1574, estimé 300 lb. » Cette mention, inexacte, mais acceptée de confiance, a contribué à laisser le livre dans l'oubli.

Digitized by Google

Cependant, au point de vue de la calligraphie, ce volume est supérieur à tous les livres d'heures manuscrits de la bibliothèque de Rennes. L'écriture est d'une netteté et d'une régularité irréprochables; les lettres ornées y sont prodiguées, chacun des psaumes commençant par une capitale, dont les appendices se recourbent pour encadrer la page. Le psautier proprement dit fournit cent cinquante motifs variés de lettres et d'encadrements exécutés en carmin, vermillon et azur, sur fond d'or; des rehauts blancs dessinent les nervures et les reliefs des feuillages, au moyen de filets ou de points. Toute cette décoration, obtenue par des procédés très sommaires, est d'un coloris harmonieux. Les touffes de feuilles se terminent généralement par une sorte de cornet ou d'entonnoir, qui est le trait caractéristique de ces encadrements, et laisse échapper un bouquet de longues tiges aboutissant à une feuille variée. Cette ornementation, large, grosse, aux contours arrondis, n'a rien de commun avec les formes angulaires et maigres qui ont prévalu en France à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe. Elle décèle une origine étrangère, certainement anglaise. H. Shaw, dans ses divers ouvrages, a reproduit plusieurs spécimens de manuscrits anglais exécutés tout à fait dans la manière du volume de Rennes. Sans multiplier les rapprochements, on trouve dans les «Dresses and decorations of the middle age», II, pl. 41, une lettre initiale empruntée aux poésies d'Occleve (British Museum, mss. Arundel, n° 38) qui peut être attribuée à la même main que la livre de Rennes, tant l'analogie est frappante. Le manuscrit d'Occleve, que Shaw date de 1410 environ, par conséquent du règne de Henri IV, est certainement antérieur à 1413, puisqu'il a été offert à Henri V, alors que celui-ci n'était encore que prince de Galles. Un livre de prières, aux armes du duc d'Orléans (n° 1201, Latin, Bibl. nat.) a aussi de l'affinité avec le psautier de Rennes, autant qu'on peut en juger par la seule page enluminée qu'il contient; mais ce manuscrit dont le contenu décèle une origine anglaise, peut avoir été exécuté pendant la captivité de Charles d'Orléans, en Angleterre, de 1415 à 1440.

Le nombre des miniatures ne répond pas au luxe calligraphique apporté à l'exécution du livre. Un psautier, il est vrai, n'en comporte guère; aussi ne contient-il que six petits sujets, placés à l'intérieur des grandes lettres qui commencent les psaumes 1, 52, 68, 80, 97 et 109. Ces peintures, si finement exécutées qu'elles de-

Digitized by Google

mandent à être examinées à la loupe, ne s'écartent pas des représentations habituelles. Au psaume 1, le roi David, assis sur un trône, joue de la harpe ; au psaume 52 est représenté le colloque du roi David et du fou, qui est la traduction littérale du verset : «Dixit insipiens in corde suo : Non est Deus.» Au psaume 68, le roi David, plongé dans la mer, les bras tendus vers le ciel, représente au naturel le verset : «Salvum me fac, Deus, quoniam intraverunt aque usque ad animam meam.» Au psaume 80, l'allégresse du roi David : «Exultate Deo adjutori nostro, jubilate Deo Jacob» se traduit par une pantomime expressive. La lettre C, qui commence le psaume 97 et le verset : «Cantate Domino canticum novum, quia mirabilia fecit», contient un groupe de chantres debout devant un lutrin et psalmodiant à gorge déployée. Enfin, le psaume 109 (folio 135) montre une belle représentation de la Trinité, et le fils siégeant à droite du père, conformément au verset : «Dixit Dominus Domino meo : Sede a dextris meis.» Ces fines miniatures sont donc le reflet persistant de l'illustration littérale, usitée dans quelques-uns des plus anciens psautiers du moyen âge.

Trois miniatures plus importantes remplissent la page entière et sont intercalées dans les prières liminaires, placées avant le calendrier. Elles représentent, sous de riches dais d'architecture qui se détachent sur des fonds damassés et rehaussés d'or : au folio 15 verso, saint Michel terrassant le démon ; au folio 17 verso, l'assassinat de saint Thomas de Cantorbery ; au folio 21 verso, saint Jean l'Évangéliste.

Ces trois peintures, qui pourraient compter parmi les bonnes œuvres du temps, portent l'empreinte d'une influence italienne, notamment dans le style, la pose et le costume de saint Michel. La forme du nom *Michaele*, qui se lit en fins caractères pour servir d'avis au miniaturiste, est aussi un indice. Malheureusement ces trois pages ont beaucoup souffert du frottement, surtout dans les parties couvertes d'un bleu d'azur pulvérulent, mal fixé au vélin. La seconde miniature, par le costume des trois chevaliers qui massacrent saint Thomas au pied de l'autel, équivaut à une date. L'un d'eux a le casque en pointe à visière saillante, enveloppant le cou et protégeant les épaules, qui caractérise la fin du XIVe siècle. Le haut du bras porte encore l'armure de mailles, mais les jambes et l'avant-bras sont protégés par des plaques de fer, et une cotte flottante couvre l'armure.

Digitized by Google

Aucun emblème héraldique, aucune devise ne révèle le nom et le rang des premiers possesseurs de ce précieux volume. Mais il y a des lacunes dans les feuillets qui précèdent le calendrier et qui sont consacrés aux prières diverses, sans parler des dix feuillets initiaux de date et de main différentes, qui ont eu peut-être pour but de masquer une ancienne et grave mutilation.

Il faut donc chercher en dehors de la décoration du volume les éléments de son histoire.

Le livre est connu à Rennes sous le nom de *Psautier de saint Jagu*. Son sort est exactement connu depuis le XVIe siècle, grâce aux notes d'un de ses anciens possesseurs qui, en les inscrivant, nous a laissé un abrégé de sa propre biographie.

On lit au verso du dernier feuillet :

« Le présent psaultier estoet a damoiselle Perronnelle du Guemadeuc, dame de la Garaye et de la Vile ès blans, seur de misires Georges du Guemadeuc, en son temps abbé de Saint-Jagu, qui décéda en son abbaïe le XVIIe en may 1568, aiant résigné son abbaïe a Louys de Saint-Meloir, son prieur claustral, et de Leshardray, et fut la resignation au mois de mars 1559. Et ladicte Perronnelle mourut à Dinan le XXVe aout 1573 et fut faict son service aus Jacobins à Dinan, le Xe septembre ensuivant, par Louis de Sainct-Méloir, humble abbé de Sainct Jagu et cousin né de germain de ladicte du Guemadeuc. Je acheté le présant livre d'avec Rault de la Roë, sieur du Couldray et connestable de Dinan. Escrit par le soussigné le XVIIe apr. 1574.

« De Sainct-Meloir, abbé de St-Jagu. »

L'abbé de Saint-Jacut ne fut pas plus tôt en possession du volume qu'il en collationna, revisa et annota le contenu, non en artiste mais en théologien. Malheureusement pour les marges du livre et pour la postérité, il avait la plume facile. Il a tenu à revendiquer la paternité de ces maculatures par l'avertissement suivant, apposé en tête du folio 1 :

« In margine huius psalterii, apposite sunt multe sententie veteris ac novi Testamenti, ac ex libris sanctorum doctorum desumptis ad ladem (*sic*) omnipotentis Dei, edificationemque legentium, per Ludovicum de St Meloir, humilem abbatem monasterii Sancti Jacuti, ordinis Sancti Benedicti, Dolensis diocesis. Sancte

Digitized by Google

spiritus adsis michi, precor, 1574, XII^a martii incepi annorum natus fere 54.»

Il a constaté avec le même soin la fin de son travail par la note suivante, inscrite au folio 179 recto, au bas du symbole de saint Athanase :

«Frater Ludovicus de Saint-Meloir, humilis abbas Sancti Jacuti, Dolensis diocesis, hic finem imposuit IX die mart. 1574. Inceperat 14^a februarii.»

Une note écrite au folio 25 verso, dernier feuillet liminaire, avant le calendrier, constate en ces termes la destination que l'abbé de Saint-Meloir entendait assigner au volume :

«Je donne le presant psaultier aulx miens, qui seront après moy deserviens au cœur de l'abbaïe de Saint-Jagu de Lille, en l'évesché de Dol, 1574.»

Malgré cette pieuse affectation, l'abbé ne continuait pas moins à considérer le psautier comme un livre de famille, car, huit ans après, il y constatait en ces termes la mort d'une de ses sœurs, au verso du dernier feuillet :

«Le VIIe mars 1582, décéda Marguerite de Saint-Meloir, dame des Fontaines.»

Et sur le feuillet de garde, il ajoutait : «Decem terribilia ventura circa judicium..... (suivent quatre mots rognés par le relieur.) 1. Signorum precessio; 2. Mundi conflagratio; 3. Angelice tube clangor et advocatio; 4. Mortuorum resurrectio; 5. Judicantis conditio; 6. Accusantium multitudo; 7. Sententiæ stabilitas; 8. Redditio rationis; 9. Sententiæ expectatio; 10. Dissidentia omnis auxilii.»

C'est sous l'empire de ces graves et tristes pensées que Louis de Saint-Meloir résigna à son tour ses fonctions, en 1584, en faveur de Robert Harens, religieux de la communauté. Il mourut le 9 novembre 1592.

Mais ces certificats d'origine, qui ne remontent pas au delà du milieu du XVIe siècle, sont bien récents pour un volume qui appartient par ses caractères paléographiques au commencement du XVe siècle.

Une signature apposée avec paraphe à la fin du volume, entre

Digitized by Google

les derniers mots du texte et la notice historique, rédigée par l'abbé de Saint-Meloir, apprend par quelle voie le psautier est arrivé aux Guemadeuc. Elle se réduit à ces quelques mots :

« Oliverius Ferré, canonicus Redonensis. »

Le corps d'écriture appartient à la fin du xve siècle.

Cet Olivier Ferré, qui était official de Rennes en 1490, et qui dès 1486 apparaît dans les actes capitulaires comme exécuteur testamentaire de son oncle Robert Ferré, décédé doyen du chapitre, devint bientôt chanoine à son tour. C'était un amateur de manuscrits. Nous possédons encore le reçu de quatre volumes qu'il avait empruntés au chapitre en 1490.

Les Ferré, au xve siècle, faisaient une certaine figure en Bretagne; ils étaient attachés à la maison ducale et en tiraient d'assez bons profits pour rebâtir leur manoir de la Garaye avec une somptuosité qu'attestent les ruines encore subsistantes à la porte de Dinan.

Il y avait eu alliance entre les familles Ferré et de Guemadeuc, toutes deux d'ancienne extraction, par le mariage, en 1529, de Bertrand, s^r de la Garaye, neveu du chanoine Olivier, avec Perronnelle du Guemadeuc.

Le psautier a donc passé des Ferré aux Guemadeuc par l'effet de circonstances naturelles.

Mais toute explication fait défaut pour rendre compte de sa transmission aux Ferré par les précédents possesseurs.

Ces possesseurs n'étaient autres que les princes de la maison d'York, qui a fourni à l'Angleterre le roi Édouard IV, le malheureux Édouard V et l'horrible Richard III.

La preuve de cette illustre origine se déduit de l'examen du calendrier.

Les fêtes qui y sont marquées comme étant de classe supérieure étant celles de l'église d'Angleterre, il est manifeste d'abord que le livre a été écrit pour ce pays. Au 23 avril, la fête de saint Georges, patron de l'Angleterre, est indiquée en lettres d'or, comme les plus solennelles, l'Épiphanie, l'Assomption, la Saint-Jean-Baptiste, Pâques et la Nativité. Il est vrai qu'au 29 septembre, la fête de saint Michel, considéré un peu au xve siècle comme le patron de la France, est pareillement indiquée en lettres d'or. Mais l'exécution du livre se rapporte à une date où les rois d'Angleterre, portant l'écu parti de France et d'Angleterre, devaient partager

Digitized by Google

leur dévotion entre saint Michel et saint Georges. Ce qui est plus décisif, c'est que parmi les fêtes doubles, soit de première classe distinguées par l'emploi de l'outremer, soit de deuxième classe, désignées par le vermillon, apparaît la légion très reconnaissable des saints anglo-saxons. En janvier, saint Wulstan, évêque de Worcester; en mars, saint Édouard, roi; saint Cuthbert, évêque de Lindisfarne; en mai, saint Dunstan, archevêque de Cantorbery; et saint Aldhelm, évêque de Sherborne et abbé de Malmesbury, en juin, saint Botolphe, abbé, et le fameux saint Alban, désigné par son titre de protomartyr, qui ne lui convient qu'en Angleterre; en juillet, la translation de saint Thomas de Cantorbery, martyr, celle de saint Swithun, évêque de Winchester; en août, saint Oswald, roi de Northumbrie; en septembre, la translation de saint Cuthbert, sainte Édith, vierge; et, dans le dernier trimestre, la translation de saint Édouard, roi d'Angleterre, saint Edmond, roi d'Est-Anglie, etc.

Ainsi se trouvent confirmés les indices fournis par la décoration purement anglaise du manuscrit.

Mais si de l'étude du calendrier, qui est un chef-d'œuvre de calligraphie, appartenant bien à l'état primitif du volume, on descend à l'examen des marges de ce calendrier, on remarque au bas des pages un certain nombre de notes qui, quoique grattées avec soin, ont laissé assez de traces pour être en partie déchiffrées et livrer des dates et des noms historiques.

La lecture de ces notes est trop difficile pour que le texte qui va en être présenté soit proposé comme une lecture définitive. L'emploi de réactifs, celui de la photographie, qui a donné de bons résultats dans des circonstances analogues, permettront peut-être quelque jour de compléter et de rectifier ces textes, mais sans en modifier les éléments essentiels.

Dans l'ordre des dates, la plus ancienne note se réfère à l'année 1439, elle est écrite en marge du mois d'août et peut se lire ainsi :

« Nata est domina Anna, primogenita illustrissimi principis Ricardi, in castro de Fodryngay, anno Domini MCCCCXXXIX incompleto post meridiem decimo die augusti... »

Le surplus a été emporté par le couteau du relieur. Fotheringay est un château du Northamptonshire.

Digitized by Google

La seconde note, écrite en marge du mois d'avril, se rapporte à l'année 1442; elle est ainsi conçue :

«Natus est rex Edwardus, secundus filius illustrissimi principis Ricardi, in civitate Rothomagensi, XXVII die mensis aprilis post meridiem, hora XIIII min..... anno dñi M° IIII° XLII incompleto.»

La troisième date appartenant à l'année suivante est inscrite en marge de septembre et rédigée en ces termes :

«Nata est secunda filia Élisabet predicti principis, in civitate Rothomagensi, XXI die mensis septembris post meridiem hora XIII minuto X, anno Domini M° CCCC° XLIII.»

La quatrième note, de 1446, est écrite en marge du mois de mai; elle porte :

«Nata est dna Margareta, tertia filia serenissimi principis predicti, aput Waltham abbey, anno Domini M° IIII° XLVI incompleto, tercia die may.»

La cinquième note, de 1449, en marge du mois d'octobre, est ainsi rédigée :

«Natus est Dominus Georgius (dux Clarencie), sextus? filius predicti principis, XXI die octobris, aput castrum Doblinis in Hibernia, anno Domini M° CCCC° XLIX ? in meridie diei antedicti et baptizatus in ecclesia Sancti Salvatoris.»

Aucun doute n'est possible; il s'agit ici de cinq des enfants de Richard, duc d'York, lieutenant de Henri VI au royaume de France et duché de Normandie, plus tard protecteur du royaume d'Angleterre en 1455 et chef du parti de la Rose blanche. Son union avec Cécile Nevill, fille du comte de Westmoreland, lui avait donné douze enfants, huit fils, dont quatre, morts jeunes, n'ont pas laissé de trace dans l'histoire, et quatre filles. Édouard, devenu roi en 1461 sous le nom d'Édouard IV, était bien le second de ses fils. Le troisième, Edmond, comte de Rutland, a été tué en 1460, à la bataille de Walkefield. Son nom est absent du psautier. Le septième, Georges, devenu duc de Clarence en 1461, est celui dont la naissance est mentionnée au mois d'octobre. Le huitième, Richard, duc de Glocester, devenu roi d'Angleterre en 1483 par

Digitized by Google

l'assassinat de ses deux neveux, fils d'Édouard IV, ne figure pas dans les notes du psautier.

Quant aux filles, Anne, née le 10 août 1439, est devenue duchesse d'Exeter par son mariage avec Henri Holand, et mourut le 14 janvier 1476.

Élisabeth, la seconde, née le 21 septembre 1443, est devenue duchesse de Suffolk par son mariage avec Jean de la Pole, et mourut en 1491.

Marguerite, la troisième, née le 3 mai 1446, devint duchesse de Bourgogne en 1468 par son mariage avec Charles le Téméraire, survécut à son mari et mourut en 1503.

Une autre note, inscrite au mois de novembre dans le calendrier, s'applique non à la première, mais à la seconde génération de la lignée de Richard d'York et de Cécile Nevill. Elle est ainsi conçue :

« Nata est domina Anna, primogenita illustrissimi principis Henrici, ducis Exoniæ apud Chelchy, the XIX die mensis novembris, videlicet in festo sanctæ Elisabeth, inter horam septimam et octavam in mane, anno Domini MCCCCLXI? »

Il s'agit ici d'une fille d'Anne d'York et de Henri Holand, duc d'Exeter, qui dut mourir jeune, car le duc décéda en 1473 sans laisser de postérité.

L'ensemble de ces six notes, se référant à des personnages de la maison d'York, établit qu'au milieu du XVe siècle le psautier de Rennes était la propriété d'un des membres de la famille, qui prenait soin, suivant l'usage du moyen âge, de consigner sur un livre de prières les événements domestiques dont il importait de conserver la mémoire. Ces notes prennent ainsi au premier abord le caractère d'actes de naissance contemporains des événements. Mais cette explication, si simple qu'elle paraisse, souffre quelque difficulté à raison du titre royal certainement apposé au nom du prince Édouard, et du titre ducal de Clarence, peut-être attribué au prince Georges.

Ces titres n'ayant appartenu aux deux princes qu'après 1461, date de l'avènement d'Édouard IV, on est conduit à considérer les notes comme des mentions rétrospectives effectuées au moment où le volume aurait été consacré aux souvenirs domestiques de la maison d'York. Ainsi s'expliquerait l'omission des noms de Henri, d'Edmond, de Guillaume, de Jean, de Thomas et d'Ursule, tous

Digitized by Google

décédés avant 1461. Richard, il est vrai, vivait encore et son nom ne figure plus sur les marges du livre de famille, mais des grattages, si exactement opérés qu'ils ont amené la destruction de l'épiderme des feuillets, nous ont privés d'un certain nombre de textes qu'ii sera impossible de restituer.

Une note de l'année 1415, certainement contemporaine de l'événement qu'elle relate et inscrite (fol. 160) au dos de la miniature représentant saint Michel, permet de remonter cinquante ans plus haut dans l'histoire du volume. Elle n'a pas été grattée comme celles qui sont relatives à la maison d'York, et est ainsi conçue :

«Memorandum quod, vicesimo quinto die mensis octobris, Henricus quintus, rex Anglie, et in anno regni sui tercio, devicit floridam potenciam Francorum in bello de Agincourt, anno vero Domini millesimo cccc°xv°, littera dominicali ff. (suivent quatre lignes indéchiffrables).»

Cette annotation, qui décèle aussi bien que la composition du calendrier son origine anglaise, concorde assez exactement avec les caractères paléographiques du livre pour que l'exécution du psautier soit fixée aux premières années du xve siècle.

Il faut ajouter, pour clore la série des indices fournis par le livre lui-même sur ses origines, qu'il a été écrit pour l'usage d'une femme, la prière à la Sainte Trinité (fol. 23) contenant les formules «da mihi famule tue», «libera me famulam tuam.»

Cette femme, des emblèmes héraldiques et sans doute aussi son portrait, représenté suivant l'usage sur les premiers feuillets du volume, devaient la faire connaître. Depuis que ces feuillets ont disparu, son nom ne peut être déterminé que par conjecture, en rapprochant les indices de date relevés ci-dessus. Si le psautier fut exécuté pour une princesse de la maison d'York, ce dut être pour Anne Mortimer, comtesse de la Marche, femme de Richard, dit Conninsburgh, comte de Cambridge, qui devint duc d'York en 1415 par la mort de son frère Édouard connétable d'Angleterre, tué à la bataille d'Azincourt, et fut la souche de la maison royale d'York. Il eût passé de ses mains dans celles de Cécile Nevill sa bru, pour arriver à celle d'Anne d'York, sa petite-fille, duchesse d'Exeter et comtesse de Huntingdon. Celle-ci devait le détenir quand elle y faisait consigner la naissance de sa propre fille Anne d'Exeter, à l'exclusion des autres petits-enfants de Richard II et de Cécile Nevill.

Digitized by Google

Anne d'York a donc possédé le manuscrit. Mais elle pouvait aussi bien l'avoir trouvé dans la maison d'Exeter, quand elle y entra par son mariage, que l'avoir recueilli dans la succession de sa propre famille. Un des anciens feuillets de garde du volume a conservé un mot, actuellement confondu dans le texte d'une prière plus récente, qui ouvre la voie à un nouvel ordre de conjectures, car c'est le titre d'un fief qui n'appartenait pas aux ducs d'York. On lit, en effet, au haut du folio 188 ce mot : HUNTYNGTON qui, par la beauté du caractère appartient certainement au corps primitif d'écriture, et par conséquent aux premières années du XVe siècle. A cette date la comtesse de Huntingdon était Élisabeth de Lancastre. Jean Holand, son mari, avait été gratifié le 2 juin 1378 par le roi Richard II du titre de comte de Huntingdon, et en 1397 de celui de duc d'Exeter; mais il fut décapité en 1400 pour crime de haute trahison, sous le règne de Henri IV qui, en confisquant les biens de son beau-frère, dut conserver à sa sœur Élisabeth le comté de Huntingdon, car depuis cette époque celle-ci figure dans les actes comme comtesse de Huntingdon. Elle contracta plus tard un second mariage, mais elle transmit le comté à son fils Jean II, rétabli dans les titres et honneurs qui avaient appartenu à son père, duc d'Exeter et comte de Huntingdon comme lui, et père d'Henri, qui devint l'époux d'Anne d'York.

Si les inductions déduites d'un mot isolé ne semblent pas une base trop fragile aux conjectures, le psautier aurait donc été écrit pour Élisabeth, comtesse de Huntingdon, sœur du roi Henri IV; cette illustre origine expliquerait le luxe apporté à sa décoration. En ce cas, le manuscrit de Rennes et celui d'Occleve cité plus haut, qui présentent tant d'analogie dans leur ornementation, eussent été exécutés l'un pour la tante, l'autre pour le neveu, fils du roi Henri IV.

Mais comme ce sont là de pures conjectures, alors que les annotations du calendrier sont un fait certain, il conviendrait de donner désormais au volume le nom de psautier d'York, au lieu de celui de psautier de Saint-Jagu, sous lequel il a été désigné jusqu'ici.

Quant à expliquer comment il sortit de si nobles mains pour passer dès la fin du XVe siècle en celles d'un chanoine de Rennes, tous indices font défaut : Anne d'York, dernière comtesse de Huntingdon, mourut en 1476; la duchesse douairière, survivant à tous ses enfants, hormis à Marguerite de Bourgogne, prolongea sa car-

Digitized by Google

rière jusqu'au 31 mai 1495. Marguerite elle-même ne mourut qu'en 1503. Le soin particulier avec lequel, à l'aide de grattages énergiques, on a cherché à faire disparaître du livre les mentions concernant les princes d'York, permet de suspecter les circonstances dans lesquelles le volume a quitté l'Angleterre; on avait voulu, dès le xve siècle, déjouer les recherches; on y a réussi pendant près de trois cents ans.

Il est regrettable que, par suite d'un malentendu, ce psautier n'ait pas fait partie de l'exposition des manuscrits au Trocadéro, où il devait figurer. Les questions relatives à son origine, aussi intéressantes pour les érudits d'Angleterre que pour ceux de la France, auraient pu être examinées et résolues d'un commun accord par les savants des deux pays. C'est pour suppléer dans une certaine mesure à cette omission que la présente note a été rédigée, afin de faire sortir un si précieux manuscrit de l'oubli où il est trop longtemps demeuré.

A. Ramé,

Membre du Comité.

APPENDICE.

Les questions historiques relatives à l'origine du manuscrit de Rennes sont les seules qu'on ait entendu aborder, l'examen liturgique du volume étant réservé à des juges compétents. On croit cependant devoir signaler dans le propre de saint Thomas de Cantorbery une prose, peut-être familière aux Anglais, mais peu connue en France, qui rattache au mardi les principaux événements de la vie du prélat.

DE SANCTO THOMA CANTUARIENSI.

Gaude lux Londiniarum,
Thoma tutor animarum,
Dei providencia.

Natus matre martis die,
Sequens vitam vere vie
Speciali gracia.

Gaude Thoma persecutus
Et per regem allocutus
Ejus in consilio.

Digitized by Google

Dicens veritatem pie
Pastor et hoc fuit die
Martis sine dubio.

Gaude sine jure vero
Primas exul rege sero
Thoma flos ecclesie.

Hoc tunc fuit die martis
Per consensum insane partis
Gentis regis Anglie.

Gaude Thoma martis die
Vocem audiens messye
Cum esses in Francia.

«Thoma, Thoma, dixit Deus,
«Sanguis tuus erit meus
«Honor in ecclesia.»

Gaude trans fretum reversus
Pacem ad formam conversus.
Thoma primas Anglie.

Die martis transfretasti
Tecum fidem comportasti,
Defensor ecclesie.

Gaude Thoma pastor vere
Fide duce mortifere
Collum subdens gladio.

Die martis hora nona
Meruisti Dei dona
Die martis prelio.

Gaude Thoma nominatus
Pius martir et translatus
Villa Cantuarie.

Die martis ut vocatur
Per te multis salus datur
Summi Dei miserie.

Ce rôle important que le mardi aurait joué dans l'existence de l'archevêque de Cantorbery est en outre affirmé dans une oraison métrique, consacrée à l'éloge du prélat. Il faisait donc partie des

Digitized by Google

croyances populaires de l'Angleterre au moyen âge et à ce titre méritait d'être relevé.

ORACIO.

Thoma dignare te clericulos decorare.
Thoma laudare, decus Anglorum populare.
Thoma pulcrarum fueras rosa Londoniarum.
Thoma terrarum dignissimus Angligenarum.
Thoma presuleras quis nostra prospere queras.
Thoma falsa teras et cleri res rege veras.
Thoma fas faris omnis pro jure scolaris.
Thoma cum caris honor ecclesie reputaris.
Thoma cunctorum sis tutor presbiterorum.
Thoma pastorum steteras flos preteritorum.
Thoma sede pie regnas cum prole Marie.
Thoma mira die martis tuleras homo die.
Thoma qua natus Thomas racione vocatus.
Thoma prelatus, translatus sic tumulatus.
Thoma culparis donum legem quia faris.
Thoma mactaris pro clero martir in aris.
Thoma fers plura martisque die tibi dura.
Thoma nos cura de peccatis prece pura.
Thoma pellendas a nobis tollito mendas.
Thoma defendas viduas, clero hona pendas.
Thoma fac prone pari forma racione.
Thoma dispone pro iustorum stacione.
Thoma servorum semper miserere tuorum.
Thoma verborum memor esto sancte meorum.

A. R.

Ordonnance d'Henri III conservée à la bibliothèque communale d'Abbeville.

Communication de M. Prarond, correspondant du Ministère.

(Séance du 6 janvier 1879.)

M. Prarond, correspondant du Ministère, adresse au Comité la copie d'un document du 16 janvier 1580, conservé aujourd'hui à la bibliothèque communale d'Abbeville. Cet acte faisait partie d'un lot de parchemins relatifs à l'histoire de cette ville, acquis en 1872 à la vente de la bibliothèque de M. Delignières de Bommy. C'est

Digitized by Google

une ordonnance de Henri III, adressée à la Chambre des comptes et aux trésoriers généraux à Amiens, par laquelle diverses décharges de tailles et subsides sont accordées aux habitants d'Abbeville, en considération des privilèges d'exemption dont ils jouissent pour *avoir deux fois chassé l'étranger qui s'était emparé de ladite ville*, à la charge toutefois de contribuer chaque année aux réparations des murailles. L'intérêt de cette ordonnance est, on le voit, très secondaire. Les actes de même nature abondent dans les dépôts administratifs et sont toujours rédigés d'après les mêmes formules. Nous pensons donc qu'il conviendrait de renvoyer aux archives le document adressé au Comité par M. Prarond.

J. DE LABORDE,

Membre du Comité.

FRANCHISES ET PRIVILÈGES DU BOURG DE RIGNY-SUR-SAÔNE.

Communication de M. Jules Finot, correspondant du Ministère à Vesoul.

(Séance du 6 janvier 1879.)

Un de nos plus infatigables correspondants, M. Jules Finot, archiviste de la Haute-Saône, a récemment adressé huit chartes relatives à cette petite seigneurie qui, située assez près de Gray et enclavée dans le comté de Bourgogne, a cependant, depuis la fin du XIIIe siècle, relevé du duché et de la couronne de France. D'ailleurs, elle faisait partie du diocèse de Langres.

La première de ces pièces est un *vidimus* par Charles VI de deux actes émanés de Foulques de Rigny, en 1276 et en 1311. Ce sont les actes constitutifs de franchises étendues et précisées par Antoine de Vergy, en 1405, puis par les rois de France, jusques et y compris Louis XIV.

L'historique de ce petit fief, relevé d'après ce chartrier, ne laisse pas que de présenter des circonstances intéressantes et des particularités dignes d'être recueillies. Mais ce chapelet de huit parchemins vidimés, à la file, risquerait de paraitre monotone.

Heureusement, M. Jules Finot a accompagné son document d'une introduction qui les raconte en les abrégeant, et qui fournit une bonne notice, bien conduite, sur le fief de Rigny. Je proposerai la publication du travail préliminaire dans la *Revue des Sociétés sa-*

Digitized by Google

vantes. Les documents, qui feraient avec cet exposé un double emploi, ne sont pas fort curieux comme textes, le plus ancien n'étant lui-même qu'une confirmation d'un titre antérieur.

La préface de l'éditeur suffira [1].

FRANCIS WEY,

Membre du Comité.

NOTICES SUR DIVERSES CHARTES DE FRANCHISES ET SUR LES PRIVILÈGES DE RIGNY-SUR-SAÔNE.

La petit bourg de Rigny, qui s'élève sur la rive droite de la Saône à quelques kilomètres en amont de Gray, paraît avoir eu dès le XIIe siècle des seigneurs de son nom, écrit dans les anciens titres *Raigney, Roigne, Rigney.* Un Guido de Rigney est cité dans une charte de 1188. L'un de ses descendants, Foulques, acheta (Gollut, p. 205), en 1284, de Jean de Rans, la charge de sénéchal de Bourgogne «avec les honneurs, proffits et authorité en dépendants, en quoy les fours et l'éminage de Gray estoient compris.» Cette sénéchaussée de Bourgogne qui, jusqu'en 1230, avait été héréditaire dans la maison de Vergy, le devint depuis 1284 dans celle de Rigny jusqu'à Hugues II, père de Jeanne, née en 1380, qui, par son mariage avec Antoine de Vergy, chevalier de la Toison d'or et maréchal de France, fit repasser cette charge avec la plus grande partie des biens de sa maison dans celle de Vergy (Almanach de la Franche-Comté pour l'année 1785, par dom Grappin).

D'après les notes de M. Duvernoy, la maison de Rigny s'éteignit au commencement du XVIe siècle, à la mort d'Odot de Rigny, dernier de sa race. Elle portait de gueules à la bande d'argent. Cette seigneurie passa ensuite aux Andelot, puis aux Pontaillier. Elle était divisée au dernier siècle entre les familles Baulard et de Montrichard.

Cette terre présente cette particularité d'avoir toujours, depuis la fin du XIIIe siècle, dépendu du duché de Bourgogne et de la couronne de France, comme le prouvent les titres que nous allons analyser. Nous n'avons pu découvrir quelle était sa mouvance avant Foulques. Les seigneurs étaient-ils vassaux des ducs ou des comtes de Bourgogne? C'est ce que nous ne saurions décider. Toutefois, comme l'église

[1] Les documents seront déposés aux archives du Comité.

Digitized by Google

de Rigny a dépendu jusqu'à la Révolution du diocèse de Langres, on peut supposer que cette localité, qui jadis faisait partie du pagus des Atoariens, ne fut jamais par conséquent comprise dans les limites du comté de Bourgogne. C'est seulement sur ce point que la Saône séparait le pagus des Atoariens, de ceux de Port et d'Amaous, et, par là même, les diocèses de Langres et de Besançon, comme nous espérons l'avoir démontré dans notre étude de géographie historique sur la Saône.

Le château de Rigny dut à sa situation géographique, qui en faisait un lieu stratégique et un poste militaire de la plus grande importance pour l'attaque et l'invasion de la Franche-Comté, d'être assiégé, pris et repris plusieurs fois pendant les guerres des xve, xvie et xviie siècles. D'après l'histoire de Gray de MM. Besson et Gatin (p. 171), occupé en 1636 par les Français, il fut assiégé par les forces comtoises et obligé de capituler, puis livré et pillé de fond en comble. Le village fut aussi ravagé et brûlé, sans doute en punition des sympathies de ses habitants pour la France. Les privilèges et franchises qui leur furent successivement accordés ou confirmés mentionnent les diverses vicissitudes et calamités qu'ils eurent à subir.

Par une charte de janvier 1276, Foulques, non encore sénéchal de Bourgogne, accorda à ses hommes de Rigny l'affranchissement «des tailles et prises de ventes (lods, sorte de droit de mutation), corvées de charrois et de toutes servitudes.» Il ne se réserva, pour lui et ses successeurs, seigneurs dudit Rigny, que trois corvées de fenaison, moisson et vendange, et trois corvées de charrue par an, «en vahin» (automne), «en resmoy» (carême), «en sombre» (hiver), rachetables moyennant douze deniers tournois ou estévenins chacune. Lesdits sujets devront aussi lui payer douze deniers par chaque journal de terre ou ouvrée de vigne qu'ils cultiveront, cinq sols par fauchée de pré, douze deniers par chaque feu avec trois sols et une geline (poule) à carmentrand (carnaval). Par ce premier acte, les habitants n'étaient pas affranchis de la mainmorte; on peut dire que c'est plutôt un règlement des droits seigneuriaux qu'un affranchissement. Ce ne fut qu'en 1311 que Foulques, devenu maréchal de Bourgogne, prenant en considération «les grands travaux, mésaises, griefs et dommages que ses hommes et ses gens de Rigny ont eus, soufferts et encourus de courses d'armes et de prises de leurs chevaux et de leurs biens par aucuns gens et par plusieurs personnes qui lui estoient nuisans, pour occasion et pour

Digitized by Google

mal de luy ors (maintenant) et à l'advenir», accorda à tous les habitants *nés de loyal mariage* et à leurs *hoirs* (héritiers), l'affranchissement de la *morte-main* avec le droit de succéder aux plus proches parents, ne retenant pour lui et ses *hoirs* que les *échuttes* (héritages) et *demeurances* des bâtards et des malfaiteurs, exécutés à mort ou exilés de la terre. Les calamités dont il est question dans le préambule de cette pièce sont celles que dut entraîner la lutte qui éclata, en 1298, entre Philippe le Bel, à qui le comte Othon IV avait, par le traité de Vincennes, cédé l'administration du comté de Bourgogne, et les barons comtois, coalisés sous la bannière de Jean de Châlon-Arlay Ier, que l'ambition avait poussé à se faire le champion de l'empereur Adolphe de Nassau (Ed. Clerc, t. I, p. 497 et suiv.). Il est probable que Foulques resta fidèle à la cause française, et que dans le cours de la guerre qui couvrit alors le pays de ruines, de la Saône au Jura, sa terre de Rigny dut cruellement souffrir, soit par suite du passage des troupes françaises, soit par le fait des courses des barons comtois. Aussi, Philippe le Bel confirma-t-il cet affranchissement, qui fut aussi vidimé et ratifié, ainsi que l'acte de 1276, par le roi Charles VI, en 1399.

Antoine de Vergy, qui, par suite de son mariage avec Jeanne de Rigny, était devenu seigneur de ce lieu, accorda en 1405 à Jehan Bugnot, dit de Remilly, et à Jehannotte de Lanthe, sa femme, pour eux et pour leurs héritiers, l'exemption du payement des dîmes de blé, grains et vin, dues par les autres manants de Rigny, et leur concéda des droits d'affouage et de futaie dans les bois. Cette exemption personnelle indique parfaitement quelle était alors la condition des habitants de Rigny, affranchis de la mainmorte, mais toujours soumis aux redevances et aux prestations seigneuriales réservées dans la charte de 1276.

Ces actes tracent l'histoire des relations des habitants avec leurs seigneurs. Les titres dont nous allons donner l'analyse nous montrent celles qu'ils eurent avec les rois de France. Philippe le Bel et Charles VI, nous l'avons vu, confirmèrent les traités seigneuriaux d'affranchissement et les privilèges de Rigny, ce qui semble prouver que cette terre relevait bien de la couronne de France. Mais comme elle était située à l'extrémité du royaume, sur la frontière du comté de Bourgogne, en butte à des attaques et à des courses continuelles, les rois avaient exempté les habitants des tailles et subsides royaux nécessités par les guerres contre les Flamands et les An-

Digitized by Google

glais. C'est ce qui résulte du préambule des lettres patentes par lesquelles Charles VII, en 1450, confirma cette exemption. Dans la requête qu'ils adressèrent au prince, pour obtenir ces lettres patentes, les habitants des ville et châtellenie de Rigny-sur-Saône firent observer «qu'ils étoient sur les extrémités du royaume, près la Franche-Comté de Bourgogne et, à cause de ce, eulx et leurs prédécesseurs ont toujours eu de grandes charges à supporter, des pertes et des dommages à soutenir», que, pour ce motif, «ils ont été d'ancienneté et quarante ans et plus, par les rois de France, tenus francs, quittes et exempts de toutes tailles, aydes et subcydes et aussi des gabelles»; que malgré leur situation difficile sur la frontière, «en très pauvre et indigent pays», ils ont toujours été fidèles et obéissants sujets du roi de France, ce qui leur mérite bien d'être maintenant dans l'exemption des tailles, aides et gabelles, dont ils redoutent d'être frappés, que s'il en était ainsi, «à cause des aultres grandes charges et affaires qu'ils ont à supporter», ils abandonneraient le pays «et leurs maisons et mesnages», «que tous les autres lieux et villages d'environ eulx se sont voulu exempter du royaulme et advouer être de la dicte comté de Bourgogne pour ce que en la dicte comté ne courent aucunes aides, tailles et subsides», ce qu'ils n'ont jamais voulu faire, «ains se sont toujours advoués et advouent dudit royaulme de France, ainsi que véritablement ils sont.» Le roi Charles VII, prenant en considération leur requête et «voulant préserver et garder ses subjetz de charges à eux insupportables et mesmement les dicts suppliants pour les autres affaires qu'ilz ont», enjoint, en conséquence, à ses officiers de l'élection de Langres, de les tenir et faire tenir «quictes et paisibles des dictes tailles, droits de gabelles et autres subcides.»

Ces lettres patentes furent entérinées au bureau de l'élection de Langres, le 7 décembre 1452.

A l'avènement de chaque roi, les habitants de Rigny crurent bon de faire confirmer ces privilèges et franchises. Il nous reste les chartes octroyées à cet effet par Charles IX (février 1569), Henri III (mai 1579), Henri IV (1599), Louis XIII (avril 1612), Louis XIV (novembre 1656), Louis XV (1720). Dans le préambule de ces actes, il est toujours déclaré que ces privilèges et immunités sont accordés en considération de ce que le bourg de Rigny est situé aux extrémités du royaume, voisin de la Franche-Comté, exposé aux pillages et invasions des gens de guerre et que ses habitants se sont

Digitized by Google

toujours maintenus en l'obéissance qu'ils doivent aux rois de France comme bons et fidèles sujets. Dans les lettres de confirmation de Louis XIV, il est dit de plus que, «depuis l'ouverture de la guerre des deux couronnes (entre la France et l'Espagne), ledit village de Rigny, qui est près de la ville de Dôle, a esté sy fort ruyné par les armées françoises, lors du siège de la dite ville (en 1636), que les habitants furent contraincts d'en abandonner la demeure après la démolition de leurs maisons et perte de tous leurs biens, s'estanz retirez es lieux circomvoisins et subsisté comme ils ont pu depuis ce temps-là, avec grande misère et désolation, en sorte que ledit village seroit demeuré désert et inhabité jusqu'à ce moment, qu'ils désireroient y revenir et y réhabiter pour faire valoir leurs héritages qui sont en friches, rétablir leurs maisons abattues et ruinées, afin d'en pouvoir tirer leur subsistance.»

Ainsi, outre l'intérêt spécial que ces documents présentent pour l'histoire particulière de la seigneurie et de la commune de Rigny, ils fournissent des renseignements authentiques sur les guerres et les invasions dont les rives de la Saône furent le théâtre du XIIIe au XVIIIe siècle.

JULES FINOT,

Archiviste de la Haute-Saône.

LE SÉJOUR DU PARLEMENT À PONTOISE, EN 1720.

Communication de M. de Backer, correspondant à Noordpeene (Nord).

(Séance du 3 février 1879.)

Les quelques notes extraites par M. de Backer d'un journal inédit sur le séjour du Parlement de Paris à Pontoise, ne présentent rien de particulier ni de nouveau pour l'histoire d'un épisode bien connu par la relation du président Hénault et par tous les mémoires contemporains, notamment ceux de Marais, Barbier[1], Saint-Simon, etc. Notre correspondant dit que ce journal a été tenu à partir de 1717, par un prêtre de Pontoise, nommé de Saint-Denis, qui vécut jusqu'en 1734; il eût été utile de nous faire connaître où se trouve

[1] Voy. notamment ce *Journal*, t. I, p. 52, 68, 69, etc.

Digitized by Google

ce manuscrit, si son auteur l'a continué jusqu'en 1734, et si les autres parties du journal présentent quelques détails intéressants.

A. de Boislisle,

Membre du Comité.

Prix des denrées du XVIe au XVIIIe siècle dans la paroisse de Lagnes (Vaucluse).

Communication de M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse.

(Séance du 3 février 1879.)

M. l'abbé André a relevé, sur les minutes des notaires de Lagnes, de 1500 ou 1560 à 1730, un certain nombre de prix de vente de la *boutte* ou du *barral* de vin, de la *saumée* ou de *l'eymine* de grain, et de la livre de viande. Il nous avait déjà fourni des renseignements analogues, et j'ai rendu compte, il y a quelques mois, d'une communication de M. Duhamel sur le taux des denrées et marchandises dans le Comtat Venaissin, en 1593 et 1594[1]. Je propose le dépôt de cette nouvelle pièce, bien qu'elle soit dans un état assez informe, aux archives du Comité, où elle pourra, quelque jour, être utilement comparée avec les documents de même nature qui s'y trouvent déjà en abondance.

A. de Boislisle,

Membre du Comité.

L'abbé de la Jeunesse à Beaucaire.

Communication de M. de Lamothe, correspondant à Nimes.

(Séance du 3 février 1879.)

M. de Lamothe nous a adressé :

1° Une notice sur les fonctions de l'abbé de la Jeunesse à Beaucaire, Uzès et Aigues-Mortes ;

2° La copie d'un arrêt rendu en 1475, par le sénéchal de Beaucaire contre certains particuliers qui avaient indûment élu un abbé ;

[1] *Revue*, 1er avril 1878.

Digitized by Google

3° La copie d'un article de l'inventaire des archives de Beaucaire fait en 1611, article très curieux, qui résume les fonctions, droits et privilèges de l'abbé.

Je propose d'insérer dans la *Revue* la notice préliminaire de M. de Lamothe et la copie du fragment de l'inventaire de 1611, l'une et l'autre présentant des détails précis sur une coutume dont le caractère et le nom même variaient suivant les pays, ainsi que le prouvent les documents réunis par Du Cange (aux mots : *Episcopus*, *Abbas Lætitiæ*, *Kalendæ*) et par Lancelot (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. VII, 1re partie, p. 254-256)[1], ou publiés dans certains traités spéciaux que je regrette que notre correspondant n'ait pu consulter et comparer à ses textes. Tout récemment, au dernier congrès de la Sorbonne, M. de Berluc-Pérussis, président de l'Académie d'Aix, a lu, sur *le Capitaine de la ville et les Abbés de la Jeunesse dans les anciennes communes de la Haute-Provence*, un mémoire qui, d'après le compte rendu sommaire[2], présente *l'abbaye de la Jeunesse* comme une institution absolument différente à Forcalquier de ce qu'elle était à Aix et de ce que les documents de M. de Lamothe nous la présentent à Beaucaire. Dans cette dernière ville, l'abbé de la Jeunesse ne semble avoir présidé qu'aux bals et réjouissances ; à Forcalquier au contraire, il guidait et commandait la jeunesse appelée à faire le contingent annuel de la milice bourgeoise.

A. de Boislisle,

Membre du Comité.

Notice sur l'abbé de la Jeunesse.

Peu de documents ont été publiés jusqu'à ce jour touchant les fonctions de l'abbé de la Jeunesse, ses prérogatives et le mode de son élection.

L'historien Bouche, dans son *Histoire de Marseille*, en dit seulement quelques mots. Cependant ces fonctions n'étaient pas sans importance, et beaucoup de villes du midi de la France avaient leur

[1] J'ai publié, dans l'*Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1874, p. 71-73, une pièce du XVIe siècle sur la nomination d'un *abbé des Nobles* au Bourg-Saint-Andéol, en Vivarais. M. Aubenas a donné aussi des renseignements locaux dans ses *Notes sur Valréas*, p. 96-97.

[2] *Revue*, mars-avril 1878, p. 217-219.

Digitized by Google

abbé chargé d'organiser les plaisirs publics et d'y présider. La réunion de l'abbé et de ses officiers portait le nom d'*abbaye de la Jeunesse* comme à Beaucaire ou à Uzès, ou d'*abbaye du Jouvent* comme à Aigues-Mortes ; mais tantôt la nomination de l'abbé appartenait aux consuls, tantôt cette charge était simplement mise en adjudication. Une pièce inédite des archives d'Aigues-Mortes nous apprend qu'en 1558 elle fut adjugée à Jehan de la Tour pour vingt-quatre cannes d'huile [1] payables entre les mains du *lamperrier* [2] pour le luminaire. A Beaucaire au contraire l'élection se faisait avec solennité et les demoiselles de la ville posaient sur le front de l'élu un chapel [3] de fleurs en lui adressant un compliment. Quel que fût le mode d'élection, le revenu de l'abbaye consistait toujours dans le droit de *pelote* [4] exigé des nouveaux mariés quand le mari était étranger, coutume qui existe encore dans presque tous les villages de Provence.

Une fois entré en fonctions l'abbé s'occupait de régler les plaisirs publics et d'y maintenir l'ordre, ainsi qu'on le verra dans les deux pièces ci-jointes ; mais s'il est vrai que dans le principe ces fonctionnaires remplirent convenablement les devoirs de leur charge, il n'est pas moins certain que plus tard ils devinrent une cause de troubles et de scandales tels que l'on se vit forcé d'abolir les abbayes.

On ignore à quelle époque disparut celle d'Aigues-Mortes : celle d'Uzès fut supprimée à la suite d'une délibération consulaire, et quant à celle de Beaucaire si vivement défendue par Dupuy en 1611, elle fut abolie par le prince de Conty, lieutenant général en Languedoc (1660), « à cause des insolances et de l'infinité des désordres qui troublent le repos publiq et qui empeschent le commerce ordinaire qui doibt estre entre les habitans d'un mesme lieu. »

Cette ordonnance, datée d'Avignon (29 mars 1660), est la der-

[1] La *canne* d'huile pesait 20 livres de 16 onces dans le diocèse de Nimes et valait 9 litres 20.

[2] *Lamperrier*, celui qui était chargé d'entretenir la lampe brûlant devant le Saint-Sacrement.

[3] Dans un procès intenté par les consuls de Beaucaire à Rostand de Rochemore, il est dit que les usurpateurs des droits de la ville posèrent sur la tête de l'abbé intrus un chapel de fleurs en lui disant : « Moussieu l'abbé du Jouvent, beu estieu vos sya (bel été vous soit). (1475). »

[4] La jeunesse offrait à la mariée une pélote enrubannée ; aujourd'hui cette pelote a été remplacée par un bouquet, mais le cadeau en argent que le marié doit faire aux jeunes gens se nomme toujours pelote et paye les frais d'une fête.

Digitized by Google

nière pièce qui fasse mention de la charge dont nous venons de parler.

A. DE LAMOTHE,

Correspondant à Nimes.

Fonctions, droits et privilèges de l'abbé de la Jeunesse.

Le mesme conseil, en suyte de la dite creation d'officiers, eslit maintenant, come faisoit passé, un *abbé de la Jeunesse;* il fault que soit un home maryé, du corps du Conseil; un clavaire, qu'on nome maintenant trésorier, fault que soit aussi du nombre des conseillers; [deux prieurs] de l'abbaye, maryés, que soient aussi du corps des conseillers; et aultres deux prieurs de la dite abbaye que soient [point maryés].

Pour corroborer ce que nous avons dict cy devant au dixiesme article du present chappitre, que Messieurs les consuls de la ville se sont toujours voleu maintenir en leurs libertés et fère valloir les charges des officiers par eux crées en vertu de leurs privilléges, sera icy faict mention que, combien que les offices d'abbé de la Jeunesse, trésorier et prieurs semblent de petite conséquence, néanmoings, quand quelqun a volleu entreprendre sur l'auctorité desd. officiers, la ville s'en est fort et ferme formalizée, et s'en est faicte acroyre, ayans esté lesd. offices jugés utilles et nécessaires pour contenir la jeunesse es desbauches du bail. Que s'il a esté ainsi trouvé bon pour le passé que les choses se traictoient avec plus de modestie, tant plus l'est il, ou le doibt il estre, maintenant que le vice regorge, et tant s'en fault qu'on doibve abolyr ceste coustume de créer lesd. abbé et officiers de la jeunesse come on avoit entreprins de fère y a six ou sept années qu'on fut quelques temps sans continuer ceste création, dont on fut sur le point de veoir de grands escandales, meurtres et inconvénians, pour se trouver ce corps de jeunesse agité, de mesme que le navire sans gouvernail; qu'au contraire la ville doibt entretenir cest ordre par moyen desd. officiers, et prester la main et la bource, s'il en est besoing, pour ayder à remettre les choses en deppendantz en leur ancien estat [et que] les principaulx [ayent] leurs bancs et places, come ils avoient antiennement accostumé; non pour ayder aux desbauches, car ce n'est la fin pour laquelle les officiers et opposantz de la ville s'y treuvent, mais bien pour y apporter la modération requise, et a on veu souvent que la présence d'un home d'auctorité, officier ou aultre, ou la parolle d'un vénérable vieillard, ont eu le pouvoir d'empescher un tumulte et d'acoyser et pacifier des plus grands bruicts et querelles. Cest abbé et officiers d'icelluy ont doncques esté de tout temps institués pour servir come de chefs conducteurs et modérateurs de la jeunesse. Aussi sont-ce la pluspart, les principaulx de gens maryés du corps du Conseil; leur charge est de conduyre les dances, les ayant préalablement publiées, et afin que

Digitized by Google

chascun des habitans et quartier de la ville se ressentit du plaisir du bail avec comodité et tant plus de liberté, anciennement on ne dansoit jamais le bail de l'abbé en aulcune maison privée, comme on a voleu fère depuis quelque temps. Cela estoit encores introduict pour coupper tout chemin de noyse ou querelle pour l'auctorité qu'aulcunes personnes, pour eulx ou leurs amis, se veulent retenir en leurs propes maisons lorsqu'on y dance, et dont aussi a pensé arriver grand inconvéniant ces années dernières, mais faisoit on le bail en trois divers lieux come publicques, alternativement, sçavoir : une foys à la grand salle basse de la maison de ville, aultre foys à la salle ou porche du cloistre de l'esglise Nostre Dame de Pomiers et aultre foys dans l'hospital, fault que ce soit sous ce grand [porche] couvert qui s'en va en ruyne faulte d'entretien du cõsté de la ruete qui [s'appelle la carrière de l'Abeuradour] [1] en langage du pays, [fault sçavoir] pour les trois jours de caresme entrant que led. bail estoit ordinaire, qu'en chascun jour desdits trois jours on changeoit le lieu du bail. En lad. abbaye y avoit anciennement, come y a bien encore, un trésorier, qu'on appeloit lors clavaire, qui reçoyt les deniers revenans à ladicte abbaye. La recepte n'est pas grande, elle conciste en un droict qui antiennemen estoit appellé *Pillota*, qu'est quelque argent qu'on tire des vefves qui se maryent en ville, homes ou femmes, et qu'on exhgige aussi par amyable composition des filles nouvellement maryées à des hommes estrangiers, lorsque telz marys sortent leurs femmes de la ville pour aller habiter ailleurs. Ce droict de Pillota par lesd. abbé et officiers debvoit estre employé : premièrement à la repparation et entretiennement de la croix qu'est érigée sur le puys de la place, et le restant dudit droict estoit destiné pour l'entretiennement des dances. Il falloit bien qu'en ce temps là le monde fut plus libéral à payer led. droict de Pillota que maintenant, ou qu'il n'y eut pas tant de preneurs sur les gens qui se maryent come aujourd'huy que sans y prendre grade se tollère au détriment de la République, ou que les vyolons ne coustoient pas si cher qu'ils sont asteure (à cette heure) ; et cela doibt estre nécessairement ainsi, puisque les receveurs de la dicte abbaye pouvoient fournir à tout ce que, pour le prézant, on exige pas tant seulement ce droict de Pillota sur les vefves et filles qui sortent de la ville, mais de tous ceulx qu'on peult et tant qu'on peult. La croix de la place est en si bon estat, dieu mercy, que en dix ans on ne sçauroit despenser cinq solz pour l'entretenir. Néanmoings l'argent fait défault. On n'a jamais veu despécher contraincte contre aulcung tresorier de lad. abbaye faulte de rendre son reliqua. Tellement qu'on aura plus tot faict de dire, puisque la matière que nous traictons semble de soy nous dispenser de dire quelque mot de gausserie et que mesme la saison de Caresme prenant, en laquelle nous sommes, nous convye d'estendre ce discours selon qu'elle le requiert, que au temps jadis, l'usaige des vyolons

[1] Rue de l'Abreuvoir.

Digitized by Google

n'estant pas si fréquent au monde, et les gens moins glorieux, on se contentoit, avec espargne, de dancer au son d'une muzette, flutte, vyèle ou tabourin, ce que seroit maintenant absurde. Et, puisque la ville aultres fois s'est formalisée quand un Reynaud de Saint Michel, Rostang du Rochemaure et une sœur dud. de Rochemaure ont voleu entreprendre sur l'auctorité desd. abbé et prieurs en préjudice des privilèges de la ville, et en a faict les poursuites et despens comuns, jusques en avoir faict dire droict en la cour de M. le Sénéchal à Nimes en l'année mil quatre cens septante cinq, ne seroit pas impertinent pour donner moyen à lad. abbaye de s'entretenir à l'honneur de la ville, de leur accister annuellement de quelque some de deniers pour augmenter la recepte de leurd. trésorier. Ceste despense pourroit sembler folle et mal mise à quelques uns, mais si l'on la considère employée à l'estat qu'il faudroit elle seroit utille et proffitable. Le ville en faict beaucoup d'aultres qui ne le sont pas tant[1].

(Extrait de l'inventaire des archives de Beaucaire rédigé par Dupuy[2] en 1611.)

Pour copie conforme :

A. de Lamothe,

Archiviste du département du Gard.

Lettres des rois de France aux abbés de Saint-Hubert-des-Ardennes (1609-1733).

Communication de M. de Marsy, correspondant à Compiègne.

(Séance du 3 février 1879.)

Les documents envoyés par M. de Marsy proviennent des archives grand-ducales de Luxembourg ; c'est le conservateur de ce dépôt, M. le docteur Ruppert, qui a bien voulu fournir à notre correspondant les copies de vingt-cinq lettres signées par Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, ou par le premier ministre, lettres officielles, n'ayant pour la plupart d'autre objet que de remercier l'ab-

[1] Le conseil de la ville de Beaucaire nommait en effet d'autres officiers municipaux tels que les carrériers, les peseurs, les visiteurs, les gardes-fruits, les bassiniers.

[2] Inventaire en un volume in-folio, relié en bois et contenant 340 feuillets très curieux pour l'histoire de Beaucaire, mais dont l'encre malheureusement trop acide a brûlé le papier et fait çà et là de grands trous sur un trop grand nombre de pages.

Digitized by Google

baye de Saint-Hubert (ordre de Saint-Benoît, diocèse de Liège) de l'envoi de quelques gelinottes ou du présent annuel qu'elle faisait au roi de France de deux couples de chiens et deux oiseaux de proie; en retour, cette maison recevait une offrande de 300 livres pour son église et une sauvegarde spéciale pour les biens qu'elle possédait près de notre frontière du Nord-Est, où seize villages lui appartenaient.

Les envois d'oiseaux de chasse étaient d'usage de la part des puissances dont le territoire avait un renom pour la production et l'élevage des faucons. C'est ainsi que, chaque année, la cour de France en recevait un certain nombre du grand maître de l'ordre de Malte et du roi de Danemark, et les gazettes ou les journaux tenus par les courtisans ne manquaient pas d'enregistrer l'arrivée de ces présents[1]. De la part de l'abbaye de Saint-Hubert, cette espèce de tribut est suffisamment justifiée par son voisinage immédiat avec la France, par le nom du saint sous l'invocation duquel elle était placée, et par sa situation au milieu d'un pays des plus giboyeux; on ne peut rien voir là qui ressemble à une redevance obligatoire ou à une fondation ancienne, et les lettres communiquées par M. de Marsy ne permettent point l'hésitation sur ce point[2].

Je propose le dépôt de ces lettres aux archives du Comité, et demande que des remerciements soient adressés à l'auteur de l'envoi, ainsi qu'à M. le docteur Ruppert.

A. de Boislisle,

Membre du Comité.

[1] Ferdinand d'Aragon fit également l'envoi d'un faucon blanc à Louis XII (voy. *Archives des missions*, 2e série, t. V, p. 309); le despote de la Morée, venu à Tours pour saluer Charles VIII, lui présenta un vautour blanc (*Campagne et bulletin de la grande armée d'Italie*, publiée par M. de la Pilorgerie, p. 157); enfin, dans les correspondances diplomatiques publiées par M. Desjardins et par M. Kervyn de Lettenhove, il est plusieurs fois question de faucons envoyés par les Florentins, en 1493.

[2] Une des lettres est signée par Henri IV (2 août 1609, à Paris), et M. de Marsy fait remarquer qu'un semblable accusé de réception a été publié, mais incomplètement, dans le tome VIII du recueil de M. Berger de Xivrey.

Digitized by Google

Château-Guillaume et ses seigneurs.

Communication de M. de Longuemar, correspondant à Poitiers.

(Séance du 3 février 1879.)

Le mémoire de M. de Longuemar ne se présente pas sous la forme ordinaire des communications de documents inédits : néanmoins je pense que la section, l'ayant renvoyé à mon examen, me permettra de lui en rendre compte en quelques mots.

Château-Guillaume est un château féodal ancien et assez fort, situé sur les confins des trois provinces de Poitou, de Berry et de Limousin, dans la commune de Lignac (généralité de Berry, aujourd'hui département de l'Indre). Une description architecturale en a été donnée, en 1860, dans les *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, et, depuis ce temps, la reconstruction en a été entreprise par Mme la comtesse de Beauchamp. Son enceinte fortifiée, dont quelques parties paraissent être fort anciennes, ses quatre tours d'angles, et surtout son donjon central, de forme carrée, présentent des types d'architecture intéressants.

M. de Longuemar, ayant eu communication des archives de la propriété avant qu'elle fût acquise par Mme de Beauchamp, en a extrait une suite de renseignements divers sur les seigneurs à qui elle appartint depuis le XIVe siècle, les la Trémoïlle, les Gouffier de Boisy, les Chabot, les le Veneur de Tillières, les de Riffault, les de la Faire.

Ces renseignements portent presque tous sur des matières purement féodales, comme la haute justice, les hommages et dénombrements fournis par des arrière-fiefs, ou les hommages rendus par Château-Guillaume à l'évêque de Poitiers, dont cette terre relevait; ils ne révèlent rien de particulier au point de vue de l'histoire générale ou de la biographie des seigneurs. Les monographies de ce genre, alors même qu'elles ne portent que sur un territoire très circonscrit ou sur une localité de peu d'importance, peuvent rendre de véritables services à l'histoire, et fournir un contingent nouveau d'informations utiles ; mais c'est à la condition que les correspondants qui nous les adressent se soient rendu compte, par une étude préalable, de l'état des connaissances déjà acquises sur les personnages ou sur les matières que concernent leurs documents,

Digitized by Google

et des points sur lesquels, par suite, doivent se diriger leurs efforts.

A. DE BOISLISLE,

Membre du Comité.

RECHERCHES ET ANALYSES DE DOCUMENTS ORIGINAUX CONCERNANT LA VILLE DE BEAUNE.

Communication de M. Charles Aubertin, correspondant du Ministère à Sombernon (Côte-d'Or).

(Séance du 3 février 1879.)

Sous les titres de *Recherches sur l'hôpital de la Maladière à Beaune* et *Recherches sur les anciennes pestes à Beaune*, M. Aubertin a communiqué deux mémoires manuscrits, composés d'après l'étude et l'analyse de documents originaux, les uns inédits, les autres déjà connus et cités par les historiens de la Bourgogne et par les historiens de la ville de Beaune en particulier. Quoique, par ce mode de rédaction, les deux mémoires de M. Aubertin ne se rattachent qu'indirectement aux communications habituelles de textes inédits qui rentrent dans les attributions du Comité, ils renferment cependant un assez grand nombre d'extraits de documents originaux inédits pour qu'il puisse être utile d'en présenter une analyse.

I. *Recherches sur l'hôpital de la Maladière.* — Cet hospice de la ville de Beaune, fondé au XIIe siècle dans le faubourg Saint-Nicolas de cette ville et dont les derniers vestiges de bâtiments, construits durant la seconde moitié du XIVe siècle, ont disparu depuis une trentaine d'années, était une de ces nombreuses léproseries établies, dans le moyen âge, aux portes de la plupart des villes de France, pour donner asile aux malheureux atteints de la terrible maladie dont on s'efforçait ainsi d'arrêter la propagation. Aux mentions qui en ont été faites par presque tous les historiens de Bourgogne, M. Aubertin a ajouté l'analyse d'environ cinquante documents originaux, consignés, pour la plupart, dans les anciens registres de cet établissement ou dans différents actes isolés que possèdent les archives municipales de Beaune, et dont il n'avait point été fait mention précédemment. Ces actes authentiques embrassent un intervalle d'environ trois à quatre cents ans, depuis le milieu du

Digitized by Google

XIIIe siècle jusque vers la fin du XVIIe, alors que les biens de la léproserie furent réunis à ceux de l'Hôtel-Dieu. Les anciennes archives des hospices et autres établissements de bienfaisance contiennent souvent d'intéressantes informations sur les coutumes du moyen âge concernant les efforts multipliés de la charité publique ou privée, et les modes différents d'administration de ces maisons hospitalières. C'est ce qu'on trouve dans plusieurs extraits d'actes d'hospices divers publiés dans la grande collection des catalogues des archives départementales. Les actes concernant la léproserie de Beaune, analysés par M. Aubertin, consistent surtout en donations dont les titres forment aux archives de Beaune une réunion considérable, en acquêts, en baux, en mentions de redevances, de rentes, de fermages. On y voit l'indication de terroirs, de *climats* et de *finages*, dont plusieurs n'existent plus. C'est ainsi que la petite région désignée sous le nom de *Champagne de Beaune* y est dénommée *Campania;* le lieu-dit de Beaumont est désigné par les mots *in bello monte;* un des faubourgs de Beaune est nommé *Burgum novum*, etc.

On voit dans ces titres la mention de mesures locales bien connues, telles que *journaux* de terre, *toppe* et *ouvrées de vignes*, voitures de pré. On y rencontre aussi quelques indications monétaires locales, telles que des redevances en *sols dijonnais* et en *sols viennois;* une rente de six *gros* pour quatre ouvrées de vigne. Les noms des donateurs, des locataires, des fermiers rappellent quelquefois d'anciennes familles dont les noms ont persisté dans le pays.

La Maladière de Beaune était administrée par un maître ou doyen recteur, soumis à la juridiction civile du bailli de Dijon et aussi sous la dépendance ecclésiastique du chapitre de Notre-Dame; les prescriptions imposées par les règlements aux lépreux montrent que ces malheureux y jouissaient d'une plus grande liberté que dans beaucoup d'autres villes. Ainsi, il leur était permis de quêter dans la ville, mais seulement avant la Saint-Roch. Il est plusieurs fois fait mention de ladres errant librement.

Un mandement du duc de Bourgogne Philippe le Hardi, donné à Paris en 1385, enjoint au recteur, doyen de la Maladière, d'y recevoir, traiter et sustenter tous les ladres natifs et habitants de la ville de Beaune, de réparer les bâtiments et, pour le règlement des affaires, lui défend de recourir à aucune autre juridiction qu'à celle du bailli de Dijon; mais, comme il est évident par d'autres titres que la léproserie était sous la dépendance du chapitre de Notre-Dame,

Digitized by Google

il faut distinguer les affaires civiles des intérêts religieux, ou reconnaître plusieurs époques dans le mode d'administration. Les biens possédés par ce petit établissement hospitalier sont énumérés et décrits dans plusieurs documents et surtout dans un inventaire dressé le 1er février 1602, contenant l'analyse de soixante et un titres, depuis 1358 jusqu'en 1602, et réunissant les informations les plus détaillées sur les propriétés, les fondations, les acquisitions et l'administration des biens de la Maladière.

On voit dans ces titres des renseignements sur la durée des baux, sur le payement des ouvriers, sur les redevances en nature ou en argent, sur la valeur de location et d'acquisition des terres depuis le XIIIe jusqu'au XVe siècle. Mais ces chiffres de valeurs et de salaires ne peuvent être utiles à consulter que s'ils sont assez nombreux pour en permettre la comparaison avec des indications analogues empruntées à d'autres textes de localités et de dates différentes.

Les renseignements fournis par les extraits des titres de la Maladière de Beaune pourront s'ajouter utilement à d'autres indications analogues fournies par les nombreux historiens de la Bourgogne et par plusieurs travaux publiés par M. Peignot et quelques autres érudits dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, et d'autres Sociétés bourguignonnes.

II. *Recherches sur les anciennes pestes a Beaune.* — C'est aussi aux archives municipales de la ville de Beaune que M. Aubertin a emprunté la plus grande partie des informations qu'il a rassemblées sur ce sujet. Elles sont extraites des registres capitulaires et consistent en mentions de délibérations, d'arrêts, d'ordonnances, de marchés et autres actes émanant soit de la municipalité, soit de l'autorité ecclésiastique.

Ces mentions, très concises, sont au nombre d'une quarantaine environ et s'étendent depuis le milieu du XIVe siècle jusque vers le milieu du XVIIe. L'auteur y a joint quelques citations empruntées aux historiens de la Bourgogne et principalement à Courtepée, à l'histoire de Beaune par Gandelot, à d'autres ouvrages plus récents et même à des traditions locales M. Aubertin dit modestement qu'en rassemblant par ordre de dates l'analyse des documents dont il s'agit, il désire être utile à l'étude historique qui pourrait être publiée un jour sur l'histoire des pestes dans l'ancien duché de Bourgogne.

Le plus ancien témoignage qu'il cite se rapporte à l'année 1349,

Digitized by Google

l'année de la grande mort, *tempore magnæ mortis*, suivant les termes de certaines chartes. Un distique contemporain semblerait confirmer cette date :

En mille trois cent quarante neuf,
De cent ne demeurèrent que neuf.

Cependant la date de cette effroyable épidémie du XIVe siècle, qui ravagea toute l'Europe, est très généralement et même presque constamment indiquée à l'année 1348, commencement de son apparition dans un grand nombre de localités de la France; peut-être ne commença-t-elle à sévir en Bourgogne qu'en 1349. Cette épidémie (la peste noire, *pestis atra*, *pestis inguinaria*, peste à bubons), a été mentionnée par de nombreux historiens, chroniqueurs, médecins, que M. Aubertin n'a pas rappelés.

Elle a fourni le sujet d'un poème latin à Simon de Couvain, poème astronomique et médical que M. Littré a publié en 1841 dans le tome II de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, d'après deux copies d'un texte manuscrit de la Bibliothèque nationale. Le célèbre médecin de la Faculté de Paris, Guy de Chauliac, rédigea, à la même époque, une consultation sur l'épidémie; une autre consultation des médecins de la Faculté de médecine de Paris au XIVe siècle a été publiée par M. Michon dans un mémoire sur cette épidémie, d'après une copie du XVIIe siècle que possède aussi la Bibliothèque nationale. Boccace, Guillaume de Machaut et plusieurs autres écrivains du XIVe siècle en ont parlé. Elle est mentionnée dans des actes de beaucoup d'anciennes administrations municipales.

Les ravages que la peste noire causa en Bourgogne et surtout dans le Beaunois furent terribles : tous les curés de Beaune périrent et il ne resta que la vingtième partie des habitants. La ville et les bourgs voisins ne se relevèrent que lentement de ces désastres.

Entre l'année 1349 et l'année 1519, M. Aubertin ne rapporte aucune mention d'épidémie dans le territoire de Beaune. Ce fut un rare privilège, car, pendant deux siècles et demi, plusieurs autres régions de la France furent le théâtre de contagions qui, sans être aussi terribles que celle de 1348, firent cependant de bien nombreuses victimes, puisqu'en 1470 seulement, 40,000 personnes moururent à Paris en deux mois. Je me bornerai à rappeler les circonstances les plus notables des extraits communiqués par M. Aubertin pour les années subséquentes.

Digitized by Google

On voit, par une délibération du conseil de ville de Beaune pour l'année 1525, que six hommes sont soldés pour faire la garde (l'*escharguet*) aux portes, pour interroger les passants et fermer l'entrée aux suspects, la peste régnant dans les lieux circonvoisins. En outre, le maire devait nommer un barbier, payé par la ville pour secourir les pestiférés.

En 1533, on faisait des processions, on disait des messes pour la cessation de la peste. Le recteur des écoles prenait la fuite avec ses élèves et une foule d'habitants. On défendait d'enterrer les morts (probablement dans le cimetière de la ville), de peur d'effrayer la population. Le 15 mai, le chapitre ordonnait que, tous les jours, à midi, on donnât neuf coups de la grosse cloche et qu'à cette heure tous les fidèles se mettraient à genoux et réciteraient trois *pater*, trois *ave* et une prière spécialement appliquée à la cessation du fléau. Le maire fit publier par la ville « qu'au son de la cloche tout le monde devroit se prosterner à genoulx, affin de prier Dieu le créateur qu'il lui plaise de rapaiser son ire. »

Plusieurs documents, délibérations du conseil, procès-verbaux et actes de procédure, que M. Aubertin a cités, mentionnent la réapparition de l'épidémie en 1553. L'année suivante (12 juin 1554), un marché est passé avec un chirurgien pour traiter les pestiférés de Beaune, moyennant vingt livres par mois.

Depuis l'année 1563 jusqu'en 1597, la peste, ou tout au moins des épidémies ainsi désignées dans les actes municipaux de Beaune ne cessèrent de sévir dans cette ville et dans les environs.

Une délibération du 19 mai 1568 ordonne de transférer les pestiférés du temple Saint-Jacques à l'Hôtel-Dieu; une autre décision du 7 octobre 1569 ordonne la translation des pestiférés au temple Saint-Jacques, qui leur serait spécialement affecté, ainsi que l'hôpital du Saint-Esprit. Cependant, le 10 juillet 1573, les pestiférés sont renfermés à l'Hôtel-Dieu; on quête pour leur subsistance, et leur ensevelissement devra être fait par quatre femmes. — Des délibérations de 1576 défendent aux habitants de Beaune de communiquer avec ceux de Pommard, de Dijon et de Nuits. En 1581, même prescription à l'égard des habitants d'autres villes de Bourgogne.

Des ordonnances de salubrité sont promulguées. Un arrêt du Parlement, du 7 mars 1581, est rendu à la requête de la ville, contre les chirurgiens de Beaune, les obligeant à désigner un d'eux pour soigner les pestiférés.

Digitized by Google

Une ordonnance municipale du 16 novembre 1581 défend aux habitants de Beaune qui se sont enfuis lors de l'invasion de la peste d'y rentrer avant la nouvelle lune.

De 1598 à 1628, il n'y a plus de traces de l'épidémie, mais elle reparaît en cette année, et un marché est passé par la ville avec un chirurgien pour traiter les pestiférés moyennant cent livres par mois. Elle durait encore en 1631, et un autre médecin fut alors désigné pour les mêmes fonctions, avec les mêmes honoraires. L'année 1636 fut signalée par de terribles ravages : on trouvait tous les jours des morts sur le pavé; les audiences du Parlement furent interrompues; Beaune devint désert et plusieurs établissements reçurent les pestiférés.

M. Aubertin fait mention pour l'année 1493 d'un usage et de cérémonies prescrites pour obtenir du ciel la cessation du fléau, et qu'il croyait propres à cette partie de la Bourgogne, mais dont j'ai retrouvé des exemples dans d'autres villes, à différentes époques. Les échevins de Chalon (sur Saône) décidèrent alors qu'il serait fait une bougie de cire « d'une grosseur assez juste et aussi longue que le circuit de la ville et qu'elle serait allumée devant l'autel de Saint-Vincent pendant la messe. » Ils avaient aussi envoyé en 1489 de beaux cierges à Saint-Loup.

On voit indiquée dans le recueil de législation municipale de la ville de Montpellier au moyen âge, célèbre sous le titre de petit *Thalamus*, la mention de deux faits analogues à la date de 1384 et 1397[1]. Une grande peste sévissait alors dans les trois sénéchaussées de Toulouse, de Carcassonne, de Beaucaire, comme elle avait sévi déjà dans la ville de Montpellier. Les consuls de la ville s'assemblèrent et décidèrent qu'on mesurerait avec un fil l'étendue des murailles de la ville, qu'il serait façonné, à l'aide des aumônes des bonnes gens, un cierge de cire assez grand pour entourer la ville et les remparts, et que ce cierge brûlerait nuit et jour sur l'autel de Notre-Dame de Taulas : une procession solennelle devait avoir lieu en même temps pour le même objet, comme cela s'était déjà fait, dans ce but, en l'année 1373.

En 1490 et en 1563, la ville de Nantes avait été frappée à deux reprises d'une terrible épidémie; l'assemblée des consuls de la ville décida aussi qu'une ceinture de cire, ou un cierge de huit livres, en

[1] *Mém. de la Société archéologique de Montpellier*, t. Ier, p. 408 et 430.

Digitized by Google

forme de bougie et d'une longueur à faire le tour de l'église serait porté en tête d'une procession solennelle par huit chapelains qui devaient célébrer la messe devant l'image de saint Sébastien. Travers, qui rapporte ces faits dans son *Histoire de Nantes*, fait aussi mention du culte spécial de saint Sébastien dans les épidémies et il cite ce même usage à la date de 1595.

C'est aussi à la vénération et à l'intervention de ce même saint Sébastien contre la peste et les autres maladies contagieuses que se rapporte un fait des plus étranges rapporté par M. Aubertin, d'après un registre contemporain, publié en 1854 dans une nouvelle histoire de Beaune.

En 1495, lit-on dans ce document imprimé que M. Aubertin n'indique pas plus précisément, comme l'épidémie qui sévissait depuis longtemps dans la ville de Beaune ne cessait pas, malgré les précautions de salubrité ordonnées, malgré les prières et processions renouvelées, malgré la confection et l'offrande de la ceinture de cire aussi grande que l'enceinte de la ville, les échevins se réunirent de nouveau et décidèrent, pour obtenir plus certainement l'intervention de saint Sébastien, le patron des épidémies, de représenter le jeu d'un mystère retraçant sa vie et son martyre.

Les magistrats convoquèrent dans ce but une assemblée générale dans laquelle il fut décidé « que l'on mettra sus le jeu et mystère du glorieux amy de Dieu, Monsieur saint Sebastien, pour y celuy jouer le plustost que faire se pourroit bonnement. Et affin que la chose puisse venir à effet et qu'elle soit conduite ainsi qu'il appartiendra, seront eslus douze personnaiges. . . »

Le théâtre fut dressé ; la pièce en vers fut examinée et corrigée. Trente bourgeois passèrent contrat à l'hôtel de ville et firent serment sur les saints Évangiles d'accepter les rôles qui leur seraient confiés, de les représenter, de s'habiller à leurs frais, de fournir un remplaçant s'ils s'acquittaient mal de leur commission, de se soumettre enfin à toutes les conditions sans murmurer, à peine de dix livres d'amende. On joua Monsieur saint Sébastien, à la satisfaction générale. On pourrait retrouver dans les listes de mystères du xve siècle quel était celui de saint Sébastien qui fut joué à Beaune vers la fin du xve siècle.

La dévotion spéciale et très commune à saint Sébastien contre les épidémies, dont j'ai rappelé plusieurs témoignages, est aussi mentionnée dans une inscription sur plaque de bronze datée de

Digitized by Google

1628, conservée dans la bibliothèque de la ville de Beaune et que M. Aubertin a reproduite. Cette inscription constate le vœu solennel, fait par le maire, les échevins, le secrétaire et plusieurs bourgeois, d'observer les fêtes de saint Sébastien, de sainte Anne et de saint Roch, à chaque jour de cesdits saints de faire une procession générale en l'église de Saint-Pierre pour prier Dieu de les préserver et délivrer par leur intercession des maladies pestilentielles et contagieuses.

En résumé, les deux communications de M. Ch. Aubertin, qui ne remplisssent pas moins de vingt-cinq pages in-folio, sont intéressantes pour l'histoire des léproseries et des épidémies en Bourgogne, particulièrement pour la ville de Beaune; elles ajoutent quelques renseignements nouveaux aux nombreuses informations qu'on possédait déjà, d'après l'étude de documents conservés dans d'autres archives municipales ou départementales. Les extraits que M. Aubertin a communiqués au Comité paraissent soigneusement rédigés; mais on n'y distingue peut-être pas assez clairement ses propres recherches des emprunts faits à d'autres écrits.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Donation faite à la confrérie de Saint-Gilles de Caudebec.

Communication de M. l'abbé Sauvage, correspondant du Ministère.

(Séance du 3 janvier 1879.)

M. l'abbé Sauvage, correspondant du Ministère, a envoyé copie d'une donation faite par deux habitants de Caudebec à la confrérie de Saint-Gilles établie dans l'église Notre-Dame de cette ville. La donation consistait en une rente de *trois solz* principalement destinée à acheter des fromages pour la confrérie le jour de la Saint-Gilles.

Ce document ne me paraît pas présenter assez d'intérêt pour être publié dans la *Revue des Sociétés savantes*. J'ai l'honneur d'en proposer le dépôt aux archives du Comité.

A. Chéruel,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Fac-simile des armes de Poquelin de Beauvais.

Communication de M. Mathon, correspondant du Ministère à Beauvais.

(Séance du 3 février 1879.)

M. Mathon, qui a l'année dernière adressé au Comité une notice ayant pour titre : *La famille de Molière était originaire de Beauvais*, la complète aujourd'hui par l'envoi des armoiries de cette famille. « Ce sont, dit-il, des armes parlantes composées d'un vase ou *pot* contenant des fleurs de *lin*. Pot et lin, Poquelin. » Je crois qu'on rendrait le rapport plus exact en remplaçant pot par *poque*, qui veut dire non seulement une poche ou un sac, mais aussi une cuiller à potage [1] et qui, par une facile extension de sens qui n'est pas de nature à décourager un faiseur de rébus, peut bien signifier une sorte de vase. Ces armoiries, du reste, n'avaient pas encore été signalées. Dans son *Blason de Molière*, M. Benjamin Fillon en mentionne de toutes différentes : « une fontaine avec trois arbres au-dessus » qui figurent sur un jeton de cuivre frappé en 1664 pour Louis Poquelin, administrateur de l'hôpital de la Trinité et receveur général des pauvres, supposé de la famille de Molière. Quant à notre grand comique, il avait adopté un écusson portant trois miroirs posés deux et un et surmonté, en guise de heaume, d'un masque avec lambrequins, avec deux singes pour support. C'est, ainsi que le remarque M. Benjamin Fillon dans son intéressant travail, celui qu'on trouve en 1666 dans le frontispice des œuvres de Molière, et au bas de son portrait, dans les *Hommes illustres de Perrault*.

Je propose le dépôt de cet envoi aux archives du Comité.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Lettres d'Anne d'Autriche et de Louis XIV; — Extraits d'un compte des recettes et dépenses des forêts de Normandie.

Communications de M. Lhuillier, correspondant.

(Séance du 3 février 1879.)

M. Lhuillier, correspondant à Melun, a communiqué au Comité des *Lettres d'Anne d'Autriche et de Louis XIV aux officiers du présidial*

[1] Voy. le Glossaire de Du Cange, au mot *Pochia*.

Digitized by Google

de Melun, pour la protection des religieuses Ursulines de cette ville, qui étaient en procès avec l'archevêque de Sens, au sujet du droit de visite (26 juillet et 23 août 1659).

J'ai l'honneur de vous proposer d'ordonner les dépôts de ces pièces aux archives et de voter des remerciements à M. Lhuillier.

Le même correspondant vous adresse un *Extrait d'un compte manuscrit des recettes et dépenses des forêts de Normandie pour l'année 1605*, où figurent Pierre Corneille père et un parent, à un degré d'ailleurs difficile à déterminer, du poète de cour Isaac de Benserade.

M. Lhuillier pensait que ce document était le premier qui nous fit connaître Pierre Corneille père comme maître particulier des eaux et forêts en la vicomté de Rouen. Il n'en est rien. On possède depuis longtemps déjà à ce sujet des détails fort précis. L'intéressante brochure de M. E. Gosselin, intitulée : *Pierre Corneille, le père, maître des eaux et forêts* (Rouen, 1864, in-8°), nous apprend qu'il conserva ces fonctions de 1599 à 1620 ; du reste les services qu'il y rendit sont rappelés dans les lettres de noblesse qui lui furent accordées en janvier 1637.

Toutefois l'extrait, d'ailleurs très court, recueilli par M. Lhuillier, nous paraît compléter utilement les documents recueillis en Normandie et nous semble présenter assez d'intérêt pour pouvoir être reproduit dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Extrait d'un compte des recettes et dépenses des forêts de Normandie pour l'année 1605.

Ce compte, qui provient des papiers de la famille Clausse de Fleury, forme un cahier de dix-sept feuillets; il commence ainsi :

« Le Roy s'estant faict représenter en son Conseil l'estat de ce à quoy montent et reviennent pour l'année mil vi^c cinq, les ventes et adjudicāons des bois faictes ès aucunes forestz des vicontez de la Gñallité de Rouen, par le Sr de Fleury, conseiller en son Conseil d'Estat, surintendant général et g^d m^e des eaues et forestz de France.....

« Premièrement : viconté de Rouen. »

. . . . . .

Digitized by Google

Ici le rendant compte énumère la recette et la dépense. Dans le chapitre des dépenses figurent les gages d'officiers; c'est là qu'on rencontre cette mention :

« Augmentation de gaiges. Lesquelz ne seront néantmoings paiez à MM. les officiers dénommez en ce chapitre que pour trois quartiers seullement en attendant qu'ils ayent faict apparoir au Conseil de la finance par eulx paiée pour lad. augmentation.

« M. Pierre de Corneille, Me particulier des eaues et forestz en la viconté de Rouen, pour augmentation de gaiges sera cy emploié à lad. raison de trois quartiers, la somme de LXVIttz XVs.

« Me Jehan de Saussay, procr du Roy, etc..... »

. . . . . .

Ensuite se succèdent les recettes et les dépenses pour les vicomtés de Pont-de-l'Arche, de Pont-Audemer, de Caudebec, d'Arques, de Neufchâtel et de Lyons.

Dans la dépense des gages d'officiers pour la vicomté de Lyons, on lit :

« Me Pierre de Bensseradde, Me parer des eaues et forestz au baillie de Gisors, pour ses gaiges assignez sur la présente recette VIIxx Xttz. »

Puis viennent les vicomtés de Gisors, de Vernon et d'Andely, où une semblable mention des gages de Pierre de Bensseradde se retrouve, pour la même somme, dans les dépenses de chacune de ces vicomtés.

Le compte que nous venons de parcourir est la minute dressée par les soins de Henri Clausse, seigneur de Fleury-en-Bière, près Melun, grand maître des eaux et forêts de France; il s'élève en dépenses à 57,248 livres 16s 4d et porte la date à Paris du 24 juin 1606.

TH. LHUILLIER,

Correspondant du Ministère à Melun.

DON PAR M. BARBEY DE PIÈCES RELATIVES À LA FONTAINE.

(Séance du 3 février 1879.)

Par une lettre en date du 27 février 1878, M. Barbey, vice-président de la Société historique et archéologique de Château-

Digitized by Google

Thierry, adresse au Comité deux *fac-simile* relatifs à La Fontaine et une *Notice historique sur la maison natale* de ce poète.

Le premier de ces *fac-simile* est la reproduction de l'acte de baptême bien connu, inscrit sur les registres de la paroisse Saint-Crépin de Château-Thierry à la date du 8 juillet 1621.

Le second est une épreuve photographique d'une pièce autographe, appartenant aux archives du greffe du tribunal civil de Château-Thierry, et par laquelle La Fontaine, le jour où il vend sa maison à son parent et ami Antoine Pintrel, lui cède en même temps son banc dans l'église de Château-Thierry. Je vous aurais proposé d'insérer dans le *Bulletin* la transcription de cet acte, si, conformément à l'opinion de M. Barbey, il avait été inédit; mais il a été imprimé deux fois à ma connaissance. Découvert il y a trente-cinq ans environ, il a été immédiatement publié dans l'*Observateur de l'Aisne* et reproduit, d'après ce journal, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1re série, t. V, p. 104, années 1843-1844.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer simplement de déposer les *fac-simile* et la notice dans les archives du Comité et d'adresser des remerciements à M. Barbey pour son envoi.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Copie d'une lettre du R. P. de La Chaise (8 mai 1680).

Communication de M. Jules Finot, archiviste de la Haute-Saône.

(Séance du 3 mars 1879.)

M. Jules Finot, archiviste de la Haute-Saône, adresse au Comité la copie d'une lettre du 8 mai 1680, écrite par le R. P. de La Chaise, confesseur de Louis XIV, à M. de Visemar, abbé de Corneux, et qui se termine ainsi :

« Sa Majesté m'a ordonné.... de sçavoir de vous si vous prétendés avoir quelque droit à cette abbayie de Belchamp, si vous voulés entreprendre de la retirer des mains du seigneur hérétique qui en jouyt, car en tel cas S. M. n'y pourvoiroit pas, mais si vous n'y prétendés rien, et que vous ne jugiés pas à propos d'entreprendre le procès, S. M. y nomera quelque autre qui puisse poursuivre le

Digitized by Google

droit en retirant cette abbayie et empeschant la dévolutoire de Cour de Rome. »

J'ai l'honneur de vous proposer d'adresser à M. Jules Finot des remerciements pour son envoi, et d'ordonner le dépôt de la lettre dans les archives du Comité.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Les Cagots des Pyrénées.

Communication de M. le docteur Cazenove de la Roche.

(Séance du 3 mars 1879.)

M. le docteur Cazenove de la Roche, médecin des Eaux-Bonnes, adresse une copie de son mémoire intitulé : *Coup d'œil sur l'ethnologie et l'anthropologie des Cagots des Pyrénées*, lu à la Société des sciences, lettres et arts de Pau. Cherchant à concilier les diverses opinions émises depuis le XVIe siècle au sujet des Cagots, M. Cazenove suppose que cette race maudite a son point de départ dans les débris de l'armée d'Alaric, vaincue à Vouillé par Clovis; ce noyau originel se serait accru au VIIIe siècle des restes de l'armée sarrasine d'Abdérame, défaite à Poitiers par Charles Martel, puis d'Espagnols et de Sarrasins réfugiés en France à la suite de l'expédition d'Espagne que termina le désastre de Roncevaux. Selon M. Cazenove, on pourrait encore distinguer chez les Cagots d'aujourd'hui les traces de cette double origine. Certains d'entre eux, par leur haute stature, la blancheur de leur teint, leurs yeux gris bleu, leur chevelure blonde, devraient être regardés comme issus des soldats d'Alaric, tandis que d'autres Cagots, d'une taille moins élevée, au teint basané et olivâtre, aux cheveux noirs, aux yeux ardents, représenteraient l'élément sarrasin. Le travail de M. Cazenove n'a pas, on le voit par ce court résumé, un caractère rigoureusement scientifique; mais je dois lui faire un reproche plus grand encore : il ignore, ou du moins il ne mentionne en aucune façon un excellent livre publié, il y a déjà trois ans, par M. le docteur V. de Rochas sous le titre : *Les parias de France et d'Espagne*, et où il a été solidement établi que les ancêtres des Cagots modernes étaient simplement des lépreux atteints de la lèpre blanche.

Digitized by Google

En conséquence, j'ai l'honneur de proposer le dépôt aux archives du Comité du mémoire de M. Cazenove de la Roche.

A. Longnon,

Membre du Comité.

Documents relatifs à l'histoire de Béziers.

Communication de M. Soucaille, correspondant du Ministère à Béziers.

(Séance du 3 mars 1879.)

M. Soucaille adresse au Comité la copie de plusieurs pièces tirées des archives de l'abbaye de Saint-Aphrodise et des archives municipales de Béziers.

La plus ancienne de ces pièces intéresse l'histoire de l'abbaye de Saint-Aphrodise de Béziers : c'est la lettre de convocation faite le 8 septembre 1478 par le chapitre de Saint-Aphrodise pour l'élection d'un abbé, l'abbaye étant vacante par la mort d'Umbert de Laya; mais cette pièce a été connue par les auteurs du tome VI du *Gallia christiana*, qui l'ont employée (col. 394) pour fixer le terme de l'abbatiat d'Umbert. J'en propose donc simplement le dépôt aux archives du Comité.

Les autres documents copiés par M. Soucaille sont relatifs à la famille Forcadel, de Béziers, ou plutôt à trois membres de cette famille; le jurisconsulte Étienne Forcadel et ses deux frères François, procureur du roi au siège de Béziers, et Pierre, professeur de mathématiques au collège de France. Au dire des biographes, Étienne, qui devint en 1554, à la suite d'un concours, professeur à l'Université de Toulouse, serait mort en 1573, année vers laquelle on place également la mort de Pierre Forcadel, le mathématicien. L'inexactitude de ces allégations est prouvée par les annexes d'une des pièces dont M. Soucaille nous envoie la transcription, l'ordonnance que le duc de Montmorency, gouverneur de Languedoc, rendit à la requête de la municipalité de Béziers, au sujet d'un cheval réclamé par «les Forcadel» : cette ordonnance, en date du 12 juillet 1585, fut intimée le 13 du même mois à «M. François Forcadel, docteur en droictz et advocat au siège de Béziers», père de «M. Étienne Forcadel, alors conseiller au siège présidial», et, cinq jours après, à Pierre Forcadel, son autre frère. M. Soucaille a joint

Digitized by Google

à ces documents une lettre missive adressée le 14 juin 1604 par le premier président du Parlement de Toulouse aux consuls de Béziers, touchant le « cruel et inhumain massacre comis en la personne de feu Me Francoys Fourcadel », tué sans doute dans une émeute qui ne paraît pas autrement connue de notre correspondant.

Les documents relatifs à la famille Forcadel fournissent des renseignements assez précis et nouveaux pour que j'en propose l'insertion dans la *Revue des Sociétés savantes.*

A. Longnon,

Membre du Comité.

Note sur la famille Forcadel.

I

Ordonnance de Monseigneur le duc de Montmorenci, gouverneur pour le Roy au pays de Languedoc, par laquelle Messieurs les consulz sont relaxés de la demande d'ung cheval faicte par les Forcadels aux dits sieurs consulz.

(12 juillet 1585.)

Henry, duc de Montmorency, pair et maréchal de France, gouverneur et lieutenant general pour le roy en Languedoc, à tous ceux qui verront ces presentes, savoir faisons que, sur la requeste à nous presentée par le scindic et consulz de la ville de Beziers, tendant aux fins estre advoué par nous la prinse de certain cheval des Forcadels, et que les consulz du lieu de Cessenon[1] eussent à payer le dit cheval aux dictz Forcadels, et autres fins y contenues; veu la dite requeste respondeu par nous le dixiesme de juin dernier, dire par escript sur icelle des dicts scindic et consulz de Beziers, consulz de Cessenon, et Forcadels, parties par devant nous comparans; nous, de l'advis des gens de justice par le Roy establis pres de nous, ayant esgard quant à ce à la requeste des dits scindic, consulz de Beziers, les avons abzoulz et relaxés, ensemble les consulz du dict Cessenon, de la demande du cheval des dictz Forcadels, saulf à nous à pourvoir aux dictz Forcadels sur la valeur et juste estimation du dict cheval; auxquelz Forcadelz nous avons inhibé et deffendu tenir en instance pour ce fait les dicts consulz du dict Beziers par devant autres juges, attendu ce de quoy est question; mandons à tous huissiers et sergentz fere sur ce tous exploictz de justice requis et necessaires.

Faict à Beziers, le doutziesme jour de juillet mil cinq cent quatre-vingt-cinq. Montmorency, *signé.* Par mon dict Seigneur, Valernod, *ainsi signé. Cacheté du cachez du dict Seigneur.*

[1] Bourg du canton de Saint-Chinian, arrondissement de Saint-Pons (Hérault).

Digitized by Google

Le tretziesme jour des mois et an que dessus, par moy huissier du siege presidial de Beziers soussigné, la derniere ordonnance de Monseigneur le duc de Montmorency, gouverneur et lieutenant general au pays de Languedoc, a esté inthimé aux derniers nommés Forcadelz, parlant à la personne de M. Françoys Forcadel, docteur ez droictz et advocat au dit siege, et avons faittes les inhibitions contennues en la dite ordonnance aux dictz Forcadels, lequel mon sieur Françoys a respondu ce que s'ensuyt; quy m'a respondue n'accepter l'inthimation de ce que tant que le fait du cheval duquel est question ne le touche, mais bien à mon sieur Estienne Forcadel, conseiller au siege presidial, son frere, lequel pour ce regard est à Tholoze, poursuivant depuis trois mois pardevant Messieurs des requestes à oppinhion que a un jugement definitif.....

.....

Le dix huictiesme jour du mois de juillet, an que dessus, par moy huissier soussigné l'inthimation de l'ordonnance que dessus a esté faicte aux dictz nommez Forcadelz, parlant à Pierre Forcadel, apres midi en son domicile trouvé, et ay faict les inhibitions requises, lequel Pierre Forcadel m'a respondeu qu'il n'y avoit nul intherest et qu'il avoit cedé touz les droicts qu'il avoit à maistre Forcadel, conseiller du roy, son frere, et n'a point volu de copie presentée par autorité de Plantavit, seigneur de la Balme. En foy de ce, Gautard, *ainsi signé.*

Extraict à l'original collationné estant dans les archives du Consulat. Cavornhac, greffier notaire.

II

Lettre missive du premier President du parlement de Toulouse envoyée aux consuls de Beziers, touchant le cruel et inhumain massacre commis en la personne de M. François Forcadel.

(14 juin 1604.)

Messieurs, la Court desirant fere veoir à tous les ordres de son ressort et à tout le monde le juste ressentiment quelle a du cruel et inhumain massacre en la personne de feu Me Françoys Forcadel, et par quelles voyes elle veut vanger un attentat sy feroce et estrange, vous envoye, de son office et aux despans du roy, deux des Messieurs les conselhers de son corps pour en informer et fere et parfere le procès à ceulx quy en sont coulpables et pourvoir par leur prudance aux autres affaires de justice et de la ville quy causent les murtres et divisions quy sont à present; rendez leur de votre part les temoignages du respect, honneur, assistance et service que vous devez à ceux qu'ilz representent et faictes paroistre par vostre soing, affection et obéissance, tout le desir et zele dont vous estes pressez à les voir exemplairement punir, sans aultre intherest et consideration que

Digitized by Google

celle de la justice, et la Court continuera à vous avoir en sa singuliere protection et sauvegarde.

Je suis, Messieurs, votre tres affectionné à vous faire service,

De Verdun.

A Messieurs les consulz.— A Tholoze, ce quatorziesme juin mil six cens quatre. *Et au-dessus est escript :* Messieurs, Messieurs les consulz de la ville de Beziers, à Beziers.

(Arch. municip. de Béziers. — Extraits des registres *de omnibus*.)

A. Sougaille,

Correspondant du Ministère à Béziers.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Les camps retranchés du département des Alpes-Maritimes.

Communication de M. Tony Desjardins, correspondant à Lyon.

(Séance du 12 janvier 1879.)

M. Tony Desjardins, correspondant à Lyon, écrit à son tour au Comité au sujet des enceintes fortifiées qui ont donné lieu depuis quelques années, dans les Alpes-Maritimes, à d'importants travaux. Il a visité, en compagnie de M. de Rosemont, plusieurs de ces enceintes et étudié d'une façon toute particulière celle du mont Pacanaglia, du mont Bastia et d'un point situé à 2 kilomètres de la Turbie. Chemin faisant, il a relevé avec une grande précision diverses particularités intéressantes, bonnes à enregistrer. M. Desjardins ne serait pas éloigné de penser que ces massifs remparts sont l'œuvre d'une colonie étrusque. Il invoque, à l'appui de cette opinion, des statuettes découvertes au pied du mont Chauve et acquises par M. Guilloteau.

Mais lors même que ces statuettes seraient étrusques, il ne faudrait pas en conclure qu'il en fût de même des enceintes fortifiées du voisinage, car notre confrère M. Alexandre Bertrand a découvert des objets romains dans un de ces refuges, évidemment antérieur à la conquête de la province.

Au reste M. Desjardins se borne à demander que le système défensif des Alpes-Maritimes soit étudié dans son ensemble. Une subvention aux deux Sociétés de Nice, qui s'occupent d'archéologie, lui paraît le premier pas à faire dans cette voie; il cite avec raison comme modèles à suivre, d'abord le travail de M. de Rosemont, ensuite l'exploration des environs de Grasse, par M. Senéquier, exploration dont je vous ai rendu compte en 1877. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de demander dès à présent une subvention au Ministre. Il faudrait d'abord, à mon avis, que les archéologues des Alpes-Mari-

Digitized by Google

times notassent toutes les enceintes sur la carte de l'État-major et se rendissent compte de leur rôle défensif envisagé dans son ensemble. Ce travail terminé, on jugerait plus sûrement des points sur lesquels les fouilles devraient avoir lieu.

P. Charles Robert,

Membre du Comité.

Menhir-autel de Kernuz en Pont-l'Abbé (Finistère), découvert à Kervadel en Plobannalec en juillet 1878.

Communication de M. P. du Châtellier.

(Séance du 10 février 1879.)

De tous les cantons de l'arrondissement de Quimper, celui de Pont-l'Abbé est le plus richement doté en monuments mégalithiques et dans ce canton la commune de Plobannalec est incontestablement celle qui possède le plus de ces monuments. Il y sont concentrés au sud, entre le bourg et la mer, sur un espace de 2 à 3 kilomètres. Quelques plateaux un peu élevés et le voisinage d'anses, s'avançant profondément dans l'intérieur des terres, ont sans doute paru propices à l'établissement des populations primitives en ces lieux. Car si ces populations connaissaient l'agriculture, leurs cultures étaient encore bien sommaires, et, il faut le reconnaître, leurs principaux moyens d'existence leur étaient fournis par la chasse et par la pêche. A ce double point de vue le siège de leur résidence était ici admirablement choisi.

Les villages de *Quélarn*, du *Moustoir*, de *Kervignon* et de *Kervadel* n'ont pas moins de quinze à vingt dolmens ou menhirs, et celui de *Lesconil* a un espace de 10 à 12 hectares tout couvert d'une vaste nécropole dans laquelle on remarque plusieurs dolmens et allées couvertes, avec ou sans tumulus, donnant accès à de nombreuses chambres funéraires à ciel ouvert telles que celles que j'ai explorées à *Kervilloc* et à *Pen-ar-Menez en Tréffiagat*[1].

Tous ces monuments[2] indiquent autour du village de *Kervadel* une population très dense dont la présence est encore affirmée par

[1] Voir *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, année 1877.

[2] Ils ont tous été successivement explorés par nous.

Digitized by Google

une cachette de fondeur découverte en avril dernier, non loin de là.

Il était indispensable, je crois, de bien le constater avant d'entreprendre la description du monument qui fait l'objet de ce mémoire.

Étant à explorer la vaste nécropole de la pointe de *Lesconil*, que je me réserve de décrire plus tard, on me dit qu'au village de *Kervadel* situé à 1 kilomètre environ au sud du bourg de *Plobannalec*, à 500 mètres à droite de la route conduisant de ce bourg à *Lesconil*, au milieu d'une pièce de terre ensemencée sous orge, était enfouie une grande pierre contre laquelle se heurtait la charrue à chaque labour. Le propriétaire de ce champ avait engagé son fermier, carrier par occasion, à la faire sauter à l'aide d'un coup de mine, afin d'en débarrasser sa terre.

Curieux de savoir ce que pouvait être cette pierre, je me rendis à *Kervadel* et, ayant obtenu l'autorisation de couper les orges qui poussaient au-dessus d'elle, je la découvris et vis à sa surface quelques figures sculptées.

Quoique ne sachant encore qu'imparfaitement ce qu'elle était, je me rendis aussitôt près du propriétaire à qui je l'achetai et, ayant indemnisé le locataire, je me mis, dès le lendemain à la dégager complètement des terres environnantes.

Je reconnus bientôt que cette pierre avait la forme d'un cône tronqué de 3 mètres de haut, ayant une base circulaire de $1^{m},20$ de diamètre et se terminant au sommet par une coupe également circulaire de 40 centimètres de diamètre. Je reconnus en outre qu'elle était couverte, sur tout son pourtour, de figures sculptées en relief à partir de 25 centimètres au-dessus de sa base, et que ces figures avaient en moyenne $1^{m},35$ de haut. Ma curiosité était vivement piquée par tout ce que je voyais, ce qui me donnait déjà à penser que je venais de découvrir un monument fort intéressant.

Mais, hélas! je voyais aussi qu'à l'aide des moyens ordinaires je serais impuissant à sortir ce curieux monolithe de la fosse où il gisait renversé! Dans mon anxiété je me rendis près d'un de mes amis, M. Laurent, propriétaire d'une grande usine à Pont-l'Abbé, qui le jour même vint avec moi sur les lieux. Prenant immédiatement nos dispositions, dès le lendemain nous revenions sur place avec le matériel nécessaire pour extraire de sa fosse ce monolithe qui ne pèse pas moins de 4,500 kilogrammes.

M. Laurent ayant mis à ma disposition, avec une obligeance

Digitized by Google

dont je suis heureux de lui témoigner ici toute ma gratitude, et son matériel et, chose plus précieuse encore, sa grande expérience en mécanique, nous pûmes facilement le premier jour, à l'aide de vis et de chèvres, sortir de terre ce bloc.

L'ayant élevé suffisammment au-dessus du sol, nous passâmes un chariot à quatre roues, que j'avais fait construire pour son transport, sur lequel nous le laissâmes ensuite doucement descendre. Y ayant attelé six paires de bœufs, nous pûmes, après lui avoir fait parcourir 8 à 10 kilomètres, par d'assez mauvais chemins, faire arriver ce précieux monument au château de Kernuz, où il est aujourd'hui dressé et où tout le monde peut le voir.

Avant d'entrer dans les détails de sa description et dans l'interprétation des figures qui le décorent, disons en quelques mots ce qu'est le monument.

Ainsi que je l'ai déjà dit plus haut, c'est un monolithe de 3 mètres de haut, taillé en forme de cône tronqué dont la partie inférieure, à partir de 25 centimètres au-dessus de la base, est couverte de sculptures d'un style archaïque fort prononcé, ayant de 8 à 9 centimètres de relief. Cinq personnages principaux, un enfant et un animal, je crois, se partagent l'ensemble en quatre tableaux séparés entre eux par une bande perpendiculaire à la base dans laquelle sont sculptées des dents de scie[1]. Tous ces personnages, sauf un représentant une femme vêtue et de profil, sont nus et se montrent de face. Ils sont en outre encastrés et sculptés en bas-relief dans des sortes de niches très peu profondes.

La pierre d'un très gros grain prêtait fort peu à la sculpture, elle est du reste de la nature des roches que nous trouvons sur les lieux et tout le long de notre littoral, granit mêlé de gros grains de quartz. Nos ouvriers indigènes qui aujourd'hui taillent si bien la pierre et qui sont de véritables sculpteurs, tout en ignorant les premières notions du dessin, se donnent bien de garde, lorsqu'ils ont un travail de sculpture à faire pour nos églises, d'employer les matériaux qu'ils trouvent sur les lieux. Ils font venir, du nord du département, des pierres qui, d'un grain beaucoup plus fin, sont moins rebelles au ciseau.

Si les populations qui avaient dressé le menhir de *Kervadel* se sont servies d'un bloc pris là même à pied d'œuvre, c'est que d'abord il

[1] Ornement que nous retrouvons sur toutes nos poteries gauloises.

Digitized by Google

leur a fallu un bloc brut d'un très grand poids et que probablement les moyens de transport nécessaires pour le faire venir de loin leur manquaient.

Je ne crois pas que des populations habituées aux œuvres d'art, telles que les conquérants qui conduits par César s'établirent en maîtres sur notre vieux sol gaulois, eussent agi ainsi. Pour un pareil travail ils auraient fait venir un bloc se prêtant davantage à la sculpture. Les moyens de transport et de communication ne leur manquaient pas, et s'ils avaient une inscription à graver ou quelque autre travail de gravure à exécuter sur la pierre, ils faisaient venir, de fort loin, très souvent, les matériaux propres à ce travail. J'ai moi-même eu l'occasion de le constater plusieurs fois. J'ai en effet trouvé dans le département des inscriptions et des sculptures exécutées au trait, de l'époque de l'occupation romaine, et cela toujours sur des pierres tendres, étrangères au pays, venant jusque des environs d'Angers.

La nature même de la pierre employée à ériger ce monument est dejà une preuve qu'il appartient tout entier à nos populations gauloises. Sa forme qui en fait un véritable menhir, menhir taillé il est vrai, ne vient-elle pas encore à l'appui de mon opinion ? Du reste nous y reviendrons. Mais étudions d'abord les figures qui décorent sa surface et essayons de les interpréter. La tâche nous sera bien facile pour quelques-unes d'entre elles qui parlent trop aux yeux pour laisser dans l'esprit le moindre doute. Pour d'autres le doute naîtra peut-être; mais, si je me suis trompé, on reconnaîtra du moins que c'est de bonne foi, laissant à d'autres plus autorisés que moi le soin de redresser par des faits incontestables mon opinion erronée.

Un des hommes les plus compétents et les plus à même d'émettre une opinion dans le débat et qui veut bien attacher quelque intérêt à mes modestes recherches, M. Henri Martin, notre savant historien national, a bien voulu, à la nouvelle de ma découverte, prendre la peine de venir, jusqu'à Kernuz, voir par lui-même ce curieux monument, et juger de son importance. Son opinion a pour moi le plus grand prix et si je ne suis pas complètement du même avis que lui sur l'interprétation à donner à quelques-unes des figures, j'ai du moins la conviction de ne pas beaucoup m'en éloigner, et j'avoue avoir été heureux de l'entendre proclamer qu'il ne connaissait rien à pouvoir lui comparer.

J'ai pensé que la photographie seule pouvait rendre convenable-

Digitized by Google

ment cet important menhir. Le dessinateur en effet se laisse souvent entraîner par l'habileté du crayon et alors la reproduction prête à des interprétations erronées. J'ai donc réuni sur la même feuille une vue du monolithe donnant deux bas-reliefs pris un peu de profil et, au-dessous des photographies séparées de chacun des quatre tableaux formant l'ensemble des sculptures qui décorent la base du monument.

PREMIER TABLEAU.

Le premier tableau à gauche sur notre feuille de photographies (n° 1), qui n'est autre que celui que nous voyons à gauche sur la grande photographie du menhir placée au-dessus, se compose de deux figures nues se présentant de face.

L'une est celle d'un personnage sans sexe, la tête coiffée d'un pétase ailé, tenant de la main droite, pendante le long de la cuisse, une grosse bourse ronde, et portant de la main gauche, appuyée contre la hanche, un caducée passant au-dessus de l'épaule gauche. Cette figure a 1^{m},35 de haut. Près d'elle, à gauche, est la figure d'un petit personnage qui élève le bras droit comme pour lui saisir la main gauche qui soutient le caducée. La tête, légèrement inclinée sur l'épaule gauche, semble indiquer que les regards de ce petit personnage sont tournés vers ceux du personnage qui l'accompagne, comme pour l'interroger du regard.

Dans la première de ces deux figures, nous reconnaissons sans hésiter Mercure à son pétase ailé, à sa bourse et à son caducée. Mais qu'est ce petit personnage qui l'accompagne et qui fait que Mercure se présente ici à nous sous un aspect nouveau? Voyons s'il nous est possible d'indiquer quel rôle le dieu joue par rapport à lui.

Si nous ouvrons les Commentaires de César et que nous les interrogions, nous voyons qu'en parlant de la religion professée par les druides César dit : « In primis hoc volunt persuadere, non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios; atque hoc maxime ad virtutem excitari putant, metu mortis neglecto[1], » c'est-à-dire : « Une de leurs principales maximes est que l'*âme ne meurt point*, mais qu'à la mort elle passe d'un corps dans un autre, ce qu'ils croient très utile pour encourager la vertu et pour faire mépriser la mort. »

[1] César, *De bell. Gall.* lib. VI.

Digitized by Google

Un peu plus loin, toujours lib. VI, César nous dit encore :

« Deum maxime Mercurium colunt. *Hujus sunt plurima simulacra :* hunc omnium inventorem artium ferunt; hunc viarum atque itinerum ducem, hunc ad quæstus pecuniæ mercaturasque habere vim maximam arbitrantur. Post hunc, Apollinem, et Martem, et Jovem, et Minervam; de his eamdem fere quam reliquæ gentes habent opinionem : Apollinem, morbos depellere; Minervam, operum atque artificiorum initia transdere; Jovem, imperium cœlestium tenere; Martem, bella regere. »

C'est-à-dire : « Leur grand dieu est *Mercure;* ils en ont quantité de *statues;* ils le croient, etc. Après lui, les dieux les plus révérés sont Apollon, Mars, Jupiter et Minerve, desquels ils pensent à peu près la même chose que les autres peuples. Ils croient qu'Apollon chasse les maladies, que Minerve préside aux arts, que Jupiter a l'empire du ciel et que Mars est l'arbitre de la guerre. »

César nous dit donc tout d'abord « qu'une de leurs principales maximes est *que l'âme ne meurt point;* mais qu'à la mort elle passe d'un corps dans un autre. » Tout le premier il établit d'une façon certaine que l'un des préceptes de la religion gauloise est que l'âme est immortelle. Strabon et Lucain établissent la même chose d'une façon indéniable. Lucain ne nous montre-t-il pas dans la *Pharsale* que chez les Gaulois la mort ne fait que partager en deux la même existence? Du reste, cette croyance formelle ne sert-elle pas à expliquer l'inhumation à côté du défunt, dans nos cimetières gaulois, de tous les objets qui lui ont servi pendant la vie et qui pourront lui être utiles dans la seconde vie qui commence pour lui après la mort?

Les preuves abondent dans ce sens et, dans son savant travail sur le druidisme, M. de Belloguet[1] dit : « Si l'auteur des Commentaires a voulu parler du Pluton classique, nommé assez souvent *Dis pater* par les Romains, il s'est assurément mépris sur le nom de *Teutatès*, car Lucain nous a expressément affirmé que les Gaulois ne connaissaient ni l'Érèbe ni le royaume infernal du *Dis* latin. Il n'en pouvait être autrement, puisque leurs âmes immortelles allaient dans un autre monde animer un autre corps humain. *Teutatès*, leur père suprême, y régnait naturellement sur ses enfants, comme il le faisait pendant leur existence terrestre, et devenait ainsi le Dieu

[1] De Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, p. 212.

Digitized by Google

des morts non moins que des vivants. En m'exprimant de la sorte, je ne veux point dire qu'il fût pour nos ancêtres un Mercure psychopompe ou le Guyddon des bardes gallois. C'est possible; mais nous n'en savons rien. »

Je crois que le groupe qui nous occupe nous permet de faire un pas de plus, et la petite figure que Mercure conduit par la main ne serait-elle pas l'âme que *Teutatès* conduit dans le nouveau monde qu'elle va habiter? Notre monument ne démontrerait-il pas ainsi d'une façon palpable, pour ainsi dire, que *Teutatès*, ce Dieu père du peuple, devant diriger la marche de ses enfants, les conduire dans une nouvelle patrie et les recevoir après leur mort dans cet autre monde où revivaient leurs ancêtres, que ce *Teutatès*, dis-je, est un *Mercure psychopompe* et, par suite, n'aurions-nous pas devant les yeux la meilleure des preuves en faveur du précepte de la transmigration des âmes chez les populations gauloises établies à l'extrémité de notre presqu'île armoricaine?

DEUXIÈME TABLEAU.

Le deuxième tableau (n° 2), à droite du précédent, dont il est séparé par une bande perpendiculaire à la base, bande dans laquelle sont sculptées des dents de scie, se compose d'un personnage nu se présentant de face. Il est, de toutes les figures des bas-reliefs, celle qui présente le plus d'ensemble dans la forme. De la main gauche il s'appuie sur une massue, dont l'extrémité triangulaire repose sur le sol, et de la main droite levée il tient un objet de forme allongée. Cette figure a $1^{m},30$ de haut.

Si nous ne considérons que la massue sur laquelle elle s'appuie de la main gauche, il est évident que nous devons reconnaître dans cette figure la représentation d'Hercule. Mais ce qu'elle tient de la main droite élevée doit nous faire rechercher pour cette figure une autre interprétation, et je propose d'y voir Jupiter, le *Taranis* des Gaulois.

Si Hercule ne tient pas, en effet, de la main droite levée l'olla qu'on a l'habitude de lui donner lorsqu'on reconnaît en lui Jupiter, ne nous est-il pas possible de voir dans cet objet de forme allongée, qu'il semble prêt à lancer, une manière conventionnelle des carreaux de la foudre?

Je crois, en effet, pouvoir appuyer mon opinion, dans le cas

Digitized by Google

présent, sur l'intéressante statuette du Louvre, trouvée vers 1772 dans la Haute-Marne, à la montagne du Châtelet, entre Joinville et Saint-Dizier, et que m'a signalée M. Ed. Flouest en me faisant remarquer l'analogie qu'il peut y avoir, au point de vue de la pose, entre son bras droit et celui de notre figure. S'il est reconnu que le bras de cette statuette brandit la foudre, pourquoi n'en serait-il pas de même dans le cas présent, et alors nous aurions devant les yeux la représentation du *Dis pater*, qui, par l'important rang qu'il occupait dans les divinités gauloises, ne peut manquer d'avoir sa place sur un monument tel que celui qui nous occupe, que ce monument soit d'avant la conquête ou du commencement de l'occupation romaine. Quelque opinion qu'on ait à ce sujet, il est évident que dans les campagnes de la Gaule, et surtout sur le sol de cette extrémité de l'Armorique, longtemps encore après la conquête, l'élément gaulois dominait toujours, et il n'est pas étonnant de voir sur un monument élevé aux dieux la représentation de divinités topiques de préférence à toutes autres, dans l'intérêt même de l'assimilation des populations indigènes à l'élément conquérant.

TROISIÈME TABLEAU.

Le troisième tableau, à la droite du précédent quand on fait face au monument, séparé de lui par une de ces bandes sculptées en dents de scie que nous avons déjà signalées, se compose d'une figure nue se présentant de face, appuyée de la main gauche sur un bouclier ovale s'élevant à la hauteur des hanches, sur lequel on remarque, près du bord, une zone ornée de sculptures, que je crois être encore des dents de scie. De la main droite levée elle s'appuie sur une haste dont la pointe en bas repose sur le sol. Sur la coiffure, on remarque deux appendices retombants, dont celui de gauche surtout est très apparent. Cette figure a $1^{m},40$ de haut.

Qu'est cette figure? Le doute n'est pas possible; c'est *Mars*, armé de la haste et appuyé sur un bouclier essentiellement gaulois par la forme, le Mars gaulois dont parlent César et Florus, et que les savants modernes assimilent généralement à *Ésus*, quoique ne pouvant se recommander pour cela d'aucun texte ancien.

Que peuvent être les appendices qui décorent son front? Des cornes, sans doute, le symbole de la force, et si, ici comme dans la figure de Reims et comme dans celles du Mars représenté sur l'arc

Digitized by Google

de triomphe d'Orange, elles ne sont pas verticales sur la tête, c'est que sans doute le sculpteur n'a pas voulu faire passer ces appendices au-dessus des lignes qui encadrent sa figure. Ces cornes sont, du reste, un ornement de tradition essentiellement gauloise[1].

Chez une population vouée aux émigrations et aux armes, comme la nation gauloise, la protection du dieu *Ésus* dut souvent être invoquée dans les nombreux combats que nos pères durent livrer pendant leurs longues pérégrinations. Aussi, dans les centres de réunion de ces populations guerrières, le butin, au retour des expéditions armées, était-il déposé dans un endroit réservé, sorte d'enceinte sacrée, et offert au dieu Mars. Celui qui osait porter une main sacrilège sur quelques-unes de ces offrandes était d'avance voué à la vindicte et aux plus terribles châtiments. Ces vols sacrilèges étaient du reste fort rares, et cela sans doute parce que, ainsi que nous le dit César, la nation gauloise était extrêmement adonnée aux pratiques de dévotion.

QUATRIÈME TABLEAU.

Le quatrième tableau, séparé du premier et du troisième, à gauche et à droite, par deux bandes ornées de dents de scie perpendiculaires à la base, se compose de deux figures, l'une nue, l'autre vêtue, réunies par l'intention et séparées de fait, du moins dans la partie inférieure du corps, par la bande sculptée ordinaire, partant de la base et remontant jusqu'au coude droit de la figure nue, vers lequel se dirige le bras droit de la figure vêtue.

Ce tableau est malheureusement le plus fruste des quatre. C'était celui qui se présentait à la surface lorsque je découvris le monument et, comme il était peu profondément enfoui, à chaque labour il était atteint par le soc de la charrue. Il a un peu souffert, et son interprétation ne sera peut-être pas aussi facile que celle des trois autres.

Essayons-la cependant.

Des deux figures qui le composent, l'une est nue et vue de face, l'autre est vêtue et, se présentant de profil, est tournée vers la première. Près de la figure nue, le long de la jambe gauche, est une troisième représentation vague et difficile à définir. Qu'est-ce? Un animal, sans doute; mais lequel?

[1] Le P. Martin parle de dieux cornus, *Cernunnos*, adorés en Gaule.

Digitized by Google

La figure nue a le bras gauche pendant le long de la cuisse, et le bras droit levé semble saisir un objet passant derrière le corps, dont une extrémité se voit entre les jambes et dont l'autre passe au-dessus de l'épaule. Cette figure a 1m,40 de haut.

La seconde figure, vue de profil, est tournée vers la première, et son bras droit, replié à la hauteur de la poitrine, se dirige vers le coude de celle-ci. Elle est vêtue d'un double vêtement. Le premier, sorte de voile, partant de dessus la tête, descend sur les épaules et recouvre le corps jusqu'à la hauteur du genou, se relevant sur le bras droit en plis harmonieux retombant sur un second vêtement, sorte de longue tunique, telle qu'en portaient les femmes gauloises, tombant elle-même en plis droits jusque sur les pieds.

Différentes interprétations ont jusqu'ici été données à ce groupe par les personnes qui l'ont vu.

Les unes y ont reconnu Adonis et Vénus, s'appuyant sur ce que, lorsque Vénus accompagne Adonis, après qu'il fut tué par le sanglier dans les forêts du Liban, elle est vêtue ainsi que cela a lieu ici, et s'appuyant encore sur ce que l'objet qui passe au-dessus de l'épaule de la figure nue serait un carquois, voyant en outre un chien dans la figure placée près de la jambe gauche de ce personnage.

Cette interprétation a l'avantage de s'adapter au sujet tel qu'il est représenté ici; mais je ne crois pas qu'Adonis fût une divinité qui pût trouver place sur ce monument, à côté des grands dieux que nous y avons déjà reconnus.

D'autres y ont trouvé Vénus et Vulcain, voyant un marteau dans l'objet dont une des extrémités passe au-dessus de l'épaule du personnage nu et dont l'autre extrémité se voit entre ses jambes, et retrouvant dans l'animal qui est placé près de sa jambe gauche le lion, qui est un des attributs de ce dieu, ou mieux un chien, dont il est aussi quelquefois accompagné.

J'avoue que j'ai encore peine à adopter cette interprétation, parce que je ne puis voir un marteau dans cet objet que le dieu saisit de la main droite.

Il est une autre interprétation à laquelle je m'arrête et que je soumets très humblement à de plus compétents que moi.

Je propose de voir dans ce groupe Apollon, le *Belenus* des Gaulois, et Minerve, leur *Belisama*. Non pas la Minerve des Romains conquérants, mais la Minerve gauloise telle que nous la représente

Digitized by Google

M. de Belloguet dans son *Ethnogénie gauloise*. Il nous dit que : « Minerve était la déesse particulière des femmes celtes, qui partageaient dans leurs migrations aventureuses tous les périls de nos ancêtres et dont les travaux constituaient, sous la tente, une si grande part de leur industrie primitive. » Il nous la représente encore comme étant une sorte de *doublure féminine* du Mercure, du Mars et de l'Apollon gaulois[1], et, enfin, dans ses conclusions sur le druidisme, il nous dit, page 274 de son *Ethnogénie gauloise*, que les Gaulois associèrent à leur dieu un Mars féminin que les Romains prirent pour Minerve et qui fut peut-être dans le principe la lune adorée avec le soleil.

Ce serait bien là la divinité qui, sur un monument tel que celui qui nous occupe, doit être associée à Apollon, si, comme je le propose, on reconnaît ce dieu dans la figure nue de notre quatrième tableau. Le dieu solaire associé à la déesse lunaire, *Belenus* et *Belisama*.

Si nous nous reportons à la médaille gauloise décrite par M. de la Saussaye, dans la *Revue numismatique* de 1842, sur laquelle on a ingénieusement vu le divin favori d'Apollon chevauchant sur la flèche que lui a donnée le dieu, et sur laquelle il traversait les airs, nous voyons que l'Apollon gaulois avait dans ses attributs le carquois. C'est ainsi qu'il est représenté ici ; car je crois qu'il faut bien reconnaître un carquois dans cet objet qui, passant derrière le dieu, montre une de ses extrémités au-dessus de son épaule droite. Quant à l'animal placé près de sa jambe gauche, dont l'effigie est si fruste, rien n'empêche d'y voir un griffon, l'un de ses attributs.

Notre interprétation a l'avantage, sur celles qui m'ont été précédemment proposées, de cadrer avec ce texte des commentaires de César : « Après lui (Mercure), les dieux les plus révérés sont Apollon, Mars, Jupiter et Minerve. »

Nous sommes ici, je crois, en présence d'un monument de la fin de l'indépendance gauloise, ou tout au plus du commencement de l'occupation romaine, monument élevé par nos fiers ancêtres à leurs dieux, tels que les nomme César, en dehors de l'influence étrangère.

D'abord les dieux de la grande triade celtique (*Deum maxime Mercurium colunt*), *Teutatès*, le père de la nation, se présente ici

[1] Voir de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, p. 243.

Digitized by Google

d'une façon toute nouvelle, comme conducteur des âmes dans le nouveau monde qu'elles vont habiter après la mort, un *Mercure psychopompe; Taranis* le dieu du tonnerre; et enfin *Ésus*, le dieu des combats. Triade à laquelle nos Gaulois transalpins ajoutèrent d'autres divinités, telles que *Belenus* et *Belisama*, Apollon et Minerve.

Quoi de plus naturel dans l'ordre des choses que ce culte pour deux divinités personnifiant la lune et le soleil, ces deux astres qui jouent un si grand rôle dans la nature, au milieu de laquelle vivaient ces populations primitives ?

Tout, du reste, dans ce monument est gaulois et en dehors de ce que les conquérants nous ont habitués à retrouver dans les lieux où ils ont séjourné. Qu'on ne nous objecte pas qu'il est dans des traditions d'art incompatibles avec cette pensée. César ne nous dit-il pas: «Leur grand Dieu est Mercure; ils en ont quantité de statues»? Les représentations artistiques de la nature humaine ne leur étaient donc pas inconnues. Ensuite, les belles urnes cinéraires gauloises, si délicatement et si richement ornées, que j'ai déjà publiées, ainsi que les bijoux en bronze et en or, pendeloques, bracelets, pendants d'oreilles et colliers, que j'ai recueillis dans mes fouilles, prouvent, au contraire, que ces populations étaient familières avec certaines données de l'art, et si, ici, les figures sont satisfaisantes dans leur ensemble, les détails, il faut bien le reconnaître, sont rendus avec une grande inexpérience des lois du dessin.

Nous savons que les guerriers celtes se chargeaient de colliers, de bracelets et d'anneaux entièrement en or massif. Ces ornements étaient si nombreux chez eux que, d'après Polybe, à la fameuse bataille de *Télamon*, tous les Gaulois des premiers rangs en étaient ornés. L'art n'est-il pas l'une des conséquences de cette recherche ?

César ne nous dit-il pas que, dans son expédition contre les Venètes, il se trouva en présence d'une nombreuse flotte de deux cent vingt vaisseaux bien équipés et bien armés. Ces vaisseaux furent sans doute recrutés le long de notre littoral breton, et parmi eux nous en aurions probablement trouvé quelques-uns de montés par nos populations établies à Kervadel et à la pointe de Lesconil. Ils étaient tous[1] de bois de chêne, et ainsi capables de soutenir le plus rude choc; les poutres transversales, d'un pied d'épaisseur, étaient attachées avec des clous de la grosseur du pouce : leurs

[1] César, *De bell. Gall.* lib. III.

Digitized by Google

ancres tenaient à des chaînes de fer au lieu de cordes. Tout cela, comme on le voit, annonce chez les populations gauloises de notre littoral, avant l'arrivée de César, une civilisation assez avancée pour nous permettre de leur attribuer un monument tel que celui qui nous occupe. S'il avait été élevé aux dieux par les conquérants, il aurait porté sans doute une inscription consacrant son érection et eût été dressé au milieu du centre où ils s'étaient établis si solidement, c'est-à-dire à *Tronoën*, où j'ai constaté leur vaste et longue occupation, et non à *Kervadel*, au milieu des populations qui nous ont laissé de si nombreuses et de si importantes nécropoles dont quelques-unes des chambres renferment, on peut le croire, les restes des artistes qui ont sculpté notre menhir, et aussi peut-être les restes de quelques-uns des vaillants défenseurs qui, montés sur leurs vaisseaux, combattirent si courageusement, pour leur indépendance, dans le golfe du Morbihan.

La forme elle-même de notre pierre concourt à en faire un monument tel que nos ancêtres ont dû en élever à leurs dieux dans les centres où ils étaient établis. Elle est, en effet, essentiellement gauloise, et je puis citer, à l'appui de mon opinion, outre les huit ou dix menhirs de cette forme que je connais, disséminés dans le canton de Pont-l'Abbé, les cinq menhirs taillés qui étaient posés sur le sommet du cimetière gaulois de Kerviltré, en Saint-Jean-Trolimon, que j'ai précédemment décrit[1].

De plus, il se relie intimement aux nombreux monuments mégalithiques qui l'entourent dans un rayon de quelques kilomètres.

Quoi qu'il en soit, ce beau et unique monument, placé où il était, sur un plateau élevé, avec la mer pour horizon, devait être fort imposant par le cadre grandiose que ses constructeurs avaient su lui choisir.

Nous savons qu'il semblait impie aux Celtes d'enfermer dans des murailles la divinité présente dans tout l'univers, et qu'ils méprisaient même ceux qui se rassemblaient dans ces temples, au lieu de le faire au milieu de la nature, pour adresser leurs prières aux dieux.

Tout cela n'est-il pas conforme à ce que nous enseigne ce monument autel, qui n'a rien de commun avec les autels votifs gallo-romains, sorte de temple, à lui seul, élevé aux dieux avec la voûte céleste pour dôme. Quoi, en effet, de plus grandiose et de plus

[1] Voir les *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, année 1877.

Digitized by Google

propre à frapper l'imagination que ce dôme empourpré au moment où le soleil va disparaître dans les flots qui se montrent à l'horizon ?

Le sol qui entourait cet autel et qui, aujourd'hui, est cultivé depuis trop longtemps pour pouvoir nous rien dire sur les populations qui l'ont primitivement foulé, a peut-être été souvent arrosé du sang des victimes que ces populations sacrifièrent à leurs dieux. Je me demande même si l'on ne doit pas rapporter à l'usage de ces pratiques barbares un bassin circulaire, de 1^{m},20 de diamètre environ et de 20 centimètres de profondeur, creusé dans le roc émergeant du sol et que l'on voit à 50 mètres du lieu où gisait le monument que nous venons de décrire.

Si, maintenant, on nous demande à quelle époque ce monument fut renversé et enfoui là où nous l'avons trouvé, il nous sera possible, je crois, d'y répondre.

La parcelle de terre dans laquelle il était placé porte, en effet, au cadastre, le nom de *Cornic Sant Alour*, parcelle de Saint-Alour. Or, c'est sous le vocable de ce saint, troisième évêque de Cornouailles au ve siècle (456), que se trouve la paroisse de *Plobannalec*, dans laquelle est *Kervadel*. C'était aussi à saint Alour qu'était dédiée la petite chapelle dont on voyait encore les ruines, il y a deux ans, à 800 mètres de Kervadel. Si donc cette parcelle a pris ce nom, c'est que ce fut probablement saint Alour qui, lorsqu'il vint porter la parole du Christ dans ces contrées, trouvant encore debout ce monument païen, le fit enfouir pour obéir à des usages déjà établis par les premiers chrétiens.

C'est grâce à cela, sans doute, qu'il est parvenu jusqu'à nous dans l'état de parfaite conservation où nous l'avons découvert.

Paul du Châtellier.

Rapport sur le Menhir-autel de Kernuz en Pont-l'Abbé (Finistère).

(Séance du 10 février 1879.)

Je puis porter personnellement témoignage relativement au monument dont MM. du Châtellier vous ont envoyé les photographies accompagnées d'un mémoire écrit par M. Paul du Châtellier sur ce

Digitized by Google

qu'il nomme *le menhir-autel de Kernuz en Pont-l'Abbé* (*Finistère*), *découvert à Kervadel en Plobannalec en juillet 1878.*

Très frappé de ce que m'avaient écrit MM. du Châtellier à ce sujet, j'ai profité d'un séjour en Bretagne pour aller visiter ce monument. Son examen a dépassé mon attente. M. Paul du Châtellier, dans son mémoire, vous a indiqué les circonstances curieuses de la découverte. Une grande pierre enfouie dans un champ gênait la culture; la charrue s'y heurtait à chaque labour. Le propriétaire avait engagé son fermier à la faire sauter avec de la poudre. Celui-ci hésitait, parce qu'il avait aperçu une tête sculptée sur la pierre, et qu'il s'était imaginé que c'était le portrait d'un saint qui est le patron du pays. MM. du Châtellier eurent avis de l'existence de cette pierre sculptée. M. du Châtellier fils y courut, reconnut l'existence de plusieurs figures sur ce bloc, l'acheta au propriétaire, le fit enlever à grand'peine et transporter dans sa résidence sur une charrette tirée par six paires de bœufs; il s'agissait d'un cône tronqué de 3 mètres de haut et de $1^{m},20$ de diamètre à la base, pesant 4,500 kilogrammes. Le monolithe fut dressé dans le parc du château de Kernuz.

Ce monument est jusqu'à présent absolument unique dans son genre. Nous possédons un certain nombre d'autels, de la forme accoutumée, sur lesquels sont représentés des dieux gaulois associés à des dieux romains; c'est un des traits les plus remarquables de la politique romaine, si habile à s'assimiler les peuples conquis, en respectant tout ce qui, dans leurs usages et leurs croyances, n'était pas incompatible avec la suprématie latine. Ici, nous retrouvons la même association des divinités gauloises et romaines, mais sur un véritable menhir; seulement, un menhir qui a été poli, particularité qui se retrouve sur quelques autres pierres levées, non figurées dans le Finistère.

Ces figures, sculptées en relief, et qui ont en moyenne à peu près $1^{m},35$ de haut, sont extrêmement remarquables et présentent des variantes très intéressantes avec les autres représentations analogues que nous possédons. Elles sont divisées en quatre compartiments séparés par des bandes perpendiculaires sur lesquelles sont sculptées des dents de scie. Il y a tout à la fois dans ces bas-reliefs, au point de vue de l'art, de l'inexpérience, de la naïveté, mais, en même temps, un sentiment énergique du mouvement et de la vie. Une partie de ces figures sont assez frustes pour qu'on puisse discuter sur la nature des attributs qu'elles portent. Ainsi, une divi-

Digitized by Google

nité romaine pourrait être un Mars; MM. du Châtellier y voient plutôt un Jupiter. Je ne discuterai pas là-dessus; mais la figure voisine est très certainement un dieu gaulois de la guerre. Il porte, non pas des cornes de cerf comme les Cernunnos de Paris, mais de grandes cornes de bélier, et il s'appuie, d'une main, sur un bouclier oblong, ornementé à la gauloise, et, de l'autre, sur une lance, dont le large fer triangulaire a la pointe en bas, apparemment en signe de paix.

Le troisième compartiment contient deux figures, un homme nu comme les deux précédents et une femme couverte de vêtements à grands plis, d'assez beau style; l'homme a près de lui un animal très fruste, mais ce n'est pas l'aigle; c'est un quadrupède; il n'est donc pas question de Jupiter. L'homme tient un objet qui pourrait être un marteau; serait-ce un Vulcain?

Le plus intéressant de tous ces personnages me paraît être le dernier : c'est un Mercure, avec les attributs classiques ordinaires, mais tenant par la main un enfant qui lève vers lui la tête. Ceci me paraît être de la plus grande importance. Il m'est impossible de voir là autre chose que le Mercure conducteur des âmes, identique au Teutatès gaulois, à l'Hermès psychopompe et au loth égyptien. L'âme voyageuse est représentée par un enfant, comme dans les monuments chrétiens du moyen âge. C'est la première fois, je le crois, qu'on retrouve le conducteur des âmes figuré dans l'exercice de ses fonctions, du moins en Occident; car, dans les représentations des monuments funéraires grecs expliquées d'une manière si lumineuse par M. Ravaisson, on voit fréquemment l'arrivée des âmes dans les îles *heureuses*, quelquefois associées à l'Hermès psychopompe. M. Ravaisson a été très frappé de retrouver ce grand mythe sur un monument gaulois.

En résumé, le menhir de Kernuz me semble avoir un intérêt archéologique et historique de premier ordre [1].

Henri Martin,
Membre du Comité.

[1] Le menhir de Kernuz est un monument de telle importance qu'on nous permettra de renvoyer nos lecteurs à l'étude due à notre collègue M. Anatole de Barthélemy, intitulée : *Un mot sur l'une des figures du menhir de Kernuz*. Cette note, accompagnée d'une planche, a paru dans le numéro de juin 1879 de la *Revue archéologique* (voy. p. 376 et suiv.). (Note du secrétaire de la section d'archéologie.)

Digitized by Google

Inventaires de diverses églises de la Provence.

Communication de M. l'abbé Albanès, correspondant du Ministère à Marseille.

(Séance du 10 février 1879.)

M. l'abbé Albanès, un de nos plus savants et de nos plus zélés correspondants, envoie de Marseille les six inventaires suivants, rangés par ordre de date.

1289. Inventaire de l'abbaye de Silvacane.
1333. Premier inventaire de la cathédrale de Toulon.
1358. Inventaire de Saint-Victor de Marseille.
1388. Inventaire de l'abbaye de l'Huveaune.
1473. Inventaire de l'abbaye de Saint-Césaire d'Arles.
1509. Deuxième inventaire de la cathédrale de Toulon.

M. l'abbé Albanès a fait précéder le texte de ces documents par une notice succincte sur les établissements auxquels ils se rapportent et sur les textes eux-mêmes.

Celui de l'inventaire de Saint-Victor en 1358 avait été communiqué à Du Cange qui lui a emprunté quelques mots; mais comme la copie était fautive, M. l'abbé Albanès est amené à la rectifier et à dresser une liste de vingt et un mots qui ne se trouvent pas dans le Glossaire.

Enfin le dernier document, qui est écrit en provençal, lui permet de préciser l'époque où la terminaison féminine en *a* s'est changée en celle en *o* : l'*a* et l'*o* étant d'ailleurs presque muets.

A l'examen de ces documents par rapport à la langue, il y aurait certainement à ajouter quelques remarques archéologiques, et même quelques mots que Du Cange ne donne pas.

I. Inventaire de l'abbaye de Silvacane. 1289.

Parmi les vêtements sacerdotaux nous trouvons que les aubes sont aussi désignées sous le nom de chemises (art. 22 : *duodecim camisas seu albas sacerdotales, paratas)*.

Les dalmatiques sont distinguées des floquets qui servent à les désigner dans certains inventaires du Midi, et qui en étaient le plus ancien ornement. Ainsi nous trouvons, article 26 : *Duas dalmaticas*, et article 27 : *Duos floquetos albos, bene munitos, seu ornatos, diversorum ornamentorum*. Les deux articles suivants asso-

Digitized by Google

cient la dalmatique et le floquet, de telle sorte que nous devons en conclure que la première est le vêtement du diacre et la seconde celui du sous-diacre, ainsi que le note d'ailleurs M. l'abbé Albanès.

L'orfèvrerie de Limoges est assez abondante; nous trouvons deux crosses de *Limogio* (art. 42) à la suite de deux crosses d'ivoire.

Les navettes à encens sont ainsi désignées, article 43: *duas columbetas de cupro in quibus tenetur thus, sive incensum;* ce qui nous indique peut-être une nouvelle forme, mais nous donne un nouveau mot à ajouter au Glossaire de Du Cange.

M. Albanès note le mot *hostiarium*, dont l'article 47 donne la signification. *Tria hostiaria, vel instrumenta ad faciendum hostias.*

Les burettes (art. 56) portent le nom d'*urceola* ou de *vinaterias.*

L'article 60 spécifie clairement que le missel reposait sur un coussin placé sur l'autel. *Unum auriculare ad tenendum libros super altari.*

II. INVENTAIRE DE LA CATHÉDRALE DE TOULON. 1333.

Il y avait sur l'autel une figure de la Vierge en bois peint.

Limoges avait fourni la croix, les candélabres, au nombre de sept, une crosse et des châsses.

En tête des indications très sommaires des nappes d'autel et des vêtements ecclésiastiques, nous trouvons inventoriée (art. 10) *custodem unam de borco*, qui doit être une custode ou enveloppe de ciboire faite d'une certaine étoffe dont nous ignorons la nature.

M. Francisque Michel indique le *bordo* comme étant un tissu d'or.

Avec les candélabres de bois ou de fer, nous trouvons (art. 20) un *serpentem cum pede lapideo*, qui nous rappelle celui d'airain que porte une colonne de marbre dans la nef de Saint-Ambroise de Milan.

M. l'abbé Albanès note la nouvelle forme *letrerium* pour désigner le lutrin dans les articles 34 et 37: *Lanternam fusteam in letrerio*, et *II letrerios.*

Dans l'inventaire précédent, le moule à hosties porte le nom de *hostiarium;* dans celui-ci il porte celui de *hostierium* (art. 33).

III. INVENTAIRE DES ORNEMENTS DE L'ABBÉ DE SAINT-VICTOR. 1358.

Cet inventaire, qui est rédigé avec beaucoup de soin et avec de grands détails, ne concerne que les objets: vases sacrés, vêtements

Digitized by Google

sacerdotaux, etc., remis à l'abbé de Saint-Victor pour son service particulier.

Il commence par deux *flabellum*, l'un de velours, l'autre de soie de l'œuvre de Hongrie, garnis de franges.

Cette même œuvre de Hongrie se retrouve décorer une courte-pointe de toile blanche ainsi décrite (art. 16) : *unam punctam de tela alba, in cujus summitate est paratura de opere Ungarie.*

Plus loin, nous trouvons (art. 30) : *tres toalhole de opere Pisano.*

Dans ce document précieux par la désignation des broderies qui ornent les vêtements et qui semblent représenter surtout des scènes et des personnages de l'ancienne loi, nous négligeons tout ce qui ne présente pas quelque point à éclaircir.

Mais nous sommes arrêté par cette phrase (art. 48) : *Duas alias mitras de fusta, in albo*, ne trouvant de vocable à peu près analogue que dans le *fusticotinctum* que cite M. Francisque Michel sans savoir quelle en est la nature.

Le préambule des articles 34 et suivants explique le terme de *gazofiliacium* donné à un coffre, terme que Du Cange explique par le grec, et que l'inventaire commente d'une façon qui ne laisse aucun doute : *...res sequentes in eodem coffro, seu gazofiliacio.*

IV. INVENTAIRE DE L'ABBAYE DE L'HUVEAUNE. 1388.

Cet inventaire très court est peu important. M. Albanès y a noté *mantola* (art. 6), qui doit être entendu dans le sens de *mantellus*, et signifier plutôt un parement d'autel qu'un vêtement de chœur. Mais il n'a pas noté (art. 14), *duo tersoria deaurata, pro paramento altaris*, qui apporte une explication plus précise aux commentaires de Du Cange sur le mot de *tersorium*.

V. INVENTAIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-CÉSAIRE D'ARLES. 1473.

M. Albanès y note l'adjectif *massissi* (massif) dans l'article 1er : *una crux argenti massissi magna*, et il explique l'article suivant : *alia crux argenti, facta cum nodis ad modum arboris rebrondate*, par le provençal *rebrondar* qui signifie émonder.

L'hostie était portée, le jour de la Fête-Dieu, dans une colombe d'argent garnie d'un verre rond sur la poitrine.

Dans l'énumération des poëles du grand autel, nous trouvons : *unum rubeum, cum veta viridi et de bilhotas* (art. 25), puis ailleurs

Digitized by Google

(art. 41) : *quatuor strenhedors*, *unus de grossis perlis cum quatuor renguieras et desuper de damas blanc*, *alius rubeus cum perlis de bilhotas factis per undas; alii vero duo de parvis perlis pauci valoris.* M. Albanès hésite à interpréter le vocable *bilhotas* par bouillons, et nous croyons que l'on doit rejeter cette explication en comparant les deux passages. Le second semble indiquer que le vocable *bilhotas* qualifie une sorte de perles, — *perlis de bilhotas*, — et nous, nous inclinerions à penser que, dans le premier le mot *perlis* ayant été oublié, il faudrait lire *cum veta viridi et perlis de bilhotas:* (avec des galons verts et des perles de . .?); quant au mot *renguieras*, il nous semble une variante de *rengias*, qui signifie surtout baudrier d'épée, mais qui pourrait prendre l'acception de rangée. Il y aurait quatre rangées de perles pour orner la chose dont il s'agit et qui serait une ceinture, suivant l'abbé Albanès. Cette signification semble pouvoir être justifiée par la place qu'occupe l'article dont il s'agit à la suite des manteaux et des couvre-chefs (*mantelli* et *capelli*) destinés aux images de la Vierge et de son fils. Dans la description de l'un de ces derniers (art. 40) nous retrouvons le mot *bilhotis* associé au mot *perlis*, mais pour s'en différencier, et non pour le compléter : *unus cappellus virginis Marie*, *de cirico*, *cum floribus et perlis et bilhotis.* Il y aurait peut-être à vérifier le texte afin de voir s'il y a *de* ou *et* entre les deux mots. Enfin nous trouvons (art. 38) *cum bilhotis argenti deaurati*, ce qui spécifie la nature des ornements en question.

L'article 42 qui appartient au même groupe d'ornements donne : *quatre veoux Nostre Domine*, *de glassa.* M. l'abbé Albanès met en note : « quatre œufs de verre », qu'il fait suivre d'un point d'interrogation. Moins osé que lui, nous ne proposons point une explication que la langue provençale semblerait devoir donner. *Glassa* se trouve avec la signification de glaces dans le *Lexique* de Renouard.

VI. DEUXIÈME INVENTAIRE DE LA CATHÉDRALE DE TOULON EN 1509.

Cet inventaire, rédigé en provençal et d'ailleurs très sommaire, séparé par un intervalle de près de deux siècles du premier qui est de 1333, n'a aucun rapport avec lui. Bien que le provençal employé soit très voisin du latin, nous demanderons à M. l'abbé Albanès de donner en note la traduction de quelques mots avec lesquels nous sommes peu familier.

Sous le bénéfice de ces observations, nous proposons la publi-

Digitized by Google

cation des six inventaires que nous venons d'analyser, en remerciant notre zélé correspondant de l'intérêt de ses communications, ainsi que des commentaires dont il prend soin de les accompagner.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

INVENTAIRES DE DIVERSES ÉGLISES DE PROVENCE.

Si les inventaires dont nous adressons la copie au Comité des travaux historiques n'ont pas tous le même degré d'importance, il nous a semblé que leur réunion ne laisse pas d'avoir quelque intérêt. Les uns appellent notre attention par leur date assez respectable, les autres par les détails curieux qu'ils nous donnent sur les objets qui y sont décrits; et le plus récent, rédigé en langue provençale, nous offre un spécimen à date précise du changement d'orthographe que la langue provençale subit au commencement du XVIe siècle.

D'ailleurs, ces diverses pièces réunies nous fournissent une vingtaine de mots, ou de formes nouvelles, à ajouter à Du Cange, mots et formes que nous énumérerons par ordre alphabétique, après que nous aurons indiqué rapidement la provenance de nos inventaires et éclairci quelques points d'histoire qui les concernent.

Le premier et le plus ancien est celui de l'abbaye de Silvacane. Fondée peu avant 1150, presque sur les bords de la Durance, et dans le territoire de la commune de la Roque-d'Antheron, cette abbaye cistercienne n'a eu que trois siècles d'existence, ayant été unie vers 1450 à la mense capitulaire de l'église d'Aix. Elle a été gouvernée, durant cet intervalle, par plus de trente abbés, dont le *Gallia christiana* a enregistré à peine dix noms, avec un bien petit nombre de faits et de dates. Nous devons l'inventaire par nous reproduit à une tentative que firent, en 1289, les moines noirs, c'est-à-dire les bénédictins de Montmajour, pour s'emparer de Silvacane, au détriment de l'ordre de Cîteaux. L'autorité civile intervint, afin d'empêcher la dilapidation des biens de l'abbaye, et fit faire une description exacte de tous les objets mobiliers, instruments, provisions, fruits récoltés et animaux, qui se trouvaient à Silvacane et dans ses granges. Nous nous contentons de transcrire ici ce qui a rapport aux meubles et ornements de l'église abbatiale.

Digitized by Google

Le second nous apprend ce qu'était l'ameublement de l'église cathédrale de Toulon en 1333, du temps de l'évêque Jacques de Corvo. Ce prélat, bien mal connu jusqu'à ce jour, a été arbitrairement divisé en deux personnages différents, à qui l'on a donné les noms de *Jacques de Saint-Maximin*, et de *Jean de Corvo*[1]. Il est pourtant indubitable qu'un seul évêque occupa le siège de Toulon de 1330 à 1345, et que des deux noms ci-dessus aucun n'est le sien. Jacques de Corvo était un dominicain provençal, qui fut attaché à la personne de Clémence de Hongrie, reine de France; ce qui lui valut d'abord un siège épiscopal en Hongrie, puis un autre en France et, après la mort de la reine, un troisième en Provence, sa patrie. Il fut en effet successivement évêque de Zagrab ou Agram (1322), de Quimper (1326) et de Toulon (1330-1345). M. Hauréau est le seul auteur, à notre connaissance, qui ait indiqué les trois évêchés qu'eut, l'un après l'autre, Jacques de Corvo. La cathédrale de Toulon possédait, à cette époque, de nombreux objets ouvrés à Limoges, et une collection curieuse de livres liturgiques.

Le troisième inventaire nous fait connaître la chapelle des abbés de Saint-Victor de Marseille au XIVe siècle, chapelle qui était la propriété du monastère et dont ses abbés n'avaient que l'usage. C'est pour en assurer le recouvrement après la mort du dignitaire qui s'en servait que l'on en dressa la description exacte et parfaitement détaillée que l'on peut lire ci-après. Rien n'y manque pour nous donner une juste idée des riches ornements que l'abbaye marseillaise mettait à la disposition de son chef, pour qu'il pût tenir convenablement son rang à la cour romaine d'Avignon, où nous le voyons bien souvent faire sa résidence. Nous ferons observer que l'acte est daté de la fin de décembre 1358, et qu'il porte le nom d'un abbé nommé Étienne, qui n'est autre que Étienne de Clapiers. C'est une preuve de plus du peu d'exactitude du *Gallia christiana*, qui ne parle plus d'Étienne après 1353, et qui lui donne pour successeur, en 1358, Guillaume de Grimoard, que remplace en 1361 un Raimond, personnage parfaitement inconnu. Le *Gallia* a ici faussé complètement la succession des abbés de Saint-Victor. Étienne de Clapiers, que notre inventaire accompagne jusqu'en 1359, continua à siéger jusqu'en 1361. Plusieurs actes le men-

[1] *Gallia christ.* t. I, et *Addenda ad t. I;* après cet ouvrage, tous les auteurs.

Digitized by Google

tionnent en cette dernière année; il vivait encore le 31 mai, et il est à peu près sûr qu'il ne mourut qu'en juillet. En août 1361 seulement, sa place fut occupée par Guillaume de Grimoard qui, l'an d'après, fut le pape Urbain V.

L'inventaire de 1358 a été connu de Du Cange, ou plutôt de ceux qui lui ont fourni des notes; il lui a emprunté les mots *camasil*, *cubessellum*, *botida*, *frechissa*. Mais il est à remarquer que les citations ne reproduisent pas fort exactement le texte de l'acte duquel elles ont été tirées. On s'en convaincra sans peine en comparant les phrases qui accompagnent les mots ci-dessus marqués avec les passages correspondants de notre troisième inventaire. Le mot *frechissa* même ne s'y trouve pas, ou du moins ne s'y trouve qu'avec une variante qui n'est pas signalée; et il en résulterait que cette leçon n'est fondée sur rien. En tout cas, les emprunts faits à cette pièce par le dictionnaire de la basse latinité, qui n'a connu ces mots que par elle, disent assez quelle en est la valeur, et feront peut-être désirer d'en avoir sous la main un texte pur et complet.

L'abbaye de Notre-Dame de l'Huveaune, à laquelle appartient le quatrième de nos inventaires, était située sur les bords de la mer, tout près de Marseille, à l'endroit même où le Prado vient aboutir à la plage. C'était une abbaye de Prémontrés, qui fut fondée en 1204 et cessa d'exister deux cents ans après, ses biens ayant été unis au monastère de Sainte-Paule de Marseille. Elle n'eut jamais une grande importance, et son histoire se réduit à fort peu de chose, comme le montre la maigre notice que lui a consacrée le *Gallia christiana*. L'acte que nous avons transcrit sous le numéro IV est du bien petit nombre de ceux qui nous restent d'elle, et donne une idée de son ameublement, qui ne brillait ni par l'abondance ni par la richesse. Mais nous ne devons pas oublier que nous sommes là à une époque de décadence, et à l'extrême fin de l'établissement.

Le cinquième inventaire provient de Saint-Césaire d'Arles, abbaye de femmes, fondée par le saint archevêque dont elle portait le nom. On y conservait un bâton d'argent doré que l'on croyait avoir appartenu à saint Césaire, et qui serait probablement, si elle était venue jusqu'à nous, la plus ancienne crosse épiscopale connue. L'ostensoir dont on s'y servait pour porter le Saint-Sacrement, le jour de la Fête-Dieu, avait une forme particu-

Digitized by Google

lière que nous ne retrouvons qu'ici, et qui était une modification curieuse d'un usage assez généralement observé pour la conservation des espèces consacrées. Il est souvent fait mention de colombes d'argent suspendues sur les autels, et dans lesquelles se trouvait placée d'une manière permanente la sainte Eucharistie. Mais ce que nous n'avons vu nulle part, dans nos églises du Midi, c'est qu'on eût fait servir ces colombes à l'usage introduit au XIIIe et au XIVe siècle, de porter solennellement en procession le Saint-Sacrement le jour de la fête du *Corpus Christi*. C'est ce que nous apprenons de l'inventaire de Saint-Césaire, dont la colombe d'argent, munie d'un pied pour la déposer sur l'autel, et d'un verre rond à la poitrine, pour laisser apercevoir l'hostie, nous offre un rare spécimen de nos ostensoirs primitifs.

Le dernier de nos actes est un nouvel inventaire de la cathédrale de Toulon. Celui-ci est écrit en provençal et nous donne les noms provençaux de tous les livres liturgiques dont on s'y servait. Il sera également utile à consulter pour fixer la date à laquelle eut lieu dans l'orthographe provençale le changement des désinences féminines en *a*. Tout le monde sait que le provençal moderne écrit par un *o* les finales des mots que la langue romano-provençale écrivait par un *a*. On disait *messa*, *barca*, *filla;* on dit maintenant *messo*, *barco*, *fillo*. Cet *a* du roman était, comme l'est encore l'*o* qui a pris sa place, une voyelle muette qui sonnait fort peu, et ne servait qu'à reporter l'accent sur la pénultième, la dernière syllabe demeurant atone. En fait, l'on écrivait un *a* et l'on prononçait un *o*, comme nous l'apprend César Nostradamus dans son histoire de Provence (p. 313). On en vint bientôt, pour rapprocher l'écriture de la prononciation, à faire la substitution d'une lettre à l'autre, et l'orthographe actuelle remplaça l'ancienne. A quel moment précis eut lieu ce changement? Notre inventaire, daté de 1509, nous fait voir qu'on était alors à une époque de transition où l'on employait indifféremment la vieille orthographe et la nouvelle. Nous y voyons en effet l'*a* et l'*o* figurer tour à tour dans les terminaisons des mots : *jarreta* et *croseta* sont suivis immédiatement de *grandos patenos;* — *cuberta roia*, *absouta* et *epistola*, de *capos dichos*, *estolos*, *aubos* et *cappos blancas;* — *capa negra* et *capa roia*, de *sedo roio*, etc. Il est curieux de remarquer que, sauf le mot *estolo*, tous les noms au singulier ont conservé l'antique finale en *a*, et presque tous les pluriels ont reçu l'*o*.

Digitized by Google

Voici maintenant l'indication des mots ou des formes nouvelles que nos diverses pièces fournissent au supplément de Du Cange.

Battachianos. I, 40. — Une déchirure du parchemin nous empêche de saisir le sens précis de ce mot.

Bauduquino, tissu de soie mêlée. *Quinque casiblas de bauduquino et de cirico*, I, 2.

Bilhotas, franges à bouillons? (*Pallium*) *rubeum cum veta viridi et de bilhotas*, V, 25, 40 et 41.

Borco? *Custodem unam de borco*, II, 10.

Cappata, ornée, coupée? *De tela cappata de listis rubeis latis de serico*, III, 30. — Du Cange n'a connu ce mot que dans le sens de *revêtu d'une chappe :* amictus cappa; qui gerit *cappam*.

Cappatura, ornementation? *Et cappatura diversi coloris, in parte deaurata*, III. 30.

Casibla, chasuble. *Tres casiblas de samito rubeo*, — *unam casiblam de cirico viridi*, etc. I, 3, 4, 5, 6, 7, etc. — On ne trouve dans Du Cange que casula, casubla, casubula.

Coffono, coffre. *In primo coffono ferrato*, IV, 1. — Du Cange a cofinus, cophanus, cophinus.

Filtro, feutre. *Custodiam de corio, folratam intrinsecus de filtro livido*, III, 36. — Du Cange n'a point de texte pour ce mot et renvoie à *feltrum*.

Floquetum, ornement sacré du sous-diacre, tunique. *Duas dalmaticas* (pour le diacre), *duos floquetos* (pour le sous-diacre). — *Unam dalmaticam et unum floquetum*, I, 26, 27, 28, 29. — *Casulam* (pour le prêtre), *dalmaticam* (pour le diacre), *et floquetum* (pour le sous-diacre), III, 4. — Ce mot n'est pas inconnu à Du Cange; mais nous nous demandons pourquoi, lorsque le sens en est si bien déterminé, il a pu ajouter cette phrase : *Quænam hæc vestis fuerit, non satis video.*

Frachissa, frettée, ciselée. *Cubessellum argenteum frachissum*, III, 40. *Crossam argenteam, desuper deauratam, frachissam*, III, 49. — Du Cange n'a reconnu que frechissa, citant précisément notre inventaire, dans lequel nous ne retrouvons pas cette forme.

Hostiaria, moule, ou fer à hosties. *Tria hostiaria, vel instrumenta ad faciendum hostias*, I, 47. — Du Cange n'a enregistré ce mot que dans le sens de *ciboire :* pixis quæ hostias consecrandas continet.

Hostierium, fer à hosties. *Item, hostierium ferreum unum*, II, 33.

Letrerium, pupitre pour lire l'Évangile. *Letrerium ubi dicitur Evangelium.* II, 15. — Du Cange n'a que : letricum.

Digitized by Google

Mantola, manteaux? *Tria mantola, unum de velluto, et duo operata de cirico*, IV, 6. — On trouve seulement dans Du Cange : mantum, mantellus, mantulus.

Massissi, massif. *Una crux argenti massissi magna*, V, 1.

Pegrimassatum? *Turribulum unum argenteum, pegrimassatum, veterum, devastatum*, II, 47.

Pistonum, pilon. *Morterium de cupro cum pistono deffecto*, I, 55.

Rebrondata, taillée. *Crux argenti facta cum nodis, ad modum arboris rebrondatæ*, V, 2. En provençal, le verbe *rebrondar* signifie encore l'action de tailler ou d'émonder un arbre.

Safre, orfroi. *Safre seu aurifres*, III, 4. — Du Cange, au mot saffium, repousse la forme *safre*, qui pourtant est bien certaine.

Sendalia, de soie, de sendal. *Duo floqueta rubea sendalia*, IV, 4. — Du Cange n'a ce mot que dans le sens de *sandales*, et n'a pas accepté l'adjectif *sendalia* bien qu'il ait le substantif *sendal*, d'où l'autre dérive.

I

INVENTAIRE DE L'ABBAYE DE SILVACANE.

1289.

In nomine Domini nostri Jesu Christi. Amen. Anno Incarnationis ejusdem 1289, scilicet 23ª die mensis junii. Notum sit cunctis presentibus atque futuris quod cum discretus vir Bertrandus de Ansoysio, jurisperitus, accessisset apud monasterium beate Marie Silvecane, ut locum tenens nobilis viri domini Raimundi Ruphi de Comis, militis, bajuli Aquensis, et mandato ipsius domini bajuli, super eo quod dicebatur, et ad aures curie regie pervenerat; quod in dicto monasterio multa mala et oprobria fiebant, et facere proponebantur, ratione discordie que dicebatur esse inter monachos dicti monasterii et quosdam alios forenses qui de novo ibi venerunt; et ne bona dicti monasterii per aliquem, vel per aliquos, dolose deperirentur, idem dominus Bertrandus de Ansoysio, convocatis prius coram eo monachis dicti monasterii, pro majori parte, et ipsis presentibus, inter alia, fecit de bonis inventis in dicto monasterio, ob doli maculam evitandam, omnisque fraudis tollendam suspicionem..., inventarium ut infra sequitur.

1. In primis, invenit calices argenteos duodecim; unam cupam argenteam, cum qua, ut dicitur, communicabantur conversi dicti monasterii.
2. Item, quinque casublas de bauduquino et de cirico.
3. Item, tres casiblas de samito rubeo.
4. Item, unam casiblam de cirico viridi.

Digitized by Google

5. Item, duas casiblas de simito citrino.

6. Item, duas casiblas de cirico mocato.

7. Item, unam casiblam de cirico livido; et aliam similem habet a dicto monasterio, causa mutui, ut dicebatur, dominus Raymundus de Baucio.

8. Item, tres casiblas de cirico rubeo.

9. Item, alias tres casiblas de cirico citrino.

10. Item, alias duas casiblas de purpura.

11. Item, unam casiblam debilem de cirico nigro.

12. Item, quatuor casiblas, scilicet, duas de cirico albo, et duas de bocarano.

13. Item, aliam casiblam de bocaranno, preparatam de saffre.

14. Item, viginti et unam casiblam de fustani.

15. Item, duos palleos deauratos.

16. Item, unum frontale compositum cirico et auro.

17. Item, unum manutergium deauratum.

18. Item, purpuram unam, cum qua ornatur altare beate Marie dicti loci.

19. Item, duos pannos purpureos, virgatos.

20. Item, unum pannum deauratum, de quo coperitur cepulcrum filii domini comitis Provincie quondam.

21. Item, duo manutergia rubea.

22. Item, et duodecim camisias, seu albas sacerdotales, paratas.

23. Item, et duodecim amitos.

24. Item, sex alias camisias, seu albas sacerdotales, et sex amitos paratos, diversorum ornamentorum, pannorum de cirico et de purpura.

25. Item, septem pannos purpureos, cum quibus ornantur, ut dicebatur, altaria dicte ecclesie.

26. Item, duas dalmaticas.

27. Item, duos floquetos albos, bene munitos, seu ornatos, diversorum ornamentorum.

28. Item, unam dalmaticam, et unum floquetum de samito rubeo.

29. Item, aliam dalmaticam et alium floquetum de bauduquino.

30. (Item, unam aliam dal)maticam de cirico.

31. Item, unam capam sacerdotalem de bauduquino.

32. Item, aliam capam purpuream.

33. Item, aliam capam bene ornatam, de bocaranno.

34. Item, quatuor viginti novem camisias... (*le parchemin a plusieurs trous*).

35. Item, quinquaginta septem amitos.

36. Item, septuaginta stolas. Item, septuaginta...

37. (Item), quadraginta mapas, seu toallas, altariorum dicte ecclesie, et quatuordecim pannos lineos, qui designantur, seu designati sunt, ad servicium altariorum dicte ecclesie.

Digitized by Google

38. Item, quandam crucem magnam argenteam.
39. Item, duas alias cruces de Limogio.
40. Item, duas parvas... battachianos.
41. Item, duas crossas eburneas.
42. Item, duas alias crossas de Limogio.
43. Item, duas columbetas de cupro, in quibus tenetur thus, sive incensum.
44. Item,... duos bacinos de cupro magnos.
45. Item, quinque thuribula, seu insensoria.
46. Item, unam conquam heream.
47. Item, tria hostiaria, vel instrumenta ad faciendum ostias.
48. Item, octo manutergia pulcherrima.
49. Item, duodecim alia manutergia.
50. Item duo superpellisia.
51. Item, quasdam balansas.
52. Item, unam cassam.
53. Item, unam payrolam, in quibus liquefit cera monasterii predicti.
54. Item, duos urceos de cupro. Item, unum urceum de cupro.
55. Item, unum morterium de cupro, cum pistono deffecto.
56. Item, viginti quinque urceola, seu vinaterias parvas, ad aministrandum vinum et aquam, pro missis selebrandis.
57. Item, duo candelabra de Limogio, et alia tria de ferro, magna, que stant juxta altare beate Marie.
58. Item, quinque sconsas, sive lanternas.
59. Item, novem caxias ad tenendum reliquias.
60. Item, unum auriculare, ad tenendum libros super altari.
61. Item, novem libros qui vocantur Missales.
62. Item, unum librum qui vocatur Testum.
63. Item, unum Pistolarium.
64. Item, viginti unum libros diversarum scripturarum, sicut sunt Salteria, Legendaria, et alia que necessaria sunt ad exercendum seu faciendum officia ecclesiastica. Que omnia supradicta erant in domo sacristie et in ecclesia predicta.
65. Item, centum et duos libros diversarum scienciarum, qui erant in quodam armorio, sito in claustro dicti monasterii.
66. Item, undecim vasa vinaria magna, quorum unus est plenus vino.
67. Item, quatuor botas parvas.
68. Item, viginti saumatas annone.
69. Item, viginti saumatas, vel circa, farine.

Acta fuerunt omnia hec in dicto monasterio, scilicet in ecclesia, in presentia et testimonio fratris Peregrini de Barratio, fratris Hugonis de Fara, fratris Raimundi Gaudemar, fratris Rostagni Gordes, fratris Gaufridi

Digitized by Google

Isnardi, fratris Guillelmi de Sancto Martino, fratris Sabbranni, filii domini Elisyarii de Sabbranno, fratris Poncii Calvini, fratris Berengarii de Ruppe, monachorum, Raimundi Bugii, Petri Seguini, conversorum, Raimundi de Tollono, Bermundi Sabastiani, Bertrandi de Rosinaco, Bonafacii de Berra, laycorum. Et mei notarii infrascripti.

(Arch. dép. des Bouches-du-Rhône. Silvacane n° 103, P; expédition notariée, de la même année.)

II

INVENTAIRE DE LA CATHÉDRALE DE TOULON.

1333.

Die VII. Novembris (1333). Johannes Gasqueti, diaconus de Oliolis, invenit in ecclesia Tholonensi infrascripta que sibi assignantur.

1. In primis, in altari beate Marie, ymaginem beate Marie depictam, de ligno.
2. Item, crucem unam argenteam.
3. Item, cruces duas de Limoge.
4. Item, crossam unam de Limoge.
5. Item, candelabra VII. de Limoge.
6. Item, capsietas II. de Limoge, cum reliquiis.
7. Item, cassietas III. fusteas, ad tenendum corporalia.
8. Item, lanternam unam fusteam.
9. Item, auricularia linea III.
10. Item, custodem unam de borco.
11. Item, mapas altaris, in universo XII.
12. Item, pallia III.
13. Item, indumenta sacerdotalia in universa III. completa, cum fornimentis diaconi et subdiaconi.
14. Item, crucem magnam fusteam.
15. Item, letrerium, ubi dicitur Evangelium, cum mappa altaris, tale quale.
16. Item, candelabrum fusteum cum pede lapideo, ubi ponitur cereus pascalis.
17. Item, morterium marmoreum, ad tenendum aquam benedictam.
18. Item, candelabra magna ferrea III.
19. Item, candelabrum fusteum majoris ebdomade.
20. Item, serpentem, cum pede lapideo.
21. Item, orzolia ad tenendam aquam benedictam II.
22. Item, squillam unam, pro associando Xpi. corpore, quando portatur per villam.
23. Item, aliam squillam parvam, fixam altari predicto.

Digitized by Google

24. Item, lampades tres, cum fornimentis suis.

25. In altari beati Salvatoris : lignum magnum fusteum.

26. Item, lampadem I. cum fornimento suo.

27. Item, squillam unam.

28. Item, universim copertoria serica LXIX., in quibus sunt XXXIV. sat sufficientes, et XIII. minus bene sufficientes, et residuum XXII. quasi nullius valoris.

29. Item, paramentum operatum de telis, qui fuit domini Poncii, bone memorie, episcopi Tholonensis[1].

30. Item, capsiam unam longam, ad tenendum hostias.

31. Item, duas magnas pixides.

32. Item, aliam fusteam ad tenendum incensum.

33. Item, hostierium ferreum I.

34. Item, lanternam ferream in letrerio.

35. Item, in capella beati Ludovici, II. squillas.

36. Item, II. lanternas fusteas.

37. Item, II. letrerios.

38. Item, cathedram unam fusteam.

39. Item, III. barralos de cupro.

40. Item, bassinum hereum.

41. Item, in cappella beate Anne, squilla I.

42. Item, calicem I. argenteum, cum pathena, ponderis unius marci, medie uncie, minus duobus sterlinis.

43. Item, alium calicem argenteum, cum pathena, deauratum, ponderis duarum marcarum et unius uncie.

44. Item, alium calicem argenteum deauratum, cum pathena, ponderis unius marci et quinque unciarum.

45. Item, alium calicem deauratum, cum pathena, ponderis unius marci et sex unciarum, minus quarta.

46. Item, alium calicem argenteum deauratum, cum pathena, ponderis unius marci et duarum unciarum, minus quarta.

47. Item, turribulum I. argenteum, pegrimassatum (?) veterum, devastatum.

48. Item, sex suaria.

49. Item, vinateria de stagno IX.

50. Item, tres libros magnos Bliblie, sive *tria magna volumina Bliblie*, quorum unus incipit: «frater Ambrosius», et finit: «omnis spiritus laudet Dominum»; alter incipit : «Cromacio», et finit : «explicit Ezechiel propheta»; alter vero incipit : «Danielem prophetam», et finit, «vobis. Amen».

51. Item, libros III. sive *tria volumina Responsoriorum*, quorum I. inci-

[1] Pons Martini, évêque de Toulon au commencement du siècle.

Digitized by Google

pit : «Rorate celi», et finit : «tulit er-»; alius incipit : «go dominus», et finit: «sce. Cypriane»; alius incipit: «Erat quidam regulus» et finit: «gloria Patri et Filio».

52. Item, aliud *Responsorium* anticum, incipiens sic : «Aspiciens», et finit: «Regna».

53. Item, aliud *Responsorium* non completum, quod incipit: «Advenerunt nobis», et finit : «Laudibus».

54. Item, librum unum anticum, *Legenderium*, vocatum Brocartus, qui incipit: «frater», et finit: «Amen».

55. Item, alium librum continentem *Passiones sanctorum*, vocatum *Passionarium*, incipit autem : «Igitur», et finit : «Agnus Dei».

56. Item, *duos expositores Evangeliorum*, quorum unus incipit: «Gloriosum», et finit: «Lucerna»; alius incipit : «Gloriosa», et finit: «virtus in».

57. Item, librum unum continentem *Vitas sanctorum*; et incipit: «Passio sci. Andree», et finit: «Aliqui».

58. Item, librum alium vocatum *Passionarium*, qui incipit : «In illo tempore», et finit: «Videri».

59. Item, alium librum *Legenderium*, qui incipit: «Visio Ysaie», et finit: «quam uri».

60. Item, librum *Officierium*, qui incipit: «Ad te levavi», et finit: «et homi».

61. Item, librum *Mortologiorum*, qui incipit, «Januarius. Prima dies», et finit : «predicantes».

62. Item, librum *Responsorium*, sine postibus, qui incipit: «pastor», et finit: «per virgam».

63. Item, librum continentem *Vitam beati Anthonii*, qui incipit: «presbiter» et finit: «speretis».

64. Item, *Responsorium beati Cypriani*.

65. Item, *tres Psalterios* completos, quorum unus est sine coperta.

66. Item, duos *Collectarios*, quorum unus incipit: «primo dierum», et finit : «omnis homo»; alius incipit: «leti sunt preces», et finit: «nobis pacem».

67. Item, aliud *Collectarium*, quod incipit: «primo dierum», et finit: «Trinitas. Amen».

68. Item, *Missale* cum calendario, quod incipit: «excita domine», et finit: «servavit».

69. Item, aliud *Missale* quod incipit: «excita domine», et finit: «vitam venturi seculi. Amen».

70. Item, aliud *Missale*, quod dicitur Caterus.

71. Item, aliud *Missale*, incipiens : «per omnia secula seculorum», et finit: «precipiat».

72. Item, *Textum Evangeliorum*, incipiens : «Cum esset desponsata», et finit : «Salutari meo».

Digitized by Google

73. Item, *Epistolarium*, incipiens: «Paulus servus», et finit: «communis».

74. Item, aliud *Epistolarium*, incipiens: «Scientes» et finit: «in excelsis».

75. Item, *Proserium* unum, incipiens: «Quesumus omnipotens Deus», et finit: «proficiat».

76. Item, alium librum vocatum *Prossessoriarum* (sic), incipiens: «sancta et immaculata», et finit: «Spiritui sancto».

77. Item, *Officium Eucaristie*, incipiens: «Sacerdos», et finit: «invige».

78. Item, aliud *Ordinarium*, incipens: «Accepturi», et finit: «quod ipse».

79. Item, *Missale* magnum, viridum, mixtum, quod incipit: «Ad te levavi», et finit: «insidis per».

80. Item, *Prossessionarium*, parvum quod incipit: «Venite», et finit: «patris. Ameu».

81. Item, alium librum vocatum *Sermonarium*, quod incipit: «premittit», et finit: «et certus sum».

82. Item, aliud *Missale* cum calendario, quod incipit: «Exorciso te, creatura salis», et finit: «amaritudinem. Per eumdem».

83. Item, aliud *Missale* cum calendario, quod incipit: «per omnia secula seculorum», et finit: «custodias. Per Dominum».

84. Item, aliud *Missale* cum calendario, parvum, quod incipit: «Loquente Jesu ad turbas», et finit: «consequantur. Per Dominum».

85. Item, quemdam librum *Sermonarium*, incipiens: «principio autem dierum», et finit: «Domini gratia dimittat eis. Explicit».

86. Item, *Mortalagium* de Caborros, quod incipit: «In Xpi. nomine», et finit, «Abrahe estis heredes».

87. Item, quoddam *Officierium*, quod incipit: «Ad te levavi», et finit: «libet».

88. Item, aliud *Sermonarium*, quod incipit in rubrica: «Incipit liber de ordine», et finit: «Osanna in ex».

89. Item, sex alios libros pauci valoris, quorum nomina ignorantur.

90. Item, tam in cappella sancti Cypriani, quam retro altare beate Marie, quem in diversis partibus ecclesie, inter arcas, capsias et scrinia XI., inter bonas et alias.

91. Item, in campanili, quatuor campanas, quorum due sunt magne, relique parve.

92. In cappella sancti Flaviani, una mapa talis qualis, crux de Limoge, tabula una depicta fustea.

Actum Toloni, ante cameram domini P. Aycardi.

(Arch. dép. du Var, E, 557, fol. 13. Protocole de Jean Pavès, notaire de Toulon.)

Digitized by Google

III

INVENTAIRE DES ORNEMENTS DE L'ABBÉ DE SAINT-VICTOR DE MARSEILLE.

1358.

In nomine Domini nostri Ihu. Xpi. Amen. Anno Incarnationis ejusdem 1358, die penultima mensis decembris, hora completorii, vel circa. Noverint universi, presentes pariter et futuri, quod reverendus in Xpo. pater et dominus dns. Stephanus, dei gratia Abbas monasterii Sancti Victoris Massilie, confessus fuit, et in veritate publice recognovit venerabili et religioso viro dno. Jacobo de Vaqueriis, sacriste dicti monasterii..., se habere de bonis et rebus dicti conventus, omnes et singulas res infrascriptas, eidem dno. Abbati acomodatas, seu mutuo traditas per dictum dnm. sacristam, acommodantem et tradentem nomine dicti conventus, et de voluntate et beneplacito conventus ejusdem, ut ferebatur per dictos dnm. Abbatem et dnm. sacristam. Videlicet: unum gazofilacium, seu cofrum rubeum, barratum de ferro, necnon et res sequentes in eodem cofro contentas, et per dictum dnm. sacristam dicto dno. Abbati numeratas, et ostensas, ac mutuo traditas, ut prefertur. Videlicet :

1. Duo reservatoria corporalium, cum ymaginibus crucifixi, ex una parte, quorum alterum est deauratum, cum armis dicti dni. Abbatis; reliquum vero est de serico puro.

2. Item, duo flabella, quorum unum est de velluto violaceo, cum profilo de serico rubeo, aliud vero de serico operis Ungarie, cum floculis pendentibus circumcirca, rubeis, croceis, viridibus, albis et violaceis.

3. Item, duas camisias [1] romanas de tela.

4. Item, unam cappellam munitam de dyaspre rubeo, continentem res sequentes, videlicet: casulam, dalmaticam et floquetum, et tres cappas. Et in casula, est safre seu aurifres, ante et retro, deauratum, cum mediis ymaginibus; et circa ymagines sunt aves diversi coloris, de serico contexte.

5. Et in dalmatica, in summitate manicarum, et in fimbriis, ante et retro, est pannus deauratus, pro paratura, cujus campus est viridis.

6. Et in floqueto, in fimbriis est paratura de eodem panno deaurato, cujus campus est viridis.

7. Et in una trium capparum predictarum est aurifres latum, seu amplum, in quo sunt decem ymagines integre; et ille due que pendent immediatius versus terram, portant rotulum, in quorum uno est scriptum *Helias*, et in alio *Enoc*. Item, in eadem cappa sunt quatuor ymagines medie, circa collum seu in summitate; quorum media est ymago «Christi», et lateralium una est ymago «Abraam», et alia est ymago «Ysac», secundum litteras quas

[1] Deux aubes, ou plutôt deux surplis à la romaine.

Digitized by Google

tenent dicte ymagines; quarta vero est episcopalis, existens sub ymagine Christi predicta.

8. Et in alia cappa est aurifres, in quo sunt viginti sex ymagines medie, computata seu numerata ymagine illa media que est in caputio. Et circa ymagines, sunt contexte aves diversorum colorum. Et inter ymagines medias predictas, est lapis vitreus, preterquam inter illam que est in caputio et superiorem sibi.

9. Et in alia cappa est aurifres, cum decem ymaginibus integris, habentibus supra earum capita litteras nominum sanctorum quos designant; et cum quator mediis ymaginibus, quarum media secundum scripturam quam habet, est «Abraam», et lateralium una est ymago «Jacob», et alia «Moysi», secundum scripturas quas habent; quarta vero est ymago episcopalis, que est sub ymagine Abraam.

10. Item, duas tunicas pontificales de samito rubeo, seu serico rubeo; quarum una habet in fimbriis, ante et retro, paraturam, cujus campus est lividus, et illuminatura, rubea; et sunt ibidem ymagines, seu chimere, de filis auri; et consimilis paratura est in extremitatibus manicarum tunice pontificalis predicte.

11. Alia vero tunica pontificalis, licet sit de samito rubeo, seu serico rubeo, non tamen habet predictam paraturam, seu similem paraturam predicte, nec in fimbriis, nec in extremitatibus manicarum.

12. Item, albam paratam, ante et retro, in fimbriis, et in pectore, et in summitatibus pugnorum. Et in paratura fimbriarum, ante, sunt quinque ymagines integre, et retro, totidem integre. In pectore videlicet sunt tres: media est Christi, et laterales, angelorum. Et in quolibet pugno, sunt tres medie ymagines. Et clauduntur pugna cum cordello viridi, cum acu argenteo que est in ejus summitate. In paratura ejus albe sunt septem medie ymagines, quarum media est Christi. Item, in eadem alba, est zona de serico, lata in medio, cum floquis pendentibus.

13. Item, unam stolam deauratam, et multum pulcram; et unum manipulum deauratum, et multum pulcrum. Et in dicta stola sunt octo ymagines integre, et octo ymagines medie; et in medio stole, circa collum, est crux viridis. Et extreme ymagines tenent rotulum; et in uno est scriptum *Daniel*, et in alio, *Angelus*. Sed in manipulo sunt quatuor ymagines integre et due medie; et in medio, est crux, partim rubea, et partim nigra.

14. Item, de opere simili operi stole et manipuli, est paratura que ponitur circa collum, in qua sunt quinque ymagines medie, quarum media est Christi.

15. Item, de eodem opere, seu sibi consimili, duas paraturas que ponuntur circa pugna; in qualibet quarum paraturarum sunt due medie ymagines; et clauduntur cum cordellis de serico albo, cum duabus acubus argenteis, utraque earum videlicet cum una.

Digitized by Google

16. Item, unam punctam de tela alba, in cujus summitate est paratura de opere Ungarie.

17. Item, aliam cappellam de dyaspre albo, continentem seu comprehendentem res sequentes, videlicet, unam casulam cum safre, seu aurifres, ante et retro; in quo safre, seu aurifres, sunt viginti medie ymagines.

18. Item, unam dalmaticam de dicto dyaspre albo, in cujus fimbriis, ante et retro, et in summitate manicarum, est paratura de panno deaurato, cujus campus est rubeus.

19. Item, unum floquetum de dicto dyaspre albo, in cujus fimbriis, ante et retro, est paratura de panno deaurato, cujus campus est rubeus.

20. Item, duas tunicas pontificales de serico albo; et in qualibet earum, in fimbriis, ante et retro, et in altera earum in summitatibus manicarum, est paratura de panno deaurato, cujus campus est viridis.

21. Item, unam cappam de eodem panno, in qua est aurifres plenum diversis ystoriis, cum ymaginibus. In cujus aurifres medio est ymago Dei, sub qua est ystoria creationis mundi; et in capucio, subtus, sunt ymagines Ade et Eve nudorum, existentium sub arbore, et in stipite arboris est serpens.

22. Item, aliam cappam de eodem panno, cum aurifres, in quo sunt diverse ystorie, cum ymaginibus; in cujus capucio est ystoria baptismi Christi.

23. Item, aliam cappam de eodem panno, cum aurifres, in quo sunt viginti quatuor ymagines medie, computata ymagine illa que est in capucio; et circa dictas ymagines sunt aves diversi coloris contexte.

24. Item, stolam et manipulum de serico, quorum campus est rubeus. Et in stola sunt octo ymagines integre, et tresdecim ymagines medie. Et in manipulo sunt quatuor ymagines integre, et due medie; et in medio, crux viridis.

25. Item, unum manipulum de serico rubeo, barratum seu listatum de serico deaurato, et folratum de syndone croceo.

26. Item, unam albam planam, cum amito, et cordono de filo albo.

27. Item, unum pannum de dyaspre rubeo, ad cohoperiendum cathedram; in cujus extremitatibus est profil diversorum colorum.

28. Item, unum alium pannum rubeum de serico, strictum, longitudinis unius canne, vel circa.

29. Item, unum alium pannum de serico, scacatum ad cohoperiendum cathedram, cum profilo de serico diversorum colorum.

30. Item, decem inter mappas et toalholas, quarum tres toalhole sunt de opere Pisano; alia est de tela operata in medio aliquantulum de serico; alia est de tela cappata de listis rubeis latis, de serico, et listis deauratis; alia est de tela cappata de listis latis, viridibus et rubeis, et deauratis; item, alia est de serico rubeo valde subtili, cujus extremitates laterales sunt vide, et cappatura diversi coloris, in parte deaurata; alia est de serico

Digitized by Google

albo, cujus extremitates laterales sunt virides, cum listis deauratis, viridibus, rubeis et lividis; item, alie due de tela sunt cum cappatura valde lata, de serico rubeo et nigro, de opere Siculorum.

31. Item, unum pectinum eburneum.

32. Item, unum mandile[1] de serico, cum listis minutis, albis, nigris, et aliorum colorum; cujus extremitates laterales sunt nigre.

33. Item, librum unum pontifficalem, cum litteris deauratis pulcris, qui incipit in tertia linea, in primo folio : «dum dignatus», et finit in penultimo folio, et in ultima linea : «sit in». Et hec omnia continebantur, seu inventa fuerunt, in dicto coffro rubeo, barrato de ferro.

Item, confessus fuit, et vere, publice et sollempniter recognovit reverendus dominus Abbas supradictus supradicto religioso viro dno. Jacobo de Vaqueriis, sacriste monasterii supradicti... se habere de bonis et rebus dicti conventus, omnes et singulas res infrascriptas, eidem domino Abbati accomodatas, seu mutuo traditas...; unum alium coffrum, seu gazophilacium rubeum, barratum de ferro, similem supradicto, necnon et res sequentes in eodem coffro, seu gazofilacio contentas, videlicet:

34. Unum calicem argenteum cum sex esmautis; et in quolibet esmauto est una media ymago.

35. Item, unam patenam argenteam habentem in medio sui esmautum, et in esmauto est ymago Christi sedentis in cathedra.

36. Item, custodiam dictorum calicis et patene, de corio, folratam intrinsecus de filtro[2] livido.

37. Item, duas vinaterias argenteas desuper deauratas; et in superficie exteriori cohopertorii unius est unum A, et alterius, unum V; et habent custodiam de corio.

38. Item, unum turribulum argenteum cum quatuor quatenis argenteis.

39. Item, unum cohopertorium de corio dicti turribuli.

40. Item, unam naviculam argenti pro thure tenendo, habentem cubesselum[3] argenteum frachissum; et in superficie dicti cubesselli, sunt due ymagines duorum angelorum sedentium in cathedris.

41. Item, duo candelabra argentea fracta; et in medio cujuslibet est pomum unum, cum sex esmautis satis consumptis.

42. Item, sandalia et caligas pontifficales de serico, diversorum colorum.

43. Item, unam mitram, cum duobus pendentibus a parte posteriori, totam plenam, cum dictis pendentibus, in exteriori superficie, «margaritis»; et in summitate ante est unus «saphirus», et in summitate retro est alius

[1] *Mantile. Velum.* Du Cange.

[2] *Feltro*, feutre. Du Cange.

[3] Couvercle. Le provençal a encore les mots *cabusseou*, et *cabusecllo*, qui ont le même sens.

Digitized by Google

«saphirus». Item, ante, subtus saphiro, in directo, sunt «quatuor grossi lapides» quorum inferior est «camasil[1]» habens faciem hominis respicientis ad partem sinistram; et ex utroque latere dicti camasil, sunt «duo grossi lapides». Item circa, medium, ex utroque latere, est unus «esmautus», cujus campus est viridis. Item, in circuitu, sunt «multi lapides rubei» incastrati; et in diversis partibus per totum, sunt «multi lapides» et omnes sunt «fini». Item, in parte posteriori, tam in longum quam in transversum, sunt «octo lapides grossi», preter predictum saphirum. Item, circa medium dicte mitre, ex utroque latere, est unus esmautus, similis predictis. Item, circumferentia et residuum, in lapidibus, sunt disposita sicut anterior pars predicta. Item, in quolibet pendentium, in summitate, sunt «tres lapides rubei» incastrati, et in extremitate cujuslibet inferiori, est «unus grossus lapis» incastratus; in cujus circumferentia sunt «margarite», et «lapides rubei» et «virides». Item, in quolibet pendenti, sunt «duo esmauti» similes supradictis in mitra, sed minores in quantitate; et in medio cujuslibet est «una grossa margarita» clavata. Item, in quolibet pendenti, sunt «lapides» incastrati, et «multi parvi esmauti triangulares», similes triangularibus de mitra. Item, in extremitate inferiori cujuslibet pendentis, sunt sex cathenule parve argentee deaurate, cum sex longis cascavellis[2] deauratis.

44. Item, duos anulos de auro pontificales, quorum unus habet lapidem «camasil» incastratum, respicientem ad partem sinistram, et campus est niger.

45. Item, alius anulus habet «lapidem rubeum» in medio incastratum, et in circumferentia sunt «quinque margarite» et «quinque lapides rubei».

46. Item, duas cirotecas pontifficales; et in summitate cujuslibet est unum aurifres, cum tribus mediis ymaginibus; et in dorso cujuslibet cirotece est «unus esmautus» incastratus in argento: et in circumferentia circulari sunt «margarite». Et in esmauto cirotece manus dextre est ymago episcopalis, in qua est scriptum *Sanctus Augustinus;* et in esmauto manus sinistre est ymago dyaconi cujusdam, et est scriptum *Sanctus Stephanus.*

47. Item, unam mitram aliam de serico rubeo, super cohoperta de auro, cum similibus pendentibus.

48. Item, duas alias mitras de fusta, in albo. Et mitra primo designata, cum omnibus aliis post eam designatis, sunt in quadam custodia de corio pulcra; in cujus medio, in superficie cohopertorii, est unum scutum de armis reverendi in Christo patris et domini dñi. Amalvini[3], bone memorie, quondam Abbatis monasterii prelibati.

49. Item, unam magnam crossam argenteam, desuper deauratam fra-

[1] Camaïeu : camée.

[2] Petites clochettes, en provençal : *cascaveou.*

[3] Amalvin de Roquelaure, prédécesseur immédiat d'Étienne de Clapiers.

Digitized by Google

chissam, habentem quatuor partes se conjungentes cum vitibus. Et in suprema parte, infra curvitatem, est ymago beate Marie sedentis in cathedra, tenentis filium in brachio sinistro; et coram ymagine beate Marie predicta est ymago cujusdam prelati, flexis genibus super scabello; et junctis manibus deprecantis, et in fine curvitatis est scutum de armis bone memorie domini Amalvini predicti. Item, quasi in medio dicte partis, sunt sex tabernacula in circuitu; in quorum uno tabernaculo est ymago beatri Petri, botida [1], tenentis claves; et in opposito sibi tabernaculo est ymago botida beati Pauli, tenentis ensem: et in aliis tabernaculis sunt ymagines sanctorum, picte in esmautis, quorum nomina sunt scripta sub pedibus ymaginum predictarum. Item, subtus basi dictorum tabernaculorum, per unum palmum vel circa, est pomum rotundum cum sex esmautis rotundis, in quorum tribus esmautis est ymago sancti Victoris equitantis, cum scuto in quo est crux, et ense evaginato; et in aliis tribus, sunt arma bone memorie dñi. Amalvini predicti. Et in qualibet aliarum trium partium dicte crosse, secundum longum, est una ymago botida, et post sequitur unum esmautum, et postea ymago botida, et postea esmautum, et sic secundum longum usque ad finem, et in circuitu per girum similiter. Et superior pars dicte crosse clauditur in quadam custodia de corio, secundum formam suam; et alie tres partes, in una custodia de corio simul.

50. Item, quoddam oratorium de argento, desuper deauratum, quod divisum est in tres partes. In cujus scabello sunt octo pedes, et quatuor esmauti, cum ymaginibus quatuor euvangelistarum. Supra quod scabellum est unum breve pilare quadratum, cum quatuor esmautis, et quatuor mediis ymaginibus. Et supra pilare predictum, est unum tabernaculum habens duas portas, et in qualibet est esmautum, et in esmauto est ymago angeli tenentis cereum accensum. Et in medio dicti tabernaculi, super scabellum, est ymago botida beate Marie tenentis filium in ulna sinistra, et pomum rotundum in manu dextra. Et supra dictum tabernaculum, sunt tres ymagines in tribus ejus angulis, deficiente ymagine in quarto angulo. Item, in secunda parte, est cacumen predicti tabernaculi, quod in ejus summitate habet duas brancas, et in dextra, est ymago beate Marie, et in sinistra, est ymago beati Joannis; et ista clauditur, seu contegitur, cum precedenti. Item, in tertia parte et superiori dicti tabernaculi, est crux, in cujus medio est ymago crucifixi; et in extremis partibus dicte crucis, est unum pomum lividi coloris. Et totum hoc clauditur in custodia de corio.

51. Item, duo candelabra parva de lotono.

52. Item, unum psalterium glosatum quod incipit in primo folio, in tertia linea prime columpne: «Constet et in prohemio glose», et finit in eadem columpna, in ultima linea: «misteria»; et incipit in prima columpna ultimi folii dicti libri, et in glosis, in secunda linea; «sed pura», et finit

[1] En bosse. Du Cange.

Digitized by Google

in eadem columpna, in ultima ejus linea : « est ». Et hec continebantur, seu reperta fuerunt in secundo coffro rubeo, barrato de ferro, superius memorato. De quibus omnibus...

Acta fuerunt hec omnia in monasterio Sancti Victoris Massilie supradicto, et in camera reverendi domini Abbatis predicti, presentibus venerabili et religioso viro dño. Rostagno de Ronhis, monacho dicti monasterii, et priore monasterii dominarum monialium Sancti Zacharie, Massiliensis dyocesis, religioso viro dño. Guillelmo Galicii, monacho monasterii Sancti Victoris Massiliensis prelibati, et sacrista dicti monasterii dominarum monialium Sancti Zacharie, nobilibus viris Siccardo Cabannerii, domicello, Castrensis dyocesis, et Petro Raymundi de Gleyola, domicello, Ruthenensis dyocesis, testibus ad predicta omnia voccatis specialiter et rogatis. Et me Petro Gamelli de Porreriis, cive et habitatore Massilie, notario publico...

(Arch. munic. de la ville de Marseille. Protocole de Pierre Gamel.)

IV

INVENTAIRE DE L'ABBAYE DE L'HUVEAUNE.

1388.

Anno Domini MCCCLXXX octavo. Inventarium Abbatie Ybeline per dominum Mitrium Vesiani, sicut Barbanus notarius scribit.

1. In primo coffono ferrato. In primis, una capa deaurata, rotata[1], cum duobus leonibus in qualibet rota.
2. Item, I. floquetum rubeum.
3. Item, indumentum sacerdotale, in quo est capa rubea, cum leonibus parvis, albis, amictum, albam, stolam, manipulum.
4. Item, duo floqueta rubea, sendalia, cum avibus croceis.
5. Item, crossa, vel virga pastoralis, et parva crux argentea.
6. Item, tria mantola[2], unum de velluto et duo operata de cirico.
7. Item, merlinum[3].
8. Item, pulvinar rubeum parvum.
9. Item, tria collaria clericorum.
10. Item, manutergium cericum.
11. Item, frontale altaris cericum, album et rubeum, cum rosis.
12. Item, stola (et) manipulum, deaurata et deauratum.
13. Item, crux deaurata, unius palmi.
14. Item, duo tersoria deaurata, pro paramento altaris.
15. Item, pallium rubeum, cericum et lineum, lividum.

[1] Semée de roues ou de cercles.
[2] *Mantellus*. Du Cange.
[3] *Melote?* Vêtement de peau. Du Cange.

Digitized by Google

16. Item, quatuor scuta parva, in panno. Omnia suprascripta in primo coffono ferrato sunt.

17. In sacco sunt infrascripta. Item, pallium deauratum.

18. Item, pallium rubeum Urbani pape. Item, pallium cericum.

19. Item, capa cerica. Item, duo casule fustanee.

20. Item, Missale, qui incipit in prima linea : «Dominica prima», et in secundo folio incipit: «est omnis ergo».

21. Item, textus Evangelii. Item, indumentum sacerdotale pulcrum, pro festo sancti Cirici.

22. In coffano secundo sunt infrascripta. Item, casula livida.

23. Item, casula de cerica alba, virgata, vel vetata de auro.

24. Item, casula cerica cum pomellis, filis aureis.

25. Item, casula cerica de diversis cericis, quasi casula nigra. Item, casula modice valoris.

26. Item, capa quasi nigra. Item, frontale de cirico.

27. Item, mapa altaris de cirica livida, et panno albo.

28. Item, duo floqueta de boccassino albo. Item, floquetum de cerica rubea.

29. Item, quasi dimidium pallium cericum. Item, frontale altaris.

30. Item, mapa altaris de cerica alba, tota minutim operata de cirica alba.

31. Item, alba. Item, mapa altaris, modice valoris.

32. Item, casula de cerico alba. Omnia supradicta in uno coffano.

33. Psalterium, quod incipit in secundo folio : «dicatis terram», et finit. «vocem meam».

34. Item, aliud psalterium, quod incipit, in secundo folio : «suscepit me», et finit : «confitebitur». Item, tres aurelhies.

35. Item, ymago beate Marie, in uno postis, cum duobus postis parvis.

36. Item, crux de loton. Item, casula de fustani, antiqua.

37. Item, floquetum de cerico. Item, floquetum anticum, album.

38. Item, constitutiones Premonstratenses.

39. Item, albas duas paratas.

40. Item, stolam rubeam. Item, manipulum rubeum.

41. Item, mapa altaris. Item, amictum paratum.

42. Item, cordonum de cerico. Item, cordonum de filo.

43. Item, cayssam. Item, coffanum Guillelmi de Mas.

44. Item, recognitiones in uno rotulo, in quo sunt quinquaginta sex recognitiones.

(Arch. dép. des Bouches-du-Rhône. Fonds de Saint-Sauveur de Marseille. H, 56; orig. papier.)

Digitized by Google

V

INVENTAIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-CÉSAIRE D'ARLES.

1473.

Inventarium jocalium, indumentorum, librorum, et aliorum ornamentorum, ecclesie venerabilis monasterii Sancti Cesarii Arelatis, factum mandato nobilis et honorabilis domine Katherine de Sancto Michaele, Abbatisse dicti monasterii, die quarta mensis decembris, anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo tertio, per me Philippum Mandoni, notarium publicum, civem et habitatorem Arelatis, et curie archiepiscopalis Arelatensis scribam.

Sequuntur jocalia, calices, cruces, et reliquiaria argenti:

1. Et primo, est in dicta ecclesia et monasterio, una crux argenti massissi[1] magna, cum una ymagine crucifixi.

2. Item, una alia crux argenti, facta cum nodis, ad modum arboris rebrondate[2].

3. Item, una alia crux parva argenti, desuper, et infra est de nemore, sive fusta; in qua esse dicitur de ligno sancte Crucis.

4. Item, una alia parva crux de auro, cum certis lapidibus preciosis, et perlis.

5. Item, una alia crux de lothono, superdeaurata.

6. Item, unum brachium argenti, cum manu, beati Blasii, in quo sunt de ossibus ejusdem sancti, cum quatuor anullis auri, in quibus sunt quatuor lapides; videlicet, unus vocatus «maragde», duo «saphiri», et alius est percici coloris.

7. Item, unum reliquiarium argenti, superdeauratum, cum duobus angelis; et in medio illorum est ymago sancti Cesarii, de argento. In quo quidem reliquiario sunt certe reliquiarie sanctorum. Et est una parva crux in qua, ut dicitur, est de ligno sancte Crucis.

8. Item, unum aliud reliquiarium, in modum unius libri, munitum de argento superdeaurato; cum duabus ymaginibus, videlicet, sanctorum Cesarii et Blasii; in quo sunt certe reliquie sanctorum.

9. Item, una virga argenti, superdeaurata, que dicitur esse sancti Cesarii, longitudinis trium palmorum, vel circa; cum uno pomello in capite ipsius virge.

10. Item, unum aliud reliquiarium sancti Johannis euvangeliste, argenti superdeauratum; cum una parva cruce desuper, et ymagine crucifixi; in quo dicitur esse aliquid de vestibus ipsius gloriosissimi confessoris.

[1] Massif.

[2] Taillé, du provençal *rebrondar*.

Digitized by Google

11. Item, una ymago argenti, in aliquibus partibus deaurata, sancti Cesarii, facta ad similitudinem unius archiepiscopi; cum una parva cruce argenti superdeaurata, quam tenet in manu; cum mitra et quatuor lapidibus.

12. Item, unum aliud reliquiarium argenti, factum ad modum unius columbe, in quo portatur corpus Christi, die festivitatis ejusdem, cum uno vitro rotundo in pectore; et habet unum pedem argenti.

13. Item, unum turibulum argenti pulcherrimum, cum cathena argenti.

14. Item, septem calices argenti, cum eorum patenis; qui sunt omnes deaurati, excepto uno.

15. Item, duo candelabra lotboni, deaurata.

Sequuntur indumenta sacerdotalia.

16. Primo, octo casule, quarum una est de veluto nigro, alia de veluto percico, alia de veluto rubeo, alia de panno *de damas* albo, figurato *de ramages*, tres vero sunt de cirico rubeo de Luca, de diversis coloribus, et alia de cirico viridi de Luca.

17. Item, due cappe de veluto nigro.

18. Item, una alia cappa de cirico rubeo de Luca, cum ramagiis auri.

19. Item, unum pallium corporis Xpi., de cirico viridi et rubeo, cum ramagiis auri.

20. Item, unum garnimentum diaconi et subdiaconi, de cirico de Luca rubeo, cum ramagiis viridibus.

21. Item, una banderia panni *de damas* albi, in qua est una ymago sancti Cesarii.

22. Item, octo albe, bone telle, munite amictibus, cordonis et manipulis.

23. Item, septem alie albe, munite earum neccessariis, pauci valoris, que tenentur cothidie.

24. Item, quatuor indumenta sacerdotalia, et una cappa *de sendat blanc* pauci valoris, que tenentur cothidie.

25. Item, quinque pallia magni altaris vetera; unum viride cum ramagiis auri; unum rubeum, cum veta viridi et *de bilhotas;* aliud rubeum et viride, in quo est ymago gloriose Virginis in puerperio; aliud vero de cirico albo, cum ramagiis rubeis.

26. Item, quedam fimbrie, in quibus sunt apostoli.

27. Item, alie fimbrie rubee, cum ramagiis viridibus.

28. Item, octo testuti, sive *tessos,* magni altaris, cum flotis pendentibus diversorum colorum.

29. Item, duo alii testuti, sive *tessos.*

30. Item, unum coopertorium magni altaris, fili albi, rubei et viridis.

31. Item, tria garnimenta altaris Nostre Domine, munita duabus fimbriis et testutis.

Digitized by Google

32. Item, due mappe altaris Nostre Domine, de tella prima.

33. Item, sexdecim bone mappe magni altaris, et quatuor pauci valoris.

34. Item, unum indumentum sancti Stephani, munitum alba, casula, amictu et aliis neccessariis, pauci valoris.

35. Item, quatuor altaria dicte ecclesie, parata quodlibet de uno pallio, pauci valoris.

36. Item, unus mantellus Nostre Domine, de satino rubeo figurato, cum *bors* de veluto nigro, et cum duabus litteris perlarum, videlicet D et P, cum tribus glandis argenti.

37. Item, duo mantelli Nostre Domine de veluto percico, unus cum stellis auri.

38. Item, duo mantelli filii virginis Marie, unus de veluto rubeo, et alius de veluto percico, cum bilhotis argenti deaurati.

39. Item, duo cappelli filii virginis Marie, unus de veluto rubeo, et alius de panno nigro.

40. Item, unus cappellus virginis Marie, de cirico, cum floribus, et perlis, et bilhotis.

41. Item, quatuor *strenhedors*[1], unus de grossis perlis, cum quatuor *renguieras*[2], et desuper *de damas blanc;* alius rubeus cum perlis *de bilhotas* factis per undas; alii vero duo de parvis perlis, pauci valoris.

42. Item, *quatre veoux*[3] Nostre Domine, *de glassa.*

43. Item, tres mantelli Nostre Domine, et tres domini nostri Ihesu ejus filii, de panno, unus albus, alius niger, et alius percicus.

44. Item, unum lintheamen de tribus tellis, cum uno panno de cirico, pro ponendo subtus crucem, die veneris sancta.

45. Item, duo missalia, pro missis celebrandis.

46. Item, unus liber in quo sunt Euvangelia et passiones.

47. Item, unus alius liber, in quo est officium quod fit quando recipiuntur moniales, et in quo sunt plures orationes.

48. Item, unus parvus liber ad faciendum aquam benedictam.

49. Item, sex vinateria stagni.

50. Item, una crux, pauci valoris, stagni, ad tenendum in quadragesima.

51. Item, duo candelabra ferri, que sunt supra magnum altare.

Et sic est finis dicti inventarii.

Deinde anno quo supra, et die decima tertia dicti mensis decembris, fuit supradictum inventarium recitatum, de verbo ad verbum, in presentia

[1] Ceintures.

[2] *Rengias*, rangées ?

[3] Quatre œufs de verre ?

Digitized by Google

nobilium et venerabilium religiosarum, dominarum Abbatisse et monialium dicti monasterii Sancti Cesarii, mandato ejusdem domine Abbatisse congregatarum in camera ejusdem Abbatisse; ubi fuerunt presentes, predicta domina Katherina de Sancto Michaele, Abbatissa, domina Clareta de Sancto Michaele, sacristana, Berengoya Perrotone, infirmaria, Margarita de Pontheves, Cesaria Romee, Maria Rousselle, Johanna Stevene, capiscola, Johanna Carpennelle, Gleutina Porta, Johanna Adhemara, et Katherina Sallinhone, moniales dicti monasterii. Que quidem domina Clareta de Sancto Michaele, sacristana, confessa fuit habuisse, et in comendam et custodiam recepisse, a dictis domina Abbatissa et monialibus, omnia supra in predescripto inventario scripta et designata. Que promisit bene et debite custodire, regere, ministrare et gubernare; ac bonum et legale computum et rationem reddere, dum requisita fuerit... Acta fuerunt hec in dicto monasterio, et in dicta camera ipsius domine Abbatisse, presentibus nobili Ludovico de Stenay, Petro Furerii, alias de Sancto Cesario, et Petro Bien amé, habitatoribus Arelatis, testibus, etc. Et me Philippo Mandoni, notario publico, qui premissa scripsi et recitavi.

(Arch. des Bouches-du-Rhône. Fonds de Saint-Césaire, reg. XXIV, fol. 101-103.)

VI

INVENTAIRE DE LA CATHÉDRALE DE TOULON.

1509.

Inventarium factum per dñm. Raymundum Andree, campanerium ecclesie cathedralis Tholonensis, de bonis ecclesie.

Anno Incarnationis Domini millesimo quingentesimo nono, et die undecima octobris. Notum sit, etc. quod venerabilis vir dñs. Raymundus Andree, cappellanus civitatis Tholoni, subsacrista, sive campanerius ecclesie cathedralis Tholoni, gratis, etc., per se et suos, etc., confessus fuit et recognovit se habuisse et recepisse, habereque sub regimine et posse suis, a venerabilibus et egregiis viris dñis. Johanne Facilis, Petro Fornerii, Carolo Valserre, Jacobo de Coreys, et Petro Signerii, canonicis dicte ecclesie, presentibus, etc., calices, libros, indumenta, ornamenta, et alia bona utensilia dicte ecclesie, inferius particulariter designata, et in quadam parcella per eum michi notario tradita.

1. Primo videlicet, doze libres, entre Legendiers, Biblias et Expositions d'evangelis.
2. Item, tres Responsiers.
3. Item, quatre Effusies.
4. Item, tres Psaulteris.
5. Item, sept Processionaris.

Digitized by Google

6. Item, unas Institutions.
7. Item, ung quaserne dels Kyries, et Patrem.
8. Item, dos Colletaris.
9. Item, ung grat.
10. Item, una jarreta et ung ferrat.
11. Item, quatre calicis d'argent.
12. Item, una croseta d'argent.
13. Item, una granda cros d'argent, et dos altras croses de loton.
14. Item, dos grandos patenos de lecton.
15. Item, tres Missals et dos Epistolaris, et ung test d'Evangelis.
16. Item, dos petis Missales, l'ung ambe cuberta roia, et l'autre cubert de pergamin.
17. Item, ung libre en que si canta «Creator omnium», quant si fa absouta.
18. Item, ung altre libre, en lo quale si dis l'epistola lo (jorn de) Rampal.
19. Item, quatre cappos blancas de fustani.
20. Item, dos capos dichos de tragitayres.
21. Item, una capa negra.
22. Item, una grand capa roia.
23. Item, una capa de tela perssa; et ensins, son a tot nou capas.
24. Item, ung pali negre dels mors.
25. Item, ung pali que si ten en la cadieyra dels predicayres.
26. Item, quatre estolos.
27. Item, ung petit libre per dire las oracions a las processions.
28. Item, quatre vestits garnis.
29. Item, ung vestit roie, ambe estolo et manipol.
30. Item, ung vestit de sedo roio, ambe dos floques de chamelot roge, ambe estolo et manipol, tot garnit.
31. Item, dos grans candelabres de ferre.
32. Item, ung candelabre de ferre, ponchut, per mettre lo sire[1] a «Salve Regina».
33. Item, dos candelabres de loton, per los garsons.
34. Item, dos floques de fustani blanc, ambe estolo et manipol, tot garnit.
35. Item, dos floques roges, per diaque et subdiaque, ambe manipol.
36. Item, dos aubos et dos amits, per diaque et subdiaque.
37. Item, ung ensensier, et una naveta, et culheyret, de leton.
38. Item, una culhierra de ferre.
39. Item, una casibla de negre, ambe dos floques negres.
40. Item, quatre parelhs de vinatieras.

[1] Le cierge.

Digitized by Google

41. Item, una aygadiera d'estanh.
42. Item, una cadiera de ferre, garnida de cuer.
43. Item, una cadiera de sermonayre.
44. Item, una tahuc per los mors.
45. Item, dos Effusies que ha fach mons. Raphanel.

Quas quidem res superius designatas et inventarisatas promisit bene, decenter, probe ac fideliter custodire, illasque reddere et restituere ipsis dominis cannonicis et capitulo, quandocunque requiretur. In pace, etc. Cum sumptibus, etc.... Actum Tholoni in ecclesia cathedrali Tholonensi. T. dñs. Fulquetus de Coreys, jurium licen. Tholoni, Petrus Valserre, de Tholono, dñs. Ant. Muratoris, cappellanus Tholoni. Et ego Jacobus Pavesii not., etc.

(Arch. dép. du Var, E, 663, fol. 137 v°. Protoc. de Jacques Pavès, notaire de Toulon.)

Pour copie conforme :

J.-H. Albanès,

Correspondant du Ministère, à Marseille.

La collection de tableaux d'un chanoine de Meaux, en 1782.

Communication de M. Lhuillier, correspondant du Ministère.

(Séance du 10 février 1879.)

Notre correspondant M. Lhuillier, chef de bureau à la préfecture de Melun, a trouvé, dans les archives de la préfecture de Seine-et-Marne, un acte notarié datant du 6 mars 1782 et contenant un inventaire des objets mobiliers qui appartenaient à cette époque à un chanoine de la cathédrale de Meaux, M. de Courdoumer. M. de Courdoumer habitait, conjointement avec son collègue au chapitre de Meaux M. de Matiffas de la Mothe, une maison sise rue du Pothuis. C'est dans le but de permettre, en cas de décès, la constatation régulière de la part afférente à chacun des deux chanoines que cet inventaire avait été dressé. Notre correspondant en a extrait ce qui concerne plus particulièrement les tableaux, et en a adressé communication à la section. Je crois l'insertion de cet extrait dans la *Revue* de nature à intéresser les lecteurs.

Il eût été intéressant de rechercher les traces soit antérieures, soit postérieures des tableaux possédés par le chanoine de Meaux. Mais cette tentative est hérissée de difficultés qu'appréciera qui-

Digitized by Google

conque a étudié les catalogues manuscrits ou imprimés de cette époque.

La principale de ces difficultés consiste dans une absence totale de description du tableau. Non seulement les titres que donnent les rédacteurs d'inventaires à tel ou tel tableau sont vagues et illusoires, mais la description même de la composition, l'indication tant soit peu précise de la place et de la pose des figures ou des objets, de leur couleur, du milieu qui les enveloppe et sur lequel ils se détachent (détails indispensables pour empêcher de confondre tel tableau avec tel autre représentant le même sujet), font absolument défaut. En sorte que, pour les tableaux connus, incontestables, classés depuis longtemps dans les collections publiques, ayant, si je puis m'exprimer ainsi, un état civil d'une authenticité irrécusable, il arrive ceci : que ce n'est pas leur désignation qui permet de les reconnaître, mais bien au contraire que c'est le tableau qui, rapproché de sa désignation, permet de constater la justesse ou la fausseté de cette désignation.

En second lieu, cette première cause d'hésitation s'augmente d'un défaut tout aussi complet de sens critique chez les rédacteurs de catalogues ou d'inventaires. Sauf de bien rares exceptions — et l'intérêt ou l'ignorance du propriétaire aidant — il est fort douteux qu'ils fussent aptes à établir la différence qui existe entre un original et une copie, entre une copie et une réplique. On comprend, dès lors, de combien de fausses recherches, de pistes trompeuses une pareille confusion est l'occasion, et quels ménagements elle impose à qui s'efforce de faire pénétrer un peu de lumière dans ce chaos.

Ceci dit, voici les observations que m'a suggérées la lecture de l'intéressante communication de notre correspondant.

« L'*Enfant prodigue* par Poussin. »

J'ai vainement cherché — non seulement dans l'œuvre du Poussin, mais dans celui de son beau-frère Gaspard Dughet, dans ceux de Stella, de Chaperon, de Pierre le Maire, dont, au siècle dernier, les compositions passaient volontiers pour des Poussin, — à quel tableau pouvait se rapporter cette désignation. Je n'ai rien trouvé.

Il en est de même du *Tobie ensevelissant les morts* qui termine l'inventaire. Je ne vois rien dans les productions du Poussin qui puisse concorder avec cette désignation.

Digitized by Google

« *Saint Jérôme*, par Jouvenet. »

M. Leroy, dans son *Histoire de Jouvenet*, dit, page 226 : « Le musée de Rennes possède un magnifique tableau représentant *saint Jérôme* que quelques personnes attribuent à Jouvenet et qui serait une de ses plus belles œuvres. » La dernière édition du *Catalogue du musée de Rennes* (1863) ne confirme pas l'assertion de M. Leroy. Elle ne contient la mention d'aucun tableau représentant *saint Jérôme* attribué à Jouvenet, et mes souvenirs personnels confirment ce silence.

« *Trois hommes portant une urne sur des brancards*, par Lebrun. »

Tout le monde connaît, dans l'*Entrée d'Alexandre à Babylone* aujourd'hui au Louvre (n° 74 du cat. Villot), le groupe des deux esclaves portant sur un brancard un vase d'or ciselé. L'état transcrit par M. Lhuillier dit positivement *trois*. Peut-être M. de Courdoumer possédait-il l'esquisse première de Lebrun, dans laquelle l'artiste avait placé trois personnages et dont il aura modifié la composition lors de l'exécution du tableau définitif, qui ne comporte que deux figures. Peut-être le scribe aura-t-il mal vu. Peut-être enfin cette esquisse ou cette copie comprenait-elle, outre les deux esclaves, la figure du cavalier qui leur donne des ordres. Quoi qu'il en soit, il est fâcheux que l'on ne puisse suivre les traces de cette toile postérieurement à 1782.

« *Un paysage*, de Bartholomé, peint sur cuivre. »

C'est Bartholomeus Bréenbergh né à Utrecht vers 1620, mort en 1660, et dont, au siècle dernier, les ouvrages jouissaient d'une vogue que l'on s'explique difficilement de nos jours.

« Une esquisse de Van Dyck, représentant *un chasseur à cheval avec plusieurs chiens*. »

Je verrais volontiers chez ce Van Dyck, non pas le grand portraitiste flamand Antoine Van Dyck, mais le hollandais Philippus Van Dÿck, peintre de genre et marchand de tableaux, mort à la Haye en 1752, qui travailla surtout — à ces deux titres — pour le landgrave de Hesse Charles-Guillaume, et qui a laissé à Cassel un certain nombre de toiles dont le sujet concorde avec celle possédée par le chanoine.

« Deux tableaux pendants, l'un représentant *une musique et des jeux*

Digitized by Google

d'enfants; l'autre *une chasse au cerf*, peints sur bois par Claude Vignon. »

Par l'expression *une musique*, je suppose qu'il faut entendre *un concert*. Quel est ce Claude Vignon? S'agit-il du père, celui qui, né à Tours en 1594 et mort le 10 mai 1670, après avoir eu dans sa jeunesse le corps traversé par un coup d'épée, eut de ses deux mariages trente-quatre enfants selon Guillet de Saint-Georges ou vingt-quatre seulement d'après M. Jal? S'agit-il du fils aîné, Claude François, né en 1633, reçu à l'Académie le 25 juin 1667 et mort en 1703?

« Entre deux tableaux ronds attribués à Jules Romain figure un petit tableau représentant *sept nymphes dansant dans un bois près d'un tombeau*, peint par Cotelle. »

Même difficulté pour l'identification du personnage. Il y a eu deux Cotelle, le père et le fils, portant tous deux le même prénom : Jean, tous deux décorés du titre de peintre du roi, tous deux membres de l'Académie. Jean Ier était né à Meaux suivant Mariette. Il se maria le 25 avril 1633, ce qui placerait sa naissance entre 1600 et 1610, et le 16 août 1651 fut un des membres de la maîtrise de Saint-Luc qui signèrent l'acte d'adhésion aux statuts des nouveaux académiciens. Zani le fait mourir en 1676. Il était surtout peintre d'ornements. Son fils Jean II naquit à Paris en 1645, fut reçu à l'Académie comme peintre en miniature le 10 octobre 1672, se maria en 1674 et mourut le 24 septembre 1708. Il est l'auteur des vingt et un tableaux représentant les *bosquets de Versailles* tels qu'ils étaient en 1687, tableaux qui, après avoir décoré la galerie du grand Trianon, sont placés aujourd'hui au musée de Versailles dans la salle n° 34. Il me paraît très probable que le tableau désigné par l'inventaire était l'œuvre de ce second Jean Cotelle.

« Un petit tableau peint par *Waurege* (sic) représentant *Diane au bain surprise par Actéon.* »

Il est bien difficile de ne pas reconnaître Corrège dans ce nom ainsi estropié, et, dans *Diane au bain*, le superbe *Sommeil d'Antiope* du Louvre (n° 20 du cat. Tauzia). D'ailleurs, le tableau possédé par le chanoine de Meaux ne pouvait être qu'une copie, puisque l'on suit sans interruption les pérégrinations de l'original, depuis son acquisition par Jabach, lors de la vente du roi Charles Ier en 1651, jusqu'à nos jours.

Digitized by Google

« Deux tableaux de Rugendas représentant tous deux une *déroute de guerre.* »

Toujours même difficulté pour identifier l'artiste désigné. Sommes-nous en présence de Georges-Philippe Rugendas, né à Augsbourg en 1666, mort à Augsbourg en 1742, ou de son fils Christian Rugendas, né en 1708, mort à Augsbourg en 1781? Tous deux ont peint des combats, surtout de cavalerie, et leur manière rappelle celle du Bourguignon, chez qui Georges-Philippe avait étudié.

« Deux autres tableaux sur toile représentant *le martyre de saint Sébastien et saint François*, peints par Bourdon. »

Guillet de Saint-Georges, dans sa biographie de Sébastien Bourdon (*Mémoires inédits*, t. I, p. 87), ne cite aucun tableau qui puisse se rapporter à cette indication.

« Deux tableaux au-dessus des portes par Francisque, représentant *un ivrogne regardant son vin à la lumière* et *un gueux jouant du violon.* »

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, deux artistes ont été habituellement désignés sous le prénom de *Francisque :* 1° Francisque Millet, né à Anvers en 1643, mort à Paris le 3 juin 1679. C'est lui qui exécuta les paysages qui, après avoir décoré le *cabinet de l'amour* à l'hôtel Lambert de Thorigny dans l'île Saint-Louis (aujourd'hui hôtel Czartoryski), figurent aujourd'hui au château de Lagrange, en Berry; 2° son fils, Jean Millet, également surnommé Francisque, né vers 1666, reçu à l'Académie le 22 juin 1709, mort à Paris le 17 avril 1723. Mais tous deux ne sont connus que comme peintres de paysages, et c'est avec surprise qu'on leur voit attribuer les tableaux précités. Le nom de Grimou se présenterait bien plus naturellement à l'esprit que celui de Millet.

« Deux autres tableaux représentant *une métairie* et *une forge* dans le genre flamand. »

Devant cette vague désignation de sujet accentuée par l'attribution un peu moins vague à l'école flamande, l'on songe involontairement aux mystérieux frères Lenain. On a pu voir à diverses expositions particulières le tableau de Lenain : *Une ferme*, appartenant à M. de Saint-Albin. J'ignore sa provenance avant qu'il fît partie du cabinet de son propriétaire actuel. Serait-ce la *métairie* du chanoine de Courdoumer? Quant à *la Forge* du musée du Louvre (n° 375

Digitized by Google

du cat. Villot), elle est entrée dans le cabinet du roi en 1777, à la suite de la vente du prince de Conti, qui lui-même l'avait acquise lors de la dispersion du cabinet du duc de Choiseul, en 1772. Elle ne pouvait, en conséquence, figurer en 1782 chez un chanoine de Meaux. Possédait-il soit une répétition, soit une copie, si tant est que la désignation de l'inventaire concerne les Lenain ?

« Un grand tableau représentant *une femme lisant à la lumière;* un autre représentant *une vierge au lapin blanc.* »

Dans le premier de ces tableaux, je verrais la composition de Jean Raoux (1677-1734), qui figure dans la collection Lacaze, au Louvre (n° 239 du cat. Reiset), et dont il existe des répliques originales. Le second est évidemment une copie du superbe Titien du Louvre : *la Sainte-Famille au lapin blanc* (n° 440 du catalogue dû à M. de Tauzia).

L. Clément de Ris,

Membre du Comité.

La collection de tableaux d'un chanoine de Meaux, en 1782.

M. Louis de Courdoumer, chanoine de la cathédrale de Meaux peu de temps avant la Révolution et vicaire général de Rodez, était un homme de goût et amateur de tableaux. Il avait formé peu à peu et autant que ses revenus modestes le lui avaient permis, une petite collection dont il ne voulut pas se séparer lorsqu'il dut quitter Rodez pour venir habiter Meaux en 1760.

Médiocrement installé d'abord, il laissa ses tableaux pendant trois ans dans les caisses qui avaient servi au transport; mais en 1763 il partagea le logis d'un de ses confrères, M. Matiffas de la Mothe, avec lequel il vécut en commun depuis le 29 avril de cette année jusqu'à la mort de ce dernier, arrivée au mois de juin 1782.

La maison canoniale de M. de la Mothe, située dans la rue du Pothuis, près la porte de Chaage, se trouva transformée à cette époque, grâce à M. de Courdoumer; elle fut ornée comme ne l'était peut-être aucune autre dans la ville de Meaux. Les peintures et les gravures s'y étalaient partout dans leurs cadres dorés, sur les tapisseries anciennes.

En 1782, M. de la Mothe, âgé et malade, voulut que les droits

Digitized by Google

de son ami sur les meubles et les curiosités qui décoraient sa propre maison ne fussent pas contestés en cas de décès; il dressa un état de ce qui appartenait chez lui à M. de Courdoumer, et cet état fut déposé pour minute à M. Maciet, notaire, qui en dressa acte le 6 mars 1782.

Cet état, dont j'ai une copie certifiée par les notaires Maciet et Leprince, contient l'indication d'une cinquantaine de peintures sur toile, sur bois et sur cuivre, parmi lesquelles plusieurs œuvres de maîtres. On y voit aussi figurer les meubles, les livres et les gravures, mais très sommairement. Le tout devait être dispersé un peu plus tard, à la mort de l'abbé de Courdoumer, et vainement sans doute on rechercherait aujourd'hui la trace des tableaux rassemblés par ses soins.

C'est en ce qui concerne particulièrement ces œuvres d'art que j'ai extrait les passages suivants de l'état dressé en 1782 :

Extrait de l'état des effets mobiliers appartenant à M. Louis de Courdoumer, chanoine de la cathédrale de Meaux, vicaire général de Rodez, étant à la maison canoniale de M. Jean-Nicolas-Pierre Matiffas de la Mothe, prêtre chanoine de Meaux, prieur commendataire de la Ferté-sur-Aube.

Dans la chambre à coucher de M. de Courdoumer :

Au-dessus de la commode, une pendule par Georges Josse, à répétition; une glace en quatre pièces de 5 pieds de haut sur 4 de large, dans un cadre doré.

Quatre dessus de portes représentant les quatre éléments, encadrés de bois de la couleur de la boiserie.

Deux tableaux de chaque côté de la cheminée, peints sur toile, avec cadres dorés; l'un représentant deux voyageurs et un cheval (2 pieds 8 pouces de haut sur 3 pieds de large); l'autre, représentant l'Enfant prodigue du Poussin (3 pieds 4 pouces de large sur 2 pieds 8 pouces de haut).

A côté de la croisée, saint Jérôme par Jouvenet, cadre doré, de 3 pieds 6 pouces de haut sur 3 pieds de large.

Dans l'alcôve, un *Ecce homo* italien, cadre doré ovale.

Un lit de damas vert, à la duchesse.

Dans le cabinet d'étude sur la cour :

Un bureau couvert de maroquin, fond noir, garni de bronzes...; un secrétaire en marquetterie, à dessus de marbre noir...; un corps de bibliothèque contenant trois cents volumes, parmi lesquels l'Encyclopédie,

Digitized by Google

quarante-cinq volumes brochés, les œuvres de M. de Buffon en huit volumes in-fol., etc.

Huit plans de fortifications de différentes villes, cadres dorés.

Un tableau original de Lebrun, représentant trois hommes portant une urne sur des brancards, à cadre doré, au-dessus du secrétaire.

Deux petits tableaux au-dessous, d'un pied sur 14 pouces, de l'école de Venise, représentant des fêtes vénitiennes, peintes sur bois, à cadres dorés.

Au-dessus de la porte, un esquisse d'un grand maître, peinte sur toile, représentant six femmes causant dans un bois; cadre doré de 2 pieds 4 pouces de large sur 2 pieds de haut.

Vis-à-vis la croisée: une copie de Téniers représentant des hommes jouant à la boule; toile de 2 pieds 1/2 de large sur 27 pouces de haut, dans un cadre doré.

Au-dessous, un paysage de Bartholomée; peint sur cuivre en cercle de 10 pouces de diamètre, cadre doré, représentant un homme conduisant un mulet.

Au-dessous, deux peintures sur cuivre, à cadre doré, de 10 pouces sur 1 pied de large, représentant des chasseurs à cheval.

Une esquisse de Van Dyck, peinte sur toile, représentant un chasseur à cheval avec plusieurs chiens, auprès d'une fontaine; cadre doré de 2 pieds de haut sur 28 pouces de large.

Les deux pendants, à côté, peints sur toile, sont: un batelier passant sous un pont, et un jardinier conduisant un âne; cadres dorés de 20 pouces de large sur 15 de haut.

Deux tableaux pendants, à cadres dorés de 14 pouces en carré; l'un représentant une musique et des jeux d'enfants, l'autre une chasse au cerf, peints sur bois par Claude Vignon.

Deux tableaux peints sur cuivre, à cadre doré, en cercle de 10 pouces de diamètre, par Jules Romain; l'un représente le sacrifice d'Abraham (?), l'autre la mort d'Abel. Au milieu un petit tableau ovale, représentant sept nymphes dansant dans un bois, près d'un tombeau, peint par Cotelle [1].

Au-dessous, un petit tableau à cadre doré, peint par Waurege (Le Corrège?) représentant Diane au bain surprise par Actéon.

Cinq autres petits tableaux chinois, sous verre, avec cadres dorés, sur plusieurs sujets.

Dans le petit cabinet, ayant vue sur la cour, à côté de l'alcôve:

Deux tableaux vis-à-vis la croisée, de 2 pieds de large sur 20 pouces de haut, avec cadres dorés, de Rugendas, représentant tous deux une déroute de guerre.

[1] Peintre né à Meaux.

Digitized by Google

Deux autres sur toile, avec cadres dorés, de 26 pouces sur 20, représentant le martyre de saint Sébastien et saint François, peints par Bourdon.

Deux tableaux au-dessus des portes, avec cadres dorés, peints sur toile (2 pieds 1/2 de haut sur 26 pouces de large) par Francisque, représentant un ivrogne regardant son vin à la lumière et un gueux jouant du violon.

Deux réjouissances flamandes, peintes sur toile, avec cadres dorés.

Viennent ensuite des gravures par Massard, par Wille, des portraits de Coypel, de Mme Greuse, du Cte d'Évreux, par Schmitz, etc.

Dans la chambre à la suite du cabinet et servant de chambre d'ami :

Un tableau au-dessus de la cheminée, à cadre doré, représentant la sortie de l'arche de Noé, peint sur bois par Bassan.

Deux autres grands tableaux peints sur toile, avec cadres dorés, représentant une métairie et une forge, dans le genre flamand.

Un grand tableau sur toile, à cadre doré, représentant une femme lisant à la lumière; un autre à cadre doré, sur toile, représentant une Vierge au lapin blanc.

Deux tableaux de famille, sur toile, à cadres dorés.

Un ivrogne tenant un verre de vin, copie de Francisque, sur toile, avec cadre doré.

Dans la chambre d'ami donnant sur la rue et sur la cour :

Un grand tableau à cadre doré, peint sur toile par Poussin, représentant Tobie ensevelissant les morts.

Deux portraits de famille, homme et femme.

Dans le grenier :

Un confessionnal, plusieurs caisses à transporter les tableaux, plusieurs pièces de tapisserie verdure et de tapisserie de Bergame.

Pour copie conforme :

TH. LHUILLIER,

Correspondant du Ministère à Melun.

Digitized by Google

Inventaire du château de Cornillon, en 1380.

Communication de M. l'abbé Albanès, correspondant à Marseille.

(Séance du 10 mars 1879.)

M. l'abbé Albanès qui vient d'ajouter à un inventaire religieux des plus intéressants, celui de l'église de Saint-Maximin, publié naguère dans la *Revue des Sociétés savantes*, six autres inventaires dont nous avons rendu compte dans notre dernière séance[1], nous adresse aujourd'hui un inventaire civil des plus importants. Il est de l'année 1380 et relate, article par article, ce qui garnissait les différentes pièces du château de Cornillon après la mort de Guillaume Roger, comte de Beaufort, frère et père de deux papes.

Il y a un peu de désordre, il faut l'avouer, dans la distribution du mobilier du riche et puissant seigneur dans les différents appartements de l'une de ses résidences, celle où il est mort; mais ce désordre semble être un des caractères de l'époque. Les chambres du château de Cornillon, voire même ses chapelles, semblent, avec les coffres remplis d'un tas de choses qui les garnissent surtout, plutôt des magasins que des lieux habités.

Le château des Baux nous avait présenté le même caractère d'après l'inventaire daté de 1426, que M. le Dr Barthélemy a naguère communiqué au Comité[2]. Et ces deux documents rapprochés se portent un mutuel intérêt, concernant tous deux des résidences situées non loin l'une de l'autre.

Après avoir relaté dans quelles circonstances l'inventaire dont il s'agit a été rédigé, et avoir revendiqué avec raison, pour le département du Gard, un château que la *Statistique des Bouches-du-Rhône* place dans ce dernier département, M. l'abbé Albanès insiste sur le document lui-même, sur la richesse de l'argenterie qu'il vise, sur la variété du mobilier dont il indique l'existence et, avant tout, sur le nombre de termes qu'il emploie et qui ne se trouvent pas dans le Glossaire de Du Cange.

« Nous en avons signalé quelques-uns, dit-il; beaucoup d'autres ont besoin d'explication, pour lesquels nous ne voulons pas risquer une interprétation arbitraire. » Nous avons pour plusieurs tenté

[1] Voy. ci-dessus, pages 144 et 148 et suivantes.
[2] Voy. la *Revue*, 6e série, t. VI, page 110.

Digitized by Google

cette explication : mais il en est encore qui nous sont restés absolument rebelles, et que nous livrons à la sagacité de plus habiles.

Nous les signalerons en passant la revue, la plus rapide possible, des 702 articles qui composent l'inventaire du château de Cornillon, suivant l'ordre où ils se présentent, qui est celui des quarante pièces où ils furent trouvés. Parmi celles-ci, s'il y en a un grand nombre qui portent le nom de chambres, toutes ne semblent pas destinées à servir de lieu de repos, mais il y en a trois qui sont surtout intéressantes par leur affectation particulière. L'une est celle où Guillaume de Beaufort mourut; l'autre, celle de sa veuve ; la troisième, celle de Raymond, son jeune fils et son héritier. D'après l'inventaire, le château de Cornillon, duquel dépendait un hospice, datait de plusieurs époques. L'entrée devait en être la partie la plus ancienne, car la chambre qui la domine porte le nom de vieille chambre, et la tour qui l'avoisine celui de vieille tour. C'est là que logeait la veuve de Guillaume qui fut sa troisième femme.

Le jeune Raymond avait son appartement non loin de là, et c'était dans cette partie du château qu'étaient les dépendances et les offices, s'il faut s'en rapporter à l'ordre suivi par les rédacteurs de l'inventaire, ainsi que les chambres du médecin, du chapelain et du gouverneur. Une partie plus neuve comprenait une tourelle et une chapelle, et communiquait par un corridor avec la cuisine, qui semble contiguë aux parties vieilles. De l'autre côté était l'hospice, qui contenait la chambre de Guillaume de Beaufort avec ses dépendances et la salle qui porte le nom d'étuve. De cette partie dépendait une tour très élevée; car elle avait au moins trois étages au-dessus du rez-de-chaussée. Une seconde chapelle attenait à la tour, sans préjudice d'un autel qui était dressé dans la chambre de Mme de Beaufort. Les pièces de service qui terminent l'inventaire et que nous avons mentionnées plus haut devaient clore le circuit que tous les bâtiments du château devaient faire autour d'une cour centrale, suivant les usages constants du moyen âge, nécessités par les besoins de la sécurité, et toucher à la chapelle.

L'inventaire commence par la chapelle de Saint-Martial, qui est surtout riche en argenterie, tant religieuse que domestique, enfermée dans des bouges, des coffres et une *arca antica de fusta* (art. 35) qui renferme deux écrins et qui doit être une armoire, comme nous le verrons plus loin (art. 97). Le vocable qui la désigne fournit une acception qui ne se trouve pas dans Du Cange. Dans les

Digitized by Google

exemples qu'il donne, il s'agit plutôt d'un appartement que d'un meuble, sauf pour certaines pièces d'orfèvrerie.

Parmi les vases domestiques nous trouvons trois gobelets à couvercle d'argent doré et émaillé (art. 5) et une aiguière, tous quatre en forme de rose. Celle-ci est *cum brocherio*, ainsi que six autres aiguières (art. 18). S'agit-il d'un appendice, comme un goulot, ou d'un autre vase, d'une burette, ainsi que Du Cange le dit au mot *brocheronnus ?*

Une coupe (art. 9) et une grande coupe en forme de rose (art. 14) sont dites *de opere Anglie*. Mais cette même expression *de opere sancti Michaelis* (art. 13) s'applique à six candélabres de cuivre doré et armorié.

Les pichiers ou pichets, fréquemment rencontrés dans les inventaires à partir du XIIIe siècle, sont spécifiés comme étant l'équivalent de pintes : *Picherie sive pinte* (art. 2 et 19). Ils sont munis de couvercles.

Les plats laveurs (art. 20 et 26) sont en argent doré entièrement ou partiellement et même émaillé. Avec une foule de plats grands et moyens, d'écuelles et de tasses, une douzaine de cuillers, on trouve un drageoir à pied d'argent doré accompagné d'une cuiller d'argent blanc, pour les épices (art. 23).

Dans le meuble qui porte le nom d'*arca*, nous trouvons un plat à barbe d'argent à bords dorés (art. 35), *unus pelvis argenti ad barbigandum*, qui a son analogue article 54 : *unum pelvim pro barbitonsore*, et son explication, car *barbigandum* ou *barbigare* ne se trouvent pas dans Du Cange.

Unus pixis civate fine et est in parvo scrinio (art. 39) semble, avec raison, à M. Albanès, être une boîte de civette bien que le mot *civate* soit donné par Du Cange dans la seule acception d'avoine.

Nous sommes un peu étonnés aujourd'hui de voir que l'on fait tant d'honneur à une noix muscade, *pomum de grana musqueti*, que de la monter en or, de l'orner de pierres précieuses et de perles, et de la suspendre au-dessus d'un saphir à un cordon orné de perles (art. 53), et ce fait doit nous éclairer sur la rareté des épices au XIVe siècle. Notons cependant que L. de Laborde croit que les *pommes de must*, qu'il cite en son *Glossaire*, sont plutôt des compositions musquées. Un compte de 1591 semble lui donner raison, car il cite les moules qui ont servi à faire les grains fort gros d'une chaîne de musc du Levant, d'ambre gris et de civette.

Digitized by Google

Bien que la vaisselle fût surtout d'argent, le madre y était aussi admis, et le gobelet qui en était fait (art. 41) était même protégé par un écrin de cuir.

Les *due gibessiere sine charneria* de l'article 46 nous semblent des aumônières sans monture métallique, comme est celle conservée dans le trésor de Sens.

Enfin, dans cette chapelle où il y a de tout, même quelques vêtements sacerdotaux, on trouve dans le même coffre vert : un autel portatif de jaspe (art. 57) et un jeu d'échecs et de dés : *ludus excacorum et alearum* (art. 61), et enfin *duo miscatoria* (art. 60). Rapprochons-les immédiatement de *unum miscatorium pulcrum* (article 71) et de *duo esmocalia depicta* (art. 160) qui se trouvent dans les chambres voisines. M. Albanès hésite entre mouchettes et émouchoir pour les deux premiers articles, et chasse-mouche pour le dernier. Nous pensons qu'il y a faute du scribe et qu'il faut d'abord lire *muscatorium*, qui a les deux derniers sens, suivant Du Cange.

Il n'y pas grand'chose qui vaille, sauf une paire d'éperons de cuivre doré, dans les coffres de la chambre du rez-de-chaussée de la tour contiguë à la chapelle.

La chambre du premier étage est surtout riche en effets de literie, dont un châlit : *licteria fustea* (art. 95), garni de courtines vertes (art. 96), n'explique pas le nombre.

La chambre du second étage renferme encore une *arca* (art. 97) qui est dite à deux étages ou à deux planches : *una magna archa in qua sunt due astagie*, écrit le rédacteur de l'inventaire, qui se sert ici du même mot qui lui a servi à désigner la position de la chambre. Notons que dans l'article 35 l'*arca* est dite *cum duobus scriniis*, ce qui est peut-être une faute du scribe.

Sur les planches de cette armoire se trouvent deux chefs des onze mille vierges, des croix, deux autels portatifs de marbre, dont un dans son écrin de cuir (art. 116 et 117), une mitre, des encensoirs, une navette, des chandeliers, etc.; un tableau d'autel peint : *una tabula altaris depicta* (art. 118) et *unum tabulare pro eschaquis garnitum* (art. 119) dans son étui de cuir, qu'il faut joindre à quatre autres échiquiers (art. 102 et 103).

Il y a enfin, dans un petit écrin travaillé: *sex popla de sirico pro dominabus* (art. 108) et (art. 109) d'autres *popla* avec des choses également de peu de valeur. Nous ne trouvons point ce mot dans

Digitized by Google

Du Cange, et nous ne savons s'il faut le rapprocher de *poppea* ou *popera* qui désignent des poupées qui sont de lin dans un des exemples cités.

Après quelques gobelets d'or et d'argent, on rencontre un objet fort intéressant, c'est *unum scutum argenti*, *pro nuncio*, *cum armis domini* (art. 128). Or quelques miniatures nous montrent que les hérauts portaient à la ceinture un petit écu armorié. De plus, M. Victor Gay avait exposé dans les galeries du Trocadéro une petite boîte de cuivre émaillé en forme d'écu qui devait avoir la même destination. Voici donc un usage confirmé par un monument, une représentation et un texte.

La nombreuse argenterie des sires de Beaufort était marquée au moyen d'un poinçon de fer que l'on trouve dans l'écrin d'un gobelet : *in quo nichil est nisi ferrum ad signandum vayssellam* (art. 130).

Ici encore nous voyons une douzaine de cuillers, et, avec de la vaisselle plate, de la vaisselle d'étain composée de *scutelle* et d'*escutelliones* qui semblent différents. *Scutellio* ou *escutellio* n'est point donné par Du Cange.

Enfin, cette chambre du deuxième étage de la tour renferme une autre armoire longue et peinte en vert : *pro torticiis* (art. 143) que nous retrouvons ailleurs clairement désignés comme étant des cierges tors ou des torches : *duo candelabra ferri*, *alta*, *pro torticiis* (art. 292).

Ce sont encore des orfèvreries religieuses avec des garnitures d'autel et des vêtements épiscopaux qui remplissent les treize coffres et plus de la chambre du troisième étage de la tour. Cette abondance s'explique par les nombreux parents de Guillaume de Beaufort qui avaient été pourvus des plus hautes dignités ecclésiastiques, ainsi que le fait observer M. Albanès, en notant qu'il avait nommé, pour ses exécuteurs testamentaires, sept cardinaux, ses neveux. On y voit aussi quelques harnais de guerre.

Notons une fois de plus que, aux époques voisines de l'institution de la fête du Saint-Sacrement, ce que nous appelons aujourd'hui un ostensoir n'avait encore ni forme déterminée ni nom.

Dans l'inventaire de Saint-Césaire d'Arles, transcrit plus haut (p. 153), nous avons vu qu'une colombe, percée sur la *picturia* d'un orifice garni d'un cristal, servait à cet usage. Dans celui-ci, nous trouvons d'abord (art. 145) : *unum vas argenti deauratum*, *ad reppponendum corpus Christi*, *et in lateribus sunt ymagines beatorum Petri et*

Digitized by Google

Pauli; puis, article 209 : *unum reliquarium argenteum album, pro ponendo corpus Christi, ubi etiam sunt plures reliquie, cum armis domini*, et, article 213 : *una pixis sive bostia pulcherrima, brodata, ad reponendum corpus Christi, cum repositorio corii, et armis domini Clementis.*

Nous ne croyons pas connaître de paix antérieure au xve siècle ; en tous cas, c'était encore une patène destinée à recevoir le baiser des fidèles que l'on trouve dans les coffres si bien remplis du château de Cornillon : *patena argenti ad dandum pacem deaurata* (art. 147).

Avec des mitres, des sandales épiscopales, etc., nous trouvons deux *crismale* qui ont arrêté M. Albanès. Ce ne sont cependant que les vases à saint chrême, à l'usage exclusif des évêques, ainsi que l'indiquent les deux articles 172 et 179, où il en question.

Avec trois autels portatifs sont conservés deux tableaux peints pour autel. L'un est un diptyque, et porte les armes du pape Clément VI, frère de Guillaume de Beaufort, l'autre représente l'adoration des mages (art. 149). Puis plus loin nous trouvons, parmi les parements d'autel : *duo alia paramenta pro tabula supra altare et pro tabula sub altari* (art. 198), ce qui semble indiquer que ces deux tableaux étaient l'un un antependium, l'autre un retable. Mais nous ne devons pas oublier que notre inventaire se fait dans un magasin et non dans une chapelle.

En effet, au milieu de toutes ces choses ecclésiastiques, on trouve dans un écrin de cuir un échiquier magnifique (art. 190) en cristal et en jaspe, garni d'argent, avec échecs et dames (*tabulis*) de même matière, lequel porte les armes du roi de France (*domini nostri regis Francorum*) et celles du comte; puis, dans un autre coffre, une grande corne noire pour la chasse (art 199).

Une des roses d'or que les papes sont accoutumés de donner en carême se trouve renfermée avec trois autres roses : *et ibi sunt tres rose particulares cum repositorio corii* (art. 202). Une autre rose est ainsi notée : *una rosa ad deponendum supra timbrum magna. Et sunt ibi alique ornature et peramenta equorum, parvi valoris* (art. 191).

Rappelons-nous enfin que nous avons trouvé précédemment dans la chapelle Saint-Martial des coupes et même une aiguière en forme de rose, et nous devons en conclure que la rose devait occuper, comme elle occupe en effet, une place dans les emblèmes ou dans les armoiries des sires de Beaufort, puisqu'une rose est ici indiquée comme servant de cimier à son écu.

Digitized by Google

Les articles consacrés aux harnais de guerre (*arnesia ad armandum*) nous fournissent quelques indications et nous permettent presque de restituer toutes les pièces de l'armure d'un chevalier. On inventorie, en effet, trois bassinets et trois paires de manches de fer (art. 250), puis deux cottes de mailles de Paris et deux gorgettes (*due gorgayrete*) et des chausses de fer avec les sollerets y attenant : *calige de ferro, cum sotularibus simul tenentibus* (art. 251 à 253); puis, dans un autre coffre : *tria Jacques antiqua* (art. 255).

C'est en effet tout le harnais du XIVe siècle, où les pièces solides ne faisaient que commencer à envelopper le corps après avoir protégé les membres. Des livres liturgiques et des salaisons complètent l'inventaire de ce troisième étage de la tour.

Le quatrième étage contenait les papiers de famille.

Des sommes d'argent assez importantes furent enfin trouvées en divers lieux de la même tour.

Une chambre qui l'avoisinait était celle de Guillaume de Beaufort, qui y mourut.

Nous n'insisterons pas, à propos de ce qui garnit son lit ou ses lits, sur les divers noms que portent ces parties du mobilier, parce qu'il y a quelque confusion et qu'il est nécessaire d'examiner les autres chambres pour nous faire une idée plus exacte de leur ameublement.

Celle-ci devait être à feu, car on note des chenets et des pinces, *forffices ferri pro aptando ignem* (art. 300), et avec ces ustensiles *unum globier* (art. 299) devant lequel nous restons sans explication.

La garde-robe de cette chambre renferme un lit avec ses garnitures, une table à tréteaux : *mensa cum tractellis* (art. 310), suivant une expression que ne donne point Du Cange, et un drap noir pour mettre sur un tombeau.

Une autre chambre contiguë à la tour, en outre de ses meubles nécessaires sur lesquels nous aurons à revenir, renferme des livres liturgiques, de l'orfèvrerie religieuse, etc.

La dépense (*expensis*) et le garde-manger (*garda manjar*) sont dans cette partie du château. La première est dite *in fundo turris* et renferme des nappes, des longières et une pierre à huile : *lapis olearius* (art. 351) qui doit être rapprochée des *novem lapides olearii quorum quinque sunt pleni* (art. 353), qui se trouvent dans le garde-manger.

Digitized by Google

Un article ainsi conçu : *helemosinalia de fusto* (art. 350) doit désigner un tronc à aumônes.

Une chambre basse près des étuves renferme dans ses coffres des pois, des fèves, de la cire, avec quelques matelas et quelques serges armoriés.

Les étuves sont un arsenal, mais elles étaient surtout un appartement qui, pouvant être chauffé, servait de salle pour les repas. Les baignoires de bois sont ailleurs, en effet. Nous y trouvons devant la cheminée le banc que nous montrent souvent les miniatures, et, au centre, un dressoir : *unum drayssatorium in medium tinelli* (art. 376). Le vocable *tinellus*, suivant Du Cange, indique précisément en Italie un lieu de réunion pour manger. Et, meuble nécessaire, une grande table sur trois tréteaux y est accompagnée de quatre autres tables plus petites.

Le lustre est d'une composition que nous sommes étonnés de rencontrer au XIVe siècle et dans le midi de la France. Nous n'en avions rencontré, du même genre que les deux visés par l'inventaire, qu'en Allemagne où ils sont surtout du XVIe siècle. Ils se composent d'un buste de femme tenant généralement un écu sur son giron qu'il termine et sur lequel s'emmanchent les bois d'un cerf dont les andouillers portent des bobèches. Ils sont suspendus horizontalement de telle sorte que la figure regarde le sol.

Or, nous trouvons dans l'étuve du château de Cornillon : *unum cornu cervi, quod pendet cum candelabra* (art. 380), description un peu sommaire qu'explique celle-ci en la complétant : *unum cornu cervi pro candelabra in medio turelli, in quo est capud mulieris* (art. 394).

Revenons maintenant aux engins inventoriés dans l'étuve.

Ce sont d'abord *aliqui garioti pro canonis* et *magnus estripes ruptus*.

Si nous nous reportons aux miniatures qui donnent les premières indications sur l'artillerie à feu, nous voyons les pièces de canon et surtout leurs servants protégés par une sorte de mantelet. Or, *garioti* n'est pas loin de *garita*, d'où nous avons fait « guérite », et qui provient de *garire*, qui, suivant Du Cange, a le sens de protéger. Nous pensons donc qu'il s'agit d'affût des canons. Quant à l'*estripes*, notre langue ne répugne pas, ce nous semble, à ce que ce soit la même chose qu'un *estrif*, qui est une sorte de machine de guerre, qu'accompagnent sept balistes, tant grandes que petites : *cum banderiis* (art. 372) : bannières ou enseignes, dit Du Cange.

Digitized by Google

Mais nous ne pensons pas qu'il faille donner cette acception à ce mot dans le cas présent.

Nous trouvons en effet, presque à la fin de l'inventaire, un ensemble complet qui se compose de : *una balista cum banderio, XVIII cayrelli sive viratoni; unum cremalh ferreum* (art. 650 à 652). Nous avons là une grande arbalète à rouet et à crémaillère, avec ses projectiles, et le *banderium* doit être soit l'arc, soit la corde qui sert à la bander.

Les sept balistes visées plus haut sont également accompagnées de leurs viretons et de sept targes peintes qui servaient à protéger celui qui les employait, ainsi, d'ailleurs, que le montrent les manuscrits. Il y a de plus sept écus ronds qui les accompagnent (art. 371).

Ces engins sont placés *in uno galacio* (art. 273) de l'étuve. Il nous semble difficile que ce mot signifie galetas, et il faut y voir soit une sorte de coffre, soit un meuble.

Ces étuves nous semblent occuper l'étage inférieur d'une tour ou tourelle neuve (*turello nuovo*) dont l'étage supérieur contient des tables, grandes et petites, un pupitre à lire l'Évangile, le lustre que nous avons mentionné plus haut, et *quatuor magna escana in circuitu turelli* (art. 386). Joinville employant le mot *eschamel* pour escabeau, et le mot *escame* étant cité dans le même sens par Du Cange, nous pensons qu'il y a une faute de scribe et qu'il faut y lire *escama*, qui est une forme de *scamma*.

On trouve enfin de la literie dans cette chambre avec un parement de l'œuvre d'Arras, c'est-à-dire de tapisserie. L'histoire d'Alexandre y est représentée.

Une seconde chapelle occupait une des pièces de la tourelle neuve. Elle était dédiée à saint Jean.

L'autel était en pierre, la croix était de bois revêtu de lames d'argent d'un côté, de velours rouge de l'autre, avec des pierres de verre. Deux images en pierre de la Vierge et de saint Jean devaient se tenir à ses côtés. Sur l'autel s'étendait un dais d'étoffe verte : *duo copertoria de viridi simul suta que faciunt supercelum altaris* (art. 395).

Deux cloches étaient suspendues dans cette tourelle, qui renfermait encore quelques objets de literie.

Près de cette tourelle, une chambre neuve, qui est à feu, est meublée de sa couchette, garnie d'un dressoir carré sans pied, de

Digitized by Google

plusieurs escabeaux, et tendue d'une tapisserie représentant des dames en chasse.

Nous y trouvons une chambre de parement, c'est-à-dire la tenture du lit : *brodata de piseria, cum angelo annuntiationis* (art. 413). *Pisaria* signifie champ de pois. Il est possible qu'il s'agisse ici d'un semis de fleurettes comme sont les verdures du xve siècle, qui servent de fond à des personnages. Nous avons trouvé des pois en fleur et en cosse comme motifs d'ornement dans des tapisseries de cette époque.

Deux paires d'orgues en mauvais état sont déposées dans un corridor, après lequel vient la cuisine, qui renferme les ustensiles ordinaires. Nous y trouvons *due gratulerie* (art. 423) et *due graturice* (art. 431), qui nous semblent être des grils, bien que Du Cange ne donne pas ces formes, et *una platella magna ad colandum* (art. 425) qui est peut-être une passoire.

Un moulin à moutarde : *molendinum pro cinapo* (art. 430) nous montre de quelle importance était ce condiment à une époque où les épices étaient rares.

Traversant deux celliers, un grand et un petit, pour arriver au vaisselier, *garda vexella*, qui renferme une argenterie nombreuse composée de plats, d'écuelles, de pichets et de douze cuillers, nous distinguons un pot à aumône : *una parva helemosinaria argenti alba* (art. 450), et six gemellions d'argent : *sex plati lavatorii argenti quorum tres sunt sine broes* (art. 445). Les appendices qui manquent à trois de ces plats sont les petites gargouilles destinées à verser l'eau, et qui n'étaient point nécessaires à celui des gémellions qui, placé sous les mains de la personne à qui l'on donnait à laver, suivant l'expression du moyen âge, recevait l'eau qu'on y avait versée avec l'autre. Ces six plats formaient donc trois paires. Ceci, qui nous est indiqué par les ustensiles de même genre, généralement en cuivre émaillé, que conservent les musées et les collections, nous fait supposer que le mot *broes* doit être plutôt lu *broes* et se rattacher à la forme *brocherius*, que nous avons trouvée dans l'article 18, avec la signification probable de goulot.

Ajoutons immédiatement que nous trouvons plus loin la description très complète de deux gémellions où le mot *brochono* est écrit tout au long : *Duo magni plati lavatorii; unus cum brochono et alius sine brochono, argenti albi, et sunt aliquantulum deaurati in circumferenciis, et in medio sunt arma domini cardinalis, cum pilleo esmalhato*

Digitized by Google

(art. 691). Le *pilleo*, ou plutôt *pileo* émaillé, dont il est ici question nous semble être le chapeau cardinalice, qui servait de cimier aux armes du prélat auquel appartenaient ces bassins laveurs.

On couchait dans le vaisselier, où il semble qu'il existait même deux lits, un grand et un petit.

Ici, nous devons entrer dans la partie la plus ancienne du château.

L'inventaire nous fait pénétrer, en effet, dans la vieille chambre, sur la porte, garnie de ses objets de literie, etc., puis dans une vieille tour antique, qui semble être surtout un magasin. On y trouve bien un matelas, un oreiller, et un *paramentum de opere de Atrebatensi* (art. 472) représentant l'histoire de Charlemagne avec une fontaine au centre, et un autre *paramentum de opere de ras diversi coloris* (art. 475), qui sont tous deux des tapisseries désignées comme étant d'Arras; mais il y a aussi un dressoir, une table et un banc.

La chambre de Mme de Beaufort est aussi une vieille chambre. Elle est remarquable parce qu'un autel y est dressé, lequel est paré d'une toile à croix noire, probablement en signe du deuil de Guillaume de Beaufort qui vient de mourir. Le lit, sa garniture, une tapisserie à bergerettes, une table, des bancs et leurs garnitures armoriées, une étagère de peu de valeur et des caisses s'y trouvent aussi avec quatre candélabres de fer qui dépendent peut-être de l'autel, avec un bénitier d'étain accompagné de son aspersoir.

Le fournil, dont l'importance est attestée par son mobilier spécial, est accompagné de deux chambres, qui sont des magasins. Dans la chambre basse, il y a une citerne à huile et une grande armoire qui renferme les vêtements de Mme de Beaufort, *raupa domine* (art. 511), avec un calice. Dans la chambre haute, des ferrures de roues se rencontrent avec un plat à barbe.

L'inventaire nous fait pénétrer maintenant dans la partie du château habitée par le jeune Raymond, vicomte de Valerne, alors âgé de neuf à dix ans, en faveur de qui cet inventaire est dressé.

Une première chambre n'est qu'un magasin garni de caisses remplies de choses intéressantes.

C'est d'abord un gobelet fait d'une noix de coco garnie d'argent doré : *unus gobeletus de nuce nigra, circumdatus de argento deaurato* (art. 636); puis une épreuve de corail et de langues de serpent :

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BEAUX-ARTS.

SEPTIÈME SÉRIE.

TOME I.

3e livraison.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M. DCCC LXXIX.

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA TROISIÈME LIVRAISON. — ANNÉE 1879.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'archéologie. (Suite.) — Texte de la communication de M. Albanès, relative à l'inventaire du château de Cornillon, p. 197 à 232.

Note, par M. le comte Édouard de Barthélemy, sur les sceaux du chartrier de l'abbaye de Cheminon, p. 232 à 240.

Rapport, par M. P. Charles Robert, sur le milliaire de l'an 435 conservé au musée d'Arles. Communication de M. Mowat, p. 240 et 241.

Texte de cette communication, p. 241 à 244.

Rapport, par M. Robert de Lasteyrie, sur une inscription française du XIIIe siècle conservée à Villiers-aux-Bois (Pas-de-Calais). Communication de M. le comte d'Héricourt, p. 244 et 245.

Rapport, par M. Robert de Lasteyrie, sur la découverte d'un tombeau du XIe siècle à Saint-Severin (Charente). Communication de M. l'abbé Auber, p. 246 à 249.

Rapport, par M. Robert de Lasteyrie, sur deux inscriptions de cloches angevines du XVIIe siècle. Communication de M. Marchegay, p. 249.

Texte de cette communication, p. 249 à 251.

Rapport, par M. Robert de Lasteyrie, sur le tombeau d'une recluse découvert au Mans. Communication de M. Hucher, p. 251 à 256.

Rapport, par M. Le Clerc, sur une note relative à la sépulture du chevalier de Vauréal, fils naturel du dernier prince de Conti. Communication de M. Leroy, p. 256.

Texte de cette note, p. 256 à 259.

Rapport, par M. Douët d'Arq, sur des étrennes données au duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, par Louis, duc d'Orléans. Communication de M. Boucher de Molandon, p. 260 à 262.

Texte de cette communication, p. 262.

Rapport, par M. L. Douët d'Arcq, sur des empreintes de sceaux sur des cloches. Communication de M. le chanoine Barbier de Montault, p. 263.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur les inventaires de l'église métropolitaine d'Avignon en 1511 et en 1546. Communications de M. Duhamel, p. 264 à 270.

Texte de ces inventaires, p. 270 à 296.

Rapport, par M. A. Ramé, sur une note relative au vitrail absidal de Notre-Dame

(Voir la suite à la page 3 de la couverture.)

Digitized by Google

quidam esproba de corhalo et linguis serpentum, cum pede, argenti deaurati, multum pulcra, cum armis domini (art. 540).

L. de Laborde cite de nombreux exemples de ce vase particulier au moyen âge, et nous sommes étonné de ne point l'avoir trouvé dans Du Cange. Mais tous ces exemples n'indiquent point ce que pouvaient être ces langues de serpent, ni comment on les préparait pour en faire des «languiers».

Une *longirea pro speciebus* (art. 541), qui vient après, reste pour nous sans explication. S'agit-il d'une pièce d'orfèvrerie ou d'une pièce d'étoffe? Cet article se trouve au milieu de l'orfèvrerie, avec d'autres choses : *popla*, qui appartiennent à Mme de Beaufort.

Mais nous croyons voir un chapeau, d'orfèvrerie probablement, orné de perles, dans cette désignation : *unus circus cum capellis de perlis et repositorio corii* (art. 554). Du Cange donne *circulus* avec le sens de couronne. Nous trouvons ensuite deux petites épées montées en argent, des couteaux à gaine garnie d'argent et à manches bien travaillés, dont l'un représente un homme armé; deux canifs dans une gaîne et *duo cutelli cisorii cum manubrio de jaspide* (art. 567) qui nous semblent être des couteaux tranchoirs, *cissorium* désignant la tranche de pain sur laquelle on mangeait au moyen âge; les sceaux de Raymond, réunis par une chaîne d'argent, et une boîte d'argent pour un *Agnus Dei*. Un petit reliquaire contenant une parcelle de la vraie croix, une boule de pierre ou de verre bleu, garnie d'argent, et une ceinture de tissu d'or garnie d'argent sont encore inventoriés dans les coffres de cette chambre où, avec quelques objets de literie, se trouvent deux baignoires : *due tine pro balneando* (art. 572). Les miniatures nous montrent que ces baignoires étaient de simples cuves oblongues.

Il s'en trouve une troisième dans la chambre du jeune Raymond, auprès de laquelle l'horloge sonnait les heures aux habitants du château : *unum orologium garnitum, pro pulsando horas* (art. 597).

Maintenant que nous avons parcouru presque toutes les chambres du château de Cornillon, résumons en un seul article leur ameublement.

Le lit, qui en est le meuble principal, est singulièrement désigné : *licheria* (art. 347), *licheria fustea* (art. 95), *licheria de postibus* (art. 313) et *licheria lecti* (art. 453 et 501), qui indiquent des couchettes montées, tandis que dans la garde-robe des bois de lit sont ainsi inventoriés : *pluribus postibus pro licheriis* (art. 310).

Digitized by Google

Sa garniture se compose, en suivant l'ordre généralement adopté dans l'inventaire : 1° d'un *matalacium de bombace* (de coton), ou d'un *matalacium lane;* 2° d'une ou deux *culcitre;* 3° d'un ou deux *pulvinaria ;* 4° de *unum par lintheaminum;* 5° d'une *vanoa;* 6° d'un *copertorium.*

Le *matalacium*, qu'il soit de coton ou de laine, nous semble tenir l'emploi de ce qu'on appelle sommier aujourd'hui.

Les *culcitre* sont les couettes de plume, ainsi que semble l'indiquer l'article 94 : *una culcitra et unum pulvinar de pluma.*

Les *pulvinaria* sont les traversins ou les oreillers.

Les *lintheamina*, linceuls ou draps de lit, sont dits de trois toiles : *de tribus telis* (art. 388 et 466) et de quatre toiles : *IV^or telis* (art. 318, 409, 457), suivant leur largeur probablement et qu'ils étaient faits de trois ou quatre lés cousus ensemble.

On ne dit pas d'où venaient ces toiles; mais il y avait en magasin des toiles de Reims et de France : *due magne pecie tele de Francia* (art. 192), *due alie pecie tele de Remis, obtime* (art. 193), *una magna pecia tele de Remis* (art. 113); mais peut-être étaient-elles réservées pour les nappes d'autel.

La *vanoa* n'est pas, comme la *flessata* (art. 465), ou la *fleciata testata in capitibus* (art. 580), une couverture non piquée, fabriquée et tissée pour une destination précise; ce semble être ce qu'on appelle si improprement aujourd'hui une courte-pointe. Nous la trouvons faite de soie, rouge d'un côté, jaune de l'autre; plus souvent elle est blanche. Nous trouvons enfin qu'on en peut faire un ciel de lit : *una vanoa modici valoris, que facit supercelum* (article 488), à moins qu'il ne faille lire *superlectum* comme plus bas.

Le *copertorium* est une couverture d'apparat, parfois aux armes du seigneur : *unum copertorium de panno violato, cum armis domini in mantellis cervorum ibi brodatorum* (art. 461); *unum copertorium de viridi cum armis et tinbro domini* (art. 464); *unum copertorium lecti cum armis domini et domine prime* (art. 389). Guillaume de Cornillon avait été marié trois fois.

Ce peut être aussi une couverture pour l'hiver, car nous la trouvons garnie de fourrure, comme ces deux qui sont, l'une bleue, doublée de petit gris, l'autre de lapin : *duo copertoria unum de blavo folratum de grisis modici valoris et aliud de cuniculis* (art. 484).

Un autre est bordé et échiqueté de velours rouge, plissé, et fourré d'hermine (art. 91).

Digitized by Google

Une étoffe également parée, qui porte le nom de *superlectile*, nous semble analogue au *copertorium*, d'autant plus qu'il la remplace dans l'énumération de la garniture du lit de l'une des chambres, celle près de la tour : *unum superlectile violatum, cum armis domini et domine* (art. 281); *superlectile de fustana* (art. 284).

Il arrive qu'une autre couverture s'ajoute à la *vanoa* et au *copertorium*, comme sur le lit du jeune comte Raymond. Elle prend le nom de serge : *una sargia rubea, brodata de cirico, cum armis domini et domine* (art. 575). Sur le lit de Mme de Beaufort, après les deux *copertoria* fourrés décrits plus haut (art. 484), il y a aussi une serge verte armoriée (art. 485).

Sur le lit de M. de Beaufort, la serge s'ajoute aussi à la *vanoa* et au *superlectile*. Elle est même ornée comme un *copertorium* visé plus haut (art. 461) : *sergia, cum armis domini, et est ibi figura cabrioli qui portat arma in mantello* (art. 282). Elle s'accrochait en tête du lit : *in capite lecti una sergia, cum armis* (art. 366), et pouvait servir de dosseret à un siège : *una sargia viridi, pro domino episcopo, in cathedra* (art. 345).

Enfin, le lit pouvait être garni de rideaux, ce qu'on appelait une chambre de parement : *una camera paramenti antiqua, de quinque peciis, rubea* (art. 462); *una camera de sergia viridi, de quinque peciis, de armis domini et domine* (art. 321 et 581). Les cinq pièces s'expliquent : une forme le dossier du lit, et quatre les rideaux.

Un tapis que nous croyons désigné sous le nom de *marcipedes*, que nous ne trouvons pas dans Du Cange : *duo marcipedes, cum armis domini et domine* (art. 265), *duo alii marcipedes veluti, cum armis domini* (art. 286), est inventorié à la suite des diverses pièces qui couvrent le lit de M. de Beaufort. *Unum marcipedes belneti* (art. 322) se voit encore à la suite de la garniture de lit d'une autre chambre.

Que signifie *belneti*, que nous ne trouvons pas dans Du Cange?

Ailleurs *marcipedes* est ortographié *marchipedes : unum marchipedes de viridi, bornatum de rubeo* (art. 327). Il est possible qu'on mît aussi ces tapis devant les bancs, car nous trouvons des marchepieds et des banquiers faits d'une même étoffe grossière (art. 86).

Les murs des chambres étaient tendus. Celle où Guillaume de Beaufort mourut l'était d'une étoffe à ses armes et à celles de sa femme, et à leurs couleurs alternées, ainsi que cela se voit parfois dans les manuscrits : *unum longum paramentum cum armis domini et domine, diversorum colorum* (art. 283).

Digitized by Google

Les autres chambres semblent garnies de tapisseries qui portent aussi le nom de *paramentum*. Elles sont dites de l'œuvre d'Arras ou de raz : *de opere atrabetensi*, ou plus rarement : *de opere de ras*.

Quelques-unes de ces tapisseries sont conservées en magasin dans une des chambres de la tour. L'histoire de David, celle de Virgile, auquel le moyen âge créa une légende, celles de Charlemagne, d'Alexandre, des chasses, des jeunes filles avec des oiseaux, des papegais, se rencontrent dans divers articles de l'inventaire.

Les bancs recevaient une garniture qui porte le nom de *bancale*. Il y en a d'emmagasinés dans la tour (art. 81 et 82) et dans les diverses chambres : *sex bancalia, et sunt similia duo frica*[1] (art. 324); *duo bancalia, unum viride, et aliud cum armis domini* (art. 374), dans l'étuve, immédiatement après le banc, et six également armoriés dans la salle de la tourelle neuve, puis dans d'autres chambres.

Pour rendre les meubles plus commodes et plus doux, on les garnissait de coussins ou de carreaux que nous trouvons en nombre. Il y en a trois de cuir en magasin : *tres carelli rotundi de corio* (art. 141). La plupart étaient armoriés (art. 325, 392 et 393), même aux armes du jeune Raymond (art. 490).

En suivant l'inventaire, nous continuons de parcourir les différentes pièces du château de Cornillon, pièces qui ne nous arrêteront guère.

Ce sont d'abord deux caveaux, une pièce près de l'écurie que son mobilier indique être une sellerie, malgré le nom qu'elle porte : *in salino* (art. 604); un grenier, puis la chambre du portier, la secrétairerie, et enfin l'écurie, qui est garnie de palefrois, de haquenées et de mules.

Viennent ensuite cinq chambres pour le gouverneur, *magister aule*, le chapelain, le médecin et divers.

Les legs meubles faits à Raymond de Valerne par son père ne se bornaient pas au mobilier du château de Cornillon; aussi l'inventaire est-il suivi d'annexes qui indiquent ce qu'il possédait ailleurs.

Ce sont d'abord des objets de literie à l'usage de serviteurs qui ne résidaient pas au château, comme le jardinier et les bouviers d'une manse dont le mobilier agricole est inventorié. Il y a aussi quelques pièces d'artillerie, mais non à feu.

Enfin, l'inventaire de l'argenterie qui se trouvait dans un château

[1] *Fracta ?*

Digitized by Google

de Vertfeuille : *in castro de Viridifolio* (art. 679) termine le document que nous analysons.

Nous y trouvons, dans des bouges, trois crusequins, dont deux de madre à garniture émaillée dans un écrin de cuir (art. 679 et 690). Léon de Laborde cite plusieurs gobelets de ce nom dont l'origine semble allemande [1]. Celui que mentionne le n° 679 était muni d'un couvercle et était assez large pour que son fond pût contenir une représentation quelconque, ainsi que nous l'apprend un autre article : *unus crucequinus argenti deaurati, cum copertorio aliquantulum esmalhato, et in fundo est figura servi* (art. 696).

Le madre, qui avait servi à faire l'un de ces crusequins, avait été également employé à confectionner quatre cuillers montées en argent doré (art. 689), c'est la première fois que nous le trouvons avec cet emploi dans un document, bien que nous ayons vu dans les collections des cuillers dont la spatule est faite de matières diverses, comme le cristal, une coquille, etc.

Nous avons parlé plus haut des deux plats laveurs (art. 691) que l'on trouve encore avec un grand nombre de plats, d'écuelles, de tasses, de pichets, de gobelets et de coupes, de petites pintes ou aiguières : *pinctole seu aiguerie* (art. 70), et douze cuillers dorées.

L'inventaire se termine par la mention de huit candélabres de cuivre émaillé, de l'œuvre de Limoges (art. 701), et d'un reliquaire de cristal pour le *corpus Christi* (art. 702).

Cette longue analyse du document adressé par M. Albanès en montre l'intérêt; aussi n'avons-nous pas besoin de dire que nous en proposons la publication, avec les commentaires et les notes que notre savant et zélé correspondant y a ajoutés.

Alfred Darcel,
Membre du Comité.

Inventaire du château de Cornillon.

Comme nous l'apprend Baluze[2], Guillaume Roger, comte de Beaufort, frère du pape Clément VI, père de Grégoire XI et aïeul du fameux Raymond de Turenne, épousa successivement trois femmes: Marie de Chambon, Garine de Canillac et Catherine de la

[1] V° Crousequin.
[2] *Vitæ paparum Avenionensium*, t. I, col. 831.

Digitized by Google

Garde. Son dernier mariage, dont la date n'a pas été indiquée, eut lieu postérieurement au 9 novembre 1363, jour où Guillaume de Beaufort et Hugues Adémar de la Garde, frère de Catherine, en stipulèrent les conditions à Bagnols, dans le cloître de l'église paroissiale.

Un seul enfant naquit de ce mariage : ce fut Raymond de Beaufort, le dernier des fils de Guillaume. Son père l'émancipa le 23 août 1379, par un acte passé dans le château de Cornillon, dans lequel il lui fit donation entre-vifs de biens meubles et immeubles très considérables. Il semble pourtant résulter des documents que nous avons sous les yeux qu'à cette époque Raymond n'avait guère que dix ou onze ans; car l'année suivante, son père, en mourant, le laissa, bien qu'émancipé, sous la tutelle de Guillaume, son fils aîné, et cette tutelle ne prit fin que le 23 juillet 1383, parce que Raymond, est-il dit, avait alors dépassé l'âge de quatorze ans. Il était donc né en 1368 ou en 1369[1].

Guillaume Ier, comte de Beaufort, avait fait son testament le 27 août 1379. Il fit un premier codicille le 16 février 1380, et deux autres le 17 du même mois. Sa mort dut suivre de très près, puisque quinze jours après cette dernière date, le 4 mars, on dressait l'inventaire de ses biens et l'on mentionnait sa mort. Tous les actes que nous venons de citer se trouvent dans le registre qui nous a fourni le document que nous adressons au Comité[2].

Avant d'en venir aux quelques observations que nous voulons joindre à notre inventaire, il nous paraît utile de rectifier une erreur qui s'est glissée dans la *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, et qui fausse toute l'histoire d'une commune de notre département. Dans la notice historique qu'ils ont donnée sur Cornillon, commune de Sallon, arrondissement d'Arles, les auteurs de ce grand ouvrage nous apprennent que ce petit pays eut pour seigneur Guillaume de Beaufort, qui y fit sa résidence et y mourut, le laissant à son fils Raymond. Ils mentionnent ensuite l'inventaire *des effets* à lui appartenant, et nous disent qu'il y avait dans ce lieu une chapelle de

[1] Tempusque etiam dicte tutele transiverit, seu expiraverit, cum idem Raymundus sit et esse dicatur jam effectus major quatuordecim annis...; propter quod idem dominus comes et vicecomes, tutor prelibatus, onus dicte tutele dimittere, et eidem Raymundo, fratri suo, tanquam abili, et extra tempus pupillaris etatis existenti, dimittere vellet...

[2] Archives des Bouches-du-Rhône, B, 1431.

Digitized by Google

saint Martial, un hospice, une tour et une horloge qui sonnait les heures[1]. Tout cela est très vrai et très intéressant, mais à condition que l'on évitera le quiproquo qui a fait transporter dans les Bouches-du-Rhône ce qui se trouve dans le département du Gard.

Guillaume de Beaufort fut, en effet, seigneur de Cornillon; c'est là qu'il fit ses trois codicilles, et il y mourut, comme on peut le voir ci-dessous dans l'inventaire, au numéro 277. Mais ce château de Cornillon n'est point en Provence; c'est celui qui se trouve dans l'arrondissement d'Uzès, canton de Pont-Saint-Esprit. Il suffirait, pour en avoir la certitude, de considérer que l'inventaire des meubles de ce château fut fait en présence de l'évêque et du grand-vicaire d'Uzès, du juge d'Alais, et spécialement de Raymond de Montarène, juge royal de l'Uzégeois, qui était là présent comme juge du lieu. D'ailleurs plusieurs des actes contenus dans le même registre accompagnent la mention qui y est faite du château de Cornillon, de ces mots décisifs *Uticensis diocesis*, et la donation du château à Raymond de Beaufort porte en toutes lettres : *Castrum et locum Cornilionis Uticensis*[2]. Il faut donc retrancher de l'histoire du Cornillon des Bouches-du-Rhône, pour le rendre à qui de droit, ce qui lui est attribué par la statistique du département.

L'inventaire qui fut dressé, après la mort de Guillaume de Beaufort, des meubles légués à Raymond, son fils, vicomte de Valerne, nous a paru fort curieux et devoir être signalé au Comité des travaux historiques. Bien qu'il n'y soit question que de l'ameublement d'un seul des nombreux châteaux des Beaufort, il nous donne une haute idée de la fortune et des richesses de cette famille, qui, en moins de trente ans, donna deux papes à l'Église. On y trouve de l'argenterie à profusion. Nous avons compté plus de 600 pièces, tasses, gobelets, aiguières, plats, écuelles, cuillers, drageoirs, croix, calices, reliquaires et ornements ecclésiastiques.

Ce qui n'est pas moins remarquable, ce sont les nombreuses tapisseries historiées réunies dans ce château, et dont l'inventaire nous fait souvent connaître les sujets qui y étaient dessinés. On y voyait, avec des tapisseries semées de perroquets (nos 80, 320), une chasse aux cerfs (83), une jeune fille entourée d'oiseaux (84), l'histoire du roi David (84), les figures des apôtres (319), l'histoire de

[1] *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 1008.
[2] Voir ci-dessous, page 207.

Digitized by Google

Virgile (323), l'histoire d'Alexandre (391), des dames à la chasse (412), l'histoire de Charlemagne (472), etc. Beaucoup de ces pièces sont données comme provenant des fabriques d'Arras, et nous laissons à un plus habile que nous le soin d'utiliser les indications que l'on y rencontre.

Nous passons sous silence ce qui concerne les livres et ornements pontificaux et sacerdotaux qui étaient là en abondance; c'était évidemment une partie des dépouilles des nombreux prélats que la famille avait comptés dans son sein. On sait assez combien de cardinaux et d'évêques sortirent à cette époque de la famille des Roger de Beaufort et des familles qui lui étaient alliées. Dans le testament de Guillaume de Beaufort, on voit figurer comme exécuteurs testamentaires jusqu'à sept cardinaux vivant en 1379, et que le testateur appelle ses neveux[1].

Enfin il nous semble que l'acte par nous transcrit pourra encore être utilisé avantageusement sous le rapport des termes et solutions qu'il emploie, et que l'on y trouvera un bon nombre de mots qui n'ont pas été enregistrés dans le dictionnaire de Du Cange. Nous en avons signalé quelques-uns; beaucoup d'autres qui s'y trouvent aussi ont besoin d'explication, pour lesquels nous ne voulons pas risquer une interprétation arbitraire.

Nous faisons précéder le texte de notre inventaire par un fragment de l'acte d'émancipation de Raymond de Beaufort, qui nous en paraît le complément nécessaire. Il contient la donation des mêmes objets qui, mentionnés en termes généraux, devaient faire l'an d'après la matière de l'inventaire détaillé dont nous envoyons la copie.

J.-H. Albanès,

Correspondant du Ministère à Marseille.

[1] Exequtores meos... constituo, videlicet, reverendissimos in Xpo patres ac dominos, et *nepotes meos*, dominos Lemovicensem, de Agriffolia, Pictaviensem, Mimatensem, Majoris monasterii, Sancti Marcialis, et de Vernio, Sancte Romane ecclesie cardinales. — *Testament de Guillaume de Beaufort*, 27 *août* 1379, B, 1431, fol. 123.

Digitized by Google

Extrait de l'acte d'émancipation de Raymond de Beaufort.

23 août 1379.

Item, [dedit, donavit] castrum et locum Cornilionis Uticen., per prefatum dominum comitem emptionis titulo acquisitum, cum suis pertinentiis, cum mansis de Sancto Mabilio et de Veruna, juribus, censibus, redditibus, terris cultis et incultis, vineis, ortis, pratis, nemoribus, forestis, et aliis pertinentiis quibuscumque, et cuiuscumque existant condicionis, cum omnimoda juridictione, alta, media et bassa, mero et mixto imperio; et primas appellationes; necnon omnia utencilia infra castrum predictum existencia; videlicet, scrinia, caxias, arcas, coffinas, bougias, culcitras, tam magnas quam parvas, pulvinaria pluma munita et minuta, matalassia, lintheamina, quecumque sint, tam parva quam magna, vanobas albas, coopertoria de serico et de panno, de minutis et grossis variis, dorcis variorum, herminis et citegulis, munitis, sargiis cuiuscumque colorum existant, flessiatis albis vel virgatis, courtinis, tam de sirico quam aliis sargiis, tam rubei quam viridi [et] lividi colorum, bancalia quecumque, plana vel armaniata, cuiuscumque coloris existant, carrellos de diversis ciricis operatos, et de lana, cum signis et armaturiis ipsius domini comitis armaniatis, de corio, et planis, et aliis cuiuscumque existant condicionis et forme; marchapes, mapas omnes et singulas, tam parvas quam magnas, primas, grossas, modicas et magnas, longerias et manutergia quecumque, omnes et singulos pannos hystoriatos et operatos, cuiuscumque hystorie, pro parando et ornando domum factos; totam vaxellam suam argenteam, excepta vaxella Rogerio de Belloforti, militi, filio ipsius domini comitis, per ipsum dominum comitem donata et legata, ut dixit, in suo testamento, sive sit vaxella predicta dicto nobili Raymundo, ut premittitur donata, deaurata sive plana; dum tamen pro cursu domus ipsius domini comitis cotidiano non esset necessaria, in vita ipsius domini comitis; tonellos quoscumque, et botas vinarias..., aliaque universa et singula utencilia infra domum castri predicti existencia, bancos, tabulas et scabella, et alia coquine, pistorie et furno necessaria, absque diminucione quacumque. Item, omnes palafredos suos, et avere animalium lanutorum, et aliorum animalium quorumcumque..., mulos, mulas et sommerios quoscumque... Item, capellas sacerdotales quascumque, et alia sacerdotalia indumenta, que sunt plura, cum libris, missalibus, responsoriis, legenderiis, et aliis..., cum mapis altarium, calicibus et pathenis argenteis; vinagerias, reliquiaria et cruces argenti; mitram de perlis munitam, cum duobus vel tribus aliis, crossam pulcherrimam, turibulum et navetam cum cloqueario, ac campana parva de argento, cum ornamentis et paramentis episcopalibus...; arnesia et armaturas quascumque, balistas, etc.

(Arch. des Bouches-du-Rhône, B, 1431, fol. 15.)

Digitized by Google

INVENTARIUM BONORUM VICECOMITIS VALERNE[1].

In Dei nomine. Amen. Anno a nativitate eiusdem m° ccc octuagesimo, indictione tertia, et dei dominica que fuit quarta die mensis marcii, pontifficatus sanctissimi in Xpo. patris et domini nostri domini Clementis, divina providentia pape septimi, anno secundo. Noverint universi et singuli, presentes pariter et futuri, quod magnifficus et potens vir dominus Guillelmus de Belloforti, vicecomes Turenne, tutor potentis viri Raymundi de Belloforti, fratris sui, continuando inventarium per ipsum inceptum, et per presentes inventarium faciens bonorum dicti Raymundi pupilli, nomine tutorio, in presentia et testimonio reverendorum in Xpo. patrum dominorum Glandatensis et Uticensis episcoporum, et venerabilium virorum dominorum Petri Molini. licentiati in decretis, archidiaconi Senesii in ecclesia Tholosana, et vicarii dicti domini Uticensis episcopi, Petri Chabaudi, prioris Gordanicarum, fratris Guillelmi de Manso, ordinis predicatorum, penitentiarii domini nostri pape, Petri de Caussanicis, jurisperiti, judicis Alesti, Guillelmi Pelicerii, licenciati in medicina, canonici Anicensis, Aymerici de Corsaco, servientis armorum domini nostri pape, et domini Henrici de Ruppe, militis; necnon et coram venerabili et circunspecto viro domino Raymundo de Montearено, judice regio Usetici existente, et ibidem ut judex; in presentiaque notariorum publicorum infrascriptorum fecit legere unum quaternum papiri scriptum, in quo continebatur quod bona sequentia erant in bonis dicti pupilli, que quondam fuerunt domini Guillelmi comitis; Beflifortis, patris est genitoris sui; que sibi advenerunt post mortem dicti domini comitis cuius quidem caterni tenor inferius est descriptus, ut ibidem; dictus dominus vicecomes, nomine quo supra, dixit et confessus fuit bona contenta in dicto quaterno, facta diligenti indegatione, in predictis bonis reperiisse. Cuius quaterni tenor sequitur et est talis.

Sequitur inventarium factum de bonis spectabilis pupilli Raymundi de Belloforti, filii et heredis magnifici et potentis viri bone momorie domini Guillelmi comitis Bellifortis quondam.....

1. Et primo, die dominica quarta marcii, reperiit dictus tutor de bonis predictis, videlicet, castrum Cornilionis[2], cum omnimoda jurisdictione, alta et bassa, et mero et mixto imperio.

2. Item, hospicium infra quod preffatus quondam dominus comes morabatur, et decessit, infra quod erant res et bona que sequuntur.

[1] *Valernes*, commune du canton de la Mothe, arrondissement de Sisteron, département des Basses-Alpes.

[2] *Cornillon*, commune du canton de Pont-Saint-Esprit, arrondissement d'Uzès, département du Gard.

Digitized by Google

Chapelle de saint Martial.

3. Primo, in capella Sancti Marcialis, infra turrim dicti hospicii, erant due botgie[1] nigre, ferrate, in quarum prima erant quinque picherie, sive pincte argenti deaurate, et alique hesmalhate, et apthate cum cohopertoriis.

4. Item, septem ayguerie argenti eaurate, et alique hesmalhate, et apthate cum copertoriis.

5. Item, tres cobeleti argenti deaurati, ad modum rose, cum copertoriis et pedibus hesmalhatis et apthatis.

6. Item, tres alii cobeleti deaurati, alterius forme, cum pedibus et cohopertoriis apthatis et hesmalhatis.

7. Item, una ayqueria ad modum rose, cum brocherio, argenti deaurati et esmalhati.

8. Item, unus alius cobeletus argenti deaurati, cum pede et cohopertorio, hesmalhatus et apthatus, et sunt circuli in circunferentia, et in copertorio est figura servi (*sic*).

9. Item, una cupa, de opere Anglie, deaurata, cum pede et copertorio coronato, apthato et esmalhato.

10. Item, sex tacee argenti mediocres, deaurate, cum pede.

11. Item, XII tacee argenti, magne et late, deaurate.

12. Item, due alie tacie deaurate, una magna cum pede, sine hesmalh, et alia sine pede hesmalhata in medio.

13. Item, sex candelabra de cupro, deaurata, de opere sancti Marchialis, cum armis domini, et plurium aliorum.

14. Item, in alia secunda botgia, sunt reperta ea que sequuntur. Primo, una magna cuppa argenti, deaurata, de opere Anglie, cum copertorio esmalhato et apthato.

15. Item, unus cobeletus deauratus, cum pede et copertorio apthatus; et est in repositorio corii.

16. Item, unus alius gobelletus deauratus, cum pede et copertorio; in summitate cuius est figura simei[2], hesmalhatus et apthatus.

17. Item, alius gobeletus deauratus, cum pede et copertorio, esmalhatus et apthatus.

18. Item, sex ayguerie argenti deaurate, cum brocheriis, hesmalhate et apthate.

19. Item, sex picherie, sive pinte, cum copertoriis apthatis et hesmalhatis.

[1] Le mot *botgia* ou *bogia* doit signifier une grande boîte, ou caisse. En y voyant tant d'objets renfermés, on pourrait être tenté d'y voir une armoire ou un bouge; mais les qualificatifs *nigre* et *ferrata* excluent ce sens.

[2] En transposant une lettre, on a *simie*.

Digitized by Google

20. Item, IIII^or plati levatorii[1], argenti, deaurati, et esmalhati, et apthati.

21. Et ibidem, in dicta capella fuerunt reperte due alie bogie similes, infra quas erant : primo, in una, sex tacee argenti, deaurate, sine pede.

22. Item, XII tacee argenti albe.

23. Item, unum dragerium argenti deauratum, cum pede et cloquearii albe, pro speciebus.

24. Item, duo candelabra de cupro deaurata, cum armis domini.

25. Item, XII platelli argenti albi, pro coquina.

26. Item, tres plati lavatorii, deaurati in circunferentiis.

27. Item, viginti quinque scutelle argenti albi, pro quoquina.

28. Item, in alia bogia fuerunt reperte duodecim tacee argenti albi.

29. Item, IIII^or alie tacee albe, cum bulhonis in medio.

30. Item, sex alie tacee argenti, plane, deaurate.

31. Item, tres plati argenti albi, deaurati in circunferentiis.

32. Item, XII plati argenti albi, pro coquina.

33. Item, XXV scutelle argenti, pro coquina.

34. Item, XII cloquearii argenti albi.

35. Item, in preffata capella Sancti Marcialis fuit reperta quedam arca antiqua de fusta, cum duobus scriniis, ab infra quam erant : Primo, unus pelvis argenti ad barbigandum, deauratum in circunferentiis.

36. Item, unus anulus episcopalis.

37. Item, quedam scripture.

38. Item, unus rotulus magnus, figuratus, in pergameno, de pronostifficatione summorum pontifficum[2].

39. Item, una pixis civate[3] fine, et est in parvo scrinio.

40. Item, in eadem camera fuerunt repperti duo coffini viridi ferrati, similes. In uno ipsorum erant duo paria calcarium cupri deaurati.

41. Item, unus cobeletus de madrio[4], cum repositorio corii.

42. Item, duo orffres[5] lati, pro casublio, bene brodati et deaurati.

43. Item, duo manipuli, et una estola.

44. Item, due mape altaris pulcre.

45. Item, duo alii orffres pro casublis, constructi de parvo opere.

46. Item, due gibesserie sine charneria, cum perlis et lapidibus vitri, brodate de ymaginibus.

47. Item, unum offre viride, cum perlis.

48. Item, quinque anuli, cum quinque lapidibus magnis dictis balays, et duo anuli auri, cum lapidibus mediocribus dictis saphiris.

[1] Lire *lavatorii*, comme au n° 26 et ailleurs.

[2] Livre de prophéties sur les papes, avec figures. Serait-ce déjà la fameuse prophétie de saint Malachie ?

[3] De musc fin. Du Cange n'indique *civate* que dans le sens d'*avoine*.

[4] *De madrio*, plus bas, *madiro*. Voir Du Cange au mot *Madreus*.

[5] Orfrois.

Digitized by Google

49. Item, unus alius anulus magnus, in quo est unus magnus saphirus oblongus.

50. Item, unus alius anulus, cum lapide rubeo, cum armis domini.

51. Item, duo alii anuli aurei, unus sine lapide, et alius cum uno saphiro albo.

52. Item, in alio coffino, simul fuerunt reperte diverse littere, bulle, instrumenta, scripture, tam de cappellania beate Marie de dompno, quam de litteris tangentibus dominam comitissam Valen[tini], dominum de Canilhaco, bastardos, etc.

53. Item, unum pomum de grana musqueti, circumdatum de circulis aureis; et inferius est unus saphirus; et in circulis aureis sunt grosse perle, et alii lapides; et ibidem defficit unus parvus lapis; et cordonus in quo poma pendet, in dicto cordono sunt duo noduli de perlis.

54. Item, unum pelvim pro barbitonsore, pulcrum et bene operatum.

55. In prefata cappella Sancti Martialis fuit reppertus unus coffinus viridi, minor precedente; in quo que sunt : primo, una caysseta linea, ubi sunt plures parvi globi de cirico diversorum colorum.

56. Item, indumenta sacerdotalia completa, pro sacerdote, viridi coloris.

57. Item, unum altare portatile de lappide jaspiditi.

58. Item, unus sexternus de officio beate Caterine.

59. Item, duas almussias pro sacerdote, unam de grissio, et aliam de cuniculis.

60. Item, duo miscatoria [1].

61. Item, ludus excacorum et alearum.

62. Item, unus saccus ligatus, sigillatus, in quo est cedula annexa, continens : instrumentum papiri, et littere super mutuo, et aliis diversis negociis confectis; ideo per dominum videatur.

63. Item, etiam, ibidem fuerunt reperti duo coffini, sive auricularia, tam de armis domini quam Raymundi, et domine comitisse [2].

64. Item, quinque carelli, cum cohopertorio de cirico.

65. Item, unum marchepedes [3] pulcrum, de diversis coloribus operatum.

66. Item, paramenta antiqua de capella Sancti Marchialis.

Chambre de la tour.

67. In camera turris, prope dictam cappellam, fuerunt reperta ea que secuntur. Primo, quedam archa quadrata alba, in qua sunt duo manutergia longua, et duo coffreti parvi nigri.

[1] Probablement la même chose que *muscatoria*, mouchettes, émouchoir.

[2] Catherine de la Garde, troisième femme de Guillaume de Beaufort.

[3] Tapis. Le mot *marchepedes* n'est pas dans Du Cange.

Digitized by Google

68. Item, quidam papirus de compotis terre Lemovicensis, et de Sancto Exuperio.

69. Item, quedam alia archa cipress[in]a longua, in qua erat unus ensis pulcher, cum vagina munita argenti deaurati.

70. Item, una papirus, in qua nichil est scriptum.

71. Item, unum miscatorium pulcrum.

72. Item, ibidem fuit reperta una alia archa longa, antiqua, in qua erant. Primo, una crux argenti deaurata, cum cristallo in pede, in quo sunt arma domini nostri regis.

73. Item, quedam parve pecie sindonis nigri.

74. Item, quedam ferreria.

75. Item, plures globi fili grossi, in uno fardello.

76. In eadem camera fuit reperta quedam alia archa longa, satis antiqua, in qua erant plures littere.

77. Item, duo paria calcarium de cupro, deaurata.

78. Item, ibidem subtus agradarium est una antiquissima archa longua, in qua sunt plures littere.

79. Item, due alie caxe, in quibus nichil valoris consistit.

Chambre du premier étage de la tour.

80. In primera camera turris reperti sunt. Primo, unus pannus paramenti diversorum colorum, cum signis de papagays.

81. Item, unum bancale diversorum colorum.

82. Item, unus alius bancale diversorum colorum.

83. Item, unus manus pannus diversorum colorum, de opere Atrabatensi, in quo est figura venationis servi.

84. Item, unus alius pannus paramenti, de dicto opere, in quo sunt juvencule figurate cum avibus, et est incordatus.

85. Item, undecim pecie bancalium, tam armorum domini et domine quam Raymundi.

86. Item, una vanoa [1] de sindone rubeo, quarum due pecie sunt dupplicate de viridi.

87. Item, septem pecie panni grossi rubei, tam marchepedis quam bancalia, involute in una pecia antiqua.

88. Item, unum copertorium lecti, bornatum [2] de panno aureo, et folratum de minutis variis.

89. Item, unus pannus paramenti magnus, de opere Atrabatensi, de istoria regis David.

[1] Couvre-pieds.
[2] Bordé.

Digitized by Google

90. Item, octo auricularia, sive carrellos, de panno rugato[1] de rubeo esclato[2] ab una parte, et de indio colore ab alia.

91. Item, unum copertorium bornatum de velucto rugato rubeo, et eschacato[3], folrato de herminis.

92. Item, una vanoa de sindone rubeo, folrata de tela viridi.

93. Item, duo matalacia de bombace, sive de cotono.

94. Item, una culcitra, et unum pulvinar de pluma.

95. Item, licheria[4] fustea, et aliqua banca, et escabella.

96. In circunferenciis lecti sunt cortine de viridi panno.

Chambre du deuxième étage de la tour.

97. In secundo estagio turris fuerunt reperta. Primo, una magna archa, in qua sunt due estagie[5]; et in primo estagio, a parte gradus, sunt duo capita argenti deaurata XI milium virginum, cum coronis perlatis, et pluribus aliis lapidibus preciosis. Et ibi sunt arma domini comitis, et domine de Canilhaco condam[6], et unum repositorium corii pro dictis coronis.

98. Item, una crux argenti deaurata, perlata, cum lapidibus preciosis; [et] est in duabus peciis. In prima, est crucffixus, cum perlis et lapidibus; et in pede sunt imagines : prima, beate Marie, beati Johannis; et inferius, beatorum Petri et Pauli.

99. In dicto estagio arche, sunt duo candelabra argenti alba, cum parvis pedibus.

100. Item, unum lintheamen de IIII^{or} telis.

101. Item, unum missale pulcrum, quod incipit, dominica prima in adventu; et in prima littera est figura Trinitatis.

102. Item, tria tabularia pro aleis est eschaquis, magna.

103. Item, unum aliud parvum, duplex, cum repositorio de corio.

104. Item, unum repositorium pro taceis[7], rotundum, de corio.

105. Item, unus sacus plenus litteris.

106. In alio stagio arche predicte, sunt duo candelabra argenti alba, esmalhata, et apthata, cum armis domini.

107. Item, turribulum argenti cum nave pro encensorio, esmalhata, et unum cloquear argenti.

108. Item, unum escrineum parvum operatum, in quo sunt sex popla de sirico pro dominabus[8], alique littere, et alia modici valoris.

[1] Plissé (Du Cange).
[2] Faut-il lire *mesclato*, mêlé, ou *escarlato?*
[3] A échiquier.
[4] Lit.
[5] Deux étages.
[6] Garine de Canillac, seconde femme du comte de Beaufort.
[7] Tasses.
[8] Poupées pour les dames (?). Du Cange donne *poppea* et *popera*.

Digitized by Google

109. Item, quoddam alliud scrineum, in quo etiam sunt popla, et alia modici valoris.

110. Item, unus parvus cofretus, in quo sunt viginti tres botones argenti deaurati pro capuciis dominarum, et sex alii argenti hemalhati.

111. Item, octo nodi parvi, in quibus sunt fere quadraginta pecie argenti et emalhi pro zona, et aliqua alia modici valoris.

112. Item, quatuor magne mape paramenti operate, pro cardinalibus, et aliis magnis dominis.

113. Item, una magna pecia tele de Remis, in uno fardello.

114. Item, baculus pastoralis, nominatus crossa, argenti, deaurata et esmalhata; et est de quatuor peciis.

115. Item, una mitra alba, cum duobus paribus cirotecarum.

116. Item, unum altare portatile, de marmore, cum repositorio corii.

117. Item, una alia mensa altaris, de marmore, portatile.

118. Item, una tabula altaris depicta, de quatuor peciis.

119. Item, unum tabulare pro eschaquis, garnitum, cum repositorio corii.

120. Item, una pecia tele albe esreiate [1].

121. Item, quatuor mape, et una longeria.

122. Item, unum manutergium deauratum, pro altare, in extremitatibus.

123. Item, tria pepla.

124. Item, sex lintheamina pulcra, pro lecto domini.

125. Item, unus coffretus parvus, bene ferratus, in quo sunt littere papiri, et alie cedule.

126. In eodem stagio, sunt due parve bogie; et in una earum sunt. Primo, unus gobeletus aureus, cum copertorio et repositorio.

127. Item, unus gobeletus argenti deauratus, cum copertorio et repositorio corii.

128. Item, unum scutum argenti, pro nuncio, cum armis domini.

129. Item, una cupa madrii, cum pede albo, de argento.

130. Item, unum repositorium gobeleti, in quo nichil est nisi ferrum ad signandum vayssellam.

131. Item, unus gobeletus argenti, deauratus et esmalhatus, cum copertorio et repositorio de corio.

132. Item, XII^cim^ cloquearia alba, de argento.

133. Item, IIII^or^ picherie argenti albe, cum copertoriis.

134. Item, una aygueria argenti alba, cum copertorio.

135. Item, quatuor copertoria potorum argenti, sine potis.

136. Item, unum aliud copertorium ayguerie, argenti albi.

137. Item, sex plati argenti albi, pro coquina.

[1] A raies.

Digitized by Google

138. Item, XXXVIII scutelle argenti, albe.

139. In alia bogia sunt sex pecie pellium servi, et quedam vasa fustea modici valoris.

140. Item, quatuor parve fiole de balsamo.

141. Item, tres carrelli rotundi de corio.

142. Item, sex scutelle, et septem escutelliones[1] de stagno.

143. Item, una alia archa pro torticiis[2], longua et viridis.

Chambre du troisième étage de la tour.

144. In tertio estagio turris, fuerunt reperti undecim coffini, et in quolibet est cedula. In primo coffino, qui est in modum bogie, sunt indumenta garnita et completa, de panno aureo, de campo rubeo, et folrata de indio.

145. Item, unum vas argenti deauratum, ad repponendum corpus Christi; et in lateribus sunt ymagines beatorum Petri et Pauli.

146. Item, duo paramenta altaris, de cirico, cum armis domini.

147. Item, una patena argenti, ad dandum pacem, deaurata, cum armis domini, et domine prime[3].

148. Item, due picherie argenti parvule ad dandum vinum et aquam in missa.

149. Item, duo tabularia depicta, pro altari; in uno sunt arma domini Clementis pape sexti, et est duplex; et in alio, ab intra, sunt ymagines beate Marie et trium Regum.

150. Item, unum altare portatile, cum repositorio corii.

151. Item, unum encesserium de cupro.

152. In secundo coffino simili alteri, sunt indumenta sacerdotalia, munita solum pro sacerdote, et casubla, et est lividi coloris.

153. Item, tres parve mape pro altari.

154. Item, unum parvum missale, ad honorem beate Marie, et beati Yvonis.

155. Item, unam maspam pro altari.

156. Item, plures cordoni albi, pro sacerdote.

157. Item, quedam paramenta altaris, modici valoris.

158. Item, duo almussia parva de grisio.

159. Item, paramenta altaris, de cirico, bornata de rubeo, cum armis domini.

160. Item, duo emoscalia depicta[4].

[1] Du Cange a enregistré *scutella*, mais non *scutellio*, qui semble avoir une signification différente.

[2] Cierges tors ou torches. Voir art. 292.

[3] Marie de Chambon, première femme de Guillaume de Beaufort.

[4] Chasse-mouches. Inconnu à Du Cange.

Digitized by Google

161. Item, duo paramenta altaris, de panno aureo antiquo, cum armis domini, bornata de indio.

162. Item, duo alia paramenta, de panno aureo, bornata de velucto violato, dupplicata de parcico, cum armis domini.

163. Item, [in] tercio coffino, est urseolus, id est benedictorium[1] argenti albi, cum ysopo etiam de argento.

164. Item, unus calix argenti, deauratus et hesmalhatus, cum patena, et suo repositorio corii.

165. Item, una casubla panni damasci, cum orffresiis de Anglia.

166. Item, duo plati lavatorii, deaurati et hemalhati in medio, cum armis domini.

167. Item, duo chaupinete[2] parve pro vino et aqua in missa.

168. Item, unum almussium de grisio, folratum de minutis variis.

169. Item, unum superpellicium.

170. Item, indumenta sacerdotalia pro sacerdote, munita.

171. Item, una alba pulcherrima.

172. Item, unum crismale pulcrum pro episcopo.

173. Item, unum repositorium corporalium, cum corporalibus.

174. Item, unum altare portatile, cum repositorio corii.

175. Item, zona pulcherrina, pro indumentis sacerdotalibus.

176. Item, manutergium pro tenendo patenam in missa.

177. Item, tria manutergia alba.

178. In quarto coffino sunt indumenta sacerdotalia, pro sacerdote, dyacono, subdyacono, cum capa pro socio, indii coloris.

179. Crimasle aureum pro episcopo, cum armis domini.

180. Item, paramentum cathedre de eodem panno, cum armis domini.

181. Item, una cortina rubei et viridi coloris.

182. Item, una mitra pulcherrima, cum perlis et lapidibus preciosis, et duobus saphiris in summitate.

183. Item, sandalia episcopalia alba, cum sotularibus.

184. Item, unus roquetus finissimus.

185. Item, unum manutergium.

186. Item, una modica campana argenti.

187. Item, due dalmatice, pro dyacono et subdyacono, albi et rubei coloris.

188. In quinto coffino, est unum paramentum pro equis, cum armis domini, et radiis solis, et pluribus rosis.

189. Item, due banerie depicte, et aliqua alia frusta de sindone.

190. Item, unum tabularium pro aleis et eschasquis, bordatum de argento deaurato, cum armis domini nostri regis Francorum, et domini co-

[1] Bénitier.

[2] Diminutif de *chopina*, qu'on trouve dans Du Cange.

Digitized by Google

mitis. Et est una pars tabularii de lapide jaspidis, et alia pars de crestallo, cum ymaginibus. Et est pulcherrimum, et garnitum de eschaquis et tabulis de cristallo et jaspide; cum suo repositorio corii.

191. Item, una rosa, ad deponendum supra tinbrum [1], magna. Et sunt ibi alique ornature, et paramenta equorum, parvi valoris.

192. In sexto coffino, sunt due magne pecie tele de Francia.

193. Item, due alie pecie tele de Remis, obtime.

194. In septimo coffino, est una magna pecia maparum.

195. Item, tres alie mape.

196. In octavo [coffino], est unum paramentum altaris deauratum, obtime operatum, dupplicatum de tela viridi; et ponitur in tabula supra altare.

197. Item, aliud paramentum pro tabula sub altari, de eodem opere; et ista duo sunt bornata de armis domini.

198. Item, duo alia paramenta, pro tabula supra altare, et pro tabula sub altari, obtime operata, bornata de armis domini, et sunt indii coloris.

199. Item, unum magnum pulcherrimum cornu nigrum, pro venando.

200. Item, una magna pecia tele de Francia.

201. Item, una mapa magna et bona.

202. In nono coffino est quedam rosa aurea, que datur per papam in die medio quadragesime. Et ibi sunt tres rose particulares, cum repositorio corii.

203. Item, quatuor candelabra de ferro, deaurata et esmalhata.

204. Item, duo pavilhones de tela alba, et in capite est operatum de sindone rubeo.

205. Item, indumenta sacerdotalia munita, pro sacerdote, dyacono, subdiacono, et capa pro socio, sine alba; sunt coloris rosei, et ab infra, coloris crosei.

206. In decimo coffino, est unum reliquiarium argenti deauratum, in quo est modicum de cruce Sancti Andree, et aliqua sancti Nicholai.

207. Item, aliud reliquiarium argenti maius, cum lapidibus preciosis, et in medio pendet lapis, in cathena argenti, et in summitate est crux. In dicto reliquiario est de pellicia [2] beati Tohme.

208. Item, aliud reliquiarium in modum escrini, qui clauditur cum duabus peciis; et ibi sunt plures reliquie sanctorum.

209. Item, unum reliquiarium argenteum album, pro ponendo corpus Christi; ubi etiam sunt plures reliquie; cum armis domini.

210. Item, unum reliquiarium argenti, in cuius summitate est cruxiffixus; et sunt plures reliquie, videlicet, beati Johannis, sancti Georgii, cum suo repositorio corii.

[1] *Scutum armorum.* Du Cange.
[2] *Pellicia, vestis.* Du Cange.

Digitized by Google

211. Item, unum aliud pulcherrimum reliquiarium argenti deauratum, cum pede, et repositorio corii; in quo est figura beate Virginis; et est capitale, cum tribus avibus, parvis; et clauditur in modum hostii dupplicati.

212. Item, duo paria cirotecarum de corio servi, folrata de grissio.

213. Item, quedam paxis [1], sive bostia pulcherrima, brodata, ad reponendum corpus Christi, cum repositorio corii, et armis domini Clementis.

214. Item, unum repositorium corporalium de cirico, brodatum de opere subtilissimo, cum armis domini regis Francie, et domini Clementis, in parvis escutis [2]; et sunt ibi signi, et alii aves; cum repositorio corii.

215. In quo etiam aliud repositorium corporalium de cirico, cum ymaginibus sanctorum Petri et Pauli; munitum de corporalibus.

216. Item, quedam tabula parva de corio [3], cum lapidibus preciosis, et perlis pluribus; in cuius medio est figura cruxiffixi, et IIII^or evangelistarum; cum repositorio corii.

217. Item, due mitre, una alba, et alia aurifrisata, cum cohoperterio de corio.

218. Item, unus sacus, in quo sunt plures littere, et Vita domini Clementis pape sexti, in uno parvo libro.

219. Item, alii parvi libri, et alii modicis valoris.

220. Item, tres parve bostie de balsamo, in uno macipano [4].

221. Item, unus mantellus de tela operatus et brodatus, pro barberando.

222. Item, plures agnus dei, tam albi quam rubei, in uno marchapa.

223. Item, unum altare portatile de petra veridi, circumdatum de argento deaurato, et lapidibus, cum repositorio corii.

224. In undecimo coffino, sunt duo missalia, unum magnum, et aliud minus.

225. Item, duo paramenta altaris, de panno argentato, pro presbitero, dyacono et subdiacono, et pulvinali, vel capa, pro socio, eiusdem panni.

226. In duodecimo coffino, est unus calix argenti, deauratus, cum patena esmalhata.

227. Item, tres libri, unus ad honorem beate Marie virginis, alius ad honorem sancti Georgii et beate Margarite, et alius sanctorum Blasii et Nicholay.

228. Item, unum repositorium corporalium, munitum corporalibus, cum armis de Ruppe.

[1] *Pixis*, qui veut dire *boîte*, aussi bien que *bostia*.

[2] Écussons à armoiries.

[3] Cupro?

[4] Même signification que *massapanum* de Du Cange, et *marchapa* du n° 222.

Digitized by Google

229. Item, aliud repositorium corporalium, munitum, cum armis Francie.

230. Item, due albe, munite.

231. Item, una tabula depicta, de duabus peciis, in qua est ymago cruxiffixi, et beate Marie virginis; et aliud, sancti Anthonii.

232. Item, una cortina alba, pro cappella.

233. Item, tres libri, unus ad honorem beati Johannis Babtiste, aliud beate Marie virginis, et aliud sancti Anthonii.

234. Item, in tertio decimo coffino, sunt indumenta pro sacerdote, dyacono et subdiacono, coloris rubei et viridi.

235. Item, unus fardellus maparum pro altare, ligatus inter duos aceres.

236. Item, sex alie mappe altaris, in uno saculo.

237. Item, unus liber ad celebrandum sacros ordines.

238. Item, quidam alius liber, in quo sunt benedictiones ecclesie et altaris.

239. Item, quidam alius liber, in quo sunt benedictiones episcopales.

240. Item, unus alius liber ad cathecuminandum.

241. Item, unus alius liber in quo est officium ad penitentes.

242. Item, unum missale parvum, modici valoris.

243. Item, unus alius liber, in quo est lectura Hostiensis super breviario esclesie Rothomagensis [1].

244. Item, unus alius liber ad faciendum cresma.

245. Item, quidam alius parvus liber de transfiguratione [2] beate Marie virginis.

246. Item, quidam alius parvus liber de benedictione calicis.

247. Item, unus liber sermonum.

248. Item, quidam liber de archiepiscopo Rothomagensi.

249. Item, quedam archa parva, depicta et deaurata, cum armis domini in qua sunt Agnus dei.

250. In preffato tertio estagio turris, est una bogia, in qua sunt tres bassineti, et tria paria manicarum ferri.

251. Item, due pecie cote malhe de Paris.

252. Item, due gorgayrete.

253. Item, calige de ferro, cum sotularibus simul tenentibus.

254. Item, unus alius coffinus, in quo sunt arnesia ad armandum, scilicet, pro tribus manibus et brachiis.

255. Item, tria Jaques antiqua, et aliqua alia modici valoris.

256. Item, in prefato estagio, sunt plures carnes salse, tam bovine quam porchine, et unus apper salsus.

[1] Clément VI avait été archevêque de Rouen, ainsi que Nicolas Roger, son oncle, et Jean de Beaufort, son neveu; de là les nos 243 et 248.

[2] Peut-être faut-il *de transfixione*.

Digitized by Google

257. Item, una archa, in qua sunt plura instrumenta.

258. Item, duo ferrati [1] de cupro, ad auriendam aquam.

259. Item, unus sacus, in quo sunt quatuor lintheamina.

260. Item, sunt ibi aliqua alia modici valoris.

Chambre du quatrième étage de la tour.

261. In quarto et ultimo estagio turris, sunt ea que sequuntur. Primo, unus sacus ligatus, in quo est sedula annèxa, continens : in hoc saco sunt indumenta sacerdotalia pro ecclesiis de Roserio, et de sancto Pantaleone; et sunt duo fardelli in dicto saco, legati per dominum (Clementem) papam sextum, et per dominum quondam Rothomagensen archiepiscopum [2].

262. Item, una archa parva quadrata, pulcra, vaccua.

263. Item, quedam archa alba, longa, sine clave ; in qua sunt plures littere et scripture, tangentes factum de sancto Exuperio. In fronte dicte arche, quedam cedula : coffinus plenus cornu, et diversarum litterarum.

264. Item, quedam archa quadrata, in qua sunt plures littere tangentes terram Lemovicensem.

265. Item, quedam alia archa fere similis, in qua sunt littere tangentes factum Cambonis.

266. Item, quedam alia archa, in qua est cedula que continet : hic sunt littere filiorum, et domini quondam Rothomagensis.

267. Item, quedam alia archa ; in qua est cedula annexa, continens : coffinus litterarum sancti Remigii de Albi, et Altavez, Avinionensis dyocesis. Sunt ibidem etiam plures littere terram Valerne et Provincie tangentes.

268. Item, quedam archa, in qua est cedula annexa, continens : bulle et privilegia concessa per dominum Clementem sextum dominis meis comiti et comitisse Bellifortis.

269. Item, quedam archa, cum cedula annexa, continens : littere Valerne et Provincie, et diversarum litterarum de Cevena et Coria ? ; et sunt plures bone littere.

270. Item, quedam archa, cum cedula annexa dicente : alter coffinus plenus litterarum Lemovicen.

271. Item, ibi sunt plures celle antique fracte, et aliqua ferragia, armature veteres, et alia modici valoris.

272. In dicta turri, fuerunt in diversis locis, prout in inventario facto per dictum judicem regium Uticensem, ad requisitionem amicorum dicti pupilli, in peccunia auri et argenti, que assendit in summa undecim milia

[1] Ferrats, seaux pour puiser l'eau.

[2] Jean de Beaufort, archevêque de Rouen, fils de Guillaume de Beaufort.

Digitized by Google

et ducentos florenos auri; quorum dominus de Limolio habuit quatuor milia.

273. Item, mile trescenti viginti et duos florenos auri regine.

274. Item, mille quadreginta oboli aurei Aragonie.

275. Item plus, mille floreni auri regine, legati Raymundo, pro tenendo hospitium per annum?

276. Item, sex milia sexeni, ordinati pro helemosinis fiendis in ecclesiis Casadei et Alesti.

Chambre près de la tour.

277. In camera prope turrim, ubi dominus dormiebat, et decessit[1], fuerunt reperta. Primo, unum matalacium de bombace.

278. Item, una culcitra, magna et bona, cum pulvinari.

279. Item, unum par lintheaminum.

280. Item, una vanoa, bona, alba, de bocacino.

281. Item, unum superlectile, violatum, cum armis domini et domine.

282. Item, una sargia[2], cum armis domini; et est ibi figura cabrioli[3], qui portat arma in mantello..

283. Item, unum longum paramentum cum armis domini et domine, diversorum colorum.

284. Item, superlectile de fusta.

285. Item, duo marcipedes, cum armis domini et domine.

286. Item, duo alii magni marcipedes veluti, cum armis domini.

287. Item, duo bancalia, modici valoris.

288. Item, duo ma[ta]lacia, unum de bombace, et aliud de lana, cum uno pulvinari de pluma.

289. Item, unum alium parvum matalacium, pro licheria.

290. Item, una copertura lecti, rubea, folrata de gricio.

291. Item, unum par lintheaminum.

292. Item, duo candelabra ferri, alta, pro torticiis.

293. Item, duo tabularia, pro aleis et eschaquis, munita.

294. Item, una magna pelvis, de damasco.

295. Item, archa longa, de fusta alba, vacua.

296. Item, una cathedra bona, et alia.

297. Item, unum pulpitum ad legendam Bibliam.

298. Item, plures escabellos.

299. Item, duo chapfogiers[4], et unum globier.

[1] Il résulte de là que Guillaume Ier, comte de Beaufort, est mort à Cornillon.

[2] *Storea, teges*, natte, couverture. Du Cange.

[3] *Cabrioli*, chevreuil. Du Cange a *cabritus*, en provençal, *cabri*.

[4] On pourrait lire *chapfogers*, mais *chapfogeria*, que l'on trouve plus loin, au n° 585, rend cette leçon plus probable. Ce sont des chenets, en provençal, *cafuec*.

Digitized by Google

300. Item, quedam forffices ferri, pro aptando ignem.

301. Item, una campana.

Garde-robe de la chambre.

302. In gardaraupa prefate camere, prope turrim, est una archa, longa, scupta, in qua nichil est.

303. Item, tres culcitre, et unus coissinus, modici valoris.

304. Item, unum bancale, parvi valoris.

305. Item, pannus niger, qui debet poni in Alesto supra tumulum.

306. Item, una alia culcitra, unum pulvinar, et unum par lintheaminum.

307. Item, unum copertorium rubeum antiquum.

308. Item, una archa alba, in qua est pro[cu]ratio candelarum cepi. (cerei ?)

309. Item, sacxi calvelati in pariete, ad ponendum litteras.

310. Item, una mensa cum tractellis, et pluribus postibus pro licheriis [1].

311. Item, plures amole bigee.

312. Item, una pelvis de damasco, et due piscarine.

Chambre contiguë à la tour.

313. In alia camera, camere ante turrim contigua, est primo : una culcitra magna, cum pulvinari, et licheria de postibus.

314. Item, alie due culcitre, cum pulvinaribus.

315. Item, unum matalacium de bombace.

316. Item, aliud matalacium de bombace.

317. Item, aliud matalacium de lana, cum pulvinari.

318. Item, IIII^or paria lintheaminum, de quatuor telis.

319. Item, unus pannus paramenti, de opere Atrabatensi, cum figura apostolorum.

320. Item, unum aliud paramentum, diversorum colorum, cum papagays.

321. Item, una camera paramenti viridi, de quinque peciis, cum armis domini, et tinbro.

322. Item, unum marcipedes belneti.

323. Item, unus pannus paramenti, de opere Atrabatensi, cum istoriis Virgilii.

324. Item, sex bancalia, et sunt similia duo frica [2].

325. Item, IIII^or carrelli antiqui, modici valoris, cum armis domini et domine.

[1] Bois de lit.

[2] *Fracta ?*

Digitized by Google

326. Item, iiii^er auricularia alba, et unum magier parvum.
327. Item, unum marchipedes, de viridi, bornatum de rubro.
328. Item, unum parvum matalacium, pro licheria.
329. Item, una archa vacua.
330. Item, una cathedra cum cella folrata[1].
331. Item, duo chapfogiers.
332. Item, una archa longa, in qua sunt tres portiones, in quibus sunt diverse littere de Viridifolio, de Cornilione, de Alesto, And[usia], et Portarum Bertrandi.
333. Item, una parva campana de metallo.
334. Item, unus liber magnus, dictus Responsorium.
335. Item, unus liber notatus, missarum totius anni.
336. Item, unum pulcrum missale completum.
337. Item, due botgie nigre, in quibus sunt candele cere.
338. Item, munimenta sacerdotalia nigra, pro sacerdote, dyacono et subdiacono, munita.
339. Item, unus calix argenti cum pede, deauratus, cum pathena, de armis domini, cum suo repositorio corii.
340. Item, una crux de argento, cum pede, deaurata.
341. Item, diverse postes, mense, escabella, et tratelli, pro dicta camera, in ecclesia sancti Petri (*sic*).
342. Item, diverse postes Cornilionis.
343. Item, una sargia, cum armis domini, et tinbro supra cumulum.
344. Item, una sargia viridi, pro domino espicopo, in cathedra.
345. Item, duo carrelli, cum armis Raymundi.
346. Item, tres licherie, due magne, et alia parva.

Dépense.

347. In fundo turris, que vocatur expensa, est una magna archa duplex, ad ponendum panem.
348. Item, duo coffini similes, in quibus nichil est.
349. Item, helemosinalia de fusta.
350. Item, unus lapis olearius.
351. Item, sexdecim mape, et septem longerie, et diversa alia de fusta, modici valoris.

Garde-manger.

352. In camera que dicitur garda manjar[2], sunt novem lapides olearii, quorum quinque sunt pleni.
353. Item, una archa longa, in qua sunt plures casei.

[1] Probablement *sella forata*, chaise percée.
[2] Garde-manger.

Digitized by Google

354. Item, una parva tina, ad salsandum carnes.

355. Item, tria parva dolia; in uno est vinum coctum, in aliis duobus, nichil.

356. Item, unum parvum dolium, in quo est agrestum [1]. Et ibi sunt aliqua alia modici valoris.

Chambre basse près les étuves.

357. In camera bassa, prope estuphas, sunt duo chapfogiers ferri.

358. Item, una vanoa alba magna.

359. Item, unum par lintheaminum, de duabus telis.

360. Item, una magna culcitra, cum pulvinari.

361. Item, matalacium magnum de lana, et licheria defusta.

362. Item, una sargia rubea, parva, modici valoris.

363. Item, una archa nigra, in qua sunt pisa.

364. Item, una alia archa plena de fabbis.

365. Item, in capite lecti, una sargia, cum armis domini et domine.

366. Item, una alia archa, in qua sunt aliqua modica de pisis et de fabbis.

367. Item, alia archa, in qua sunt intorticia, circa quadraginta.

368. Item, una alia magna archa, in qua est multum de cera.

Étuves.

369. Item, in estuphis, sunt aliqui gariote [2] pro canonis, et unus magnus estripes [3] ruptus.

370. In tinello [4] magno inferiori, sunt septem escuta rotunda, et septem targie depicte.

371. Item, quadraginta septem baliste, tam magne quam parve, cum bandreriis.

372. Item, in uno galatio, sunt sagite sive viritoni, pro balistis.

373. Item, magna banca, ante caminerium.

374. Item, duo bancalia, unum viride, et aliud cum armis domini.

375. Item, unum drayssatorium, in medio tinelli.

376. Item, una mensa longa, cum tribus tratellis.

377. Item, quatuor alie mense, tam parve quam magne.

378. Item, helemosinaria de fusta, quadrata.

379. Item, unum cornu cervi, quod pendet cum candalabra.

380. Item, de predictis balistis, due sunt in villa, una fuit tradita

[1] Verjus.

[2] Mantelets pour protéger les canons. Du Cange donne *Garire* dans le sens de protéger, d'où *Garite*, guérite.

[3] Estrif? Baliste ou grosse flèche.

[4] *Tinello* ou *turello*.

Digitized by Google

Egidio de Cornilione, et alia Mechono de Cameriis, pro custodia et deffencione ville.

Tourelle neuve. — Étage supérieur.

381. Item, in turello novo superiori, est, primo, una mensa de cipresso cum tratellis.

382. Item, quinque alie mense, tam magne quam parve, cum tratellis.

383. Item, unum pulpitum, ad legendum evangelium.

384. Item, IIII^or magna bancalia, cum armis domini.

385. Item, IIII^or magna escanna [1], in circuitu turelli.

386. Item, due culcitre, cum pulvinaribus.

387. Item, unum par lintheaminum, de tribus telis.

388. Item, unum copertorium lecti, cum armis domini et domine prime.

389. Item, unum aliud copertorium, cum armis domini et domine.

390. Item, unum paramentum, de opere Atrabatensi, de historia Alexandri.

391. Item, unus carrellus cum armis.

392. Item, unus carrellus, cum armis domini et domine.

393. Item, unum cornu servi, pro candelabra in medio turelli, in quo est capud mulieris.

Tourelle neuve. — Chapelle Saint-Jean.

394. Item, in capella sancti Johannis, que est in dicto turello, sunt duo copertoria de viridi, simul suta, que faciunt supercelum altaris.

395. Item, due ymagines lapidee, una beate Marie virginis, et alia beati Johannis euvangeliste.

396. Item, una crux lignea, coperta de argento in uno latere, et alibi de velucto rubeo; sunt lapides de vitro.

397. Item, altare lapideum.

398. Item, due mappe, et copertoria altaris.

399. Item, unus pannus albus ante altare, et alius ante ymagines.

400. Item, pulpitum ad legendum euvangelium.

401. Item, et cathedra fustea ante altare.

402. Item, unum matalacium.

403. Item, unum par lintheaminum.

404. Item, due coperture de viridi, parve.

405. Item, due campane pro capella, que pendent in torello.

[1] *Scamna*, siège. Du Cange.

Digitized by Google

Chambre neuve.

406. In camera nova, prope turellum predictum, est unum matalacium lane, de tela alba.

407. Item, una magna culcitra, cum pulvinari.

408. Item, unum par lintheaminum de IIII^er^ telis.

409. Item, una vanoa alba, de tela.

410. Item, unum superlectile panni mesclati [1], folratum de grisiis variis.

411. Item, unus pannus paramenti, de opere Atrabatensi, cum istoria domicellarum venancium.

412. Item, una camera paramenti, cum sex peciis eiusdem coloris, quorum tres sunt brodate de piseria [2], cum angelo annunt[iationis].

413. Item, unum bancale de viridi, de armis Raymundi.

414. Item, unum marchapes, de violato claro.

415. Item, unum aliud capucium diversorum colorum.

416. Item, duo chapfogiers.

417. Item, unum draysorium [3] quadratum, sine pede, cum armis domini, et plura escabella.

418. Item, forfices pro igne.

419. Item, licheria de postibus, pro lecto.

Corridor.

420. Item, in corredorio, sunt duo paria organorum ruptorum.

Cuisine.

421. In coquina, sunt duo chapfogies, et unus tripes magnus.

422. Item, due gratulerie [4], et una alia rupta.

423. Item, quator veruta [5], sive astes.

424. Item, una platella magna ad colandum.

425. Item, tres poti, sive olle, de metallo, et unus parvus.

426. Item, tres payroli magni.

427. Item, alia patella.

428. Item, tria morteria, de lapide.

429. Item, molendinum pro cinapo.

430. Item, due graturicie.

431. Item, tria drayssatoria.

[1] *Varii fili et coloris.* Du Cange.

[2] *Pissaria*, champ de pois. Du Cange. Il s'agit peut-être d'une verdure dont le champ est couvert d'un semis de fleurs et de cosses de pois?

[3] *Dressorium*, dressoir. Du Cange.

[4] *Gratula*, gril. Du Cange.

[5] Broches, en provençal, *asté*.

Digitized by Google

432. Item, una sartago.
433. Item, duo copertoria de ferro, pro ollis.
434. Item, una escutella, et unus platellus de stagno.

Grand cellier.

435. Item, in penore, sive in cellario magno, sunt duodecim grosse bote plene vino clareto.
436. Item, XII^cim botarelli, etiam pleni vino clareto.
437. Item, XXII bote vacue.
438. Item, sex barralia de media saumata, vacua.
439. Item, septem botarelli vacui.
440. Item, unum embutum, et una crugea [1] fustea.
441. Item, una pincta estagni, et duo broqueti de fusta.

Petit cellier.

442. In parvo penore, sive cellerio, sunt IIII^or bote mediocres, plene vino clareto.
443. Item, quinque bote vacue, et unum embutum.

Vaisselier.

444. In garda vacxella, sunt sex platī lavatorii, argenti, quorum tres sunt sine broes.
445. Item, triginta sex plati argenti albi, pro coquina.
446. Item, septuaginta quatuor escutelle argenti, quarum domina habet IIII^or, quas retinet pro vadiis suarum domicellarum.
447. Item, due taxee deaurate, cum pede.
448. Item, XII^cim cloquearia argenti albi.
449. Item, una parva helemosinaria argenti, alba.
450. Item, octo picheria argenti, alba, quorum quinque sunt sine copertoriis.
451. Item, unum matalacium, una fleciata et unum par lintheaminum.
452. Item, fusta, pro licheria parvi lecti.

Vieille chambre sur la porte.

453. In cameris antiquis supra portam, est unum matalacium de bombace.
454. Item, due culcitre, una virgata, et alia non.
455. Item, duo pulvinaria, quorum unum est parvum.
456. Item, unum par lintheaminum, de IIII^or telis.

[1] Cruche ?

Digitized by Google

457. Item, una vanoa de cirico, a duabus partibus, ab una parte de rubeo, et ab alia de croceo.

458. Item, unum cohopertorium de rubeo panno, folratum de minutis variis.

459. Item, una vanoa alba, magna.

460-461. Item, unum copertorium de panno violato, cum armis domini in mantellis cervorum ibi brodatorum.

462. Item, una camera paramenti antiqua, de quinque peciis, rubea.

463. Item, pro alio lecto, una culcitra, et unum pulvinar, modici valoris.

464. Item, unum copertorium de viridi, cum armis et tinbro domini.

465. Item, una flesata alba.

466. Item, unum par lintheaminum, de tribus telis.

467. Item, una archa vacua.

468. Item, duo capfogiers.

469. Item, unum bancale.

470. Item, unum marcipedes, coloris violati.

471. Item, licherie de postibus, pro lectis.

Vieille tour.

472. Item, in turello antiquo dicte camere contiguo, est unus pannus paramenti, de opere Atrabatensi, cum istoria Karoli magni, et fonte in medio.

473. Item, unum matalacium, et unum pulvinar.

474. Item, unum paramentum, cum armis domini et domine.

475. Item, unum aliud paramentum, de opere de ras, diversi coloris.

476. Item, una archa magna, longa, cum duabus serraturis, vacua.

477. Item, unus magnus tripes, ruptus.

478. Item, unum bancale.

479. Item, unum capfogiers.

480. Item, unum dreyssatorium.

481. Item, una mensa, cum tratellis.

Vieille chambre.

482. In alia camera antiqua, ubi jacet domina [1], est unum matalacium de bombace, de fustana [2] alba.

483. Item, una culcitra, cum pulvinari.

484. Item, duo copertoria, unum de blavo, folratum de grisis modici valoris, et aliud de cuniculis.

[1] La veuve de Guillaume de Beaufort, mère de Raymond.

[2] Futaine blanche.

Digitized by Google

485. Item, una sargia viridis, cum armis domini et domine.
486. Item, tres pecie simul cortinarum, cum armis domini, violate.
487. Item, unus pannus paramenti antiquus, cum armis domini.
488. Item, una vanoa modici valoris, que facit supercelum.
489. Item, duo carrelli, unus cum armis domine, et alius Raymundi.
490. Item, unus alius carrellus, modici valoris.
491. Item, duo auricularia, de tela alba.
492. Item, unum aliud copertorium, de cirico operato, rubei et albi coloris.
493. Item, unum matalacium de lana, cum uno pulvinari de pluma.
494. Item, unus pannus paramenti, de opere Abtrabatensi, cum bergayreta.
495. Item, tria bancalia, cum armis domini et domine.
496. Item, duo paria chapfogiers.
497. Item, una arca vacua.
498. Item, una mensa, cum tratellis.
499. Item, tres mape altaris, et una tela depicta, cum copertorio, supra altare.
500. Item, ante altare, una pecia tele albe, cum cruce nigra.
501. Item, licheria lecti, et alique banche, et cathedra modici valoris.
502. Item, unum benedictorium, cum ysopo de stagno.
503. Item, una mensa fraychissa, cum tratellis.
504. Item, IIII^er candelabra ferri.
505. (Item), coissinus ad ponendum librum supra altare.
506. Item, una mala, cum bahuto, in qua est raupa Raymundi.
507. Item, due rubee cortine de lana.

Chambre basse près le fournil.

508. Item, in camera bassa, juxta furnum, est unus payrolus.
509. Item, unus lapis olerius.
510. Item, una cremalla ferri.
511. Item, una magna archa, in qua raupa domine, et unus calix, et aliqua alia modici valoris.

Chambre sur le fournil.

512. In camera que est supra furnum, est ferratura rodarum pro quadriga.
513. Item, una archa, in qua sunt casei pauci.
514. Item, unus parvus doleus.
515. Item, una barilha.
516. Item, una pelvis, pro barbitonsorio.

Digitized by Google

Fournil.

517. Item, in camera furni, sunt due arche, dicte baricelerie.
518. Item, due arche, ad pastandum [1].
519. Item, sex mense, pro portando panem.
520. Item, quinque sarti pro farina, et unus pro olivis.
521. Item, due cornute, et tres baricelli.
522. Item, unum matalacium, et duo lintheamina, et una fleciata alba.
523. Item, nna barilha, ad ponendum aquam.
523. Item, due picherie de stagno.
525. Item, una quadrata, et alia rotunda.
526. Item, duo tamisia, et payrollus pro estubiis, incastratus.
527. Item, alius payrolus magnus.
528. Item, alius payrolus, ad calefaciendum aquam.
529. Item, morterium de lapide, parvum.
530. Item, una patella ad portandum ignem.
531. Item, una plata ferri, ad escurendum [2] furnum.
532. Item, unus grassallus [3], et alia fusta modici valoris.
533. Item, pellicie ad coperiendum pastam.
534. Item, quadraginta escutelle de palea [4], ad faciendum panem.

Chambre supérieure près celle de Raymond de Valerne.

535. In camera superiori, que est prope cameram Raymundi, est una archa, magna, in qua sunt Pater noster de ambro bene grosso.
536. Item, unus gobeletus de nuce nigra, circumdatus de argento deaurato.
537. Item, duo parva escrinia, in quibus sunt due burse perlate, et brodate, et due alie minores, valentes... (*en blanc*).
538. Item, tres flores auri.
539. Item, quatuor auricularia pulcra, brodata; in uno est vita sancti Eustachii; et alique pecie cirici, modici valoris; que omnia domina dixit esse sua.
540. Item, in eadem camera, est una alia archa, ad modum bogie magne. Est quedam esproba [5] de coralho, et linguis serpentum, cum pede, argenti deaurati, multum pulcra, cum armis domini.

[1] Du Cange a le mot *pasta*, pâte, mais il n'a pas le verbe *pastare*, pétrir.
[2] Nettoyer.
[3] *Grasala*, jatte; *grassaletus*. Du Cange.
[4] Formes de paille pour le pain.
[5] Épreuves en corail et en langues de serpent.

Digitized by Google

541. Item, una longeria pro speciebus, et plura popla pro domina, que omnia domina etiam dixit esse sua.

542. Item, una tacea argenti, deaurata et esmalhata, cum copertorio et pede.

543. Item, unus gobelletus de cristallo, cum copertorio de argento deaurato.

544. Item, unus antequimus [1] deauratus.

545. Item, unus cutellus, cum manubrio eboris obtime operato, et vagina garnita de argento deaurato.

546. Item, unus ensis parvus, cum vagina operata de rubeo, cuius pomellus est de argento deaurato.

547. Item, quidam cutelli parvi, cum armis domini, in vagina garnita de argento deaurato.

548. Item, unus parvus ensis, cuius pomellus est de argento albo, et vagina etiam garnita de argento.

549. Item, due tacee magne albe, et una parva deaurata.

550. Item, unus gobeletus de argento deauratus, cum copertorio.

551. Item, unus parvus gobeletus, cum copertorio deaurato.

552. Item, due zone argenti, una magis grossa altera.

553. Item, unus cutellus, cuius manubrium est in modum hominis armati.

554. Item, unus circus [2], cum capellis de perlis, et repositorio corii.

555. Item, calcaria de cuppro, deaurata.

556. Item, una parva caxa, in qua sunt centum..., quos papa Gregorius dedit Raymundo, et sunt ibi xxv malhe [3] parve de Aragonia.

557. Item, due parve ganivete, in una vagina.

558. Item, una furca [4], cum perlis, in qua est fermalhum aureum pulcrum.

559. Item, unus annulus aureus, sine lapide.

560. Item, due alie burse perlate, et repositorio pro Agnus Dei, de argento.

561. Item, sigilla domini mei Raymundi, cum quathena argenti.

562. Item, quemdam pomum de lapide, vel vitro indio, garnitum de argenti.

563. Item, due parve ampulle de balsamo.

564. Item, unum parvum reliquiarium, in quo est una pax [5] sancte crucis.

565. Item, una zona de tissuto deaurato, garnita cum argento.

[1] *Antiquissimus*.

[2] *Circulus*, couronne. Du Cange.

[3] Mailles ou oboles.

[4] *Bursa ?*

[5] *Una pars, vel particula.*

Digitized by Google

566. Item, una magna bursa dicta garnita de cirico, brodata, cum lapidibus.

567. Item, duo cutelli cisorii, cum manubrio de jaspide.

568. Item, unus cordonus de cirico, garnitus de argento.

569. Item, in eadem camera, sunt due alie arche, in quibus nichil est : saltem nichil est quod valeat.

570. Item, due culcitre, et duo pulvinaria.

571. Item, duo paria lintheaminum, et due coperture lecti.

572. Item, due tine pro balneando.

Chambre de Raymond de Valerne.

573. In camera domini mei Raymundi, est unum matalacium de bombace, una culcitra de Alixandria, cum pulvinari, et unum par lintheaminum.

574. Item, unum copertorium lecti, de panno mesclato, folratum minutis variis.

575. Item, una sargia rubea, brodata de cirico, cum armis domini et domine.

576. Item, una vanoa alba.

577. Item, una culcitra, cum pulvinari.

578. Item, unum par lintheaminum.

579. Item, unum copertorium lecti.

580. Item, una fleciata, listata in capitibus.

581. Item, una camera de sargia viridi, de quinque peciis, de armis domini et domine.

582. Item, unm matalacium de lana, cum pulvinari de pluma.

583. Item, unum par lintheaminum.

584. Item, una vanoa alba.

585. Item, duo chapfogeria.

586. In eadem camera, est una magna archa rotunda, in qua est unus parvus coffinus, ut dicitur, Raymundi; et ibi est unus saccus sigillatus, cum cedula annexa, continente : hic sunt mille franchi. Et hunc sacculum dominus, dum vivebat, tradidit Raymundo; et sunt dicti mille franchi domini Rogerii.

587. In dicto coffro est alius saculus sigillatus, in quo est cedula annexa, continens : hic sunt quingenti floreni, et sunt pro domino de Canilhaco. Quos etiam dominus tradidit Raymundo, dum vivebat.

588. Item, ibidem sunt burse, cutelli, et alia parva jocalia Raymundi, modici valoris.

589. In eadem camera sunt duo coffri simul rotundi, in quibus sunt canapis, stupe, in magna quantitate, et sex frusta tele.

590. Item, est una alia magna archa, prope hostium, in qua sunt tres carrelli, seu aricularia alba.

Digitized by Google

591. Item, unus gobeletus magnus, et quinque alii infra de argento.
592. Item, plures petie tele, tam magne quam parve.
593. Item, tria lintheamina.
594. Item, unus parvus coffrus de anrains (?) vacuus.
595. Item, sunt ibidem duo alii coffri quadrati, vacui.
596. Item, una tina ad balneandum, et quedam fusta.
597. Item, in dicto castro Cornillonis, est unum orologium garnitum, pro pulsando horas.

Premier caveau.

598. In tinali[1], prope portam, sunt due tine magne, una media, et una minor.
599. Item, tres parve bote vacue.
600. Item, due sarre[2], ad portandum racemos.
601. Item, due parve rote de fusta, ferrate, pro torculari.
602. Item, compes fusteus.

Deuxième caveau.

603. Item, in quodam parvo loco, prope stabulum sunt quinque parve bote; in una est acetum, sed modicum.

Sellerie.

604. In salino, quod est retro estabulum, versus orta, sunt due celle duplices ad equitandum.
605. Item, plures celle, tam pro quadriga quam alias, et collaria, et cella pro mula, et basta pro mulis.
606. Item, tres cornute vacue.
607. Item, dreyssorium de postibus, ubi sunt celle.
608. Item, est ibi sal in quadam domicula facta de postibus, secundum estimationem, visum fuit tria centum saumate.

Grenier.

609. In orreo, sive granerio, sunt novem sacxi, ad ponendum bladum.
610. Item, unum eyminale[3], et unus boyssellus.
611. Item, circa duas saumatas de blado.

Chambre du portier.

612. Item, in camera porterii, est unum matalacium parvum de lana, et unum pulvinar de pluma.

[1] *Vas grande ligneum vel lapideum.* Du Cange. Ce n'est pas dans ce sens que *tinale* est employé ici.
[2] Grandes corbeilles.
[3] Mesure d'une émine.

Digitized by Google

613. Item, unum par lintheaminum.

614. Item, una flesata alba, et unum copertorium antiquum.

Secrétairerie.

615. In scriptorio secretarii, est quedam archa ferrata, in qua sunt littere clause, et alie scripture, modici valoris.

616. Item, quedam parva mensa, ad ponendum scripturas.

Écurie.

617. In stabulo, extra castrum, est unum matalacium de lana, et una flessiata modici valoris, et unum pulvinar.

618. Item, sunt reperti equi sequentes. Primo, unus palafredus, grisius pomelatus.

619. Item, una acaneria[1] nigra.

620. Item, unus palaffredus rubeus magnus, qui ambulabat.

621. Item, una acaneria grisa, monocula[2].

622. Item, due mule.

623. Item, iiii^or saumerii.

624. Item, unus equus bayardus[3].

625. Item, pro prefatis equis et mulis, sunt celle et bride, pro quolibet.

626. Item, sunt due celle munite, pro licheria.

627. Item, sunt quatuor basti.

Chambre du gouverneur.

628. In camera Hugonis de Mammicharo? et magistri aule, sunt due culcitre, et duo pulvinaria.

629. Item, unum par lintheaminum.

630. Item, due flessate albe.

631. Item, duo copertoria, cum armis domini, modici valoris.

632. Item, in capite lecti, est unum copertorium, modici valoris.

Chambre du chapelain.

633. In camera fratris Poncii, confessoris, est una culcitra, cum uno pulvinari de pluma.

634. Item, unum par lintheaminum.

635. Item, una flessata alba.

[1] *Acaneria*, haquenée, n'est pas dans Du Cange, si ce n'est sous la forme *haquenaya*.

[2] Borgne.

[3] Bay.

Digitized by Google

636. Item, una vanoa, rugata de viridi.

637. Item, retro caput lecti, est una mensa, et lectica fustea.

Chambre du médecin.

638. In camera domini Guillelmi Pelicerii, medici, sunt due culcitre, et duo pulvinaria, pro ipso et clerico.

639. Item, una vonoa modici valoris.

640. Item, unum copertorium lecti, cum figura leopardi.

641. Item, unum aliud copertorium, cum armis domine prime.

Chambre.

642. In camera domini Raymundi Loche, sunt duo lintheamina, modici valoris.

Chambre.

643. In camera domini Raymundi Boria, est una culcitra, et unum pulvinar.

644. Item, unum par lintheaminum.

645. Item, unum copertorium lecti, et una flessiata.

Mobiliers divers.

646. Item, habet bona que sequuntur, prout in quadam cedula quam tradidit dominis episcopis Uticensi et Glandatensi; cuius tenor talis est. Sequuntur bona que nominavit Raymundus Boria, que fuerunt in custodia tradita sibi per dominum bone memorie comitem Bellifortis. Et primo, in camera sua, unus lectus pannis infrascriptis munitus.

647. Primo, una culcitra lanea, cum pulvinari laneo.

648. Item, copertorium rubeum, et unum aliud viride, modici valoris.

649. Item, unum par lintheaminum novorum.

650. Item, una balista, cum baudrerio.

651. Item, XVIII cayrelli, sive viratoni.

652. Item, unum cremalh ferreum.

653. Item, recognitiones antique, grossate, feudorum Cornilionis, et quedam alia instrumenta.

654. Item, papiri recognitionum feudorum de Salasaco, et quedam alia terraria, seu libri papiri.

655. Item, lectus domini Thome, quem tenebat ortholanus qui recepit; videlicet, unum matalacium cum pulvinari.

656. Item, unum copertorium rubeum, modici valoris.

657. Item, duo bona lintheamina, qui erant in camera dicti ortholoni prope cameram quam tenet frater Poncius Lhaboti.

Digitized by Google

Manse de Saint-Mabille.

658. In manso sancti Mabilii, sunt, pro bubulcis, quatuor lodices, unum copertorium rubeum, unum pulvinar, cum duobus lintheaminibus.

659. Item, unum cacabum, sive payrol.

660. Item, unum cremalh, cum manilis ferreis.

661. Item, unum potum stagni ferreum, de mensura medii cartayroni.

662. Item, una longeria.

663. Item, IIII^or barralia fustea, pro bubulcis.

664. Item, septem boves arantes.

665. Item, IIII^or relhas, et septem furcas, pro arca.

666. Item, tres pale, et una furca de ferro.

667. Item, una securis, et due aisade[1].

668. Item, quinque falces, pro medendo[2] bladum.

669. Item, unum drach[3], pro mundando bladum.

670. Item, circa XX capones, et IV^or galline.

671. Item, quedam alia utencilia parvi valoris, pro dicto manso.

672. Item, unum coffrum ferratum fractum.

673. Item, quedam posterie[4], et unum barralle descandelh[5].

674. Item, due taravelle.

675. In domo baiuli Cornilionis, est unum pro salferio.

676. Item, unus mallus ferreus.

677. Item, duo cugni ferrei ad frangendum ligna; et ponderant ista de ferro triginta duas libras.

678. Item, anno quo supra, et die sexta mensis marcii, prefatus tutor, tutorio nomine quo supra, suum complendo et perficiendo inventarium de bonis dicti pupilli, dixit coram dicto domino judice supradicto... quod ipse reperiit de bonis predictis, ultra bona supra scripta, videlicet, res et bona que sequuntur; de quibus, una cum premissis, peciit sibi fieri publicum instrumentum. Actum fuit Cornilioni, in ecclesia sancti Petri, presentibus quibus supra, et nobis notariis subscriptis.

Château de Vertefeuille.

679. In castro de Viridifolio, fuerunt reperta ea que sequuntur. Primo, due bogie nigre, et in una ipsarum erant, primo, unus crucequinus[6] de madrio esmalhato, et repositorio corii.

[1] Deux houes.

[2] *Metendo.*

[3] Crible, en provençal, *dray*. On trouve dans Du Cange, *draihatum*.

[4] *Posterigare*, négliger. Du Cange.

[5] Mesure d'orge?

[6] Crousequin, gobelet. La Borde.

Digitized by Google

680. Item, sex plati magni deaurati, duodecim scutelle deaurate, et XII^im cloquearia deaurata.

681. Item, unus gobeletus de cristallo, circumdatus de argento deaurato, et copertorio coronato, una cum repositorio corii.

682. Item, sex magne tacee, late, deaurate.

683. Item, unus gobeletus deauratus, cum copertorio coronato, et esmalho; in fundo gobelleti est figura piscis.

684. Item, XII^im tacee argenti albe.

685. Item, duo picherie magne argenti, fere similes.

686. Item, sex pincte mediocres, cum copertoris: et alique sunt hesmalhate in copertoriis.

687. Item, sex aiguerie argenti albe, de eodem opere; et sunt modicum deaurate in circumferenciis.

688. In alia bogia erant primo, una helemosinaria argenti, aliquantulum deaurata in circumferenciis.

689. Item, IV^or cloquearia argenti de madrio, cum manibus argenti deaurati.

690. Item, unus crucequinus de madrio, pulcherrimus, cum pede de argento deaurato, hesmalhato et aplato, cum armis domini, et cum copertorio, et repositorio corii.

691. Item, duo magni plata lavatorii, unus cum brochono, et alius sine brochono, argenti albi, et sunt aliquantulum deaurati in circumferenciis, et in medio sunt arma cardinalis, cum pilleo hesmalhato.

692. Item, una cupa lata, in modum rose, argenti deaurati, cum copertorio, apthata, et aliquantulum hesmalhata; et in medio cupe est rosa hesmalhata.

693. Item, una alia cupa lata argenti, cum copertorio et pedibus parvis, et medio copertorii et cupe est hesmalhatum, cum dominabus et rosis.

694. Item, una alia cupa lata, cum tribus pedibus parvis, argenti deaurati, cum copertorio hesmalhato in modum dominarum.

695. Item, unus gobeletus in modum rose, argenti deaurati, cum copertorio coronato, et gallo in summitate copertorii.

696. Item, unus crucequinnus argenti deaurati, cum copertorio aliquantulum esmalhato; et in fundo est figura servi [1].

697. Item, unus gobelletus, cum copertorio in modum quatuor turrium, argenti deaurati et esmalhati in medio, cum armis mediis de Navarra et de Flandria.

698. Item, IV^or gobeleti argenti deaurati, cum copertoriis coronatis, apthatis, cum pede, et figura leonis.

699. Item, duo alii gobeleti, cum copertoriis coronatis in modum leonis, argenti deaurati.

[1] *Cervi.*

Digitized by Google

700. Item, tres pinctole[1], seu aiguerie argenti deaurati, cum copertorio esmalhato aliquantulum in summitate copertorii.

701. Item, octo candelabra de cupro, deaurata, cum armis domini; et sunt de opere Lemovicensi.

702. Item, unum reliquiarium de cristallo, ad ponendum corpus Xpi, cum pede de argento; una patena, ad dandum pacem, et due vinagerie pro ecclesia; marchas octo et mediam unciam.

Lectus fuit et recitatus predictus caternus per prefatum dominum vicecomitem, tutorem dicti Raymundi pupilli, continuando suum inventarium, ut predicitur, per modum supra specificatum, in presentia et testimonio predictorum supranominatorum, anno, die, indictione, et pontifficatu predictis. Ego vero Poncius Dominici, publicus auctoritate apostolica notarius, qui, de mandato expresso michi facto per dictum dominum judicem regium, ad utilitatem illorum quorum interest, requisitus, premissa omnia modo premisso recitata, atque lecta, in notam recepi, una cum magistro Theobaldo Noyron notorio; de qua, de expresso (mandato) michi facto per dominos senescallum Bellicadri, et judicem regium predictum hoc instrumentum per alium extrahi, scribi et grossari feci, et in duobus (foliis) pergameni poni, et in hanc publicam formam redigi, hicque manu mea propria subscripsi, et sigillo meo quo utor, dicta autoritate, signavi, in testimonium omnium premissorum.

Presens copia fuit extracta de instrumentis originalibus, per me Philippum de Fonte, notarium publicum, correctione facta diligenti, die nona junii anno (M. CCC)LXXXIIII. — Ita est. De Fonte.

(Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, B, 1431, ff. 79-83.)

Pour copie conforme :

J.-H. Albanès,

Correspondant du Ministère à Marseille.

Les sceaux du chartrier de l'abbaye de Cheminon.

(Séance du 10 mars 1879.)

Les archives départementales de la Marne renferment un fonds particulièrement riche en chartes des XIIe et XIIIe siècles. C'est celui de l'abbaye cistercienne de Cheminon, près de Vitry-le-François, fondée suivant la recommandation faite en mourant par Philippe,

[1] Dans Du Cange, on a *pinta*, mais non *pintola*.

Digitized by Google

évêque de Châlons, par Alix sa mère et par son frère, le comte de Champagne, en 1103. Ce monastère, qui se rangea de bonne heure sous le haut patronage de saint Bernard, eut pour donateurs tous les seigneurs de la contrée qui constituaient une puissante et nombreuse noblesse : les seigneurs de Dampierre-en-Astenois, de Dampierre-Saint-Dizier, appelés plus tard au trône des Flandres, d'Arzillières, d'Amance, du Plessis, de Luxémont, de Robert-Espagne, de Possesse (de la maison de Garlande), de Vignory, d'Étrepy, etc. La plupart des chartes ont conservé leurs sceaux, presque tous inédits, et nous croyons intéressant d'en donner ici le relevé avec une exacte description. Nous mentionnerons aussi les principaux sceaux ecclésiastiques.

Amance. Baudoin, dit Taillefer, seigneur d'Amance, croisé; an 1211.

Grand sceau ovale, cire rouge, cavalier; le bouclier fascé avec une bande brochant sur le tout : ✠ · SIGVLVM · BALDWINI COGNOMENTO · TAILLEFER · DE · ASMANTIA; l'épée est levée au-dessus du casque.

Aulnay [1]. Agnès, dame d'Aulnay; an 1228.

Sceau ovale, moyen, cire verte : ✠ · SIGILL · AGNETIS · DOMINE · DE · AVNETO. Châtelaine debout.

Arzillières [2]. Henri, seigneur d'Arzillières [3]; an 1180.

Sceau rond, moyen, cire brune. ✠ · SIGILLVM · HENRICI · DE · ARZILLERIIS. Écu triangulaire chargé d'une fasce.

An 1202.

Sceau grand, rond, cire verte. Cavalier portant le même emblème héraldique.

An 1203.

Même sceau que le premier en cire rouge.

[1] Aulnay-aux-Planches (canton de Vertus). On trouve en 1214 Simon, chevalier d'Aulnay. En 1337, le roi donna cette seigneurie au sire de Joinville.

[2] Canton de Saint-Remy-en-Rougemont. Une des plus importantes seigneuries du Perthois : vingt-six fiefs relevaient du château.

[3] Croisé en 1202; sa femme se nommait Agnès.

Digitized by Google

Gautier, seigneur d'Arzillières[1]; an 1231.

Grand sceau rond, cire brune. Cavalier tourné à gauche. Écu chargé de deux léopards avec un lambel en chef. ✠ · SIGIL · GALTERI · DE · ARZILLERIIS.

Bar. Geoffroy de Bar; an 1220.

Sceau moyen, rond, cire rouge. ✠ · SIGILLVM · DOMINI · GAVFRIDI · DE · BAR. Écu triangulaire, chargé de six léopards affrontés deux à deux.

Le Buisson[2]. Victor, seigneur de Buisson; an 1219.

Sceau moyen, rond, cire brune. ✠ · SIGILLVM · VITTERI · BOI..... Écu triangulaire chargé de dix annelets posés 3, 3, 3 et 1.

Cheppes[3]. Guy, seigneur de *Cappis*; an 1240.

Grand sceau rond, cire verte. Cavalier; sur le bouclier, une croix ancrée. ✠ · SIGILLVM · GVIDONIS · DE · CAPPIS.

Dampierre en Astenois[4]. Henri, seigneur de Dampierre[5]; an 1207.

Sceau moyen, rond, cire rouge. ✠ SIGILLVM · HENRICI · DE · DAMPETRA; cavalier; sur le bouclier, fasces ou burelles avec un lambel en chef.

Renard, comte de Dampierre[6]; an 1218.

Grand sceau rond, cire verte. ✠ · SIGILLVM · RENARDI · DE · DOMNO · PETRO. Écu triangulaire; même blason.

Le même; an 1232.

Grand sceau rond, cire verte. ✠ · SIGILL · RENARDI · CO-

[1] Marié avant 1225 à Isabelle de Grandpré, puis à Béatrix de Trèchatel : fils de Henri, il prit part à la croisade des Albigeois. Un de ses petits-fils fut évêque de Toul en 1300.

[2] Canton de Thiéblemont.

[3] Canton d'Écury. Guy épousa Sibille, héritière d'Étrepy.

[4] Près de Sainte-Menehould. C'était le plus important fief de la contrée. Le château, bâti sur un monticule, fut détruit au XVIe siècle. Chatillon en a gravé les ruines.

[5] Fils de Renard, comte de Dampierre.

[6] Frère du précédent; croisé avec son frère Guy, prisonnier à Alep et racheté après une longue captivité.

Digitized by Google

MITIS·DE·DAMPIERRE. Écu triangulaire; même blason. Le casque du cavalier dépasse la bordure.

Anselme de Dampierre [1]; an 1232.

Grand sceau rond, cire verte. ✝·SIGILLVM·ANSELMI·DE·DAMPNAPETRA. Cavalier; sur le bouclier, un lion sur un semé de billettes : contre-sceau : écu triangulaire avec le blason de la maison de Dampierre.

Anselme était frère de Renard du Bois dont nous trouvons le sceau appendu à un acte de 1230, comme seigneur de Ponthion.

Sceau moyen, rond, cire rouge. ✝·S·DOMINI·RENARDI·DOV·BOIS. Cavalier. Sur le bouclier, un lion sur un semé de billettes. La maison de Dampierre était la plus considérable de la noblesse du diocèse de Châlons. Henri, seigneur de Sommevesle, châtelain de Vitry, mort vers 1220, second fils du comte Renard II, eut 1° d'un premier lit Renard, Anselme et la femme d'Albert d'Amance; 2° de Cécile de Clermont : Renard et Henri, dits tous deux du Bois, qui eurent la seigneurie de Ponthion, près de Vitry.

Henri de Dampierre, châtelain de Vitry [2]; an 1188.

Grand sceau rond, cire brune. ✝·S.....VITRIACC. Cavalier, la lance en arrêt.

Hugues de Dampierre, châtelain de Vitry [3]; an 1199.

Grand sceau rond, cire rouge. Cavalier. ✝·S.....DOMINI·DE·SVMMAVITVLA. (Somme-Vesle [4].)

Grand sceau rond, cire rouge, 1212. Cavalier. ✝·SIGILL·HVGONIS·CASTELLANI·VITRIACENSIS.

Sceau moyen, rond, cire brune. Cavalier. ✝·SIGILL·HVGONIS·CASTELLANI.

Dampierre-Saint-Dizier. Guy, seigneur de Dampierre [5]; an 1189.

Grand sceau rond, cire brune. Cavalier; brisé.

[1] Fils de Renard susmentionné.
[2] Par son mariage avec Heluys, fille unique du dernier châtelain.
[3] Fils du précédent; père d'Anserin, évêque de Langres.
[4] Canton de Marson. Hugues avait épousé l'héritière de cette seigneurie.
[5] Rentré de la croisade, il épousa en 1197 l'héritière d'Archambaud VIII, sire de Bourbon.

Digitized by Google

ETREPY. Vaucher, seigneur d'Etrepy; 1214.

Sceau rond, moyen, cire verte. Brisé; on distingue deux lions sur l'écu triangulaire.

Jean, seigneur d'Etrepy; an 1323.

Sceau rond, moyen, cire verte. Cavalier sur un semé de fleurs de lis : le bouclier chargé d'une fasce.

Guillaume, seigneur d'Etrepy; an 1324.

Sceau rond, moyen, cire verte. ✝·S·GVILLAVME·DE·ESTREPY·HEIZ·LE·MAVRVP[1]. Écu triangulaire avec une fasce et un chef chargé de deux lions affrontés.

GARLANDE. Guy de Garlande, seigneur d'Aunoy[2]; an 1217.

Grand sceau rond, cire verte. Cavalier revêtu d'un surcot. ✝·SIGILLVM·GVIDONIS·DE·GARLANDIA.

JOINVILLE. Jean de Joinville, seigneur de Mailly[3]; an 1270.

Sceau rond, moyen, cire brune. ✝·S·IEHANS·DE·IOINVILLE. SIRE·DE·MAILLI. Écu triangulaire; chef chargé d'un lion issant. Même écu au contre-sceau.

LUCÉMONT. Geoffroy, seigneur de Lucémont[4]; an 1202.

Sceau rond, moyen, cire jaune. Écu triangulaire chargé d'une croix ancrée, accompagnée au quartier sénestre en chef d'un besant. ✝·SIGILL·GAVFRIDI·DE·LVCIDOMONTE.

MONTCHABLON. Gobert, seigneur de Montchablon, cadet de la maison de Châtillon; an 1256.

Sceau rond, moyen, cire jaune. ✝·S·GOBERTI·DE·MOTESCABLONI·ET·DE·BOVCONVILLE[5]. Écu triangulaire chargé de trois pals de vair avec chef chargé d'un lambel de cinq pendants.

[1] Heiltz-le-Maurupt, chef-lieu de canton près Vitry.

[2] On trouve Guy de Garlande, seigneur de la Houssaye, fils du sire de Possesse, dont la veuve était remariée en 1223 au vidame de Chartres.

[3] Sénéchal de Champagne; aucun acte de lui ne le mentionne avec cette seigneurie.

[4] Fils de Bertrand, bienfaiteur de l'abbaye d'Anctecy (1136), canton de Saint-Remy-en-Rougemont.

[5] Ardennes.

Digitized by Google

Le Plessis. Gaucher, seigneur du Plessis[1]; an 1218.

Sceau rond, moyen, cire brune. ✝·SIGILLVM·GALCHERI·DE·PLASSE. Écu triangulaire bandé de six pièces.

Aubert, seigneur du Plessis; an 1236.

Grand sceau rond, cire verte. ✝·SIGILLVM·ALBERTI·DOMINI·DE·PLASSEIO. Même écu.

Le même; an 1240.

Sceau rond, moyen, cire verte. ✝·SIGILLV·AVBERTI·DOMINI·DE·PLASSEIO. Même écu.

Le même; an 1250.

Sceau rond, moyen, cire brune. ✝·SIGILLV·AVBERTI·DE·PLASSEIO. Même écu.

Gaucher, seigneur du Plessis; an 1290 (fils d'Aubert).

Sceau rond, moyen, cire verte. ✝·SIGILLVM·GALTRI·DE·PLESSE. Même écu.

Vauclerc[2]. Odon, seigneur de Vauclerc.

Sceau rond, moyen, cire rouge. ✝·S·HODONIS·DE VALLE·CLARA. Cavalier.

Pont-à-Mousson. Henri, comte de *Montione;* an 1188.

Grand sceau rond, cire brune : brisé en partie. Cavalier.

Reynel. Guiard, seigneur de Reynel[3]; an 1190.

Grand sceau rond, cire brune. Brisé en partie. Cavalier.

PERSONNAGES LAÏQUES DIVERS.

Gérard de Noé, bailli de Vitry; an 1240.

Sceau rond, moyen, cire brune. ✝·SIGILLV GIRARDI·DE·NOA.....; dans le champ, fleur à trois tiges entre deux oiseaux; au bas, deux étoiles.

[1] Paroisse d'Orconte, canton de Thiéblemont.

[2] Canton de Thiéblemont.

[3] Guiard ou Wiard, comte de Reynel, mort en 1212, marié dans la maison de Brienne. Il portait d'azur à trois chevrons d'or.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Digitized by Google

Prévôté de Vitry; an 1251.

Sceau rond, moyen, cire brune. ✝ · PREPOSITVS · DE · VITRIACO. Écu de Champagne et Navarre; contre-sceau : couronne fleurdelisée.

MAISONS ET PERSONNAGES ECCLÉSIASTIQUES.

Compiègne. Le chapitre; an 1116.

Sceau moyen, brun, à queue; très grossier, brisé. On y distingue un évêque à mi-corps, tenant une crosse.

Préneste. Guillaume, évêque et légat du Saint-Siège; an 1204.

Sceau grand, rond, cire rouge. ✝ · S · GVIDO · DEI · GRATIA · PRENEST · EPISCOPVS. Prélat tenant la main droite bénissant.

Saint-Seine. Abbaye de Saint-Seine; an 1211.

Sceau moyen, rond, cire brune. ✝ · SIGILLVM · CONVENTVS · S · SQQVANE. Dextrochère tenant une crosse.

Hugues, doyen de Saint-Seine; an 1211.

Sceau ovale, moyen, cire brune. ✝ · S · SIGILLV · HVGONIS · DECANI · SCI · SQQVANI. Saint à mi-corps.

Pratellis. Alard, doyen de Préaux; an 1214.

Sceau petit, rond, cire rouge. Aigle essorant. S · ALARDI · DECANI · DE · PRATELLIS.

Vendeuvre. Hugues, doyen de Vendeuvre [1]; an 1218.

Sceau moyen, ovale, cire brune. ✝ · S · HVGONIS · DECANI · DE · VANDOPERE. Saint avec une palme.

Gui de Vendeuvre, chanoine de Châlons; an 1243.

Sceau rond, moyen, vert. ✝ · SIG · GVIDONIS · DE · VANDOPERE · CAN · CATH. Deux oiseaux adossés, séparés par un arbuste.

Châlons. L'officialité de Châlons; an 1259.

Sceau ovale, petit, cire brune. ✝ · S · OFFICIALIS · ARCH · CATHAL. Fleur de lis dans le champ.

[1] Aube.

Digitized by Google

Viter, chanoine, frère d'Aubert, seigneur du Plessis; an 1200.

Sceau rond, moyen, cire brune. ✝·SIGILLVM.....S·NVLLIVS·LOCI. Trois quintefeuilles dans le champ.

Châlons. Abbaye Saint-Pierre-au-Mont; an 1200.

Sceau ovale, moyen, cire verte. ✝·S·CAPITVLI·SCI·PETRI·CATHAL. Saint Pierre bénissant.

Châlons. Hugues, chanoine et chantre de Châlons; an 1221.

Sceau ovale, petit, cire brune. ✝·SIGILL·HVGONIS·CANTORIS·CATHAL. Religieux tenant un livre de ses deux mains. Oiseau à gauche en haut. Contre-sceau. SIG·HVGONIS. Fleur de lis.

Thomas, chanoine et trésorier du chapitre de Châlons; an 1221.

Sceau petit, ovale, cire brune. S✝·THOME·THESAVR·CATHALAVNENSIS. Religieux tenant deux clefs d'une main et de l'autre un flambeau. Contre-sceau. SECRETVM·MEVM·MICHI· deux clefs adossées; au-dessus, le soleil; au-dessous, la lune.

Nicolas, archidiacre de Châlons, 1218.

Sceau petit, ovale, cire brune. ✝·NICHOLAI ARCHIDIACONI·CATH. Un saint tenant un livre et une palme.

Courtisols. Guillaume, doyen de Courtisols[1]; 1222.

Sceau petit, ovale, cire brune. ✝·SIGILL·GVILLELMI·DECANI DE·CVRTI..... Griffon ailé.

Bar-sur-Aube. Viard, doyen de Bar; an 1237.

Sceau ovale, moyen, cire verte. ✝.·SIGILLVM·VIARDI·DECANI·BARRI. Poisson mis en pal brochant sur deux clefs en sautoir avec le soleil et la lune. Contre-sceau : les clefs en sautoir avec le soleil et la lune au-dessus.

Reims. Vibert, chanoine de Reims; an 1218.

Sceau rond, moyen, cire verte. ✝·S·VIBERTI·CANONICI·REMENSIS. Vierge assise tenant l'enfant Jésus.

[1] Canton de Marson.

Digitized by Google

Gérard de Laon, chanoine de Reims; an 1218.

Sceau petit, ovale, cire verte. ✝·SIGILL GERARDI·DE·LAVDVNI. Moine assis lisant sur un pupitre. Au-dessus un cygne.

VITRY. Pierre, doyen de la chrétienté de Vitry[1]; an 1223.

Sceau petit, rond, cire brune. ✝·S·PETRI·DECANI·DE·VITRIACO. Rinceaux.

Pierre, chantre du chapitre de Vitry; an 1238.

Sceau petit, ovale, cire brune. ✝·S·PETRI·CANTONIS·SCE·MARIE·DE·VITRIACO. Moine tenant d'une main un livre, appuyé de l'autre main sur un *tau*. Au contre-sceau, un aigle éployé.

Jacques, doyen du chapitre de Vitry; an 1238.

Sceau ovale, petit, cire brune. Aigle essorant surmonté d'un croissant; au-dessus le soleil et la lune.

Pierre, recteur de la maison Saint-Jacques (léproserie) de Vitry; an 1221.

Sceau ovale, petit, cire verte. ✝·S·PETRI·SCI·IACOBI·DE·VACO. Une fleur de lis, une croix fleuronnée, un croissant, un roch placé, l'un au-dessus de l'autre.

Comte ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

MILLIAIRE DE L'AN 435 CONSERVÉ AU MUSÉE D'ARLES.

Communication de M. R. Mowat, correspondant.

(Séance du 10 mars 1879.)

Dans la séance tenue par le Comité le 17 avril 1877, je lui ai rendu compte d'une étude de M. Huart sur le texte, souvent commenté, de la borne milliaire trouvée jadis dans l'ancien forum d'Arles. Cet archéologue contestait qu'on dût lire à la neuvième ligne, comme l'avait fait Gruter[2], ARELATE MA et proposait ARE*late* NA*rbonem*...

[1] Vitry en Perthois ou le Brûlé, comme pour les articles suivants.
[2] *Inscrip. ant.*, p. 159.

Digitized by Google

La voie se serait donc dirigée sur Narbonne et non plus sur Marseille. Comme il s'agissait d'une constatation matérielle, j'avais proposé au Comité de demander un bon moulage du passage contesté.

Le Ministre n'a reçu qu'un estampage en papier arrivé dans d'assez mauvaises conditions et qui ne nous a rien appris.

Aujourd'hui un de vos correspondants, savant épigraphiste, M. R. Mowat, vous adresse le fac-similé de la neuvième ligne et de la dixième et conclut au maintien de la syllabe MA. Ce fac-similé, pris sur un estampage partiel dû à M. de Laurière, paraît digne de toute confiance.

M. Mowat a reconu, contrairement à l'avis de Maffei et d'Herzog, que le mot ARELATE avait été écrit en toutes lettres, comme le montrent les copies de Scaliger et de Knibby envoyées à Gruter. Il ajoute qu'il ne serait pas impossible de voir après MA la panse inférieure d'un S et que l'espace libre permet de croire que le nom de Marseille se développait aussi en toutes lettres : MASSILIAM. En se reportant au dispositif donné par Gruter, on serait surpris que la neuvième ligne ait comporté seize lettres ; mais les caractères de cette ligne n'ont que 45 millimètres de hauteur, lorsqu'ils varient, dans le reste de l'inscription, de 85 à 88 millimètres.

Votre correspondant rétablit ainsi la dixième ligne :

[*mil*]LIARIA · PONI · S.[*tatuit*]

Le bornage de la route d'Arles à Marseille aurait donc été non pas réparé, mais exécuté pour la première fois en 435, sous l'administration d'Auxiliaris, préfet du prétoire des Gaules.

Des incorrections qui ont échappé à Herzog et à Wilmanns dans la transcription de ce texte ont également été signalées, chemin faisant, par M. R. Mowat.

P. Charles Robert,

Membre du Comité.

Le milliaire d'Arles.

J'ai l'honneur de présenter à la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques une courte observation sur un passage controversé d'une importante inscription milliaire d'Arles, qui a fait l'objet d'une communication de M. Huart et d'un rapport de M. l'in-

Digitized by Google

tendant général Robert, inséré dans la *Revue des Sociétés savantes*[1]. Il s'agit de l'inscription que Gruter (p. CLIX, n° 8) a publiée, d'après des copies de Scaliger et de Knibby, sous la forme :

SALVIS · DD · NN
THEODOSIO . ET
VALENTINIANO
P · F · V · AC · TRIVM
SEMPER · AVG · XV
CONS · VIR · INL[illegible]
AVXILIARIS · PRAE
PRAETO · GALLIA[illegible]
DE · ARELATE · MA[illegible]
MILIARIA · PONI · S
M · P · I

Ce texte a été diversement commenté, parce que le déchiffrement de la neuvième ligne, plus particulièrement, n'a jamais été effectué d'une manière certaine.

Maffei, dans ses *Galliæ antiquitates*, p. 35, a adopté la variante :

DE AREL M[illegible]

Herzog, dans sa *Galliæ Narbonensis historia*, p. 136, n° 625, prétend avoir lu sur la pierre :

ARE(*late*) MA[*ssiliam mili*]

et, par inadvertance, sans doute, n'indique pas de division entre les deux lignes suivantes qu'il transcrit ainsi, d'un seul trait : *aria poni s(tatuit). M(ille) p(assuum) primum.*

En dernier lieu, M. Huart croit qu'il y a un N au lieu d'un M, et qu'il faut lire :

ARE(*late*) NA[*rbonem*...]

M. de Laurière, de passage à Arles, m'a adressé, il y a quelques jours, un estampage qu'il a bien voulu exécuter à ma prière, et qui est aussi satisfaisant que le permet l'état du monument, d'après ce que m'assure cet archéologue, fort expert dans ce genre d'opérations. Or, sur l'estampage de la neuvième ligne, *je lis très distinctement :*

[illegible]ATE MA[illegible]

La lettre T est même tellement certaine, que je me demande avec

[1] 6e série, tome VI (1877), p. 110.

Digitized by Google

étonnement comment on a pu jusqu'à présent la prendre pour un R. Ce qui reste visible sur la pierre n'est donc pas, comme on l'a cru, le commencement en abrégé du mot *arelate;* mais c'est seulement la fin de ce même mot qui devait avoir été gravé intégralement; d'où il suit que le mot *Massiliam*, dont les deux premières lettres M et A sont certaines sur l'estampage, était également gravé en toutes lettres. De plus, je crois distinguer, après le deuxième A, un trait curviligne qui appartiendrait à la partie inférieure d'un S oblitéré; mais ce détail est trop douteux pour que je m'autorise à en tenir plus de compte qu'il ne convient; quoi qu'il en soit, il n'infirme en rien la lecture de la neuvième ligne, qui, à mon avis, doit être définitivement lue ainsi :

[*arel*]ATE·MAS[*siliam*]

conformément au fac-simile ci-joint, réduit au quart de la grandeur réelle.

A la dixième ligne, je lis nettement :

[*mi*]LIARIA·PONI·S(*tatuit*).

Notez que les mots sont séparés par des points.

Ces deux lignes signifient que le bornage de la route d'Arles à Marseille fut, non pas réparé, mais exécuté pour la première fois sous l'administration d'Auxiliaris, préfet du prétoire des Gaules, pendant le quinzième consulat de Théodose II, en l'an 435.

Je termine en faisant observer que Wilmanns (voir ses *Exempla inscriptionum latinarum*, n° 837), le dernier éditeur du milliaire d'Arles, outre l'inexactitude que je viens de rectifier, en a commis une autre en présentant la première ligne de cette façon :

SALVIS D N

Or, sur le monument, les sigles D et N sont redoublées, en signe du pluriel :

SALVIS DD NN

Digitized by Google

La hauteur des lettres de cette ligne est de 9 centimètres, tandis que celles de la fin n'ont que 5 centimètres.

L'incorrection que je signale provient de ce que Wilmanns a voulu faire repasser en caractères épigraphiques le texte que Herzog avait publié simplement comme lecture, en caractères courants : *salvis d(ominis) n(ostris)*. Ceci soit dit pour faire ressortir une fois de plus le vice du mode représentatif adopté par Herzog, et pour conseiller la circonspection avec laquelle on doit accueillir les textes publiés par cet auteur, même lorsqu'il les fait suivre de l'annotation — *Descripsi.* —

R. Mowat,

Correspondant du Ministère, à Rennes.

Inscription française du XIIIe siècle conservée à Villiers-aux-Bois (Pas-de-Calais).

Communication de M. le comte d'Héricourt.

(Séance du 10 mars 1879.)

M. le comte d'Héricourt nous adresse la photographie d'une curieuse inscription en langue française qu'il a recueillie dans le petit village de Villiers-aux-Bois (Pas-de-Calais). C'est l'épitaphe d'un personnage nommé Hugues le Français. Malgré l'obscurité du défunt, malgré la brièveté de l'épitaphe, ce petit monument mérite de ne pas passer inaperçu. Il présente en effet des particularités philologiques et paléographiques qui méritent de fixer l'attention. En voici le texte:

✱ CI GIST ЧVES LI FRANCOIS PRIIES · POVR · SAOE ✱

Au point de vue paléographique, on remarquera le mélange de lettres minuscules et majuscules. C'est un fait bien rare, surtout après le XIIe siècle; il pourrait peut-être fournir un argument pour donner à cette inscription une date plus reculée que je ne l'ai fait.

La forme de la lettre Œ dans le mot AME fournirait un second argument dans le même sens.

Au point de vue philologique, on remarquera l'observation exacte des règles grammaticales en usage dans l'ancienne langue française.

Digitized by Google

La règle du nominatif notamment est fidèlement suivie; or on sait qu'à partir du XIIIe siècle il y était fait des infractions fréquentes. Ce serait donc un troisième argument pour rapporter cette épitaphe au XIIe siècle plutôt qu'au XIIIe; mais je dois rappeler que l'inscription provient d'une localité située sur les confins de l'Artois et de la Picardie. Or c'est une des régions de la France où les formes anciennes ont le plus longtemps conservé leur pureté. Enfin, l'inscription provient d'une petite église de campagne. Elle a été gravée par une main inexpérimentée. C'est là sans doute l'explication de ces formes archaïques qui n'étaient plus en usage dans les grands centres, mais qui peuvent fort bien s'être conservées longtemps dans une obscure bourgade comme Villiers-aux-Bois. Peut-être aussi leur apparence antique a-t-elle été exagérée encore par l'inhabileté du lapicide.

Il est regrettable que M. d'Héricourt n'ait accompagné sa communication d'aucune note qui pût nous aider à commenter ce petit texte. Quelle est la forme de la pierre sur laquelle il est gravé? Quelle place occupe-t-elle dans l'église? Quelle est la date de l'église, principalement de la partie du monument où l'inscription est conservée? N'existe-t-il aucune charte qui puisse faire connaître l'époque à laquelle vécut ce personnage? Ce sont là des questions auxquelles M. d'Héricourt aurait dû donner une réponse, pour nous permettre de bien apprécier l'âge et l'intérêt de l'inscription qu'il nous signalait. Enfin il est regrettable que la photographie qui nous a été adressée ait été faite sur un estampage passé au noir et découpé arbitrairement, et non sur la pierre elle-même. Cela ne permet de reconnaître ni la disposition des lignes ni la forme exacte de certaines lettres. Si M. d'Héricourt avait pu nous envoyer une photographie prise sur l'original, j'aurais proposé volontiers de faire insérer un dessin de cette intéressante épitaphe dans la *Revue des Sociétés savantes*.

ROBERT DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Découverte d'un tombeau du XIe siècle à Saint-Severin (Charente).

Communication de M. l'abbé Auber, correspondant, à Poitiers.

(Séance du 12 janvier 1879.)

M. l'abbé Auber nous envoie le dessin d'un très intéressant tombeau découvert au mois de mai dernier à Saint-Severin, petite localité du département de la Charente, qui dépendait autrefois du diocèse de Poitiers.

Il existait jadis en ce lieu une abbaye, dont M. l'abbé Auber attribue la fondation à Guillaume VII, duc d'Aquitaine[1], et qui après bien des vicissitudes finit par disparaître au XVIe siècle. Les débris de l'église abbatiale servirent à élever une pauvre église paroissiale qui existe encore. La crypte de l'ancienne église, étant devenue d'un accès difficile à cause des décombres qui en obstruaient les abords, fut complètement abandonnée et l'entrée en fut condamnée. C'est en écartant les pierres qui fermaient l'entrée de cette crypte que fut découvert le tombeau dont M. l'abbé Auber a pris soin de nous envoyer la description jointe à un dessin qui paraît fort exact.

Ce tombeau a la forme, si commune jusqu'à la fin du XIe siècle, d'une auge en pierre, rétrécie à une des extrémités et munie à l'autre d'une niche circulaire destinée à recevoir la tête du défunt. Son couvercle est formé d'une grande dalle plate. On sait combien ce genre de tombeau se rencontre fréquemment; mais ce qui donne à celui-ci un intérêt particulier, c'est qu'au lieu d'être en pierre brute, comme la plupart des cercueils de pierre de la même forme, il est décoré, sur une de ses faces et sur la tranche correspondante, d'une élégante ornementation.

Cette ornementation se compose de deux bandeaux juxtaposés qui garnissent toute la partie supérieure de la face; la partie inférieure est restée tout unie. Ces deux bandeaux sont couverts: l'un d'une série de têtes de clous ou de fleurettes carrées, l'autre d'une succession de rosaces à huit feuilles. Les arêtes ou nervures de ces

[1] Besly (*Hist. des comtes de Poictou*, p. 99) rapporte la fondation par Guillaume VII, en 1068, «d'une abbatia sancti Severini in Silva d'Angers». Il est probable que c'est la même dont il s'agit ici. Mais les auteurs de la *Gallia Christiana*, qui citent Besly, n'osent garantir cette identification.

Digitized by Google

deux ornements sont perlées, particularité que l'on remarque souvent dans les églises romanes de la Saintonge et dans la partie occidentale du Poitou. La tranche du couvercle est décorée moins richement. L'élément essentiel de sa décoration se compose d'une succession de demi-cercles.

Ces détails méritaient, je crois, d'être signalés; mais là n'est pas la seule particularité intéressante du tombeau découvert à Saint-Severin. Déjà visité à une époque plus ou moins ancienne, le tombeau ne contenait plus ni ossements ni trace des objets de natures diverses qui avaient dû y être déposés; mais par un heureux hasard, les profanateurs y avaient laissé une inscription sans valeur pour eux, mais intéressante pour nous, car elle présente plusieurs particularités dignes d'être relevées.

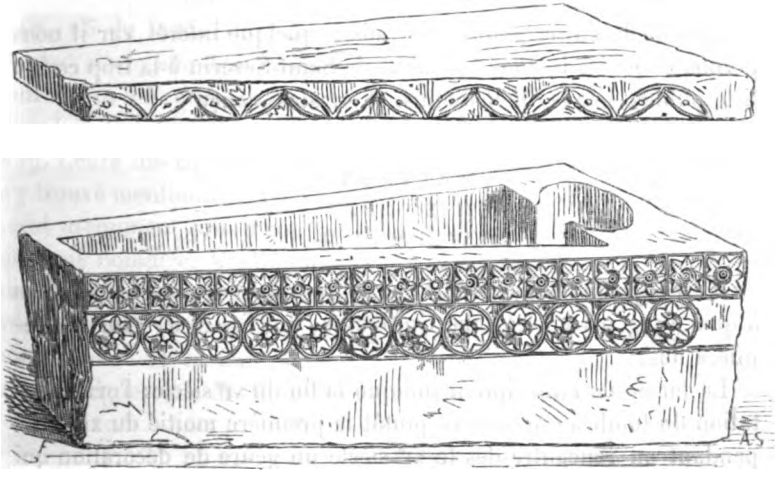

Chose curieuse, cette inscription n'est pas gravée en creux à la manière ordinaire. Elle est gravée à rebours dans une matrice en pierre où l'on a réservé un conduit pour introduire du plomb, et l'on a retrouvé, encore logée dans cette matrice, l'épreuve en plomb qui fut coulée au moment de l'ensevelissement du défunt.

C'est là une pratique bizarre dont je ne connais aucun autre exemple. On a fréquemment, au XIe et au XIIe siècle, placé des inscriptions sur lame de plomb, dans les cercueils; mais toutes ces inscriptions sont généralement gravées en creux; je n'en connais aucune qui ait été comme celle-ci coulée dans un moule, et je ne puis

Digitized by Google

m'expliquer le but qu'on s'est proposé en laissant jointe à l'inscription la matrice dont on s'était servi pour la couler.

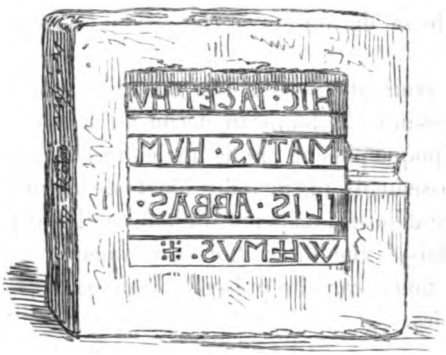

Le texte de l'inscription a, lui aussi, quelque intérêt, car il nous permet d'ajouter le nom d'un abbé de Saint-Severin à la trop courte liste publiée par les Bénédictins. Il est ainsi conçu :

HIC·IACET HV
MATVS·HVM
ILIS·ABBAS·
WLLMVS ✠

Il est regrettable que ce texte ne soit pas daté et que l'on ne sache à quel rang placer cet abbé Guillaume, qui figure ici pour la première fois.

La forme de l'inscription indique la fin du XIe siècle; l'ornementation du tombeau accuserait plutôt la première moitié du XIIe; cependant on rencontre dès le XIe siècle un genre de décoration qui a la plus grande analogie avec celui qu'on remarque ici; enfin, les grands cercueils creusés dans un seul bloc de pierre comme celui-ci sont devenus assez rares après l'an 1100. C'est donc au dernier quart du XIe siècle que l'on peut, je crois, attribuer le monument que nous avons sous les yeux. Or l'abbaye de Saint-Severin semble avoir été fondée en 1068, et le premier de ses abbés dont les chartes nous aient conservé le souvenir, Fulcherius, vivait en 1110. C'est dans cette longue lacune de quarante ans qu'il faut sans doute placer l'abbé Guillaume.

Je me suis étendu sur la communication de l'abbé Auber plus longuement qu'il n'est d'usage de le faire pour les autres commu-

Digitized by Google

nications épigraphiques; j'espère que le Comité me le pardonnera, en reconnaissant l'intérêt particulier que présente le tombeau signalé et décrit par notre zélé correspondant.

ROBERT DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

INSCRIPTIONS DE CLOCHES ANGEVINES DU XVe SIÈCLE.

Communication de M. Marchegay, membre non résidant du Comité, aux Roches-Baritaud.

(Séance du 12 janvier 1879.)

M. Marchegay a recueilli dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale provenant de Gaignières et portant aujourd'hui le n° 17,126 du fonds latin, deux inscriptions qui se lisaient encore au XVIIe siècle sur deux cloches appartenant, l'une à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, l'autre au prieuré de Château-Gontier, qui dépendait de cette abbaye. Ces cloches ont été fondues en 1429 et 1439. Leurs inscriptions sont curieuses, surtout la première, car on y trouve mentionnée la mission de Jeanne d'Arc, et c'est jusqu'ici le seul monument provenant des abbayes d'Anjou où l'illustre héroïne soit nommée. M. Marchegay a accompagné le texte de ces deux documents d'un commentaire très bref, mais très précis. Je crois inutile d'y rien ajouter, et je proposerai au Comité de publier dans la *Revue des Sociétés savantes* ces deux inscriptions, avec les quelques lignes que M. Marchegay leur a consacrées.

ROBERT DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

DEUX INSCRIPTIONS DE CLOCHES ANGEVINES, 1429 et 1439.

Le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, coté anciennement n° 188 du fonds Gaignières, et aujourd'hui n° 17,126 du fonds latin, contient la copie (par Gaignières lui-même ?) de deux inscriptions en vers du XVe siècle, conservées sur des cloches de l'Anjou. Ces inscriptions paraissent inédites, comme tout le contenu du susdit volume; elles se rapportent à Saint-Aubin d'Angers.

Dans un catalogue des abbés de cet antique et riche monastère,

Digitized by Google

on lit à l'article de Guy de Baïf, qui gouverna l'abbaye de 1412 à 1442 :

1° Page 34 *ter : En 1439 il fit faire la grosse cloche de Chateaugontier*[1], *sur laquelle sont ces vers :*

L'an mil quatre cent trente-neuf,
Me fist refaire tout de neuf,
Guy de Baïf, sans nuls dangers,
Abbé de St Aubin d'Angers,
Nobles homs et de grand renom,
Vivant Jean duc d'Alençon[1].
Et sa compagne estoit Marie,
De biens, d'honneur et sens garnie,
Douce, gratieuse et habile,
Du comte d'Armagnac fille,
Pour qui de Marie ay le nom.
Au nom d'elle feray grand son.

Il y a dessus 2 escussons : l'un de 3 fleurs de lis, et l'autre 2 léopars et 1 chef.

Notre inscription semble établir que la baronnie de Château-Gontier[2], aliénée par le duc d'Alençon après la bataille de Verneuil, probablement pour le payement de sa rançon, avait été recouvrée par lui avant 1439. Jean II, surnommé le Beau-Duc, prince du sang de saint Louis et l'un des plus fidèles compagnons de Jeanne d'Arc, finit par devenir mauvais Français. Il fut condamné à mort le 10 octobre 1458, par arrêt de la cour des pairs, réunie à Vendôme.

2° Page 35. *Il fit faire les deux petites cloches qui sont dans la tour. Sur l'une tout au haut est escrit :*

GUY DE BAÏF

Et un peu au-dessous ces vers :

Gabriel suy ; et si me fit
L'abbé Guyon faire tout neuf,
Quand la Pucelle anglois conquit[3] :
L'an mil quatre cent vingt neuf

[1] En l'église de Saint-Jean-Baptiste, chef-lieu d'un des principaux prieurés de Saint-Aubin. Château-Gontier fait aujourd'hui partie du département de la Mayenne et du diocèse de Laval.

[2] V. *Archives d'Anjou*, vol. I, p. 24.

[3] Délivrance d'Orléans, victoire de Patay, sacre de Charles VII, etc.

Digitized by Google

Et au-dessous :

Pierre Bouchard et Estienne son frère,
M'ont de leurs mains fait en cette manière.

A la moyenne cloche sont 2 escus : le premier, 3 fleurs de lis ; le 2e, 2 léopards et 1 chef, qui sont ses armes.

Cette dernière inscription, juste hommage rendu à Jeanne d'Arc comme à l'un des anges qui l'avaient inspirée, est la seule mention de la Pucelle que nous ayons rencontrée dans les documents et monuments des abbayes de l'Anjou.

La tour au haut de laquelle était suspendue la petite cloche nommée Gabriel existe encore à Angers : c'est la tour Saint-Aubin, séparée aujourd'hui par la rue des Lices de l'emplacement qu'occupait l'église abbatiale, lequel forme actuellement la place dite le Petit-Mail de la préfecture. Le nom de Bouchard est à ajouter au catalogue des artistes angevins.

P. Marchegay,
Membre non résidant du Comité, aux Roches-Baritaud (Vendée).

Tombeau d'une recluse découvert au Mans.

Communication de M. Hucher, membre non résidant du Comité.

(Séance du 12 janvier 1879.)

M. Hucher, membre non résidant du Comité, au Mans, nous envoie une intéressante notice sur un curieux tombeau dont vient de s'enrichir le musée de cette ville. Ce monument a été trouvé le 8 juin 1878 par des ouvriers qui fouillaient le sol d'une maison située rue de Gourdaine, au Mans. Il est en pierre en forme d'auge rétrécie à une de ses extrémités. Son couvercle, jadis monolithe, est aujourd'hui divisé en trois morceaux. Ce tombeau ayant été ouvert avec précaution, on y trouva deux corps assez bien conservés, et sur la face intérieure du couvercle, laquelle est légèrement concave, on remarqua deux inscriptions très nettement gravées qui nous font connaître les noms des deux personnes renfermées dans le tombeau.

De ces deux inscriptions l'une peut appartenir au règne de Phi-

Digitized by Google

lippe Ier, l'autre n'est pas antérieure au xve siècle. La première est ainsi conçue :

HIC.IACET GROECI
RECLVSA

Elle est écrite en caractères fort irréguliers et offre un singulier mélange de capitales romanes défigurées, de lettres onciales et de minuscules romanes, sans compter une ou deux lettres de formes si exceptionnelles qu'elles pourraient exciter quelque méfiance, si l'expérience de M. Hucher comme archéologue, son habileté comme dessinateur n'étaient là pour garantir l'exactitude de la reproduction transmise au Comité.

M. Hucher croit devoir attribuer ce monument au xiie siècle, à cause de la forme des A, de l'O et des E qui sont onciaux; n'était la forme de ces trois lettres, il reculerait volontiers l'inscription au xie siècle. Je crois, pour ma part, que l'on a peu de chances d'être loin de la vérité en rapportant le monument au temps de Philippe Ier. Le mélange des formes carrées et onciales est un des caractères de cette époque où les lapicides hésitaient entre deux genres d'écriture, mais s'en tenaient encore de préférence au genre le plus ancien. On remarquera que les quatre E de l'inscription ont chacun une forme différente. Le second est particulièrement remarquable. C'est le plus ancien exemple que je connaisse de l'G oncial fermé; il appartient bien plutôt à l'alphabet gothique du xiiie siècle qu'à l'alphabet oncial du xiie. Et ce serait un puissant argument pour rajeunir l'inscription plus que je ne l'ai fait, si la forme matérielle du tombeau n'était là pour justifier les conclusions qui précèdent. Les nombreuses découvertes de l'abbé Cochet dans une région peu éloignée du Maine ont en effet prouvé que les tombeaux en forme d'auge rétrécie d'un bout, creusés dans un seul bloc de pierre, ont cessé d'être d'un usage commun vers la fin du xie siècle. On les a remplacés par des tombes en moellons cimentés ou simplement juxtaposés, recouverts par des pierres plus ou moins dégrossies[1].

Le nom de la défunte GROECI doit être lu, d'après M. Hucher GROECIA.

[1] Voir *la Normandie souterraine* et le compte rendu des fouilles faites à Saint-Ouen de Rouen (*Rev. archéol.* t. XXI de la 2e série).

Digitized by Google

Et notre collègue cherche à prouver que ce mot vient du grec et peut être dérivé du nom d'Hermès, «que l'on rencontre quelquefois, dit-il, dans les inscriptions romaines des bas temps». Je ne sais si Ermecia peut venir d'Hermès, nom fort commun dans les inscriptions romaines, même aux bonnes époques[1], mais à coup sûr singulièrement rare au moyen âge. En tout cas, je ne crois pas devoir discuter l'étymologie proposée par M. Hucher, car j'ai tout lieu de croire qu'il a mal interprété l'abréviation qui termine le nom de la défunte.

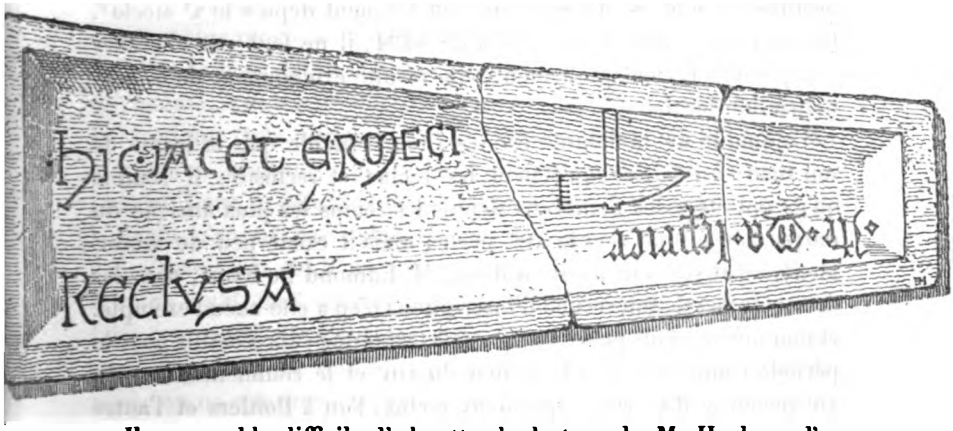

Il me semble difficile d'admettre la lecture de M. Hucher, d'abord parce que le nom d'ERMECIA est jusqu'ici sans exemple, ensuite et surtout parce que cette lecture serait contraire aux règles les mieux établies de la paléographie. Le lapicide n'aurait pas supprimé la voyelle terminale du nom, alors qu'il avait si amplement la place pour la mettre. Il n'y a guère qu'une M ou qu'une N qu'un scribe ou un graveur aurait remplacée par une abréviation sans qu'il y fût contraint par le manque de place, et c'est précisément une N dont doit tenir lieu le trait horizontal tracé ici au-dessus de l'I final. Le nom de la défunte est ERMECIN, nom des plus communs du XIe au XIIIe siècle. M. Hucher l'aurait sans doute reconnu du premier coup s'il n'affectait dans notre inscription une forme un peu particulière. Il ne se présente pas, en effet, sous sa forme latine, *Ermesendis*, mais sous la forme vulgaire. De plus,

[1] On en trouve une quarantaine d'exemples dans le tome III du *Corpus inscr. lat.*, une dizaine dans le tome II et autant dans le tome IV.

Digitized by Google

le graveur lui a donné une orthographe curieuse, parce qu'elle montre comment le mot se prononçait de son temps, mais peu conforme à l'orthographe habituelle, qui est plutôt *Ermessent*. Quoi qu'il en soit, la lecture que je propose me semble peu contestable. Ce n'est pas le seul exemple qu'on puisse citer d'une inscription latine où le nom propre affecte la forme vulgaire [1], et les exemples du même genre dans les chartes sont innombrables. Enfin l'orthographe du nom, qui peut surprendre au premier abord, n'a rien de bien extraordinaire; la suppression de la dentale qui doit terminer le mot est un accident bien fréquent depuis le xe siècle [2]. Quant à la notation **CIN** au lieu de **SEN**, il ne faut pas chercher à la justifier étymologiquement; elle résulte évidemment de la prononciation locale.

La qualité de la défunte est aussi remarquable que la forme de son nom; on sait ce qu'étaient les reclus et recluses; il semble qu'ils ont été assez nombreux depuis les temps les plus anciens du moyen âge jusque vers le xive siècle; mais il existe peu de monuments où il soit fait mention d'eux. M. Edmond Le Blant, dans les deux volumes de son recueil d'inscriptions n'en a cité aucun exemple, et moi-même, dans près de neuf cents textes que j'ai recueillis pour la période comprise entre le milieu du viie et le commencement du xiie siècle, je n'ai trouvé que deux reclus, l'un à Poitiers et l'autre à Vienne. Les reclus habitaient généralement des cellules bâties auprès des églises ou des monastères. Notre recluse a dû habiter dans l'ancienne abbaye de Notre-Dame de Gourdaine; car, ainsi que le remarque M. Hucher, son tombeau a été découvert dans un terrain qui faisait jadis partie de cette abbaye.

Je l'ai dit en commençant, le tombeau décrit par M. Hucher contenait deux corps, et une seconde inscription gravée à l'autre extrémité du couvercle, mais écrite en sens inverse de la première, nous donne le nom de la personne dont les restes ont été mêlés à ceux de la recluse Ermesende.

[1] Dans la tapisserie de Bayeux, monument à peu près contemporain de notre tombeau, les légendes de chaque sujet sont en latin et les noms propres se présentent sous la forme vulgaire aussi bien que sous la forme latine. Edwardus et Edward, Haroldus et Harold, etc.... Dans les signatures de pèlerins recueillies par M. Le Blant sur l'autel de Minerve, beaucoup de noms ont la forme vulgaire et sont accompagnés de mots latins.

[2] Notre collègue de la section d'histoire, M. Longnon, en a relevé de nombreux exemples dans les chartes de Cluny.

Digitized by Google

Cette seconde inscription est écrite en minuscule gothique. M. Hucher l'attribue avec toute raison au xve siècle. Elle est ainsi conçue :

ıtem ma leprıer

Ce que M. Hucher traduit par *Item Mathurin* ou *Mathieu le Parrier* ou *Perrier*. Il faut lire, je crois *Item Mathieu le Perrier*. Les deux lettres *ma* forment le commencement de plusieurs prénoms, tels que : Marc, Marcel, Marcellin, Martial, Martin, sans compter les noms de femme comme Marie, Marguerite, et bien d'autres d'un usage moins répandu. Mais il y a de bonnes raisons, je crois, pour préférer le nom de Mathieu. D'abord il faut écarter tous les noms de femme; car au-dessous de l'inscription on a gravé un objet qui indique très certainement la profession du défunt. C'est un marteau à brettures, instrument qui caractérise un tailleur de pierres. Donc le défunt était un homme. Or il est certain que le lapicide n'aurait pas réduit à une syllabe initiale un prénom qui n'aurait pas été d'un usage commun de son temps. Je crois de plus qu'il faut écarter tous les noms dont la première syllabe comprend plus que les deux lettres ma. Car on comprend que le graveur se soit contenté d'écrire la première syllabe du nom; on ne comprendrait guère qu'il se fût amusé à n'écrire qu'une portion de syllabe de façon à en faire un rébus inintelligible même pour ses contemporains. Si l'on admet ce raisonnement, il ne reste guère de prénoms usuels au xve siècle que celui de Mathieu et de Mathurin, les deux précisément entre lesquels hésite M. Hucher. Or Mathieu est un nom tellement plus répandu que Mathurin qu'il est difficile de ne pas l'admettre de préférence à ce dernier.

Enfin je crois la lecture *le Perrier* préférable à *le Parrier*. M. Hucher fait observer, il est vrai, que la paroi d'un mur se disait au moyen âge: *paray* ou *parect*, d'où le mot *parier* pour désigner l'ouvrier qui parait le mur. Cette observation peut être juste, mais le mot *perrier* était d'un usage tellement général, il a formé un si grand nombre de noms de famille encore en usage aujourd'hui, qu'il est impossible de ne pas l'admettre comme le nom véritable du personnage dont il est ici question.

On voit par ce qui précède que la communication de M. Hucher offre un véritable intérêt. J'ajoute que notre savant correspondant en a doublé la valeur en nous envoyant un excellent dessin du monu-

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Digitized by Google

ment d'après lequel il a fait exécuter un bois qui paraît reproduire très fidèlement les deux inscriptions. M. Hucher veut bien mettre ce bois à la disposition du Comité; j'espère que le Comité voudra bien accepter cette offre obligeante et ordonner la publication de ce dessin en tête de ce rapport.

ROBERT DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

NOTE SUR LA SÉPULTURE DU CHEVALIER DE VAURÉAL, FILS NATUREL DU DERNIER PRINCE DE CONTI.

Communication de M. Leroy, correspondant à Melun.

(Séance du 14 janvier 1878.)

M. Leroy, archiviste de la ville de Melun, correspondant, adresse au Comité une note sur une pierre tumulaire découverte par suite de fouilles opérées dans l'intérieur du quartier de cavalerie de Melun, caserne qui fut bâtie sur l'emplacement de l'ancien cimetière de la paroisse de Saint-Ambroise. L'inscription placée sur cette pierre indique la sépulture du chevalier de Vauréal, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, mestre de camp en second du régiment de dragons Bourbon-Conti. M. Leroy a également trouvé sur les registres paroissiaux de Saint-Ambroise, à la date du 4 août 1785, l'acte de décès de ce personnage, qui était fils naturel du dernier des princes de Conti, acte qui porte les signatures de Jean-Baptiste Canclaux, du marquis d'Estourmel, de Constant Tellier, etc. Je proposerai au Comité l'impression dans la revue de l'excellent mémoire de M. Leroy.

LE CLERC,

Membre du Comité.

NOTE SUR LA SÉPULTURE DU CHEVALIER DE VAURÉAL, FILS NATUREL DU PRINCE DE CONTI.

Des fouilles faites dans l'intérieur de la caserne de cavalerie de Melun, sur l'emplacement de l'ancien cimetière de la paroisse Saint-Ambroise, ont amené la découverte d'une pierre recouvrant originairement la sépulture d'un chevalier de Vauréal, « chevalier de justice de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, mestre de camp en second

Digitized by Google

du régiment de dragons Bourbon-Conti », dont l'acte de décès existe sur les registres paroissiaux de Saint-Ambroise, à la date du 4 août 1785.

Le décès, à Melun, de ce personnage n'était pas inconnu. J'avais eu occasion de relever l'acte qui le constate, en dressant l'inventaire analytique des anciens registres paroissiaux, il y a une quinzaine d'années. Mais on ignorait que le chevalier de Vauréal était fils naturel de Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de Conti. Ce renseignement est dû à la dalle funéraire qui vient d'être trouvée, et qui acquiert, à ce titre, un intérêt particulier.

On remarque, au nombre des signataires de l'acte de décès transcrit ci-dessous, plusieurs personnages qui figurent dans l'histoire de la Révolution. Ainsi :

Jean-Baptiste-Camille de Canclaux, qui était major commandant le régiment de dragons en garnison à Melun dont le chevalier de Vauréal était mestre de camp en second. Canclaux, comme on sait, pourvu du commandement de l'armée de l'Ouest en 1793, se distingua à la défense de Nantes attaquée par les Vendéens, et devint plus tard ambassadeur à Naples, député, pair de France, etc.;

Le marquis d'Estourmel, maréchal de camp des armées du roi en 1785, qu'on retrouve député des états généraux de 1789, où il fut un des premiers membres de la noblesse qui adoptèrent les réformes de la Révolution. Après avoir servi dans l'armée du Nord sous Custine, il dut s'expatrier pour échapper aux accusations politiques émanées des comités révolutionnaires;

Amant-Constant Tellier, procureur du roi au bailliage de Melun, élu député aux états généraux en 1789 et à la Convention nationale en 1792, mort à Chartres, où il avait été envoyé en mission, le 23 septembre 1795.

Les débris humains recueillis dans les fouilles de l'ancien cimetière Saint-Ambroise, et parmi lesquels se trouvent ceux du chevalier de Vauréal, ont été transportés, avec la pierre recouvrant sa sépulture, au cimetière actuel de la paroisse Notre-Dame, par les soins de la municipalité melunaise.

Peut-être faut-il rattacher à cette circonstance du décès à Melun de son fils naturel, le choix de cette ville pour résidence, fait par le prince de Conti à l'époque de la Révolution. On sait que ce personnage, tout obscur sous Louis XVI, n'émigra pas; ce fut seulement au 18 fructidor qu'un arrêté l'obligea de s'exiler. Il se retira à

Digitized by Google

Barcelone, où il mourut. En lui s'éteignit la maison de Bourbon-Conti.

Aux premières années de la Révolution, il était venu habiter à Melun une propriété du quai des Fourneaux. On rapporte qu'étant obligé, au moyen d'une visite à la mairie, de justifier de sa présence aux autorités municipales, il s'affranchissait de cette démarche blessante pour son caractère, en invitant à diner les commissaires municipaux chargés de sa surveillance. Le prince et ceux-ci étaient respectivement satisfaits. Cette tradition, que j'ai recueillie autrefois de la bouche de contemporains, est consignée dans les publications de la Société archéologique de Seine-et-Marne.

Je joins à cette note copie de l'acte de décès et de l'épitaphe du chevalier de Vauréal [1].

G. Leroy,

Archiviste, correspondant du Ministère, à Melun.

Extrait des registres de la paroisse Saint-Ambroise de Melun.

Cejourd'huy quatre août mil sept cent quatre-vingt-cinq, a été inhumé, décédé d'hier dans le corps des cazernes de Melun, situez sur cette paroisse, Messire François-Louis chevalier de Vauréal, âgé de vingt-quatre ans et demi, chevalier de justice de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, mestre de camp en second du régiment de dragons de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le prince de Conti. L'inhumation faite en présence de haut et puissant seigneur marquis d'Estourmel, maréchal de camp des armées du roy; messire Jean-Baptiste-Camille de Canclaux, brigadier des armées du roy, major commandant le régiment; de messire le chevalier de Saint-Pierre, premier capitaine dudit régiment; de M. de Luxemont, second capitaine commandant; de M. le comte de Peysac, capitaine commandant; de M. le chevalier du Plessis, lieutenant audit régiment, et de tous Messieurs les officiers du dit régiment sous signés; de M. le chevalier de Launay, ancien officier au régiment des gardes françoises; de M. de Ravenel, ancien capitaine au régiment des dragons de Penthièvre; de M. Fraguier, capitaine au régiment de cavalerie de Royal-Roussillon; de M. le vicomte de Mory, capitaine de cava-

[1] Le nom du fils naturel du dernier des princes de Conti (mort en 1807) avait sans doute été emprunté à celui de la terre de Vauréal, voisine de l'Isle-Adam, résidence favorite de cette branche de la maison de Bourbon au siècle dernier. Vauréal, où existe encore un château de ce nom, est du même arrondissement que l'Isle-Adam. (Note du secrét. de la section d'arch.)

Digitized by Google

lerie Royal-Estranger, et en présence de tous MM. les députés des différents corps de la ville qui ont signé avec moy le présent acte.

Signé : Le Mis d'Estourmel, Canclaux, le Chcr de Saint-Pierre, Cte de Peysac, Luxemont, le Chcr de Launay, le Chcr du Plessis, de Fraguier, Turfa, Bouracher, Brecé, P. Ferréol, *aumonier*, de Ravenel, le Vte de Mory, Dupuy, St-Vincent, Petigny, Liénart, Violette, Guérin, Guibert, Tellier, Maria, Gitton de la Ribellerie, *maire*, de Rozière, *lieutenant de maire*, Amiot, *1er échevin*, Gerzat, *échevin*, Chevard, *assesseur*, Delafosse, Maillet, Merceron, Caillet, Pillot, Pastoris, *prieur et curé de Saint-Ambroise.*

Dalle funéraire trouvée dans l'ancien cimetière Saint-Ambroise de Melun.

D · O · M · ·
Ici reposent les tristes restes
de Très illustre et noble
François Louis de Vauréal
Frère militaire de justice de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem,
Fils naturel
de très haut, très puissant et très excellent prince
Louis-François-Joseph de Bourbon prince de Conty,
prince du sang, pair de France,
Mestre de camp en second du régiment de dragons
de Son Altesse Sérénissime,
lequel est décédé dans cette ville,
le 3e jour du mois d'aoust M.DCC.LXXXV,
à l'âge de 24 ans et demi.

Noble par ses vertus, illustre par naissance,
Digne de plus longs jours et d'un plus heureux sort,
A la fleur de ses ans, l'impitoyable mort,
Exercea sur lui sa puissance,
Mais il vit dans mon cœur par la reconnaissance.

Le Père Ferreol Bardez, aumonier du régiment, a fait poser cette tombe le 3 du mois d'aoust 1786.

Priez Dieu pour son âme.

Pour copie conforme :

G. Leroy,

Archiviste, correspondant du Ministère, à Melun.

Digitized by Google

Étrennes données au duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, par Louis, duc d'Orléans, le 1er janvier 1400.

Communication de M. Boucher de Molandon, correspondant à Orléans.

(Séance du 12 janvier 1879.)

M. Boucher de Molandon, correspondant du ministère à Orléans, a envoyé au Comité la transcription d'une petite pièce, curieuse au point de vue de l'art et de la vie privée. C'est un ordre de Louis, duc d'Orléans, à son argentier, Denis Mariette, de payer à Catherine, veuve de Simon de Dampmartin, la somme de 800 livres tournois pour un tableau d'or enrichi de perles et de rubis qu'il avait offert à son oncle, le duc de Bourgogne, aux étrennes du premier janvier « dernièrement passé ». La pièce est datée de Senlis, du 16 mars 1399. Il y a plusieurs choses à remarquer dans le contexte de cette petite pièce. D'abord la date. L'année 1399 (vieux style) a commencé le 20 mars 1399 et fini le 18 avril 1400. Il s'ensuit que ce premier janvier *dernièrement passé* dont il est question dans notre pièce, laquelle est du 16 mars 1400 (nouveau style), est bien notre 1er janvier 1400. Maintenant il est assez singulier de voir qu'au moyen âge, et l'année commençant à Pâques, on ait donné au 1er janvier notre nom de Premier jour de l'an, et cependant les mentions du fait abondent dans les comptes des XIVe et XVe siècles. C'est ainsi, par exemple, qu'on lit dans un compte de l'an 1458 :

— Pour convertir du fait des estrennes du roy nostredit seigneur, oudit jour de l'an, 580 livres, 18 sous tournois. (Arch. nat. KK-51, fol. 100.)

Et au folio 118 verso du même compte :

— Les estrennes faites et données par le Roy nostre dit seigneur *au jour de l'an* premier janvier mil CCCXLVIII. Menues estrennes. Grosses estrennes. — Parmi ces dernières on trouve, pour le roi, un diamant de 962 livres 10 sous tournois, et pour la reine, une somme considérable de 1,925 livres tournois en joyaux. C'était Marie d'Anjou, femme de Charles VII. Bien entendu que les enfants avaient part à ces étrennes. On voit, dans un compte de l'an 1454, que la reine Marie d'Anjou donna à sa fille, Madeleine de France, un petit vaisseau d'ivoire du prix, assez modeste au reste, de 4 sous 4 deniers tournois. « Pour un petit vaisseau d'ivoire, fait en façon d'une cuvette à couvercle dessus, garny de petites charnières d'argent, de serrure

Digitized by Google

et clef, aussi d'argent, qu'il bailla (l'argentier) le premier jour du mois de janvier à madite dame Magdelaine, par le commandement de la Royne.» (KK-55, fol. 89.) De même, en 1556, Catherine de Médicis donna à son fils «Monsieur d'Orléans», celui qui fut plus tard Charles IX, deux petits canons traînés par des chevaux de bois. «Pour cinq aulnes de coste (coutil) janne et rouge par moitié, pour servir à faire fillets à deux petits chevaux de bois paincts, qui trainoient deux pièces d'artillerie que ladicte (Catherine de Médicis) a donné à Monsieur d'Orléans pour ses estreines.» (KK-118, fol. 113.) Quant au tableau d'or dont il est question dans notre pièce, il était à «deux ellez», c'est-à-dire à deux faces, «l'un costé hachié d'ymages de haulte taille et l'autre costé esmaillé d'ymages». C'était une sorte de diptyque. Seulement l'expression : *hachié d'ymages de haulte taille* n'est pas facile à entendre. Car, dans tous les comptes, le mot *hachié* s'applique à une gravure, et l'on ne voit guère ce qu'il vient faire ici à propos d'un bas-relief. Quoi qu'il en soit, on rencontre souvent de ces sortes de tableaux ou bas-reliefs d'or dans les comptes. En voici quelques exemples. Dans un compte de 1401 : «Pour un grant tableau d'or, garny de perles et de pierreries, prins et acheté de lui (l'argentier) pour ladite dame (Isabeau de Bavière) et retenu pardevers elle pour faire sa volente, le jour des estraines derrenièrement passées, 960 livres.» (KK-42, fol. 34.) Dans un inventaire de Charles d'Orléans de 1408 : «Uns tableaux d'or, doubles, à demi ront, esmaillez par dehors. Et dedens est le crucifiement et N.-Seigneur au sépulcre; environnez, les deux tableaux, de huit balais et huit saphirs et quarante-huit perles; pendant à deux chayènes d'or, que tient un angelot.» (KK-268, fol. 7 v°.) Dans un compte de 1402 : «Uns très beaux tableaux d'or, en façon d'un livre.» (KK-258, fol. 176.) Maintes mentions également de tableaux d'argent. Ainsi, dans un compte de 1394 on trouve : «Un grant tableau d'argent ouquel avoit grant foison d'ymages.» (KK-41, fol. 57 v°.) Dans un compte de 1412 : «Uns petis tableaux d'argent dorez, garni, l'un des costez de voirre bleu, où il a par dessoubz le Crucifiement, d'argent, Jehan Baptiste et saint Jehan l'Évangéliste, et de l'autre costé de voirre vermeil, où il y a dessoubz un ymage de N.-Dame, sainte Katherine et la Magdelène. Pesant, avec le voirre, un marc, deux onces.» (KK-258, fol. 7.) Quant à l'appréciation de ce que pourrait être en valeur actuelle celle de 800 livres tournois du tableau d'or de notre pièce, elle ne saurait être que très approxi-

Digitized by Google

mative. Cependant nous pencherions assez à la porter à une somme de 8,000 francs d'aujourd'hui. Quant à Simon de Dampmartin, il était changeur. Il en est question en cette qualité en 1387 et en 1389 (KK-19, fol. 8 v° et KK-20, fol. 94 v°). Au reste, on le trouve déjà mentionné dans l'*Inventaire du mobilier de Charles V*, que vient de publier notre savant collègue, M. Jules Labarte, dans la Collection des monuments inédits.

Les changeurs vendaient de la vaisselle plate et des joyaux. Quelquefois on les prenait comme experts pour priser de l'argenterie. En voici un cas : « A Jehan Gargoule, changeur juré de Paris, pour sa peine et labour de prisier la vaisselle du dit défunct, 8 livres parisis. » (Archives Nationales, M. 116, n° 6, fol. 13.)

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Étrennes données au duc de Bourgogne le 1er janvier 1399.

Loys, filz de roy de France, duc d'Orléans, conte de Valois, de Blois et de Beaumont, à nostre ami et féal argentier Denis Mariete, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que des deniers de vostre recepte vous paiez, baillés et délivrez, tantost ces lectres venues, à Katherine, femme feu Symon de Dampmartin, la somme de huit cens livres tournois en quoy nous lui sommes tenuz pour un tableau d'or à deux ellez, l'un costé hachié d'ymages de haulte taille et l'autre costé esmaillé d'ymages, fermé de deux fermouers garniz de IIII perles et deux petiz rubiz, lequel tableau nous avons fait prendre et acheter d'elle, et y cellui avons donné à Beaux oncles de Bourgoingne aux Estraines du premier jour de janvier derrenièrement passé. Et par rapportant ces présentes, avecques quittance sur ce, de la dicte Katherine, nous voulons la dicte somme de viii^c livres tournois estre alouée en vos comptes et rabatue de vostre dicte recepte par nos amez et féaulx gens de nos comptes, sans aucune difficulté ou contredit, nonobstans ordonnances, mandemens ou deffenses quelconques à ce contraire.

Donné à Senliz, le xvie jour de mars de l'an de grâce mil cccIIII^xx et dix-neuf. — Par Monseigneur le duc (Signé) Buno.

[Collation faite à l'original sur parchemin, conservé aux archives départementales du Loiret, série C (trésor du Châtelet).]

Pour copie conforme :

Boucher de Molandon,

Correspondant du Ministère à Orléans.

Digitized by Google

Empreintes de sceaux sur des cloches.

Communication de M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant du Ministère.

(Séance du 12 janvier 1879.)

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant du ministère à Poitiers, dont le zèle ne se ralentit jamais, a envoyé au Comité les empreintes en plâtre de deux sceaux qui sont incrustés sur des cloches de la ville de Poitiers. Cet envoi est accompagné de notes descriptives que nous allons résumer.

Le premier de ces sceaux est rond, de 35 millimètres de diamètre. C'est un sceau de l'Université de Poitiers.

L'empreinte en a été prise sur la cloche de l'Université, actuellement à Saint-Porchaire de Poitiers. Saint Porchaire fut abbé de Saint-Hilaire-le-Grand au VIIe siècle. Le sceau représente un livre fermé, à deux fermoirs, soutenu de deux lions rampants et accompagné de six fleurs de lis, trois en chef et trois en pointe, posées en fasce. La légende en gothique, qui est en fort mauvais état, porte, nous le pensons : *Sigillum causarum Universitatis Pictavensis*. M. Barbier de Montault le juge du XVe siècle, et en effet il est très probablement de la seconde moitié de ce siècle. L'Université de Poitiers a été fondée par Charles VIII en 1431.

Le second sceau est celui de l'abbaye des bénédictines de la Trinité de Poitiers. Il a été relevé sur une cloche de l'Hôtel-Dieu de cette ville. C'est un sceau ogival de 63 millimètres en hauteur. Il offre la représentation habituelle de la Trinité, c'est-à-dire Dieu le Père, ici en costume de pape, tenant son Fils crucifié entre ses bras avec la colombe emblème du Saint-Esprit placée entre le Père et le Fils; au bas un semé d'étoiles. Légende : *Sigillum administrationis monasterii Trinitatis Pictavensis*. M. Barbier de Montault attribue avec raison ce sceau au XVIIe siècle. L'intérêt de ces deux petits monuments est surtout d'être placés sur des cloches, cas assez rare et qui semble n'avoir pas été connu de ceux qui ont écrit sur les sceaux.

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Inventaires de l'église métropolitaine d'Avignon en 1511 et en 1546.

Communications de M. Duhamel, correspondant du Ministère à Avignon.

(Séance du 10 février 1879.)

En nous adressant d'abord l'inventaire de l'église métropolitaine d'Avignon en 1546, M. Duhamel ne s'en exagérait pas la valeur au point de vue archéologique.

Il reconnaissait que les descriptions en sont trop succinctes pour qu'on puisse y reconnaître ce que lui avait donné son premier archevêque, le cardinal Julien de la Rovère, qui fut le pape Jules II.

Depuis, M. Duhamel a retrouvé un premier inventaire de 1511 dont il a adressé la copie, inventaire beaucoup plus détaillé que celui de son premier envoi, et il espère que, ces deux documents se complétant l'un par l'autre, il paraîtra peut-être utile de ne point les séparer.

Nous ne serons pas absolument de cet avis. L'inventaire de 1546 nous avait semblé d'un si mince intérêt qu'avant de connaître celui de 1511, nous n'avions point l'intention d'en proposer la publication. Maintenant que ce dernier nous est connu, l'intérêt du premier parvenu à notre connaissance nous paraît moindre encore, et nous conclurons à son dépôt dans nos archives et à la publication de celui qui nous est arrivé le dernier.

Ce n'est pas cependant que l'inventaire de 1511, écrit en latin, présente des questions nouvelles ou des mots d'une interprétation difficile; mais il énumère d'une façon assez précise les différentes pièces du riche trésor d'une église qui avait eu pour archevêque et bienfaiteur un des membres de l'une de ces puissantes familles italiennes qui se disputaient pour ainsi dire la dignité papale.

Beaucoup des pièces d'orfèvrerie du trésor de la cathédrale d'Avignon sont émaillées : la plupart des reliquaires présentent cette particularité d'être portés sur des lions, et plusieurs sont aux armes des La Rovère.

Tous les poids sont énoncés *ad pondus Parisiense*.

Parmi les pièces les plus remarquables, nous devons noter (article 5) une figure de la Vierge en argent doré, sous un dais d'argent émaillé, du poids de trente-huit marcs, quelques reliquaires et plusieurs croix.

Digitized by Google

Une petite châsse d'argent doré, garnie de pierreries et d'émaux et décorée de quatre serpents (art. 18), renferme une main d'or pur du poids de trois onces et demi seulement, dans laquelle sont conservés des os de mains des saints innocents.

Mentionnons (art. 20) un vase à saint chrême, *unum chrismale*, d'argent doré et émaillé; puis, à la suite, quelques paix; des burettes, appelées *ampulae* ou *hydrie* (art. 24 et 25); des orceaux avec l'aspersoir et même des gemellions, croyons-nous (art. 27); des candélabres, des encensoirs et des navettes à encens, le tout d'argent doré en tout ou partie et le plus souvent décoré d'émaux.

Nous trouvons (art. 36, 37 et 38) trois pièces d'orfèvrerie renfermant des reliques, qui portent le nom de *pectorale*, mot qui ne se trouve pas dans Du Cange avec l'acception de reliquaire. Une de ces pièces, munie d'une chaîne, est décorée d'un côté d'une image du crucifix, et de l'autre, de celle de la Vierge. Une autre, ornée de glands tout à l'entour : *munitum circumquaque glandinibus*, porte un camée représentant saint Michel. Ces reliquaires, d'un poids léger, qui étaient certainement destinés à être portés sur la poitrine, sont du même genre, sans doute, que ceux auxquels on donne d'ordinaire le nom de phylactères.

Sous le nom de *custodia*, l'inventaire décrit (art. 44 et 45) deux ostensoirs qui étaient de magnifiques pièces d'orfèvrerie dont l'une fut donnée par le cardinal de la Rovère. Mais la description n'est pas assez précise pour qu'on en puisse deviner la forme. Le premier, cependant, haut de trois plames et demie, est muni de piliers reposant sur huit lions et surmonté d'une croix. Un ange qui regarde l'hostie est suspendu à l'intérieur. Le second semble porté par quatre anges, au-dessus desquels sont quatre dragons auxquels sont suspendus quelques patenostres.

Les pièces données par le cardinal de la Rovère devaient être de fabrication italienne pour la plupart, si nous nous en rapportons à cette description d'une croix (art. 46) : *Una crux argenti deaurati esmalhata fere per totum, in qua, ab una parte est ymago crucifixi et, ab alia parte, Agnus Dei, cum armis...., cum undecim glandinibus ac uno baculo etiam argenteo, in quo sunt sex petie sive canones argenteæ.*

Les onze glands qui ornent cette croix doivent désigner des fruits allongés sortant d'un bouquet de feuilles qui garnissent latéralement la plupart des croix italiennes de la fin du xve siècle et du commencement du xvie. Il devait y en avoir trois autour des

Digitized by Google

lobes qui terminaient chaque bras, et deux de chaque côté du lobe d'où naît la tige. Il y en a même où l'on en rencontre un plus grand nombre.

Notons le nom de *canones* donné aux cylindres d'argent dont est formé le bâton de cette croix.

Dans la description d'une autre croix (art. 48), nous trouvons que ces fruits portent le même nom que le nœud sur lequel, comme d'habitude, elle repose : *munita uno magno pomello ereo et aliis undecim pomellis deauratis.*

Quatre bourdons dorés, surmontés chacun par la figure de la Vierge (art. 47), sont désignés ainsi : *bordenos seu souages.* Ce dernier vocable n'est usité dans la langue du moyen âge que pour signifier une moulure, comme il l'est dans la description de deux candélabres de jaspe (art. 51) : *munita quinque souages argenti deaurati.*

La description des joyaux existant sur et devant le grand autel nous permet de nous rendre compte de ce qu'était le sanctuaire de Notre-Dame des Doms dans les premières années du XVIe siècle.

Il y avait sur l'autel une grande image d'argent doré de la Vierge, avec son fils tenant une rose d'argent blanc, sous un tabernacle de cuivre surmonté d'un crucifix d'argent, puis une croix de bois doré, *auro depicta*, et une châsse également peinte que l'on remplaçait, les jours de fête apparemment, par une châsse d'argent doré de la valeur de 125 ducats et du poids de 124 marcs, décorée des figures des saints dont elle contenait les reliques.

Au-dessus de l'autel était suspendu à une roue un reliquaire contenant des cheveux (*pilli*) de la Vierge, et un pavillon (*papelio*) qu'on appelait *lo vel* abritait l'autel que garnissait un retable d'argent représentant le couronnement de la Vierge.

Tout cela fait bien des choses à placer; mais il semble cependant qu'on pourrait s'en tirer avec un peu d'industrie.

Parmi plusieurs lampes de laiton (*lothono*) suspendues autour de l'autel, il y en avait une qui portait les armes de la confrérie des *lothonorum*, c'est-à-dire des fondeurs en cuivre. Il y avait aussi quatre candélabres de fer, qui sont dits : *opperata cum tenailhiis ad montandum*, explication dont nous ne pouvons trouver le sens.

Les lampes d'argent sont au nombre de onze, et parmi elles nous trouvons (art. 82), suspendus à des chaînes d'argent, trois œufs d'autruche (*tria ova altratura*) montés d'argent aux armes de

Digitized by Google

Julien de la Rovère, et une couronne d'argent à laquelle étaient suspendues des patenostres d'ambre et de corail.

Sur vingt calices, nous n'en noterons qu'un (art. 105), qui est de bronze, ainsi que la patène, et qui sert pour faire le chrême.

Citons le bâton d'argent du bedeau, trois paires de gants d'étoffe de soie décorés de plaques d'émail, et quinze mitres.

Les articles consacrés à l'énumération des vêtements ont peu de chose à nous apprendre.

Plusieurs sont faits ou ornés de drap de Lucques : *pluviale panni de Luca* (art. 149); *cum paraturis panni imperialis de Luca* (art. 141); *panni violeti de Luca* (art 145); *de diaspre de Luca* (art. 146).

Il y a aussi (art. 177) une chapelle avec orfrois de *panni imperialis rubei de Chyppre*, et enfin (art. 195) du satin d'Espagne.

Parmi les orfrois et les broderies, nous trouvons deux fois (art. 205 et 213) la mention *de auro de Bressaio*, que nous ne trouvons notée nulle part.

Les parements d'autel, qui portent le nom de *paramentum* (art. 156, 157 et 223 à 243), sont différents des frontaux inventoriés dans le même chapitre qu'eux et garnis de franges.

Indépendamment de ces tissus, l'église d'Avignon possédait des draps d'or dont on enveloppait l'autel aux jours solennels (art. 158 et 159).

Enfin nous trouvons, dans le même chapitre, un pallium (art. 155) et un *velum* (art. 160) ornés de franges et de pendants que nous croyons être des pavillons. Du moins l'inventaire de 1546 le spécifie clairement pour le second.

Après les parements de l'autel viennent ceux de la chaire épiscopale et du pupitre, qui sont également de tissus précieux et de couleurs variées qui doivent être appropriés à ceux de l'autel, suivant les fêtes.

Viennent ensuite les *clamides*, au nombre de vingt-cinq (art. 254 à 273), dont une est désignée pour couvrir l'image de la Vierge; enveloppes qui sont également de velours et de soie et de couleurs variées. Nous en trouvons de velours changeant (art. 255 et 265), ce qui nous étonne plus que le taffetas changeant de l'article 269.

Les coussins (*pulvinaria*) sont généralement par deux, et au nombre de seize (art. 274 à 283).

Après de grands *panni de auro* dont on n'indique pas l'usage

Digitized by Google

(art. 284 à 289), mais qui doivent servir à décorer l'autel comme ceux visés dans les articles 158 et 159, il y a dix corporaliers (art. 290 à 298).

Les aubes sont parées de broderies d'or ou de drap de Luques. L'une (art. 306) l'est d'«amidon blanc», s'il n'y a pas une faute de lecture. Peut-être faut-il lire *samito?* Enfin il y en a six de toile de Belleville.

L'inventaire des cordons (*cordonorum*), qui sont de couleur rouge, bleue ou verte, est assez peu explicite sur leur usage. Nous les trouvons ou munis de liens d'or (art. 319), *cordonus persei coloris cum ligaturis auri fini*, ou bien (art. 322) *cordonus rubeus cum botonis deauratis*. Mais il y en a un (art. 320) qui, en outre de ses ligatures, est garni de crochets de diamant, *cordonus de rubeo cum ligaturis auri cum certis crochetis diamanti*.

A quoi servaient ces cordons? Ce n'étaient point des ceintures d'aubes, car celles-ci sont blanches. Peut-être servaient-ils d'agrafes de chappes, car nous ne voyons aucune pièce d'orfèvrerie mentionnée pour en tenir lieu.

La désignation des livres liturgiques termine l'inventaire. Il n'est rien dit de leur reliure, mais on trouve parmi les pièces d'orfèvrerie (art. 42 et 43) trois évangéliaires revêtus d'argent doré, représentant Dieu dans sa gloire (*sedes majestatis*) ou la Vierge.

Les livres de la bibliothèque ne sont point inventoriés, par la singulière raison qu'il y a peine d'excommunication contre qui les détiendrait, et que personne n'est assez oublieux de son salut pour le faire.

Dans cet inventaire, pas plus que dans le second qu'il nous reste à examiner, il n'est question de la chappe que Jean XXII aurait donnée, suivant M. Duhamel, et que M. de Linas n'a point trouvée à Notre-Dame des Doms lors de sa mission à la recherche des anciens vêtements sacerdotaux conservés en France. Il y a bien d'autres choses qu'on n'y trouve plus, surtout parmi les pièces d'orfèvrerie que note l'inventaire que nous venons d'analyser.

Il nous semble inutile de comparer les articles de l'un et de l'autre inventaire, pour montrer l'infériorité du second sur le premier.

Ce dernier, rédigé en latin, en français et en provençal entremêlés, laisse plutôt deviner la forme des choses à qui a l'habitude de ces matières qu'il ne les désigne clairement.

Digitized by Google

Le *crismale* de l'article 20 du premier y porte le nom de *cremier*, et nous le notons parce que ce vase est rare à rencontrer dans les inventaires comme dans les collections, et c'est tout ce que nous aurons à noter dans le chapitre de l'orfèvrerie.

Dans celui des vêtements nous trouverons un peu plus.

Les archevêques d'Avignon et les chanoines, croyons-nous, étant astreints à donner des vêtements sacerdotaux à leur église, les chappes portent le nom de leur donateur. Celles-là sont de riches tissus où entrent l'or et le velours ; mais celles qui sont anonymes sont faites de damas, de taffetas, de satin, de futaine et même d'ostade.

L'article 120 *bis*, après «une casible, diacre et subdiacre de damas blanc, figurat d'or...enbe deux stolles, ung manipule», note «dus colliers» qui doivent être les orfrois de l'amict. Mais ce détail ne se rencontre que quatre fois sur 41 articles.

Les orfrois sont appelés des *offres*.

Deux dalmatiques sont notées comme étant encore garnies des floches qui étaient le plus ancien et le plus caractéristique ornement de ce vêtement.

Les cinq draps d'or que donna Julien de la Rovère pour parer l'autel se retrouvent, mais avec une explication qui nous aide à comprendre la signification du mot *velum* employé dans l'article 160 du premier inventaire. Ce *velum*, *cum frangiis et pendentibus* est «ung ciel du grand autiel».

Un de ces draps est de plus indiqué comme étant de «telle d'or frizado».

Certes, si l'on voulait montrer comment il est possible de rédiger un inventaire à peu près dénué d'intérêt pour ceux qui veulent y chercher autre chose qu'un simple récolement, il serait peut-être utile de publier l'inventaire du trésor de Notre-Dame des Doms fait en 1546, après celui qui fut fait en 1511. Mais tel n'est pas l'objet des documents que le Comité met au jour, c'est pour cela que nous proposons de publier le premier et de déposer le second dans les archives.

En remerciant M. Duhamel de ces deux communications, bien que la seconde, par ordre d'envoi, ait considérablement diminué le mince intérêt que présentait même à ses yeux la première, nous lui demandons de modifier les notes qui accompagnent ces envois et qui en indiquent les origines. Il nous semblerait nécessaire de les

Digitized by Google

refondre en une seule qu'on imprimerait en tête du document unique dont nous proposons la publication.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

INVENTAIRES DU TRÉSOR DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE D'AVIGNON, AU XVIe SIÈCLE.

1511-1546.

Les inventaires des trésors de nos anciennes cathédrales sont fort intéressants, non seulement pour l'histoire de ces monuments eux-mêmes, mais pour celle de l'art en général pendant le moyen âge et les temps modernes.

Mais le rôle prépondérant joué par l'église métropolitaine d'Avignon dans l'histoire ecclésiastique[1] donne aux inventaires de son trésor une importance tout exceptionnelle. Il est curieux, en effet, de connaître quelles étaient les richesses d'une cathédrale honorée par le séjour des Papes et qu'ils ne cessèrent de combler de leurs faveurs pendant leur séjour à Avignon et même après leur retour à Rome.

Ces inventaires se trouvent dans les riches archives du chapitre métropolitain et sont complètement inédits. Le plus ancien se compose d'un cahier petit in-folio de 26 feuillets papier. On lit sur la couverture en parchemin : *Inventorium jocalium et paramentorum ecclesiæ metropolitanæ, 1511.* Cette date est celle de la première rédaction de l'inventaire. Mais il a servi, comme on s'en convaincra facilement en le parcourant, à faire tous les récolements postérieurs jusqu'en 1534. On a ajouté même à chaque récolement les pièces nouvelles. On peut donc dire que ce document donne l'état exact du trésor de la métropole pendant près de vingt-cinq ans. Cet inventaire est postérieur seulement de trente-six ans à l'érection de l'archevêché. On sait, en effet, que ce fut en 1475 que le neveu de Sixte IV, le cardinal Julien de la Rovère, obtint de son oncle le démembrement de la province ecclésiastique d'Arles et la constitution d'une nouvelle province dont Avignon serait le chef-lieu et qui compren-

[1] Deux bulles qui se trouvent en original (Archives de Vaucluse, fonds de l'archevêché. Bullaire, fol. 64 et 65) concernent cette création de l'archevêché. Elles sont datées de Rome, 11 des calendes de décembre 1475. L'une érige l'archevêché, l'autre enjoint aux chapitres de Cavaillon, de Carpentras et de Vaison de reconnaître l'archevêque d'Avignon comme métropolitain.

Digitized by Google

drait les diocèses d'Avignon, de Cavaillon, de Carpentras et de Vaison.

Ce premier archevêque, devenu plus tard pape (1er novembre 1503) sous le nom de Jules II, laissa à son église métropolitaine de nombreux vases sacrés, des calices, des chapes, des draps d'autel énumérés dans l'inventaire qui nous occupe. C'est le seul pape qui y soit mentionné. Il n'est nullement question des dons faits par ses prédécesseurs; s'il s'en trouvait encore dans le trésor de la métropole, la description en est trop succincte pour permettre de les distinguer.

Un autre inventaire plus récent se trouve inséré dans un des volumes des délibérations capitulaires de 1535 à 1553, où il occupe les folios 217 à 222. Il comporte 172 numéros inscrits en marge en chiffres arabes. Il est écrit en plusieurs langues: latin, provençal, français. Il fut rédigé le 11 mai 1546, lors de l'entrée en charge des fabriciens Joseph de Panessy et Gaspard Dupont; mais il est loin d'avoir la même importance et la même valeur que le premier.

Nous avons vainement cherché, dans la longue énumération des objets précieux appartenant à la métropole, quelques-uns des joyaux cités par quelques auteurs. Parmi les chapes, par exemple, on ne trouve point de mention spéciale pour celle attribuée à Jean XXII. Est-ce celle inscrite sous le n° 70 de l'inventaire de 1546 avec cette mention : *La bello capo che se tient lo font de la sacre de l'esglise?* Il est permis de le supposer. Mais il est, en tout cas, regrettable qu'on n'ait point mieux décrit dans l'inventaire un ornement précieux ayant un prix infini pour le chapitre. Ce souvenir, laissé par le second pape ayant siégé à Avignon et par le fondateur du palais apostolique, méritait mieux qu'une simple ligne.

On ne trouvera pas davantage, dans l'énumération de ce trésor, l'indication de statues en métaux précieux, de retables en argent massif, de devants d'autel en or sur lesquels des artistes émérites auraient ciselé diverses scènes religieuses. Si ces merveilles ont réellement existé, elles ont été données postérieurement à nos inventaires. Mais il est aussi possible que quelques-unes ne se soient rencontrées que dans l'imagination féconde de quelques écrivains, ce qui expliquerait pourquoi les documents originaux n'en ont point gardé la trace.

Duhamel,

Correspondant à Avignon.

Digitized by Google

Inventaire du trésor de la métropole d'Avignon.

Mai 1511.

Inventarium jocalium et reliquiarum, indumentorum, librorum, bonorum et aliarum rerum Sanctæ Metropolitanæ ecclesiæ Avenionensis, factum per Reverendum Patrem Dominum de Acuto, sanctæ sedis apostolicæ prothonotarium, canonicum et thesaurarium dictæ ecclesiæ metropolitanæ Avinionensis, sibi assistentibus: Reverendo Patre Anthonio de Castro, decretorum doctore, vice gerente curiæ Cameræ Apostolicæ Avinionensis, et egregio viro Domino Anthonio de Juncheretis, canonicis et rectoribus fabricæ prefatæ ecclesiæ, necnon Dominis Guillelmo Laboreti et honorato de Costa, canonicis et administratoribus jamdictæ ecclesiæ Avinionensis, commissis et deputatis per venerabile capitulum dictæ ecclesiæ, per me Johannem Lorini, notarium publicum et secretarium dicti capituli sumptum et receptum, anno a Nativitate Domini millesimo quingentesimo undecimo, indictione quarta decima et diebus infrascriptis.

Et primo, die decima nona mensis Maii.

1. Et primo, quædam imago Beatæ Mariæ Virginis, argenti deaurati, pede et sine corona, tenens filium ad manum sinistram; ponderis duodecim marcharum argenti et quatuor unciarum, ad pondus Parisiense.

2. Item, quedam alia ymago Beatæ Mariæ Virginis, argenti deaurati, cum pede et corona, tenens filium sine corona, in manu sinistra, cum armis Reverendissimi Domini Papæ Gregorii, cum quinque leonibus desubtus; ponderis, ad pondus Parisiense, viginti marcharum et quatuor unciarum.

3. Item, alia ymago Beatæ Mariæ Virginis, argenti deaurati, cum pede et sine corona, tenens filium in parte sinistra, sine corona, ponderis novem marcharum et trium unciarum.

4. Item, quedam alia ymago argenti deaurati, cum corona, habens filium, sine corona, cum pede, ponderis sex marcharum et sex unciarum et in qua desunt arma Reverendissimi Domini Clementis papæ Sexti quæ, ut fertur, fuerunt posita in magna custodia.

5. Item, quedam ymago Beatæ Mariæ Virginis, argenti deaurati, cum corona, cum lapidibus et cum tabernaculo argenteo, infra esmalhato, et in superiori parte etiam esmalhata, ponderis triginta octo marcharum et unius unciæ; desunt aliqua in tabernaculo, prout evidenter apparet.

6. Item, brachium Sancti Veredemi cum tribus anullis in police, uno argenteo, alio argenti deaurati et alio ereo, et uno anulo auri, in medio esmailhato, ponderis decem marcharum et trium unciarum. Item est alius anulus argenteus cum lapide rubeo.

7. Item, caput Sancti Veredemi, cum mitra, sine reliquiis, ponderis, ut

Digitized by Google

dicitur, decem marcharum, unius unciæ cum dimidia; attamen videtur quod non est debiti ponderis, ideo recognoscatur.

8. Item, caput alterius ex xi^m Virginum, argenti deaurati, cum corona, ponderis sexdecim marcharum.

9. Item unum magnum reliquare, argenti deaurati, in quo sunt reliquiæ sequentes.

Primo : de veste et sepulcro Beatæ Mariæ Virginis; item, de pellis, vestimentis et sanguine Beati Johannis Baptistæ, cum pede esmailhato quatuor esmalhiis et quatuor leonibus et crucifixo, necnon ymaginibus Beatæ Mariæ Virginis et Beati Johannis Evangellistæ, ponderis absque reliquiis, tresdecim marcharum argenti et quinque unciarum.

10. Item, unum reliquiare, ad modum custodiæ, argenti deaurati, cum pede, duobus esmalhiis et quatuor leonibus et crucifixo, in superiori parte, in quo sunt reliquiæ sequentes : Primo : digitus Sancti Lucæ de Cilicio, sancti Thomæ, martyris; de reliquiis xi^m Virginum, una costa de sancto Georgio, de reliquiis sanctæ Mariæ, unacum paqueto. Item de ossibus sancti Andree, apostoli, ponderis, absque reliquiis, undecim marcharum, trium unciarum et in dicto reliquiario, defficiunt una crux, quæ erat plana et duæ esmalhatæ in pede; ideo perquirantur.

11. Item, quoddam aliud reliquiare, argenti deaurati cum pede et tribus esmalhiis, cum tribus pedibus leonis, in quo sunt reliquiæ sequentes : Primo : de reliquiis sancti Martialis, de sancto Bartholomeo, de sancto Martino, de sancto Barnaba, apostolico, ponderis, sine reliquiis, trium marcharum et septem unciarum.

12. Item, unum aliud reliquiare, argenti deaurati, cum pede et tribus esmalhiis, in quo sunt reliquiæ quæ sequuntur : Primo : de ossibus sancti Agricoli[1], de ossibus Beati Christofori, de lapide cum quo Beatus Stephanus fuit lapidatus, de reliquiis Beati Siffredi, de reliquiis Beati Laurentii, martyris, ponderis, sine reliquiis, trium marcharum et sex unciarum.

13. Item, parva crux argenti deaurati esmailhati, in cujus pede sunt reliquiæ, absque, ponderis simul, unius marchæ et quinque unciarum.

14. Item, quedam alia crux argenti deaurati, cum pede, ponderis quatuor marcharum.

15. Item, quedam alia crux argenti deaurati, cum pede in qua est de ligno crucis, cum quatuor esmalhiis in pede et quatuor leonibus et a parte posteriori, Agnus Dei, cum quatuor Evangelistis, ponderis octo marcharum et unius unciæ.

16. Item, quedam alia magna crux, argenti deaurati, in qua est ymago crucifixi ex una parte, et ab alia parte Veronica cum pede et desuper pedem, in forma pinaculi, data predictæ ecclesiæ per Reverendissimum in Christo patrem et dominum Dominum Julianum, dum in minoribus esset,

[1] Saint Agricol, évêque d'Avignon, 660-700.

Digitized by Google

cardinalem et legatum ac archiepiscopum Avinionensem, nunc vero papam secundum, ponderis quatuordecim marcharum, cum suis armis[1].

17. Item, quedam alia crux, sine pede, argenti deaurati, in qua sunt tres lapides pretiosi, modici valoris, cum perlis et certis camæis, ponderis quatuor marcharum et mediæ unciæ.

18. Item, quedam parva capsa, argenti deaurati, esmalhata, desuper, quatuor esmalhiis et cum certis parvis lapidibus pretiosis et cum sex aliis esmalhiis circumquaque cum quatuor serpentibus, ponderis duarum marcharum et septem unciarum. In qua quidem capsa est quedam manus de auro puro, ponderis trium unciarum cum dimidia, in qua manu sunt certi lapides pretiosi circumquaque. In qua quidem manu sunt duo ossa Sanctorum Innocentium.

19. Item, est in dicta capsa velum sanctæ Dalziariæ, unacum scinturia ejusdem, viridi coloris.

20. Item, unum crismale argenti deaurati, esmalhati desuper, circum circa, cum tribus leonibus, ponderis trium marcharum et trium unciarum.

21. Item, quoddam candelabrum argenti deaurati esmalhati super et subtus, cum tribus leonibus et, in nodis illius, sunt septem petie cristalli, ponderis unius marchæ et quinque unciarum.

22. Item, una pax argenti, in qua sedet Virgo Maria, cum duobus angelis, munita circumquaque granis, quatuor perlis, quatuor camaiis et certis lapidibus pretiosis, modici valoris et, in alto, unum paternostres pers. ponderis unius marchæ, quatuor unciarum et decem octo denariorum, *data ver quondam Julium papam Reverendissimum*[2].

23. Item, alia pax argenti deaurati, in qua est depicta ymago Beatæ Mariæ Virginis, ponderis sex unciarum et sex denariorum.

24. Item, quatuor ampulæ sive ydrie parvæ, ad servendium altari, de vino et aqua, quarum duæ habent manilhos et aliæ duæ non habent, ponderis duarum marcharum et quinque unciarum.

25. Item, duæ aliæ ydrie similes, argenti deaurati, sine manilhos, quarum una est cum tribus esmalhiis, alia cum uno, ponderis duarum marcharum.

26. Item, unum urseolum ad portandum aquam benedictam, cum suo asperges, argenti, cum manilha partim deaurata, cum quatuor leonibus in pede, ponderis octo marcharum.

27. Item, duæ bassinæ argenti partim deaurati, cum armis Reverendissimi Domini Gregorii Papæ, in medio quarum una habet os leonis, ponderis decem octo marcharum et sex unciarum.

[1] Le cardinal Julien de la Rovère, neveu de Sixte IV, fondateur de l'archevêché d'Avignon, depuis Jules II. Julien de la Rovère portait : D'azur au chêne arraché d'or, les branches passées en double sautoir.

[2] Membre de phrase ajouté après la rédaction de l'inventaire.

Digitized by Google

28. Item, duo candelabra argenti, partim deaurata, in quorum pedibus sunt arma prefati Reverendissimi Domini Cardinalis Sancti Petri ad Viucula, legati et archiepiscopi Avinionensis, nunc vero Julii papæ secundi, ponderis decem novem marcharum et septem unciarum.

29. Item, alia duo candelabra argenti, partim deaurata, cum sex esmalhiis in medio pedis cujuslibet, cum armis Dominí Gregorii papæ et unum illorum in pede habet quatuor esmals et tres pedes leonis, aliud vero habet unum esmailum in pede et tres pedes leonis, ponderis decem septem marcharum et duarum unciarum et decem octo denariorum. Actamen videntur dicta candelabra esse diminuta, ideo recognoscantur.

30. Item, duo alia candelabra argenti, ponderis quinque marcharum.

31. Item, unum thuribulum rotondum deauratum cum quinque cathenis argenteis et duobus anullis argenteis, ponderis trium marcharum et trium unciarum.

32. Item, aliud thuribulum argenti, ad modum pinaculi, cum quinque cathenis argenteis et duobus anullis, ponderis trium marcharum et sex unciarum, tamen indiget reparatione.

33. Item, una naveta argenti cum parvo cocleari, ponderis septem unciarum et duodecim denariorum.

34. Item, una boesta ad tenendum ostias, argenti deaurati, ponderis quatuor unciarum et sex denariorum.

35. Item, una naveta alia major deaurata, cum cocleari, ponderis unius marchæ cum dimidio vel circa, cum duobus leonibus desuper.

36. Item, unum pectorale argenti deaurati, in quo sunt certi lapides pretiosi et perlæ et intus aliquæ reliquiæ, ponderis trium unciarum et duodecim denariorum.

37. Item, aliud pectorale argenti deaurati, cum cathena argenti, et ab una parte est ymago crucifixi cum aliis ymaginibus et alia parte est ymago Beatæ Mariæ Virginis, cum certis reliquiis, ponderis quatuor unciarum.

38. Item, unum aliud pectorale, argenti deaurati, in quo sunt quinque rubini et quinque perlæ, munitum circumquaque glandinibus : in medio cujus est unus lapis vocatus agletta, in quo lapide est sculpta ymago sancti Michaelis, data per Reverendissimum in Christo patrem et dominum Dominum Julianum, cardinalem sancti Petri ad Vincula, cum in minoribus esset, legatum et archiepiscopum Avinionenseem, nunc vero summum pontificem, cum suis armis.

39. Item, duo anulli pontificales, argenti deaurati, in uno quorum sunt sex lapides pretiosi et in alio novem lapides pretiosi, ponderis trium unciarum et quindecim denariorum.

40. Item, unum instrumentum argenti deaurati ad tenendum Sanctum Corpus Christi infra custodiam, ponderis xx denariorum.

41. Item, una crossa cum baculo, divisa in quatuor partes, argenti deaurati, in qua crossa sunt, in principio, certi angeli tenentes certa ins-

Digitized by Google

trumenta jocunditatis et circumquaque lapides pretiosi, unacum perlis. Et etiam sunt duodecim Apostoli. Et in parte in qua flectitur dicta crossa est coronatio Beatæ Mariæ Virginis, et baculus ad longum esmalhatus, ponderis triginta unius marcharum cum dimidia.

42. Item, duo libri Evangeliorum et Epistolarum, cum suis copertibus, copertis argento deaurato. In uno quorum, ab uno latere, est sedes Majestatis et in alio ymago Beatæ Mariæ Virginis, cum certis tabernaculis et, in circuitu, certi lapides pretiosi.

43. Item, in alio libro, ab uno latere est pars ymaginis crucifixi et ymagines Beatæ Mariæ Virginis et Beati Johannis Evangelistæ, et in alio latere nichil est. Et certi lapides pretiosi, ponderis, prout dicitur, triginta quinque marcharum argenti cum dimidia, comprehensis postibus.

44. Item, una custodia argenti deaurati, altitudinis trium palmarum, cum dimidio, munita pillaribus et aliis munimentis miræ pulchritudinis, in qua est, a parte interiori, unus Angelus suspensus respiciens hostiam, quando ponitur in custodia, et in parte superiori est quædam parva crux, cum ymagine Christi, cum pede munito octo leonibus, ponderis triginta marcharum et ultra. Quæ quidem custodia fuit facta de argento domus civitatis Avinionensis, in deductione trigintarum marcharum argenti minus una, debitarum per Johannem Linitatem, ecclesiæ metropolitanæ luminarium.

45. Item, unam aliam custodiam, argenti deaurati, magni valoris et miræ pulchritudinis, cum quatuor angelis in pede, et in medio sunt arma Sanctissimi Domini nostri Domini Julii, papæ secundi moderni, dum in minoribus esset, cardinalis Sancti Petri ad Vincula, archiepiscopi et legati Avinionensis, qui illam prefatæ ecclesiæ dedit. Et in superiori parte pedis sunt quatuor dracones, ad quorum os pendent certi paternostres et, in medio dictæ custodiæ, sunt alii paternostres circumcirca, ponderis, ut asseritur, viginti marcharum argenti, tamen non fuit ponderata.

46. Item, una crux argenti deaurati esmalhata fere per totum, in qua, ab una parte, est ymago crucifixi et, ab alia parte, Agnus Dei, cum armis prefati Sanctissimi Domini nostri Papæ Julii, dum in minoribus esset, legati et archiepiscopi Avinionensis, cum undecim glandinibus ac uno baculo etiam argenteo, in quo sunt sex petie sive canones argentæ.

47. Item, quatuor bordonos aut souages deauratos, in duobus quorum sunt arma Reverendi quondam Manaldi de Aura[1] dum viveret episcopi Tarbiensis et prepositi hujus ecclesiæ Avinionensis. In alio vero bourdono sunt arma Reverendi Patris Domini Peregrini de Coetivy, sanctæ Sedis Apostolicæ prothonotarii, canonici dictæ ecclesiæ. Et in alio sunt arma

[1] Manalde d'Aure, prévôt d'Avignon et évêque de Tarbes, prévôt, selon la *Gallia christiana*, de 1490 à 1504.

Digitized by Google

dictæ ecclesiæ; habentes, in superiori parte omnium ipsorum ymaginem Virginis Mariæ et omnes sunt valoris ducentorum scutorum auri.

48. Item, una magna crux argenti in qua est, ab una parte, ymago crucifixi et ab alia, Agnus Dei, cum quatuor Evangelistis esmalhatis et in alia parte, in qua est ymago Sedis Majestatis et a parte dextera dictæ crucis est ymago Virginis Mariæ, a sinistra Sancti Johannis Evangelistæ et in pede ymaginis crucifixi est ymago esmalhata patris nostri Adami, munita uno magno pomello ereo et aliis undecim pomellis deauratis, ponderis viginti quinque marcharum vel circa.

49. Item, quedam alia crux, cum ymagine crucifixi, tota de argento deaurato et esmalhata, sine pede, ponderis quatuor marcharum cum dimidia vel circa.

50. Item, una crux cristallina, satis modici valoris.

51. Item, duo candelabra jaspedis munita quinque souages argenti deaurati, parvi ponderis.

52. Item, duæ magnæ peliæ letonis ad faciendam cenam et aquam benedictam.

53. Item, una capsa letonis esmailhata, infra qua est unus anullus argenti, in quo sunt de reliquiis sancti Blasii.

54. Item, unum brachium argenteum, in quo sunt arma Domini Robberti de Nidis olim canonicum ecclesiæ nostrae Avinionensis et in eodem debent reperiri reliquiæ sanctorum decem millium martyrum existentium in armario, et ponderis sex marcharum trium unciarum.

55. Item, est una parva tibia argentea oblata Beatæ Mariæ Virgini per filium spectabilis viri Domini Johannis Jacob, gubernatoris Mediolani, eo quod liberatus fuerat a quodam ictu unius malefactoris. Hæc tibia est ponderis septem unciarum et decem et octo denariorum.

56. Item, una corona argenti, cum octo esmalhiis circumcirca.

Jocalia existentia super et ante majus altare.

57. Et primo ymago Beatæ Mariæ Virginis, cum sua corona argenta et uno frontali de perlis in fronte, tenens suum filium, cum corona argentea, ac tabernaculo, desuper quod est de cupro et in pede sunt quatuor leones cum armis prelatorum Avinionensium, et ipsa Virgo Maria tenet in manu sua unam rosam albam argenti et unam petiam coralhi, munitam argento, modici valoris; et ymago Virginis Mariæ cum suo filio est ponderis XLIIII marcharum argenti.

58. Item, in summitate tabernaculi Virginis Mariæ est ymago Christi, argenti deaurati, cum diademate quod ponitur supra tabernaculum Virginis Mariæ, ponderis novem unciarum.

59. Item, una crux fustea, auro depicta, in qua est ymago crucifixi.

60. Item, una capsa depicta, in qua jacent corpora sanctorum.

Digitized by Google

61. Item, supra majus altare, loco dictæ capseæ ligneae depictæ, est apposita alia capsa argentea magni valoris et miræ pulchritudinis, ponderis CXXIIII marcharum vel circa, cum deauratura; quæ et pro que fuerunt expositi CXXV ducati. Et ab una parte, a manu dextra est ymago gloriosæ Virginis Mariæ, tenentis filium suum in brachiis, cum dyadematybus, clave et ense. A parte vero sinistra, aliæ sunt ymagines sanctorum quorum corpora in dicta capsea jacent; scilicet: Veredimi[1] episcopi et confessoris Avinionensis, Maximi[2] et Donati[3], episcoporum et confessorum. Et ab uno latere dictæ capseæ, est ymago Sanctæ Annæ tenentis dulcissimam filiam suam Mariam in brachiis, et in alio latere est effigies Sanctæ Marthæ, hospite Christi, cum urseolo aquæ benedictæ, asperges, zona et drachone.

Fuerunt autem corpora dictorum sanctorum, cum debita devotione, collocata vel possibili in dicta archa, die XXIII Martii, anno Natali Christiano decimo nono, post mille et quingentos, cooperante Domino nostro Jesu Christo, cui est laus, gloria et honor in secula seculorum. Amen.

En marge: Per reverendum in Christo patrem Dominum episcopum de Sydonia, presentibus dictus suppositus dictæ ecclesiæ, cum maxima solemnitate, magna populi caterva, ad dictam ecclesiam confinente; Petrus de Forlivio canonicus et precentor dictæ ecclesiæ et, illo anno, rector fabricæ dictæ ecclesiæ.

62. Item, est appensa in rota, super dictum majus altare, quædam custodia argentea, in qua dicuntur esse certæ reliquiæ, maxima devotione venerandæ, videlicet: pilli Beatæ Mariæ Virginis. Item papelio super dictum altare vocatum *Lo Vel.*

63. Item, ibidem est appensa custodia corporis Christi argentea deaurata, cum certis ymaginibus Apostolorum, et infra est unus Angelus argenteus, tenens corpus Christi.

64. Item, unum retabulum argenteum, in cujus medio est coronatio gloriosæ Virginis Mariæ et, a parte dextra, est ymago Beatæ Catharinæ, cum ense et palma. A parte vero sinistra, ymago sancti Anthonii cum campana, baculo et paternostres et cum ymagine Beatæ Mariæ Magdalenæ, quæ tenet hostiam in manu.

[1] S. Veredème, évêque d'Avignon, 700-722 selon le *Gallia christiana :* 700-17 juin 720 selon M. Reynard Lespinasse, qui dit (*Armorial historique du diocèse et de l'État d'Avignon*): Ses ossements placés dans *un buste d'argent* sur le maître autel de Notre-Dame-des-Doms, furent dispersés lors du pillage des églises à l'époque de la Révolution française.

[2] S. Magne, évêque d'Avignon, 650-660.

[3] S. Donat, évêque d'Avignon, 455. Cité par Dom Polycarpe de la Rivière et Nouguier. Non cité par le *Gallia christiana.* M. Lespinasse dit: S. Donat, évêque d'Avignon, que plusieurs auteurs confondent avec S. Donat de Sisteron. Voir *Gallia christiana*, t. I; Nouguier, *Histoire des évêques et archevêques d'Avignon;* Reynard Lespinasse, *Armorial historique du diocèse et de l'État d'Avignon.*

Digitized by Google

65. Item, unus parvus urseolus de cupra, ad tenendum aquam benedictam et arperges, de ferro.

66. Item, unum bassinum de lothono, a parte sacristiæ, in quo sunt arma Confrariæ lothonorum, cum tribus cathenis ferreis appensum.

67. Item, aliud bassinum, in quo tenentur candelæ, et est argenteum, cum armis.

68. Item, unum aliud bassinum lothoni, a parte sacristiæ.

69. Item, quatuor magna candelabra ferri, opperata cum tenailhiis ad montandum.

70. Item, duo candelabra parva de lothono.

Lampades.

71. Et primo, una parva lampas argentea, cum tribus cathenis de lothono.

72. Item, una alia parva lampas argentea, cum tribus cathenis de lothono.

73. Item, una alia lampas argenti deaurati, cum tribus cathenis et copertorio argenteis, in qua sunt arma facta de coxellis.

74. Item, una lampas argentea bonæ memoriæ Domini Cardalinis de Fuxo, cum quatuor armis suis, ac cathenis et copertorio argenteis.

75. Item, alia lampas argentea quam dederunt Les Beaux, mercatores civitatis Avinionensis, cum tribus cathenis et copertorio argenteis, sine armis.

76. Item, una alia lampas argenti, ponderis duodecim marcharum, quam dedit nobilis Johannes de La Salla, burgensis Avinionensis, cum tribus cathenis et copertorio argenteis, in qua sunt arma ipsius nobilis de La Salla, in quatuor partibus.

77. Item alia lampas nobilis Thomæ Rusaffi, partim deaurata, cum tribus cathenis et copertorio argenteis, cum sex turribus argenteis, in quarum tribus sunt arma dicti Rusaffi; videlicet: unus bos, sane taurus, cum barra in traverso ac tribus floribus lilii.

78. Item, alia lampas ad modum ollæ, quæ est elemosinæ Parve Fusteriæ [1], cum tribus cathenis et copertorio argenteis et in pede illius est griffo depictus.

79. Item alia lampas Furneriorum ad modum olæ, cum tribus cathenis et copertorio argenteis cum armis Furneriorum.

80. Item, alia lampas argentæ, quam dedit Dominus de Thoro [2], cum tribus cathenis et copertorio argenteis.

81. Item, alia lampas argentea, ponderis ut fertur quatuor marcharum quam dedit quondam Dominus Rodericus Botini quæ pendet ante altare.

[1] Petite Fusterie, quartier de la ville d'Avignon où était établie une aumônerie.

[2] Le Thor, canton de l'Isle, arrondissement d'Avignon.

Digitized by Google

82. Item, tria ova altratura, munita cathenis et ligaminibus argenteis, et cum armis Sanctissimi Domini nostri papæ Julii, cum in minoribus esset, archiepiscopi et legati Avinionensis.

83. Item, est in jocalibus, quædam corona argentea, ponderis quatuor unciarum, vel circa.

84. Item, sunt certi paternostres de ambre, corona integra, cum signis majoribus, relicti capitulo a Guilhemina, ancilla quondam Reverendissimi Domini legati Auxitani.

85. Item, nota quod sunt insimul in aliis tres paternostres de coralhs et quædam petiæ de argento deaurato.

86. Item, quædam crumena d'or data a Domino Camby.

Calices.

87. Et primo, unus magnus calix argenti deaurati, esmalhatus, cum misterio Passionis, et subtus copam sunt octo ymagines apostolorum, cum sua patena, in cujus medio est sedes Majestatis et circumquaque octo esmalhs, cum Evangelistis et certis aliis ymaginibus, ponderis octo marcharum et trium unciarum.

88. Item, alius calix argenti deaurati, cum sua patena, habens in medio octo esmalhs Apostolorum et, in pede, ymaginem crucifixi et in medio patenæ ymaginem Christi surgentis a sepulcro, ponderis quatuor marcharum.

89. Item, unus alius calix, argenti deaurati, cum sua patena, cum sex esmailhis et aliis minutis circumquaque, et in pede, cum quinque esmalhiis, sexto difficiente, et in medio patenæ sedes Majestatis, ponderis quatuor marcharum et duodecim denariorum.

90. Item, unus alius calix argenti deaurati, cum sua patena, in cujus medio sunt certa arma, et in pede sex esmailhis, et in medio patenæ, sedes Majestatis, ponderis quatuor marcharum.

91. Item, unus alius calix argenti deaurati, cum sua patena, habens in medio circumquaque arma Reverendissimi Domini Gregorii papæ, ponderis duarum marcharum et quinque unciarum.

92. Item, alius calix argenti deaurati, habens in medio sex esmals et, in pede, imaginem crucifixi, et in patena est manus cum cruce, ponderis duarum marcharum et duodecim denariorum.

93. Item, alius calix argenti deaurati, cum sua patena, habens in medio sex esmalhs et, in pede, ymaginem crucifixi, et in patena est manus cum cruce, ponderis duarum marcharum et quinque unciarum.

94. Item, unus alius calix parvus, partim deauratus, cum patena, et in pede est crux et, in patena, Resurrectio Christi, ponderis unius marchæ, unius unciæ et duodecim denariorum.

95. Item, unus alius calix argenti deaurati cum sua patena etiam argenti deaurati, in cujus pede sunt tres esmals et in medio sunt alii sex esmals, et

Digitized by Google

in medio patenæ est una manus [1], ponderis quatuor marcharum, unius unciæ.

96. Item, unus alius calix, cum sua patena argenti deaurati, in medio cujus sunt sex esmalhs, et in pede est ymago crucifixi, cum armis incognitis, tamen in illis est unus piscis, coloris d'azur, cum quadam parva stela.

97. Item, unus alius calix argenti deaurati, cum sua patena, in medio cujus sunt sex esmalx et, in pede, alii tres esmalx, in uno quorum est ymago crucifixi.

98. Item, unus alius calix, cum sua patena argenti deaurati, cum sex esmalhiis, in medio pomelli et in pede est ymago crucifixi esmailhata.

99. Item, unus alius calix cum sua patena, argenti deaurati, sine armis et ymaginibus; tamen in ejus pede est una crux non picta neque sculpta, ponderis duarum marcharum et duarum unciarum.

100. Item, unus alius calix, cum sua patena argenti deaurati, totus planus, sine ymaginibus et armis, tamen in pede est quædam parva crux non picta neque sculpta nec esmailhata.

101. Item, alius calix argenti, in pede deauratus, in cujus pede est quædam crux non esmalhata neque sculpta, cum sua patena argenti esmalhata, cum imagine Sedis Majestatis.

102. Item, alius calix deauratus cum certis armis incognitis in pede, cum sua patena argenti non deaurata, nisi in ejus medio, in quo est una manus deaurata.

103. Item, unus alius calix argenti deaurati, in cujus pede est ymago Sedis Majestatis esmalhata, et cum armis incognitis, carens patena.

104. Item unus alius calix parvus, solum in pomello deauratus, cum sua patena non deaurata nisi modicum, in medio, in cujus pede est una crux deaurata cum certis armis et una archa.

105. Item, unus alius parvus calix ereus, cum sua patena etiam erea deaurata, in quo conficitur sanctum crisma.

106. Item, unus alius parvus calix, cum sua patena argenti, quem dominus Cresci tenet penes se, occasione cappellæ sancti Amantii, ponderis septem unciarum novem denariorum.

107. Item, baculus argenteus qui fertur per bedellum, in cujus summitate est ymago Beatæ Mariæ Virginis ponderis duarum marcharum, septem unciarum, novem denariorum.

108. Item, certi alii paternostres de coralho ad modum unius fabæ grossæ, numero centum quadraginta unius et uno grossiori in fine et certa bracchia de coralho munito argenti, cum flore et de minuto stello argenteo, in quibus pendet illi nova crux noviter data et superius descripta.

109. Item, duæ cirothecæ albæ, panni damasci, in quorum altera desu-

[1] La main de Dieu bénissant au centre d'un nimbe crucifère.

Digitized by Google

per est, unum esmail argenti, in quo est ymago Virginis Mariæ, et in alia est imago crucifixi.

110. Item, aliæ duæ cirothecæ similis panni cum esmalhiis argenteis, cum ymaginibus Beati Petri apostoli et cujusdam alterius sancti.

111. Item, aliæ duæ cirothecae, de panno satino violetho, in una quarum sunt arma sanctissimi Domini nostri Papæ Jullii, dum in minoribus esset, archiepiscopi et legati Avinionensis, in alia vero est unum Jhesus ad modum speræ.

112. Item una mitra magni valoris et miræ pulchritudinis, munita prorsus, in utraque sui parte, perlis et lapidibus pretiosis, cum pendentibus necessariis, munitis etiam perlis atque lapidibus pretiosis.

113. Item, quinque mitræ, una de broquato, tres de damasco at duæ de fustaneo.

Nota[1] quod calices supradicti et jocalia in crotono sacristiæ existentia fuerunt recognita, anno 1518, die 14 maii, et in dicto crotono sunt solum XII calices et X patenæ. Et sunt apud sacristanellum V calices et totidem patenæ. Et sic sunt calices XVII et XV patenæ, non computato calice Domini Cressy. Et hæc omnia in presentia Reverendissimorum Patrum Dominorum Guilhelmi Laboreti, canonici, deputati in locum thesaurarii, domini Petri canonici et administratoris de Juncherettæ et precentoris de Forlivio, dominis fabricatoribus Petro Fayati, Benedicto et Joanne de Bugnaco, sacrista dictæ ecclesiæ, ut patet per signaturam eorumdem in alio libro inventarii, qui liber est in capitulo.

Omnia supradicta a capite usque ad calcem fuere debite recognita per Reverendissimum Patrem Dominum thesaurarium, presentibus precentore D. de Coectivi, anno a Natali Christiano XIX post M et D et die VII maii, teste subsignatione quorumlibet presentium, in alio libro apposita.

Anno 1524 et die VII Maii, fuerunt recogniti omnes supradicti calices et in effectu de decem calicibus et VIII patenis antiquis et inutilibus fuerunt confecti septem calices argentei partim deaurati. Et sic omnibus computatis et illis quæ penes sub sacrista existunt, sunt scilicet IV^or^, nunc sunt calices XIV^or^, dico quatuordecim et totidem patenæ.

114. Item ultra illos, est parvus calix qui servit crismati.

115. Item alius parvus calix. Non sunt penes sacristam, ut predixi, calices IV^or^ et tunc in crotono sunt X, dico decem utiles, cum dictis parvis XII. P. de Forlivio, precentor, de Cadeto, de Coectivy, G. Laboreti.

Indumenta alba.

116. Et primo quatuor pluvialia alba de damasseo, data per canonicos.

117. Item, aliud pluviale album brocatum de auro.

[1] Note ajoutée après la rédaction de l'inventaire.

Digitized by Google

118. Item, unum aliud pluviale de panno sirico albo deaurato, cum armis Reverendissimi Domini Gregorii papæ desuper, positis armis Clementis septimi.

119. Item, aliud pluviale cum casula, diacono et subdiacono, quæ vocatur Cappella, quondam Anthonii Simonis.

120. Item, unum aliud pluviale vulgariter appellatum *Escarigada* diversorum colorum desuper positæ super cirico.

121. Item, una casula de damasseo albo, cum sua stola et manipulo, cum armis nobilis Ludovici Britonis de Avinione.

122. Item, una alia casula, cum diacono et subdiacono, de sirico albo, desuper laborata de auro et rubro.

123. Item, duæ casulæ de damasco, cum diaconibus et subdiaconibus, cum paramentis rubeis deauratis vocatis *Les Vignes;* sunt etiam manipuli cum stola.

124. Item, una alia casula de sirico albo, desuper laborata de auro brocato et rubeo, cum ramesiis, duplicata tella viridi, vocata : *Les Carreaux.*

125. Item, una alia casula de panno sirico albo deaurato, dicta : *Les Coronez,* duplicata de tela veridi, cum diacono et subdiacono, etiam de sirico albo, diversorum colorum desuper seminatum.

126. Item, duo diaconi et subdiaconi de serico albo desuper deaurato.

127. Item, una tunicella et dalmatica de tafatas albo, cum quo celebrat episcopus.

128. Item, unum pannum de damasco albo, cum paramentis de damasco rubro, positis in tribus partibus dicti panni.

129. Item, una casula, cun diacono et subdiacono, ejusdem panni, scilicet de damasco albo.

Indumenta rubra et violeta.

130. Item, unus dyaconus et subdyaconus de sirico albo.

131. Et primo : paramentum magni altaris de auro puro, cum armis Domini papæ Jullii moderni, dum in minoribus esset, cardinalis Sancti Petri ad Vincula, archiepiscopi et legati Avinionensis, in medio dicti paramenti.

132. Item, una planeta de auro puro rubeo, cum offris de auro puro, cum armis ejusdem Reverendissimi Domini Cardinalis et Archiepiscopi Avinionensis, dum in minoribus, nunc vero summi pontificis, cum stolla et manipullo.

133. Item, una planeta de damasco violeto, brocato de auro, cum offris de auro puro, cum sua stola et manipulo, quam dedit bonæ memoriæ, dominus Alanus de Coectivy, episcopus Avinionensis.

134. Item unum pluviale sive capa, de eodem panno cum offris de auro puro.

Digitized by Google

135. Item, unum pluviale sive capa, de veluto violeto, cum foliis unicæ vocatum Radix Jesse, cum offris de perlis munitis et de auro puro.

136. Item, duæ tunicellæ de damasco cremesino, cum paramentis panni imperialis viridi de Chipre.

137. Item, una planeta, cum sua stola et manipulo de damasco cremesino, cum offris de auro puro.

138. Item, unum pluviale, de veluto rubeo, cum offris de auro puro, quod dedit Dominus Johannes Ricii, archidiaconus sancti Petri de Mansuelo.

139. Item, alia planeta de damasseo cramoysino, cum offris de auro puro, faicte a rameaux.

140. Item, unum pluviale de auro de Chippres, cum offris, in quibus sunt arma bonæ memoriæ Domini Cardinalis Vivariensis, vulgariter nuncupati de Angelis.

141. Item, alia planeta, de simili panno, cum offris de auro fino, cum ymaginibus, ac diacono et subdiacono de simili panno, cum paraturis panni imperialis de Luca, cum armis bonæ memoriæ, domini Angelie nepotis Reverendissimi Domini Urbani, papæ quinti.

142. Item, una tunicella diaconi, de simili panno, cum paramentis panni imperialis Aurepelli.

143. Item, una tunicella subdiaconi de satino violeto, cum paramentis similibus.

144. Item, unum pluviale, de veluto cramoisino, cum offris auri fini, cum ymaginibus, datum per dominum Petrum Septoris canonicum dictæ ecclesiæ.

145. Item, una planeta panni violeti de Luca, cum offris modici valoris.

146. Item, alia planeta de diaspre de Luca, cum offris veluti cramoysini cum ymaginibus.

147. Item, unum aliud pluviale de simili panno, cum offris de auro fino et armis supradicti domini Anglici, nepotis felicis Reverendissimi Domini Urbani papæ.

148. Item, aliud pluviale de simili panno, cum offris auri fini modici valoris.

149. Item, unum aliud pluviale panni de Luca, pro pueris.

150. Item, unum pluviale de damasco cramoysino, datum per quondam dominum Ludovicum Sextoris, dum viveret precentorem dictæ ecclesiæ, cum suis armis.

151. Item, unum aliud pluviale de damasco cramoysino, datum per dominum Anthonium Bisquerii, canonicum dictæ ecclesiæ Avinionensis, cum armis suis.

152. Item, una capella integra panni auri, quam dedit Serenissimus Dominus Noster, dum esset in minoribus, in qua est pluviale et planeta

Digitized by Google

cum stola et manipulo, diacono etiam et subdiacono ac gremiali ejusdem panni.

153. Item alia cappella panni violeti deaurati magni valoris quam dedit prefatus Serenissimus Dominus Papa, dum esset in minoribus, archiepiscopus et legatus Avinionensis, satisfaciendo statutis dictæ ecclesiæ, in quibus cavetur quod quilibet archiepiscopus, in suo introitu, tenetur dare cappellam usque ad summam trecentorum scutorum auri; in qua est primo pluviale, planeta, cum diacono et subdiacono sine stola et manipulo.

154. Item, una planeta panni auri albi et unum gremiale, cum uno manipulo, sine stola, ejusdem panni.

155. Item, unum pallium panni auri albi, cum pendentibus et frangiis, datum per prefatum Serenissimum Dominum Papam Julium, dum in minoribus esset, archiepiscopum et legatum Avinionensem.

156. Item, unum paramentum panni auri, vulgariter appellatum «*Quem genuit adoravit*» magni valoris et miræ pulchritudinis, cum armis prefati Serenissimi Domini nostri Papæ Julii, dum in minoribus esset, archiepiscopi et legati Avinionensis qui illud dedit.

157. Item, unum aliud paramentum panni auri bordatum circumquaque de veluto persico, cum armis nobilis viri Raymundi Vitalis, burgensis Avinionensis, qui dictum paramentum dedit huic ecclesie Avenionensi, anno presenti millesimo quingentesimo undecimo et die sabati decima presentis mensis maii.

158. Item, duæ magnæ petiæ auri, bordatæ de veluto nigro, in quo sunt arma prefati Serenissimi Domini Papæ Julii, dum in minoribus esset, legati et archiepiscopi Avinionensis, de quibus Sancta sanctorum paratur et ornatur diebus solempnibus.

159. Item, aliæ tres petiæ etiam panni auri, bordatæ de veluto cramoisino, in quo sunt arma ejusdem S. Domini Papæ Julii secundi moderni, dum in minoribus esset, archiepiscopi et legati, quarum una est de panno aureo super campo viridi; de quibus altare, diebus solempnibus, circumquaque paratur, quas pariter prefatus S. Dominus huic ecclesiæ dedit.

160. Item, idem S. Dominus Papa, dum esset, ut supra, in minoribus, dedit magno altari unum velum cum pendentibus et frangiis panni auri etiam magni valoris et miræ pulchritudinis, et tamen advertandum est quod dictæ sex petiæ sunt duplicatæ de tela rubea.

161. Item, unum pluviale panni auri violeti cum offris magni valoris, datum per bonæ memoriæ Dominum Galertum de Ruvere, cardinalem et archidiaconum presentis ecclesiæ, dum viveret, duplicatum de taffetas changens, tendens sur le gris.

162. Item, aliud pluviale panni auri violeti, cum offris, de veluto violeto cum diversis ymaginibus, datum per quondam Dominum Anthonium

Digitized by Google

Broude, olim thesaurarium, dum viveret, hujus ecclesiæ, in quo sunt arma ejusdem thesaurarii.

163. Item, capa Domini Petri Guichardi, juris utriusque doctoris canonici, dum viveret, dictæ ecclesiæ, de veluto rubeo cum offris aureis et armis suis.

164. Item, capa quondam Domini Accursii de Petro, precentoris dictæ ecclesiæ, de veluto rubeo, cum offris aureis et armis suis.

Notandum[1] est quod casula sive planeta quæ est de satino cramoisino cum offris ante et retro de perlis et botonis veri et fini auri est posita in altero armario ad partem in qua nichil habetur nisi dicta planeta et de quo thesaurario, thesaurarius dictæ ecclesiæ habet clavem. Et hoc ne ipsa planeta detorioretur et perlæ ipsæ ac botoni de auro furto substrahantur, cum multæ perlæ atque botani deficiant.

165. Item, unum magnum pannum damassei rubei, cum planetis de taffetas violeto, datum per dominum Oliverium Rollandi doctorem, cum suis armis, duplicatum de tela persica.

166. Item, unum magnum pannum aureum, sive paramentum, munitum veluto nigro circumquaque, datum huic ecclesiæ per Reverendissimum Patrem Dominum Bartholomeum Castellani, archidiaconum secundum, loco capæ per ipsum debitæ.

167. Item unum pluviale panni auri rubei coloris, noviter expeditum dicto venerabili capitulo per dominum de Forlivio, precentorem, in quo sunt arma ejusdem domini precentoris.

168. Item, una capella integra panni violeti, super auro puro, magni valoris, quam dedit Reverendus in Christo pater et dominus dominus Orlandus de Ruvere archiepiscopus Avenionensis modernus, ubi est pluviale et planeta cum dyacono et subdiacono, gremiale et paramentum altaris, cum duabus stolis et tribus manipulis, duplicata ex *bumbicino sive satino* rubeo, excepto paramento altaris. Et predicta expedivit anno MDXVIII et die VI septembris, per manus Reverendi Patris domini vicarii Avenionensis, satisfaciendo statutis nostris, quibus usque ad summam CCC aureorum tenetur et de dicta summa habuit quictantiam sine epocham excedentiam pro dictæ summæ dono dedit predictæ ecclesiæ sponsæ suæ.

Recognita 1519, 10 maii.

Recognita fuerunt supradicta omnia 1523, die decima quinta septembris.

Recognita 17 junii 1531 per dominum Thesaurarium presente magistro Bernendo, secretæ capituli.

Addendi erant pannis superius designatis duo alii panni dati pro capis eorum, scilicet pannus aureus domini de Costa cum suis armis, et pannus domini Tartuli, auri optimi etiam cum suis armis.

[1] Passage ajouté après la rédaction de l'inventaire.

Digitized by Google

Indumenta persica.

169. Et primo, una capa de panno veluto brocato de auro cum offris de auro fino quam dedit quondam dominus de Lertio.

170. Item, unum pluviale panni auri perlis et ymaginibus seminatum, cum avibus et in diversis locis illius scriptum : *Ave Maria,* duplicatum tela rubra, antiquum quidem et magni valoris et miræ pulchritudinis.

171. Item, unum aliud pluviale de veluto persico cum floribus lilii aureis et cum offris de auro puro.

172. Item, unum pluviale veluti persici coloris cum offris optimi valoris, auri fini, datum per Reverendissimum in Christo patrem et dominum Petrum Felhioli, archiepiscopum Aquensem [1], olim hujus ecclesiæ thesaurarium, in quo tam a parte interiori quam retro sunt arma Serenissimi Domini nostri papæ Jullii moderni, dum in minoribus esset, legati et archiepiscopi Avinionensis, seminatum glandinibus et foliis aureis.

173. Item, unum aliud pluviale veluti persici cum offris auri fini, olim datum per dominum Johannem Lefranc, olim solum canonicum et nunc canonicum dictæ ecclesiæ, cum armis prefati Serenissini Domini, seminatum pariter glandinibus et foliis aureis.

174. Item, aliud pluviale veluti persici cum offris veluti violeti oscuri cum ymaginihus, datum per dominum Joachinum Rollandi, seminatum foliis glandinibus et floribus liliis aureis et cum armis ipsius domini Rollandi, canonici hujus ecclesiæ.

175. Item, una planeta cum diacono et subdiacono, de veluto persico cum offris de paribus et paramentis de auro de Luca, cum stolis et manipulis suis.

176. Item, alia planeta de veluto persico cum offris de auro puro cum diacono et subdiacono, cum velis de auro puro et suis paramentis.

177. Item, una planeta cum diacono et subdiacono de satino persico cum offris de auro cum paramentis panni imperialis rubei de Chippre.

178. Item, una planeta de taffatassio persico cum offris de auro puro ac diacono et subdiacono cum paramentis de auripello albo.

179. Item, una alia planeta cum diacono et subdiacono de satino persico cum offris de auro puro de auro de Chippre rubeo.

180. Item, una planeta de satino persico cum offris de auro puro.

181. Item, una alia planeta de satino cum offris de auro puro.

182. Item, quatuor amicelli diaconi et subdiaconi de tersellino persico cum velis auri de Chippre sine paramentis.

183. Item, una planeta de taffatassio persico cum offris auri fini cum diacono et subdiacono de alio panno semipersico cum paramentis imperialis rubei.

[1] Pierre Filhol, archevêque d'Aix, 1518-1540.

Digitized by Google

184. Item, tria pluvialia cum avibus de auripello cum offris modici valoris.

185. Item, duo pluvialia de satino persico cum offris auri fini cum ymaginibus.

186. Item, aliud pluviale de simili panno et cum similibus offris.

187. Item, unum pluviale panni auri ultimate expeditum dicto venerabili capitulo per reverendum patrem dominum Anthonium de Castro, canonicum et vicegerentem Avenionis, in quo sunt arma sua.

188. Item, aliud pluviale noviter expeditum dicto venerabili capitulo insequendo tenorem statutorum per dictum Laurentium de La Salle, canonicum, in quo sunt arma sua.

189. Item, aliud pluviale etiam noviter expeditum dicto venerabili capitulo per dominum Josephum Panissie, canonicum, insequendo tenorem dictorum statutorum, in quo sunt arma sua.

190. Item, aliud pluviale panni auri etiam noviter expeditum dicto venerabili capitulo insequendo dicta statuta per dictum Dominum Petrum etiam canonicum in quo sunt arma sua.

Indumenta viridi coloris.

191. Et primo, unum pluviale de veluto viridi cum offris auri datum per dominum Petrum Belloti, canonicum dictæ ecclesiæ.

192. Item, una casula sive planeta de diaspre de Chippre cum diacono et subdiacono cum offris auri fini et paramentis imperialis auripelli rubei.

193. Item, duæ tunicellæ episcopi de simili panno et cum similibus paramentis.

194. Item, unum pluviale ac planeta cum diacono et subdiacono de panno barrato diversorum colorum.

195. Item, unum pluviale ac planeta cum diacono et subdiacono, de satino de Hispania, croceo, cum offris et paramentis modici valoris.

196. Item, duæ tunicellæ de taffatas changeant dyaconi et subdiaconi.

197. Item, duo pluvialia de auripello modici valoris cum una planeta diacono et subdiacono.

198. Item, unum pluviale de chamelote cum avibus de auripello cum offris auri fini cum ymaginibus.

199. Item, unum aliud pluviale panni de Luca.

200. Item, unum aliud pluviale panni de Luca.

Indumenta nigra.

201. Et primo, una planeta de diaspre de Luca cum offris auri fini.

202. Item, alia planeta de simili panno cum offris auri fini.

203. Item, alia planeta de simili panno cum offris auri fini.

204. Item, alia planeta de veluto nigro cum offris auri de Luca.

Digitized by Google

205. Item, una planeta cum diacono et subdiacono, de satino veluto nigro, cum paramentis rubeis, imperialis panni, cum offris de auro de Bressaio cum armis nobilis viri Arnoldi de Monte Gaudio.

206. Item, alia planeta cum diacono et subdiacono de veluto nigro cum offris de veluto persico, cum brodeturis et cum armis Domini Bursicandi in capa. Et paramenta diaconi et subdiaconi sunt de veluto persico.

207. Item, alia planeta de simili panno plano veluto cum offris plenis de auro fino et duplicata, et cum diacono et subdiacono, munitis crucibus aureis ante et retro et cum stolis et manipulis per totum, quos dedit Serenissimus Dominus papa, dum in minoribus esset, archiepiscopus et legatus Avinionensis.

208. Item, unum gremiale de simili panno cum stolo et manipulo de simili panno.

209. Item, unum paramentum altaris de veluto nigro cum cruce auri fini in medio duplicata tela nigra, dudum datum per prefatum Serenissimum Dominum papam et cum esset in minoribus legatum.

210. Item, unum pluviale, de veluto nigro cum offris auri fini et armis Serenissimi Domini Jullii Beraudi.

211. Item, una tunicella diaconi de terselino nigro cum paramentis auripelli rubri.

212. Item, duæ tunicellæ diaconi et subdiaconi de simili panno cum similibus paramentis.

213. Item, una planeta de taffatas nigro bordato de auro de Bressaio.

214. Item, aliud pluviale de simili panno cum offris auri fini cum ymaginibus.

215. Item, les offres unius planetæ auri fini cum ymaginibus.

216. Item, una capa nigra cum diacono et subdiacono ejusdem panni cum suis paramentis, stolis et manipulis.

217. Item, dominus Johannes Mathei ebdomadarius exhibuit capitulo unum pluviale de veluto nigro cum suis offris et armis dicti domini Mathei insequendo formam statutorum nostrorum.

218. Item, capitulum fecit fieri unum pluviale simile predicto cum quibusdam offris antiquis eidem appositis.

Indumenta quotidiana.

219. Et primo : una planeta cum capa de serico albo brocato de auro cum diacono et subdiacono, stola et manipulo.

220. Item, alia planeta de sirico rubro cum diacono, subdiacono, stola et manipulo.

221. Item, alia planeta cum pluviale sive capa de fustano nigro cum diacono, subdiacono, stola et manipulo similis panni parvi valoris.

222. Item, duo pluvialia alba de bocassino albo duplicata de tela nigra.

Digitized by Google

Paramenta altaris et alii pannid.

223. Et primo : quoddam paramentum altaris de damasco albo cum armis bonæ memoriæ Domini Petri, Cardinalis de Fuxo, cum crucibus aureis pauci valoris.

224. Item, aliud paramentum panni auri in quo est coronatio gloriosissimæ Virginis Mariæ cum ymaginibus et ymagiis et circumquaque antiphona *Regina Cæli lætare,* annotata.

225. Item, aliud paramentum de veluto croceo et viridi cum barris in medio, de auro puro.

226. Item, aliud paramentum de veluto viridi cum rosis rubeis cum suo frontali.

227. Item, unum paramentum de damasco albo in quo sunt arma quondam domini Johannis Focardi, licentiati Avinionensis cum frangiis siriceis diversorum colorum duplicatum de tela rubra.

228. Item, aliud paramentum de damasco albo sine frangiis in quo sunt arma nobilis Petri Visqui, burgensis Avinionensis, duplicatum de tela persica.

229. Item, unum paramentum de pulpitro de damasco rubro cum frangiis diversorum colorum duplicatum de tela persica.

230. Item unum paramentum de damasco cramoysino in quo est ymago Beati Petri cum frangiis siriceis crocei et persei colorum, duplicatum de tela persica datum per dominum Petrum Frayeti, beneficiatum dictæ ecclesiæ Avinionensis.

231. Item, aliud paramentum de pulpitro de diaspre, pauci valoris.

232. Item, paramentum altaris de croceo auripellato cum copertura altaris ejusdem crocei existentis in altare quondam domini Bottini.

233. Item, unum paramentum de diaspre, modici valoris.

234. Item, aliud paramentum album de serico cum barris rubeis, pauci valoris.

235. Item, unum paramentum persei coloris cum floribus liliis admodum florita.

236. Item, aliud paramentum in forma tapeti in quo est Annunciatio Beatæ Mariæ Virginis.

237. Item, unum paramentum nigrum cum suo frontali de bocassio nigro et cum frangiis persei coloris.

238. Item, unum frontale de veluto persico cum floribus liliis de auro ac rangiis de serico diversorum colorum.

239. Item, unum frontale altaris rubeum de auro puro cum frangiis de serico diversorum colorum modici valoris.

240. Item, duo parva frontalia de veluto viridi cum barris de auro puro cum frangiis de serico diversorum colorum.

Digitized by Google

241. Item, aliud frontale de auro cum certis ymaginibus et frangiis de serico diversorum colorum.

242. Item, aliud paramentum altaris de diaspre cum foderatura rubea cum cruce viridi in medio.

243. Item, alia duo paramenta altaris diversorum colorum de cotono foderata de tella persica.

Sequuntur paramenta cathedrae.

244. Et primo : unum paramentum griseum de serico bordatum de serico rubeo, modici valoris.

245. Item, aliud paramentum album cum barris de serico rubei et persici colorum.

246. Item, aliud paramentum nigrum brocatum de auro cum barris, ut suprà.

247. Item, aliud paramentum de damasco albo cum barris de serico rubei et crocei colorum.

248. Item, aliud paramentum de auro puro cum barris de serico rubei et crocei colorum.

249. Item, aliud paramentum de diaspre violeti coloris cum barris crocei et viridi coloris.

250. Item, unum gremiale de auro, pauci valoris.

251. Item, aliud gremiale de serico diversorum colorum modici valoris.

252. Item, unum paramentum pro pulpitro de damasco albo cum frangiis albis et rubeis foderatum de tela rubea.

253. Item, aliud paramentum de damasco albo cum frangiis albis cum foderatura de tella persica.

Clamides.

254. Et primo : una clamis ymaginis Beatæ Mariæ Virginis, de veluto persico brocato de auro, data per quondam domina de Lertio.

255. Item, alia clamis partim de veluto violeto, partim de changeant cum foderatura de taffatas viridi coloris.

256. Item, alia clamis de damasco albo duplicata de tela persica.

257. Item, alia clamis de veluto rubeo duplicata de tela rubra.

258. Item, una clamis antiqua satis consompta, de serico brocato, duplicata de taffatas.

259. Item, una alia clamis de veluto nigro sine duplicatura.

260. Item, alia clamis de diaspre duplicata de taffetas violeto pauci valoris.

261. Item, alia clamis de taffatassio viridi barrati, duplicata de taffatassio rubeo modici valoris.

Digitized by Google

262. Item, una clamis de cameloto violeto, bordato de veluto nigro, duplicata de taffatas et de tela.

263. Item, alia clamis de satino nigro velutato cum certis floribus rubeis cum foderatura de tafetassio rubro.

264. Item, alia clamis partim de veluto changeant et partim de satino albo cum barris et cum foderaturis de taffetas viridi coloris.

265. Item, alia clamis partim de veluto changeant et partim de veluto viridi folderato de satino violeto cum certis barris.

266. Item, alia clamis de serico cum certis barris.

267. Item, alia clamis de panno nigro cum vineis et rosariis, cum folderatura de tela Alamanniae.

268. Item, una alia clamis partim de serico persico, partim de serico changeant.

269. Item, alia clamis de veluto persico cum foderatura de taffetas changeant.

270. Item, duæ petiæ cujusdam clamidis de veluto cramoisino.

271. Item, una parva clamis de panno laneo nigro cum vineis et rosariis.

272. Item, alia clamis de veluto perseo cum brodaturis de auro circumquaque.

273. Item, septem parvæ clamides veluti et sericei deversorum colorum.

Pulvinaria.

274. Et primo, duo magna pulvinaria de auro.

275. Item, unum pulvinar de veluto nigro.

276. Item, aliud de veluto viridi.

277. Item, aliud de veluto persico.

278. Item, duo pulvinaria de serico viridi cuno roseis aureis.

279. Item, duo alia de serico changeant modici valoris.

280. Item, aliud parvum, diversorum colorum.

281. Item, duo alia de veluto cramoysino quorum una est majus altero.

282. Item, duo alia de veluto cremesino damasquato cum barra aurea et in uno defficit unus botonus.

283. Item, alia duo magna de veluto nigro duplicata de fustaneo nigro.

284. Et primo quidem magnus pannus de auro cum paramentis de taffetas rubeo.

285. Item, alius pannus aureus cum paramentis de tela nigra et cum armis Domini Angelisce de Cingulo.

286. Item, unus pannus aureus cum paramentis de tela nigra.

287. Item, alius pannus aureus persei coloris cum paramentis de tela nigra.

288. Item, alius pannus de auro puro cum armis bonæ memoriæ Domini Pontii episcopi Vasionensis et cum paramentis de satino rubro.

Digitized by Google

289. Item, alius pannus de auro puro cum paramentis de satino nigro datus per nobilem quondam Petrum Cadardi, Domini, dum viveret, loci de Thoro.

Corporalia.

290. Et primo unum corporale de brocato aureo rubro.
291. Item, unum aliud de brocato et veluto nigro.
292. Item, unum aliud de damassio cramoysino cum roseis aureis.
293. Item, unum aliud de veluto rubro cum stolis aureis.
294. Item, unum aliud de veluto viridi cum certis ymaginibus.
295. Item, alia duo de panno de Luca rubei et viridi colorum cum auro.
296. Item, aliud de panno de Luca crocei et violeti colorum.
297. Item, aliud de damasseo viridi.
298. Item, aliud de damasco albo cum cruce et frangiis de serico rubeo.

Calseamenta pro episcopis.

299. Et primo duo parva calsearia cum sotelaribus de damasco albo.
300. Item, octo vella ad tenendum pacem per subdiaconum in missis majoribus cum tribus mastigiis tellæ.

Inventarium albarum.

301. Et primo una alba cum paramentis veluti violeti cum certis ymaginibus aureis.
302. Item, alia alba cum paramentis panni de Luca.
303. Item, alia alba tellæ finæ cum paramentis auri fini cum certis ligaturis.
304. Item, alia alba cum paramentis panni de Luca.
305. Item, una alia alba cum paramentis de satino persico brodato de auro fino cum certis vineis.
306. Item, una alba cum paramentis de amidon blanc.
307. Item, una alia alba cum paramentis de satino persico.
308. Item, una alia alba cum paramentis de bordequin de Luca.
309. Item, tres albæ cum similibus paramentis.
310. Item, una alia cum paramentis rubeis aurei fini cum griffonis.
311. Item, una alia cum paramentis vidiribus auri de Luca.
312. Item, una alia cum paramentis de diaspre nigro de Luca et cum amicto cum simili paramento.
313. Item, sex albæ sine paramentis cum sex amictis tellæ Bellevillæ.
314. Sunt simul XXIIII albæ sine paramento et XI cum paramento.

Digitized by Google

Amicti.

315. Sunt novem amicti cum diversis paramentis.

316. Primo una stola cum suo manipulo de auro fino cum ymaginibus duplicatis de taffetas rubeo.

317. Item, sex stolæ et quinque manipuli panni auri.

Inventarium cordonum.

318. Et primo unus cordonus viridi coloris cum ligaturis auri fini.

319. Item, alius cordonus persei coloris cum ligaturis auri fini.

320. Item, alius cordonus de rubeo cum ligaturis auri cum certis crochetis diamanti.

321. Item, alius cordonus de violeto cum botonis deauratis.

322. Item, alius cordonus rubeus cum botonis deauratis.

323. Item, alius de serico rubeo.

324. Item, duo alii de serico rubeo quorum unus habet botonos deauratos.

Inventarium librorum existentium infra sacristam et in parvo crotino.

325. Et primo, unum magnum pontificale quod incipit in suo secundo folio : *De benedictione diaconissæ,* etc. et finit in penultimo folio : *Intercessarie.*

326. Item, aliud pontificale parvum quod incipit in secundo folio : *De officio quintæ feriæ,* et finit in penultimo : *Liber iste.*

327. Item, aliud parvum pontificale quod incipit in secundo folio : *Incipit ordo,* etc., et finit in penultimo : *Renunciatio propriis.*

328. Item, unus liber benedictorum episcopalium cum fermaliis argenti deaurati cum armis quondam Domini Tarbiensis episcopi, prepositi Avinionensis, qui incipit, in secundo suo folio : *Tagiis,* et finit in penultimo : *Servientis.*

329. Item, unus liber in quo sunt preparationes episcopales quando vult celebrare, incipiens in secundo folio : *Crux,* et finit in penultimo : *non.*

330. Item, unum missale novum quod incipit in secundo folio : *Hic mutatur sol,* et finit in penultimo : *dixit valle.*

331. Item, aliud missale magnum cum calendario, incipiens, in secundo folio : *mei Deus,* notatum, et finit, in penultimo : *tibi,* etiam notatum.

332. Item, aliud magnum missale cum calendario quod incipit in secundo folio : *sacerdotem,* et finit in penultimo : *longe.*

333. Item, unum magnum missale cum calendario quod incipit in secundo folio in littera rubea, et finit in penultimo : *asperges.*

334. Item, aliud missale cum calendario incipiens in secundo folio : *stipulis,* et finit in penultimo : *propitiare ad.*

335. Item, unum aliud missale parvum cum calendario cum certis benedictionibus, incipiens in secundo folio : *Ti tur* et finit in penultimo : *secundet ut.*

Digitized by Google

336. Item, unum breviarium cathenatum ad usum romanum.

337. Item, unus collectanus novus inscipiens in secundo folio : *Dominica prima*, et finit in penultimo : *tunc*.

338. Item, unus liber Evangeliorum novus qui incipit in secundo folio : *Dixerunt*, et finit in penultimo : *sis ecclesiam*.

339. Item, alius liber Epistolarum novus qui incipit, in secundo folio : *Vestræ innotescat* et finit in penultimo : *Data*.

340. Item, unus liber Passionum novus qui incipit in secundo folio : *pauperes*, et finit in penultimo : *Nunc*.

341. Item, unum missale cum calendario in membranis quod incipit in secundo folio post calendarium : *Hic mittatur*, cum littera rubea et finit penultimo folio : *Miris est*.

342. Item, unus liber Hymnorum et Passionum notatum per totum in membranis, incipiens, in secundo folio : *Assatim*, et finit in penultimo : *Agnus Dei*.

343. Item, missalia quinque, in quibus sunt duo nova empta per D. Laboreti.

344. Item, liber unus Evangeliorum in membranis noviter ligatus.

345. Item, liber unus regulæ canonicorum regularium qui incipit in secundo folio : *Nec erigunt cervices*.

346. De libris autem existentibus in choro tam gradualia quam responsoria ac alii cujuscumque sint qualitatis aut denominationis existant, non est opus quod dentur inventario cum singulis diebus atque horis per singulos suppositos ipsius ecclesiæ videantur et babeantur per manibus.

347. De libris autem existentibus in bibliotheca pro nunc nullum fiet inventarium cum dicatur quod dudum fuerunt laxatæ litteræ episcopales, etiam sub pæna excommunicationis latæ contra omnes quoscumque habentes et detinentes et illos non restituentes libros extractos a dicta bibliotheca et sic arbitratur quod nullus est immemor suæ salutis.

348. Ordinatur enim quod unum graduale et liber vocatus : *le Martyrologe* reperientur et relinquentur prout expedit et est necessarium.

349. De uno ex responsoriis videatur per dominos administratores seu rectores dictæ ecclesiæ et si sit opus quod reparetur, detur ordo.

Tapisseria.

350. Et primo sex tapeti veluti quorum unus habet quatuor rotiis et alii tres duntaxat.

351. Item, octo tapeti veluti in quibus sunt duo satis pauci valoris et illi octo sunt rotis.

352. Item, unam magnam petiam tapisseriæ factam a verdura.

353. Item, septem bancalia magnæ formæ in quibus sunt tria facta a griffonis, duo a personnagiis mulierum et aliud a verdura.

Digitized by Google

354. Item, unum magnum tapetum factum a avibus quasi nullius valoris.

355. Item, una petia tapisseriæ a personnaiges longitudinis decem palmarum vel circa.

Datum pro copia a suo proprio originali extracta.

BIJODI, notarius.

(Archives de Vaucluse, G. Fonds du chapitre métropolitain, n° 3[4].)

Pour copie conforme :

DUHAMEL,

Correspondant du Ministère à Avignon.

NOTE SUR LE VITRAIL ABSIDAL DE NOTRE-DAME DE LA COUR, COMMUNE DE LANTIC (CÔTES-DU-NORD). RÈGLES RELATIVES AUX PRÉÉMINENCES HONORIFIQUES DANS LES ÉGLISES.

Communication de M. Hucher, membre non résidant, au Mans.

(Séance du 10 février 1879.)

Une communication manuscrite de M. Hucher, accompagnée d'une planche typographique de grand format, appelle l'attention du Comité sur le vitrail absidal de la chapelle Notre-Dame de la Cour, commune de Lantic (Côtes-du-Nord).

Notre-Dame de la Cour est l'église d'un hameau situé à un kilomètre à l'ouest de l'église paroissiale. Ainsi que bon nombre de chapelles bretonnes élevées et décorées par l'élan d'une dévotion particulière, elle est bien supérieure, comme œuvre d'art, à l'église du bourg. Ses origines sont assez bien connues, grâce à la publication faite par M. A. de la Borderie, dans les *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes* (I, 97), d'un mandement de 1464 extrait des registres de la chancellerie de Bretagne. Elle avait été projetée et peut-être commencée dès le temps du duc Jean V, et par conséquent avant 1399, car le prince y avait fait une fondation d'une messe par semaine, assurée par le don d'un tonneau de froment. Les travaux avaient été conduits avec une certaine lenteur, puisque le pignon du chœur porte sculptées au sommet les armes de Jean Prigent, évêque de Saint-Brieuc de 1450 à 1472. Enfin en 1464, « les manans et habitans à chapelle de Notre-Dame obtenaient du duc François II le mandement »

Digitized by Google

susénoncé leur concédant un affranchissement de fouages et d'impôts pour six ans, à la charge d'en employer moitié à l'achèvement de l'édifice. Elle a un chevet carré avec un bras de croix unique, dirigé vers le Sud, conformément au plan qui a prévalu en Bretagne pour la construction des chapelles à partir du xve siècle et dont Notre-Dame du Folgoët paraît être le type. Elle a été ravagée en 1873 par un incendie dont elle a beaucoup souffert; elle a depuis été l'objet d'importants travaux de restauration qui, après le gros œuvre, se sont appliqués à la décoration de l'édifice. Dans le pignon du chevet s'ouvre une très grande fenêtre, à six passées de vitraux peints, qui est l'objet exclusif du travail de M. Hucher, quoique l'édifice contienne d'autres fragments de vitraux qui ne sont pas sans intérêt.

La maîtresse vitre de Notre-Dame de la Cour jouit en Bretagne d'une légitime réputation. Elle a, depuis vingt ans, été décrite ou mentionnée dans une dizaine d'ouvrages ayant trait aux monuments bretons. Toutes ces descriptions ont pour fond commun un fort bon mémoire de M. de Geslin de Bourgogne, notre regretté correspondant de Saint-Brieuc, présenté au Congrès archéologique de Rennes en 1849. Elle a aussi occupé à plusieurs reprises notre collègue de la section d'histoire, M. A. de Barthélemy, dont le passage au poste de secrétaire général de la préfecture des Côtes-du-Nord a été si profitable à l'archéologie bretonne, et qui a résumé ses travaux antérieurs sur ce vitrail dans un article définitif inséré dans la Revue des questions historiques et nobiliaires (année 1876, p. 177).

Après des précurseurs aussi compétents, il semblait que M. Hucher vînt glaner un champ dépouillé de sa récolte. Mais avec son expérience de praticien, doublée de son érudition d'archéologue, il a pu produire une nouvelle appréciation sur l'origine de ce précieux tableau. Il nous annonce de plus que le vitrail vient d'être restauré sous sa direction dans les anciens ateliers du Carmel du Mans, et qu'avant d'être rétabli à sa place il a été dessiné avec le plus grand soin. La réduction de ce dessin fait l'objet d'une belle estampe, dont un exemplaire de choix est offert au Comité et un autre à la Commission des monuments historiques.

La conservation du vitrail assurée, son étude rendue plus facile par une reproduction fidèle, sont un nouveau service rendu par notre savant collègue à la belle industrie de la peinture sur verre.

Le vitrail de Notre-Dame de la Cour est particulièrement intéressant, parce qu'il est signé des noms d'Olivier Lecoq et de Jean Le

Digitized by Google

Levenan et qu'il reste à l'heure présente le plus important et le plus authentique spécimen de l'atelier de peinture sur verre établi à Tréguier. Cet atelier fonctionna certainement dès le XIVe siècle; il a été créé par la nécessité de vitrer les nombreuses fenêtres de la cathédrale, en pleine construction à cette époque. Il a été signalé par M. A. de Barthélemy, qui a le premier tiré des archives capitulaires et publié, soit dans le Bulletin monumental, soit dans les procès-verbaux de l'Association bretonne, des documents authentiques des XVe et XVIe siècles relatifs à son existence. Olivier Lecoq et Jean Le Levenan avaient collaboré, en 1468, à l'exécution de la maîtresse vitre de la cathédrale de Tréguier, celle du transept sud, dont il ne reste plus miette. C'étaient donc des artistes de renom et leur œuvre peut donner la mesure exacte de l'état de la peinture sur verre en Bretagne au milieu du XVe siècle. Leur participation à la décoration de la chapelle de Notre-Dame de la Cour est attestée par une inscription, aujourd'hui tronquée à ses deux extrémités, qui forme bandeau au bas de la vitre. J'en donne ici le texte tel que je l'ai receuilli en 1855, parce qu'il était alors un peu plus complet que quand il est arrivé aux mains de M. Hucher.

.....estant procur.....Botorote reteur pour le tamps, par Olivier Lecoq et Jehan Le Levenan, vitriers de Lantreguer, et fut ladicte vitre faite des oblacions et aumones des

.....

La malencontreuse destruction de la première passée nous a privé de la date, qui devait faire le début de l'inscription; la seconde renfermait le nom du trésorier de la fabrique, qui a aussi disparu; la troisième, le nom du recteur Botorote, qui est aujourd'hui réduit aux deux premières syllabes du mot. Tous les efforts ont tendu depuis vingt ans à suppléer, à l'aide d'indices archéologiques, à la lacune chronologique du début; ces indices ont été demandés aux armoiries peintes dans le tympan de la vitre. Rien de plus légitime que cette préoccupation, et ce procédé était le meilleur à suivre, à la condition que l'interprétation héraldique fût irréprochable.

La vitre de Notre-Dame de la Cour est remarquable, comme quelques autres verrières bretonnes, par la multiplicité des motifs héraldiques qui en occupent la partie supérieure. On y compte quinze écussons. C'est un armorial local. Les blasons apposés sur les monuments ont une réelle importance archéologique pour la détermination de l'âge des édifices, et peuvent suppléer au silence des textes quand la

Digitized by Google

notoriété des personnages dont ils rappellent le souvenir leur a permis de laisser une trace dans l'histoire. Malheureusement pour la date de la vitre de Notre-Dame de la Cour, quoiqu'il s'agisse notamment d'interpréter les insignes de la maison ducale de Bretagne, l'accord est loin d'être fait, et le travail de détermination, si simple en apparence, n'a abouti qu'à des divergences d'attribution.

Pour M. de Geslin, la vitre date du temps de François I (1400-1442); pour M. de Barthélemy, de celui de François II (1458-1488); pour M. Hucher, elle serait d'Arthur III (1457-1458). Puisque des experts si compétents n'ont pu s'entendre, rien ne m'empêche de l'attribuer à mon tour au duc Pierre II (1450-1457) et de penser que, si, comme le remarque un vieux feudiste, « il n'y a rien qui soit un si grand sujet de noise et querelles entre gentilshommes que la présence de leurs armes ès vitres des églises », il n'y a par continuation aucune matière à discussion plus ardue et plus malaisée à résoudre entre archéologues.

Ces divergences eussent été moindres, si nous n'étions, par la date même de nos études, trop oublieux de quelques principes établis par la coutume féodale pour régir les droits honorifiques des seigneurs ès églises. Le rang des armoiries dans un vitrail a une signification fixe. Rien n'était abandonné à l'arbitraire dans une matière qui parut si grave et devint la source de tant de procédures pendant bien des siècles. Ces règles établies aux XIVe et XVe siècles, et demeurées familières aux feudistes jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ont une application assez générale à un certain nombre de verrières de l'Ouest pour être rappelées ici.

L'exercice régulier des droits honorifiques était observé plus strictement dans le chœur ou chancel de l'église qu'en aucune autre partie de l'édifice. Là était le siège principal des privilèges féodaux tels que l'apposition d'armoiries aux murs et voûtes et l'érection de tombes élevées au-dessus du sol. L'apposition d'écussons à la maîtresse vitre était une des prééminences dépendant du patronage sur l'église. D'après Mathias Maréchal, avocat au Parlement, qui écrivait en 1614 un traité spécial des droits honorifiques, si favorablement accueilli que sept éditions en furent enlevées en moins de quinze années, peu de seigneurs laïques avaient ce droit, « fors ès provinces de Bretaigne et de Normandie où il y a plus de cures et bénéfices en patronage lay, qu'en tout le surplus du royaume ». Une ordonnance de 1539, rendue par François I, pour la Bretagne,

Digitized by Google

avait fixé d'après la coutume les règles concernant l'apposition des armoiries dans la province.

Le patronage supposait la fondation, construction ou dotation de l'édifice, suivant l'antique formule si expressive dans sa concision : *Patronum faciunt, fundus, ædificatio, dos.* Le patronage, comme tous les droits féodaux, était un droit réel, inhérent à la terre ou maison dont il dépendait, et qui était transporté ou aliéné avec elle. Il ne pouvait subsister sans glèbe, suivant les termes de la coutume de Normandie. Celui qui avait réparé ou augmenté une église n'en devenait pas par là même le patron, à moins qu'il ne l'eût trouvée ruinée de fond en comble, et que, l'ayant entièrement rebâtie, il en eût accru la dotation.

Pour être patron, il n'était nullement nécessaire d'être seigneur de la paroisse, ni d'en porter le titre, ni même d'y posséder fief ou justice. Il suffisait d'avoir fourni le fonds de terre servant d'assiette à l'édifice et d'avoir élevé la construction. A celui-là, comme au seul et vrai patron, appartenaient privativement et par préférence à tous autres seigneurs, hauts, moyens ou bas justiciers, voire au seigneur du fief, tous les droits honorifiques dépendant du patronage, armoiries à la maîtresse vitre, banc et sépulture élevés au chœur et litre funèbre autour de l'église.

Le fondateur d'une chapelle ou oratoire annexé à l'église avait, dans l'enceinte particulière de la chapelle, les mêmes droits que le patron sur le chœur et corps de l'église; les donateurs d'un objet particulier, d'un tableau, d'un calice, d'un ornement, avaient le droit d'y apposer leurs armes, il faut en dire autant des vitraux, hormis en ce qui touche la maîtresse vitre du chevet, réputée le lieu le plus éminent de l'édifice et spécialement affectée, à ce titre, aux insignes du patron. C'est là qu'il affirmait de la manière la moins équivoque ses prééminences dans l'édifice, et, si mince gentilhomme qu'il fût, alors même qu'il n'eût pas été gentilhomme, il avait le pas en ce lieu sur le seigneur de la paroisse, celui-ci fût-il haut justicier et même châtelain. Les coutumes de Tours et de Loudun ont sur ce point une disposition formelle.

Tout ce que dessus doit s'entendre, non de la personne, mais de la terre à laquelle était annexé le patronage, à raison du caractère de réalité du droit.

Ces préliminaires juridiques ont leur application au vitrail de Notre-Dame de la Cour.

Digitized by Google

Le champ héraldique du vitrail, qui est comme toujours le tympan, occupé par diverses combinaisons géométriques, peut se diviser en trois zones correspondant exactement à la hiérarchie féodale.

La zone supérieure, formée par la pointe de l'ogive, est réservée aux insignes et bannière de la maison ducale, qui occupent le rang d'honneur, réservé aux suzerains.

La zone moyenne contient deux écussons de simples gentilshommes, non bannerets, placés en infériorité par rapport aux armes du duc, et en supériorité à l'égard de celles de la troisième zone.

La zone inférieure comprend au centre deux écus en bannière de gentilshommes laïques, Kerimel-Penhoët avec alliance de Coetmen : Coetfrec avait été, en effet, érigé en bannière en 1451 pour G. de Penhoët. Au même rang sont les armoiries de quatre seigneurs ecclésiastiques, à gauche la bannière de Jean Prigent, évêque de Saint-Brieuc (1450-1472), celle de Jean de Coetquis, évêque de Tréguier (1453-1464), à droite l'écusson de Vincent de Kerleau, abbé de Bégard (1443-1467), et celui de Pierre Huet, abbé de Beauport (1443-1467). Plus bas encore se voient les armes de Salomon Mahault, archidiacre de Goëlo, les merlettes de Geslin et enfin la croix clechée de Boterel. Cette zone ne soulève plus aucune difficulté d'interprétation, les armoiries très exactement déterminées qui y figurent limitent déjà l'exécution du vitrail entre l'année 1454, date à laquelle Jean de Coetquis prit possession de l'évêché de Tréguier, et l'année 1464, date du décès du prélat.

La zone supérieure, bien moins chargée d'emblèmes, a soulevé de tout autres difficultés. Sur trois motifs héraldiques, il y en a cependant deux au moins sur lesquels l'accord semblerait facile.

Dans le quatre-feuille formant la pointe de l'ogive, les verriers ont peint les pièces d'honneur du duché de Bretagne, la couronne ducale, la bannière semée d'hermines et la devise « à ma vie » adoptée par Jean V, au moins depuis 1385, et transmise par lui à ses successeurs. Cette représentation d'insignes paraît assez impersonnelle et peut s'appliquer à chacun des ducs du xve siècle.

Au-dessous figurent les écus personnels du duc et de la duchesse tenant le duché au moment de l'exécution du vitrail; ils se correspondent, celui du mari du côté de l'évangile, celui de la femme du côté de l'épitre, conformément à une disposition symétrique observée aux autres zones du vitrail. Ces écus sont carrés, comme il convient à un seigneur de fief portant bannière. Celui de la femme,

Digitized by Google

parti de Bretagne et d'Amboise-Thouars appartient certainement à François d'Amboise. Sa présence implique en regard celui du duc Pierre II son mari, sans lequel elle n'eût eu aucun droit à figurer en lieu si éminent. Le vitrail serait donc antérieur au 23 septembre 1457, date à laquelle cette union fut dissoute. C'est, en effet, seulement en tant que femme du duc vivant que Françoise d'Amboise pouvait prétendre à des prééminences dans une église dont elle n'avait pas le patronage. En vertu du principe constant que les honneurs sont inhérents au domaine, l'usufruitière ou simple douairière ne pouvait plus prétendre aux droits honorifiques inséparables de la suzeraineté qu'elle avait perdue (Sic. Molin. sur Paris, art. 1, n° 19 et sur l'art. 9, ch. XIV de niv.).

On remarquera, et là gît la difficulté, que l'écusson du duc est divisé par un trait perpendiculaire qui lui donne l'aspect d'un blason parti de Bretagne et de Bretagne. Cette circonstance a fait chercher si l'écusson ne serait pas celui de Marguerite de Bretagne, seconde femme du duc François II, qui, postérieurement au 26 décembre 1458, a pu, en effet, joindre aux hermines pleines qu'elle tenait de son père, le duc François Ier, les hermines pleines du duché que son mari et cousin, François II, avait substituées à ses armes personnelles en devenant duc à son tour. On s'est même demandé si cet écusson ne serait pas celui du duc François II lui-même, opinion dont M. Hucher fait bonne justice. Au XVe siècle, un duc ne portait que ses armes pleines. L'idée de rapprocher et de mettre au même rang les armoiries de la duchesse régnante, Marguerite de Bretagne, et celles de la duchesse douairière, Françoise d'Amboise, choque moins; elle est en harmonie avec nos idées modernes sur la personnalité des honneurs. Mais cette assimilation des deux duchesses dictée par un esprit de pure courtoisie, est en désaccord avec le caractère de réalité des honneurs, tel que l'avait compris le moyen âge. L'hommage de supériorité était reconnu par le patron de l'édifice au profit du duché de Bretagne dans la personne de ses possesseurs légitimes, mais non à leurs personnes, indépendamment de la détention du fief dominant. Un plomb perpendiculaire existe sur l'écu ducal aux pleines armes de Bretagne. Sa présence peut être due à l'insuffisance du morceau de verre sur lequel le verrier peignait des armoiries de grande dimension. Le même accident se remarquait à un vitrail de la nef de la cathédrale de Dol, où figure un bel écu de Bretagne certainement antérieur à François II, et

Digitized by Google

pourrait se rencontrer, si on les épluchait à loisir, sur des écus aux pleines armes de France. Entre un défaut de fabrication et une atteinte aux règles certaines des prééminences féodales, le choix ne semble pas douteux.

L'attribution à Pierre II de l'écu placé en regard de celui de Françoise d'Amboise tranche des difficultés héraldiques que M. Hucher est bien près de regarder comme inextricables. Par suite, et pour en revenir à la question de chronologie, qui est l'origine et le but de toutes ces investigations, l'exécution du vitrail se placerait entre le 16 mars 1454, date de la prise de possession de l'évêché de Tréguier par Jean de Coetquis, et le 23 décembre 1457, date du décès du duc Pierre II.

La seconde zone du vitrail donne lieu à des observations d'une portée plus générale. Elle a pris entre les mains de M. Hucher un aspect différent de celui qu'elle avait avant les travaux de la restauration. C'est surtout pour son intelligence qu'il convient de se reporter aux règles des prééminences honorifiques.

Jusqu'en 1878, on voyait aux mains des deux anges qui tiennent des armoiries, non plus en bannière, mais en simple écu, les blasons de Rosmadec-Goarlot et de Geslin-Calan.

Les premières étaient une œuvre du XVIe siècle; les secondes étaient une usurpation plus moderne, peut être contemporaine. Le directeur de la restauration les a condamnées à la même peine de la suppression, ce qui n'était pas absolument équitable, attendu leur différence d'âge; il les a, de plus, remplacées par un blason introduit immédiatement après celui du duc, en supériorité sur les évêques et abbés figurant au vitrail, ce qui est une assez grosse entreprise.

Les armes modernes de Geslin ont été justement effacées d'une place éminente, quoique la famille de ce nom eût d'ancienneté des possessions en Lantic. Elles ont été maintenues à leur rang primitif, c'est-à-dire au dernier, au-dessous des insignes des seigneurs ecclésiastiques.

L'écusson de Rosmadec était protégé par une possession publique de trois siècles au moins, titre qui a bien sa valeur, surtout quand il se refère à une époque où cette possession impliquait la reconnaissance non contestée d'un droit féodal. Les armoiries de Rosmadec à la maîtresse vitre se complétaient d'ailleurs par la présence de la tombe de Guillaume de Rosmadec, relevée en bosse et érigée

Digitized by Google

jadis sur un soubassement au milieu du chœur; elle a été déplacée récemment pour la commodité du service religieux et descendue au haut de la nef.

Cette tombe, avec effigie funéraire, n'est pas un objet d'art. La statue semble l'œuvre d'un sabotier plutôt que d'un sculpteur, mais elle est accompagnée d'une légende qui est un trait de lumière sur l'histoire de Notre-Dame de la Cour :

Cy : gist : le corps de defunct messire Guillaume : de Rosmadec : chevalier : de : l'ordre : du : roy; vicointe : de Maineuf St-Didier : chastelain de Buen : govverneur de Vitré : seigneur : supérieur : et fondateur : de ceste eglise : décédé le v avril l'an MDCVIII.

Les Rosmadec-Gouarlot, dont Guillaume, si bon serviteur de Henri IV, fit le renom, n'étaient pas d'antiquité seigneurs de Lantic. Dès 1513, on les trouve au manoir de Buhen, en Plourhan, dont l'un deux avait épousé l'héritière. Ils étaient ainsi devenus voisins immédiats de Notre-Dame de la Cour. C'est en 1584 seulement, d'après M. A. de Barthélemy, que l'acquisition du fief de Lantic leur a conféré les titres et prérogatives de seigneur de la paroisse. Mais il n'y a aucune corrélation nécessaire entre ce fait et le patronage de Notre-Dame de la Cour, bénéfice distinct de l'église paroissiale. Qu'ils aient exercé ce patronage comme seigneurs de Buhen ou comme seigneurs de Lantic, ils avaient, au moins à partir du XVIe siècle, droit d'apposer leurs armes à la place réservée au patron et fondateur, c'est-à-dire en supériorité à la maîtresse vitre du chevet. Ils ne s'en firent pas faute; ils avaient, de plus, multiplié leurs armoiries, soit pleines, soit avec alliances de Langueouëz et autres dans une fenêtre de l'épître, due à leurs libéralités [1].

La deuxième zone du vitrail de Notre-Dame de la Cour est, en effet, par son rang, celle du patron de l'église, qui ne reconnaissait comme supérieur dans l'édifice que le duc son suzerain et qui avait prééminence, à titre de fondateur, même sur l'évêque de Saint-Brieuc, son diocésain, et sur l'évêque de Tréguier, son voisin. En

[1] Par le fait des restaurations récentes, tous ces écussons de Rosmadec ont été indistinctement réunis dans le tympan d'un vitrail moderne de sainte Radegonde, du côté méridional de la chapelle. En déplaçant ainsi l'écu qui était à la maîtresse vitre en supériorité, pour l'insérer dans un vitrail quelconque, on a fait descendre les Rosmadec du rang de patrons et fondateurs à celui de simples donateurs.

Digitized by Google

droit rigoureux, le patron eût pu bannir du vitrail toutes autres armoiries que les siennes; les autres écussons insérés au-dessous de ses insignes avaient le caractère de concessions purement gracieuses, dues à quelque contribution de deniers pour l'exécution du vitrail, sans pouvoir d'ailleurs préjudicier à ses droits, attendu la différence de rang soigneusement observée.

Il résulte de ce qui précède que les Rosmadec, au lieu d'être les patrons primitifs, étaient aux droits du patron primitif. Cette observation est de nulle importance, quant à l'exercice des prééminences qui ne pouvaient jamais se manifester au profit d'une terre qu'en la personne de ses détenteurs; mais elle a une toute autre conséquence au point de vue archéologique. On pouvait respecter le blason de Rosmadec, dont la présence constituait non une usurpation, mais l'exercice régulier d'un droit féodal. Si on le faisait disparaître, c'était à la condition de le remplacer par les armes des détenteurs, en 1455, de la glèbe à laquelle était inséparablement attaché le patronage.

Cette glèbe était-elle le fief de Buhen ou le fief de Lantic, réunis à partir du XVIe siècle dans une main unique? L'intérêt de la question est que ces deux fiefs ayant eu au milieu du XVe siècle des possesseurs différents, les armoiries des détenteurs d'un de ces fiefs seulement devront figurer en supériorité dans la maîtresse vitre.

Toutes les vraisemblances sont pour Buhen, moins à cause de la proximité, qui est un faible argument, tant les circonscriptions féodales étaient bizarres, que parce que le titre de «chastelain de Buen» est celui que prend Guillaume de Rosmadec, affirmant par son épitaphe ses privilèges de fondateur. A vrai dire, il était un peu hâté de conférer à son fief patrimonial ce titre de dignité qui ne fut régulièrement octroyé à la terre qu'en 1632 par le roi Louis XIII. Il serait singulier que, dans l'énumération de ses titres, le défunt eût précisément omis celui auquel eussent été attachées des prééminences dont il était si curieux. On sait d'ailleurs que la haute justice de Buhen s'exerçait à Notre-Dame de la Cour même. Un siège ainsi placé semble bien annoncer que le seigneur de Buhen avait fourni au commencement du XVe siècle le terrain nécessaire à la construction de l'édifice et de ses dépendances. Les énonciations d'un aveu pourraient seules résoudre ce petit problème de géographie féodale. En ce cas, comme les du Ruflay, qui se sont fondus par alliance dans Rosmadec, possédaient la terre de Buhen au cours

Digitized by Google

du xve siècle, ce seraient leurs armes, avec alliance appropriée à la date du vitrail, qui devaient figurer à l'origine au second rang de la maîtresse vitre, et qu'avaient délogé les Rosmadec cent ans après. Du Ruflay portait d'argent au chevron de gueules accompagné de trois quintefeuilles de même.

Dans l'hypothèse, moins admissible, où le patronage de Notre-Dame de la Cour eût été attaché au fief de Lantic, l'écusson original eût été celui des Laporte, famille d'Anjou qui posséda pendant plusieurs siècles le fief important de Pordic, dont Lantic était membre. C'est Marthe de Laporte qui aliéna Lantic, en 1584, aux Rosmadec de Buhen. Laporte portait de gueules au croissant d'hermines.

L'alternative qui s'impose ainsi entre les armoiries des du Ruflay ou des Laporte ne comporte pas un tiers parti.

Ce sont cependant les insignes d'une autre famille, celle de Dinan Montafilant avec alliance de Rohan, qui ont été choisis lors du travail de restauration du vitrail pour remplacer ceux des Rosmadec, et qui ont été gravés sur la belle planche de M. Hucher pour passer plus sûrement à la postérité.

Ce choix a été déterminé par la considération qu'en 1455 la maison de Dinan Montafilant possédait la Roche-Suhart, fief considérable de la paroisse de Tremuson, près Saint-Brieuc. Historiquement, aucun lieu n'a été signalé jusqu'ici entre la Roche-Suhart et Notre-Dame de la Cour; mais l'idée a surgi que la Roche-Suhart, à cause de son importance féodale, devait figurer en rang éminent dans la verrière de Notre-Dame de la Cour. On a vu plus haut que l'importance respective des fiefs n'a rien de commun avec l'exercice des droits honorifiques déterminés par un fait positif, le patronage. M. Hucher n'a pas été l'inventeur de cette hypothèse sortie d'un préjugé tout moderne; il l'a empruntée aux études héraldiques de M. A. de Barthélemy, fort inoffensives tant qu'elles demeuraient dans le domaine de la théorie, mais qui méritaient un examen sérieux du moment qu'il s'agissait de les fixer sur le verre avec des couleurs inaltérables. On a ainsi écrit en caractères héraldiques sur le vitrail de Notre-Dame de la Cour que le patronage de la chapelle était un droit inhérent à la châtellenie de la Roche-Suhart. Les Rosmadec n'ont cependant jamais été présentés jusqu'ici comme étant aux droits des sires de la Roche. Tant que le tombeau du seigneur de Buhen subsistera, sa présence protestera contre une opinion indivi-

Digitized by Google

duelle qui s'est si complètement affranchie des règles établies jadis pour la conservation des droits honorifiques de ses églises.

Mais en supposant que la châtellenie de la Roche-Suhart eût autant de droits à figurer en supériorité au vitrail de Notre-Dame de la Cour qu'elle paraît en avoir eu peu, les insignes adoptés pour la représenter seraient difficiles à justifier, du moment que la date du vitrail est nécessairement postérieure à 1454. L'écu parti de Dinan et de Rohan paraît avoir été introduit en souvenir de Catherine de Rohan, épouse de Jacques de Dinan. Bertrand de Dinan était mort sans enfants en 1444, laissant ses vastes domaines à sa nièce Françoise, fille de Jacques et de Catherine. Ce sont donc les insignes de celle-ci, et non de ses père et mère, qui devaient figurer sur un vitrail de 1455. Or, dès 1450, Françoise, déjà veuve de Gilles de Bretagne, avait convolé et épousé Guy XIV, sire de Laval et de Vitré, qui portait les armes bien connues d'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent, accompagnée de seize alérions d'azur. Par cette alliance, la châtellenie de la Roche-Suhart avait passé aux Laval. C'est donc le blason de Laval, comme seigneur de la Roche, qui eût dû figurer du côté de l'évangile, et celui de Laval parti de Dinan, du côté de l'épître. Mais Françoise de Dinan ne portait pas les armes pleines de Dinan Montafilant, comme l'a cru le peintre verrier. Ses heures, conservées à la bibliothèque de Rennes, nous apprennent qu'elle portait écartelé aux 1er et 4e de gueules à 4 fusées d'hermines et 6 besants aussi d'hermines, qui est Dinan, et aux 2 et 3 de gueules semé de fleurs de lis d'or qui est Châteaubriant. Les deux écussons récemment introduits dans la vitre de Notre-Dame de la Cour sont donc inacceptables, à quelque point de vue qu'on les apprécie.

La conclusion à tirer, c'est qu'il faut toucher avec une grande réserve aux insignes héraldiques de nos anciens vitraux; qu'il est dangereux de supprimer, plus dangereux encore d'innover en l'absence de documents authentiques; que, dans le doute, une lacune est un moindre mal que la consécration d'une erreur.

Sauf ces réserves, que l'introduction arbitraire des blasons étrangers au vitrail ne me permettait pas de taire, le travail de M. Hucher sur la verrière de Notre-Dame de la Cour se recommande par la compétence spéciale de son auteur en matière de peinture sur verre.

J'ai l'honneur, en conséquence, d'en proposer la publication dans

Digitized by Google

la *Revue des Sociétés savantes*, avec les observations techniques qui ont fait l'objet d'une note additionnelle [1].

A. Ramé,

Membre du Comité.

Permission donnée par Bertrand, abbé de Saint-Gilles, aux religieux de Saint-Jean de Jérusalem de construire un oratoire (1157).

Communication de M. de Lamothe, archiviste du Gard.

(Séance du 10 février 1879.)

M. de Lamothe, archiviste du Gard, a transcrit pour le Comité une charte de l'an 1157, par laquelle Bertrand, abbé de Saint-Gilles, concède aux religieux de Saint-Jean de Jérusalem le droit de construire un oratoire audit lieu de Saint-Gilles. La pièce est curieuse en ce qu'elle entre dans quelques détails sur les dimensions que devra avoir l'édifice et sur la façon dont le service religieux devra y être célébré. Ainsi la chapelle doit mesurer douze brassées (*bracchiatæ*) de longueur sur quatre de largeur et autant de hauteur du sol au comble. Elle aura un campanile haut d'une brassée et qui ne pourra contenir que deux cloches (*squillæ*) du poids de cent livres au plus. On pourra sonner les cloches pour les nocturnes, pour les trépassés et pour les messes, mais seulement après que les sonneries de l'abbaye seront terminées. On ne devra célébrer d'offices que pour les frères de Saint-Jean et les personnes de leur mense, ou pour leurs hôtes. La célébration du baptême et des autres sacrements y est interdite; toutefois le sacrement de pénitence pourra être donné aux frères et à leurs serviteurs (*familia*). Les frères de Saint-Jean pourront joindre à leur oratoire un cimetière large de vingt brassées en tout sens, à l'usage seulement des frères qui auront fait vœu de chasteté et auront toujours porté l'habit de l'ordre. Les serviteurs des frères pourront également y être enterrés, à moins qu'ils ne soient paroissiens de l'abbaye.

[1] M. Hucher ayant fait imprimer sa notice sur le vitrail de Notre-Dame de la Cour dans le n° 4 du Bulletin monumental de 1879, la proposition du rapporteur n'a pu recevoir son exécution. La *Revue des Sociétés savantes* ne publie que des travaux et des documents inédits, et tout correspondant qui donne une publicité anticipée aux communications qu'il a adressées au ministère renonce par ce fait même à la publication de son travail par le Comité des travaux historiques.

Digitized by Google

Ces détails offrent quelque intérêt, et je proposerai l'impression de cette charte dans la *Revue des Sociétés savantes*.

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

Permission donnée par Bertrand, abbé de Saint-Gilles, à Raymond, maître de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, de construire un oratoire avec cimetière.

1157.

Anno ab incarnatione Domini M° C° L° VII°, ego Bertrandus[1] monasterii sancti Egidii abbas et nos conventus ejusdem loci, donamus, concedimus et laudamus per nos et per successores nostros, intuitu Domini et pietatis, Domino et beato Joanni Baptiste et Hospitali Hierosolimitano et tibi Raimundo, Dei gratia magistro ejusdem Hospitalis, et fratribus ibidem in regulari professione habita Domino servientibus, et successoribus vestris regulariter substituendis, oratorium longitudinis duodecim brachiatarum amplitudinis quatuor et totidem altitudinis, scilicet quatuor usque ad trabes in tali loco..... et alibi nequaquam, imo prohibemus ne alibi postmodum fiat. Cui immineat campanile altitudinis unius brachiate tantum, ad duas squillas solum, que non amplius sint unaqueque centum librarum, que pulsabuntur ad nocturnas horas et tempore vestri defuncti et vestrarum missarum, quarum pulsatio nullo tempore fiat nisi peracta omni pulsatione horarum nostrarum. Tale siquidem oratorium vobis permittimus pacto, ut numquam ibi divina celebrentur officia nisi his tantum qui de vestra mensa fuerint et hospitibus vestris, et ne alicujus aliquando ibi suscipiantur oblationes nisi supradictorum. Hoc quoque oratorium stabilimus a divinis officiis cessare et campanarum pulsatione quotiescumque villa vel mandato D. D. papæ vel abbatis cessaverit. Baptismum vero penitus ibi fieri prohibemus et cetera sacramenta, exceptis missis, que solum cantabuntur his qui de mensa vestra fuerint et hospitibus vestris et excepta penitentia que fratribus et familie vestre tantum conceditur. Vigilias et orationes omnium hominum omni tempore prohibemus, excepto die nativitatis sancti Joannis Baptiste, prohibemus etiam crucis adorationes ne fiant in die sancti Veneris et festivitate sancte Crucis, et sacri Corporis Christi traditionem nisi supradictis. Preterea permittimus vobis cimiterium XX brachiatarum ex omni parte in illo loco et alibi postmodum non, et tantum solummodo, et hoc solum fratribus qui castitatem promiserint et proprium religionis habitum vestrum susceperint perpetuo. Hos etiam de familia vestra qui hic defuncti fuerint permittimus ibi sepeliri nisi sit noster parrochianus. Et ego Raymun-

[1] Bertrand Ier de Saint-Côme, abbé de Saint-Gilles (1154-1169).

Digitized by Google

dus, Dei gratia predicti Hospitalis magister, presentibus fratribus nostris Guiscardo, hujus domus priore, et Ugerio de Balbis Goscellino de Azilliano, Stephano Hisnelli, Ugone Bolonis, Berardus de Paragio scilicet patre et filio, Ranuardo, Geraldo de Narbona et ceteris fratribus consentientibus et laudantibus omnia que supra scripta sunt, per fidem et absque omni fraude, laudo et confirmo, per me et omnes successores nostros vobis atque successoribus vestris perpetuo observari jubeo auctoritate Domini et sancti Joannis Baptiste atque nostra et omnium successorum atque fratrum tam presentium quam futurorum, constituendo ut pro ecclesia et cimiterio atque domibus nostris que sunt inter ortum Bernaldi Bonelli et rubinam[1] que currit inter ipsum Hospitale atque domus Joannis de Petra persolvamus nomine canonis, singulis annis in festo beati Egidii, unam libram incensi vobis et successoribus vestris perpetuo. Factum est hoc sub presentia et testificatione Aldeberti[2] episcopi Nemozensis et Petri de Sabrano[3] Sistericencis episcopi et Petri Arnoldi[4] Sendracensis[5] abbatis, Guillelmi de Sabrano constabularii, Guillelmi de Roccamaura[6], Bertrandi de Redorta, Guillelmi Hudeberti, Guillelmi Hibeloti, Joannis de Petra Guiscardi, Bertrandi Bedocii, Poncii grammatici, Ricerii draperii, Stephani rovelini, Guillelmi de Siura[7], Petri Berli, Guillelmi de Benevento, Petri Nigri, Bertrandi Troni, Petri de Reordana, Isnardi de Tarascone, Bertrandi de Dau[8], Petri Guillelmi de Petra, Guarini Mannas, Petri Bartholomei, Guarnerii Premeronis, Petri Bertrandi, Raimundi Alfredi, Bernardi Bigoti, Raimundi de S. Guillelmo, Bruni de Rodens, Guillelmi Dudez, Odonis de Curia, Rainaldi Guillelmi.

(Arch. du Gard, H 16.)

Pour copie conforme :

A. de Lamothe,

Correspondant à Nimes.

[1] Roubine, canal d'écoulement.

[2] Aldebert d'Uzès, évêque de Nîmes (1141-1183).

[3] Sabran (Comté de), arrondissement de Bagnols (Gard).

[4] Pierre Arnaud, abbé de Cendras (1143).

[5] L'abbaye dont il s'agit est celle de Cendras, près Alais, citée dans le cartulaire de Notre-Dame de Nîmes sous la date de 1012, «abbatia de Scenderatis», ordre de Saint-Benoît, et encore en 1667 dans les insinuations du diocèse de Nîmes sous le titre de Notre-Dame et Saint-Martin de Cendras.

[6] Roquemaure (Canton de) (Gard).

[7] Sieure, commune de Saint-Gilles, fut inféodé par les abbés à divers particuliers au XVIe siècle.

[8] Deaux, commune du Gard. La famille de Deaux donna plusieurs évêques à Nîmes : Bertrand III (1342), Paul (1361), Jacques Ier (1362), Gaucelme (1362) qui mourut évêque de Maguelonne.

Digitized by Google

Deux marques de potiers du musée du Mans.

Communication de M. Hucher, membre non résidant du Comité, au Mans.

(Séance du 10 février 1879.)

Le zèle de M. Hucher ne se ralentit pas, et ses communications offrent toujours un réel intérêt. Cette fois ce sont des marques d'amphores, dont il nous envoie le dessin accompagné de quelques lignes d'un excellent commentaire. Ces deux marques sont très nettement frappées et ne présentent aucune incertitude de lecture. La première porte le nom bien connu de SCOTTVS, dont les exemples sont nombreux, mais écrits le plus souvent avec un seul T[1]. La seconde nous donne un nom moins commun qui peut être lu VRITEV ou VRTIEV, car l'I est conjoint avec le T, ce qui peut laisser quelque doute sur sa véritable place. M. Hucher adopte la lecture VRITEV, et c'est avec raison, je crois. Il essaye de la justifier en en rapprochant divers noms gaulois où se retrouve le radical VRVS ou VRIVS. Il aurait pu invoquer également une marque trouvée à Bavay et qui offre une forme bien voisine de celle-ci : VRITVES[2] CINCOS. Peut-être faut-il également rattacher à ce nom deux ou trois autres marques citées par M. Schuermans et dont la lecture ne semble pas être à l'abri de tout soupçon[3]. Quoi qu'il en soit, la note rédigée par M. Hucher est instructive, et j'en proposerai l'impression dans la *Revue des Sociétés savantes*.

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

Deux marques de fabricants d'amphores au musée archéologique de la ville du Mans.

Les travaux qu'on a exécutés dans l'enceinte de l'ancienne ville du Mans ont mis récemment au jour deux fragments d'amphores, sur lesquels se lisent deux marques de potiers empreintes en relief.

[1] Voir Schuermans. *Sigles figulins*, p. 237.
[2] Schuermans, n° 5930.
[3] N° 5928, VRII; n° 5929, VRISAIV; n° 5944, VRTIEPA ou VRITEPA.

Digitized by Google

L'une d'elles, portant le nom très lisible VRITEVS, est placée sur une des anses. L'V et l'R sont conjoints, ainsi que l'I et le T, l'S final est tombé.

Ce nom n'est pas commun ; il paraît être d'origine gauloise et se rattacher, quoique d'une époque relativement récente (du IIe au IVe siècle), à une série de noms gaulois composés, dont l'un des éléments serait le mot VRVS, comme dans les noms VRIVS, VROGENIVS, VROGENIA, VROGENONERTVS, VRIDOLANOS, VRIPPANOS, ces deux derniers d'origine gauloise pure[1].

On retrouve encore ce mot VRVS, non plus en préfixe, mais en suffixe, dans l'estampille du potier gallo-romain CRVCVRO, que nous avons fait connaître en 1850[2]. Ce dernier nom est fort curieux à raison de son affinité avec le CRICIRVS bien connu des monnaies gauloises.

La seconde estampille est d'une lecture non moins certaine; elle offre le nom irrécusable SCOTTVS, sans qu'on puisse supposer que le second T recèle dans sa haste un I, lettre que nous trouvons dans une estampille de potier du musée de Nantes[3] offrant le nom SCOTTIVS en toutes lettres et sans abréviation.

La racine SCOT se retrouve dans le SCOTO AVOTO, donné par M. Tudot; dans le SCOT . TIS des poteries de Lillebonne[4]; dans le SCOTTIVS, très probablement mal lu, des poteries de M. le baron d'Agos[5]; dans le SCOTTIVS du musée de Nantes,

[1] *Mélanges de Numismatique*, t. I, p. 393.

[2] *Revue de Numismatique*, t. XV, 1850, p. 174, en note. Le nom CRVCVRO n'est ni au datif ni à l'ablatif; seulement il n'est pas complet.

[3] *Catalogue du Musée arch. de la ville de Nantes*, par M. Parenteau.

[4] L'abbé Cochet, *La Seine-Inférieure*, p. 409.

[5] *Congrès archéologique*, 41e session, p. 560.

Digitized by Google

décrit par M. Parenteau, qui le donnera en *fac-similé* dans des planches à l'eau-forte, etc. etc.[1]

Ce nom semble un ethnique; il servait de *cognomen* au potier, comme on dirait aujourd'hui *l'allemand*, *l'italien*, *le picard*, *le manceau*. On trouve, en effet, dans l'Allier : AFRICANI M.; CRETICVS; GRECVS; à Nantes : OF AQVITAN; ANDEGAVI M.; ALEMAN; CADVR; GALI . O; OF . F . GER. Ces six dernières marques sont figurées par M. Parenteau sur ses planches.

Les noms *gentilices* ne sont presque jamais indiqués sur les estampilles, le prénom ou le *cognomen* seuls y figurent.

Notre estampille SCOTTVS est imprimée sur la panse de l'amphore vers le bas, et non sur l'anse, comme il arrive le plus souvent.

E. Hucher,

Membre non résidant du Comité.

Inscription du xe siècle découverte à Notre-Dame de Ceaux (Var).

Communication de M. Rostan, correspondant du Ministère, à Saint-Maximin.

(Séance du 10 février 1879.)

Le prieuré de Notre Dame de Ceaux, *Beatæ Mariæ de Ceolis*, est situé au terroir de Saint-Maximin (Var). Il fut uni au couvent des Dominicains de cette ville en l'an 1376. Les divers actes qui constatent le fait existent encore dans les archives du couvent, et

[1] En relisant les *Inscriptions céramiques* de M. Harold de Fontenay, je trouve : n°s 352 et 353, SCOTIVS, musée d'Autun; n° 354, SCOTI, même musée; n° 355, SCOTI, coll. de M. Bulliot. Les *sigles figulins* de M. Schuermans nous donnent : n° 4995, OF SCOTI, à Xanten; n° 4996, SCOTII·M, à Orléans; n° 4997, SCOTIVM, au musée de Bruxelles; n° 4998, SCOTINVS, à Jublains, ce qui prouve que SCOTTVS, SCOTTIVS et SCOTINVS peuvent être trois personnages différents; n° 4999, SCOTIVS, à Bavay; n° 5000, OF SCOTIVS, à Tours. Je passe sur les formes SCOTNS de Vindisch, Paris et SCOINS, Limoges, n° 5001; SCOTNVS, Paris, n° 5002; SCOTTIM de Vechten et Orléans; SCOTTI O d'Augst; SCOTTI·OF de Tongres et de Meester, pour arriver enfin au SCOTTVS identique à l'inscription du Mans, des musées de Tongres et de Meester, n° 5007, et au SCOTVS F du musée de Lyon, qui en diffère peu, n° 5008. E. H.

Digitized by Google

M. Rostan n'a pas manqué de les citer dans l'excellente monographie qu'il a consacrée à cette célèbre maison [1].

Les bâtiments du prieuré de Ceaux ont subi plus d'un remaniement; ils ont été restaurés une dernière fois il y a quelques années, et les travaux entrepris à cette occasion ont fait dégager une curieuse inscription, qui était gravée sur une pierre servant de linteau à la porte d'entrée.

M. Rostan nous envoie le texte de cette inscription, tel qu'il a pu le déchiffrer avec l'aide de M. l'abbé Albanès. Il y a joint un excellent estampage qui nous permet de contrôler sa lecture et de corriger un ou deux passages qu'il a mal interprétés. Voici le texte de cette inscription (les italiques indiquent les lettres remplacées par des abréviations dans l'original) :

> † IN HOC TVMVLVM CONDITVM EST DOMINICVS P*er* ‖ MI*sericor*DiA*m* D*e*I ACSI INDIGNVS PR*es*BiT*er* QVI FVIT CONDA*m* HABITABIT IN ATRIO S*an*Ct*i* SATVRNINI ‖ VEL S*an*Ct*i* NATARII ANNO XXIIIIII ET TV QVI LEGIS ORA P*ro* ANIMA EIVS SED HABEAS ‖ VITAM ÆTERNAM D*eu*S OM*ni*Pot*en*S HABEAT MISERICORDIA*m* DE SPi*rit*V ET ANI ‖ MA EIVS : REQVIESCAT IN PACE AMEN : QVANDO QVIDE*m* D*eu*S VOLVERIT ‖ OBIIT AD D*omi*N*u*M [2]. ‖

L'inscription est bien conservée. Elle n'offre pas de difficultés de lecture, malgré de nombreuses ligatures. Le seul mot sur lequel on puisse peut-être hésiter est celui qui commence la seconde ligne; il est rare qu'on réduise ainsi à quatre lettres un mot qui en contient treize, et je serais embarrassé de citer un autre exemple de cette abréviation dans des inscriptions antérieures au XIIIe siècle. Le sens toutefois ne permet aucun doute sur la signification du mot.

L'épitaphe d'un prêtre inconnu, peut-être un reclus, qui vécut vingt-sept ans auprès d'une petite église de campagne, ne saurait offrir grand intérêt. Aussi n'est-ce pas par son texte que cette ins-

une erreur de lu. de il y a bien Satorni. cette ligature de T et de l'o. dont on voit le T sur mon précédent 10 - (ATRIO -) SATORNINI à trouver formé, il suffit de la grande un V.

[1] *Monographie du couvent des Dominicains de Saint-Maximin*, p. 137 et 138.

[2] M. Rostan a lu à la deuxième ligne SATORNINI; l'estampage donne SATVRNINI avec ligature du T et de l'V. * A la quatrième ligne, M. Rostan interprète l'abréviation DESPV par *desuper* et il suppose qu'il y a eu transposition de l'V par suite d'une inadvertance du lapicide. C'est notre correspondant qui a commis une inadvertance en ne reconnaissant pas l'abréviation constante du mot *spiritus*.

Digitized by Google

cription se recommande à notre attention, mais seulement par son antiquité. Elle semble, en effet, appartenir à une époque qui nous a laissé bien peu de monuments épigraphiques : à l'époque carlovingienne.

Le style, les ligatures, la forme des lettres, indiquent clairement une date antérieure au XIIe siècle. Les fautes de grammaire, la barbarie du style, font penser à une époque de décadence comme le VIIIe ou le Xe siècle; nous doutons que l'on puisse reculer cette épitaphe jusqu'au VIIIe siècle, car on n'y relève aucune des particularités orthographiques qui se remarquent dans les textes antérieurs à Charlemagne. D'autre part, c'est bien la langue incorrecte que l'on retrouve dans les chartes des derniers temps carlovingiens; c'est bien le style des inscriptions de la fin du IXe et du Xe siècle. Toutefois la rareté des monuments que l'on peut attribuer à cette époque, le peu de points de comparaison solidement établis que l'on possède pour justifier ces attributions, nous obligent à ne proposer cette date que sous toute réserve, et nous regrettons de ne pouvoir publier dans la *Revue des Sociétés savantes* un dessin de cette épitaphe; ce serait mettre en lumière l'intérêt de la communication de M. Rostan, et cela permettrait aux savants de se prononcer en connaissance de cause sur l'exactitude de notre attribution.

M. Rostan nous envoie une seconde communication relative à un monument conservé dans ce même prieuré de Ceaux. Il s'agit d'un rétable du XVe siècle, orné de peintures sur bois bien conservées. M. Rostan avait donné jadis la description de ce rétable dans sa *Monographie du Couvent des Dominicains de Saint-Maximin*. Mais il n'avait pu déchiffrer le texte de l'inscription peinte à la partie inférieure du rétable, et qui fait connaître le nom des donateurs. Avec le concours de l'abbé Albanès, M. Rostan a pu lire la plus grande partie de ce texte, et voici la copie qu'il nous en adresse :

† Jacobus pugeti. hugo Pugeti † hoc opus fecerunt fieri nobiles Bertrandus et Jacobus pugeti condomini castrorum Castaneo et Assuvello· de anno [redacted] et de mense mai † Bertrandus Pugeti. Helfina· Pugeti· Mel[redacted].

La famille de Puget est une des bonnes et anciennes familles de la Provence. Le rétable de Ceaux nous donne les portraits et les

Digitized by Google

noms de ses membres à la fin du xve siècle. Il est regrettable que la date de l'année où il fut exécuté soit trop effacée pour qu'on puisse la déchiffrer avec certitude. M. Rostan a cru reconnaître le millésime de 1487, mais il ne donne cette date que sous toute réserve, et ne nous fournit aucun moyen de la contrôler.

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

Rapport sur des communications manuscrites.

(Séance du 12 janvier 1879.)

Objets nouveaux d'antiquité celtique, par M. Cournault. — Les tumulus de Run-Aour et de la Torche (Finistère), par M. du Chatellier. — Continuation des fouilles du Mont-Beuvray (Saône-et-Loire), par M. Bulliot. — Sépulture gallo-romaine de Rochega (Gers), par M. Tholin. — La statue du Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne), par M. Braquehaye. — Sculpture gallo-romaine de Bligny-sous-Beaune (Côte-d'Or), par M. Foisset. — Figure mithriaque de Saint-Clair (Gers), par M. Clément Simon. — Substruction d'un édifice gallo-romain près Sainte-Foy (Gironde), par M. Henriet. — Enceinte et tertre funéraire à Serre-Gaston (Landes), par M. Martres. — Fouille du cimetière antique de Saint-Nicolas-lès-Arras, par M. Terninck.

Le Cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale s'est enrichi depuis peu d'un recueil considérable de dessins d'antiquités gauloises, qui est le résultat de plusieurs missions accomplies pour le compte du ministère de l'instruction publique par notre collègue non résidant M. Charles Cournault. Ce zélé collaborateur du Comité, artiste habile autant que judicieux archéologue, a reproduit à l'aquarelle, presque toujours dans leur dimension et avec un talent d'imitation irréprochable, tous les objets dignes de remarque qui ont été fournis soit par le dragage des lacs de la Suisse, soit par les fouilles de la région supérieure du Danube. On voit là la réunion de la plupart des produits de l'industrie celtique, particularisés par un style qui se recommande à l'étude, comme étant la marque de ce qu'ont su faire les populations helvète et boïenne.

M. Cournault, étant retourné en Suisse depuis l'achèvement de son travail, a visité de nouveau les collections publiques et particulières de ce pays. Cette exploration lui a donné connaissance de plusieurs pièces récemment découvertes qui auraient eu leur place

Digitized by Google

parmi les dessins de sa mission, s'il les eût rencontrées plus tôt. Il les signale au Comité comme des choses qui méritent d'appeler sur elles l'attention du public.

C'est d'abord un bracelet de bronze creux, sur le dehors duquel sont pratiquées des entailles verticales alternant avec d'autres en croix de Saint-André, et dans ces entailles, remplies d'oxyde de fer, il est impossible, au jugement de M. Cournault, de voir autre chose qu'un travail de damasquinure. Il y eut donc une époque où le fer, traité comme un métal précieux, était incrusté dans le bronze. Cette conclusion ne surprendra pas les personnes qui se rappellent l'exhibition faite à Paris, il y a quelques années, d'une hache de bronze qui portait les traces d'un placage de fer. D'ailleurs M. Cournault lui-même cite une poignée d'épée en bronze incrusté de fer qui fait partie du cabinet de M. Gross, le diligent collecteur des antiquités du lac de Bienne.

Notre collègue nous signale ensuite :

Une bossette d'ornement en pur étain, le seul objet dans ce cas qu'il ait jamais rencontré ;

Un collier formé d'une grosse tige de bronze fortement tordue dans laquelle étaient passés des anneaux de bronze également, et en si grand nombre que, soudés les uns aux autres par l'oxyde, ils ont été transformés en un véritable tuyau annulaire ;

Un petit vase de terre présentant une cassure qui a été raccommodée par une application de bitume.

Un gros bouton d'argile noire, hémisphérique et côtelé, traversé de part en part par un trou, comme s'il avait été destiné à être enfilé dans une tige. A la partie supérieure, chacune des côtes, qui sont au nombre de six, aboutit à un trou plus petit et moins profond que le percement central. Le curieux est que l'objet, qui provient du lac de Bienne, a été retiré de l'eau avec une aiguille de bronze plantée dans l'un de ses petits trous, de sorte qu'il n'y a pas à douter qu'il ne nous représente la pelotte en usage dans les habitations lacustres, et vraisemblablement aussi dans les habitations terrestres.

M. Cournault, qui a beaucoup voyagé, établit de fréquentes comparaisons entre les produits de l'art celtique et des analogues qui ont leur emploi et sont fabriqués encore aujourd'hui. Dans la lettre que j'ai sous les yeux, il s'étend sur la ressemblance que présente la poterie lacustre avec celle de certaines tribus arabes de

Digitized by Google

l'Afrique. On a eu de quoi se convaincre, à l'Exposition universelle, de la justesse de cette remarque, si l'on a fait attention à un assortiment de vases qui était étalé dans l'une des galeries du palais algérien. On avait là une collection de pots et d'écuelles dont la terre, traitée de la même manière que celle de la vaisselle lacustre, présentait des formes toutes pareilles et une décoration identique par les couleurs aussi bien que par le dessin.

M. du Chatellier nous a envoyé une note accompagnée de dessins à la pierre noire sur une exploration qu'il a faite des tumulus de Runour et de la Torche-en-Plomeur (Finistère).

Le tumulus de Run-aour est de ceux qui recouvraient une allée de pierres aboutissant à une cellule. Le tertre a été depuis longtemps bouleversé; l'allée et la cellule ont perdu leurs plafonds. Le monument est orienté de l'Est à l'Ouest. La longueur de la galerie, y compris la cellule, est de 9 mètres. Un dallage recouvert d'une terre fine mêlée de charbons règne dans toute la longueur. La fouille de cette terre a donné sur tous les points des fragments de poterie grossière et, dans la chambre funéraire, des éclats nombreux de silex pyromaque, une lame de 12 centimètres en pierre verte siliceuse, une petite urne et deux bols à fond rond, une perle d'ambre, un disque ou palet de pierre calcaire tendre, extrêmement régulier de forme et percé de deux trous vers ses bords.

Parmi les morceaux de poterie ramassés dans la galerie antérieure, M. du Chatellier en a remarqué un qui est entièrement couvert d'un semis de petits croissants exécutés en creux avec l'ébauchoir, et un autre, qui avait formé le ventre d'une vaste marmite, sur lequel sont relevés à distance des boutons qu'on a percés au moyen d'une baguette, pendant que la terre était encore fraîche, comme pour faire des anses.

On appelle *la Torche* un mamelon rocheux qui s'élève comme un phare sur la côte d'Audierne.

M. du Chatellier a découvert sur le sommet un autre tumulus du même genre que celui de Run-aour, mais encore plus dévasté. La construction de pierre recouverte par le tertre forme deux allées débouchant l'une au levant, l'autre au couchant. Dirigées sur un même axe, elles ont leur fond séparé par quatre mètres de terre. La fouille n'a fourni que des éclats de silex et une petite tasse à fond rond, décorée de rayures et de marques d'ongles.

Digitized by Google

Sur le versant par lequel le mamelon de la Torche se rattache à la plage existe un relief que M. du Chatellier a fait sonder par une tranchée. C'était un de ces singuliers entassements de débris alimentaires auquel les Danois, qui les ont remarqués les premiers, ont donné en leur langue le nom de *Kjökkenmödding*. Le dépôt, d'après les calculs approximatifs consignés dans le rapport que j'ai sous les yeux, forme une masse d'environ 600 mètres cubes. L'aggrégat, devenu très compact, présente une quantité innombrable de silex taillés pour servir de pointes de flèche, de racloirs, de couteaux, et avec cela des coquilles d'huîtres, de patelles, de peignes, de palourdes, enfin de tous les coquillages qui se mangent. Des ossements d'échassiers, de porcs, de cerfs s'y rencontrent aussi, mais dans une proportion presque infinitésimale. Nul fragment de poterie. La pièce la plus précieuse de la récolte faite par M. du Chatellier est un crâne humain dolichocéphale, dont les dimensions dénotent un individu de très petite taille.

Le prix de mille francs, décerné par la section d'archéologie à la Société éduenne, au concours de 1877, ayant été consacré par elle à la continuation des fouilles du mont Beuvray, l'infatigable M. Bulliot s'est chargé encore de la direction de cette nouvelle campagne, et il en a consigné les résultats dans un rapport où il se montre toujours l'attentif et ingénieux observateur que connaît le Comité.

Ce rapport ayant été lu à la dernière réunion des Sociétés savantes, M. Chabouillet a eu l'occasion d'en parler déjà dans la *Revue* [1]. Il l'a jugé surtout au point du vue des déductions où l'auteur a été conduit par ses découvertes, et sur ce point l'appréciation de notre secrétaire me paraît si juste, que je ne saurais mieux faire que d'y renvoyer le lecteur. Je me contenterai ici de noter les particularités dignes d'intérêt que j'ai relevées dans le rapport.

Les recherches ont porté sur une suite de loges établies à proximité du forum et qui, selon toute apparence, ont servi de boutiques d'étalage. Fondées en moellon avec empâtement de mortier, contenant dans leurs débris des tuiles à rebord, des médailles des colonies de Nîmes et de Vienne, elles appartiennent à la Bibracte romanisée des derniers temps de la république. Plusieurs étaient précédées d'auvents de 3 à 4 mètres de saillie. Leur largeur varie entre 4 mè-

[1] Voir le numéro de mars-avril 1879 (t. VII, 6e série, p. 249).

Digitized by Google

tres et 4^{m},80 ; leur longueur entre 3 et 5 mètres : dimensions d'où M. Bulliot conclut qu'elles n'ont pas dû servir d'habitations permanentes. Ces loges reposent sur un puissant remblai dans lequel se trouve une couche compacte de charbon mélangée à des débris de creusets et de scories, indice certain de l'affectation industrielle déjà ancienne de ce lieu lorsqu'il fut accommodé à des besoins nouveaux.

Les auvents avaient pour support des piles en forme de colonnes, dont on retrouve les bases consistant en un cube de pierre, et les pièces de leur fût, composées de briques en quadrant. L'assemblage donne une circonférence de 50 centimètres.

Sur l'emplacement de l'une des loges abondaient des fragments de bronze oxydé ou fusé, ainsi que des têts de creusets. Dans un autre, c'était un fragment de vase en verre filigrané, divisé par bandes parallèles sur chacune desquelles serpentaient des fils de verre opaque noyés dans une pâte transparente.

Voici l'énumération des objets fournis par l'exploration des autres loges :

Des vases en terre fine à couverte noire trouvés pêle-mêle avec des tessons de la vaisselle gauloise la plus grossière ; quelques fragments d'une poterie peinte d'apparence orientale ; de nouveaux débris de creusets vitrifiés, dont l'un contenait un culot de bronze ; des pesons de fuseau et des palets en terre cuite ; un fragment de figurine en terre blanche ; une pointe de flèche en silex très délicatement travaillée ; une hachette en pierre polie très fine et très tranchante ; une cassolette à parfums, carrée de forme ; une petite feuille de bronze ovale offrant la représentation grossière d'un visage humain exécuté par l'estampage ; des médailles gauloises en quantité ; une rondelle d'acier de 6 centimètres de diamètre ; un fragment d'épée en fer ; un grand coutelas ; une fibule gauloise en argent.

Dans l'enclos sur lequel donnaient les loges s'est montrée, près du mur, une fosse ronde de 80 centimètres de diamètre, entaillée dans le tuf à la profondeur seulement de 30 centimètres, remplie de charbon, de poterie brisée, d'os calcinés d'hommes et d'animaux. Sur l'un des fragments céramiques était tracé à la pointe en caractères grecs le nom YNOYKIAC.

Je m'arrête ici, parce que ce graffite a eu sa place dans le compte rendu de la séance de la Sorbonne que je rappelais il n'y a qu'un instant. M. Chabouillet l'a signalé, en même temps que plusieurs

Digitized by Google

marques de potiers de la même provenance à propos desquelles il s'est livré à une judicieuse et utile discussion sur la propriété de l'épithète « samienne » appliquée à la poterie rouge lustrée.

Un dépôt funéraire dont nous devons la connaissance à M. Tholin, correspondant de Lot-et-Garonne, a fourni des objets d'argent qui, s'ils ne sont pas contemporains de ceux qu'ont fournis les fouilles du mont Beuvray, appartiennent néanmoins à une époque où la Gaule, quoique déjà romanisée, n'avait pas encore répudié toutes les anciennes traditions de l'industrie nationale.

Un cultivateur, défonçant la terre d'un lieu appelé *Rochega*, entre Montréal et Gondrin (Gers), mit à découvert une fosse consolidée au moyen de six grandes briques. Elle renfermait des cendres et les objets en question, les seuls auxquels le découvreur ait donné son attention à cause de leur valeur intrinsèque. Des taches de vert-de-gris, que l'on voit sur l'argent, attestent que la sépulture contint également du bronze.

Les pièces recueillies sont :

1° Une paire de fibules, tellement semblables de forme et de dimensions, qu'elles ont paru à M. Tholin avoir été fondues dans le même moule ;

2° Un bracelet ;

3° Une plaque triangulaire avec une charnière à sa base ;

4° Deux bagues.

La gravure d'une photographie envoyée par notre correspondant fera connaître mieux qu'aucune description l'apparence de ces bijoux.

Les deux fibules, longues de 145 millimètres chacune, ont leurs analogues parmi les bijoux de bronze retirés des tumulus de la Gaule orientale. Elles sont de cette forme qu'on pourrait appeler « un pistolet », où l'épingle est le prolongement d'un fil enroulé en hélice pour faire ressort. Ce ressort, dans l'une des pièces, a conservé sa souplesse au point de pouvoir jouer encore. Il y a sur les parties plates une décoration de lignes pointées et de hachures contenues dans des chevrons, avec intercalation de petits ronds vidés.

La plaque triangulaire, longue de 11 centimètres, est fort mince. La pointe au sommet du triangle est terminée par un bouton. Au

Digitized by Google

revers, près de la base, se relève un petit tenon rivé qui devait servir à fixer la pièce dans une courroie. La totalité de la superficie est décorée de boutons ou gros pois produits par l'estampage, qui s'accommodent avec des figures linéaires au pointillé.

Le bracelet a 8 centimètres de diamètre. Il se compose d'un gros fil de métal aplati, dont les extrémités, après avoir été tordues en hélice, sont ramenées l'une sur l'autre de manière à procurer un fermoir.

Digitized by Google

L'une des bagues est un simple anneau; l'autre est massive, dans le genre dit *bague chevalière*, avec un chaton contenant une pierre gravée. C'est une intaille qui a pour sujet un personnage nu, assis sur une pierre, qui semble caresser un chien, à moins qu'il ne présente une coupe à l'animal qui serait alors la panthère bachique. L'image est devenue fruste par la décomposition de la pierre, qui à l'air d'être une pâte artificielle.

A propos de cette bague, M. Tholin est amené à en signaler une autre, dont l'empreinte accompagne sa note. Celle-ci, qui appartient à Mme Bladé, d'Agen, est en or. Elle fut découverte en 1867 dans la forêt du Ramier, commune de Paulhiac (Gers), à une grande profondeur dans le sol, en un lieu de tout temps désert et où ne s'est révélée aucune trace de sépulture. La pierre du chaton est aussi une intaille, mais gravée dans une pierre dure et parfaitement conservée. Le travail est quelque peu archaïque; le sujet représenté est un personnage assis sur un siège à bras et jouant de la lyre, tandis que devant lui est agenouillé, les mains tendues dans l'attitude d'un suppliant, un vieillard habillé du costume des barbares asiatiques.

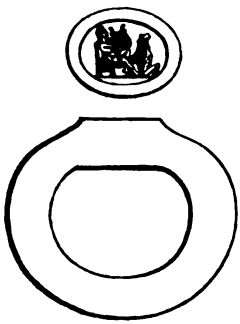

M. Tholin a cru reconnaître Apollon dans le citharède. Ne serait-ce pas plutôt Achille, qu'on a figuré quelquefois la lyre à la main[1]? Dans ce cas le personnage agenouillé serait Priam. Il est vrai qu'il est coiffé de la tiare au lieu du bonnet phrygien; mais cette circonstance ne suffit pas pour éloigner l'attribution que je propose, eu égard surtout au caractère d'antiquité que me semble présenter la gravure.

Au printemps de l'année 1877, un autre cultivateur, mais celui-

[1] On peut, en effet, comparer la curieuse intaille décrite par M. Tholin à la célèbre améthyste du Cabinet des médailles et antiques, qui porte la signature de Pamphile, et où l'on voit Achille jouant de la lyre, seul, et non pas comme ici en présence de Priam. La pose de cette représentation d'Achille offre une grande analogie avec celle du citharède de la pierre de Pamphile qui porte le n° 1815 dans le catalogue publié, en 1858, par celui qui écrit ces lignes. (Note du secrétaire de la section d'archéologie.)

Digitized by Google

ci de la commune du Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne), trouva dans un terrain à lui, lieu dit *le Bréguet*, une statue de femme en marbre blanc, de 1 mètre de haut, et malheureusement mutilée, car il y manque la tête, le bras droit et la main gauche jusqu'au dessus du poignet.

L'ajustement du personnage, qui consiste en un pallium retenu sous l'aisselle gauche et laissant le devant du corps presque complètement nu, a fait prendre cette statue pour une statue de Vénus, quoique son attitude ne soit celle d'aucune des représentations connues de Vénus.

Le bras gauche, tout à fait plié, dénote que la main qui était au bout tenait dressé quelque chose comme une coupe, tandis que le mouvement du bras droit, accusé par l'épaule, justifierait très bien la supposition que le personnage avait une aiguière dans l'autre main. La conclusion serait que la divinité du Mas-d'Agenais est une Hébé plutôt qu'une Vénus.

Je livre cette idée pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour une simple conjecture. Ce qu'il importe de publier avant tout, c'est le mérite de la statue comme œuvre d'art. Lorsqu'elle aura été vue d'un nombre suffisant de connaisseurs et qu'on en aura parlé comme il faut parler des choses pour qu'elles acquièrent la célébrité, elle prendra certainement sa place parmi les beaux produits de la sculpture antique. Nul doute qu'elle ne soit sortie de la main d'un artiste grec. Son style est celui de l'école de Praxitèle.

Cela a été compris dans le pays, car les enchères se sont établies autour de la précieuse découverte aussitôt qu'elle se fut ébruitée. Les prétentions du propriétaire se sont élevées d'autant. Le conseil général de Lot-et-Garonne a eu le bon esprit d'en faire l'acquisition pour le compte du département. La statue figurera dans un musée qui est en voie du formation à Agen.

Une photographie envoyée par M. Braquehaye, secrétaire général de la Société archéologique de Bordeaux, est ce qui m'a amené à faire l'exposé qu'on vient de lire. A la réunion des Sociétés savantes de 1877[1], M. Braquehaye avait déjà apporté une photographie, mais plus petite, qui circula sous les yeux de l'assistance sans être assez remarquée, de sorte que la communication passa presque inaperçue. M. Braquehaye a voulu la réitérer en procurant au Comité

[1] *Rev. des Soc. sav.* 6e série, t. V, p. 454.

Digitized by Google

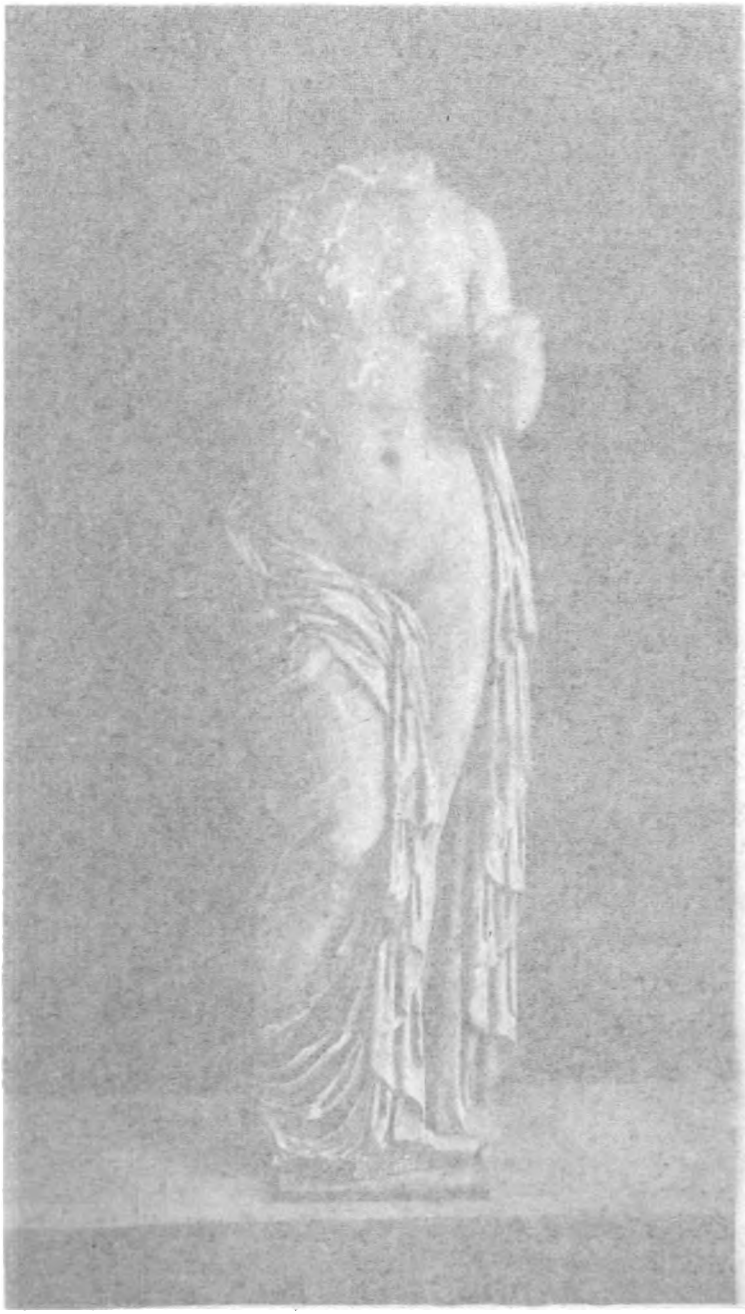

Digitized by Google

Digitized by Google

Héliog. Dujardin

STATUE TROUVÉE AU MAS D'AGENAIS EN 1876

Digitized by Google

Digitized by Google

une autre image dont la dimension fît mieux apprécier le mérite de l'œuvre qu'elle représentait. Le Comité à son tour ne saurait mieux faire que de vulgariser cette image au moyen d'une gravure qui en dira plus que tous les discours qu'on pourait tenir sur la statue du Mas-d'Agenais. Notre gravure ne fera pas double emploi avec une autre, qui a été déjà faite sur une communication de M. Tholin[1], mais que son exiguïté réduit à n'avoir de valeur que comme renseignement archéologique.

Nous devons à M. Paul Foisset une autre photographie qui représente une tête de l'époque romaine trouvée à Bligny-sous-Beaune et exécutée certainement dans le pays, car elle est en pierre blanche de la Côte-d'Or. L'original a figuré à l'Exposition universelle, dans l'une des salles du Trocadéro, et une reproduction en photogravure de la photographie elle-même a été donnée dans la *Gazette archéologique*[2].

La tête est celle d'une femme couronnée d'un diadème radié; elle se détache sur les plis d'un manteau qui semble voler au vent. Au cou, qui s'est conservé dans son entier, adhère un moignon de l'épaule gauche indiquant que le personnage levait le bras, sans doute pour porter la main à son manteau.

Le lieu du gisement est une fondrière humide appelée le *Crot de la Noue*. M. Foisset induit de là que ce fragment, ainsi que des tuiles à rebords et beaucoup de débris informes dont il était accompagné, sont du déblai apporté comme gravois d'un champ voisin en vue de consolider le terrain. Acceptons cette conjecture d'un observateur attentif.

Quant à l'attribution qui convient à la figure, il y a toute apparence qu'il faut la chercher ailleurs que dans l'Olympe classique. C'est le masque de quelqu'une de ces divinités locales de la Gaule romaine dont le répertoire est infini. Le nom latin de Beaune ayant été *Belna*, qui fait songer à un primitif *Belena* ou *Belina*, il ne serait peut-être pas trop téméraire de penser qu'il exista une déesse de ce nom et que cette déesse, outre le temple qu'elle eut à Beaune, avait encore une chapelle à Bligny, dont le nom latin, *Beliniacum*, signifie un lieu consacré à Belina. Mais il faut se borner

[1] *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, année 1877, p. 100.
[2] Année 1877, planche 16.

Digitized by Google

à penser une telle chose, qui ne méritera de devenir une affirmation que lorsque l'état civil de Belina aura été établi par la découverte d'une inscription.

Par une note dont il fut donné lecture à la réunion des Sociétés savantes de 1877, M. Clément Simon, procureur général à la cour d'Aix, correspondant du Comité, a fait connaître une statue mithriaque recueillie, il y a une dizaine d'années, sur la commune de Saint-Clair, arrondissement de Lectoure (Gers). Elle gisait aux abords d'un puits d'où la tradition locale affirme qu'elle avait été tirée autrefois. Sa dimension est de 70 centimètres. Elle est en pierre calcaire, d'un style ramassé, lourd, et d'un mauvais dessin. Elle représente un personnage habillé du costume persan, debout, dans l'attitude de la méditation, la main droite sous le menton, la gauche sur la poitrine.

Dans cette figure M. Clément Simon a reconnu l'un des deux acolytes inséparables de la personne de Mithra. L'ordinaire est que ces acolytes soient représentés tenant chacun un flambeau, l'un droit, l'autre renversé; mais une planche des Recherches de Lajard sur le culte de Mithra fournit un type analogue à la figure de Saint-Clair.

Notre correspondant fait la remarque que les monuments mithriaques, d'où il exclut avec raison les figures léontocéphales, sont extrêmement rares en Gaule. Après des recherches sur ce qui a été jusqu'à présent signalé en ce genre, il n'est parvenu à ajouter aux deux bas-reliefs de Bourg-Saint-Andéol et de Vienne, publiés tant de fois, qu'un petit autel votif avec l'inscription DEO SOLI INVICTO MITHRAE, et une statuette d'acolyte armé du flambeau: ces deux pièces trouvées à Eause, l'antique *Elusa* (qui est aussi une localité du département du Gers), dans le siècle dernier, et portées à la connaissance du public par le marquis d'Orbessan dans le tome II de ses *Mélanges historiques* [1]. Ce relevé si exigu peut être augmenté de plusieurs articles. Il y a d'abord le *mithræum* et l'inscription de Vieux en Bugey, dont la *Revue des sociétés savantes* a enregistré la découverte en 1870 d'après une communication de M. Guigue [2]. Il y a ensuite un autel votif avec inscription et sculpture en bas-relief d'un serpent, qui était encastré dans la façade d'une maison

[1] In-8°, Paris et Toulouse, 1768.
[2] V^e^ série, t. II, p. 86.

Digitized by Google

particulière de Lyon au XVIe siècle. Ce monument nous est connu par une gravure que le Florentin Simeoni fit exécuter pour son Apologie [1]. Enfin il faut compter avant tout la fameuse urne cinéraire de Chyndonax, trouvée à Dijon en 1598. Peu de découvertes firent autant de bruit que celle-là. Tous les savants de l'Europe s'en occupèrent. Casaubon fit exprès le voyage de Genève à Dijon pour voir ce vase et l'inscription qui l'accompagnait. Henri IV lui-même chargea le duc de Bellegarde, alors gouverneur de Bourgogne, de lui en faire un rapport [2].

L'inscription était en grec, gravée sous le récipient en pierre de l'urne qui était façonné en forme de boisseau. Par suite d'une préoccupation étrange, on crut avoir mis la main sur la sépulture de l'un des souverains pontifes du druidisme, lorsqu'on avait un texte qui indiquait aussi clairement que possible que les cendres contenues dans l'urne étaient celles d'un grand prêtre de Mithra. Voici ce texte, qu'il n'est pas inutile de rapporter, bien qu'il soit dans le recueil de Gruter [3]; mais Gruter l'a rendu inexactement, et cependant ce savant eut sous les yeux le monument lui-même, le président de Thou le lui ayant envoyé après en avoir fait l'acquisition [4].

Les caractères, disposés en deux cercles concentriques formaient quatre versets dont voici le texte, avec leur orthographe :

ΜΙΘΡΗϹ ΕΝ ΟΡΓΑΔ[Ι] ΧΩΜΑ ΤΟ ϹΩΜΑ ΚΑΛΥΠΤΕΙ
ΧΥΝΔΟΝΑΚΤΟϹ ΙΕΡΕΩ[Ν] ΑΡΧΗΓΟΥ
ΔΥϹΕΒ[ΕϹ] ΑΠΕΧΟΥ
ΛΥϹΙΟΥ ΚΟΝ[ΙΟΝ] ΟΡΩϹΙ

On doit regretter qu'un monument de cette importance n'ait pas

[1] *Apologia generale dell' istesso con la vita e metamorphoseo d'Ovidio.* Lyon, 1559. La même gravure a été reproduite dans l'*Histoire de l'origine et des progrès de la monarchie françoise*, par G. Marcel, t. I, p. 51. Voy. encore *Revue Archéologique*, 1866, t. XIV, p. 73, l'article intitulé : «Monument mithriaque apocryphe de la Bibl. Nat.»

[2] Jean Guénebauld, *Le réveil de Chyndonax, prince des Vacies, druides celtiques dijonnois, avec la sainteté, religion et diversité des cérémonies observées aux anciennes sépultures.* In-4°, Dijon, 1621; Paris, 1623.

[3] *Corpus inscriptionum antiquarum*, p. 1059. Il est aussi, avec la représentation de l'urne, dans l'ouvrage précédemment cité de G. Marcel, t. I, p. 24.

[4] *Le Réveil de Chyndonax*, chap. 2.

Digitized by Google

trouvé place parmi ceux que M. Lajard a recueillis sur le culte de Mithra; mais tous ceux que je viens de mentionner d'après mes propres souvenirs ou d'après la notice de M. Clément Simon sont dans le même cas.

M. Milne-Edwards, président de la section des sciences du Comité, nous a renvoyé une lettre à lui adressée par M. Henriet, architecte à Sainte-Foy (Gironde). C'est l'annonce d'une substruction nouvellement découverte aux environs même de Sainte-Foy, dans un terrain tout rempli de débris romains.

La ruine se compose de quatre murs fondés à 2 mètres en contre-bas du sol actuel, et formant une chambre de 7 mètres de côté. Les murs sont construits en petit appareil fortement jointoyé, et garnis à leur pied d'un bourrelet de ciment profilé en quart de rond. Sur trois des côtés, des niches en forme de petites arcades (55 centimètres de large sur 65 centimètres de haut) interrompent le bourrelet et pénètrent la construction à une profondeur de 50 centimètres. Un enduit de ciment revêt l'intérieur de ces renfoncements. Leur cintre est surmonté d'une avance en maçonnerie de 40 centimètres de saillie, qui forme comme un auvent au-dessus de leur baie.

M. Henriet ajoute qu'en défonçant le sol de la chambre, on a reconnu qu'il était formé de deux aires en ciment entre lesquelles régnait un vide d'environ 15 centimètres.

Je ne trouve rien à dire au sujet de ces particularités, sinon que les cellules, par leur disposition et leur dimension, ne sauraient être considérées comme des trous de columbarium, et que l'espace vide entre les deux aires ne peut s'expliquer que par la présence d'un garni de planches ou de joncs, aujourd'hui consommé par le temps, qu'on avait étendu au moment de la construction pour assainir le sol.

M. Léon Martres, juge de paix à Castets (Landes), signale une curieuse ruine qui existe à Serre-Gaston, et que les habitants désignent sous le nom de *la Salle*. C'est une enceinte ovale, d'une superficie d'environ 2 hectares, délimitée par un fossé derrière lequel règne un terre-plein de 2 à 3 mètres de hauteur. Au milieu s'élève une éminence de 4 à 5 mètres, appelée *la Haute-Salle*, que surmonte la base d'une construction d'apparence romaine. C'est une

Digitized by Google

petite tour de 3 mètres de diamètre seulement, bâtie en moellons de grand appareil avec insertion de briques, et flanquée de pilastres en pierre de taille dont il ne reste que les bases.

Dans une étendue de 5 kilomètres à l'ouest de cette ruine on ne remue pas la terre qu'on ne fasse venir à la surface des décombres, des tuiles à rebords et surtout des monnaies romaines.

Le tertre central qui est extrêmement étendu, car il occupe une quarantaine d'ares, semble avoir été dès l'antiquité affecté à l'usage de cimetière. Une terre noire, qui le compose, est regardée comme un engrais excellent par les cultivateurs des environs, qui viennent en prendre pour amender leurs champs. De tous côtés il recèle des fosses de 2 mètres de long sur 50 centimètres de large, murées avec des briques plates, des tuiles à rebords ou même des plaques de marbre, et le contenu de ces fosses consiste en urnes cinéraires, accompagnées de coquilles d'huîtres, d'os de volaille, de porc, de bœuf et de toute sorte d'animaux domestiques. Il n'est pas jusqu'au sol intérieur de la tour qui n'ait présenté des vestiges de sépulture, et même, dit-on, un sarcophage recouvert d'une grande pierre; mais tout a été brisé, détruit ou dispersé. De tout ce qui avait été découvert, M. Martres n'a pu se procurer qu'un petit groupe délicatement sculpté en marbre blanc, qui représente une femme enchaînée et couchée sur le dos, ayant un enfant, également couché, tout à côté d'elle, et une salamandre qui semble se glisser sous son bras gauche.

Il est à désirer que ce lieu soit l'objet d'une exploration scientifique. M. Martres en dit assez pour qu'on pressente qu'il y a là quelque chose de peu commun; mais ce n'est pas sur des indications aussi peu précises que celles qu'il donne qu'il est possible d'asseoir un jugement.

M. Terninck, correspondant dans le Pas-de-Calais, fait part au Comité de quelques-uns des résultats qu'il a obtenus en fouillant un cimetière antique à Saint-Nicolas-lès-Arras. La plupart des objets recueillis sont de l'époque barbare; mais l'appropriation plus ancienne du lieu à la sépulture est mise hors de doute par la rencontre d'une fosse où gisait un dépôt considérable de vaisselle gallo-romaine.

La pièce principale qui a été tirée de là est une aiguière de bronze dont l'anse est ornée à ses deux extrémités de figures artis-

Digitized by Google

tement exécutées : en haut, un buste de femme qui semble être celui de Vénus ; en bas, un masque de satyre. La photographie de cette anse nous a été envoyée.

Il n'y a plus guère d'objets entièrement nouveaux à tirer des tombes mérovingiennes ; mais on peut être sûr qu'autant on fera de fouilles dans les cimetières de cette époque, autant il se produira de variétés, quant à la forme ou au style, des objets déjà connus. A cet égard la communication de M. Terninck n'est pas sans valeur. Plusieurs des pièces qu'il nous signale pourront prendre place, sans faire double emploi, à côté de leurs analogues déjà publiées.

Voici l'énumération des plus remarquables :

Un ferret de lanière en bronze cloisonné, produisant sur son contour la tête de l'oiseau à gros bec, semblable au perroquet, qui fut d'un usage si fréquent dans l'ornementation barbare.

Une épingle à cheveux en argent, dont la tête est décorée de la découpure du même oiseau entièrement incrustée de verre rouge. Le squelette auquel appartenait ce bijou avait au poignet un bracelet, en argent aussi, composé d'une grosse tige qui s'ouvrait sans fermoir.

Une bague en or dont l'anneau, formé d'une bandelette en or, s'adapte à un chaton filigrané qui se relève comme une petite coupole.

Une face de broche ronde, plaquée d'or avec décoration de filigrane et de cabochons. L'intérêt de ce bijou consiste en ce qu'il s'est présenté attaché à une chaînette de bronze doré de $2^{m},10$ de long, qui faisait deux fois le tour du cou du squelette.

Une face de fibule en bronze doré représentant la découpure grossière d'un cavalier. C'est l'imitation mal faite d'un des types de la fibule de bronze émaillée qu'on trouve dans toutes les collections d'antiquités gallo-romaines.

Il est à regretter que, pour d'autres pièces qui méritaient autant que les précédentes l'honneur d'être photographiées, M. Terninck se soit borné à des esquisses au trait ou à des descriptions tout à fait insuffisantes. Tous ceux qui s'occupent d'antiquités mérovingiennes auraient été curieux de voir la forme d'une poignée en bronze avec laquelle s'est présentée une longue épée, la seule qu'ait produite la fouille ; et il n'eût pas été moins utile de préciser la

Digitized by Google

forme de «quatre plaques en acier», dit M. Terninck, et qu'il appelle plaques de ceinturon, bien qu'elles aient été trouvées à la hauteur de la poitrine du mort. Mais probablement notre correspondant ne s'est si peu expliqué sur ces objets que parce qu'il se réservait de nous en entretenir une autre fois plus au long.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BEAUX-ARTS.

SEPTIÈME SÉRIE.

TOME I.

4e livraison.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXX.

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA QUATRIÈME LIVRAISON. — ANNÉE 1879.

RÉUNION ANNUELLE

DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES À LA SORBONNE.

Séance du 16 avril 1879.

Discours d'ouverture, par M. Léopold Delisle, p. 333 à 334.
Arrêté fixant les jours de réunion des Sociétés savantes, p. 334.
Arrêté établissant le chiffre des récompenses à accorder, p. 335.
Arrêté pour la composition des bureaux des sections du Comité des travaux historiques pendant les jours de réunion, p. 335 à 337.

Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes.

Séance générale du samedi 19 avril 1879, p. 338.
Discours de M. Jules Ferry, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, p. 339 à 346.
Récompenses et distinctions honorifiques, p. 346 à 348.

Rapports sur les travaux des Sociétés savantes pour le concours de 1879.

Discours de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie, p. 349 à 359.
Discours de M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, p. 360 à 382.
Discours de M. Émile Blanchard, secrétaire de la section des sciences, p. 383 à 396.

Comptes rendus des lectures ou communications.

Section d'histoire et de philologie, compte rendu par M. Hippeau, secrétaire, p. 397 à 439.
Section d'archéologie, compte rendu par M. Chabouillet, secrétaire, p. 440 à 490.
Section des sciences, compte rendu par M. Émile Blanchard, secrétaire, p. 491 à 525.

(Voir la suite à la page 3 de la couverture.)

Digitized by Google

Bates
Reference
F-15947
66590
Rev. 7, T. 1, Pers 1-4

RÉUNION ANNUELLE

DES DÉLÉGUÉS

DES SOCIÉTÉS SAVANTES À LA SORBONNE.

SÉANCE DU 16 AVRIL 1879.

L'ouverture des séances de lectures et conférences faites par les délégués des Sociétés savantes des départements a eu lieu à midi, dans la salle du grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Léopold Delisle, président de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques.

Sur l'estrade, auprès de M. Delisle, ont pris place MM. Léon Renier, H. Milne Edwards, présidents des sections d'archéologie et des sciences; Faye, vice-président de la section des sciences; Hippeau, Chabouillet et Blanchard, secrétaires des trois sections.

On remarquait dans l'assistance MM. Maury, vice-président de la section d'histoire du Comité; Michelant, Desnoyers, Hébert, Douët d'Arcq, de Mofras, de Boislisle, Siméon Luce, du Sommerard, membres du Comité, et un grand nombre de délégués.

M. Léopold Delisle a ouvert la séance par l'allocution suivante :

« Messieurs les délégués,

« Je ne veux pas retarder, même par une allocution de quelques minutes, l'ouverture de vos travaux. Je me borne donc à vous souhaiter la bienvenue, et à vous donner l'assurance que, pendant votre court séjour à Paris, vous trouverez dans tous nos grands établissements littéraires, artistiques et scientifiques, un accueil empressé et toutes facilités pour les recherches et les vérifications auxquelles vous voudriez vous livrer. Permettez-moi aussi, Messieurs, de vous remercier, au nom des trois sections du Comité, des

Digitized by Google

relations que vous voulez bien entretenir avec nous et qui chaque année deviennent plus intimes et par là même plus attrayantes et plus fructueuses. Que de faits importants, d'observations ingénieuses et de théories fécondes vous portez à notre connaissance dans d'amicales causeries qui, pour n'être pas inscrites à nos programmes officiels, n'en font pas moins essentiellement partie de nos réunions annuelles! Que de lacunes vous nous aidez à combler dans nos collections publiques! Que d'améliorations vous nous donnez le moyen d'apporter à des classements encore douteux! Puisse cet échange d'idées vous être également utile et agréable. C'est le seul but que se sont proposé les organisateurs de ces réunions. Vous pouvez être certains, Messieurs les délégués, que de notre côté rien ne sera négligé pour l'atteindre. »

Après ces paroles qui ont été vivement applaudies, M. L. Delisle a lu les arrêtés ministériels qui fixent l'époque des réunions des délégués des Sociétés savantes, ainsi que la composition des bureaux pendant les séances de lectures.

Voici le texte de ces actes officiels :

Le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

Sur la proposition du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La distribution des récompenses aux Sociétés savantes des départements aura lieu à la Sorbonne le samedi 19 avril 1879, à midi précis.

ART. 2.

Les mercredi 16, jeudi 17 et vendredi 18 avril, des lectures et des conférences publiques seront faites à la Sorbonne, dans les trois sections du Comité, par les membres des Sociétés savantes.

Fait à Paris, le 12 janvier 1879.

Signé : A. BARDOUX.

Digitized by Google

Le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

Sur la proposition des sections du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

Vu l'arrêté du 25 décembre 1872,

ARRÊTE :

Une allocation de trois mille francs sera mise, en 1879, à la disposition de chacune des sections d'histoire, d'archéologie et des sciences du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, pour être distribuée à titre d'encouragement, savoir :

1° Pour les sections d'histoire et d'archéologie, aux Sociétés savantes des départements dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de l'histoire et de l'archéologie;

2° Pour la section des sciences, soit aux Sociétés, soit à des savants des départements dont les travaux auront contribué aux progrès des sciences.

Fait à Paris, le 12 janvier 1879.

Signé : A. BARDOUX.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts

ARRÊTE :

Les bureaux des trois sections du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes seront composés ainsi qu'il suit, pendant les séances qui doivent avoir lieu à la Sorbonne les 16, 17 et 18 avril 1879.

1° SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Président :

M. Léopold Delisle.

Vice-Président :

M. Alfred Maury.

Digitized by Google

Assesseurs :

MM. les Présidents de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, à Nancy;

De la Société archéologique de Rambouillet;

De la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.

Secrétaire :

M. Hippeau.

2° SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président :

M. Léon Renier.

Vice-Président :

M. J. Quicherat.

Assesseurs :

MM. les Présidents de la Société archéologique de Bordeaux;

De la Société des antiquaires du Centre, à Bourges;

De la Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.

Secrétaire :

M. Chabouillet.

3° SECTION DES SCIENCES.

Président :

M. Milne Edwards.

Vice-Présidents :

MM. Faye et Würtz.

Secrétaire :

M. Émile Blanchard.

Secrétaires adjoints :

MM. Darboux et Cornu.

Digitized by Google

MM. les Assesseurs de la section des sciences seront désignés dans la réunion préparatoire de la section, qui aura lieu le mercredi 16 avril, à la Sorbonne.

Fait à Paris, le 9 avril 1879.

JULES FERRY.

Après cette lecture, M. le Président a invité MM. les délégués à se rendre dans leurs salles respectives pour les conférences.

La section d'histoire, présidée par M. Léopold Delisle, et la section d'archéologie, présidée par M. Léon Renier, ont tenu des séances de lecture pendant les journées des 16, 17 et 18 avril.

La section des sciences, de son côté, a tenu pendant ces trois jours des séances générales où ont été entendues de nombreuses communications.

Enfin, les Sociétés des beaux-arts se sont réunies, pour la troisième fois, dans la salle Gerson.

Digitized by Google

DISTRIBUTION

DES

RÉCOMPENSES ACCORDÉES AUX SOCIÉTÉS SAVANTES.

19 AVRIL 1879.

Le samedi 19 avril, a eu lieu à la Sorbonne, dans la grande salle du concours général, sous la présidence de M. Jules Ferry, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, la distribution des récompenses aux Sociétés savantes et aux savants des départements.

A midi, M. le Ministre est arrivé, accompagné de M. Alfred Rambaud, son chef de cabinet. Il a été reçu par M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris et par les hauts fonctionnaires de l'Université, ainsi que par les membres du Comité des travaux historiques. M. Turquet, sous-secrétaire d'État aux beaux-arts, a pris place sur l'estrade, à droite de M. le Ministre. MM. Gréard, Herold, préfet de la Seine; Andrieux, préfet de police; Léopold Delisle, Milne Edwards, Léon Renier, Maury, Hippeau, Chabouillet, Cornu, Daubrée, Pillet, Jouin, Faye, Giraud, de Ronchaud, secrétaire général des beaux-arts, du Mesnil, directeur de l'enseignement supérieur, étaient à côté d'eux.

On remarquait dans l'amphithéâtre : MM. Gavarret, Hébert, de Quatrefages, Ed. Le Blant, Desnoyers, Alex. Bertrand, Valentin Smith, Chéruel, du Sommerard, H. Martin, le général commandant l'École polytechnique, le général de Nansouty, Manuel, etc.

Cinq rapports ont été lus sur les travaux des Sociétés savantes et des savants des Sociétés de beaux-arts : par MM. Hippeau pour la section d'histoire, Chabouillet pour la section d'archéologie, Cornu pour la section des sciences, Pillet et Jouin pour les Sociétés de beaux-arts. Ces rapports, écoutés avec un vif intérêt, ont été fréquemment interrompus par des applaudissements.

Digitized by Google

M. Jules Ferry a ensuite pris la parole et s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs les membres des Sociétés savantes,

« Voici la dix-septième année que votre institution, suivant sa marche paisible et progressive au milieu des changements incessants des hommes et des choses, vient recevoir ici les encouragements de l'État par l'organe du Ministre de l'instruction publique. Vous vivez, vous durez, vous grandissez; et c'est pour moi un grand honneur, Messieurs, de pouvoir, à mon tour, saluer en vous une des forces libres et vivantes de ce grand pays. (Applaudissements.)

« Sorties spontanément de l'initiative locale, librement formées, librement épanouies dans la diversité laborieuse de la vie de province, issues de cet amour de la patrie restreinte, de la province et du clocher, qui est le fondement et le germe de la grande patrie..... (Nouveaux applaudissements) vos Sociétés, il y a trente ans, n'étaient qu'un noyau; aujourd'hui elles sont une légion! Il y a trente ans, savez-vous combien la France comptait de Sociétés savantes? Quatre-vingt-dix! Aujourd'hui il y en a trois cents!

« La progression en est curieuse à observer; lorsque, en 1862, le Gouvernement impérial eut la pensée de créer un centre commun, un foyer des Sociétés savantes, vous étiez au nombre de deux cents. Depuis cette époque, vos accroissements se répartissent en deux périodes égales en durée : de 1862 à 1870, trente-quatre Sociétés viennent s'ajouter à votre livre d'or; mais, de 1870 à 1878, c'est près de soixante Sociétés, Messieurs, qui viennent demander une place à votre soleil, témoignant ainsi, dans cet ordre d'idées, comme dans tous les autres, de ce vigoureux effort pour la renaissance et la grandeur de la patrie, effort incomparable qui a succédé chez nous aux plus épouvantables désastres, mais qui nous a valu, j'ose le dire, non seulement l'estime, mais l'admiration du monde. (Applaudissements.)

« Vous êtes donc, Messieurs, depuis dix-sept ans, rattachés à l'Université de France; rattachés, tout en restant libres. Je ne suis pas bien sûr que les hommes politiques, qui, sous le Gouvernement impérial créèrent entre l'Université et vous ce lien auquel nous ne tenons pas moins qu'eux-mêmes, je ne suis pas bien sûr que ces hommes, fort avisés, qui excellèrent pendant plusieurs

Digitized by Google

années à diriger et à détourner les courants de l'esprit public, eussent votre liberté pour but; j'ose croire le contraire. Si l'on vous appelait ici, c'était peut-être dans le secret dessein de mettre un jour la main sur vous. (Mouvement.)

« Mais vous êtes venus, et vous ne vous êtes pas donnés! Il vous a été fait, à cette même place, par des gouvernements bien différents, des avances bien diverses, bien pressantes; votre sérénité les a toutes entendues, toutes accueillies : elle ne s'en est jamais troublée. Vous n'appartenez et vous n'appartiendrez jamais à aucun parti, ou plutôt, vous appartenez au plus grand, au plus généreux de tous les partis, au parti de la libre science, de la libre recherche, du libre examen. (Vifs applaudissements.)

« Et avec ce parti de la libre recherche, de la libre science, le Gouvernement républicain fera toujours bon ménage. (Nouveaux applaudissements.)

« Oui, Messieurs, quiconque augmente le champ de nos découvertes, quiconque réalise un progrès scientifique ou littéraire, quiconque groupe dans une direction scientifique quelconque les esprits et les volontés, celui-là, qu'il le veuille ou qu'il ne le veuille pas, qu'il le sache ou qu'il ne le sache pas, il travaille à l'éducation de la démocratie; il nous appartient, il est à nous! (Applaudissements.)

« Car, Messieurs, c'est par la haute science, c'est par la grande culture intellectuelle, que les démocraties puissantes, celles qui visent à un long avenir, s'affirment, s'élèvent et conquièrent leur place au soleil. Il est élémentaire, pour un gouvernement démocratique, de développer l'enseignement primaire; le Gouvernement que j'ai l'honneur de représenter ici a fait beaucoup pour l'enseignement primaire : il a élevé le chiffre de son budget de 11 millions, en 1870, à 30 millions, chiffre actuel.

« Toutes les démocraties, tous les gouvernements républicains font cet effort pour l'instruction primaire; mais une grande démocratie, une grande république comme la nôtre ne doit pas perdre de vue les hautes régions de la culture intellectuelle; et tandis que nous faisions ce que je viens de dire pour l'enseignement primaire, nous faisions faire un pas non moins important à l'enseignement supérieur. Savez-vous quel était le budget de ce malheureux enseignement au moment de la chute de l'Empire?

« L'Empire, il faut le dire, nous avait laissé sous ce rapport une

Digitized by Google

table rase; à part la création de l'École des hautes études, qu'un ministre à la volonté énergique avait pu fonder parce qu'elle ne coûtait pas cher, on ne fit rien pour l'enseignement supérieur. Lorsque nous fîmes après la guerre l'inventaire de nos richesses et de nos pertes, nous avons pu constater notre indigence.

« Il y a juste six années, un ministre républicain, qui n'est pas seulement une gloire du Parlement, mais encore une gloire de l'Université, M. Jules Simon, vous dépeignait ici avec cette éloquence entraînante dont il a seul le secret, la situation déplorable de notre enseignement supérieur. Il vous en découvrait les misères dans un discours mémorable dont beaucoup d'entre vous ont conservé le souvenir.

« Cette peinture lamentable, heureusement aujourd'hui a déjà cessé d'être vraie. Il vous parlait de l'insuffisance de nos chaires, de l'exiguïté de nos amphithéâtres, il vous montrait la science obligée de fleurir dans des bouges, comme la vertu. Il est très méritoire pour la science et pour la vertu de fleurir ainsi, mais quel triste sort pour les hommes de science de se confiner dans des caves, comme notre grand Claude Bernard, qui y contracta le germe de la maladie dont il est mort! (Applaudissements.)

« Ce tableau si saisissant, je vous engage à le relire et à le comparer à l'état présent. Depuis ce temps-là, le budget de l'enseignement supérieur a été presque doublé, 4 millions ont été portés sur le budget des facultés, leur organisation a été renouvelée d'après un plan savamment étudié, patiemment suivi par un homme éminent dont je veux dire le nom et à qui je dois rendre ici un hommage public, par mon précieux collaborateur M. du Mesnil. (Applaudissements.)

« Grâce à ce plan, vous avez vu les chaires se multiplier, les laboratoires se créer ou s'agrandir, le nombre des préparateurs, des chargés de cours, des maîtres de conférences s'accroître dans des proportions considérables. Tous ces instruments que l'étranger possède et qui sont les auxiliaires de la science et de l'enseignement, nos établissements en ont été dotés.

« Cette antique Sorbonne où le zèle pour la science se trouve si à l'étroit, où la science étouffe, où l'enseignement n'a pas pu trouver de laboratoires, — car on a été réduit à louer dans le voisinage de hideuses masures où les plus pauvres gens de nos campagnes ne voudraient pas habiter, et on y a établi des laboratoires, — cette

Digitized by Google

vieille Sorbonne, elle est condamnée! Elle sera remplacée par un bâtiment plus digne de la France, plus digne de la science.

« L'École de médecine s'élève où vous savez, et à côté d'elle tous les laboratoires et les amphithéâtres qui lui seront nécessaires pour soutenir sa haute renommée.

« L'École de pharmacie est également reconstruite avec les agrandissements et les améliorations qui lui sont indispensables.

« Et alors, Messieurs, quand les départements ont vu ces grands efforts de l'État et de la ville de Paris pour donner à notre enseignement supérieur tout le développement qui lui convient, il s'est établi partout un courant admirable d'émulation. Toulouse, Caen, Marseille, Nancy, Montpellier, Bordeaux, tous les chefs-lieux d'académie ont ouvert leur caisse, et ont dit à l'État : Créons des facultés; améliorons celles qui existent, nous vous aiderons dans cette œuvre; jetons la lumière sur cette société qui a tant souffert, et qui sort triomphante de ses épreuves! (Applaudissements.)

« De sorte qu'il y a à l'heure qu'il est en France près de 50 millions de travaux engagés dans les départements et à Paris, rien que pour le développement de la haute culture intellectuelle, pour le progrès des parties les plus nobles et les plus élevées du savoir humain. (Vives marques d'approbation.)

« Une société démocratique n'est pas moins que toute autre intéressée dans ces grandes questions. Il faut bien qu'on le sache : il n'y a jamais rien dans les acquisitions et dans les conquêtes de la science qui soit perdu pour l'enseignement populaire. Il se produit, entre les couches savantes de la société et les couches ignorantes, je ne sais quelle pénétration intime qui permet de dire que plus l'enseignement supérieur est élevé, plus l'enseignement secondaire s'élève également; et plus l'enseignement secondaire, à son tour, est élevé, plus il opère efficacement cette sélection des intelligences qu'il est chargé de faire dans les masses profondes de la nation. (Applaudissements.)

« C'est pour cela que nous considérons avec tant de complaisance vos travaux, et que nous voudrions encourager avec plus de libéralité encore vos efforts et vos recherches. Il semble que ces travaux de détail qui vous sont particuliers, que ces recherches des Sociétés savantes, employées avec une passion si noble et si touchante, à étudier, dans un tout petit coin du monde, un tout petit coin d'histoire, il semble que ces travaux, que ces recherches si délicates

Digitized by Google

aient bien peu de rapports avec les préoccupations si positives, si multiples d'une société démocratique affairée et pleine d'ardeur comme la nôtre.

« Il y a des gens qui disent : A quoi servent, dans une démocratie, les Sociétés savantes? car il y en a qui le disent, et j'ai honte de répéter devant vous, Messieurs, une telle impertinence. Que ceux qui tiennent ce langage veuillent bien écouter la leçon qu'on vient leur donner ici même.

« Nous avions, en 1877, dix-sept délégués des Sociétés des beaux-arts des départements. En 1878, nous en avons eu quarante; nous en avons aujourd'hui quatre-vingts! Eh bien, Messieurs, voici ce que nous allons faire de ces délégués et de ces Sociétés, d'accord avec mon cher ami et précieux collaborateur, le sous-secrétaire d'État des beaux-arts.

« J'ai pris un arrêté qui doit constituer les Sociétés des beaux-arts des départements, sur le même plan que les Sociétés savantes, en les rattachant à la Commission chargée de dresser l'inventaire des richesses artistiques de la France. Nous les y rattacherons de la même façon et dans le même but que les trois cents Sociétés savantes que vous voyez réunies dans cette enceinte, pour une action commune. Nous appliquerons ainsi une méthode que l'expérience a justifiée. Ces Sociétés resteront libres comme vous l'êtes vous-mêmes; nous serons là seulement pour les subventionner, pour les encourager et pour leur indiquer les deux directions principales où nous souhaitons de les voir s'engager.

« L'office qu'elles rempliront sera double, en effet; d'une part, elles poursuivront l'inventaire de richesses artistiques de la France, elles activeront l'organisation des musées de province. Elles pénétreront dans ces musées locaux, souvent si difficiles à aborder par suite de l'inertie ou de l'obstination de quelque vieux conservateur qui considère le musée comme étant sa chose plutôt que celle du public. (Sourires d'assentiment.)

« Les Sociétés de beaux-arts de province feront le jour dans ces collections, elles ouvriront ces portes closes, elles apprendront à ceux qui en sont chargés comment on classe un musée, comment on en fait une école pour le public, qui peut y trouver cet enseignement par les yeux, incomparable soit au point de vue de l'art, soit au point de vue de l'histoire.

« Ces Sociétés ainsi conçues, reliées à un centre commun, nous

Digitized by Google

aideront puissamment dans une autre œuvre plus haute encore : l'organisation de l'enseignement populaire du dessin, une grande chose, Messieurs, à laquelle mon éminent prédécesseur M. Bardoux aura l'honneur d'avoir attaché son nom. C'est lui qui a décrété que l'enseignement du dessin serait désormais obligatoire, et sur ce point comme sur beaucoup d'autres, celui qui vous parle a l'ambition de continuer son prédécesseur sans se flatter de le remplacer.

« Il faut d'abord savoir ce qu'est, dans l'état actuel, cet enseignement du dessin. Il existe, en effet, parmi nous un enseignement du dessin, mais sans direction, sans méthode commune, sans vue d'ensemble, et qui, cependant, sous les formes diverses qu'il a revêtues, est digne de toute notre attention.

« Des expériences spontanées ont été tentées un peu partout, expériences sur lesquelles on a recueilli une quantité de documents dont nous aurons sans doute à tirer parti.

« Il y aura ensuite à organiser la surveillance sur cet enseignement développé et réorganisé; il y aura dans ce but des comités locaux à constituer; les Sociétés des beaux-arts formeront tout naturellement ces comités de surveillance.

« Vous voyez comment il peut se faire que ces Sociétés des beaux-arts et ces Sociétés savantes qui semblent si éloignées des intérêts de ce monde, deviennent les instruments de grands progrès économiques et sociaux. Car je n'imagine pas un plus grand progrès économique et social que d'avoir augmenté la puissance professionnelle des ouvriers français dans ce grand domaine qui confine à l'art et à l'industrie. (Très bien! Très bien!)

« Et voilà comment les chercheurs du passé deviennent par la force des choses les meilleurs ouvriers de l'avenir et de la prospérité nationale. (Nouvel assentiment.)

« C'est que, Messieurs, entre le passé et l'avenir de notre pays, il n'y a ni divorce ni contradiction; les maîtres de la science historique de ce siècle, — et j'en vois plusieurs assis sur ces bancs, — ont montré à l'Europe et au monde, ont fait entrer dans l'esprit public cette vérité qu'il n'y a jamais eu à aucune époque de notre histoire solution de continuité, que la Révolution française n'était pas une rupture, mais un dénouement. (Vifs applaudissements.)

« Oui, Messieurs, la démocratie française qui a pris depuis les dernières élections possession du Gouvernement, cette démocratie

Digitized by Google

nouvelle n'est pas fille du hasard ni de la violence : elle est le fruit du labeur des siècles, le produit des efforts persévérants des générations qui nous ont précédés; elle est la somme et comme le capital accumulé de la culture, du travail et des douleurs qui sont l'honneur même de notre race. (Nouveaux applaudissements.)

« Cette démocratie moderne se rattache au passé par des liens profonds : elle en est sortie, non pas comme une suite et une imitation des démocraties de Rome ou d'Athènes, non pas comme une imitation d'une grande démocratie que j'admire profondément, mais qui est étrangère à notre sang; elle en est sortie avec son caractère et son génie propres, qui sont le génie et le caractère de notre tradition nationale. (Assentiment.)

« Ce quelle veut établir, c'est un gouvernement fondé sur la liberté, mais fondé aussi, ne l'oublions pas, sur l'unité nationale.

« L'unité, c'est le trait distinctif du génie français, c'est la sauvegarde de la grandeur nationale.

« Nous n'avons plus voulu de l'unité dans le pouvoir absolu, de celle qu'avait réalisée l'ancien régime; nous avons voulu l'unité dans la liberté; mais méfions-nous des prétendues libertés qui mettent en péril l'unité nationale! (Vifs applaudissements.)

« Méfions-nous de ces prétendus libertés qui tendent à dissoudre l'unité morale de la France. Méfions-nous-en, Messieurs, car cette liberté ne peut éviter de créer deux Frances là où il n'y en a qu'une, et de faire deux parts dans la jeunesse française, ayant la même origine, étant de même race, mais n'ayant les mêmes idées ni sur le passé de la France ni sur son avenir, et qui, bien que parlant la même langue, finiraient par ne pas se connaître et par ne plus se comprendre. (Applaudissements répétés.)

Cette liberté-là, nous la rejetons, car cela, Messieurs, ce n'est pas une liberté qui se défend, c'est une servitude qui se prépare, et c'est un despotisme qui grandit. (Salves d'applaudissements.)

« C'est pourquoi, Messieurs, malgré les clameurs et les outrages, en dépit des sophismes et des pétitions... (Vifs applaudissements), nous revendiquons et nous revendiquerons jusqu'au bout les droits méconnus de l'État en matière d'enseignement. (Nouveaux applaudissements.)

« Ce droit de prééminence et de suprématie de l'État que nos pères, — je ne parle pas de nos pères d'il y a cent ans, mais seulement de nos pères de la génération de 1830, — que nos pères appe-

Digitized by Google

laient excellemment le pouvoir de l'État dans l'éducation, ce droit, nous voulons le maintenir; nous ne voulons pas le monopole, ainsi qu'on le dit faussement, mais le contrôle... (Très bien! Très bien!); nous ne voulons pas l'asservissement, ainsi qu'on l'a dit calomnieusement, mais les garanties. (Nouvel assentiment.)

« Et nous sommes sûrs du succès final, car on réussit toujours en France quand on s'appuie d'une part sur la tradition nationale la plus constante, de l'autre, sur les vœux et les aspirations les plus authentiques de l'esprit moderne. (Applaudissements prolongés.) »

La liste des Sociétés récompensées et les noms des lauréats ont été proclamés dans l'ordre suivant par MM. Hippeau, Chabouillet et Cornu :

SECTION D'HISTOIRE.

L'allocation de *trois mille francs*, mise à la disposition de la section d'histoire du Comité, sera partagée ainsi qu'il suit entre les trois Sociétés savantes des départements ci-après désignées :

Nancy, *Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain*..	1,000f
Rambouillet, *Société archéologique*.....	1,000
Troyes, *Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres*.....	1,000

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

L'allocation de *trois mille francs*, mise à la disposition de la section d'archéologie du Comité, sera partagée ainsi qu'il suit entre les trois Sociétés savantes des départements ci-après désignées :

Bordeaux, *Société archéologique*.....	1,000f
Bourges, *Société des antiquaires du Centre*.....	1,000
Périgueux, *Société historique et archéologique du Périgord*.	1,000

SECTION DES SCIENCES.

Quatre médailles d'or sont accordées à :

MM. Combescure, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier. — Travaux de mathématiques.

Coquillion, professeur de physique. — Dosage du grisou dans les mines.

Digitized by Google

MM. Dieulafait, professeur à la Faculté des sciences de Marseille. — Travaux de géologie chimique.

Schrader, membre de la Société Ramond, à Bordeaux. — Recherches sur les Pyrénées.

Huit médailles d'argent sont accordées à :

MM. Gruey, professeur à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand. — Travaux de mécanique.

Bucaille, membre de la Société géologique de Normandie, à Rouen. — Travaux de géologie.

Lescuyer, à Saint-Dizier, membre de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François. — Études sur les oiseaux.

Jeanbernat, membre de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. — Travaux de botanique.

Rodin, à Beauvais. — Travaux de botanique.

Pagnoul, professeur de physique au collège d'Arras. — Travaux d'agronomie.

Coutance, professeur à l'École navale de médecine, à Brest. — Travaux de physiologie.

Letellier, professeur de physique et de chimie au lycée d'Alençon. — Travaux de géologie.

M. le Ministre a ensuite proclamé les noms des membres des Sociétés savantes et des personnes qui, en récompense de leurs travaux, ont obtenu les grades d'officier de l'instruction publique et d'officier d'académie :

Officiers de l'instruction publique.

MM. Cournault (Charles), membre non résidant du Comité des travaux historiques, à Mazéville, près Nancy.

Delteil, fondateur de la bibliothèque populaire du 20e arrondissement.

Luzel, correspondant du Ministère à Plouaret (Côtes-du-Nord).

Officiers d'académie.

MM. Bainier, membre de la Société de géographie de Marseille.

le Dr Ballay, médecin de la marine.

Digitized by Google

MM. Blanc (Edmond), correspondant du Ministère, à Vence (Alpes-Maritimes).

Genevier, pharmacien à Nantes, membre de la Société botanique de France.

Héricourt (le comte d'), à Arras.

Poulle (Alexandre), correspondant du Ministère, à Constantine.

Prost (Auguste), membre de la Société des antiquaires de France.

Savorgnan de Brazza, enseigne de vaisseau.

SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS.

Officiers d'académie.

MM. Abraham (Tancrède), conservateur du musée de Château-Gontier, vice-président de la Société des beaux-arts de la Mayenne.

Dauban, inspecteur de l'enseignement du dessin pour l'Académie de Poitiers.

Delerot, bibliothécaire de la ville de Versailles.

Desavary, secrétaire de la Société artésienne des amis des arts, à Arras.

Destailleur, conservateur du musée de Chalon-sur-Saône.

Cheyssac (l'abbé), membre de la Société historique et archéologique du Périgord.

Noël, architecte, professeur à l'école de dessin d'Orléans.

Parrocel, membre de l'Académie des sciences, arts et lettres de Marseille.

Jolibois (Émile), secrétaire de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn, conservateur du musée d'Albi.

Midoux, membre de la Société académique de Laon.

Enfin, M. le Ministre a donné lecture du décret qui nomme chevaliers de la Légion d'honneur : MM. Tamizey de Larroque, Revon et Marcille.

La séance a été terminée à trois heures.

Digitized by Google

Discours de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Messieurs,

Lorsque, pour recueillir les documents nécessaires à la rédaction du rapport que j'ai l'honorable mission de vous présenter chaque année, je parcours les publications des Sociétés qui doivent être l'objet de mentions particulières, je suis de plus en plus frappé de leur nombre et de leur importance croissante. Pendant le cours de cette étude, je me trouve heureux de vivre en la compagnie des hommes laborieux qui recherchent avec le dévouement qu'inspire et soutient l'amour pur et désintéressé de la science, tout ce qui peut jeter quelques lumières sur l'histoire des institutions, des mœurs, des usages, de la vie civile, politique et religieuse de nos pères.

Il n'est point d'étude plus attrayante que celle de travaux accomplis dans un aussi louable esprit par les Sociétés qui, comme celles qui sont ici représentées, s'occupent dans chacun de nos départements de mettre en relief les illustrations locales dont le brillant faisceau compose la gloire de la patrie, de même que les divisions territoriales et administratives, tout en conservant leur individualité propre, viennent se fondre au sein de la grande unité française. Les sentiments de respect que j'ai eu plus d'une fois l'occasion d'exprimer dans cette enceinte pour les savants dont la vie est consacrée à une œuvre si patriotique, je viens de les éprouver encore à l'égard des membres des trois Sociétés dont je dois aujourd'hui vous entretenir. Ce sont : la Société d'archéologie lorraine, la Société académique de l'Aube et la Société archéologique de Rambouillet.

La Société d'archéologie lorraine, fondée à Nancy en 1848, se proposa d'abord de créer un musée où seraient réunies des antiquités de tout genre et principalement celles qui intéressent la Lorraine. Elle devait aussi publier des dissertations sur l'archéologie locale, ainsi que des mémoires et des documents relatifs à l'histoire de cette belle province.

Elle avait déjà pu enrichir son musée d'un nombre considérable de tableaux et d'objets historiques; déjà une bibliothèque compo-

Digitized by Google

sée d'ouvrages imprimés et manuscrits concernant la province avait été formée, lorsque, dans la nuit du 16 au 17 juillet 1871, un incendie détruisit presque tout ce qui restait du palais des anciens ducs de Lorraine, réduisant en cendres jusqu'au dernier feuillet de la bibliothèque, ainsi qu'une grande partie du musée.

Il fallut se remettre à l'œuvre, et c'est ce que firent, avec le courage qui caractérise les associations formées dans des vues élevées et généreuses, le comité du musée et la Société archéologique, réunis sous le titre commun de Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain. Grâce à leurs efforts soutenus par les libéralités de l'État et par celles de l'Empereur d'Autriche (n'oubliant pas les liens qui attachent à la Lorraine les princes de sa maison), grâce aussi aux sacrifices faits par la ville de Nancy et aux souscriptions particulières plusieurs fois renouvelées, une bibliothèque nouvelle, plus riche que la première, put être reconstituée.

Une collection de plus de 8,000 gravures et dessins relatifs à l'histoire de Lorraine combla les pertes occasionnées par l'incendie. La portion du palais ducal où est établi le musée et qui a été le théâtre de tant d'événements mémorables, fut reconstruite moyennant une large allocation du Comité des monuments historiques, en sorte qu'aujourd'hui (et il faut en féliciter hautement les membres des deux Sociétés) l'on peut dire que le désastre de 1871 est réparé.

La Société a publié, de 1849 à 1878, 28 volumes de bulletins et mémoires, 27 volumes d'un journal mensuel, de 1853 à 1878, et enfin 15 volumes de documents inédits sur l'histoire de Lorraine, de 1855 à 1870.

Ces travaux sont en grande partie du ressort de notre section d'archéologie qui lui a décerné, en 1873, un des trois prix accordés aux Sociétés départementales. Mais si les antiquités et les beaux-arts occupent dans ses mémoires une place considérable, les recherches historiques n'y sont pas moins en honneur, ainsi que l'attestent les nombreuses études disséminées, soit dans le journal de la Société, soit dans ses mémoires proprement dits.

Je citerai parmi les publications des deux dernières années : dans le journal, une consultation de l'Université de Fribourg sur une réclamation du duc Charles IV contre l'évêché de Strasbourg, par M. Fischer; une notice de M. J. A. Schmit sur une histoire de Lorraine inédite, conservée à la bibliothèque de Tours; les mé-

Digitized by Google

moires de Mme de la Guette dans ses rapports avec l'histoire de Charles IV, par M. Jules Rouyer; les Rapports de la ville de Strasbourg avec le duc René II en 1478, par M. Arthur Benoît; les Recherches sur Jean Perrin et son poème, par M. Henri Lepage, auquel la Société doit aussi une notice sur le duc René et Améric Vespuce; un épisode de la chasse aux religieux lorrains après l'invasion de 1670; l'abbaye de Saint-Martin-devant-Metz, et un très curieux mémoire intitulé : *Un Pensionnaire des rois de France, Richard de Pole, duc de Suffolk.*

Parmi les sujets traités dans les mémoires de la Société figure une question qui est des plus graves, j'ajouterai une des plus légitimes des préoccupations du temps présent : celle de l'éducation publique. Je constate avec plaisir, en passant, que la plupart des publications des Sociétés savantes contiennent des notices consacrées soit à l'histoire des établissements scolaires, soit aux améliorations que réclame l'enseignement à ses divers degrés. Sur les vingt-sept lectures qui viennent d'être faites ces jours derniers à la Sorbonne, dans la section d'histoire, cinq, et ce ne sont pas celles qui ont été le moins applaudies, sont relatives à cet intéressant sujet. Dans les mémoires de la Société d'archéologie lorraine, MM. l'abbé Hiver et Favier se sont occupés de l'Université de Pont-à-Mousson, fondée en 1572 et transportée plus tard à Nancy. On peut féliciter la savante compagnie d'avoir ouvert son journal à des notices historiques rédigées par les instituteurs primaires, sur plusieurs communes de l'arrondissement de Toul, travail excellent, témoignant du zèle et de l'intelligence des fonctionnaires modestes qui, en s'empressant de répondre à l'appel fait en faveur de l'histoire locale, se sont montrés dignes de l'intérêt dont ils sont, aujourd'hui plus que jamais, l'objet de la part des pouvoirs publics.

Les grands faits de l'histoire ne sont pas les seuls qui méritent d'attirer l'attention des érudits. On aime à les voir recueillir tout ce qui peut faire pénétrer dans la vie intime de nos ancêtres. Il n'est pas de détails insignifiants pour l'historien qui y rencontre plus d'une fois des renseignements utiles sur l'objet spécial de ses études. C'est ce que l'on peut remarquer à propos du *Menu des repas donnés en 1404 par le duc de Bar, Robert, fils d'Yolande*, à l'occasion des funérailles de son épouse Marie de France, fille du roi Jean, dit le Bon.

Digitized by Google

On est effrayé de l'abondance des mets, parmi lesquels figurent tous les poissons du duché (c'était en temps de carême) et aussi de l'abondance des épices assaisonnant quelques-uns de ces mets, parmi lesquels figurent la *soupe en moustarde* et la *soupe en chènevis*, dont le goût raffiné des modernes gastronomes s'accommoderait difficilement. Ils apprendraient peut-être avec quelque intérêt, par un autre document, qu'en 1699 on mangeait à Nancy des truffes, ce qui, d'après Brillat-Savarin, était regardé à Paris, en 1780, comme une chose extrêmement rare.

Ce n'est pas seulement par les travaux de leurs membres que les Sociétés contribuent à enrichir le domaine de l'histoire. Il est un grand nombre de documents manuscrits qui sont d'une importance capitale pour l'époque à laquelle ils appartiennent. La publication de ces manuscrits est un service considérable rendu à la science.

Parmi ceux que la Société d'archéologie lorraine a déjà publiés sous le titre de *Recueil de documents pour l'histoire lorraine*, nous noterons le journal de Dom Cassien Bigot, prieur de l'abbaye de Longeville (Saint-Avold), édité par l'abbé Marchal, et le dénombrement du duché de Lorraine, en 1594, par le président Alix, publication confiée aux soins de M. Henri Lepage.

Le journal de Dom Bigot commence, dans ce qu'il offre de plus intéressant, à l'année 1622 et finit à l'année 1654. C'est l'époque désastreuse de la guerre de Trente ans (1618-1648).

Tous les historiens lorrains en ont rappelé les lamentables circonstances et Dom Bigot est un de ceux qui les ont décrites avec le plus de détails en ce qui concerne la Lorraine.

Plusieurs épisodes relatifs aux souffrances de la province pendant cette terrible période ont été racontés par M. J. Renault, dans un travail intitulé : *Les doulces procédures de l'occupation pendant la guerre de Trente ans.* La France et la Lorraine en particulier savent malheureusement à quoi s'en tenir sur les *doulces procédures* des envahisseurs à toutes les époques.

C'est, on le voit, à l'histoire de la Lorraine que se rapportent la plupart des notices dont j'ai dû me borner à mentionner les titres. Ce qui caractérise en général cette vaste et intéressante enquête sur le passé de la province, c'est la variété des travaux, c'est cette sûreté d'informations et cette étude des sources qui doivent aujourd'hui présider à toutes les œuvres exécutées d'après les règles de la critique historique.

Digitized by Google

Mais toute société, quel que soit le zèle de chacun de ses membres, a besoin de posséder un de ces hommes dévoués en qui se résument en quelque sorte les qualités morales et intellectuelles de ses collègues. La Société d'archéologie lorraine, dont les travaux avaient déjà reçu la plus salutaire impulsion, grâce à l'infatigable activité de M. le baron de Dumast, a eu le privilège d'avoir à sa tête un autre promoteur de l'*idée lorraine*, M. Henri Lepage, pour diriger et mener à fin sa généreuse et difficile entreprise. En lui conférant pendant vingt-cinq années sans interruption les honneurs et surtout le fardeau de la présidence, la Société a montré quel prix elle n'a cessé d'attacher à sa collaboration.

Parmi les titres que possède la Société académique de l'Aube à la distinction dont elle est aujourd'hui l'objet, je ne mentionnerai, comme je l'ai fait pour la Société archéologique de Lorraine, que ses travaux de philologie et d'histoire. Les quarante-deux volumes in-8° qu'elle a publiés depuis sa fondation en 1822 jusqu'en 1878, renferment sur l'agriculture, l'archéologie, les beaux-arts, les sciences et les belles-lettres une foule d'écrits que recommandent suffisamment les noms de leurs auteurs.

Quant à ce qui concerne les œuvres historiques et philosophiques, je ne puis qu'appeler, pendant les quelques instants qui me sont mesurés, votre attention, Messieurs, sur celles qui se sont produites pendant les deux dernières années et sur les savants qui ont offert le plus fréquemment à la Société le tribut de leur savoir : M. d'Arbois de Jubainville, M. l'abbé Lalore, M. Albert Babeau et M. Théophile Boutiot, que la Société a eu le malheur de perdre en 1877.

Le premier, à qui ses recherches sur la langue celtique assignent un rang élevé parmi les érudits occupés d'études de ce genre, a communiqué plusieurs parties de son ouvrage sur les premiers habitants de l'Europe, d'après les auteurs de l'antiquité et les découvertes les plus récentes de la philologie, et une savante dissertation sur le Dieu de la mort et les origines mythologiques de la race celtique.

A un ordre d'études différent appartient la notice du même auteur sur Charles VII, roi de France, et Jacques d'Aumont, seigneur de Choppes.

Les communications faites par M. l'abbé Lalore sont nombreuses et de diverses natures. Deux mots sur les plus récentes.

Digitized by Google

Dans ses notes sur la conservation des manuscrits dans le diocèse de Troyes du XIe au XIIIe siècle, il a fait ressortir avec une élégante précision quel prix on attachait à ces précieux manuscrits dont il sait faire aujourd'hui un si bel usage, alors que l'anathème était lancé contre ceux qui les perdaient, et que l'on fixait les livres aux tables avec des chaînes, afin d'empêcher les lecteurs de les emporter : procédé qui, grâce à la masse énorme des livres et des manuscrits qui s'entassent dans nos bibliothèques et nos archives, offrirait bien des difficultés, mais qui ne serait pas tout à fait inutile, si l'on songe à certains amateurs poussant un peu trop loin leur amour pour les éditions rares, les beaux manuscrits et leurs riches enluminures. Le même savant a donné dans l'Annuaire de 1877 une curieuse monographie de la *chair salée*, ce monstre de cuivre que l'on promenait autrefois dans les processions et qui n'était autre que la reproduction du dragon que l'on représente d'ordinaire sous les pieds de saint Loup.

La notice historique sur les limites du *Pagus Breonensis* et son « Cérémonial du joyeux avènement des évêques de Troyes », sont des œuvres d'érudition qui attestent un esprit grave et sérieux possédant de plus le talent de donner des charmes aux séances publiques, par quelques-unes de ces agréables communications, telles que celle par exemple où il expose : « comme quoi, au bon vieux temps, vers 1440, les chanoines de la cathédrale de Troyes n'avaient pas trop froid pendant les offices. »

La Société académique de l'Aube, aussi bien partagée que la Société d'archéologie lorraine, qui a pour président M. Henri Lepage, a trouvé dans M. Albert Babeau un secrétaire modèle, constamment à la hauteur de toutes les tâches réservées aux fonctions qu'il remplit à la satisfaction de ses confrères. Ses comptes rendus des travaux et des séances publiques ou privées de la compagnie sont rédigés avec un véritable talent d'analyse. Tout en appréciant les œuvres les plus variées de ses confrères, il a le mérite d'avoir enrichi leurs mémoires des travaux les plus importants et les plus remarquables.

Dans un des derniers volumes des mémoires, je note en passant ses deux dissertations sur la milice bourgeoise de Troyes, et sur le château et la bibliothèque de Palis.

Le même éloge est dû à M. Théophile Boutiot, travailleur infatigable dont les ouvrages formeraient presque une bibliothèque

Digitized by Google

dans laquelle tout ce qui peut intéresser et honorer son pays natal a été pieusement recueilli.

La même Société a voulu, comme plusieurs autres Sociétés départementales, entreprendre la publication d'une collection de documents inédits. Ceux qu'elle a mis au jour sont relatifs à la ville de Troyes et à la Champagne méridionale.

Le premier volume de cette série contient des documents sur les états généraux, recueillis dans les archives de Troyes par M. Théophile Boutiot. L'ouvrage est précédé d'une introduction due à la plume de M. Albert Babeau. On ne pouvait inaugurer cette collection d'une manière plus heureuse et plus opportune. Parmi les anciennes institutions de la France, aucune ne mérite plus d'attirer l'attention. Le Comité des travaux historiques a, dès les premières années de son existence, prouvé par d'importantes publications tout le prix qu'il attache à de pareilles études ; et tout récemment encore, il a chargé un de ses membres, dont le monde savant connaît la haute compétence en cette matière, de réunir tous les documents devant servir à la composition d'une histoire aussi complète que possible.

Dans le volume publié par la Société académique de l'Aube, on peut se faire une idée des sentiments et des passions qui animaient les hommes du XVIe siècle. On assiste par la pensée aux assemblées où se pressaient en foule les habitants pour entendre leurs députés rendant compte de leur mandat.

Ces témoignages des contemporains nous pénètrent d'admiration et de reconnaissance pour les patriotiques efforts des représentants du tiers état ; l'on y trouve la preuve que dans plus d'une circonstance, nos pères savaient faire entendre un noble et ferme langage, et qu'à toutes les époques de son histoire la France a compté d'éloquents défenseurs des libertés publiques, ne craignant pas d'élever la voix en faveur du droit et de la justice.

Établie dans un chef-lieu d'arrondissement, la Société archéologique de Rambouillet ne comptait, lors de sa fondation, en 1836, que sept membres titulaires, obligés de suppléer au nombre par l'intensité des efforts. Ayant heureusement à leur portée de précieuses archives, celles du domaine de Rambouillet, dont l'accès leur fut ouvert, ils y trouvèrent en grande quantité des documents jusqu'alors inconnus, sur les communes ayant fait partie de ce

Digitized by Google

vaste domaine. Parmi les titres féodaux mis à leur disposition, ils furent heureux de découvrir une liasse contenant un certain nombre de chartes originales relatives à un prieuré de l'ordre de Grammont dont l'existence et même le nom étaient depuis longtemps complètement oubliés.

Ce n'est pas sans être profondément touché, que l'on suit pendant les premières années de son existence, une société des plus modestes, dont les travaux consistèrent presque uniquement d'abord à réunir et à classer des matériaux, dont quelques-uns avaient une réelle importance, mais que l'exiguïté de ses ressources ne lui permettait pas de publier elle-même. Elle parvint cependant à faire insérer dans le journal de la localité des notices isolées sur la remarquable cloche de l'église de Dourdan, sur l'église abbatiale de Clairefontaine, sur les églises romanes de Souchamp, de Saint-Arnoult, de Rochefort-en-Yveline.

Des fouilles pratiquées à propos de la découverte de tombeaux dans un cimetière mérovingien furent habilement dirigées par l'infatigable et savant érudit, qui devait être depuis l'âme de la société, M. Auguste Moutié. Ce fut alors que l'intervention d'un illustre protecteur des arts et des sciences, M. le duc de Luynes, lui fit prendre un essor inespéré. Le duc de Luynes commença par faire mettre sous presse un ouvrage considérable de M. Auguste Moutié, *le Recueil des chartes et des pièces relatives au prieuré de Notre-Dame des Moulineaux et à la châtellenie de Poigny*. Là ne se bornèrent pas ses libéralités : par ses soins, des membres de la Société purent éditer, avec le plus grand luxe, le cartulaire de la célèbre abbaye des Vaux-de-Cernay, transcrit d'après les titres originaux conservés aux archives de Seine-et-Oise. L'ouvrage formait trois forts volumes in-4°, enrichis de notes, d'éclaircissements, de recherches épigraphiques et sigillographiques, suivis d'un atlas de cartes, de plans et de sceaux gravés avec le plus grand soin d'après les originaux (1856-1857-1858).

Si le duc de Luynes se fit un devoir de mettre son immense fortune au service des sciences et des beaux-arts, c'est que, lui-même, pouvait mieux que personne en comprendre le prix. Chez lui s'étaient développés de bonne heure le goût de l'archéologie et les plus heureuses dispositions pour l'étude des langues. Directeur adjoint du Musée des antiquités grecques et égyptiennes, qui, sous la Restauration, reçut le nom de Musée de Charles X, nommé en

Digitized by Google

1830 membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il avait publié un grand nombre d'ouvrages relatifs à l'archéologie, à la numismatique, à l'histoire de l'art. C'est aux frais du duc de Luynes (nous ne pouvons l'oublier) qu'un de nos plus savants et plus regrettés confrères, M. Huillard Bréholles, a mis au jour quelques-unes de ses meilleurs productions historiques.

Cette magnifique publication fut suivie de celle du cartulaire de Notre-Dame de la Roche, d'après l'original conservé à la Bibliothèque nationale, avec un atlas de trente planches gravées et lithographiées, représentant ce qui reste de cette abbaye, avec sa sigillographie et son épigraphie. La part prise par le duc de Luynes à ces divers travaux fut considérable. Il se proposait de faire plus encore : il avait fait transcrire, non seulement dans les archives des diverses contrées de la France, mais encore dans la Sicile, tous les documents relatifs aux anciens seigneurs de Chevreuse, dont sa famille porte le sceau.

Des milliers de pièces furent ainsi recueillies, et il confia le soin de les mettre en œuvre et de les publier à la Société archéologique de Rambouillet. Parti lui-même pour l'Italie, afin de s'y livrer personnellement aux plus actives recherches, il se faisait fréquemment rendre compte du point où en était le travail. L'ouvrage allait être expédié pour le château de Dampierre que le duc avait, comme on sait, fait décorer par les peintres les plus célèbres de notre époque et où se trouve cette fameuse Minerve du Parthénon, renouvelée par Simart, cette célèbre statue en or et en ivoire, qui avait figuré à l'Exposition de 1855, lorsque les membres de la Société, qu'il avait si généreusement prise sous son patronage, apprirent qu'il venait de succomber sur la terre étrangère, au moment même où ils attendaient son retour en France.

Consternée d'abord par le coup terrible dont elle était inopinément frappée, la Société s'arma de courage, et, s'inspirant de l'esprit qui avait animé son protecteur, elle se remit à l'œuvre, et faisant appel à toutes les intelligences, à tous les esprits éclairés de l'arrondissement, elle parvint à tripler, en peu de temps, le nombre de ses adhérents.

Elle commença une nouvelle série de publications, sous le titre de *Mémoires* et de *Documents*, parmi lesquels on peut citer : les recherches sur l'ancien comté de Madrie, deux articles biographiques sur Julie d'Angennes, fille de la célèbre marquise de Rambouillet,

Digitized by Google

et sur le vertueux duc de Penthièvre, des recherches sur l'ancienne châtellenie de Saint-Léger-en-Yveline, qui fut une résidence royale depuis les Mérovingiens jusque sous le règne de Philippe-Auguste; un aperçu des progrès de l'architecture militaire sous le règne de ce même Philippe-Auguste; enfin, des notes historiques et généalogiques sur les familles nobles qui ont concouru à la rédaction de la coutume de Montfort-l'Amaury, en 1556.

Dans le cours de l'année 1878, elle a fait paraître un volume renfermant les cartulaires des prieurés de Saint-Thomas d'Épernon et de Notre-Dame de Maintenon, membres de la célèbre abbaye de Marmoutier, accompagnés, comme les précédents cartulaires, de notes et d'éclaircissements. Ces deux cartulaires, dus à MM. de Dion et Moutié, sont composés d'après les pièces originales d'Eure-et-Loir. Le volume se termine par une petite étude sur un conflit de juridiction au XIVe siècle, puis par une description critique des beaux vitraux de renaissance qui décorent l'église de Montfort-l'Amaury.

Mais la plus importante des publications entreprises par la Société depuis la mort du duc de Luynes est le grand travail sur Chevreuse, ses châtelains, ses barons et ses ducs, dont la rédaction avait été confiée à M. Auguste Moutié. L'Académie des inscriptions et belles-lettres, à laquelle cet ouvrage fut soumis, lui décerna, en 1871, la première médaille d'or au concours des antiquités nationales.

Heureuse d'un suffrage dont tout le monde savant apprécie la valeur, la Société n'hésita pas à entreprendre la publication de cette savante histoire et la mena à bonne fin, grâce au concours de plusieurs généreux donateurs, tels que le comte de Breteuil, propriétaire du château de Choiseul, M. de Rougé, propriétaire du château de Tremblay, et M. Muster, propriétaire du château de Chevreuse.

L'ouvrage formait deux forts volumes in-8°, accompagnés de planches et de sceaux photolithographiés. Malheureusement, la Société fut obligée de renoncer à la publication d'un splendide atlas, composé de trente planches gravées avec le plus grand soin et même à celle de l'importante collection de preuves et de pièces justificatives qui eussent formé un cartulaire des plus importants et des plus précieux pour l'histoire locale.

Ne désespérons pas de voir un jour la Société, dont les persévérants efforts sont si dignes d'être encouragés, en état de

Digitized by Google

donner à cette importante publication le complément qu'aurait désiré pour elle celui qui en avait conçu le plan.

Si les bienfaits d'un protecteur éclairé ont ajouté quelque lustre aux travaux de la Société archéologique de Rambouillet, reconnaissons qu'elle s'est montrée digne d'un pareil Mécène. En 1874, le Comité des travaux historiques a été heureux d'obtenir de M. le Ministre de l'instruction publique la croix de la Légion d'honneur pour le plus actif et le plus laborieux de ses membres, M. Auguste Moutié.

C'était la légitime récompense de toute une vie de travail, de toute une existence d'autant plus digne d'intérêt et de respect, que l'auteur avait, comme l'illustre Augustin Thierry, payé l'excès du travail par la perte de la vue. N'est-il pas de toute justice, Messieurs, que la haute distinction accordée au soldat qui s'est illustré sur le champ de bataille, soit décernée aux hommes qui travaillent, souffrent et quelquefois succombent sur cet autre champ d'honneur qui s'appelle la science ?

Digitized by Google

Discours de M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie.

Messieurs,

C'est à trois des dernières venues parmi les Sociétés savantes que le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts va décerner les médailles dont dispose la Section d'archéologie. Ces compagnies, que nous nommerons selon la date de leur naissance et qui de fortune appartiennent toutes à l'antique Aquitaine, sont : la *Société des antiquaires du Centre*, à Bourges (1867); la *Société archéologique de Bordeaux* (1873), et la *Société historique et archéologique du Périgord*, à Périgueux (1874).

Il n'est pas nécessaire d'exposer longuement les motifs et le sens de ces choix. L'auditoire éclairé qui nous écoute a déjà compris qu'en attribuant ces distinctions à d'aussi jeunes compagnies, on ne veut pas faire entendre qu'elles dépassent leurs aînées. Celles-ci, couronnées dans de semblables solennités, certaines à plusieurs reprises, ne descendent pas du premier rang, où le rapporteur de la section d'archéologie déclarait en son nom, l'an dernier, qu'elles se maintiennent glorieusement[1]. Mais, grâce à la patriotique curiosité qui entraîne tant de bons esprits vers l'étude de l'archéologie nationale et les porte à allumer partout de nouveaux foyers de lumières, ce premier rang s'élargira et les célèbres compagnies qui l'occupent sauront cordialement y faire place à celles qui s'en montreront dignes.

En y conviant les grandes sociétés de Bourges, de Bordeaux et de Périgueux, nous annonçons avec satisfaction que d'autres se font tous les jours des droits à les y rejoindre, et j'en dois mentionner deux particulièrement au nom de la section, la *Société d'émulation du Jura*, à Lons-le-Saunier, et la *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, à Nice.

[1] Les savantes compagnies nommées dans le rapport de 1878 comme se maintenant au premier rang sont : la Société éduenne, l'Académie du Gard qui vient de reprendre son ancien nom d'Académie de Nîmes, la Société d'émulation du Doubs, la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, la Société archéologique et historique de l'Orléanais et la Société archéologique de Constantine. (Voy. *Journal officiel*, numéro du 4 mai 1878, p. 4698, colonne 2, et *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. VII, p. 193.)

Digitized by Google

Le Comité aime à témoigner hautement de sa gratitude envers les hommes de dévouement et d'initiative que l'on trouve toujours près du berceau des Sociétés savantes, pour peu qu'on prenne la peine de rechercher leurs origines. Nous nous plaisons à les arracher, fût-ce de vive force, à la pénombre où ils se dissimulent au milieu de leurs confrères. Susciter, organiser, fonder une Société savante, n'est-ce pas fomenter le respect et le goût des choses de l'intelligence, n'est-ce pas s'enrôler volontairement parmi les plus utiles auxiliaires du Ministère de l'instruction publique et servir les intérêts les plus élevés du pays?

Après feu le président Hiver, nous saluerons donc, MM. Eugène de Beaurepaire, des Méloizes, Edmond Rapin et Buhot de Kersers, comme les fondateurs de la Société des antiquaires du Centre. Cette région, le cœur de la France, si Paris en est la tête, cette région où il y a deux mille ans florissait Avaricum, «pulcherrimam prope totius Galliæ urbem [1]», où, dès le commencement du XVIIe siècle, Catherinot enregistrait des découvertes d'antiquités romaines [2], cette région, encore si riche en monuments de son lointain passé, fut de tout temps exceptionnellement favorisée pour les études archéologiques; jamais elles n'y avaient été honorées et cultivées comme elles le sont depuis la création de cette compagnie.

C'est au mois de janvier 1867 que la Société des antiquaires du Centre se constitua régulièrement, en se donnant la mission de travailler au développement des sciences historiques et archéologiques dans le Berry. Il n'y a pas plus de douze ans de cela, et malgré une interruption dont elle n'est pas responsable, cette laborieuse compagnie a déjà publié sept volumes et elle en imprime un huitième qui ne tardera pas à voir le jour. Ces volumes ne forment pas un recueil de dissertations disparates. Ce sont les préliminaires d'un *Berry archéologique*. L'unité de vues formulée par son programme n'a jamais cessé de caractériser cette compagnie.

En se renfermant strictement dans les limites de la région, en s'attachant inébranlablement à la terre natale dont le contact leur communique des forces toujours nouvelles, les Antiquaires du

[1] Cæsar. *Bell. Gall.* VII, 15.

[2] «Antiquités romaines de Berry, par le sieur Catherinot.» Cet opuscule, cité par M. Eugène de Beaurepaire (*Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, t. II, p. 29), a été publié en 1682; mais il y est question de découvertes faites en 1632.

Digitized by Google

Centre sont dans le véritable rôle des sociétés vouées aux sciences historiques et archéologiques. Est-ce à dire que les membres de ces compagnies doivent s'interdire de regarder au delà de leurs frontières? Loin de là. Il ne faut rester étranger à rien de ce qui mérite l'attention; à la vérité, ce n'est pas chose facile, au milieu des innombrables publications qui surgissent tous les jours et de toutes parts; cependant, à force de vigilance et de tact, on y parvient et je n'en veux d'autre preuve que la lecture des Mémoires de la Société des antiquaires du Centre.

Mais l'érudition dans la plus large acception de ce mot n'est pas la seule qualité de l'archéologue. A la méthode, à la critique, il faut joindre le sentiment des arts et l'activité. Il faut savoir fermer ses livres et quitter le logis pour s'en aller par le pays, explorant les musées, mesurant, dessinant les monuments restés debout, ou arrachant aux profondeurs de la terre ceux qui y sont encore ensevelis. Telles sont les qualités, telle est la pratique constante des Sociétés qui nous intéressent particulièrement aujourd'hui, et voilà l'explication de leurs rapides succès.

Dès ses débuts, la Société des antiquaires du Centre laissait voir les plus heureuses tendances, tandis que ses membres se faisaient remarquer par la valeur de leurs travaux. Dans ses volumes de 1867 et de 1868, figurent d'excellents mémoires sur les *Fouilles de la Touratte*[1] et sur celles du *Puits funéraire de Primelles*[2], par M. E. de Beaurepaire. «C'est un modèle d'investigations archéologiques», disait du second de ces mémoires M. Buhot de Kersers, le successeur de M. E. de Beaurepaire comme secrétaire de la Société des antiquaires du Centre, dans le premier des rapports annuels qu'il ait rédigés en cette qualité[3]. Il faut lire ces rapports; grâce à une habile concision dont la tradition remonte à M. de Beaurepaire, l'auteur sait y faire entrer des récits de découvertes, et jusqu'à des mémoires; il en fait l'équivalent d'un bulletin de ses séances que la compagnie ne croit pas devoir publier, et tout cela en quelques pages. C'est un secret que l'on aimerait à dérober et à propager.

[1] «Les fouilles de la Touratte, près de Dun-le-Roi, par E. de Robillard de Beaurepaire.» (*Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, t. I, p. 59.)

[2] «Le puits funéraire de Primelles (Cher).» (*Ibid.* t. II, p. 29.)

[3] *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, t. II, p. 17.

Digitized by Google

M. Buhot de Kersers ne se borne pas à remplir scrupuleusement ses devoirs de secrétaire ; tous les ans, il donne à la Société un intéressant compte rendu des découvertes numismatiques [1], ce qui ne l'empêche pas de lui adresser des mémoires dont la Sorbonne a eu parfois la primeur [2]. Dans les deux premiers volumes des Mémoires de la Société, je trouve des travaux signés de son nom, l'un sur les *Enceintes en terre dans le département du Cher* [3], l'autre sur les *Tumuli et les forteresses en terre* [4], dans le même département. Ces travaux se distinguent par une précision qui, à l'occasion, n'exclut pas une sage réserve. On lui doit encore l'*Épigraphie romaine et chrétienne dans le Cher* [5].

Il serait à souhaiter que chacun de nos départements possédât un *corpus* de ses inscriptions exécuté comme celui-ci; heureusement, avec le bon esprit qui anime généralement les archéologues de nos provinces et qui a dicté le savant et bel ouvrage de M. Allmer, il est permis d'espérer la prompte réalisation de ce souhait.

Mentionnons encore, parmi les travaux de M. de Kersers, sa *Notice sur des stèles découvertes à Bourges en 1875 et 1877* [6]; elle contient des additions à l'épigraphie du Cher, et on y remarque l'épitaphe d'un homonyme de Tetricus [7]. Les qualités que nous reconnaissons au secrétaire de la Société des antiquaires du Centre se retrouvent, sauf les nuances qui distinguent des individualités diverses, dans la plupart des travaux des membres de cette compagnie. Je ne puis m'y arrêter comme je le voudrais. Je citerai cependant les notices de M. Charles de Laugardière sur les *Sépultures gauloises et gallo-ro-*

[1] Le *Bulletin numismatique* de M. de Kersers, inauguré dès la première année du *Recueil de la Société des antiquaires du Centre*, est souvent illustré de planches représentant des monnaies et des sceaux de toutes les époques.

[2] Voyez *Compte rendu des séances de la Sorbonne de 1869* dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. IX, p. 347: «De quelques dates d'architecture religieuse dans le département du Cher.» — Session de 1874 : «Fragments de la statistique monumentale du canton des Aix-d'Angillon.» (*Ibid.* 5e série, t. VII, p. 319.) — Session de 1876 : «Sur l'architecture féodale aux XIIe et XIIIe siècles dans le département du Cher.» (*Ibid.* 6e série, t. III, p. 311.)

[3] Voyez *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, t. I, p. 13.

[4] *Ibid.* t. II, p. 50.

[5] *Ibid.* t. IV, p. 103, et t. V, p. 83.

[6] *Ibid.* t. VI, p. 91, avec deux planches.

[7] *Ibid.* p. 94.

Digitized by Google

maines des Fertisses[1] *et de Fontillet*[2]; celles de M. Albert des Méloizes sur les *Ruines de villas romaines à Villeneuve-Saint-Georges-du-Cher*[3] et à *Thizay*[4], ainsi que sur *Deux souterrains-refuges à Saint-Aoustrille*[5]; de M. le docteur Pineau, sur *Deux grottes situées à Saint-Ambroix (Cher)*[6]; de M. Amédée Rapin et de M. l'abbé Voisin encore sur des *villas romaines*, celles-ci à Levet[7] et au Blanc[8].

Il faut encore mentionner des notes de M. Toubeau de Maisonneuve sur un épisode judiciaire relatif au *Sanctuaire de Saint-Hippolyte de Bourges*[9], sur l'emplacement duquel on a trouvé une importante inscription romaine[10]; puis le mémoire de M. G. Vallois sur le *camp de Haute-Brune*[11], et une *Notice historique sur Château-Meillant*[12], comme M. Émile Chénon a modestement intitulé ce travail considérable, qui est en fait l'histoire complète de cette antique cité. Nous ne revendiquons pas ce travail, mais nous félicitons l'auteur, l'un des plus jeunes membres de la Société, de ne s'être pas contenté de l'étude des documents écrits, et de s'être appuyé sur les monuments, l'épigraphie et la numismatique. Si M. Chénon réim-

[1] «Sépultures gauloises des Fertisses, commune de Sainte-Solange (Cher).» (*Mém.* t. III, p. 7.)

[2] «Sépulture gallo-romaine de Fontillet, commune de Berry-Bouy (Cher).» Voy. ce mémoire, qui a été lu d'abord à la Sorbonne en 1875 (*Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. I, p. 389), dans le tome V des *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, p. 37.

[3] «Notes sur les ruines d'une villa romaine découverte dans la commune de Villeneuve-Saint-Georges (Cher).» (*Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, t. I, p. 83.)

[4] «Thizay (Indre).» (*Ibid.* t. V, p. 65.)

[5] «Saint-Aoustrille, près Issoudun». (*Ibid.* t. V, p. 97.)

[6] *Ibid.* t. III, p. 1.

[7] M. Amédée Rapin a donné trois mémoires sur la villa de Levet, du Cher. (*Ibid.* t. II, p. 43; t. III, p. 33; t. IV, p. 83.)

[8] «Le Blanc (Indre).» (*Ibid.* t. III, p. 25.)

[9] «Notes et pièces à propos des murs de Saint-Hippolyte de Bourges.» (*Ibid.* t. V, p. 97.) — Sur une porte romane de ce sanctuaire, voyez «Rapport de M. de Beaurepaire,» t. I des *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, p. 10.

[10] L'épitaphe du très jeune enfant de Marcus Pudius Adventus, soldat de la Légion XXXe, Ulpia, Victrix, Pia, Fidelis. On la trouvera dans le rapport de M. Buhot de Kersers pour 1868 (t. II, p. 5, des *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*).

[11] «Le camp de Haute-Brune et la voie romaine de Bourges à Orléans.» (*Ibid.* t. VI, p. 1.) M. Vallois a donné encore une notice sur une *Villa romaine à Mazières du Cher* (*Ibid.* t. VII, p. 235).

[12] *Mém. Soc. ant. du Centre*, voy. t. VII, p. 9 à 228.

Digitized by Google

prime l'*Histoire de Château-Meillant*, qu'il ne craigne pas de serrer de plus près encore la partie archéologique de son sujet. Le dernier mot n'est pas dit sur les origines du *Castrum Mediolanense* de Grégoire de Tours, ou le *Mediolanum* du milliaire d'Allichamps, si souvent mentionné et discuté depuis 1750, et notamment dans les Mémoires de la Société des antiquaires du Centre[1].

Les antiquités des âges reculés n'attirent pas seules l'attention des membres de cette compagnie; on y étudie aussi les monuments du moyen âge et des temps plus modernes. Sur ce terrain, nous retrouvons M. Buhot de Kersers, avec des travaux sur l'architecture religieuse[2] et sur l'architecture militaire aux XIIe et XIIIe siècles dans le département du Cher[3]. Dans la seconde de ces études, lue en extrait à la Sorbonne en 1876[4], l'auteur soutenait cette thèse, que la plupart des châteaux furent d'abord construits en bois et que l'on n'en éleva généralement en pierre qu'à partir du XIVe siècle.

A côté de travaux sévères, comme ceux que l'on vient d'indiquer, on en lit avec plaisir qui touchent aux beaux-arts, comme l'agréable causerie de M. Hiver, sur le fameux *Bas-relief de la chambre du Trésor de l'hôtel Jacques Cœur*[5], qui représente, non pas comme on le prétendait jadis, un rendez-vous entre Agnès Sorel et le célèbre financier, mais une scène de roman. On sait que par une de ces erreurs, moins communes de nos jours qu'aux temps où l'on était trop disposé à prendre la fable pour l'histoire, on avait vu dans ce bas-relief un témoignage de relations équivoques qui auraient existé entre Agnès Sorel et Jacques Cœur, bien que l'on sache que

[1] «Epig. rom. du Cher», de M. Buhot de Kerrers. (*Mém. de la Soc. des antiq. du Centre*, t. IV, p. 122.) — «M. Pajonnet, curé d'Allichamps, et le duc de Charost. Découvertes et lettres inédites», par M. Cartier de Saint-René. (T. VI, p. 283 et suiv.) — «Pose du milliaire d'Allichamps sur la place de Bruères, etc.», par M. le baron de Girardot. (Voy. t. VI, p. 323.) — «Compte rendu des lectures de la Sorbonne en 1876.» (Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. III, p. 322.)

[2] «Essai sur l'architecture religieuse en Berry.» (T. III, p. 90.)

[3] «Essai sur l'architecture militaire et féodale aux XIIe et XIIIe siècles dans le département du Cher.» (T. VI, p. 107.)

[4] Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. III, p. 312.

[5] La dissertation de M. Hiver, après avoir été lue et applaudie à la Sorbonne en 1867 (voy. *Revue des Sociétes savantes*, 4e série, t. VI, p. 101) et avoir été publiée dans le *Recueil des lectures de la Sorbonne* (6e année, p. 277), a été réimprimée dans les *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, avec additions et planches. (Voy. t. II, p. 1.)

Digitized by Google

celui-ci fut accusé non pas d'avoir été trop avant dans les bonnes grâces de la dame de Beauté, mais de l'avoir empoisonnée.

M. Eugène de Beaurepaire, le premier semble-t-il, suggéra qu'il devait s'agir d'un épisode de quelque fabliau. M. Hiver abonda dans ce sens et, sur les indications de M. Paulin Paris, démontra facilement qu'il s'agissait de l'une des plus jolies scènes du roman de Tristan. Au lieu d'Agnès Sorel et de Jacques Cœur, de Charles VII et de son fou, le bas-relief représente Iseult, Tristan, le roi Marc et son nain.

On s'attarderait volontiers à rappeler les autres œuvres de feu M. Hiver, un de ces magistrats studieux, comme la Société du Centre en a toujours possédé, et dont elle fit le premier de ses présidents, mais il s'adonna plus à l'histoire qu'à l'archéologie, et d'ailleurs je suis effrayé du nombre de bons travaux qu'il faudrait au moins rappeler. Citons en passant une notice sur les *Sculptures du portail de la cathédrale de Bourges* [1], improvisée à la faveur d'une restauration plus ou moins heureuse, mais qui permit à M. le baron de Girardot de les étudier de près; les mémoires de M. Albert des Méloizes sur un *vitrail* de la même cathédrale [2] et sur *les vitraux de Saint-Georges de Poisieux* (Cher) [3]; les *Remarques ecclésiologiques sur les églises de Bourges* de M. Raymond Bordeaux [4].

Il nous faut encore signaler deux bons chapitres d'archéologie industrielle; un *Document inédit pour servir à l'histoire de la céramique dans le Cher* [5], par M. Ch. de Laugardière, et une *Histoire des forges de Mareuil* [6], due à M. Cartier de Saint-René, suscitée par le mémoire sur les anciennes forges du Périgord et du Limousin de M. le baron Jules de Verneilh, publié en 1876, par les soins de la section d'archéologie, dans la *Revue des Sociétés savantes* [7]. On regretterait d'oublier une bonne étude sur les *Moules des médaillons*

[1] «Description des sculptures du portail de la cathédrale de Bourges avant leur restauration.» (*Mém. de la Soc. des antiq. du Centre*, t. VII, p. 250.)

[2] «Notes sur un très ancien vitrail de la cathédrale de Bourges.» (*Ibid.* t. IV, p. 193.)

[3] Anciens vitraux dans l'église de Saint-Georges de Poisieux (Cher).» (*Ibid.* t. VII, p. 273.)

[4] *Ibid.* t. II, p. 291.

[5] *Ibid.* t. III, p. 159.

[6] «Archéologie industrielle. Histoire des forges de Mareuil.» (*Ibid.* t. VII, p. 283.)

[7] Voy. 6e série, t. IV, p. 538.

Digitized by Google

de Nini, de M. Albert des Méloizes [1], le trésorier de la Société, l'auteur de presque toutes les planches qui donnent tant de prix aux volumes que nous entr'ouvrons ; on en dirait autant d'une notice de M. le comte de Choulot sur une singulière *Redevance numismatique*[2], dont l'origine remonte à Colbert.

Par le fait de l'acquisition du marquisat de Châteauneuf-sur-Cher, en 1679, Colbert était devenu seigneur du fief de la Chaussée, dont relevait l'hôtel de Jacques Cœur. En 1682, le marquis de Châteauneuf vendit ou plutôt donna cet hôtel à la ville de Bourges, à la seule condition d'un cens annuel d'un écu d'or et d'une médaille d'argent du poids de dix livres, à ses armes et à celles de la cité, qui devaient être délivrés à lui ou à ses successeurs marquis de Châteauneuf, tous les quatre ans, c'est-à-dire à chaque mutation de maire. La Bibliothèque nationale possède une des médailles de cette redevance féodale qui se perpétua jusqu'à la Révolution de 1789 [3]. La notice de M. de Choulot n'apporte pas seulement de curieux détails sur cette fantaisie, après tout libérale, d'un grand homme ; elle fait connaître aussi les généreuses dispositions de son testament en faveur des pauvres gens de son marquisat. Je laisse de côté, résolument, mais non sans regrets, d'autres travaux qui, comme ceux que j'ai nommés, font honneur à la Société de Bourges; je n'ai même pas nommé les travaux posthumes d'Alfred de la Chaussée [4], mais je ne tairai pas que, si cette ville possède un musée lapidaire, elle le doit à la docte compagnie et à l'influence de M. des Méloizes qui la préside depuis dix ans. C'est un de ces bienfaits qui ne nous étonnent pas de la part des Sociétés savantes; elles en sont coutumières.

[1] «Les moules en terre cuite des médaillons de Jean-Baptiste Nini», avec 6 planches par l'auteur du texte. (*Mém. des ant. du Centre*, t. II, p. 307.)

[2] «Une disposition du testament de Colbert, etc.» (*Ibid.* t. II, p. 217.)

[3] On peut en voir la reproduction dans le *Trésor de numismatique et de glyptique*, Médailles françaises, 3e partie, pl. XXVII, n° 2. Cette médaille, due à Thomas Bernard, est datée de 1686 ; le maire de Bourges était alors Germain Lelarge ; le marquis de Châteauneuf était le fils aîné de Colbert, celui qui est connu sous le nom de marquis de Seignelay.

[4] La Société des antiquaires du Centre a publié dans ses *Mémoires* divers bons travaux d'Alfred de la Chaussée. Dans le tome IV, p. 41 : «Fouilles exécutées au tumulus de la Périsse, près Dun-le-Roi, en 1857.» Dans le même volume, p. 53 : «Exploration d'une sépulture à Dun-le-Roi.» Dans le tome V, p. 1 : «Sépulture gauloise du séminaire de Saint-Célestin.» Ce mémoire est accompagné de deux lettres de l'abbé Cochet, datées des 22 janvier et 28 février 1859.

Digitized by Google

J'aurai terminé l'éloge de la Société des antiquaires du Centre, lorsque j'aurai ajouté que, non contente d'avoir mis à l'abri de la destruction les plus instructifs des monuments du passé de Bourges et du département du Cher, elle en a dressé le catalogue que l'on peut lire dans ses Mémoires [1].

Ce que l'on vient de dire à la louange de la Société des antiquaires du Centre, s'applique si complètement aux Sociétés archéologiques de Bordeaux et de Périgueux, que, sans préambule, nous pouvons passer rapidement en revue leurs volumes et retracer les services qu'elles ont rendus à la science.

Ouvrons d'abord le Recueil de la *Société archéologique de Bordeaux*. A la première page de ces quatre volumes, nous rencontrons un nom digne de mémoire, celui de Pierre Sansas. Il y a deux ans, le rapporteur de la section d'archéologie payait ici même le tribut de regrets légitimement dû à l'honorable député de la Gironde, qui venait de s'éteindre à Versailles [2], et exposait les titres de ce savant à la gratitude des amis des antiquités nationales [3].

Aujourd'hui, avant de rappeler ses écrits, le rapporteur veut redire que Bordeaux doit à M. Sansas la conservation de plus de cinq cents monuments des plus précieux, la création de son second musée lapidaire [4] et la fondation de sa Société archéologique. Cette compagnie ne s'est pas montrée oublieuse. Le 29 juin dernier, elle inaugurait un monument funéraire élevé par ses soins sur la tombe de son *président-fondateur* [5], et le président en exercice, M. Delfortrie, adressait un touchant et dernier adieu à celui qui n'avait donné à sa vie qu'un seul but, « moraliser par l'instruction. »

[1] « Catalogue du musée lapidaire de Bourges. » (T. IV, p. 1.)

[2] Né en 1804, M. Pierre Sansas mourut à Versailles le 3 janvier 1877.

[3] *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. V, p. 352.

[4] C'est le musée de la rue des Facultés, où ont été recueillis surtout les monuments découverts par suite de grands travaux d'édilité exécutés à Bordeaux. Voy. le discours prononcé par M. le marquis de Puyfferrat, président de la Société archéologique de Bordeaux, à la séance tenue par cette compagnie le 12 janvier 1877. (*Mémoires de la Société*, t. III, p. 93.)

[5] Ce monument s'élève au cimetière de la Chartreuse à Bordeaux; il se compose d'un cippe imité de l'un de ceux dont on doit la conservation à P. Sansas et est surmonté de son buste. Les auteurs de ce monument, tous deux membres de la Société, sont MM. Gervais, architecte, et Prévot, statuaire. (*Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, t. IV, p. 123.

Digitized by Google

Le mémoire de M. Sansas sur le *Nom primitif de l'Aquitaine* [1], qui ouvre si naturellement le recueil de la Société archéologique de Bordeaux, n'est pas de notre compétence, mais dans le même volume nous trouvons une autre étude de lui intitulée : *Vestiges d'aqueduc de l'époque gallo-romaine signalés sur divers points de la ville de Bordeaux* [2]. On sait qu'on découvrit dans ces ruines quatre inscriptions qui nous révèlent les libéralités du préteur municipal C. Julius Secundus. Ces importants textes épigraphiques ont été publiés récemment de nouveau avec plus de développements dans le dernier des volumes de la Société par M. Ch. Robert [3].

Retenu souvent loin de Bordeaux par ses devoir législatifs, M. Sansas n'a pas pris à la rédaction du recueil de la Société une part aussi grande qu'il l'eût désiré; cependant il lui a adressé d'intéressantes communications. Parmi celles-ci, une *Notice sur quelques inscriptions chrétiennes appartenant au commencement de notre ère* [4]. On y remarque l'article du cippe célèbre du musée lapidaire créé par lui, sur lequel on lit l'épitaphe trois fois curieuse de la Trévire Domitia, dont M. Sansas s'efforça, entreprise hasardeuse, de démontrer le christianisme, contrairement à l'opinion de M. Edmond Le Blant. Je rappellerai encore ses *Visites aux musées de la ville* [5], où je note sa *Restitution d'un arc de triomphe inédit*, ingénieusement établie à l'aide de débris sculptés recueillis çà et là [6], ses *Notes archéologiques sur les fouilles exécutées à Bordeaux de 1863 à 1876* [7], enfin ses *Causeries archéologiques* [8] qui me fournissent l'occasion de rappeler que c'est encore à M. Sansas que l'on doit de posséder une lecture incontestable de l'inscription de l'autel de la déesse Sirona du musée de Bordeaux [9].

[1] « Origines bordelaises. Quel a été l'ancien nom de l'Aquitaine primitive? » (*Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, t. I, p. 1.)

[2] *Ibid.* t. I, p. 55.

[3] « Études sur quelques inscriptions antiques du musée de Bordeaux, » par M. P. Charles Robert, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques. (*Ibid.* t. IV, p. 210.)

[4] *Ibid.* t. II, p. 14.

[5] « Archéologie bordelaise. Visite aux musées de la ville. » (*Ibid.* t. II, p. 139 et 171, et t. III, p. 75.)

[6] *Ibid.* t. II, p. 140.

[7] *Ibid.* t. III, p. 187, et t. IV, p. 39 et 175.

[8] *Ibid.* t. III, p. 177.

[9] Dans ses *Causeries archéologiques*, M. Sansas cite en passant (*Mém. de la*

Digitized by Google

Il y a quelques années, à l'occasion d'une communication faite à la Société des antiquaires de France par M. Sansas [1], l'exactitude de la leçon de Millin, le premier éditeur de ce texte épigraphique [2], fut mise en suspicion par deux érudits [3]. M. Sansas, ne pouvant se rendre à Bordeaux, pria ses confrères de faire prendre un estampage de ce texte et d'en publier le fac-similé, en leur recommandant de ne pas s'inquiéter de lui donner tort ou raison. L'estampage fut pris par les soins et sous les yeux des membres d'une commission nommée *ad hoc*, et on en publia le fac-similé dans les Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux, avec une reproduction de l'autel lui-même et un rapport signé par M. R. Dezeimeris [4]. La leçon de Millin sortit victorieuse de cette épreuve, sauf le changement proposé par M. Sansas et reconnu incontestable du nom ADBVCIENVS devenu ADBVCIETVS; désormais il faut lire sur cet autel :

SIRONAE
ADBVCIETVS
TOGETI· FIL·
V· S· L· M

et non pas les leçons suivantes, d'ailleurs proposées comme hypothétiques par les contradicteurs du savant bordelais :

1° *sironac*
adbvcie. tv
togeti. fil
v. s. l. m.

2° *sironac*
adbvci(a) e tv
to geti fil.

Ces leçons, dont la première fait d'*Adbucietus*, *fils de Togetus*,

Soc. arch. de Bordeaux, t. III, p. 182) cette importante inscription dont il avait entretenu antérieurement la Société des antiquaires de France.

[1] *Bulletin de la Société des antiquaires de France* (année 1872, p. 83). Là, le nom propre ADBVCIETVS est écrit ADBVCIERVS, mais la lettre R s'est glissée dans la transcription de M. Sansas par une erreur purement typographique.

[2] «Voyage dans les départements du midi de la France», t. IV, p. 650.

[3] *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, année 1872 (voy. p. 102 et 139). Voy. encore à ce sujet deux notes de M. Sansas dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France* (année 1872, p. 157, et 1873, p. 123).

[4] Voy. t. Ier, p. 163, et pl. XII.

Digitized by Google

une femme nommée *Adbucie, fille de Tutogetus*, tandis que la seconde suppose un second nom *Adbucia* à la déesse Sirona et fait d'Adbucietus, fils de Togetus, *Tuto fils de Getus*, ces leçons tombent devant les révélations de l'estampage et les observations minutieusement scrupuleuses si clairement exposées dans le rapport de la commission spéciale [1].

Les archéologues militants ne sont pas nombreux à Bordeaux. L'industrie et le commerce détournent forcément de nos patientes investigations la plupart des vives intelligences qui abondent dans cette belle et grande cité. M. Sansas y a cependant su lever une légion qui l'a vaillamment secondé et ne laissera pas péricliter ses créations.

On rencontre des monuments de toutes les époques et de tous les genres dans les Mémoires de la Société bordelaise. L'étude des vestiges des âges primitifs, féconde lorsqu'elle est abordée dans un esprit scientifique, stérile lorsqu'elle n'est que la distraction de curieux oisifs, est principalement représentée à Bordeaux par le conservateur du musée préhistorique, M. Gassies, dont le zèle et le désintéressement ont reçu les plus flatteuses récompenses : une médaille d'or décernée par l'Académie de Bordeaux et un vote de remerciements de la municipalité. On lit, dans le Recueil de la Société archéologique, un mémoire de M. Gassies sur les *Progrès des études préhistoriques dans le sud-ouest de la France depuis trois années* [2], et d'autres travaux du même ordre par MM. Daleau [3], Dulignon-Desgranges [4], Gaullieur [5] et Jules Delpit [6], auxquels je réunis, parce qu'ils les suivent de près dans l'ordre chronologique, des tra-

[1] Depuis que ceci est écrit, M. Ch. Robert, membre du Comité des travaux historiques, a publié dans la *Revue politique* (t. IV, 1879) un mémoire intitulé : *Sirona*. Le savant académicien adopte la lecture de M. Sansas telle qu'elle a été confirmée par le rapport de M. Dezeimeris.

[2] *Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, p. 109, t. II, publiés en 1875.

[3] « Grotte des fées, âge du renne, située au Roc, commune de Marcamps, canton de Bourg-Gironde. » (*Ibid.* t. I. p. 109, avec 2 planches.) — « La pierre levée de la Roche. » (*Ibid.* t. III, p. 153.) — « Légende sur la Fontaine des Fées ou Fons-Galline, à Tauriac. » (*Ibid.* t. IV, p. 17.)

[4] « Stations préhistoriques du Bas-Médoc. » (*Ibid.* t. III, p. 143.)

[5] « Notes sur quelques découvertes archéologiques dans les communes du département de la Gironde, riveraines de la Dordogne. » (*Ibid.* t. IV, p. 11.)

[6] « Station préhistorique à Villegouge (Gironde). » (*Ibid.* t. IV, p. 19.)

Digitized by Google

vaux de MM. Émile Lalanne [1], Piganeau [2], Maufras [3], F. de Dieu de Samazan [4], etc. Je citerai encore de M. Delfortrie, une étude sur un *Grenier d'abondance de l'époque gauloise à Saint-Quentin-de-Baron* [5], de M. Léo Drouyn sur l'*Allée couverte de Peyrelebade à Bellefont* [6], les comptes rendus de fouilles de M. de Mensignac [7], et les deux rapports de M. Dezeimeris sur le projet de créer un musée général d'antiquités à l'amphithéâtre romain connu sous le nom de *Palais Gallien*, que l'on restaurerait au moyen d'anciens dessins des plus curieux [8]. Ce projet, qui fait grand honneur à la Société archéologique, sera certainement pris en considération par la libérale municipalité de Bordeaux et par les autres autorités de la Gironde.

Du même M. Dezeimeris, je citerai encore d'agréables remarques sur l'inscription du Bacchus Panthée de la villa d'Ausone [9] composée par le poète lui-même; de M. Jules Delpit, une notice sur une *Villa romaine à Saint-Georges-de-Didonne* [10]; de M. Labet, un mémoire sur le remarquable *Hercule de bronze du musée de Bordeaux* [11]; d'autres de M. Augier sur *deux inscriptions chrétiennes conservées dans cette ville* (celles d'Ursa et de Procopius puer), qui proviennent des

[1] «Notes sur des fouilles faites dans quelques dolmens de l'arrondissement de Saint-Affrique (Aveyron).» (*Mém. de la Soc. arch. de Bordeaux*, t. I, p. 37.)

[2] «Le dolmen de Saint-Sulpice de Faleyrens, arrondissement de Libourne, monument historique de première classe». (*Ibid.* t. I, p. 143.)

[3] «Dolmens d'Ardillières. La légende et les boutons de Pierre Fouquerée.» (*Ibid.* t. III, p. 167.) — «Excursion aux dolmens de la Saussaye, commune de Soubise, et à l'abbaye de Trizay, canton de Saint-Porchaire (Charente-Inférieure).» (*Ibid.* t. IV, p. 33.)

[4] «Souterrains et silos-refuges dans le Lot-et-Garonne.» (Voy. t. III, p. 81.)

[5] *Ibid.* t. I, p. 25.

[6] *Ibid.* p. 157.

[7] *Ibid.* t. III, p. 193-194; t. IV, p. 55, 119, 225 et *passim*.

[8] «Rapport au maire de Bordeaux sur la nécessité de sauvegarder par l'isolement ce qui subsiste de l'amphithéâtre de Gallien.» (*Ibid.* t. III, p. 171.) — «L'amphithéâtre de Gallien, par M. Reinhold Dezeimeris. Supplément au rapport adressé au maire de Bordeaux, avec une planche représentant la porte de l'amphithéâtre de Bordeaux, dit Palais Gallien, actuellement détruite, d'après une gouache de 1779 par Gonzalès.» (Voy. t. IV, p. 27.)

[9] *Mémoires*, t. III, p. 23.

[10] Charente-Inférieure. (*Ibid.* t. IV, p. 21.)

[11] «Notice sur l'Hercule en bronze du musée de Bordeaux», avec une planche. Cette statue, de 2 mètres de hauteur, fut découverte en 1832 brisée en vingt morceaux; on en doit la restauration à MM. Labet et Maggesi. (*Mémoires*, t. I, p. 45.)

Digitized by Google

catacombes de Rome[1]; de M. Girault sur des *Poteries noires à emblèmes chrétiens*[2]; du même M. Augier avec M. Millet[3], sur des *Peintures murales des XIIIe, XIVe et XVe siècles*, avec de belles planches coloriées; de M. Antoine sur d'autres *Peintures murales*[4]; enfin une foule de bonnes notices par M. Piganeau[5], à qui l'on doit notamment une importante *Monographie de la ville de Lormont*[6].

Je n'ai pas encore nommé M. Braquehaye, vice-président de la Société. Je n'essayerai pas d'énumérer tous ses travaux. Avantageusement connu des habitués de la Sorbonne, où il a fait d'intéressantes lectures, sculpteur, directeur de l'école municipale de dessin et de peinture, M. Braquehaye est une des colonnes de la

[1] On sait combien sont rares en France les monuments épigraphiques chrétiens provenant de Rome. Indépendamment de ces deux inscriptions de Bordeaux, conservées l'une dans la chapelle des religieuses de Notre-Dame, rue du Palais-Gallien, l'autre dans la chapelle du collège de Tivoli, M. Augier ne connaît que trois autres sanctuaires qui en possèdent. Ce sont : 1° la chapelle du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, où l'on conserve le corps de saint Ursin; 2° l'église Notre-Dame-des-Victoires, à Paris, qui possède l'inscription de sainte Aurélie, AVRELIAE BENE MERENTI; 3° la cathédrale d'Amiens où se trouvent les restes de sainte Theudosie, AVRELIAE THEVDOSIAE. (*Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, t. III, p. 175.) Ce mémoire est illustré des fac-similés des inscriptions d'Ursa et de Procopius :

1°

VRSA BONA MEMO
VIXIT ANNIS III
M V DIES III

2°

PROCOPIUS PUER
IN PACE.

Sur la dernière paraissent une palme et le chrisme.

[2] «Notice sur des poteries noires à emblèmes chrétiens du IVe au Ve siècle», avec quatre planches. (*Mémoires*, t. III, p. 33.)

[3] Ces peintures ont été relevées dans des églises de la Gironde et de la Charente, à Jarnac, Bourg, Angeac et Cursan. (*Ibid.* t. II, p. 1.)

[4] Église de Saint-Georges de Birac dans le Lot-et-Garonne. (*Ibid.* t. III, p. 11, avec deux planches.)

[5] «Stalles de l'église collégiale de Saint-Émilion.» (*Ibid.* t. I, p. 35, avec planches.) — «Panneaux sculptés de ces stalles.» (T. II, p. 167, trois pl.) — «Église de Saint-Étienne de Lisse, arrondissement de Libourne.» (T. II, p. 129, bois.) — «Anciennes clefs de voûte de l'abbaye de la Sauve.» (T. II, p. 105, bois.) — «L'église de Saint-Martin de Mazerat. Plan, bois, inscriptions très-anciennes, etc.» (T. III, p. 57.)

[6] «Lormont. Archéologie et particularités historiques,» avec sept planches, bois et fac-similés d'inscriptions. (*Ibid.* t. IV, p. 79.)

Digitized by Google

Société archéologique de Bordeaux, et l'on ne saurait trop louer son dévouement à la cause du développement de l'éducation artistique. Il est l'auteur d'un mémoire sur l'archéologie appliquée aux arts industriels, publié dans le tome Ier du recueil de la Société bordelaise [1] : ce mémoire procède d'une idée juste et féconde exposée avec netteté. On doit encore à M. Braquehaye des notices *sur un sarcophage du Ve siècle* [2] ; sur la *statue de la Renommée du mausolée du duc d'Épernon à Cadillac* [3], lue d'abord à la Sorbonne [4], sur *Pierre Berruer* [5], le sculpteur dont les œuvres décorent le Grand-Théâtre de Bordeaux, et sur *Louis*, l'architecte de ce célèbre édifice [6]. La biographie de nos anciens artistes, trop longtemps négligée, constitue une branche de l'archéologie nationale que la section d'archéologie considère et a toujours considérée comme de son domaine. En félicitant M. Braquehaye d'avoir étudié les biographies

[1] Voy. p. 7.

[2] « Tombeaux chrétiens de l'époque romaine dans les Gaules. Sarcophage de la fin du Ve siècle, à Bouglon de Lot-et-Garonne. » (*Mémoires*, t. I, p. 41, pl.)

[3] *Ibid.* t. III, p. 1, pl. I.

[4] Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. III, p. 332.

[5] « Notice sur P. Berruer, sculpteur, et sur les statues du Grand-Théâtre de Bordeaux, » t. III, p. 72. On peut ajouter à la notice de M. Braquehaye sur cet artiste, d'abord que Berruer se nommait Pierre François, qu'il demeurait à Paris, cour du Muséum, n° 3, lorsqu'il mourut le 15 germinal an V (4 avril 1797), à 9 heures du matin, et qu'il était marié à Anne-Catherine Ménagé. On emprunte ces détails à l'excellent recueil publié en 1873 par M. Herluison : *Actes d'état civil d'artistes français*. (Voy. au mot *Berruer*.)

[6] « Notes pour servir à la biographie de *Louis-Nicolas Louis*, architecte du Grand-Théâtre de Bordeaux. » Ces notes figurent dans le premier fascicule du tome V des *Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, publié à la veille de la réunion de la Sorbonne de 1879. Dans ces notes (note 7 de la page 14) M. Braquehaye n'a pas omis de rappeler les travaux de ses devanciers sur le même article, et j'y remarque l'indication de la publication en 1858, par son érudit compatriote, M. Marionneau, de « Douze lettres de N. Louis ». A la vérité M. Braquehaye ne parle pas de la lecture faite à la Sorbonne en 1878, par M. Marionneau sur N. Louis ; l'impression du fascicule qui contient les *Notes pour servir à la biographie de L. N. Louis* aurait-elle précédé cette lecture ou sa publication ? Quoi qu'il en soit, j'avertirai ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'art français qu'ils trouveront le travail de M. Marionneau dans le Recueil consacré aux réunions des beaux-arts à la Sorbonne, volume de 1878, Paris, Imprimerie Nationale, 1879. M. Marionneau a intitulé cette communication : « Erreurs publiées dans les notices biographiques sur l'architecte Louis. » (Voy. p. 151 à 161.) M. Marionneau a publié cette communication à part en la réunissant à une autre intitulée : « Lettres inédites du frère Audé de l'ordre des Frères prêcheurs, peintre célèbre du XVIIIe siècle. »

Digitized by Google

de Berruer et de Louis, il ne faut pas oublier les savantes recherches de M. Gaullieur sur plusieurs *anciens artistes et artisans bordelais* [1].

Je n'oublierai pas non plus M. Félix Dubois, un de ces hommes qui savent donner à leurs loisirs et à leur fortune une direction et un emploi utiles à tous.

En rassemblant dans sa maison la riche collection connue à Bordeaux sous le nom parfaitement justifié de *Musée Dubois*, M. Félix Dubois, comme Pierre Sansas, a bien mérité de sa ville natale, héritière désignée de ses trésors archéologiques, statues, bas-reliefs, cippes, antiques de tous genres, si bien illustrés par M. Bernède, et si exactement décrits et commentés par M. Charles Farine, conseiller à la Cour d'appel, dans les Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux [2].

M. Léo Drouyn n'a pas borné son contingent à la notice que l'on citait tout à l'heure sur une allée couverte. L'auteur de la *Guyenne militaire* et de tant d'autres importants ouvrages est aussi celui d'une *Étude sur les forteresses de terre dans la Gironde* [3], à rapprocher de l'étude de M. de Kersers sur celles du Cher, et de *Promenades archéologiques* [4], disséminées dans les trois premiers volumes du recueil.

J'indiquerai encore une planche du troisième volume où figure un médaillon de marbre blanc de 13 centimètres, de la collection de M. Bernède, œuvre de la fin du xve siècle. Ce médaillon, qui me paraît représenter Louis le More, duc de Milan, a été trouvé à Bordeaux [5].

[1] «Notes sur quelques artistes ou artisans bordelais oubliés ou peu connus.» (Voy. t. III, p. 109; t. IV, p. 65 et 129.)

[2] Voy. les articles intitulés *Musée Dubois*, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, t. II, p. 93; t. III, p. 135, et t. IV, p. 157.

[3] *Ibid.* t. I, p. 121.

[4] *Ibid.* t. I, p. 167; t. II, p. 23, 61, 147, 189; t. III, p. 17. Voy. aussi t. III, p. 55, *Sur un dolmen apocryphe.*

[5] L'auteur de la description qui accompagne la planche XXXII du tome III, p. 166, ne nomme pas le personnage représenté sur ce médaillon dont la légende est incomplète. Il ne reste plus que les lettres *D.MLI.* Si je ne me trompe, nous avons là un portrait de Louis le More, duc de Milan, celui qui mourut en 1510 en France, au château de Loches. Le travail est de la fin du xve siècle ou du commencement du xvie, et les traits du personnage offrent une ressemblance frappante avec ceux bien connus de Louis le More. L'on sait d'ailleurs que les lettres *MLI* sont l'abréviation fréquente de *Mediolani.*

Digitized by Google

Il y aurait encore bien des traits à ajouter à cette esquisse incomplète des mérites de la Société archéologique de Bordeaux, mais il nous reste à peine le temps de rendre, même sommairement, justice à ceux de la savante compagnie qui siège dans le département limitrophe.

Cette compagnie, la *Société historique et archéologique du Périgord*, est née d'une conspiration d'hommes d'initiative, dont je ne puis révéler la liste entière, mais dont je nommerai du moins les moteurs principaux : Eugène Massoubre, publiciste distingué; M. le Dr Galy, directeur du musée départemental; M. Villepelet, archiviste de la Dordogne, et M. Dujarric-Descombes, notaire au Grand-Brassac.

Le 27 mai 1874, à la séance d'inauguration de cette savante compagnie, Eugène Massoubre, qu'elle reconnaît pour son fondateur [1], exprimait chaleureusement la joie patriotique et le légitime orgueil que les Périgourdins ressentaient tous en cette solennelle journée. « Ce n'est pas un événement d'une médiocre importance, » disait-il, « que le concours spontané de cent cinquante-cinq personnes, toutes animées de l'amour des sciences historiques, toutes pénétrées du respect de nos antiquités nationales, qui, de divers points de notre vieille province, se réunissent pour mettre en lumière son laborieux passé. »

« Nous débutons, » ajoutait-il, « dans des conditions de succès qui déjà nous placent à la hauteur de sociétés voisines et depuis longtemps florissantes. »

Pourquoi le citoyen modeste et dévoué qui comprenait si bien le rôle et l'importance des Sociétés savantes n'a-t-il pas assez vécu pour jouir du plein accomplissement des destinées réservées à son œuvre ? Pourquoi la Société du Périgord eut-elle la douleur de perdre Eugène Massoubre avant la fin de l'année qui l'avait vu prédire éloquemment ses succès [2] ? Pourquoi s'éteignit-il avant l'âge, celui que son confrère, M. le Dr Galy, président de la Société, nous

[1] *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. I, p. 35, discours de M. le Dr E. Galy, président, et t. II, p. 51, l'article nécrologique dans lequel le même savant s'exprime en ces termes : « M. Eugène Massoubre, dont vous avez tous apprécié les sympathiques qualités, a été le fondateur véritable de la Société historique et archéologique du Périgord. »

[2] Né à Périgueux le 26 novembre 1823, Eugène Massoubre mourut dans cette ville le 20 décembre 1874.

Digitized by Google

montre « toujours prêt à donner de sa personne et de sa plume lorsqu'il s'agissait pour son pays de progrès intellectuels[1] ? »

Vous le savez, Messieurs, les Sociétés de Périgueux, de Bourges et de Bordeaux poursuivent le même but : conserver, étudier, faire connaître les monuments du passé dans leurs régions respectives et y activer le mouvement intellectuel. Ce but, la Société historique et archéologique du Périgord le poursuit avec une ardeur persévérante des plus louables. Avant d'avoir achevé son premier lustre, elle a publié cinq volumes de son recueil, qu'elle intitule modestement *Bulletin*, sans doute parce qu'elle n'y admet que par exception les travaux de grande étendue. Je suis loin de blâmer cette prédilection pour la brièveté, que j'ai déjà louée à Bourges et que j'aurais dû signaler aussi à Bordeaux, mais je ferai observer qu'il en résulte un tel nombre d'articles (300 en cinq volumes!) qu'il faudra passer rapidement à travers les rangs pressés de leurs auteurs et se contenter de les recommander collectivement à la gratitude des archéologues.

Eugène Massoubre n'était pas érudit de profession; je l'ai dit, c'était un publiciste; cependant, bien avant la création de la Société du Périgord, il avait donné dans ses écrits de nombreux témoignages de son amour pour l'archéologie nationale. Aussi, bien qu'on ne trouve dans le *Bulletin* d'autres travaux signés de son nom que les comptes rendus des premières séances de la Société, on sait trop pourquoi, son nom vivra toujours dans la mémoire de ses confrères et de ses concitoyens comme celui d'un promoteur du culte des antiquités nationales[2].

M. le Dr Galy, son ami, n'avait pas non plus attendu l'année 1874 pour payer tribut archéologique au Périgord. Conservateur du musée départemental, dès 1862 il en publiait le catalogue avec une excellente préface où il rendait hommage aux précurseurs de la Société historique et archéologique[3].

Dans le pays de Brantôme, le spirituel curieux, de Montaigne,

[1] Voy. p. 50 de l'article nécrologique cité plus haut, note 1 de la page 376.

[2] On lui doit notamment les *Fouilles de Vésone, découvertes d'antiquités romaines à Périgueux en 1857* (Périgueux, 1857), et *Quelques notes sur l'inscription de Marullius* (Périgueux, 1869).

[3] *Catalogue du musée archéologique du département de la Dordogne*, par le Dr E. Galy. Un volume in-8° avec planches (Périgueux, 1857). — Deux ans après, le Dr Galy publiait *Vésone et ses monuments sous la domination romaine.*

Digitized by Google

l'un des grands lettrés du XVIe siècle qui connurent le mieux l'antiquité, il devait se rencontrer, il s'est rencontré des esprits éclairés et généreux, jaloux de ne pas laisser dépérir ou tomber dans l'oubli les vestiges des âges écoulés. M. de Mourcin, dont la Société du Périgord a publié de curieux écrits posthumes [1], le comte Wigrin de Taillefer, l'auteur des *Antiquités de Vésone*, le créateur du musée de Périgueux, avaient ouvert la route où marchent aujourd'hui à grands pas leurs continuateurs.

Il n'en est pas de la Société historique et archéologique du Périgord comme de certaines compagnies, qui ont dû jadis leur renommée à des personnalités éminentes et actives. A Périgueux, on reconnaît le résultat d'un effort commun et soutenu, ainsi que le faisait observer dernièrement, dans une de nos dernières séances, un membre de la section d'archéologie du Comité [2], dont je signalerai en passant une dissertation, insérée dans les Mémoires de la Société du Périgord, sur une *Pierre antique portant le nom de Saffarius, évêque de Périgueux* [3]. Eugène Massoubre, qui avait su réunir tant de bonnes volontés en un faisceau, a pu tomber dès les premiers jours; la Société du Périgord a déploré cette perte; elle n'en a pas été découragée et ne s'en est pas attaquée moins vaillamment aux plus difficiles questions.

C'est ainsi qu'elle a entrepris l'étude des vestiges des âges préhistoriques, qui s'imposait à son attention par ses célèbres cavernes. Je relève dans son Bulletin de bonnes notices de M. le Dr Galy [4], de M. le marquis de Fayolle [5], de MM. Reverdit [6], Hardy [7], Féaux [8], de M. le comte de Mellet [9], sur diverses stations primitives, ou sur

[1] *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, passim.

[2] M. Edmond Le Blant.

[3] Tome II, p. 370, avec une planche. Voy. aussi *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, année 1875, p. 125.

[4] « Le dolmen de Saint-Aquilin. » (*Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. I, p. 123, deux pl.)

[5] « Des cluseaux. » (*Ibid.* t. II, p. 36.) — « Les souterrains de Borie-Bellet. » (T. V, p. 307.)

[6] « Stations et traces des temps préhistoriques dans le canton de Monlignac-sur-Vézères. » (T. V, p. 384, planches.)

[7] « Notes sur une station magdalénienne découverte à Cher-Pigeasseu, commune de Chancelade. » (T. IV, p. 402.)

[8] « Station préhistorique de Petit-Puy-Rousseau. » (T. V, p. 38.)

[9] « Le cluseau de Saint-Léon-sur-l'Isle. » (T. I, p. 63.) — « Caverne de Saint-Léon-sur-l'Isle. » (T. II, p. 163.)

Digitized by Google

ces souterrains-refuges que l'on nomme des *cluseaux* dans le pays, ainsi que des travaux d'ensemble comme la *Nomenclature des monuments et gisements de l'époque antéhistorique dans le département de la Dordogne*[1], par M. de Bosredon, ou le travail de M. Léo Drouyn qui la complète ou la continue sur les *Monuments mégalithiques* du même département[2].

Quant aux antiquités purement gauloises, ou à celles qui datent de la domination romaine, elles ont fourni de non moins remarquables écrits. La dissertation sur l'*Enceinte murale de Vésone*[3], sur l'inscription célèbre où nous lisons les noms de Vésone, *Tutelæ Vesunnæ*, et la mention des *Primani*[4], cette autre où l'on devine la mention de Cybèle la grande déesse[5], le mémoire sur une exquise figure de bronze représentant une divinité panthée[6], honneur du

[1] *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. IV, p. 38.

[2] *Ibid.* t. III, p. 94, et t. IV, p. 17, 114, 233.

[3] « Enceinte murale gallo-romaine de la Cité, à Périgueux. (*Ibid.* t. I, p. 59, planches.)

[4] « Inscription inédite du musée. — Construction et décoration du portique du temple de Vésuna, déesse tutélaire des Pétrocores. » (*Ibid.* t. II, p. 45.) — Sur l'important texte épigraphique publié d'abord par M. Galy, voir dans la *Revue archéologique* de 1877, t. XXXIV, p. 225, un mémoire de M. Charles Robert, intitulé : « Inscription de Périgueux mentionnant les Primani ». Ce mémoire a été reproduit dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. V, p. 176-185, avec un fac-similé photographié au sujet duquel voy. la note de la page 176, et la note 2 de la page 185.

[5] Sur une pierre de 43 centimètres de largeur et de 20 centimètres de hauteur, on lit ces mots, gravés en capitales romaines de 7 centimètres de hauteur :

NVMINIBVS
AVG
T MAGNAE

(*Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. V, p. 316.)

[6] Ce buste, trouvé en 1858, à Périgueux, dans la rivière de l'Isle, a 14 centimètres de hauteur. Une excellente photographie, due à un membre de la Société, M. E. Boulle, montre l'importance exceptionnelle de ce monument, aussi curieux par la singularité du sujet que par sa conservation. C'est un buste de femme surmonté d'un appendice composé d'une lyre, de deux cornes d'abondance entrecroisées, liées et appliquées sur la lyre, et d'une massue dressée entre les cornes d'abondance et les branches ou cornes de la lyre. Il semble manquer un attribut à cet ensemble ; c'était peut-être un caducée. On le voit, le nom de divinité panthée, donné à ce monument par le Dr Galy, est parfaitemement justifié. (*Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. II, p. 125.)

Digitized by Google

cabinet de son heureux possesseur, M. le Dr Galy, montrent que ce savant ne s'endort pas sur le fauteuil de la présidence de la Société, où depuis sa fondation le retiennent la confiance et l'affection de ses confrères.

Nous placerons encore son nom parmi ceux des membres de la compagnie qui s'adonnent à l'étude des monuments du moyen âge et des temps relativement modernes. Cette branche importante de l'archéologie nationale n'est pas moins bien représentée que les autres dans le Bulletin. J'y signalerai une notice de M. l'abbé Bernaret, avec reproduction en fac-similé de deux belles inscriptions : l'une, remontant à 1194, rappelle la consécration de l'église de Limeuil, Adhémar de la Tour étant évêque de Périgueux, et Élie VI Talleyrand, comte de Périgord; la seconde est datée de 1230 [1]; une autre, due à M. l'abbé Brugière, sur une *épitaphe de la première moitié du XIIe siècle* [2]; enfin des remarques de MM. Delignières et Levicomte sur d'autres inscriptions, moins anciennes mais curieuses, qui se lisent sur la maison Franconi, rue de l'Éguillerie [3].

On voudrait consacrer quelques lignes aux travaux de MM. Mandin [4], Dujarric-Descombes [5], du baron Jules de Verneilh [6], du comte de Cumond [7], de MM. Ch. Durand [8], de Roumejoux [9], de Froide-

[1] *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. II, p. 298. Du même auteur, voy. t. III, p. 124, des «Observations critiques sur une dissertation de l'abbé Arbellot sur le lieu de sépulture du cardinal Hélie de Tailleyrand, mort en 1364.»

[2] «Inscription de l'église de Vauxains.» (*Ibid.* t. IV, p. 58.)

[3] *Ibid.* t. II, p. 248, et t. III, p. 131.

[4] «Notice sur l'église de la Chapelle-Saint-Robert» (t. I, p. 101). — «L'église de Limeyrat» (t. II, p. 181). — «L'église du Saint-Sépulcre de Villeneuve-d'Aveyron» (t. II, p. 191).

[5] «Notice sur l'église du Grand-Brassac» (t. III, p. 44). — Voy. aussi t. I, p. 258, des observations sur ce monument.

[6] «Le château de la Chapelle-Faucher» (t. III, p. 319). — «L'église de Tayac» (t. IV, p. 351). — Voy. encore du même, notes 6 et 7 de la page 381.

[7] «Notes sur la châtellenie de Bourzac» (t. IV, p. 268). — «Église de Cumond» (t. V, p. 111).

[8] «Notes sur l'histoire de Bergerac relatives aux dépenses faites en 1393-1394 pour la restauration des tours de Malbec et du pont sur la Dordogne» (t. I, p. 105). — «Notice historique et descriptive du prieuré de Marlande» (t. I, p. 192).

[9] «Notes sur l'église de Carsac, près Sarlat» (t. I, p. 235). — «Heurtoir de l'hôtel de ville de Domme» (t. V, p. 272).

Digitized by Google

fond [1], Nal t [2], de MM. les abbés Goustat [3] et Arbellot [4], de M. de Gérard [5], etc. ; il n'y faut pas songer. On dira seulement qu'en faisant passer tour à tour sous les yeux du lecteur charmé, églises, châteaux vénérables ou pittoresques, élégants détails d'architecture et de sculpture, comme *La porte du château de Puyguilhem* [6], ou *Les girouettes du château de Jumilhac* [7], ces savantes notices, accompagnées de planches de la meilleure exécution, lui révèlent les richesses monumentales du Périgord, qui nous seraient restées presque inconnues si la Société archéologique n'avait pas pris le soin de les décrire.

Les auteurs de ces notices ne laissent pas oublier la première des deux épithètes de la Société historique et archéologique du Périgord ; aussi, à l'énumération que l'on vient d'entendre, aurais-je dû ajouter le nom de M. Villepelet.

Archiviste du département et secrétaire général de la Société, M. Villepelet rédige les comptes rendus des séances. Ces comptes rendus, qui révèlent un historien érudit, mériteraient une mention particulière au point du vue de l'archéologie. Il aurait fallu aussi admettre dans cette liste le nom de M. R. de Laugardière. On doit à ce savant des *Essais topographiques, historiques et biographiques sur l'arrondissement de Nontron*, répartis dans les quatre derniers volumes du *Bulletin* [8]. C'est de l'histoire locale, écrite comme elle doit l'être si l'on veut préparer de solides assises à l'édifice de l'histoire de l'ancienne France, toujours à refaire après les chefs-d'œuvre des Michelet, des Thierry, des Guizot.

Il nous reste encore quelques mots à ajouter à cette trop rapide

[1] «Armoiries réunies de la ville et de la cité de Périgueux», avec planches (voy. t. I, p. 210). — «Reliquaire de Chancelade» (t. II, p. 243). — Voy. encore du même savant des articles sur des sceaux (t. II, p. 140, et t. IV, p. 131 à 134).

[2] «Portail de l'église de Coursac» (t. II, p. 43). — «Niche sur l'angle de la maison Mespliers, près Château-Lévêque» (t. II, p. 44).

[3] «Pontours, son antiquité, son importance, ses monuments» (t. II, p. 420).

[4] «Épitaphe d'un cardinal français à Rome» (t. III, p. 35). Ce travail a d'abord paru dans la *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. I, p. 573 (voy. à ce sujet la note 1 de la page 380).

[5] «Notes sur deux sceaux et sur les armoiries de la ville de Domme» (t. IV, p. 174).

[6] Notice par M. le baron J. de Verneilh (t. II, p. 318).

[7] Notice par le même (t. II, p. 415).

[8] T. II, p. 380; t. III, p. 135, 322, 458; t. IV, p. 177, 277, 407; t. V, p. 45, 186, 334, 420.

Digitized by Google

appréciation des services rendus à la science par la Société historique et archéologique du Périgord. Si son président est aussi le conservateur du musée départemental, ses membres sont les fournisseurs attitrés et bénévoles de cet établissement. Ardents promoteurs de fouilles, ils en dirigent à leurs frais, et c'est au musée de Périgueux qu'ils apportent les dépouilles opimes de leurs pacifiques campagnes. Ce n'est pas assez : la Société, qui, dès la première année de son existence, publiait un questionnaire archéologique dont les résultats sont déjà appréciables, croit n'avoir rien fait en publiant régulièrement un volume libéralement illustré. Si je suis bien informé, elle prépare un *Dictionnaire bibliographique du Périgord* et le *Catalogue des sceaux de cette province*, ainsi que celui de ses *Monnaies aux époques gauloise, franke et féodale.*

Voilà du zèle ! voilà de l'activité ! Eh bien, Messieurs, ces qualités si dignes de louanges se retrouvent chez toutes les Sociétés savantes ; aussi, bien que leur nombre soit grand, souhaitons-nous qu'il grandisse encore. Le croira-t-on ? Il est, en ce moment, en France, des départements qui ne possèdent pas une seule société savante ! Ces départements seraient-ils teintés en noir sur ces cartes ingénieuses où l'on suit périodiquement la diminution graduelle mais incessante du nombre des illettrés ? Non, Messieurs, non ; il n'a manqué à ces départements que des hommes d'initiative comme les Caumont, les Sansas, les Massoubre. Heureusement, si l'on doit s'en rapporter à certains symptômes, s'il est permis d'écouter certains pressentiments, les lacunes que nous signalons dans la liste officielle des compagnies savantes ne tarderont pas à disparaître, et bientôt, dans chacun de nos départements, nous verrons s'élever et prospérer une société savante. Ce jour-là, Messieurs, un grand pas aura été fait dans les voies du progrès.

Digitized by Google

Discours de M. Émile Blanchard, secrétaire de la section des sciences.

Monsieur le Ministre, Messieurs,

Chaque année, les travaux dont nous avons à rendre compte témoignent d'une extrême diversité dans les voies de recherche. Par le nombre dominent les études d'histoire naturelle, ces études ayant le privilège de captiver aisément l'esprit. On s'anime à la pensée de faire connaître avec exactitude la structure du sol sur un point de la France, ou d'apporter quelque lumière nouvelle touchant les êtres qui peuplent le pays. Il y a un grand encouragement pour l'investigateur : loin de la capitale, le géologue, le botaniste, le zoologiste, explore sa région comme un domaine dont l'accès n'est facile pour personne autant que pour lui-même. Néanmoins les autres branches de la science ne cessent jamais d'être représentées dans nos concours d'une manière fort honorable, et aujourd'hui elles auront une belle part dans les distinctions.

Des expériences instituées et poursuivies à Besançon durant plusieurs années, par M. Joseph Boussingault[1], éveillent le souvenir d'une scène de la nature souvent décrite et, en général, jugée bien étrange par ceux qui en furent les témoins. Par un temps magnifique, ciel sans nuages, soleil dans son éclat, le voyageur qui se repose sous un arbre sent tout à coup tomber des gouttes de pluie. L'événement jette le trouble dans son esprit comme il arrive des choses inattendues qu'on ne sait expliquer. Au rapport des historiens de la conquête des Canaries, croît à l'île de Fer un arbre dont les feuilles distillent de l'eau ; l'assertion ne devait point être oubliée par Claude Duret, l'enthousiaste de la nature, qui donna dans les premières années du XVIIe siècle l'*Histoire des plantes et herbes esmerveillables et miraculeuses*[2]. L'illustre botaniste Pyrame de Candolle cite l'arbre à pluie du Brésil (*Cæsalpinia pluviosa*) qui laisse suinter de l'eau. C'est le fait d'une transpiration très abondante chez certains végétaux. Mon éminent confrère, M. Decaisne, a vu aussi un

[1] Essayeur de la garantie des matières d'or et d'argent à Besançon.
[2] Paris, 1605.

Digitized by Google

arbre verser la pluie ; mais il demeure convaincu que l'accident était provoqué par des insectes suceurs : cigales ou cicadelles. Pour n'être pas d'ordinaire sensible à la vue, la transpiration n'en est pas moins un phénomène considérable de la vie des plantes. Pendant la première période du XVIIIe siècle, un membre de la Société royale de Londres, Stephen Hales, avait imaginé d'ingénieuses expériences dans le dessein de déterminer la quantité de liquide que les végétaux puisent dans le sol et répandent dans l'atmosphère [1]. Les résultats des études du vieil auteur ont servi de point de départ pour les recherches des investigateurs modernes sur les fonctions des feuilles. M. Joseph Boussingault a renouvelé les expériences avec les soins, la rigueur, la précision que réclame la science actuelle.

Bien faible aux heures de la nuit, surtout lorsque la température est basse, presque nulle si la pluie tombe, si le brouillard a envahi l'atmosphère, l'évaporation qui s'effectue à la surface des feuilles devient active pendant la chaleur du jour, trop active si l'air est agité. Selon la structure du végétal, le phénomène se manifeste avec plus ou moins d'intensité ; par la mesure de la transpiration, l'expérimentateur reconnaîtra l'aptitude d'une plante à vivre sous un climat spécial ou dans des conditions particulières.

Les expériences de M. J. Boussingault, conduites avec méthode, sur des végétaux de différentes familles, ont mis en évidence l'étendue de la transpiration pour une égale surface aux heures du jour et de la nuit, suivant le degré de la chaleur et l'état hygrométrique de l'air ambiant. Elles ont fourni la preuve que l'ascension des liquides puisés dans le sol par les racines s'opère avec une énergie toujours en rapport avec l'activité de la transpiration qui s'accomplit à la surface des feuilles.

Des opinions contradictoires sur la faculté d'absorption des feuilles ont été émises ; la contradiction vient des circonstances où l'on a observé. Le végétal est-il en pleine vigueur, nulle quantité de l'eau qui mouille les feuilles n'est absorbée [2]. Il en est autrement si l'ascension de la sève se trouve en retard sur l'évaporation qui se produit à la surface des feuilles : le végétal languit. Règne une température élevée, souffle le vent, les plantes ne prenant plus d'eau par les racines dans le sol desséché s'inclinent sur leurs

[1] *Vegetable Staticks*, London, in-8°, 1727.

[2] Des expériences de M. Duchartre, de M. Risler, d'autres encore, l'attestent.

Digitized by Google

tiges; alors la pluie qui tombe sur les feuilles déjà un peu fanées en pénètre les tissus. Ainsi voit-on l'été, au soir, même sous nos climats, l'herbe que le soleil a flétrie, au matin rendue à la fraîcheur par la rosée. Ainsi, mieux encore dans les contrées arides et brûlantes, où la pluie fait défaut, voit-on la végétation se maintenir de longs mois, par l'effet d'abondantes rosées. M. Joseph Boussingault, étudiant la goutte d'eau sur la feuille mise à l'abri d'une évaporation trop rapide, a constaté d'une manière très certaine l'absorption du liquide. Il s'est assuré que des matières salines extrêmement diluées pénètrent le parenchyme. L'expérience a fourni la démonstration scientifique que les plantes dont les racines cessent de fonctionner s'assimilent des éléments nutritifs par les organes aériens. Les recherches de M. Joseph Boussingault apportent de nouvelles clartés sur la vie des végétaux; elles instruisent à l'égard de certaines pratiques agricoles.

Le chimiste de Besançon s'était déjà signalé par des études d'un tout autre caractère. Un mémoire sur la fermentation des fruits à noyau avait été beaucoup remarqué. On ne tire jamais des produits de la fermentation la quantité d'alcool qu'on croirait pouvoir en obtenir d'après la richesse en glucose des cerises ou des prunes; la perte est constante et toujours considérable. On l'attribuait à la conduite des opérations ou à l'imperfection des appareils; c'était une erreur. M. Joseph Boussingault a reconnu qu'il existe, mélangée au sucre fermentescible, une sorte de sucre qui résiste à la fermentation et ne contribue en rien à la production de l'alcool; la matière se retrouve intacte dans les cerises fermentées. La fine liqueur qu'on appelle le *kirsch* dégage un arome fort apprécié; M. J. Boussingault en a constaté la présence dans la pulpe des merises, l'absence dans la pulpe des cerises et des prunes. L'arome qu'on extrait des noyaux ne le remplace que d'une façon assez malheureuse.

Ainsi, de l'expérience scientifique, l'industrie a reçu de nouveaux enseignements.

Par ses recherches sur la fermentation et la distillation, M. Joseph Boussingault a été conduit à la découverte, dans les baies du sorbier des oiseaux, d'une substance encore inconnue : la *sorbite*, substance de saveur douce, analogue à la *mannite* que fournissent différents végétaux. En expérimentateur habile, le chimiste de Besançon a traité quelques autres sujets.

Digitized by Google

Le Comité devait appeler l'attention bienveillante de M. le Ministre sur un tel ensemble de travaux.

Un de nos géologues, M. Dieulafait, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, a examiné en place les amas ou les couches de matières salines qu'on rencontre dans les terrains de sédiment. On admet que ces amas, venus des profondeurs du globe, ont surgi pendant des éruptions volcaniques. M. Dieulafait se refuse à le croire, et tout de suite il conçoit l'espérance de parvenir à dévoiler la véritable origine. Pour éclairer la belle question qui le préoccupe, le géologue, dominé par une vue hardie, aura recours à l'étude chimique. Il s'engage résolument dans une voie de recherches un peu délaissée et ne s'inquiète ni de la longueur ni des aspérités du chemin. Dans la pensée de l'investigateur, toutes les matières salines déposées dans les terrains de sédiment proviennent d'une mer, et comme il paraît certain que la composition des eaux des mers est restée semblable à toutes les époques, on doit retrouver dans les mers actuelles les substances minérales qui peuvent exister dans les dépôts salins des terrains sédimentaires et même reconnaître dans les marais salants la place relative qu'elles occupent dans les anciens dépôts.

Le professeur de Marseille poursuit d'abord la recherche de l'acide borique. Après une multitude d'essais, il a trouvé le moyen d'en déceler des quantités infimes à l'aide de la flamme d'hydrogène et du spectroscope. La présence de l'acide borique est ainsi toujours constatée dans les eaux de la mer. Dans les marais salants, l'acide borique est observé se concentrant au milieu des sels où domine le chlorure de magnésium ; il ne pourra se déposer qu'à l'état de borate de magnésie. C'est dans cette condition qu'il se montre à Stassfurt, le fameux gisement situé près de Magdebourg, qui a été l'objet des études de plusieurs savants. L'auteur semble donc avoir triomphé lorsqu'il déclare que l'acide borique a existé dans les mers anciennes comme il existe dans les mers actuelles, et s'est déposé dans les circonstances où l'évaporation des eaux marines a pu convenablement se produire, phénomène réalisé dans de vastes proportions à deux époques fort éloignées l'une de l'autre dans les âges géologiques [1].

[1] Pendant la formation triasique et pendant la période tertiaire sur un certain horizon.

Digitized by Google

S'appliquant à l'étude des sels ammoniacaux qui se sont formés dans les temps anciens, M. Dieulafait ne cesse, pour remonter à l'origine, de s'attacher à l'observation des phénomènes qui s'accomplissent de nos jours. La présence de l'ammoniaque dans l'eau de mer était dénoncée[1]; le professeur de la Faculté des sciences de Marseille porte son examen sur l'eau de la Méditerranée prise à grande distance de la côte, et sur l'eau recueillie en divers points de la ligne que suivent les paquebots allant de Marseille aux rivages de l'Indo-Chine, et désormais il peut affirmer que l'existence de l'ammoniaque au sein de la mer est un fait général. Dans les marais salants de la Provence, il voit la quantité d'ammoniaque augmenter et devenir énorme au milieu des boues noires du fond, où des débris de végétation se mêlent à la vase d'origine minérale. Dans ces marais, les formations gypseuses sont de trois catégories; par la dose d'ammoniaque dont elles sont chargées, elles répondent au gypse pur, au gypse gris, aux boues noires des terrains de sédiment. N'est-ce pas une preuve aussi nouvelle qu'inattendue de l'origine des dépôts salins de toutes les époques?

Je regrette d'être contraint de me borner à de simples indications pour d'autres travaux du plus réel intérêt; le temps m'est compté.

Deux corps ayant des combinaisons tout à fait analogues : la baryte et la strontiane, qu'on trouve en des gisements fort dissemblables, ont été regardés par les géologues et les minéralogistes comme appartenant à des filons. M. Dieulafait attribue à ces corps une autre origine. Après s'être assuré de la présence dans les eaux de la mer de la strontiane à l'état de carbonate et de sulfate, l'ingénieux savant a reconnu que toutes les roches primordiales renferment de la baryte et de la strontiane. Ces substances auraient été extraites des roches par l'action des eaux en mouvement, aidée d'un principe sulfurant. Peu soluble, le sulfate de baryte ne s'est guère répandu; beaucoup plus soluble, le sulfate de strontiane s'est dissous en quantité notable dans les eaux de la mer.

S'agit-il maintenant de la lithine, dont la présence est signalée dans l'eau de la mer et dans une foule d'eaux minérales, le professeur de la Faculté des sciences de Marseille la découvre dans toutes les roches granitiques ; il la voit se concentrer dans les

[1] Pour la première fois par M. Marchand, de Fécamp, en 1855; ensuite par M. Boussingault.

Digitized by Google

dernières eaux mères des marais salants, au milieu des boues gypseuses. Il faudra ainsi attribuer à la lithine une origine pareille à celle de la strontiane et de la baryte.

En résumé, M. Dieulafait est parti d'une conception générale, et il a enrichi la science de notions nouvelles d'une importance capitale. Tout annonce pour un avenir prochain une longue série de découvertes. Si des géologues et des minéralogistes gardent encore une certaine inquiétude touchant la solidité de la conception théorique, tous, croyons-nous, apprécient sans réserve les résultats des observations et des expériences. Une fois de plus se trouve justifiée l'opinion que les succès dans la recherche dépendent presque toujours de la puissance des idées.

En décernant une médaille d'or au professeur de géologie de la Faculté des sciences de Marseille, le Comité a la certitude de ne trouver que des approbateurs.

Il y a peu d'années, M. Coquillion, professeur de l'un des lycées des départements, reconnaissait l'action du platine et du palladium portés au rouge blanc, sur divers carbures d'hydrogène. Il devait bientôt tirer avantage de son observation.

Pour déceler d'une façon rapide la présence de gaz inflammables mélangés à l'air atmosphérique, on employait l'étincelle électrique. Si le gaz combustible est en qualité notable, l'étincelle détermine une détonation; mais elle demeure sans effet si le gaz est en proportion très minime. Un appareil simple imaginé par M. Coquillion rend le service qu'on ne saurait attendre de l'étincelle électrique.

Le fil de platine ou de palladium enfermé dans un tube de verre et porté à l'incandescence brûle dans l'air l'hydrogène et ses composés carburés à l'état gazeux. Par la combustion se forment de l'eau et de l'acide carbonique; une graduation de l'instrument indique la proportion de carbone et d'hydrogène.

Ainsi a été fourni un procédé nouveau, sûr et bien commode, pour une recherche souvent utile dans les laboratoires scientifiques et dans des établissements industriels de divers genres.

M. Coquillion a eu de plus hautes visées. Son appareil un peu modifié est devenu le *grisoumètre*. Le nom indique la prétention de l'auteur. Il s'agit de pouvoir à tout instant vérifier si l'air des galeries de mines n'est point chargé d'une certaine quantité du terrible gaz inflammable dont le nom éveille dans tous les esprits le souvenir

Digitized by Google

des plus douloureux accidents. L'appareil nouveau décèle dans l'air quelques millièmes de grisou, tandis que la lampe de mineur n'en accuse pas la présence à moins de quelques centièmes, lorsque peut-être il est déjà impossible de se se soustraire au danger.

D'abord une application complètement heureuse reste fort incertaine. Il faut recueillir l'air dans la mine et le transporter au laboratoire pour en faire l'analyse. M. Coquillion songe alors à parer à un inconvénient aussi manifeste, et bientôt il réussit à rendre l'appareil portatif, de façon à l'installer dans les mines mêmes, aux endroits qu'on veut explorer.

Ce n'est plus aux hommes de science à juger de la valeur de l'appareil propre à doser le grisou : ce droit appartient aux hommes pratiques.

On apprendra donc avec satisfaction que des ingénieurs des exploitations minières en France et en Belgique se montrent préoccupés de l'invention, entreprennent des essais et témoignent de véritables espérances. Au rapport d'ingénieurs de la compagnie des mines d'Aniche, une expérience accomplie dans l'espace de cinq minutes a révélé la présence de 1/4 p. o/o du grisou dans un chantier de mines : l'appareil est déclaré très pratique. On estime que l'auteur a droit à la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent à la question de la sécurité des mines.

En ce moment, nous le savons, d'habiles ingénieurs cherchent des procédés simples et rapides pour reconnaître d'infimes quantités de grisou dans l'atmosphère des mines ; on est donc fondé à croire que le jour approche où, dans la plupart des circonstances, on pourra mettre les travailleurs à l'abri de ces terribles coups de grisou qui ont causé tant d'affreux malheurs. Nous ignorons à qui restera l'avantage après les essais comparatifs, mais, dans tous les cas, M. Coquillion aura l'honneur d'avoir, par des efforts longtemps soutenus, mérité une belle place parmi les inventeurs.

La médaille d'or qu'il recevra des mains de M. le Ministre marquera la haute estime qu'on accorde à ses travaux.

En 1868, on se préoccupait beaucoup en France de l'utilité des stations agronomiques. A cet égard, M. Pagnoul, paraît-il, était un homme convaincu, car de ses propres ressources il installe un laboratoire en la ville d'Arras. Bien avisés, les habitants du Pas-de-Calais pensent que l'industrie va en tirer parti.

Digitized by Google

Le petit laboratoire reçoit une assistance du conseil municipal, puis de la Société d'agriculture du département, puis du Conseil général, enfin du Ministère de l'agriculture, et il ne tarde pas à devenir un établissement de grande importance, une des premières stations agronomiques.

M. Pagnoul s'est attaché à servir la grande industrie du pays, l'industrie sucrière. Ayant reconnu que moins les betteraves contiennent de matières salines, moins elles ont épuisé le sol, et plus elles sont riches en sucre, il eut le moyen d'améliorer les précieuses racines. Il a recommandé de nouvelles pratiques de culture, et ces pratiques sont maintenant suivies avec de sérieux avantages.

Il m'est impossible de faire même une simple mention de toutes les études, de toutes les publications de l'habile agronome, mais je dois répéter, après les témoins de ses travaux, que M. Pagnoul a rendu de très grands services à l'agriculture et à l'industrie d'une région de la France.

Après les plantes industrielles — les plantes qui enrichissent — il y a bien un mot à dire des plantes aimées pour elles-mêmes, les plantes de la nature sauvage. Au retour du printemps, les botanistes se mettent en campagne. Il y a toujours quelque chose d'intéressant à observer, de nouveau à recueillir, en vue de la connaissance parfaite de cette flore de la France, objet d'études souvent poursuivies avec passion.

M. Jeanbernat, de l'Académie de Toulouse, a exploré les Pyrénées avec succès; il a noté nombre de particularités instructives touchant la distribution géographique de différentes espèces végétales.

M. Rodin, à Beauvais, a donné le catalogue des plantes qui croissent sur l'espace dont on a formé le département de l'Oise. C'est un travail exécuté avec conscience, répondant à dix années de plaisir et de peine.

M. Gaston Genevier, de la Société académique de Nantes, s'est distingué par des observations minutieuses sur les plantes de nos régions occidentales. A ses yeux, les ronces ont des attraits irrésistibles. Il estime qu'il y a dans notre pays une foule de ronces d'espèces distinctes, et il s'est appliqué à décrire dans un gros volume les caractères de ces prétendues espèces. Je ne discuterai pas sur ce

Digitized by Google

chapitre avec M. Genevier; le reproche qu'on adresse aux ronces peut être pris au figuré pour les savants qui inspectent de trop près ces plantes désagréables à rencontrer sur son chemin.

Les géologues et les paléontologistes font vraiment honneur à la ville de Lyon. M. Falsan s'est acquis une haute considération dans la science par une belle série de recherches. Nous ne nous y arrêterons pas, nous réservant pour le jour où il faudra parler d'une œuvre capitale : l'histoire du glacier gigantesque qui couvrait autrefois une partie du bassin du Rhône.

M. Arnould Locard, de la Société linnéenne et de la Société d'agriculture de Lyon, a terminé récemment plusieurs travaux considérables remplis d'observations neuves : la faune des terrains tertiaires moyens de la Corse, la faune des terrains quaternaires des environs de Lyon, la faune de la molasse du Lyonnais et du Dauphiné, qui occupe en grande partie le second volume des *Annales du Muséum d'histoire naturelle de Lyon*, publication superbe, dirigée avec un soin extrême par M. Lortet, le doyen de la Faculté de médecine de la seconde ville de France. Partout, M. Arnould Locard se montre vraiment maître du sujet; son attention à poursuivre l'extension géographique des espèces donne à ses ouvrages un intérêt particulier.

A Rouen, M. Bucaille, de la Société géologique de Normandie, a signalé aux environs d'Elbeuf et de Barentin plusieurs traits encore inobservés de la constitution géologique. Il a tracé, d'autre part, la description des restes d'une catégorie d'animaux appartenant à la craie de la Seine-Inférieure.

Parmi les savants que le Comité récompense pour des travaux où la géographie et la géologie se prêtent un mutuel appui, je dois citer M. Letellier, professeur au lycée d'Alençon. Depuis bien longtemps, M. Letellier connaît la construction géologique du pays environnant jusque dans les moindres détails : il a servi de guide à MM. Élie de Beaumont, de Verneuil, Delesse, Hébert, à beaucoup d'autres; mais en livrant à tous le fruit de ses observations, il oubliait de publier les résultats de ses recherches. Heureusement, au sujet d'excursions qu'il a dirigées pour la Société linnéenne de Normandie, il a donné dans le Bulletin de cette Société des descriptions précises et empreintes d'un tel caractère scientifique que le Comité s'est empressé de saisir cette occasion de récompenser cet observa-

Digitized by Google

teur modeste, ce vrai savant dont les longs services méritaient d'être signalés.

Parmi les travaux de météorologie accomplis en France pendant la dernière année, le Comité a particulièrement distingué une étude du climat de Brest. L'auteur, M. Borius, professeur à l'École de médecine navale, déjà honoré dans nos concours pour un ouvrage tout à fait remarquable sur le climat du Sénégal, ayant rassemblé les anciens documents et enregistré nombre d'observations personnelles, montre dans la mesure précise les caractères du climat de Brest. C'est la température tiède, les vents énergiques, les brouillards fréquents, des pluies d'une abondance qui dépasse dans une proportion énorme celle des pluies du bassin de la Seine. Le météorologiste examine en médecin l'influence d'un tel climat sur l'état sanitaire de la ville maritime et, d'après des preuves assez concluantes, ne la juge pas défavorable.

Chacun se souvient de l'appareil inventé par Léon Foucault : le gyroscope, destiné à mettre en évidence et à mesurer les phénomènes qui dépendent du mouvement de la terre, comme la déviation d'un corps tournant en liberté, l'orientation et l'inclinaison. Les instruments gyroscopiques modifiés de diverses façons sont nombreux aujourd'hui dans les cabinets de physique. M. Gruey, professeur de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, en a imaginé plusieurs. Un des appareils de construction récente permet de constater des faits curieux qui devaient échapper avec les dispositions déjà connues. On applaudit M. Gruey d'avoir su prévoir les conséquences nouvelles d'une théorie des plus étudiées et d'être parvenu à une réalisation démonstrative.

Dans le domaine des mathématiques, le Comité a voulu marquer d'un signe de haute estime l'œuvre d'un géomètre depuis longtemps fort apprécié : M. Combescure, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier. Ce savant a publié sans relâche des travaux qui lui ont valu les éloges des meilleurs juges. De l'avis général, M. Combescure joint à une grande habileté la parfaite connaissance des ressources de l'analyse.

Il recevra une de nos médailles d'or.

Sans m'embarrasser d'une transition en ce moment impossible,

Digitized by Google

je signalerai une étude d'un caractère particulier dont on est redevable à M. le Dr Coutance, professeur à l'École de médecine de Brest. Ce physiologiste s'est livré à des expériences sur la puissance musculaire déployée par certains mollusques à coquille bivalve[1] et sur les organes producteurs de cette force. Dans nos réunions de l'année dernière, M. Coutance a rendu compte de ses recherches; les résultats nous ont paru intéressants et dignes de récompense.

A Saint-Dizier, habite le meilleur ami de nos petits oiseaux : M. Lescuyer. Depuis nombre d'années, cet observateur étudie avec une rare persévérance, avec une sorte de passion les actes de la vie des mignonnes créatures. Il enregistre avec l'exactitude d'un statisticien l'époque du retour des espèces voyageuses, le moment de leur départ pour des climats plus doux. Sans doute, en chaque pays où il existe des contemplateurs de la nature, le régime, les aptitudes, les mœurs des oiseaux ont suscité une foule d'observations et de récits attachants, mais on devait gagner beaucoup encore à de nouvelles recherches; les ouvrages de M. Lescuyer en donnent la preuve.

Fort préoccupé d'apprendre à tout le monde l'importance du rôle des oiseaux, le naturaliste de Saint-Dizier a compté dans la région qu'il habite les campagnols que détruisent en une année le hibou et la hulotte, supputé la masse d'insectes nuisibles à nos cultures enlevée par les petits oiseaux. Il montre ainsi la perturbation grave dans les harmonies de la nature, le préjudice considérable pour les campagnes qu'amène la disparition des oiseaux dans une contrée.

Avec une prédilection facile à comprendre, M. Lescuyer a comparé l'architecture des nids que construisent les hôtes de nos bois et de nos vergers. En telle matière on fait des remarques toujours curieuses, parfois neuves. Mésanges, fauvettes, bergeronnettes affectent des préférences dans le choix des matériaux qu'elles mettent en œuvre. Faute, dans la localité, des objets d'emploi ordinaire, les gentilles créatures prennent ce qu'elles peuvent substituer sans trop de désavantage; servies par la fortune, elles n'hésitent pas à s'emparer de la plume ou du brin de soie qui présente une qualité précieuse, donnant ainsi le spectacle de ressources d'intelligence dont la raison du philosophe a lieu de s'inquiéter.

[1] Le *Pecten maximus*.

Digitized by Google

Les oiseaux n'attendent pas l'aurore pour s'éveiller; aussi combien de fois, à l'heure où la ville provinciale est déjà endormie, le passant attardé ou le citadin en proie à l'insomnie, l'œil à la fenêtre, a-t-il été surpris de voir le naturaliste quitter sa maison d'un pas furtif et se diriger vers le faubourg. Le naturaliste se rendait à la forêt voisine afin d'écouter les premières notes du concert que donnent les artistes emplumés. A peine est-il plus de minuit et les rossignols commencent à chanter; bientôt après, on entend les cailles; un peu plus tard, des roseaux qui bordent la mare, s'élève la voix des rousserolles; puis, c'est le gazouillement des hirondelles, et lorsque dans la nuit calme l'horloge lointaine a tinté deux heures, aux champs les alouettes annoncent leur réveil par un doux récitatif. Tout oiseau chante dans le mode particulier à son espèce et pourtant il se plaît à imiter la musique d'autres espèces. M. Lescuyer note que la fauvette à tête noire contrefait le pinson, le merle ou la caille, que la gorge-bleue imite le pinson, le moineau, la fauvette. Ces détails sont bons à recueillir. Dans leur simplicité, ils offrent l'image de scènes gracieuses de la vie des oiseaux; livrés aux méditations de quelques scrutateurs de la nature intime des êtres, ils pourront conduire à la découverte dans l'organisme de certaines coïncidences propres à faire jaillir une lumière sur les facultés appropriées à des conditions d'existence déterminées.

Les naturalistes qui habitent les grandes villes ont rarement l'occasion de s'initier aux secrets de la vie privée des oiseaux, mais ils ne sauraient y rester indifférents. Ils gardent reconnaissance envers M. Lescuyer qui leur fournit une multitude de renseignements pleins d'intérêt. Le Comité ne pouvait oublier aujourd'hui le patient observateur, et son nom est inscrit honorablement sur la liste de nos lauréats.

Notre versant des Pyrénées a été l'objet de nombreuses explorations scientifiques; au contraire, le versant espagnol, plus étendu, d'un caractère plus grandiose, s'est trouvé presque complètement délaissé. Sur les cartes géographiques des vallées étaient tracées dans des directions à peu près imaginaires, des montagnes indiquées presque au hasard. Seules quelques grandes cimes avaient été déterminées par triangulation.

Si le plus souvent l'entreprise d'une œuvre scientifique naît à la suite d'une longue méditation, parfois elle surgit d'une façon sou-

Digitized by Google

daine sous l'inspiration la plus inattendue; j'en trouve aujourd'hui un exemple. Par un beau jour de l'année 1868, M. Franz Schrader, de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux, ayant atteint les hauteurs de Gavarni, peut contempler une vaste étendue du versant méridional de la grande barrière jetée entre la France et l'Espagne. A la vue d'une région d'aspect étrange et superbe, l'investigateur, saisi d'une de ces impressions où la pensée s'exalte, prend aussitôt la résolution de se livrer à l'étude méthodique de ce chaos. En présence du massif du Mont-Perdu, il a tout de suite reconnu sur les cartes les fautes les plus graves. Il va donc dresser une carte qui se distinguera par l'exactitude et par le caractère vraiment scientifique. Il faut séjourner au milieu des glaciers, coucher sous le plus misérable abri; mais plus pénible encore est le résultat d'un premier travail. Avec les instruments en usage, on n'obtient que des points isolés dans l'espace; un nouveau moyen est indispensable.

M. Schrader s'applique à le trouver, et il imagine l'*orographe*, instrument simple, d'une grande précision, qui permet de dessiner les points ou les lignes visés par l'opérateur et de reproduire l'ensemble de l'horizon dont l'image sera conservée sous la forme d'un panorama circulaire projeté sur un plan. Ainsi, en dix années, M. Schrader a pu étendre les relèvements de la vallée du Rio-Ara à l'ouest, au massif de Montarto à l'est, le vaste espace où l'on compte les trois grands reliefs des Pyrénées : le Mont-Perdu, les Posets, la Maladetta, et découvrir dans les formes, dans les directions, dans les plissements de ces Pyrénées, des rapports aussi intéressants pour le géologue que pour le géographe.

La nouveauté de la méthode, l'importance des résultats obtenus ont attiré l'attention du Comité qui décerne une médaille d'or à M. Schrader.

Après les excursions sur le terrain peu étudié pourtant à proximité de la patrie, le grand voyage aux régions inconnues accompli au milieu des peuples barbares. Jamais le Comité ne perd l'occasion de rappeler les succès de nos compatriotes dans l'exploration des terres lointaines. Il n'oubliera pas aujourd'hui l'expédition entreprise par MM. Savorgnan de Brazza, enseigne de vaisseau, et Ballay, médecin de la marine, dans l'Afrique équatoriale et occidentale.

Au milieu des difficultés de toute sorte dont les moindres étaient

Digitized by Google

les obstacles naturels, l'ardeur du climat et ces fièvres terribles qui abattent les corps les plus vigoureux, ces hardis explorateurs ont déployé une énergie et un courage admirables.

M. de Brazza, chef de l'expédition, en compagnie de M. Ballay, est parvenu à remonter le cours de l'Ogôoué sur une longueur de plus de 400 kilomètres (fleuve qui se jette dans l'Océan, au sud du Gabon), au delà de la station de Lopé, que n'avait pu dépasser l'expédition de Walker en 1875. Déjà exténués par plusieurs mois de lutte, minés par la fièvre qui avait contraint au retour M. Marche, naturaliste de l'expédition, les explorateurs n'hésitèrent pas à se lancer vers l'est pour relier leurs observations à celles de Stanley. La géographie doit à ce généreux effort la découverte de quatre grands cours d'eau vraisemblablement tributaires de l'immense Loualaba Congo suivi par Stanley : l'Alima, le Lebaï n'goué, la Licona et le Lebaïocoua, dont les noms vont désormais prendre place sur les cartes de l'Afrique.

Les courageux efforts de M. de Brazza et de M. Ballay reçoivent maintenant de légitimes récompenses. M. le Ministre de la marine vient de leur accorder la croix de chevalier de la Légion d'honneur, l'Académie des sciences le prix Lalande, et la Société de géographie leur a décerné hier sa grande médaille d'or. M. le Ministre de l'instruction publique leur réserve également un témoignage d'estime et de sympathie.

Vous le voyez, Messieurs, dans tous les champs de l'activité intellectuelle, aussi bien dans l'exploration des contrées barbares que dans les asiles paisibles de la science, les explorateurs ne manquent pas, tous courageux et persévérants, et honorant leur pays par la grandeur de leurs efforts et par l'importance des résultats acquis.

Digitized by Google

Compte rendu des lectures faites à la section d'histoire et de philologie,

par M. Hippeau, secrétaire de la section.

Séance du mercredi 16 avril 1879.

Documents inédits sur Philippe de Commynes (la Ferme du sel aux Ponts-de-Cé et la Galéasse Nostre-Dame), par M. Ch. Fierville, de la Société havraise d'études diverses.

Une des premières faveurs qui furent octroyées par Louis XI à Philippe de Commynes, en récompense de sa défection, fut une pension annuelle de 6,000 livres, dont 4,000 à prendre « sur toute la revenue de la crue de 60 sols pour chascun muy de sel passant aux Ponts-de-Sée », à partir du 1er mars 1472. Confiée en 1475, au-dessous de sa valeur primitive, à une compagnie de marchands de Tours, elle fut remise en adjudication, et il fallut triompher d'une ligue de marchands ayant manœuvré de concert pour obtenir un rabais considérable. Cette ferme, loin de produire les avantages sur lesquels Commynes avait compté, lui causa beaucoup de désagréments et donna lieu à plus d'un procès.

Il n'y joua pas un rôle fort honorable. Il avait cherché « pour en faire son prouffit » à accroître cette ferme, au détriment d'une pauvre femme, nommée Brizeau, en favorisant un certain Jean Moreau, comme lui serviteur du roi. Les manœuvres frauduleuses auxquelles il se livra sont révélées dans une des pièces du procès par la veuve Brizeau qui déclare que « le sieur d'Argenton qui estoit pour lors roy... vouloit que tout le monde fust content, du moment que luy estoit content. » Mais Commynes eut lieu de se repentir d'avoir voulu faire illégalement la fortune de Jean Moreau.

Celui-ci, qualifié de noble et honorable Jean Moreau, avait, outre les revenus du Pont-de-Cé, « tous les greniers à sel de la Loyre et de tout le royaulme. » Il faisait un grand commerce dans la Méditerranée et était propriétaire d'une grande *galéasse* appelée *Nostre-Dame*. Ses recettes n'étaient pas à la hauteur de ses dépenses; il se trouva dans l'embarras et fit des emprunts ruineux. Les engagements qu'il avait contractés envers Commynes, son principal prêteur, eurent pour effet de rendre celui-ci de plein droit propriétaire

Digitized by Google

de la *galéasse*. Ce ne fut pas néanmoins sans contestations et sans procès qu'il parvint à en devenir le légitime possesseur. C'est à l'intervention du roi Charles VIII qu'il en fut redevable.

Il en fit du moins un noble usage. Il avait été des premiers, en 1492, à monter à cheval quand le roi fit son expédition d'Italie. L'argent manquait; on empruntait à des conditions ruineuses, de tous les côtés. Commynes prêta 6,000 ducats sans intérêt.

Enfin, on avait besoin d'une flotte et l'on en cherchait les éléments dans la marine marchande. Il mit sa galéasse à la disposition du roi qui la fit disposer pour servir de vaisseau amiral, en 1494. « Ce jour, ou le lendemain, dit-il lui-même dans ses *Mémoires*, arriva à Gennes le duc Loys d'Orléans avec quelques naves et un bon nombre de gallées et une grosse galléace qui estoit mienne, que patronisoit ung appelé messire Albert Mély, sur laquelle estoit le dict duc et les principaulx. En ladicte galléace avoit grant artillerie et grosses pièces, car elle estoit puissante; et s'approcha si près de terre que l'artillerie desconfit presque les ennemys qui jamais rien n'avoient veu de semblable; et estoit chose nouvelle en Italie. »

Commynes écrivait ces lignes en 1497; il avait alors cinquante ans et sa mémoire était, dit-on, merveilleuse. « Il devait donc se rappeler, au milieu des nombreuses luttes judiciaires qu'attesta la fin de sa vie, dit M. Fierville, que, quatorze ans auparavant, il avait eu à regretter ce qu'il avait fait pour Jean Moreau, au détriment de la veuve Brizeau, la fermière de la crue des Ponts-de-Cé. Mais il avait autant que possible réparé sa faute en prenant part à la guerre d'Italie, et il le constate avec un orgueil d'autant plus légitime qu'en principe il s'était opposé à l'aventureuse expédition de Charles VIII. »

L'exposé des procès soutenus par l'historien de Louis XI à l'occasion de la ferme qu'il devait à la libéralité du roi, ajoute quelques détails curieux à sa biographie et fait connaître des traits de caractère s'accordant parfaitement avec les opinions admises sur son compte.

M. Fierville a extrait les pièces relatives à ces procès du chartrier du duché de Penthièvre, actuellement réuni aux archives départementales des Côtes-du-Nord. Elles avaient été déjà sommairement indiquées par Mlle Dupont. Elles contiennent un grand nombre de documents concernant la seigneurie d'Argenton et ses dépendances.

Digitized by Google

M. Maggiolo, de l'Académie de Stanislas, a présenté un Mémoire sur la *Statistique rétrospective de l'enseignement primaire en 1789;* il a exposé la méthode qu'il a suivie, les procédés qu'il a employés et quelques-uns des résultats obtenus dans l'œuvre de patience et de patriotisme qu'il poursuit avec une ardeur infatigable. Cette année, il a indiqué les sources où il faut chercher la vérité; il a démontré l'importance des archives, la légitimité des conclusions, des lois que l'on est en droit de déduire du dépouillement des registres des actes de l'état civil, des procès-verbaux des élections, de ceux des opérations relatives à la milice.

Résumant et complétant les chiffres de l'état comparatif et récapitulatif qui lui a mérité une médaille d'honneur à l'Exposition universelle, il a classé les provinces, les départements et les villes d'après le chiffre des 3,401,170 conjoints qui, dans les 16,000 notices qu'il a dépouillées, ont signé l'acte de leur mariage de 1686 à 1690, de 1786 à 1790, de 1816 à 1820, de 1872 à 1876.

Au XVIIe siècle, la Champagne tient la tête avec une moyenne de 49,32 pour les époux, de 22,21 pour les épouses; un siècle après, la moyenne des époux s'élève à 74,54, celle des épouses à 39,49, mais elle perd son rang. La Lorraine, dont la moyenne, en 1690, est de 42,90 époux, 31,47 épouses, occupe le premier rang en 1790, avec une moyenne de 88,95 époux, de 64,98 épouses. Dans la paroisse de Saint-Mansuy, de la ville épiscopale de Toul, la moyenne des époux lettrés est, en 1690, de 96,5, celle des épouses de 68,5. Cent ans après, dans cette même paroisse, la moyenne des époux est de 94,73, celle des épouses de 84,21. « Jamais, Messieurs, dit en terminant M. Maggiolo, l'étude sérieuse des archives n'a été plus utile ni plus nécessaire. Tous, aujourd'hui, nous voulons, dans l'intérêt du présent et de l'avenir, améliorer la situation matérielle, intellectuelle, morale, religieuse de nos écoles. Pour éviter les préjugés, les mécomptes, les vaines théories, les erreurs fatales, il faut interroger le passé. Étudions avec impartialité, *sine ira et studio*, les institutions scolaires de nos pères; eux aussi, ils ont su développer l'intelligence et la conscience de l'enfant. Dieu merci! Dans la patrie de Pascal, de Bossuet, de Fénelon, de Corneille, toujours on a lutté contre l'ignorance. »

M. Morlet, censeur du lycée de Bourges, délégué de la Société

Digitized by Google

havraise d'études diverses : *Victorin de Feltre et la maison Joyeuse ou un lycée modèle au xve siècle en Italie.*

Victorin est une des figures les plus sympathiques que l'on rencontre en étudiant la vie et les œuvres des érudits italiens de cette époque.

L'auteur du mémoire donne quelques détails biographiques curieux sur Victorin, sur sa laborieuse enfance, sur l'ardeur incroyable qu'il apportait dans ses études, et dont l'anecdote suivante peut donner une idée. Désireux de s'instruire dans la science des mathématiques, et trop pauvre pour payer les leçons de l'illustre et non moins avare Braggio Pelacane, il alla jusqu'à lui servir de domestique pendant six mois; n'ayant pu le fléchir par cette admirable patience, il travailla avec tant d'acharnement qu'au bout de six mois il entendait les dix livres d'Euclide et les enseignait lui-même sans préparation à ses élèves. Après avoir occupé la chaire de rhétorique à Padoue, il fut chargé de l'éducation des fils du marquis de Gonzague.

C'est à cette époque, en 1425, qu'il inaugura dans la *Maison Joyeuse* une de ces académies devenues si célèbres, et dont il avait déjà fait l'essai à Padoue. On appelait celle-ci du nom de Casa Joyosa, à cause des peintures qui en ornaient les murs et qui représentaient les divers jeux de l'enfance. M. Morlet commence alors l'exposé du système d'éducation de Victorin : d'abord l'éducation physique, les soins donnés au corps, les exercices gymnastiques, les habitudes de frugalité et de sobriété données aux élèves, les prescriptions imposées aux jeunes gens pour mettre leurs corps en tel état de santé qui lui est nécessaire pour obéir à l'intelligence qui en dirige les mouvements. Vient ensuite l'éducation intellectuelle, les exercices littéraires, le choix des auteurs à étudier, les épreuves auxquelles tous étaient soumis et qui précédaient toujours le choix d'une carrière et même le passage dans ce qui correspondait alors à notre enseignement supérieur.

L'auteur entre dans les détails les plus circonstanciés et en s'appuyant sur des textes recueillis avec soin au sujet du plan d'études adopté par Victorin et de ses méthodes d'enseignement. On y peut remarquer un grand nombre d'idées appliquées aujourd'hui dans nos écoles. On peut citer un grand nombre d'hommes célèbres sortis de l'école de Victorin de Feltre et qui se sont montrés dignes d'avoir reçu les leçons d'un tel maître; et entre autres les quatre fils de

Digitized by Google

Gonzague, Georges de Trébisonde, l'Ognibene de Lonigo, Théodore Gaza, Jacopo de San Cassiano, Lorenzo Valla, liste glorieuse qu'il serait facile de grossir.

M. Morlet termine sa notice par un éloge du caractère et des vertus du maître. Né avec un tempérament ardent, enclin à la colère, porté à l'amour, les deux plus terribles passions que l'homme ait à combattre, il sut si bien les maîtriser que jamais il ne donna prise à la malignité sans cesse en éveil. Il poussait à l'extrême la tempérance et la sobriété. Il n'avait rien qui lui appartînt en propre. Lorsqu'il aurait pu s'enrichir des libéralités de Gonzague, il consacrait toutes ses ressources à entretenir ses élèves pauvres, à leur fournir des livres, à soutenir leurs familles lorsqu'elles étaient dans le besoin. Jacopo de San Cassiano ayant pris la résolution de suivre ses leçons alla en demander la permission au pape Eugène IV, qui lui dit : « Va, mon fils, nous te confions volontiers à lui, car nous ne connaissons pas d'homme meilleur ni plus saint. »

M. Auguste Castan, secrétaire honoraire de la Société d'émulation du Doubs et correspondant de l'Institut, lit un travail intitulé : *Le passage de Gaston d'Orléans à travers la Franche-Comté et ses deux séjours à Besançon en 1631.*

Parmi les faits politiques qui appartiennent à l'histoire de la France en même temps qu'à celle de la Franche-Comté, aucun n'eut pour cette province de plus graves conséquences que l'asile qu'y vint chercher, en 1631, le duc Gaston d'Orléans, frère unique de Louis XIII. Ce fut le premier prétexte d'une guerre à outrance que fit à la Franche-Comté, pendant dix ans, le cardinal de Richelieu, avec le concours du plus farouche des anciens lieutenants de Gustave-Adolphe.

Un fait aussi capital méritait d'être mis complètement en lumière, d'autant plus que les historiens et les chroniqueurs français ne lui avaient accordé qu'une mention sommaire et le plus souvent inexacte. Ainsi, d'après les *Mémoires de Richelieu*, les compagnons de la suite de Monsieur auraient fréquemment oublié de satisfaire leurs hôtes de la Franche-Comté. Les *Mémoires* publiés sous le nom de Gaston d'Orléans en racontent un peu plus, mais sans grand profit pour la vérité. « Ceux de Besançon, disent-ils, promettaient de le recevoir dans leur ville, mais ce ne fut que pour peu de jours, crainte de fâcher le roi, et reçurent Son Altesse d'assez mauvaise

Digitized by Google

grâce, ayant tenu grande rigueur à toute sa cour, tant pour les logements que pour les vivres, qu'ils mettaient à un prix excessif.» Enfin, M. d'Haussonville, l'éminent auteur de l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, dit que Gaston fut obligé de demander comme une grâce au duc de Lorraine «l'asile que lui refusaient grossièrement les autorités d'une cité espagnole.»

Au moyen de documents puisés dans les délibérations municipales de Besançon, dans celles du chapitre métropolitain de cette même ville, dans la correspondance du Parlement de Dôle et dans celle du conseiller Boyvin avec les Chifflet, M. Castan est parvenu à remettre sous leur véritable jour tous les incidents du séjour de Gaston d'Orléans en cette province. Ces documents établissent, contrairement aux récits de source française, que les gens de Monsieur payèrent convenablement leurs hôtes en Franche-Comté; qu'il y eut assaut de courtoisie entre la municipalité bisontine et le frère du roi de France; que le fait de la cherté des vivres à Besançon n'est imputable qu'au prince, celui-ci ayant amené dans la ville toute une petite armée, après avoir annoncé qu'il y venait «avec ceux de sa maison seulement.»

On ne mentionnait qu'un seul séjour à Besançon du frère de Louis XIII, entre le 27 mars et le 10 avril 1631. M. Castan nous fait connaître que le duc d'Orléans revint dans cette ville, depuis le 3 jusqu'au 9 août de la même année, et que les affidés du prince y eurent, pendant dix-sept mois, le plus libre accès. C'est à Besançon que fut imprimé, sous forme de *Lettre au roy*, le premier de ces pamphlets dirigés contre Richelieu, au moyen desquels le parti de Monsieur essaya vainement de soulever en sa faveur l'opinion publique; un exemplaire de cette plaquette est récemment entré à la bibliothèque de Besançon.

Les documents recueillis par M. Castan sur ces deux séjours du duc d'Orléans et de son entourage, à Besançon, lui ont permis de donner à son récit un véritable intérêt. La courageuse persistance de la municipalité de cette ville à soutenir le frère du roi contre Richelieu méritait, de ce prince, une reconnaissance d'autant plus vive que l'on ne pouvait, sans danger, s'exposer au courroux légitime du tout-puissant ministre. Le duc de Roannez écrivit, le 18 octobre 1631, à *Messieurs de la municipalité*, pour leur faire savoir «qu'il avoit reçu lettres de M. le duc d'Orléans, par lesquelles il lui commandoit de visiter *Mesdissieurs* de sa part et leur remercier les

Digitized by Google

faveurs et amitié qu'ils luy avoient témoigné et aux siens.» Cette visite se fit d'une manière solennelle; le duc «priant Mesdissieurs de l'excuser s'il n'estoit venu, en propre personne, leur en faire ledit remerciment, ses urgentes affaires l'en ayant empesché.»

La ville de Besançon devait payer bien cher l'hospitalité si libéralement donnée au duc et à sa suite. Lorsque Gaston, appelé à Bruxelles par sa mère, eut, en quelque sorte, rompu envers la France, pour devenir l'allié de la maison d'Autriche, ceux de ses conjurés qui hésitèrent à le suivre dans cette voie vinrent encore se réfugier à Besançon. Sur l'assurance d'un bon accueil, donné par la municipalité le 22 juillet 1632, au duc de Bellegarde, au chancelier Le Coigneux et au secrétaire de Monsigot, le second de ces personnages venait de s'installer dans la ville, quand tout à coup arriva la nouvelle de la défaite subie par Monsieur à Castelnaudary le 1er septembre, et de l'intention qu'avait Richelieu d'excepter de l'amnistie les trois hôtes de la ville de Besançon.

Quelques jours plus tard (12 septembre), l'Hôtel de ville était informé par l'abbé de Bouillon «qu'il y avoit des troupes du roy de Suède sur les frontières de Lorraine, qui debvoient passer à Montbéliard et se jeter en ceste province.» Cet avis terrifiant ne devait être que trop tôt confirmé. Le dimanche 19 septembre, à deux heures de l'après-midi, les cogouverneurs furent extraordinairement assemblés «pour veoir des lettres à eux escriptes par monseigneur l'archevesque et messieurs du Parlement, portant qu'il y avoit des troupes du roy de Suède sur les frontières de Lorraine, qu'estoient sollicitées d'entrer en ceste province et avoient ordre de piller, voler et saccager tout ce qu'elles trouveroient.»

Ces troupes étaient celles du Rhingrave Otto-Louis, «homme rusé, dit l'historien Girardot, nourri aux guerres de Hongrie et praticque de courses et surprises, puissant de cavalerie, enflé de son bonheur et appuyé des forces de Suède et de France.»

«Ce fut là, dit M. Castan, le début de cette guerre de dix années, durant laquelle Richelieu, au moyen de ses alliés de la Suède, épuisa tous les raffinements de la barbarie, pour faire expier à la Franche-Comté le crime d'avoir été courtoise envers les ennemis de Son Éminence.»

Ce n'est pas seulement, on le voit, un épisode d'histoire franc-comtoise qu'a écrit M. Castan; c'est encore et surtout une démonstration de la fréquente utilité des documents locaux pour l'éclair-

Digitized by Google

cissement des faits en apparence les mieux connus de notre histoire nationale.

L'École royale militaire, sa fondation et ses fondateurs (1751-1788), par M. Taphanel, de la Société des sciences morales, des lettres et arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

Louis XV et d'Argenson ont eu l'un et l'autre, dans la fondation de l'École militaire, une part facile à déterminer : le roi a signé, le ministre a contresigné l'édit de création. Mme de Pompadour a fait davantage : elle s'est intéressée à l'œuvre, elle l'a prise sous sa protection spéciale, elle en a favorisé et peut-être assuré le succès. Toutefois, les encyclopédistes, Marmontel en tête, sont allés au-delà de la vérité en lui décernant, avec de pompeux éloges, le titre de fondatrice. C'est aux frères Pâris, et particulièrement à Antoine, puis à Pâris-Duverney, le troisième et le plus distingué des quatre frères, qu'appartient réellement cet honneur.

M. Taphanel raconte comment les frères Pâris, grâce à un service important rendu, en 1702, à un munitionnaire chargé de faire passer des vivres en Italie pour les troupes du duc de Vendôme, furent appelés dans les bureaux de l'administration des vivres, ce qui leur permit de faire une fortune considérable et d'exercer par suite une influence très grande dans les conseils de l'État. En 1718, Antoine soumit au duc d'Orléans un projet d'École militaire. Il avait été frappé des inconvénients sans nombre que présentait le système alors en usage pour le recrutement des officiers subalternes. Le plan proposé était très vaste; l'établissement avait beaucoup d'analogie avec notre École polytechnique actuelle.

L'exécution de ce projet fut plusieurs fois ajournée, d'abord par suite des entreprises financières de Law, puis par la retraite du duc de Bourbon qui entraîna dans sa disgrâce les frères Pâris, puis enfin par la guerre de la succession d'Autriche.

Duverney sut mettre à profit ces délais; l'expérience lui avait appris à ne pas se fier aux promesses des cours. Il se douta bien que son œuvre, malgré la bonne volonté du roi et des ministres, ne s'accomplirait pas sans difficultés; et n'osant compter sur ses seules forces pour réussir, il chercha à se ménager des appuis. Il eut la bonne fortune de trouver dans Mme de Pompadour une alliée, et, qui plus est, une alliée intéressée. Il lui confia ses vues, lui montra le parti qu'elle en pourrait tirer, les lui fit peu à peu adopter comme siennes

Digitized by Google

et l'amena à ne voir en lui qu'un utile auxiliaire. Elle fut aisément séduite par l'idée d'attacher son nom à une fondation de cette importance. C'était mieux encore que n'avait fait Mme de Maintenon à Saint-Cyr; c'était compléter l'œuvre de Louis XIV en ouvrant un asile aux orphelins de l'armée comme il en avait ouvert un à ses vétérans. « Sire, dit-elle au roi, cette jeune école sera le berceau de la gloire, placé à côté de l'hôtel des Invalides, qui en est la retraite et le tombeau. »

Dans le courant de 1750, Pâris-Duverney donna à l'édit de création sa rédaction définitive. Mme de Pompadour le lut elle-même à Louis XV, qui l'approuva entièrement quant au fond, et s'en remit, pour la forme, à l'examen des personnes compétentes chargées ordinairement de ce soin.

Pâris-Duverney s'était assuré le bon vouloir des ministres Machault, Puisieulx et d'Argenson. Il avait, de plus, soumis le préambule de l'édit au président Hénault, à MM. de Blancmesnil, de Faultrière, Sainte-Palaye, Foncemagne et Falconet.

L'édit adopté par le roi avait encore une dernière épreuve à subir, celle de l'enregistrement au Parlement. Duverney usa de toute sa diplomatie auprès des membres influents de ce corps. Très peu lui résistèrent; l'édit fut enregistré le 22 janvier 1751 et publié aussitôt. Duverney était au comble de ses vœux; Mme de Pompadour ne se montra pas moins heureuse et surtout moins fière. Elle offre à d'Argenson, en souvenir de cette fondation, un cachet symbolique, gravé de sa propre main d'après le dessin de Boucher, et représentant le génie militaire, c'est-à-dire un amour appuyé au fût d'une colonne, ayant à ses pieds une massue, des canons, des étendards, l'écusson de France, et en exergue ces mots qu'elle eût bien voulu pouvoir inscrire au fronton de la nouvelle école : *Pompadour fecit*[1].

L'ouvrage dont le mémoire lu par M. Taphanel n'est qu'un chapitre, doit faire connaître l'organisation intérieure de l'École militaire, les fonctions du personnel, le mode d'enseignement, les

[1] Aux détails fort intéressants contenus dans le mémoire de M. Taphanel, on pourrait ajouter celui-ci : c'est que Louis XV, malgré les sollicitations de Pâris-Duverney, n'avait pu se décider à prendre la peine d'aller visiter son école militaire. Beaumarchais, auquel s'adressa Pâris, usa de tout son crédit auprès des filles du roi pour les engager à obtenir enfin de leur père qu'il daignât se rendre au désir souvent exprimé par l'homme auquel il devait une des plus importantes fondations de son règne. — C. H.

Digitized by Google

exercices, les classes, la discipline, les transformations diverses, les principaux officiers et professeurs, les élèves célèbres, l'histoire, en un mot, de l'institution jusqu'en 1789.

Laugier de Porchères et Arbaud de Porchères, deux des premiers quarante de l'Académie française, par M. de Berluc-Pérussis, président de l'Académie d'Aix.

Si l'on s'en rapporte à Tallemant des Réaux, qui a consacré une de ses *historiettes* à Laugier de Porchères, les deux académiciens dont il est ici question se prétendaient l'un et l'autre de l'ancienne maison provençale de Porchères, mais en répudiant toute parenté et en se traitant mutuellement de *bâtards*. .

Ce qu'il y a de vrai dans cette assertion, c'est qu'effectivement Laugier et Arbaud n'étaient parents en aucune façon. Mais ni celui-ci, ni celui-là ne pouvait se rattacher à la maison de Porchères, par la raison que cette maison n'exista jamais. La prétention de s'en exclure réciproquement eût donc été passablement ridicule et il ne faut retenir de Des Réaux que le fond même de son récit, à savoir que MM. de Porchères appartenaient à deux souches distinctes et ne se faisaient faute ni l'un ni l'autre de le déclarer tout haut. M. de Pérussis, possesseur de documents domestiques qui lui sont venus de l'un d'eux par une succession directe, s'est attaché à les distinguer en recherchant l'origine de leurs deux familles et en fixant les traits principaux de leur biographie et de leur physionomie littéraire.

Honoré de Laugier (1572-1653) fut de beaucoup l'aîné de François d'Arbaud (1590-1648). Il appartint des derniers à l'école de la Pléiade, tandis qu'Arbaud, parent de Malherbe, fut, au contraire, l'un de ses premiers élèves. Laugier était un poète de cour, chargé d'écrire les ballets et les devises des carrousels, et dont les œuvres furent à peu près toujours galantes; son homonyme, par contre, ne traita guère que des sujets religieux et presque ascétiques. On ne s'explique donc pas que Saint-Évremond, dans sa *Comédie des académiciens*, ait prêté à ce dernier les fonctions d'intendant des fêtes royales, ni que Brizard lui attribue le célèbre sonnet à Gabrielle d'Estrées qui, par la date plus encore que par la signature, appartient à Laugier. L'auteur du mémoire regrette que, peu soigneux de sa gloire, Laugier n'ait pas songé à recueillir ses vers, demeurés éparpillés dans les recueils de l'époque, quelques-uns même inédits et non pas des plus mauvais. Et c'est dommage en vérité; car, outre

Digitized by Google

que l'on pourrait étudier chez Porchères cette école à transition qui sépare Ronsard du grand siècle, on trouve chez lui, à côté de ce luxe de *concetti* et d'antithèses qui appartient à son époque plus qu'à lui-même, des inspirations originales, élevées parfois, toujours personnelles. Ils justifient l'estime dont à plusieurs reprises, dans sa correspondance, Malherbe a fait montre à son égard. A ce sujet, M. de Pérussis annonce qu'il prépare pour les curieux une édition de Laugier de Porchères, que les manuscrits qu'il a entre les mains lui permettent de donner aussi complète que possible.

Quant à François d'Arbaud, né en 1590 à Brignoles, il dut à sa parenté avec Malherbe l'avantage de profiter des conseils et des leçons de ce maître en poésie. Il eut l'honneur d'être chargé par lui de publier le recueil posthume de ses œuvres et d'hériter de la moitié de sa bibliothèque. Devenu membre de l'Académie française, il s'en retira peu de temps après, à la suite de son mariage avec Mlle de la Chapelle-Senevoy, et il semble même avoir été remplacé à l'Académie avant sa mort. Patru fut, en effet, appelé à occuper son fauteuil en 1640, et il paraît résulter d'un acte possédé par M. Berluc-Perlussis, qu'Arbaud aurait vécu jusqu'en 1648.

En 1855, un recueil de sonnets manuscrits sans nom d'auteur a été faussement attribué à d'Arbaud, bien que le faire de ces vers indiquât la seconde plutôt que la première moitié du XVIIe siècle. L'auteur du mémoire nous apprend que ces sonnets ne sont autres que les *sonnets chrétiens* de Laurent Drelincourt, pasteur à Niort, né à Niort vers 1625, et mort vers 1680; et que cette œuvre, réputée inédite et publiée pour la première fois, avait eu déjà des éditions avant celle de 1855.

M. le baron de Calonne, vice-président de la Société des antiquaires de Picardie : *Mayeur et échevins au XVe siècle.*

La nomination du mayeur et des vingt-quatre échevins, à Amiens, fut réservée en 1383 aux bourgeois chefs de famille, après avoir longtemps été dévolue aux corporations de métiers, aux *mairies de bannières*, comme on disait alors. Le mayeur et les échevins sortant de charge désignaient aux suffrages des bourgeois trois candidats «*pour de l'un d'eux eslire le mayeur*», les trois qu'ils jugeaient être les plus dignes de prendre la direction des affaires, sorte de candidature officielle qui assurait un grand esprit de suite dans le gouvernement de la cité. Le mayeur une fois élu, on procédait à la nomi-

Digitized by Google

nation des douze premiers échevins, qui en choisissaient douze autres à leur tour.

Le renouvellement de l'échevinage n'est le plus souvent qu'une simple formalité; les échevins reprennent le 29 octobre le siège qu'ils ont quitté la veille, parce que les suffrages se portent avec persistance sur les hommes les plus considérables et les plus capables, sur ceux qui, ayant en quelque sorte vieilli dans le métier, ont donné des gages de bonne administration. Le mayeur n'est rééligible qu'après une année.

Du jour où un citoyen se trouve investi de la première magistrature, il est pour ainsi dire environné d'une auréole de dignité qui commande le respect, parce que nos ancêtres comprennent, comme aujourd'hui les Anglais qui s'inclinent devant la majesté du lord-maire, que le prestige de l'autorité en double la puissance.

Passant ensuite en revue les attributions multiples de l'échevinage, M. de Calonne entremêle son intéressante étude d'anecdotes et de traits historiques qui montrent, prise sur le vif, la vie municipale d'une grande ville au moyen âge.

« L'échevinage, dit en terminant M. de Calonne, n'est pas une sinécure. Il régit les propriétés de la commune et règle les finances de la cité; il donne l'authenticité aux actes de tout genre et constitue dans son sein un tribunal chargé de réprimer les infractions aux ordonnances de police et aux règlements municipaux. Convaincu que son premier devoir est de surveiller l'alimentation, puisque la santé publique et l'existence du pauvre en dépendent, le jour même de l'élection, il désigne ceux qui seront commis à l'inspection hebdomadaire de la boulangerie, de la boucherie, de la poissonnerie, de l'épicerie, des boissons et des différents objets de consommation.

« A la simple police et à la police correctionnelle, l'échevinage joint la juridiction civile et la juridiction criminelle. En toutes matières, le droit commun peut être modifié par ses décrets ou par sa jurisprudence. La souveraineté qu'il exerce au nom des citoyens lui donne le privilège de sceller ses actes du sceau de la commune. De plus, l'échevinage homologue et modifie les statuts des corporations; il pourvoit à la défense de la cité; il encourage les établissements fondés pour le soulagement des pauvres et des malades; enfin, s'il ne favorise point le développement de l'instruction, c'est qu'au moyen âge l'instruction, relevant de l'écolâtre, échappe à sa puissante direction.

Digitized by Google

« Échevinage et centralisation de tous les services sont donc réellement synonymes au xve siècle. Tour à tour juges, administrateurs, capitaines, financiers, économistes, l'activité, le zèle incomparable de ces magistrats ne se démentent jamais, parce que l'amour du devoir et le sentiment d'une véritable fraternité sont gravés au plus profond de leur cœur. »

M. Jules Finot, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône : *Les affranchissements de la mainmorte dans le bailliage d'Amont en Franche-Comté.*

L'auteur passe en revue les faits généraux et les singularités qu'il a recueillis dans quarante-sept chartes ou titres d'affranchissement inédits, provenant des archives départementales et communales de la Haute-Saône. Il montre que l'abolition de la mainmorte et des droits féodaux les plus onéreux est due surtout aux guerres incessantes qui désolèrent la Franche-Comté du xve au xviie siècle. Afin d'arrêter la dépopulation et d'attirer de nouveaux habitants, les seigneurs renonçaient à une partie de leurs droits afin que ceux qu'ils conservaient fussent plus productifs. L'auteur passe en revue les principales redevances féodales signalées en Franche-Comté, fait voir qu'on les retrouve dens les provinces voisines, la Champagne, la Lorraine et la Bourgogne, qu'aucune de leurs appellations ne peut être rapportée à une étymologie germanique ou espagnole, ce qui prouve que le comté de Bourgogne resta toujours français par les mœurs et les coutumes, sous les dominations étrangères qu'il fut obligé de subir. Il expose enfin pourquoi la mainmorte subsista jusqu'à la Révolution, malgré les efforts des intendants pour en provoquer l'abolition.

Vingt-huit années de la Société d'agriculture de Limoges, par M. Édouard Taillebois, membre de la Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.

C'est d'après le second registre des procès-verbaux manuscrits de la Société d'agriculture du Limousin, conservé dans les archives communales de Brive, que M. Taillebois a pu donner une idée de la nature et de l'importance de ses travaux. L'impression générale éprouvée par l'auteur, en feuilletant ce précieux registre, est un sentiment de respect et de reconnaissance pour les hommes qui dirigèrent, avec autant de zèle que de désintéressement, cette œuvre

Digitized by Google

de progrès. Nobles vivant dans leurs terres loin de la corruption de la cour, prêtres consacrant leurs loisirs aux études utiles, bourgeois éclairés et industriels, tels furent les éléments fraternellement confondus composant cette Société d'agriculture, qui eût justement mérité le titre de *Société du bien public*. Le souffle philosophique du XVIIIe siècle avait pénétré dans le Limousin. Son influence bienfaisante contribua puissamment à cimenter l'union nécessaire entre des hommes d'origine et de situation assez distinctes pour que la discorde vînt facilement les diviser, si le but poursuivi, l'intérêt général, n'avait fait glisser parfois sur la divergence des opinions.

La Société, qui compta dès le début, parmi ses membres résidants et ses correspondants, les hommes les plus distingués, exerça une influence sérieuse, non seulement dans la région même où elle opérait, mais encore au loin par l'étendue de ses relations. Elle contribua largement, pour sa part, à la vulgarisation des idées de réforme qui agitaient le pays tout entier. Ce ne fut pas seulement en matière agricole que ces novateurs combattirent l'esprit de routine contre lequel, alors plus qu'aujourd'hui encore, venaient se heurter les hommes de progrès. Les principes d'économie politique et sociale, qui sont en ce moment à l'ordre du jour étaient déjà défendus énergiquement à Brive. Parmi les questions d'intérêt général que traita la Société, M. Taillebois cite celles qui concernent les encouragements donnés à l'agriculture, l'uniformité des poids et mesures, la liberté du commerce, les compagnies des jurandes et des maîtrises, la suppression des ordres mendiants et des biens de mainmorte. Les mémoires sur les améliorations locales sont plus nombreux : la navigation de la Vézère et de la Corrèze, l'exploitation des mines, l'hygiène et la santé publiques, les enfants trouvés, la vaccine, les secours aux noyés, l'art vétérinaire, le commerce et l'industrie du pays et, en particulier, la fabrication de la porcelaine. L'auteur termine son intéressant mémoire par la mention de quelques-unes des œuvres dont se composait au XVIIIe siècle la bibliothèque de la Société.

Séance du jeudi 17 avril 1879.

Notice historique sur le chapitre cathédral et métropolitain de Cambrai, par M. Blin, membre de la Société d'émulation de Cambrai.

L'histoire ecclésiastique de Cambrai a été retracée de nos jours

Digitized by Google

dans deux ouvrages d'érudition, dus à la plume de M. Le Glay, ancien archiviste du département. Il y est à peine question du chapitre métropolitain qui, composé primitivement de cinquante chanoines, en avait encore quarante-trois en 1789. Il fut surnommé le *Séminaire des évêques*, à cause du grand nombre de prélats qui en sont sortis. Les familles les plus distinguées de la province tenaient à honneur d'y faire admettre quelques-uns de leurs membres. Et cependant, ce chapitre, qui ne craignait pas d'entrer en lutte avec son évêque et de jeter l'interdit sur sa cathédrale; qui lançait les foudres de l'Église contre les Cambraisiens indociles et qui obligeait un jour cinquante des principaux jurés et bourgeois à se rendre, malgré les rigueurs de la saison, par groupe de dix pénitents, dans les villes de Reims, de Noyon, de Laon, de Beauvais et de Tournay, pour y précéder la procession, en chemise et pieds nus, portant dans leurs mains des verges, afin de se faire fouetter par les prêtres; puis à renouveler à Cambrai, toujours dans le même costume, cette cérémonie expiatoire; ce chapitre, qui octroyait des chartes de communes à ses sujets d'Onnaing et de Quarouble, et qui, à plusieurs reprises, fit abolir celle de Cambrai et démolir son beffroi, symbole séditieux de l'émancipation communale, ce chapitre, disons-nous, n'a pas encore son histoire, sa monographie. N'est-ce pas là une lacune regrettable ?

Heureusement, un manuscrit que possède la bibliothèque de Cambrai, manuscrit qui n'avait jamais été catalogué et que l'auteur du mémoire n'a retrouvé qu'au mois de février dernier, lui a permis de retracer l'histoire chronologique et biographique de chacun des personnages qui ont possédé les cinquante prébendes canoniales depuis le milieu du XIVe siècle jusqu'à l'époque de la Révolution française. Ce manuscrit, bien que concernant plus spécialement Cambrai, renferme des renseignements qui intéressent plusieurs personnes : ce qui donne encore plus de prix à la découverte de M. Blin. De nombreux démêlés entre l'administration municipale de Cambrai et le chapitre avaient été la conséquence des privilèges exorbitants qui lui avaient été concédés par les empereurs d'Allemagne, possesseurs, à une certaine époque, d'une partie du Cambrésis.

Pour se procurer des ressources, l'administration municipale établissait des impôts de consommation sur la bière, le vin et les spiritueux, etc.; mais elle se heurtait toujours à deux obstacles : le

Digitized by Google

premier, c'est que les prêtres et les nobles se prétendaient exempts de ces droits ; le second, c'est que le chapitre, en sa qualité de *co-seigneur* de la ville, entendait qu'aucun droit d'octroi ne fût établi sans son consentement préalable. De plus, il avait obtenu la faveur de faire entrer dans la ville, sans acquitter aucun droit, un certain nombre de muids de vin. Comme la quantité entrée en franchise excédait les besoins du chapitre, il s'arrogea le droit de vendre aux bourgeois des vins qui n'acquittaient aucun droit de consommation. Par ce moyen, il ne nuisait pas seulement à l'octroi municipal, mais il rendait impossible, pour les laïques, le commerce en gros des vins de diverses provinces; on comprend qu'un tel privilège devait soulever d'incessantes réclamations et que les Cambrésiens ne les souffraient qu'en frémissant.

Le chapitre, du reste, aimait, dit M. Blin, à agir en grand seigneur. Sans doute, il gardait ses privilèges avec une extrême ténacité, mais il ne demanda jamais une exécution capitale pour châtier les insurrections. Quelques bannissements momentanés, des amendes légères, telles étaient les peines les plus ordinaires; et encore préférait-il aux peines pécuniaires des expiations humiliantes pour la bourgeoisie, impatiente de conquérir sa place au soleil. Ainsi, après une émeute ayant eu lieu en 1223, la ville avait été condamnée à une grosse amende pour réparer les maisons des chanoines dont on avait arraché les portes et fenêtres. Mais au lieu de cette amende, le chapitre exigea qu'à la procession de la Chandeleur (2 février) les bourgeois s'y montrassent, portant sur leurs épaules les portes et les fenêtres des maisons canoniales.

L'auteur du mémoire énumère les prébendes des chanoines et fait connaître leurs diverses attributions. Il termine en exposant qu'en 1790, lorsque le chapitre remit au district l'état détaillé de ses recettes et de ses dépenses, il fut constaté que les recettes s'élevaient à 465,000 florins, tandis que les dépenses étaient seulement de 45,000. C'était pour chacun des chanoines un revenu de 10,000 livres tournois.

Un épisode diplomatique à Alger au XVIIe siècle, par M. de Grammont, président de la Société algérienne.

Les trois bombardements que Duquesne et le maréchal d'Estrées avaient fait subir à Alger, n'avaient pas procuré à la France les résultats qu'elle en avait attendus. C'est qu'en effet l'application

Digitized by Google

d'un châtiment de cette espèce tombait à faux, ne punissant pas les vrais coupables, et, par suite, n'amenait aucun changement utile. Si l'on eût mieux connu l'organisation intérieure d'Alger, et si l'on eût compris jusqu'à quel point le sort de la population était indifférent aux Deys et à la milice, on n'eût jamais essayé d'exercer d'aussi vaines représailles.

Le Gouvernement turc, qui opprimait et méprisait les habitants de la ville, ne s'inquiétait guère de voir les bombes chrétiennes écraser quelques masures et allumer quelques incendies. Cette exécution n'eût pu le toucher qu'autant que les bâtiments du Beylik ou les vaisseaux ancrés dans le port eussent été atteints ; et, dans ce cas-là même, cinq ou six mois de *courses* heureuses rapportaient plus qu'il ne fallait pour réparer le désastre.

Depuis longtemps déjà, les Anglais et les Hollandais s'étaient rendu un compte très exact de la situation, et, renonçant à l'inutile emploi de la force, ils cherchaient à se procurer la faveur du Divan par des présents, prodigués aux personnages les plus influents de l'*Odjéac*. En ce moment, ils s'efforçaient tout particulièrement d'exciter les Algériens contre la France, avec laquelle ils étaient en guerre, visant ainsi le double but de créer à leur ennemie des embarras dans la Méditerranée, et de s'emparer eux-mêmes du commerce du Levant. Pour déjouer ces projets, M. de Seigneley se résolut à changer son mode d'action et à combattre ses adversaires par leurs propres armes. Il donna ordre à ses envoyés de rechercher la conclusion de la paix et faire revivre la vieille alliance qui avait duré si longtemps entre les deux États. Les démarches de MM. Marcel et Dussault furent couronnées de succès, et les conditions de la paix furent arrêtées le 25 septembre 1689, malgré les efforts des Anglais, qui distribuèrent vainement plus de vingt mille piastres fortes à la milice pour empêcher la signature du traité.

Chaban, que les janissaires avaient donné pour successeur à Mezzo-Morto, confirma le traité et envoya de plus une ambassade à Mohamned-el-Amin, qui eut audience à Versailles, le 26 juillet 1690, y présenta des excuses pour le passé et prit des engagements pour l'avenir. Cet heureux dénouement fut dû, en très grande partie, à l'influence qu'avait prise sur le nouveau souverain, M. Lemaire, notre consul, homme plein d'énergie et d'intelligence, dont le nom figure avec honneur sur la liste de ces agents dévoués qui

Digitized by Google

représentèrent la France dans les Échelles barbaresques. Il se concilia si bien les bonnes grâces de Chaban, que celui-ci ne faisait rien sans le consulter.

Les Anglais et les Hollandais, voyant qu'il n'y avait rien à attendre de ce prince, s'efforcèrent de causer sa chute et firent des propositions amies à l'Empereur du Maroc, Muley-Ismaël, qui rêvait depuis longtemps la conquête de l'Algérie. Ce souverain assembla une première armée de vingt-deux mille hommes et s'avança vers la frontière orientale. Cette attaque fut repoussée avec vigueur, et Chaban, vainqueur, dicta les conditions de la paix. A son retour à Alger, il reçut tout le long de la route les hommages de ses sujets. Au passage du Chéliff, il trouva M. Lemaire et M. Dussault, qui s'étaient portés à sa rencontre, escortés par les principaux résidants de la nation, pour lui apporter les félicitations de la France. Le Dey se montra tout particulièrement flatté de cette marque de respect et invita les nouveaux arrivés à prendre place à ses côtés, à l'ombre des grands étendards déployés autour de lui, en tête de l'armée. C'était là une faveur insigne qui n'avait jamais été accordée à des chrétiens, et qui dut exciter la jalousie du consul anglais, que le cortège ne rencontra que huit lieues plus loin, ce qui le fit accueillir par le Dey avec la plus grande froideur. Bien que cette petite lutte d'influence ne soit qu'un des faits minutieux de l'histoire, l'auteur du mémoire a cru devoir en faire le récit, autant parce qu'il a trait à des événements assez peu connus, que parce qu'il lui a paru caractériser d'une façon significative les obligations toutes particulières qui incombaient à nos consuls d'Alger.

Vestiges d'un article archaïque roman : al, au, el, *etc.*, *conservés dans le Béarn*, *le Roussillon*, *la Gascogne*, *le comté de Nice et les Cévennes*, par M. Roque-Ferrier, membre de la Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.

On sait que les dialectes méridionaux sont partagés entre deux articles : *lou* et *le*, et que le premier domine surtout en Provence et en Limousin, tandis que le second est particulièrement usité à Toulouse et dans le haut Languedoc.

En étudiant l'idiome classique, Raynouard avait, de plus, signalé un article *el* qui, dans les œuvres des troubadours, s'employait concurremment avec *lo*, mais les exemples qu'il en cita ne furent pas jugés concluants et, depuis la *Grammaire des langues romanes*,

Digitized by Google

de Diez, on n'avait voulu voir en *el* qu'une forme de *lo* dépouillé de sa voyelle terminale et joint à la voyelle, également terminale, du mot précédent.

Quelle que fût, d'ailleurs, l'explication donnée à la présence de *el* dans les textes du moyen âge, on demeurait d'accord de sa disparition définitive, et nul ne supposait qu'il pût encore exister en aucune partie du domaine des idiomes romans du midi de la France.

M. Lespy avait seul constaté dans sa *Grammaire béarnaise*[1] que le langage des cantons de Nay et d'Oloron (Basses-Pyrénées) employait une forme presque semblable pour désigner l'article et le pronom de la troisième personne : *Eth pay* (le père) — *Ere may* (la mère); *eth*, *ere*, signifiaient aussi *lui* et *elle*, de même que *el* et *ela* en languedocien et dans la plupart des dialectes méridionaux.

Les limites assignées à cette forme particulière auraient dû être bien plus étendues; d'autre part, le savant grammairien n'avait pas songé à rapprocher *eth* de la forme *el* des troubadours. Le changement de l'*l* en *t*, tout à fait normal en béarnais, l'en avait-il éloigné? On ne saurait l'affirmer. Toujours est-il que M. Lespy se borna à remarquer que chez les Grecs, comme dans son dialecte, « l'article s'était formé du pronom de la troisième personne; Homère, Hérodote même, employant très souvent comme pronoms les mots qui figurent comme articles dans la prose classique, à partir de Thucydide[2]. »

Mais la mention que fit M. Lespy de l'article *eth* passa inaperçue et les quelques personnes qui la relevèrent ne la rapprochèrent pas plus que lui de l'article *el* de Raynouard. On n'y vit qu'une forme béarnaise, sans relation avec des formes semblables, employées en divers cercles pyrénéens des XVIIIe et XIXe siècles.

Les textes sont, il est vrai, bien rares, et peut-être ne serait-il pas téméraire de les réduire à deux. Le plus important est, en outre, presque absolument inconnu en France. Il a été inséré dans

[1] Pau, Véronèse, 1858, p. 121.

[2] Lespy, *Grammaire béarnaise*, p. 121.

Voy. des exemples de l'emploi de cet article dans les *Cansons béarnaises de Despourrins et autes* (Pau, Vignancour, 1866, in-12), les *Proverbes du pays de Béarn*, etc. par M. Lespy (Paris, Maisonneuve, 1876, in-8°); *Lou petit prestayre*, par A. Fourcade, et la *Statistique des départements pyrénéens*, de Du Mège (Toulouse, 1829, deux in-8°), p. 378 et 379 du tome II.

Digitized by Google

le tome Ier des Mémoires de l'Académie royale de Barcelone, et l'on conçoit qu'il ait facilement échappé aux recherches des philologues et des curieux. Le second se trouve dans le recueil des traductions de la parabole de l'*Enfant prodigue*, faites par l'ordre de Napoléon Ier. Il a été publié, en 1831, dans les *Mélanges sur les langues, dialectes et patois*.

Le texte de l'Académie de Barcelone est, à cause de sa rareté et aussi de son ancienneté relative, utile à citer en entier. C'est un évêque de Comminges qui, au milieu du XVIIIe siècle, écrit dans un langage vulgaire, pour la ville et la vallée d'Aran :

« N..., par la misericordie de Dieu, abesqué de Conmengé : à tous *éts* arciprestes, ritous, caperas, è autes gens de Gleize, è a touts *ets* habitants d'*ere* baleye d'Aran, salut. Attentifs que nous êm, mous chers frays, a' *res* oubligatious, què nosté ministeri mous imposè, de beila ê prené garde à mous madechis, ê â toutes *eres* partides d'*et* troupet, sus *et* quau *et* sent Esprit nous â establits atresqué, etc. [1]. »

Il serait inutile, ajoute M. Roque-Ferrier, de citer autrement que pour mémoire la traduction de la parabole de l'*Enfant prodigue*, insérée dans les *Mélanges sur les langues, dialectes et patois* [2]. Retenons-en seulement que l'article masculin y est constitué en *et* et l'article féminin en *ela*. La traduction elle-même appartient au langage de Saint-Girons (Ariège).

La Gascogne possède donc, sauf quelques variantes dialectales, le même article que l'Oloronais, et il en est de même du Roussillon, coïncidences qui permettent de conclure à l'existence d'un article pyrénéen encore usité aujourd'hui, des bords de la Méditerrannée à ceux de l'Océan [3].

Les constatations justifient l'interprétation et le rôle donnés par Raynouard à l'article *el* des troubadours, mais la situation géographique des pays où l'article archaïque est aujourd'hui usité ne permettra de le considérer comme général au midi de la France, qu'après qu'une vérification minutieuse nous l'aura montré dans

[1] Memorias de la Academia de buenas-letras de Barcelona, tomo I, p. 632.

[2] Paris, Delaunay, 1831, in-8°, p. 506.

[3] Le nombre de pages assigné au présent résumé ne permet pas de signaler les particularités relatives à l'article archaïque du Roussillon et de la Catalogne. Il suffira de remarquer que, dans ce dernier pays, son existence résulte des *Estudios de lengua Catalana*, de M. Milay Fontanals.

Digitized by Google

quelqu'un des dialectes de nos régions de montagnes, ces gardiennes fidèles de l'archaïsme linguistique.

Les présomptions que l'on est en droit de tirer des exemples précités ont été confirmés à M. Roque-Ferrier, par la trouvaille d'un article en *el* dans l'édition du *Dictionnaire languedocien* de l'abbé De Sauvages, que l'on doit à M. d'Hombres-Firmas, son neveu.

On sait que les proverbes sont presque toujours le dernier asile où se réfugient les formes délaissées par l'idiome courant d'une région déterminée. Ils conservent ainsi, pendant quelque temps, une foule d'expressions particulières, de tours et d'idiotismes locaux. Un ternaire cévennol qui a des variantes et des équivalents dans tous les livres parémiologiques du Midi et qui énumère les trois choses dangereuses de ce monde : « le feu, les femmes amoureuses et la mer », renfermait la forme en *el* que laissaient supposer ses similaires du Béarn et de la Gascogne :

« *El* foc, fênnos amoûrouzes é la mar, sou trës câouzos dangheïrouzos [1]. »

Tel est l'exemple moderne du *Dictionnaire* de De Sauvages, qui, du reste, en possède quelques-uns appartenant à l'ancienne langue. *El* y est placé en initiale avec le rôle incontestable de *lou*. Sauf la substitution de l'*l* au *t*, on ne dirait pas autrement à Oloron ou à Betharam; il y a loin du cévennol à l'idiome de l'ancien comté de Nice qui, durant les dernières années, a possédé jusqu'à quatre journaux rédigés en provençal. En parcourant l'une de ces feuilles : *la Bugadiera*, M. Roque-Ferrier y remarqua, à côté de l'article courant *lou*, un article *au* encore usité, lorsqu'il est précédé de la proposition *emb*, *me* (avec). En voici quelques exemples. La destination populaire de cette feuille est un sûr garant que *au* n'y est pas reproduit d'un archaïsme de circonstance :

« Ma l'ensensible tem emb *au* dail à la man. » (15 décembre 1878, 2e page, 3e col.)

« Emb *au* dail à la man taglia indistintamen la vida ai mortal. » (*Ibid.* 3e page, 1re col.)

« Cu es acheu che s'assetta sensa escrupulo emb *au* capeu su la testa, davan un prince, davan un rei, e mema davan un empératour ? » (*Ibid.* 26 janvier 1879, 3e page, 3e col.)

Mais le recueil de proverbes et de dictons niçards, que l'on doit

[1] De Sauvages, *Dictionnaire languedocien*, etc. II, 378.

Digitized by Google

à M. le chevalier Toselli [1], renferme, plus que *la Bugadiera* des témoignages de cet article *au* si singulièrement condamné à suivre la préposition *avec*. M. Roque-Ferrier signale ceux qui montrent que le pluriel de cet article est constitué en *ai*.

« Cu si coucea emb'*ai* can si leva embé de niera. » (42.)

« Lu viei soun de lebre che duermoun emb'*ai* nès dubert. » (31.)

Ici cet article suit la préposition *emb* (avec). On le trouve cependant employé en d'autres cas, mais toujours après une consonne :

« Se un borni n'en voû ghidà un autre, toumboun tout *ai* doui en lou valat. » (108.)

L'article masculin pluriel du niçard est aujourd'hui *lu*.

M. Roque-Ferrier rencontra enfin, dans les *Tablettes d'Alais*, numéro du 11 janvier 1879, l'article cévennol archaïque. Par une coïncidence assez curieuse, cet article est identique de son à celui du niçard. La pièce où il se trouve est un appel en faveur des pauvres, écrit en dialecte alaisien, par M. Blanc, de Boisson, petit village près Saint-Ambroix (Gard) :

> Lous morts soun bién hurous quan soun énd'*âou* bon Diòu :
> Laïssén-lous Dé répâou ; âoucupén-nous das vîous. . . .

M. Aristide Brun, d'Alais, et, plus tard, le félibre Arnavielle, auprès desquels M. Roque-Ferrier se renseigne touchant cette forme si remarquable, l'assurèrent tous les deux qu'elle est assez couramment usitée à Alais et dans ses environs, toutes les fois qu'elle est précédée de la préposition *emb* ou *end* : *Pichot endort-te, qu'anaras au ciel emb* AU *bon Dieu; Siei ana à la casso emb* AU *chi de moun fraire; Dansaren emb* AU *pifre*. Au-dessus d'Alais, dans les Hautes-Cévennes, la diffusion de *au* et de ses similaires est plus générale et ces formes y sont employées au nominatif en même temps que *lou*.

En résumé, dit M. Roque-Ferrier, il semblerait légitime de conclure, soit à titre de certitude, soit à titre de probabilité très grande, que :

I. Un article à formes dialectales diverses : *al*, *au*, *el*, *ei*, etc., est encore usité dans les parties montagneuses du midi de la France et plus particulièrement en Béarn, dans la Gascogne, le Roussillon, les Cévennes, le Languedoc et le comté de Nice.

Toselli, *Recuei de 3176 prouverbi, sentensa, massima*, etc. (Nissa, 1878, in-12.)

Digitized by Google

II. Dans le Béarn, la Gascogne et le Roussillon, cet article a le même rôle que *lou* qui n'y est pas toujours connu. On l'emploie différemment, soit après un mot terminé par une consonne : *sus et cau*, soit après un mot terminé par une voyelle : *que et fioc*, *que eras hemnas*, etc.

Tandis que, dans le plus grand nombre des pays du Languedoc, l'article *le* s'exprime par *lou* et le pronom *lui* par *el*, *eu*, dans les parties montagneuses du Béarn, de la Gascogne et du Roussillon, *et*, *ei*, *ech*, sont très souvent articles et pronoms tout ensemble.

III. Dans les Cévennes et le comté de Nice, *al* et *au* s'emploient comme articles après la préposition *emb*, *end*, *em*, et souvent même après tout autre mot (*tout ai can*). Exceptionnellement, certains cantons des Cévennes maintiennent *et* comme pronom et comme article.

IV. En exceptant les cantons de Nay et d'Oloron, les diverses formes *au*, *al*, *el*, *et*, etc. sont employées en même temps que *lou* et *le*, qui tendent de plus en plus à les supprimer.

V. A défaut de textes, cette extinction graduelle, aussi bien que le domaine exclusivement restreint et montagneux des formes qui nous occupent, permet de croire qu'elles ont précédé les formes *lou* et *le*, et qu'il faut voir en elles les restes d'un article-pronom plus ancien.

Les nominatifs *al*, *au*, *el*, *et*, sont presque toujours parallèles aux génitifs *dau*, *dal*, *del*, *det*, usités sur divers points du Midi et formés par la conjonction, aussi simple que naturelle, des premiers avec la proposition *de* [1].

VII. L'existence d'un article *el* au moyen âge ne doit plus être considéré comme douteuse, cette forme ayant pu être employée concurremment avec *lo* dans le limousin classique, comme *et* est employé concurremment avec *lou* dans le béarnais actuel.

L'enseignement du droit civil en France, vers la fin du XIIIe siècle, par M. Caillemer, doyen de la Faculté de droit de Lyon, correspondant

[1] Cette explication a été, sinon donnée d'une manière régulière, au moins soupçonnée d'instinct par la plupart des poètes méridionaux du XVIe au XIXe siècle. On trouve très fréquemment dans leurs œuvres des exemples de génitifs *dau*, *del*, orthographiés *d'au* et *d'el*.

Digitized by Google

de l'Institut, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Le droit romain n'a jamais cessé d'exister en Occident. Une liste déjà longue, et dont chaque année de nouvelles découvertes viennent accroître l'importance, d'ouvrages de droit romain composés en Occident du VIe au XIIe siècle, montre l'exagération de ceux qui persistent à s'en rapporter au récit traditionnel d'après lequel une renaissance éclatante du droit romain aurait été due à l'école d'Irnerius et à l'apostolat juridique des professeurs de Bologne.

Plusieurs de ces livres donnent une idée favorable de l'enseignement, tel qu'il était alors distribué, au fond et en la forme; on peut mentionner d'une façon toute spéciale un ouvrage encore inédit que possède la bibliothèque de Tubingen et qui a servi de modèle au rédacteur des *Exceptiones legum Romanarum*. Le manuscrit de Tubingen devrait être édité en France, car il a été composé par un professeur français et pour des élèves français.

Il n'y a donc pas eu, à proprement parler, renaissance du droit romain au XIIe siècle. Il y a eu seulement changement de méthode dans l'étude du droit romain.

Les romanistes des siècles précédents avaient fini par négliger les grands monuments de la législation de Justinien et ils se contentaient de résumés, de manuels (*dictata*, *summæ*, *summulæ*, etc). Irnerius et ses disciples de Bologne rappelèrent l'attention sur les sources originales, non pas seulement sur les *Institutes* ou sur *l'Epitome Juliani*, mais sur le *Digeste* et sur le *Code*, qui devinrent l'objet de méditations incessantes.

De plus, en même temps qu'elle remit en honneur les textes, l'École de Bologne donna à l'étude du droit romain plus d'importance qu'on ne lui en avait précédemment accordé. Jusque-là le droit n'était qu'une des branches de la science encyclopédique que tout savant doit posséder. Irnérius et ses élèves montrèrent qu'il est à lui seul une science, et que l'exégèse des livres de Justinien suffit pour remplir la vie d'un homme.

Mais en s'occupant exclusivement des textes, comme ils le firent, les glossateurs tombèrent dans une exagération ridicule. Ils eurent eux-mêmes des imitateurs, et l'on arriva, suivant le mot d'un contemporain, à *glossare glossarum glossas*.

L'École irnérienne fut alors remplacée par une autre école qui introduisit dans la science du droit la dialectique scolastique. Une

Digitized by Google

lutte qui eut lieu à Toulouse, en 1273, entre François Accurse et un des auditeurs qui avait assisté à une de ses leçons, et dans laquelle l'avantage ne resta pas au maître italien, marque la transition entre l'école italienne des glossateurs et l'école française des dialecticiens. Le vaincu est, en effet, le dernier des représentants notables de l'École d'Irnérius; le vainqueur est le chef de la nouvelle école, Jacques de Révigny.

Grâce à Jacques de Révigny, à Pierre de Belleperche et à ses autres disciples, le développement de la science du droit, vers la fin du XIIIe siècle, a été plus général qu'on ne le croit d'ordinaire. Les historiens, M. de Savigny lui-même, citent seulement trois ou quatre villes dans lesquelles le droit était enseigné en France à cette époque. Cette énumération est très incomplète; en compulsant avec soin les archives locales, on verrait que presque toutes les cités de quelque importance ont eu alors leurs *professores juris*. On en trouve mentionnés, pour cette époque, à Grenoble, à Riom, à Alais, à Die, à Lyon.

Les deux plus grands légistes du règne de Philippe le Bel, Guillaume de Nogaret, ancien professeur de droit à Montpellier, et Pierre Dubois, encouragèrent cette propagation de la science juridique.

Les docteurs français jouirent en Italie d'une très haute estime, et la considération qu'ils obtinrent dans leur pays est suffisamment attestée par l'élévation de beaucoup d'entre eux aux dignités épiscopales et même cardinales. Et cependant l'église ne voyait pas avec faveur les progrès réalisés par le droit civil. Richard de Bury, évêque de Durham, écrivait vers le milieu du XVe siècle, « que l'étude du droit civil fait de l'homme l'ami du monde et l'ennemi de Dieu. » Mais le courant était si fort qu'il était impossible d'entraver sa marche. Malgré toutes les défenses, l'Université de Paris donnait les notions de droit romain qu'elle croyait nécessaires pour l'intelligence du droit canonique, et les canonistes allaient demander aux autres universités le titre de *Doctor in jure civili*.

Il existe dans les bibliothèques de Paris, de Leipzig, de Vienne et ailleurs, quelques débris épars dans divers manuscrits de l'enseignement de Jacques de Révigny, de Pierre de Belleperche, de Bertrand, de Montfaner, de Jean Roland, etc. Pourquoi ne réunirait-on pas, pour les publier, tous les fragments connus, dit, en terminant, M. Caillemer? Le chef de l'école dialecticienne mérite-t-il

Digitized by Google

moins d'honneur que ces obscurs glossateurs italiens dont M. de Savigny publiait scrupuleusement, en 1830, les fastidieuses observations? N'y a-t-il pas lieu de faire pour nos compatriotes ce que M. Fitting fait en ce moment pour les moindres prédécesseurs de l'École d'Irnerius?

M. le Ministre de l'instruction publique est venu, à deux heures, assister à la séance, accompagné de M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, et de M. Charmes, chef du bureau des Sociétés savantes. Il a entendu la lecture de cet excellent mémoire auquel il a donné des éloges mérités. Il a écouté avec intérêt une partie du mémoire de M. Roque-Ferrier et de celui de M. de Dion.

M. de Dion, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet, donne l'analyse de plusieurs pièces concernant l'instruction publique dans la petite ville de Montfort-l'Amaury. Les plus anciennes remontent à la fin du XIIIe siècle. Ce sont des brevets d'institution du recteur des écoles grammaticales, c'est-à-dire latines, de Montfort, donnés par les abbés de Saint-Magloire de Paris, patrons des églises de la ville. Une curieuse enquête de 1512 donne le nom des maîtres d'école depuis 1470. Une sentence du Châtelet, de la même époque, décide qu'«au seul abbé de Saint-Magloire compète et appartient de commettre un maître et recteur, pour enseigner, montrer et endoctriner les enfants venant aux écoles de la ville de Montfort»; un jugement du lieutenant général du bailliage de Montfort, de 1587, règle les droits du directeur de l'école et le salaire du sous-maître écrivain et de l'abécédaire. Les pensions privées devaient, deux fois par jour, envoyer leurs élèves à la principale école. La gratuité est stipulée dans toutes les écoles, pour les enfants pauvres, sur une liste dressée par le maire et les échevins. Au milieu du XVIIe siècle. la fondation d'un couvent de la congrégation de Notre-Dame assure l'instruction gratuite des jeunes filles. Mais au XVIIIe siècle cette gratuité n'existe plus pour les garçons et n'est rétablie, en 1751, que par des fondations particuculières, emportées comme le reste, par la tourmente révolutionnaire. Liant le passé au présent, l'auteur termine en signalant les efforts tentés par une société pour le développement de l'instruction primaire, qui existe dans le canton de Montfort, depuis près de cinquante ans.

Digitized by Google

L'Abbaye de Volx et la chapelle romane de Notre-Dame-de-Baulis, par M. Charles d'Ille, membre de la Société historique de Provence, à Aix.

L'abbaye de Volx, fondée par Jean II, évêque de Sisteron, fut dotée, en l'an 812, par l'empereur Charlemagne, des revenus de plusieurs églises que l'on a longtemps supposées être situées dans l'intérieur de la ville de Manosque. M. d'Ille démontre, d'après le texte même de la charte de concession, qu'elles étaient situées dans le territoire même de Volx (Basses-Alpes). L'une de ces églises, la chapelle de Notre-Dame-de-Baulis, subsiste encore dans un remarquable état de conservation. C'est une charmante petite église romane, aujourd'hui abondonnée. M. d'Ille demande qu'elle soit classée parmi les monuments historiques, moyen le plus sûr de sauver cet antique monument de la destruction.

Les possessions des comtes de Champagne dans l'Auxerrois et le Nivernais pendant les XIe et XIIe siècles, par M. Challe, président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Les comtes de Champagne étaient, au commencement du XIIIe siècle, seigneurs de la ville de Montbard et possesseurs d'un grand nombre des châtellenies de l'Isle-sur-Serein et de onze châteaux, d'une abbaye et de deux prieurés. Ces suzerainetés sont mentionnées dans les registres dits *Feoda Campaniæ*, ou livres des vassaux de Champagne, qui existent en manuscrits à la Bibliothèque nationale. Tant que le comté d'Auxerre et celui de Nevers furent réunis dans la même main, c'est-à-dire avant 1199, les registres mentionnent pour vassal unique le comte de Nevers. Dès qu'ils furent séparés, on attribua distinctement à Hervé, comte de Nevers, et à Pierre, comte d'Auxerre, ce qui regardait chacun d'eux.

L'auteur du mémoire a voulu rechercher quelle était l'origine de ces droits de suzeraineté qui, outre les abbayes et prieurés, portent sur des forteresses situées presque toutes sur une ligne droite de vingt lieues de longueur, depuis Montbard jusqu'à Saint-Sauveur, qui coupe en deux le territoire de l'ancien Auxerrois. Il est à remarquer que cette ligne traverse l'Armançon, le Serein, la Cure et l'Yonne, et que, tant sur les rives de l'Armançon que sur celles de l'Yonne, deux de ces châteaux sont situés en face l'un de l'autre, en même temps qu'un seul château existe sur chacune des deux autres rivières qui sont plus facilement guéables.

Digitized by Google

La solution de la question se trouve dans les documents qui se rapportent à l'histoire des comtes de Champagne et à celle des comtes d'Auxerre et de Nevers, dans la période si tourmentée du XIe siècle.

M. Challe fait, en quelques pages, un résumé substantiel des événements qui accrurent successivement le domaine des comtes de Champagne, depuis Eudes, le premier comte, jusqu'à Guillaume, qui combattit pendant cinquante ans pour reconquérir l'héritage paternel. Lorsque la guerre soulevée par lui prit fin, le comte de Champagne se trouvait en possession des châteaux et des places indiqués ci-dessus, dont neuf sur une ligne parfaitement droite et les autres dans le voisinage de cette ligne et servant d'appui aux autres. Montbard était très rapproché de la frontière de Champagne et presque limitrophe du pays de Bar-sur-Seine, et Saint-Sauveur est si peu éloigné du comté de Sancerre qu'on le voit du haut de son donjon et que l'on dit proverbialement dans ce pays que «quand il fait beau, on entend aboyer les chiens du Berry.» C'était comme un pont fortifié jeté sur l'Auxerrois pour passer librement de la Champagne dans l'Auxerrois. Cent ans après, Montbard et Rougemont étaient encore entre les mains du comte de Champagne, à qui ils pouvaient être utiles en temps de guerre contre le duc de Bourgogne ; mais les forteresses et les châtellenies qu'il ne possédait pas étaient inféodées au sire de Montréal et aux comtes de Nevers et d'Auxerre, qui, par là, restaient tenus envers lui des devoirs de vassalité.

C'est que, dans l'intervalle, il était survenu une grande modification dans la situation du comté de Champagne, dont, après la mort du comte Thibaut, en 1089, les États avaient été partagés entre ses enfants. Les comtés de Blois, de Chartres, de Châteaudun et de Sancerre avaient été détachés de la Champagne. Les deux premiers y revinrent plus tard, pour en être définitivement séparés après la mort de Thibaut II, en 1152. Dès la première de ces époques, et surtout depuis la seconde, le comte de Champagne, pas plus que ceux de Sancerre, de Chartres, de Châteaudun et de Blois, n'avait aucun intérêt à conserver la possession des forteresses de l'Auxerrois, dont la garde et l'entretien étaient fort coûteux et le profit absolument nul. C'est pourquoi, sans doute, il se décida, non à les abandonner, mais à les inféoder, ce qui lui donnait pour vassaux, dont l'aide pouvait, en beaucoup de cas, lui

Digitized by Google

être utile, le sire de Montréal et les puissants comtes d'Auxerre et de Nevers.

SÉANCE DU VENDREDI 18 AVRIL 1879.

Notice historique sur le collège d'Albi, de 1369 à 1623, par M. Baudel, censeur des études au lycée de Saint-Omer, membre de la Société des études littéraires du Lot.

C'est en 1369 qu'on trouve pour la première fois dans les comptes de la ville d'Albi des dépenses relatives à l'instruction. Il y avait à cette époque, à Albi, deux collèges : l'un ecclésiastique, dit de Sainte-Gemme ; l'autre, laïque, dépendant des consuls. M. Baudel ne s'occupe que du dernier. Le collège ecclésiastique de Sainte-Gemme disparut d'ailleurs vers le milieu du XVIe siècle et fut réuni au collège municipal.

Les principaux gérants étaient nommés après un concours. Des indemnités étaient accordées aux concurrents malheureux, et la ville passait un bail d'un an avec le vainqueur. Le taux de la rétribution scolaire était des plus modiques, de dix à vingt-cinq sous par an, et les enfants de la cité et consulat d'Albi en étaient exempts.

C'est au XVIe siècle que l'enseignement, dans les écoles d'Albi, prit le plus grand essor. En 1542, c'est-à dire en pleine Renaissance, l'étude de l'antiquité était en quelque sorte mise partout à l'ordre du jour. François Ier venait de fonder le Collège de France. Il appelait l'Université de Paris sa fille aînée. Il encourageait les savants à faire des voyages d'exploration. Un enfant d'Albi, élève des écoles de cette ville, Pierre Gilles, très versé dans le grec, le latin, la philosophie et l'histoire naturelle, fut envoyé en Orient par ce prince. Sous la protection du monarque, les études se développèrent d'une manière brillante. Guillaume Lapidarius obtint au concours la régence du collège. La place de maître-régent était, en effet, donnée après un concours public. Il avait lieu au mois de juin, vers la Saint-Jean, devant un jury composé des consuls et des lettrés de la ville, docteurs, avocats, prêtres et religieux. Des indemnités de route et de séjour étaient accordées aux concurrents malheureux, et l'on passait un bail avec le vainqueur. Lapidarius était un homme de mérite. C'est pendant sa direction, en 1543, que fut composé, pour les écoles, un remarquable règlement en vingt-sept articles. Programmes d'enseignement, recrutement des

Digitized by Google

maîtres, rétribution scolaire, question de discipline, tout y est prévu avec sagesse et parfaitement ordonné.

Le nombre des professeurs est augmenté. Le principal-régent doit s'adjoindre un poète et un grammairien, et, de plus, « un ou deux personnages pour dire les leçons aux petits enfants non ayant maîtres ou pédagogues. »

L'ordonnance d'Orléans (janvier 1560) amena entre la ville et le chapitre un procès qui dura près de cinquante ans. Les chanoines ne voulaient pas livrer aux consuls les revenus de la prébende dite préceptoriale, et le différend ne fut définitivement apaisé qu'en 1608. Pendant cette lutte, cause de décadence à laquelle vinrent s'ajouter les guerres de religion, le collège d'Albi, sans être très prospère, resta toujours ouvert. Avec les revenus de la prébende préceptoriale, il fut organisé sur de plus larges bases.

Mais les changements trop fréquents de maîtres et d'administrateurs nuisaient à son développement. Aussi les habitants résolurent de s'adresser à une congrégation religieuse. Des négociations furent engagées avec les doctrinaires qui demandèrent une subvention de dix-huit cents livres; mais les jésuites qui ne voyaient pas sans jalousie grandir l'œuvre de César de Bus, firent rompre ces négociations et sollicitèrent pour leur compagnie, par l'intermédiaire du premier président du Parlement de Toulouse, la direction du collège d'Albi. Ils l'obtinrent, et le contrat définitif fut signé dans le palais épiscopal, le 19 mai 1623.

Un épisode de la paix de Brétigny; les otages audomarois (1360-1371), par M. Lauwereyns de Roosendaele, membre de la Société des antiquaires de la Morinie.

La ville de Saint-Omer se réjouissait de la paix de Brétigny qui venait de réconcilier les rois de France et d'Angleterre, et de mettre fin pour des années aux terribles dévastations dont elle avait beaucoup souffert. Mais elle ne connaissait pas encore toutes les clauses du traité de paix. Or, un événement dont elle s'était réjouie quatorze ans auparavant allait, à sa grande surprise, tourner à son préjudice.

En 1346, le premier roi Valois avait, en appelant deux bourgeois de Saint-Omer à siéger dans son conseil, conféré à cette ville le titre de *bonne ville du royaume*, et le traité de Brétigny portait que deux bourgeois de chacune des bonnes villes de France

Digitized by Google

iraient « tenir hostage ou lieu et place de la personne du roi Jehan » jusqu'à payement intégral de la rançon.

Les mayeurs et échevins de Saint-Omer furent informés de cette clause fâcheuse par une lettre en date du 13 novembre 1360, écrite de Hesdin, par le roi Jehan lui-même, qui avait quitté Calais le 25 octobre. On peut se faire une idée de l'effet produit par cette lettre « sur les très chiers et bien amés mayeur et échevins de sa bonne ville. » Les « souffisantes personnes » réclamées par le roi Édouard ne pouvaient être prises, en effet, que parmi les échevins de l'année ou parmi ceux des années passées. Ce furent les citoyens Jehan Hanghebosc et George Mainabourse qui furent choisis. Ils justifiaient, par la notabilité de leurs familles et aussi par la leur propre, leur envoi en Angleterre ; car leurs noms et eux-mêmes figurent presque sans interruption sur les listes des échevinages, dès une époque fort éloignée de la date de 1360 et longtemps après leur retour d'Angleterre. Jehan Hanghebosc mourut à Londres après sept mois de captivité. L'auteur du mémoire raconte les phases diverses de l'élection des otages par le magistrat de Saint-Omer, leurs remplacements successifs au bout d'une année ; les contestations avec les autres villes de l'Artois, appelées à contribuer à leur entretien (Hesdin, Béthune, Aire, Boulogne, Étaples, Fauquembergue, Desvres); les envois d'échevins à Londres, pour visiter et réconforter leurs concitoyens, et enfin, le rachat des otages audomarois par la ville de Saint-Omer qui n'avait jamais cessé de leur témoigner son dévouement et son affection.

Les lettres de congé délivrées aux derniers otages de la ville de Saint-Omer, le 29 novembre 1371, portent que la somme de *quinze cents francs d'or* a été intégralement payée au roi Édouard pour la rançon de Collard Dane et de Baudoin de Boulogne.

Les revenus du duché de Nivernais, d'après des documents originaux, par M. Lehugeur, professeur agrégé d'histoire au lycée d'Angers.

M. Lehugeur a entrepris d'étudier l'état du duché de Nivernais sous l'ancien régime. Les ducs de Nevers, dit-il, ont été au nombre des derniers grands seigneurs français ; le Nivernais fut un des pays où la féodalité se survécut à elle-même le plus longtemps. Sans doute il n'avait pas échappé à la centralisation administrative ; il était devenu une élection de la généralité de Moulins : le roi entendait y être le roi comme partout ; mais le duc de Nevers

Digitized by Google

était sujet et courtisan sans cesser d'être duc; ses prérogatives avaient été diminuées, mais non détruites. Ses droits et ses biens, pour n'être plus que des débris, n'en étaient pas moins considérables : il était encore un homme public. Le Nivernais était à la fois une province du royaume et le domaine d'un duc.

M. Lehugeur détermine l'étendue et la population des domaines du duché : l'unité territoriale qui composait ce domaine était la châtellenie; on comptait trente-deux châtellenies ressortissant au bailliage de Nevers, vingt-quatre pour le Nivernais proprement dit et huit pour le Donziois. Les revenus du duché se composaient principalement des revenus des châtellenies. Chaque châtellenie était affermée; on a conservé un grand nombre de ses baux. Au fermage se joignaient des droits féodaux: affermer une châtellenie, c'était affermer non seulement une terre, mais aussi les droits attachés à cette terre.

A ces revenus s'ajoutaient d'autres revenus d'origine diverse, tels que péage, produit des forges, etc., enfin le produit des droits féodaux qui ne pouvaient être affermés et qui s'appelaient les casuels.

Le produit total s'élevait, en 1717, à 54,818 livres; en 1776, à 95,985 livres; en 1778, à 130,464 livres.

Le duc de Nevers est donc un grand propriétaire; la noblesse au XVIIIe siècle ne possède que la cinquième partie du sol : le duc de Nevers n'en laisse pas la moitié à ses vassaux nobles, à la couronne, aux communes, au peuple, au clergé. Sous le grand propriétaire, on aperçoit le grand ligueur.

Note historique sur les archives communales de Cambrai, par M. Durieux, de la Société d'émulation de Cambrai.

On peut faire remonter la pensée de recueillir les pièces dont se composent ordinairement les archives, jusqu'à l'époque de la formation des communes. Après le partage de la monarchie franque, Cambrai, devenu, en 884, ville de l'Empire, fut considéré comme neutre, par suite de la donation du comté de Cambrésis par l'empereur Henri le Saint, à l'église de Cambrai, en 1007. La ville jouit dès lors, plus ou moins réellement, en le payant plus ou moins cher, du droit de former, avec la petite province dont elle était la capitale, un État autonome, reconnu tel, successivement ou simultanément, selon les circonstances, par les empereurs d'Al-

Digitized by Google

lemagne, les rois de France et d'Espagne, et même par deux rois d'Angleterre; ces reconnaissances donnèrent lieu à quantité d'actes de protection, de garantie, de maintenue, de neutralité, qui ont fourni aux archives une série nombreuse de pièces importantes.

Depuis cette époque, les archives de Cambrai ont donné lieu à un assez grand nombre d'inventaires et particulièrement au XVIe et au XVIIe siècle. Elles sont riches en documents, qui permettent d'étudier à fond les institutions et les usages, ainsi que les débats ayant eu lieu à plusieurs reprises entre les autorités civiles et ecclésiastiques. Ces archives, elles-mêmes, ont leur histoire : elles ont été plus d'une fois dépouillées et ont couru plus d'un danger.

L'administration échevinale avait résolu, en 1785, de reconstruire la façade de sa maison de ville, qui tombait en ruines. Ce projet, qui reçut un commencement d'exécution l'année suivante, entraîna des modifications intérieures dont les archives devaient souffrir, bien qu'un local spécial leur eût été affecté dans les plans dressés par l'architecte. Le déplacement des divers documents causa dès lors un désordre qui devint, pour ainsi dire, l'état normal du dépôt. En vertu de la loi du 5 brumaire an IV, la municipalité reçut, le 3 ventôse, les papiers du district qui devaient grossir les archives communales. Quelques jours après, le 22, un arrêt du département du Nord attribua de nouveau à la municipalité tout ce qui avait trait aux ventes et aux locations des biens nationaux. Transportées, par suite des circonstances, en divers lieux, les archives furent exposées à des détériorations et à des pertes regrettables. Leur existence se trouva régularisée et consolidée par la nomination, en l'année 1808, d'un conservateur. Le secrétaire en chef de la mairie fut le premier archiviste titulaire et il eut pour successeur, en 1822, M. Leglay, qui commença à mettre de l'ordre dans les pièces nombreuses dont se compose ce précieux dépôt. L'auteur du mémoire, M. Durieux, présentement préposé à la garde des archives de la ville, en a commencé l'inventaire analytique qui permettra désormais aux érudits de se livrer à leurs travaux et d'y faire des recherches.

Fourvière et Ainay sous la domination romaine et les premiers chrétiens à Lyon, par le baron de Raverat, vice-président de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

La plupart de nos historiens et de nos traditions religieuses se

Digitized by Google

plaisent à considérer l'ancien théâtre romain, dont les vestiges existent encore dans les enclos du refuge de Notre-Dame-de-Compassion et du pensionnat des Minimes, sur la colline elle-même, comme le lieu où se consomma le martyre de saint Pothin et de ses quarante-sept compagnons, lors de la persécution de l'an 177 de notre ère. C'est une erreur qui paraît provenir du nom d'amphithéâtre que lui ont faussement attribué nos anciens auteurs et nos anciens plans de la ville. C'était simplement un théâtre disposé pour les représentations scéniques, pour les exercices de la musique et les jeux de la danse, et par cela même peu propre à pouvoir être transformé en une arène pour les combats de gladiateurs et de bêtes féroces. Les chroniqueurs qui se sont occupés de cette question l'ont traitée d'après les fausses interprétations des textes d'Eusèbe et de Grégoire de Tours. M. de Raverat soutient que ce n'est pas devant l'autel de Rome et d'Auguste, ni à l'île d'Ainay, ni à Bellecour, ni à Saint-Nizier, ni au pied du coteau de Saint-Sébastien, que se sont déroulées les diverses péripéties de cet événement.

Ceux qui placent le lieu du supplice dans l'île d'Ainay, y trouvent-ils le cirque, le temple et l'autel d'Auguste que des preuves matérielles fixent à Saint-Sébastien?

Ceux, au contraire, qui le voient à Saint-Sébastien, y rencontrent-ils l'île d'Ainay?

On doit conclure de ce dilemme que, puisque aucune de ces localités ne présente les conditions requises et sont en désaccord avec les textes, le lieu où les premiers chrétiens souffrirent le martyre doit se chercher ailleurs.

L'opinion de M. le baron de Raverat est que tous les événements relatifs à la première persécution des chrétiens lyonnais se passèrent dans la ville romaine, sur la colline de Fourvière, sur le pic d'Ainay et dans la partie du Rhône qui en baignait le pied. Ce pic portait le nom d'Ainay en raison de sa position sur le vaste amas d'eaux dispersées dans ces terrains d'alluvion moderne et formant archipel; et si la petite île émergeant des flots en face du promontoire prit la même dénomination, c'est grâce à sa proximité de ce dernier qui, aujourd'hui comme dans l'antiquité, présente à tous les yeux un aspect pittoresque tout particulier.

L'amphithéâtre où les chrétiens subirent leur glorieux martyre était situé au pied de la colline; il occupait l'espace compris entre le Treyve du Gourguillon et la rue de la Bombarde, sur une

Digitized by Google

partie de la rue Tramassue et de la place Saint-Jean, là où l'on voit aujourd'hui le petit séminaire. Son grand axe, de 100 mètres environ, courait le long de la colline contre laquelle s'adossait une partie des gradins.

Des archéologues distingués ont constaté l'existence de cet amphithéâtre et en ont donné la description. Mais aucun d'eux n'a soupçonné que c'était là précisément que nos chrétiens avaient soutenu leur dernier combat.

«Nous sommes les premiers, dit en terminant M. le baron de Raverat, à émettre la pensée, à adopter, à établir le fait que là fut vraiment l'arène sanctifiée par les épreuves de nos martyrs; et cela, sans nous éloigner du texte d'Eusèbe qui, au contraire, s'y trouve expliqué de tous points et de la façon la plus satisfaisante.»

Introduction à l'histoire du pays Boulonnais, par M. Deseille, archiviste de la ville de Boulogne, secrétaire de la Société académique.

Après avoir exposé ce que les chroniques ont transmis sur les origines de cette contrée et les colonies qui s'y sont établies, l'auteur entre dans quelques détails historiques et s'attache principalement à faire connaître la ville et le port de Boulogne et leur développement progressif. Les rois de France avaient accordé aux habitants de nobles privilèges. Ce qui les distingua dès les premiers siècles, ce sont leurs instincts belliqueux, et les historiens ont donné de grands éloges à leur bravoure. Sous le règne de Louis XIV, le chiffre des soldats levés dans le pays fut considérable. Onze régiments et quatre compagnies étaient recrutés sur 35,000 habitants : ce qui était énorme; car, outre les troupes régulières, il existait encore une milice bourgeoise, et la *jeunesse bourgeoise* était aussi réunie en compagnie avec mayeur ou capitaine à sa tête.

Dans cette introduction à une histoire complète du Boulonnais, M. Deseille a traité successivement : des mœurs, des usages et du caractère des habitants du pays; de l'organisation religieuse de l'ancien diocèse; du régime féodal et communal.

L'auteur considère l'administration provinciale établie par lettres patentes de 1766, comme ayant puissamment contribué au développement du pays Boulonnais et préparé les améliorations dont il a été depuis l'objet.

Ce corps, ou conseil d'administration, se composait d'un président, de huit administrateurs dont deux pris dans le clergé, deux

Digitized by Google

dans la noblesse et quatre dans les communes. C'est le premier corps de ce genre qui ait existé dans le royaume, et il a suggéré l'idée des assemblées provinciales. Cette administration fut la dernière forme donnée à une institution qui remontait aux temps les plus anciens. De toutes les provinces qui composaient la France, le Boulonnais resta le seul pays dont les franchises tenaient à sa constitution primitive. Par ces assemblées, qui rappellent les réunions plénières de la France, le Boulonnais se maintint dans ses droits et put résister au régime fiscal.

« Jamais, dit un écrivain cité par M. Deseille, les grandes routes du Boulonnais n'ont été arrosées de la sueur et des larmes des habitants de la campagne. On n'y a jamais vu le peuple courbé sous l'odieuse et tyrannique servitude de la corvée. Une taxe répartie sur toutes les propriétés, sans distinction d'ecclésiastiques et de nobles, fut d'abord employée pendant quelque temps à ces travaux et l'octroi la remplaça. » L'union, l'amour de l'indépendance, un courage éprouvé, des services rendus à la patrie française, et qui lui valurent de nombreux privilèges dont il était fier, l'attention constante à réprimer toute atteinte aux droits de la « Communauté et république de la ville », voilà, dit M. Deseille, ce qui fit du pays Boulonnais un pays d'élite.

Les présidents Langebaston et Daffis, ou la magistrature à Bordeaux, pendant la Saint-Barthélemy et la Ligue, par M. Combes, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

L'auteur, après un tableau vif et éloquent des passions politiques et religieuses qui animèrent les principaux personnages du XVIe siècle, représente la magistrature comme tenant le milieu entre les fanatiques des deux religions qui étaient les naïfs, et les ambitieux qui étaient les habiles. Elle défendait la tolérance qui n'était nulle part, et le droit qui était alors où était le roi. C'étaient de Thou et Achille de Harlay à Paris, Duranti et l'avocat général Daffis à Toulouse, Groulard à Rouen, et le premier de tous, celui qui pendant huit ans de ministère sut former et choisir ces illustres magistrats, le chancelier de L'Hôpital. Tous ces grands centres eurent les leurs, érudits, courageux, fidèles, et Bordeaux, centre du Sud-Ouest, ne fit pas exception à la règle. Le premier président de son Parlement, Langebaston, aimait singulièrement les édits de tolérance, et l'on se défiait généralement de ses messes comme on se

Digitized by Google

défiait de celles du chancelier. Les catholiques et le peuple ne pouvaient le souffrir; deux ou trois exaltés du Parlement ne l'aimaient pas davantage. Lors d'un voyage à Bordeaux de Catherine de Médicis et de Charles IX, ses ennemis demandèrent son renvoi et incriminèrent son indulgence. Ils furent trompés dans leur espoir. Michel de L'Hôpital fit son éloge en plein Parlement et déclara que l'édit de janvier, édit de tolérance, était la loi éternelle de l'État. « Je loue ma justice, dit le roi, d'avoir fait son devoir : si quelqu'un a encore les armes à la main pour cause de religion, je saurai bien les lui faire quitter. »

Mais après le départ de la cour, Bordeaux continua à subir son terrible gouverneur, Blaise Montluc, auquel, en plus d'une circonstance, le président Langebaston eut le courage de résister. Il sut réprimer avec la même fermeté les tentatives séditieuses des prédicateurs dont les sermons excitaient les passions populaires.

Il retira à un certain La Godine, le plus fougueux de tous, le droit de prêcher, et le roi lui-même, écrivant une lettre rédigée par L'Hôpital, bannit l'agitateur de France. La disgrâce de L'Hôpital et l'influence des Guises rendirent au fanatisme religieux tout son pouvoir. Les affreux massacres de la Saint-Barthélemy en furent la conséquence.

A Bordeaux, un prédicateur plus dangereux que La Godine, Edmond Augier, donne le signal de l'intolérance et du carnage. Montpezat à Blaye, Montferrand à Bordeaux, exécuteurs sanguinaires des ordres de la cour, eurent sous leurs ordres des massacreurs qui, parcourant les rues, coiffés de chapeaux rouges, égorgèrent les conseilllers Guilloche et Savin avec cent soixante-quatre protestants. Langebaston échappa à la mort, sauvé par le dévouement du capitaine Morville, commandant un des châteaux de Bordeaux.

Après une saisissante peinture des événements dont Bordeaux fut le théâtre pendant cette époque douloureuse, M. Combes montre le roi de France et sa mère dominés par les Guises, devenus encore plus puissants sous le règne de Henri III. Le président Langebaston était mort, et le nouveau président du Parlement de Bordeaux, Guillaume Daffis, beau-frère de Duranti, fut aussi probe et aussi énergique que son prédécesseur. Secondé par le gouverneur militaire Matignon, il put résister aux ligueurs et servir utilement la cause royale. Lorsque, après les États de Blois, Matignon vint annoncer au Parlement que « les deux frères rebelles avaient été mis à

Digitized by Google

mort,» le président Daffis l'engagea à renouveler son serment au roi, et ordonna des poursuites contre les fanatiques de la Ligue. Malgré leurs menaces et leurs complots, il fit fermer les écoles des jésuites, et dispersa les religieux à Blaye, à Saint-Macaire et à Agen. Après l'assassinat de Henri III, il ne reconnut pour roi que Henri IV.

Le Parlement et son digne président accueillirent avec empressement l'édit de Nantes, disciples fidèles de Michel de L'Hôpital. La liberté de conscience, consacrée par cet édit célèbre, la liberté de conscience, qui résume toutes les libertés, ne fut, dit en terminant M. Combes, un danger que pour Henri IV, pour celui à qui le monde la devait : un monstre ramassa le poignard de la Ligue, le poignard de Jacques Clément, et en frappa ce roi vaillant et philanthrope.

Dans une brillante péroraison, l'auteur rappelle et lit avec émotion la page admirable dans laquelle l'historien Michelet flétrit la doctrine barbare qui justifie les meurtres politiques au nom du *salus populi*.

L'industrie et le commerce en Bretagne à la fin du xve siècle, par M. Dupuy, professeur au lycée de Brest, membre de la Société académique.

A la fin du xve siècle, le tiers état en Bretagne se livrait avec une activité remarquable au commerce et à l'industrie. L'organisation industrielle était la même que dans le reste de l'Europe. Chaque métier formait une corporation composée de maîtres, d'ouvriers et d'apprentis. Ces corporations étaient avant tout des sociétés de secours mutuels, garanties par l'État. Elles avaient déjà une tendance au monopole. Les industries les plus importantes de la Bretagne étaient, à cette époque, l'exploitation des marais salants, les fabriques de toile, et surtout des fabriques de draps.

Les marais salants qui s'étendent sur la côte du golfe de Gascogne, depuis l'embouchure du Falleron jusqu'à la baie du Morbihan, avaient déjà de nombreux *paludiers* qui se succédaient de père en fils et produisaient d'énormes quantités de sel au profit du duc et des seigneurs voisins. Les toiles de Bretagne étaient déjà renommées. Elles faisaient partie du trousseau des dames de la noblesse. La marine marchande les exportait en Angleterre, aux Pays-Bas, en Espagne et en Portugal. L'industrie la plus active et la plus florissante était celle du drap. Elle trouvait la matière première en Bretagne,

Digitized by Google

où les paysans élevaient beaucoup de bétail. Les plus riches seigneurs, comme les plus pauvres tenanciers, avaient des moutons dans leurs étables. La laine était filée dans les chaumières et tissée par les tisserands du village. Dans toute la région qui s'étend du Couesnon au Jaudy, s'élevaient des moulins *foulerets*, où les seigneurs, dont les droits embrassaient un espace de cinq lieues à la ronde, forçaient leurs tenanciers de venir fouler leurs draps.

Les fabriques d'objets de luxe étaient rares : il y avait cependant des orfèvres à Rennes et à Nantes, des broderies d'or et d'argent à Saint-Brieuc. Mais, en général, les ouvriers bretons étaient peu expérimentés quand il s'agissait de montrer du goût ou de fabriquer des objets d'art. La Bretagne avait un commerce étendu par terre et mer. Le commerce de terre se faisait avec les provinces voisines de Normandie, Maine, Anjou et Poitou. La Bretagne exportait du sel, du blé, du bétail, des toiles, du drap de Rennes. Elle importait du vin, de la bonneterie et des draps de Normandie. Le sel destiné à être transporté en France n'y pouvait entrer que par la Loire. Les cargaisons devaient se réunir à Nantes, sous les ponts, où le duc percevait un droit de 16 sous 3 deniers par muid. Cette taxe était comprise dans les fermes de la prévôté de Nantes. Le sel, après avoir remonté le fleuve et dépassé la Pierre d'Ingrande, était saisi par les agents du roi, qui en payaient le prix aux marchands bretons et emmagasinaient leur cargaison dans les greniers à sel.

La Loire était la principale voie commerciale entre la France et la Bretagne. La batellerie y était considérable et lucrative. Les bateliers ajoutaient à leurs profits en se faisant commissionnaires pour les riverains du fleuve, dont ils transportaient les paquets moyennant salaire. Les vins d'Anjou et de Gascogne qu'on importait en Bretagne s'arrêtaient d'abord à Ancenis. C'est là qu'allaient les chercher les négociants de Rennes pour les vendre en gros ou en détail, soit à Rennes, soit dans les environs.

Les marchands du xve siècle voyageaient beaucoup plus que ne le font de nos jours les négociants. Ils avaient bien des facteurs et des commis, chargés de leurs intérêts, mais ils avaient besoin d'aller en personne aux foires et aux marchés où ils espéraient écouler leurs produits. Ils se mettaient en route, tantôt de manière à former une petite caravane, tantôt escortés d'un jeune clerc ou d'un valet, avec une charretée de marchandises.

Le commerce maritime de la Bretagne était au moins aussi

Digitized by Google

étendu que son commerce par terre. Ses marins avaient des relations avec les Pays-Bas, l'Allemagne, les États Scandinaves, les Îles Britanniques, la Péninsule ibérique et les États riverains de la Méditerranée. Parmi les étrangers que le commerce attirait en Bretagne, figurent les Vénitiens et les Grecs de Constantinople. Le duc François II obtint du pape Sixte IV une bulle autorisant le commerce de ses sujets avec les Turcs.

Le droit de bois reposait sur une coutume barbare, en vertu de laquelle tout navire naufragé appartenait, avec sa cargaison, au seigneur sur la terre duquel s'était produit le naufrage. Souvent sur la côte de Léon et de Cornouailles, les paysans allumaient des feux pour tromper les navires ; ils causaient ainsi des naufrages dont ils se partageaient les épaves. Le gouvernement breton, autant par intérêt que par humanité, se montrait moins avide que ses sujets.

La piraterie était un grand obstacle au commerce maritime. Elle avait pris vers 1480 sur les côtes de Bretagne une extension inaccoutumée. Pour opposer à ce fléau un remède efficace, le gouvernement organisa ce que l'on appela le *convoi de la mer*. C'était un armement destiné spécialement à protéger le commerce.

Les navires des négociants se trouvèrent ainsi escortés par trois convois qui tenaient la mer, le premier à dater du 1er septembre, le second à dater du 1er février, le troisième à dater du 1er avril. Chacun tenait la mer environ deux mois ou deux mois et demi. C'était l'amiral de Bretagne qui avait le commandement de ces convois.

Recherches sur l'onomastique du Vendômois au XVIe siècle, par M. Rigollot, membre de la Société archéologique du Vendômois.

L'auteur pense que la connaissance des noms propres et des noms de famille, en particulier, contribue aux progrès de la linguistique et éclaire les origines de notre langue. Les noms des individus et des familles ont été primitivement des noms communs, et, une fois appropriés à leur nouvel emploi, ils sont restés immuables. Ils représentent donc les vocables usités au moment où ils ont été enlevés à la langue générale, la prononciation qui régnait à cette époque dans telle province et dans tel dialecte. En attendant qu'un travail approfondi puisse être fait sur ce sujet, en ce qui concerne Vendôme et le Vendômois, l'auteur de ce mémoire a essayé de frayer la voie encore inexplorée en exposant le résultat de ses recherches personnelles.

Digitized by Google

Il rapporte à diverses origines les noms de famille. Ils ont été, dit-il, ou des noms propres, ou des sobriquets, ou des noms d'objets, de métiers ou de lieux. Quant aux modifications qu'ils ont subies, elles se sont produites ou dans le corps même des mots ou dans leurs désinences. Le reste de ce travail a consisté à passer en revue un grand nombre de mots rentrant dans les diverses classifications qui viennent d'être exposées.

A propos de cette lecture, plusieurs membres présents, et en particulier M. Longnon, ont présenté des considérations, soit sur le système général de l'auteur, soit sur les applications qu'il en a faites : ce qui a donné un grand intérêt à la séance.

Les sermons d'André Valladier ayant pour titre la Sainte philosophie de l'âme, par M. Damien, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Clermont.

André Valladier, né en 1565 à Saint-Paul, près Montbrison, d'une famille ancienne, mort à Metz en 1638, avait été membre de la société des jésuites de 1586 à 1608. Il fut appelé par ordre de Henri IV à Paris pour travailler aux annales de son règne et pour s'y livrer à la prédication. Il prêcha en effet avec un grand succès, en 1609, à Saint-Jacques de la Boucherie, et, cette année-là même, le cardinal de Givry, évêque de Metz, le nomma chanoine de son église; en 1611, il fut élu abbé de Saint-Arnoul dans la même ville. Il est l'homme dont M. Damien s'est proposé de faire connaître et d'apprécier le talent comme sermonnaire, en étudiant quelques parties seulement des vingt-six sermons qu'il prêcha à Paris, dans l'Avent de 1612, à Saint-Merry et qu'il publia l'année suivante sous le titre de *Sainte philosophie de l'âme.*

A peine a-t-on ouvert le recueil de ces sermons, que l'on est frappé du contraste que l'on y remarque entre le but que se propose l'orateur et les moyens qu'il emploie pour y parvenir, entre la sincérité correcte de ses idées en religion et en politique et la violence désordonnée avec laquelle il les exprime. Ce n'est plus, et cependant c'est encore, à certains égards, un prédicateur de la Ligue; il ne l'est plus au fond, il l'est souvent dans la forme. Il regrette profondément le grand et bon roi que la haine a perdu; il est dévoué à son jeune roi dont il désire voir se consolider la puissance; mais il ne soutient aucune des causes qu'il défend avec le calme et la mesure dont il aurait besoin pour les faire triompher.

Digitized by Google

Les sermons de Valladier produisirent sur ses auditeurs des effets que nous avons peine à comprendre aujourd'hui. Il fallait, à coup sûr, être muni d'une forte dose d'érudition et de patience pour entendre avec fruit et avec plaisir quelques-uns des sermons compris dans *la Sainte philosophie de l'âme*. Tels sont ceux où il traite de l'harmonie de l'âme, de l'harmonie et conformité du corps à l'âme; où il expose, d'après Macrobe, la théorie des cinq consonnances musicales, qu'il réduit à trois; où il recherche quelle partie du corps il faut assigner à chacune des parties de l'âme humaine. Que dire des sermons qui ont pour titre : *Des étranges métamorphoses de l'âme;* où il est aussi traité de ses métamorphoses magiques, lycanthropiques et morales, des charmes et des sortilèges, de l'astromantie judiciaire contre les devins et les magiciens? Sur les philtres, les ligatines, sur la cause pour laquelle les esprits apparaissent de nuit plus fréquemment que de jour? Mais que dire aussi des idées des contemporains de Valladier en quelques-unes de ces matières, de ses contemporains même les plus illustres, dont le génie n'échappe pas toujours à l'influence des superstitions régnantes?

Envisageant les sermons de Valladier au point de vue historique, l'auteur du mémoire y trouve un curieux reflet de l'état des esprits au moment où ils furent prononcés. Le frémissement sourd et toujours prêt à éclater d'esprits mécontents, inquiets, haineux et disposés à entrer en révolte, n'avait jamais cessé d'exister en France et surtout à Paris depuis le 22 mars 1594, jour de l'entrée de Henri IV dans cette ville, jusqu'à sa mort. Rien n'égale la hardiesse des prédicateurs à l'égard de ce prince, dont malheureusement la conduite privée ne justifiait que trop les attaques dont il était l'objet, si ce n'est la patience et la magnanimité avec lesquelles le roi les supporta.

L'état d'agitation qui se perpétua pendant tout le règne de Henri IV fut encore entretenu par les polémiques, ou plutôt les querelles acharnées, qui se déchaînèrent continuellement, à Charenton et à Paris, entre les ministres protestants et les prédicateurs catholiques. Cette ardeur militante apparaît partout dans les sermons de Valladier avant et après la mort du roi. Quant à cette mort elle-même, Valladier, imbu des préjugés de son temps, n'a pas craint de l'imputer à la sorcellerie. Il fait observer que le roi reçut un coup de couteau dans le cœur, et que le couteau se trouva marqué d'un cœur; que le meurtrier avait vu, comme il finit par l'avouer, un homme

Digitized by Google

noir dans un triangle; et que cet homme lui avait persuadé cette entreprise *furiale*. « Voilà bien, s'écrie-t-il, le caractère propre aux sorciers : voilà le triangle, caractère du cœur; voilà la larve noire, vrai portrait de Satan ! » Il appuie l'opinion qui fait de Ravaillac un sorcier de profession, sur l'autorité d'Étienne Pasquier qu'il appelle « l'un des grands héros, des esprits et hommes illustres de notre siècle. »

Après avoir ainsi considéré les sermons de Valladier comme portant l'empreinte des idées, des sentiments, des passions et des préjugés de son époque, M. Damien, les étudiant au point de vue littéraire, fait remarquer qu'ils ne sont point dépourvus d'intérêt. Au milieu des produits désordonnés d'une érudition indigeste, ils offrent plus d'une fois des passages qui ne sont dépourvus ni d'art ni d'éloquence : ce sont autant d'ébauches oratoires dont certaines parties annoncent le développement prochain de la véritable éloquence de la chaire.

Digitized by Google

Compte rendu des lectures faites à la section d'archéologie, par M. A. Chabouillet, secrétaire de la section.

Ce compte rendu n'aura pas d'avant-propos. Le secrétaire de la section d'archéologie se contente de prier MM. les membres des Sociétés savantes et MM. les correspondants du Ministère, de vouloir bien se reporter à celui de l'an dernier, mais surtout de relire les circulaires des 31 janvier 1878 et du 5 février 1879 aux recteurs et aux présidents des Sociétés savantes, relatives aux lectures de la Sorbonne qui en faisaient le thème[1]. Il prend encore la liberté de les renvoyer aux observations qui lui ont été suggérées par les suites regrettables de la troisième lecture de la séance du jeudi 17 avril 1879 qui se sont produites à Bordeaux et qu'il a cru devoir leur soumettre. Ils les trouveront plus loin. Il espère que la lecture attentive de ces instructions ministérielles et aussi que l'expérience acquise par les sessions de 1878 et de 1879 auront montré à MM. les délégués des Sociétés savantes, qu'en leur demandant d'envoyer leurs travaux au Ministère à une date fixe, le Ministre n'a eu en vue que les intérêts de la science et n'a eu de souci que de la bonne renommée des savants des départements. Le secrétaire de la section d'archéologie ne peut annoncer ici d'autres mesures à l'étude, mais il se croit le droit de déclarer dès à présent que l'Administration, qui se préoccupe sans cesse des moyens de faire progresser l'institution des réunions de la Sorbonne, saura les rendre encore plus profitables à la science que dans leur passé, dont cependant les Sociétés savantes ont le droit d'être fières.

Séance du mercredi 16 avril 1879.

M. Bleicher, membre de la Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain, à Nancy, professeur d'histoire naturelle à l'école supérieure de pharmacie de cette ville, a adressé un mémoire intitulé : « *Un problème d'archéologie. — L'enceinte avec blocs vitrifiés du Hartmannswillerkopf.* » En l'absence de l'auteur, M. Cournault, membre

[1] Voyez dans le *Bulletin administratif du Ministère de l'instruction publique*, année 1878, p. 48, la circulaire du 31 janvier 1878, et année 1879, p. 136, la circulaire du 5 février 1879 aux recteurs et aux présidents des Sociétés savantes.

Digitized by Google

non résidant du Comité des travaux historiques, etc. etc., a bien voulu donner lecture de ce travail qui fait suite à la première partie d'un ouvrage de MM. Faudet et Bleicher, intitulé : *Matériaux pour une étude historique d'Alsace.* (*Époque de la pierre polie et taillée.*) Colmar, 1878.

En 1851, M. Noury de Cernay annonça à la Société industrielle de Mulhouse la découverte, au sommet du Hartmannswillerkopf, au lieu dit Fitzelhanne, d'un volcan avec cratère, coulées de lave, scories de lave, scories et produits sulfureux. Or, comme il était reconnu que les deux départements du Rhin ne contenaient que de rares vestiges de l'activité volcanique qui sur la rive droite du fleuve, dans le grand-duché de Bade, en face des Vosges, a édifié le grand massif montagneux du Kaisersthul, cette découverte, qui bouleversait les idées reçues, fit du bruit. La Société industrielle chargea une commission spéciale de procéder sur place à une enquête scientifique dont les résultats furent consignés dans un rapport, rédigé par M. Joseph Schlumberger, que la compagnie publia en 1852[1].

M. Bleicher cite de nombreux passages de ce rapport dont il fait l'éloge et dont il s'est, dit-il, largement inspiré. Les conclusions de M. J. Schlumberger sont, en résumé, qu'il n'y avait pas de volcan au sommet du Hartmannswillerkopf, mais des roches vitrifiées. Ces roches, ajoute M. Schlumberger, ne paraissent pas être le résultat d'un incendie spontané; il est plus probable, selon lui, qu'un énorme foyer a été allumé et entretenu en cet endroit pendant plusieurs jours, à l'occasion de quelque événement, soit pour célébrer une réjouissance publique, soit pour donner un signal; puis il termine ainsi : « Je laisse aux archéologues la tâche de poursuivre et de compléter cette idée. » En ce qui concerne M. Bleicher, après lecture du rapport de M. Shlumberger et examen approfondi de la question, il propose « une dernière hypothèse basée sur les plus récentes découvertes archéologiques. »

M. Bleicher reconnaît au Hartmannswillerkopf une enceinte fortifiée préhistorique, et il demande, en terminant, s'il n'y aurait pas lieu de la rapprocher des forts vitrifiés d'Angleterre, de France et d'Allemagne. Le mémoire de M. Bleicher qui, dès ses premières lignes, témoigne d'une grande réserve, a été conçu et rédigé avec méthode. Il lui paraît impossible, à l'heure actuelle, de dater les

[1] *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, t. XXIV.

Digitized by Google

enceintes fortifiées que l'on croit pouvoir attribuer aux âges préhistoriques et nommément l'enceinte du Hartmannswillerkopf. Le devoir de l'archéologue qui s'occupe de recherches préhistoriques est de se limiter à l'étude approfondie des enceintes les plus intéressantes. Plus tard, leur classement par catégories sera possible, et peut-être trouvera-t-on dans les Vosges une série d'enceintes préhistoriques comparable à la classification que les travaux des archéologues ont établie pour les monuments cyclopéens ou pélasgiques de l'Italie et de la Grèce. Je cite presque textuellement M. Bleicher pour donner le ton de son mémoire qui témoigne d'une sage réserve et est conçu selon les lois de la méthode et des procédés scientifiques. Il faudrait être géologue, chimiste et même ingénieur, pour rendre convenablement compte du mémoire de M. Bleicher; je me borne donc à ce rapide aperçu, et j'ajouterai seulement qu'il a fait naître une discussion des plus intéressantes.

MM. Jules Quicherat, Mayaud, Palustre, Alexandre Bertrand et d'autres savants dont je ne connais pas les noms ont pris part à cette discussion. M. le commandant Mowat, entre autres, a demandé que des expériences de vitrification fussent entreprises. Ce serait seulement ainsi, a-t-il fait observer, qu'on pourrait arriver à savoir la vérité sur l'un des côtés de la question des forts vitrifiés. On verra plus loin reparaître cette question[1], et on apprendra que le vœu de M. Mowat avait été exaucé d'avance.

M. Parrot, correspondant du Ministère de l'instruction publique, directeur-administrateur de la Société académique de Maine-et-Loire a donné lecture d'une notice intitulée : « Le Logis de Pincé à Angers. » Antiquaire zélé, M. Parrot commence par déplorer les nécessités qui contraignent parfois les administrations municipales à restaurer plus ou moins heureusement de vénérables monuments restés debout, ou même à les détruire. Toutefois, M. Parrot paraît rassuré en ce qui concerne l'édifice auquel il a consacré le tribut qu'il a bien voulu apporter à la Sorbonne.

Le Logis de Jean de Pincé, en son vivant sieur du Bois, licencié ès lois, lieutenant général de la sénéchaussée d'Angers, appartient à cette ville, dont la municipalité est décidée à le conserver, et qui saura lui trouver une utile destination.

[1] Voir troisième séance, article consacré à une communication orale de M. le général Prévost.

Digitized by Google

Cet hôtel, situé dans l'intérieur de la ville, à quelques pas de la place du Ralliement, cette précieuse nécropole dont le nom a déjà souvent retenti à la Sorbonne et dont il sera parlé tout à l'heure, est le plus beau bijou architectural de la Renaissance que possède la ville d'Angers. Commencée vers 1524, la construction de ce logis, due, à ce que l'on croit, à l'habile architecte Jean de l'Espine, était terminée lorsque Jean de Pincé mourut le 11 septembre 1538, dans l'exercice des fonctions de maire. A l'appui d'une rapide description de cet élégant édifice, M. Parrot en a mis sous les yeux des assistants des photographies qui leur ont fait partager l'admiration qu'il lui inspire, ainsi qu'à tous ceux qui visitent l'ancienne capitale des comtes d'Anjou. La brève et intéressante notice de M. Parrot se termine par une phrase qui a soulevé une instructive discussion. Plusieurs des assistants, entendant M. Parrot prononcer le nom du Primatice, avaient compris que cet archéologue pensait que le maître italien avait pris une part directe à la construction du logis de Pincé.

Or, comme le Primatice n'était pas encore arrivé en France en 1524, cette assertion devait paraître étrange; aussi M. Palustre présenta-t-il une observation dans ce sens; mais M. Parrot n'avait voulu parler que de l'influence générale du goût italien sur l'architecture française à cette époque; seulement il n'avait peut-être pas très bien choisi les noms cités à l'appui de son dire, celui du Primatice d'abord, mais surtout celui de Benvenuto Cellini qu'on pouvait s'étonner de voir prononcer à propos d'architecture. Après avoir écouté attentivement les explications de M. Parrot, M. Palustre a cru devoir contester l'opinion de son confrère, même réduite à ces termes. Selon M. Palustre, le Logis de Pincé est une œuvre française, comme le château de Chambord, que l'on avait aussi jadis attribué au Primatice, et dont Louis de la Saussaye nommait il y a quelque vingt années les auteurs, artistes nés sur les bords de la Loire, trop longtemps oubliés comme tant d'autres de ces maîtres à qui nous devons ces chefs-d'œuvre que nous n'avons appris à apprécier à leur valeur qu'au moment où nous avons pu craindre de les voir disparaître.

En l'absence de M. F. Brun, membre de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, M. Édmond Blanc donne lecture d'un mémoire de son confrère, intitulé : « Description du

Digitized by Google

théâtre de Vintimille. » Les ruines de ce théâtre ont été découvertes par M. Jérôme Rossi, professeur au gymnase national à Vintimille et inspecteur des fouilles de la province, sur la rive gauche de la Roya, à 2 kilomètres de la station du chemin de fer de Nice à Gênes et à 500 mètres du rivage de la mer. Bien que *Ventimiglia* soit sur le territoire du royaume d'Italie, la description de ce théâtre, qui s'élevait dans le voisinage de notre frontière, est tellement instructive qu'il faut remercier M. F. Brun de nous l'avoir adressée. Quelques parties du théâtre de Vintimille sont dans un état de conservation très remarquable, notamment les gradins de la *cavea* et le *vomitorium*. Entre autres objets trouvés au cours des fouilles, on citera les vestiges d'un autel, une pierre sur laquelle M. Rossi a lu les sigles romaines célèbres S. C., des débris de colonne en marbre blanc, une amphore contenant les ossements d'un enfant, d'après un rite déjà signalé à la Sorbonne et notamment dans un mémoire lu par M. F. Brun lui-même en 1874 [1]. M. Brun espère que de nouvelles fouilles lui permettront de revenir sur cet important édifice qu'il se propose de faire connaître complètement par le dessin.

En l'absence de l'auteur, M. Godard-Faultrier, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, M. du Sommerard, membre de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et de la Commission des monuments historiques, directeur du musée de Cluny, donne lecture d'un mémoire sur les fouilles de la place du Ralliement à Angers, en 1878 et 1879.

Le mémoire de M. Godard-Faultrier est accompagné de deux photographies et de dix planches exécutées avec autant d'exactitude que de talent par M. le Dr Godard, fils de M. Godard-Faultrier. Les photographies offrent des vues d'ensemble de cette place du Ralliement à Angers, dont nous parlions à l'instant, et qui est devenue si célèbre parmi les archéologues en raison des découvertes importantes qu'on y a faites depuis dix ans, notamment par celles de tombes vénérables des premiers siècles du christianisme, dont plusieurs avec inscriptions. Ces vues photographiques exécutées récemment montrent le site de deux édicules que les archéologues angevins auraient voulu conserver sur place. Les dix planches représentent les monuments et objets divers trouvés récemment dans

[1] Voy. *Rev. des Soc. savantes*, 5e série, t. VII, p. 320-321.

Digitized by Google

les fouilles de la place du Ralliement. Je noterai une anse d'amphore avec ce fragment d'inscription

CAESEN·

Et une croix latine de commémoration, en plomb, trouvée dans un sarcophage et sur laquelle reposait la tête d'un squelette. On y lit une inscription oxydée et partant d'une lecture difficile; M. Godard-Faultrier y a cependant déchiffré ce qui suit :

ANNO
MIXVII
AB INCAR
N
ECCLESIÆ CA
QVI DV[*m*] VI[*xit*]
PAVP...

Il faut encore mentionner des monnaies de Constantin le Grand et de Constant Ier, quelques menus objets remontant à l'époque mérovingienne et des carreaux vernissés du moyen âge.

Quant aux grands monuments, ils se composent d'une mosaïque romaine à laquelle M. Demoget a consacré un travail spécial et qui est déposée dès à présent dans le musée Saint-Jean à Angers, et des deux édicules mentionnés ci-dessus.

De ces édicules dont la date ne descend certainement pas plus bas que le IXe siècle, l'un le plus ancien, qui a été trouvé dans le cimetière chrétien de la fin du IVe siècle, est rectangulaire, et a été construit fort négligemment avec des matériaux d'emprunt, notamment avec de vieilles briques romaines. Cet édicule renferme deux piscines et un hypocauste. M. Godard-Faultrier, avec d'autres archéologues, suppose que l'une des piscines a pu servir de baptistère, tandis que la seconde dont l'eau était chauffée par l'hypocauste aurait été un bain sacré. Si cette opinion que M. Godard-Faultrier ne donne que comme une hypothèse était adoptée, on posséderait une bien grande rareté, car M. le commandeur de Rossi consulté par M. Palustre, qui adressa à l'illustre savant une exacte description de ces édicules, aurait répondu, nous apprend M. Godard-Faultrier, qu'un bain sacré serait un monument unique dans la chrétienté.

Le second de ces édicules est de forme octogone. On est peut-être encore plus incertain au sujet de sa destination que sur ce qui

Digitized by Google

concerne celle du premier. On y a vu une base de clocher, un campanile, un baptistère, un reclusoir et une chapelle des morts. M. Godard-Faultrier a recueilli et examiné ces opinions diverses, mais il s'est prudemment gardé de conclure. En résumé il est regrettable qu'il soit impossible de conserver ces édicules à l'endroit même où on les a découverts, et que l'on puisse à peine espérer les sauver tous deux de la destruction en raison de la mauvaise qualité de leurs matériaux, car ce sont de vénérables témoins des premiers siècles du christianisme dans la capitale des *Andecavi;* or, comme l'intéressante discussion à laquelle a donné lieu le mémoire de M. Godard-Faultrier n'a pas fourni une explication complètement satisfaisante en ce qui concerne leur destination, s'ils devaient disparaître un jour, on perdra avec leurs vestiges les moyens d'acquérir de nouvelles lumières sur les usages de la primitive église.

M. Parrot (d'Angers), M. Palustre, d'autres savants encore dont on n'a pu savoir les noms, ont pris part à cette controverse dont nous voudrions avoir la sténographie, tant elle nous a paru solide, sans que nous puissions toutefois déclarer que les problèmes soulevés soient résolus.

M. du Sommerard, celui-là même qui s'est chargé de lire le mémoire de M. Godard-Faultrier, était parfaitement au courant de la suite de cette affaire. En effet, notre collègue avait été envoyé en mission spéciale à Angers par M. le Ministre de l'instruction publique ému par les requêtes à lui adressées par les Sociétés savantes de cette ville. Malheureusement, à son grand regret, M. du Sommerard reconnut avec d'autres juges aussi compétents que lui-même qu'on ne pouvait songer à conserver sur place ces édicules. En conséquence, il a été décidé que l'on transporterait l'édicule rectangulaire, celui des deux piscines, au musée Saint-Jean, où on le rétablirait, et que l'on ferait de l'autre une reproduction en liège. Cette détermination si sage est le résultat de l'entente cordiale de trois Sociétés savantes qui ont uni leurs efforts : la Société académique d'Angers, dont M. Parrot est le directeur; la section d'archéologie de la Société d'agriculture, sciences et arts de la même ville, dont M. le conseiller d'Espinay est le président, et la Société française d'archéologie, dont le directeur, digne successeur d'Arcisse de Caumont, est M. Palustre. En finissant, il me reste à exprimer un souhait, c'est que le mémoire de M. Godard-Faultrier, dont nous n'avons donné qu'un

Digitized by Google

sec résumé, soit publié avec les planches qui l'illustrent. C'est un travail remarquable à tous égards, et la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers ne reculera certainement pas devant ce devoir qui s'impose à sa libéralité.

Un mot encore à la louange de la municipalité d'Angers qui a eu la sage et généreuse prévoyance de doter son musée, fondé en 1841, de la magnifique salle Saint-Jean, assez vaste pour qu'on puisse y classer à l'aise les antiquités diverses que l'on découvre journellement sur son domaine : statues, sarcophages, inscriptions, enfin les monuments de tous genres et surtout ceux de grande dimension.

M. Auguste Castan, secrétaire honoraire de la Société d'émulation du Doubs, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, etc., a donné lecture d'une dissertation intitulée : *L'épitaphe de la prêtresse gallo-romaine Geminia Titulla.*

Cette inscription, découverte en 1633, « dans les vignes de Battans, joignantes à la muraille de la cité de Besançon », d'abord publiée en 1634 par J. J. Chifflet qui la lut assez mal, puis par divers érudits, a été considérée comme perdue pendant plus d'un siècle et fut retrouvée en 1863, lorsqu'on démolit l'hôtel Saint-Amour pour la création d'un quartier neuf. On la découvrit encastrée dans une muraille de cet hôtel et on s'empressa de la transporter au musée des antiquités de Besançon. En voici le texte transcrit d'après l'original par M. Castan ; on remarquera les différences de cette transcription avec celle du recueil d'Orelli qui la donna en 1828, c'est-à-dire longtemps avant sa résurrection, et naturellement d'après la mauvaise leçon du premier éditeur que le savant suisse compara d'ailleurs avec celles de plusieurs de ses devanciers.

GEMINIA·TITVLLA
ARAVSIENSIS·MATE(r)
SACRORVM·HIC
ADQVIESCIT
D·IVL·PL·AVCTVS CON·PI
ISSIMAE·ET·AVRAE
SEVERI QVEM PRO F
OBSER

M. Castan traduit ainsi : « Ici repose Geminia Titulla, d'Orange,

Digitized by Google

mère des sacrifices : Decimus Julius Auctus, affranchi de Publius, à sa très pieuse épouse et à Aura [femme] de Sévère qu'il avait adopté pour fils[1]. »

Le principal intérêt de cette épitaphe, dit M. Castan, est la qualification de *mater sacrorum* qui y est donnée à Geminia Titulla, prêtresse dont la famille nous est connue par l'épitaphe d'un personnage nommé Geminius Titullus, découverte récemment à Nîmes et publiée, dit-il encore, dans un travail de M. Germer-Durand[2]. Le qualificatif *mater sacrorum* est fort rare, ajoute le savant bisontin : « Il n'existe ailleurs, du moins à ma connaissance, que sur un autel élevé à Mercure par Pompeia Thelegusa, et retrouvé à Bordeaux dans les remparts de l'époque romaine[3]. » On y lit :

MERCVRIO
SACRVM
POMPEIA THE
LEGVSA MATER
SACRORVM
V·S·L·M·

M. Castan ajoute :

« Le titre de *mater sacrorum* semblerait donc avoir été particulier à la Gaule et avoir servi à désigner certaines prêtresses éminentes du culte de Mercure. »

A l'appui de son opinion, M. Castan fait observer que Mercure, ce dieu si en honneur parmi les Gaulois, avait à Besançon un temple dont la restauration par la Syrienne *Dubetratia Castula* est mentionnée par une inscription de Besançon, malheureusement disparue. L'hypothèse de M. Castan est très vraisemblable; cependant, lui-même en a suggéré une autre à l'un de ses auditeurs, en faisant remarquer que l'inscription de Geminia Titulla ne pouvait pas remonter plus haut que le IIIe siècle de notre ère, époque où, dit-il avec raison, « les pratiques religieuses de l'Orient firent invasion dans le monde romain et y mirent à la mode le sacerdoce des prêtresses et des

[1] Au lieu de Geminia Titulla, on lit d'après Chifflet, chez Orelli, n° 2313 : GEMINIA II·IVLLA, sans parler d'autres légères inexactitudes.

[2] E. Germer-Durand, *Découvertes archéologiques*, etc., dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, année 1875, p. 114.

[3] Sansas, *Archéologie bordelaise*, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, t. III, p. 77.

Digitized by Google

magiciennes. » C'est cela même qui fit penser, à celui qui écrit ces lignes, qu'on pourrait peut-être voir ici une prêtresse de Mithra. Le titre de *pater sacrorum* n'étant connu, s'il ne se trompe, que par les inscriptions mithriaques[1], on pourrait supposer que celui de *mater sacrorum* appartenait également au rite de Mithra. A la vérité, si sur l'inscription de Besançon Geminia Titulla est qualifiée *mater sacrorum*, le nom de Mithra n'y suit pas le sien, et nous l'y voyons s'acquitter d'un vœu envers Mercure. Mais comme le culte de Mithra n'avait rien d'exclusif, et que ce nouveau venu d'Orient figure souvent dans les inscriptions à côté d'une déesse plus anciennement admise dans l'Olympe du monde romain, comme par exemple Cybèle, il ne serait pas impossible que, dans la Gaule où Mercure était considéré comme un dieu supérieur aussi bien que la grande mère, une prêtresse de Mithra eût fait un vœu à la première de ces trois divinités, à Mercure. Nous voyons bien sur une inscription trouvée à Rome, T. Aelius Tryfon, prêtre de Mithra (*sacerdos solis invicti*) consacrant (un autel) à Silvain d'après une vision[2]! Toutefois, je le répète, je n'exprime ici qu'un doute; je n'insiste donc pas et je termine en remerciant M. Castan d'avoir bien voulu faire connaître aux habitués de nos réunions annuelles le texte exact de l'importante inscription de Geminia Titulla, et en même temps de l'avoir illustrée par le sobre commentaire que nous venons d'analyser.

En quelques pages, M. Castan a su montrer encore une fois l'érudition de bon aloi dont il a déjà donné tant de preuves à la Sorbonne[3].

M. Buhot de Kersers, secrétaire de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Fragments d'architecture romaine à Bourges*. Sous ce titre modeste, M. de Kersers a démontré l'importance d'Avaricum à l'époque romaine. A l'aide de fragments et de membres d'architecture sculptés, provenant des remparts élevés à la hâte au moment des invasions des

[1] Voy. Orelli, n° 2353 (*pater sacror. invicti mithrae*). Voy. encore : Orelli-Henzen, n° 6040 (*sacr. dei. invicti. mithrae*).

[2] Voy. Orelli, n° 1597.

[3] *Post scriptum*. On trouvera le mémoire de M. Castan dans le numéro d'août 1879 de la *Revue archéologique*, p. 80 à 86. L'auteur y a ajouté (p. 85) une note trop courtoise dans laquelle il admet, avec le rapporteur qui lui avait fait à la séance même une observation à ce sujet, la possibilité du rapprochement entre le titre de *mater sacrorum* et celui de *pater sacrorum* des inscriptions mithriaques.

Digitized by Google

Barbares, fait constaté si souvent ailleurs, le secrétaire de la Société des antiquaires du Centre restitue, par d'ingénieux calculs, un certain nombre des principaux monuments qui, sous les empereurs, décoraient «la métropole des Aquitaines», pour employer le titre que l'ambitieux patriotisme du secrétaire de la Société des antiquaires du Centre décerne à la capitale des Bituriges-Cubi. C'est d'abord un temple d'ordre corinthien d'excellent style dont M. Buhot de Kersers décrit et commente de nombreux fragments. D'après les dimensions de ses colonnes, ce temple devait être de proportions plus considérables que la Maison carrée de Nîmes; peut-être, ajoute l'auteur du mémoire, pourrait-on se hasarder à lui donner le nom de temple de Jupiter, en raison d'un fragment de fût sur lequel on voit la tête d'un aigle colossal tenu par un génie ailé moins grand que l'oiseau divin, et surtout de ses dimensions qui conviennent parfaitement à un édifice consacré au maître de l'Olympe.

M. Buhot de Kersers place la date de la construction de ce temple à la fin du Ier ou, au plus tard, au commencement du IIe siècle de notre ère. Il attribue à la même époque une porte triomphale que laisse deviner une grande archivolte dont on a retrouvé plusieurs claveaux chargés «ou plutôt surchargés de sculptures»; il décrit aussi une corniche qu'il croit provenir d'un monument de proportions restreintes «mais exquis», lequel pourrait bien avoir été le sacellum ou peut-être l'autel consacré à Minerve et à Drusilla, fille de Germanicus et sœur de Caligula, que fait supposer une importante inscription découverte dans une cave de la rue des Vieilles-Prisons, par M. Louis Raynal, qui a fait ressortir l'importance historique de ce monument conservé au musée de Bourges.

Publiée d'abord par M. Raynal dans son *Histoire du Berry*[1], cette inscription porte le n° 1 dans l'*Épigraphie romaine dans le département du Cher*, de M. Buhot de Kersers, où l'on en peut voir un fac-similé[2]; ce savant l'a reproduite dans son mémoire, et j'en donne moi-même ici le texte[3], parce que c'est un monu-

[1] Voy. t. Ier, p. 79. Là, le nom de *Drusillae* est écrit *Drusiliae* par suite d'une faute d'impression.

[2] *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, voy. volume de 1873, p. 107. L'*Épigraphie romaine dans le département du Cher* a été continuée et corrigée par son auteur. Voy. le cinquième volume du même recueil, publié en 1875.

[3] Nous n'indiquerons ici ni les ligatures ni les grandeurs diverses des lettres de ce texte.

Digitized by Google

ment de premier ordre et dont l'explication présente une sérieuse difficulté.

PRO·SALVTE
CAESARVM ET P R
MINERVAE ET DIVAE
DRVSILLAE SACRVM
IN PERPETVVM
C·AGILEIVS PRIMVS
IIIII VIR AVG C C R D S P D·

« Pro salute Cæsarum et populi Romani, Minervæ et divæ Drusillæ sacrum in perpetuum, C. Agileius primus, Sevir Augustalis, Curator civium Romanorum, de sua pecunia dicavit. »

M. Buhot de Kersers place la date de cette inscription entre les années 38 et 41 de notre ère, c'est-à-dire après la mort de Drusilla, l'an 38 de notre ère, et avant celle de Caligula, l'an 41 de notre ère. Il ajoute que le consécrateur était un citoyen romain, probablement délégué du pouvoir central, et fait ressortir l'importance historique de ce monument qui remonte aux premières années du haut empire.

Le bref commentaire de M. de Kersers a amené une intéressante discussion. M. L. Renier a montré que le *curator civium Romanorum* n'était pas un délégué du pouvoir central, mais celui des citoyens romains établis à Avaricum. Quant à la fixation de la date de l'inscription, M. le commandant Mowat a fait observer qu'il fallait tenir compte de la mention sur cette pierre de plusieurs Césars, *Cæsarum*. Je regrette de ne retrouver, ni dans mes notes prises au vol à la séance, ni dans mes souvenirs, l'explication qu'aurait proposée M. Mowat comme conséquence de son observation. Ce savant se serait-il contenté de soulever la difficulté sans tenter de la trancher immédiatement en l'absence de tout aide-mémoire? Je ne saurais le dire; quant à moi, avec Tacite, Suétone, Dion et Philon le Juif sous les yeux, je n'imagine pas comment on pourrait la résoudre. Les *Césars* mentionnés avec Drusilla, déjà morte, puisqu'elle est au rang des dieux, et qui, eux, étaient de ce monde au moment où l'on rédigea l'inscription de Bourges, puisqu'on implore Minerve et Drusilla elle-même pour leur santé, doivent être, M. Mowat le rappelait à la séance, Tiberius et Caïus César, le premier, fils jumeau de Drusus le Jeune et de Livie fille de Drusus l'Ancien et

Digitized by Google

petit-fils de l'empereur Tibère[1]; le second, celui qui fut surnommé Caligula et qui était le petit-neveu de ce prince. Or, si l'on s'en rapporte à Suétone[2], à Dion[3] et à Philon le Juif[4], ces deux cousins, les Césars Tibérius et Caïus, avaient été institués héritiers de l'empire par Tibère; mais Caïus, qui était le plus âgé, s'inquiétant peu du testament de son grand-oncle, fit casser par un sénatus-consulte la clause qui lui donnait un collègue à l'empire, et s'empara seul du pouvoir aussitôt après la mort du vieil empereur, arrivée l'an 37 de notre ère. Dans les premiers temps de cette année, soit pour se donner toute autorité sur son cousin, plus jeune que lui, soit afin de masquer sa haine et son ambition, il l'adopta et le déclara prince de la jeunesse; mais se lassant bientôt de dissimuler, il le fit tuer ou l'obligea à se tuer lui-même, en cette même année 37[5]. Or, comme il paraît certain que Drusilla mourut l'an 38, et comme il n'est pas douteux que Caligula ou Caïus César vécut jusqu'en l'an 41, il est difficile de préciser le moment où l'on put parler en même temps des deux Césars Tibérius et Caïus comme vivants, et de la divine Drusilla, la déesse Panthéa[6], c'est-à-dire de Drusilla morte. Nous n'avons pas les livres des *Annales* de Tacite qui contenaient le règne de Caligula. L'historien aurait-

[1] L'importante incription de Bourges commentée par M. Buhot de Kersers mentionne le petit-fils de Tibère sans le nommer; il n'est pas inutile de rappeler qu'il en existe une autre sur laquelle paraît le nom de cet infortuné César. C'est l'indication du lieu de sa sépulture :

TI·CAESAR
DRVSI·CAESARIS·F·
HIC·SITVS·EST

Cette pierre a été retrouvée en 1777 avec d'autres provenant du mausolée d'Auguste, à Rome, sur la *Via Flaminia*, le *Corso*, dans les fouilles faites pour élever une maison dans le voisinage de l'église Saint-Charles-des-Milanais. Souvent publié, ce texte porte le n° 892 dans le tome VI du *Corpus inscript. Lat.* de l'Académie de Berlin.

[2] «Eo testamento heredes æquis partibus reliquit Caium ex Germanico, et Tiberium ex Druso, nepotes; substituitque invicem». Suétone, *Tiberii vita*, LXXVI.

[3] *ἐκεῖνος μὲν γὰρ καὶ τῷ Τιβερίῳ τῷ ἐγγόνῳ τὴν αὐταρχίαν κατέλιπεν·* » Dio Cassius, LIX, 1, éd. de Sturz, t. III, p. 638.

[4] «De virtutibus ac de legatione ad Caium.» Voy. *Philo Jud.*, édition Mangey, t. II, p. 549 à 591.

[5] Ce meurtre est raconté avec les plus grands détails par Philon le Juif, *op. et loc. cit.* (note 4).

[6] Dion Cassius nous apprend que, en lui décernant les honneurs divins, Caligula donna à sa sœur le nom de Panthéa. (Cf. LIX, § 11, t. III, p. 666, éd. Sturz.)

Digitized by Google

il contredit quelqu'une de ces dates qui semblent cependant certaines et que nul ne conteste? Je suis loin de le prétendre ou même de le supposer, mais je ferai observer que Tacite n'est pas d'accord avec les auteurs qui affirment que Tibère avait institué son petit-neveu et son petit-fils héritiers de l'empire; selon Tacite, Tibère, après avoir hésité entre le fils de Drusus qui lui tenait de plus près par le sang et l'affection, mais n'avait pas encore atteint l'âge de puberté, et le fils de Germanicus, qui avait déjà la vigueur de la jeunesse, abandonna au destin l'événement qu'il ne croyait pas pouvoir déterminer, «*consilium cui impar erat fato permisit*[1]».

Je n'essayerai pas ici de concilier Tacite avec Suétone, Dion ou Philon, pas plus que les dates extrêmes de Tibérius César, de Drusilla et de Caïus César qui ne semblent pas douteuses, avec le texte de l'inscription de Bourges. Je laisse le soin et l'honneur de résoudre ce problème aux maîtres de l'épigraphie.

M. Buhot de Kersers mentionne d'autres monuments et d'autres inscriptions dans son mémoire; mais j'apprends qu'il va le publier, je me bornerai donc à cette analyse[2]. J'ajouterai seulement que le travail de M. Buhot de Kersers était accompagné de trois photographies représentant les principaux fragments qu'il a décrits et commentés, et qu'il sera certainement aussi bien accueilli à la lecture qu'il l'a été par les auditeurs de la Sorbonne.

M. de Florival, membre de la Société académique de Laon, lit un mémoire intitulé : *Les vitraux de la cathédrale de Laon.* Ce mémoire ne contient, dit l'auteur, qu'un résumé succinct de l'étude qu'il a consacrée à ces vitraux, dont la publication est commencée et qui doit comprendre un exposé de l'histoire de la peinture sur verre jusqu'au XIIIe siècle, divisé en sept chapitres. Afin de donner une idée de l'importance de cette étude, nous transcrirons le titre du premier de ces chapitres : *Règles de la peinture sur verre au XIIIe siècle, d'après l'examen des verrières de Laon.*

Après avoir donné des explications technologiques fort instructives, l'auteur caractérise l'art des verriers du XIIIe siècle. Si la pensée qui les guidait était spiritualiste, leur exécution était réa-

[1] *Annales*, VI, 46.

[2] *Post-scriptum.* Le numéro de la *Revue archéologique*, de décembre 1879, contient le mémoire de M. de Kersers qui y a fait quelques modifications (voy. p. 359 à 373).

Digitized by Google

liste, bien qu'il faille reconnaître qu'ils s'inquiétaient peu de l'exactitude des détails sacrifiés à l'effet d'ensemble. C'est ainsi qu'ils ne craignaient pas de peindre des chevaux en bleu, si des tons bleus devaient bien faire à tel endroit d'une verrière. Ils ne se souciaient guère non plus des lois de la perspective, qu'ils ignoraient d'ailleurs, ce qu'il ne faut peut-être pas regretter; car, on doit le reconnaître, presque partout, en même temps que les peintres verriers s'instruisent, à mesure qu'ils apprennent la perspective, qu'ils recherchent l'exactitude des détails, les vitraux perdent l'harmonie, l'éclat et le charme.

M. de Florival, qui s'est rendu maître dans la technique de l'art du verrier, est également versé dans la symbolique chrétienne. Peut-être a-t-il donné trop d'étendue à l'explication des sujets représentés sur les vitraux de Laon. Toutefois, M. de Florival a su se faire écouter et applaudir, ce qui nous donne quelque inquiétude sur le bien-fondé de notre critique. M. de Florival avait apporté de nombreux spécimens de l'atlas qui doit accompagner son étude sur les vitraux de Laon. Ces planches, exécutées d'après d'excellents dessins de M. Midoux, ont été fort appréciées par les assistants. Le succès obtenu par M. de Florival à la Sorbonne est un sûr garant de celui qui attend la publication de son livre.

Séance du jeudi 18 avril 1879.

M. Mayaud, membre de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret, a donné lecture d'un travail intitulé : *Recherches sur l'emplacement du Prætorium d'Aquitaine*. Il y a longtemps que l'on recherche l'emplacement de la station nommée *Prætorium* que la Table théodosienne place sur la voie qui, d'*Augustoritum* (Limoges), se dirigeait vers *Augustonemetum* (Clermont) par *Acitodunum*[1] (Ahun), et qui, bifurquant précisément de cette station dite *Prætorium*, s'en allait à *Avaricum* (Bourges) en passant par *Argantomagus* (Argenton). L'omission sur la Table de Peutinger ou théodosienne de la distance entre Prætorium et Argantomagus a été l'un des principaux obstacles à l'identification que l'on a tenté de faire de la première de ces stations avec une localité moderne.

Au XVIIIe siècle, la voie allant d'Augustoritum à Prætorium a été

[1] La carte de Peutinger écrit Pretorio, Acitodonum, Austrito et Arguntomago. Voy. segment I, lettres B, C, édit. fol. maxim. de M. E. Desjardins.

Digitized by Google

soigneusement étudiée par l'abbé Nadaud et par M. Cornuau. De nos jours, M. Buisson de Masvergnier a suivi le même itinéraire et a constaté l'exactitude des renseignements laissés par ses devanciers. Or c'est au Puy-de-Jouë, *alias* Mont-de-Jouë et Mont-de-Jouer, près Saint-Goussaud, canton de Bénévent (Creuse), qu'il faut placer *Prætorium*, suivant l'abbé Nadaud, M. Cornuau et M. Buisson de Masverguier, et c'est aussi en faveur de cette identification que conclut M. Mayaud. Son travail, écrit simplement, comme il convenait, et conçu méthodiquement, est le résultat d'explorations sur le terrain et de rapprochements entre les noms de lieu, les données des textes et les calculs de distances, et est fait pour inspirer la confiance. Cependant, on ne s'attend pas à me voir prendre parti pour ou contre cette identification au sujet de laquelle des opinions très diverses ont été émises, non plus que sur les détails du parcours de cette voie antique, qui a laissé, paraît-il, de nombreux témoins. En face du village de Laleu[1], M. Mayaud croit avoir rencontré une borne milliaire; si c'était vraiment une borne milliaire, et si l'on pouvait en lire complètement l'inscription, on aurait là un texte de plus à ajouter aux maigres notions écrites qui nous restent pour élucider cette question; malheureusement, cette pierre a subi de terribles mutilations, et, en résumé, M. Mayaud n'a cru y voir que le chiffre romain X, encore ne le garantit-il pas, suivi de ceux-ci VII, puis peut-être d'un P. Ces chiffres sont peut-être XVII et font penser aux XVIII lieues que la carte de Peutinger indique entre Prætorium et Acitodunum, mais M. Mayaud n'affirme pas qu'il faille les reconnaître sur cette pierre. A l'appui des calculs de distances de ses devanciers et des siens propres, ainsi que d'observations archéologiques, M. Mayaud fait valoir surtout le rapprochement des noms de lieu, selon lui significatifs, dont il a d'ailleurs scientifiquement constaté la réalité. « La tradition, dit-il, a conservé au Mont-de-Jouë les deux dénominations de Prætorium et de Mons Jovis. » Selon M. Mayaud, le Mont-de-Jouë nous conserverait le souvenir d'un autel à Jupiter élevé par les Romains, qui auraient fortifié cette montagne où ils avaient trouvé un excellent poste d'observation et de défense, et si *Mons Jovis* nous apparaît sous la forme de Mont-Jouë, comme dans les noms d'héritages nommés ville de Jouë ou de Joie, et autres variantes, Prætorium se retouve sous celui de Pratory.

[1] Nom voyer pour *la lieue*, dit M. Mayaud.

Digitized by Google

M. Mayaud termine son mémoire en exprimant le vœu que l'État fasse les frais de fouilles sur une grande échelle au Mont-de-Jouë. Les sociétés archéologiques, dit-il, ne sont pas en mesure d'entreprendre de tels travaux. On le regrettera avec M. Mayaud, mais les ressources de l'État, sur lesquelles on a trop l'habitude de compter, ne sont pas inépuisables; ce n'est pas seulement au Mont-de-Jouë, qu'il y aurait des fouilles intéressantes à entreprendre: il n'est pas un de nos départements qui ne puisse fournir d'aussi curieux sujets d'études. Il faut donc que les particuliers, les Sociétés savantes, les communes et les conseils généraux prennent l'initiative de ces utiles opérations; si leurs débuts sont couronnés de succès, si l'État reconnaît que les fouilles sont dirigées scientifiquement et promettent d'être fructueuses, alors il intervient et vient en aide à ceux qui se sont aidés eux-mêmes.

La citation par M. Mayaud d'un lieu dit *la Sarrasine*, dénomination qui, selon ce savant, indiquerait un campement des Sarrasins d'Abd-er-Rahman, a fourni à M. Quicherat l'occasion de faire observer qu'il faut se garder de croire que ce nom se rapporte nécessairement aux Sarrasins. Presque partout *Sarrasin* ou *Sarrasine* est l'équivalent de païen; on rencontre ces dénominations dans des contrées où les Musulmans n'ont jamais pénétré. Cette dénomination est née longtemps après l'invasion du VIIIe siècle, vers le Xe au moment des ténèbres les plus profondes, alors qu'excepté dans les cloîtres le souvenir des temps gaulois et romains était oblitéré.

En terminant, je dois reconnaître que M. Mayaud professe les bonnes doctrines au sujet du parti à tirer des lieux dits. On doit, dit-il, se méfier de certaines analogies qui peuvent égarer, mais lorsque ces noms se trouvent accompagnés d'une tradition constante et de certaines circonstances, il faut en tenir grand compte. Ceci est excellent, mais la difficulté, ne l'oublions pas, gît dans la constatation de la date à laquelle remontent ces *traditions constantes*, et dans *l'observation des circonstances accessoires*. Il y faut une érudition très étendue, un sens critique et une méfiance toujours en éveil. Une dernière observation: le titre de la dissertation n'est-il pas trop ambitieux? Il s'agit d'une station dont le nom est écrit *Pretorio* sur la carte de Peutinger; cette station est située dans l'Aquitaine, est-ce assez pour la désigner par ce nom, le *Prætorium d'Aquitaine*, et ne vaudrait-il pas mieux la nommer *Prætorium in Aqui-*

Digitized by Google

tania[1], comme M. Buisson de Masvergnier[2] dans le mémoire intitulé : *Voie romaine en Limousin. Fixation de la station de Prætorium*, publié en 1863.

M. Paul Guégan, membre de la Société des sciences morales, belles-lettres et arts de Seine-et-Oise, a donné lecture d'un travail intitulé : « *Découverte de vestiges de la domination romaine à Mareil-Marly, arrondissement de Saint-Germain-en-Laye, département de Seine-et-Oise.* »

C'est favorisé par la construction du chemin de fer de grande ceinture, ainsi que par l'obligeant appui des ingénieurs et des autorités de la ligne, que M. Guégan a fait les découvertes dont il a bien voulu faire part aux délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne. L'ouverture d'une tranchée, au lieu dit *Le champ des violettes*, en janvier et février 1879, a fourni à M. Guégan, qui déjà avait étudié les antiquités de cette région, le sujet d'observations intéressantes. Un album contenant de nombreux dessins de monuments des époques préhistorique, gauloise et romaine, accompagnait le mémoire de M. Guégan. Ces dessins, dus à l'auteur du texte, sont fort bien exécutés et ont été examinés avec le plus vif intérêt par les assistants. Ce sont des pierres taillées et polies, des menhirs, des fragments de poteries, des sépultures qui, sans apporter rien d'absolument neuf, complètent les données anciennes et grossissent le trésor de nos connaissances sur les âges les plus reculés de l'humanité.

M. Braquehaye, vice-président de la Société archéologique de Bordeaux, a lu des *Notes sur l'emplacement des basiliques de Saint-Martin, de Saint-Pierre et de Saint-Séverin à Bordeaux.*

Le secrétaire de la section s'abstiendra de rendre compte de cette lecture qui a donné lieu à un procès entre MM. Léo Drouyn, Ch. Mauviac et Ch. Marionneau d'une part, et l'auteur de la lecture de l'autre.

Si mes souvenirs ne me trompent pas, c'est la première fois, depuis la fondation des réunions de la Sorbonne, qu'une lecture faite

[1] *Post-scriptum.* On me renvoie une nouvelle rédaction du mémoire dont je viens de rendre compte. Là, si les mots *Prætorium d'Aquitaine* se retrouvent sur le faux titre, le titre lui-même ne parle plus que de *Recherches dans le but de déterminer l'emplacement de la station romaine de Prætorium entre Limoges et Ahun.*

[2] *Bulletin de la Société arch. et hist. du Limousin*, t. XIII, p. 103.

Digitized by Google

dans nos paisibles séances a été suivie d'un conflit aussi regrettable. Qu'il nous soit permis de tirer une moralité de ce fâcheux incident. C'est qu'il faut que les Sociétés savantes veuillent bien redoubler d'attention avant de donner leur visa approbatif aux mémoires destinés à être lus à la Sorbonne. La première de toutes les conditions, c'est que les travaux soient inédits; et il faut bien le dire, on n'est pas assez rigoureux à cet égard. Il nous arrive très souvent de reconnaître, alors qu'il n'en est plus temps, que la section d'archéologie, trop confiante, a accordé l'autorisation de lecture à des redites dont, à la vérité, les auteurs sont toujours de bonne foi. Comment en serait-il autrement à notre époque où il paraît tous les jours tant de travaux? Qui peut être certain d'être au courant de tout ce qui se publie? Il importe donc que les Sociétés savantes fassent elles-mêmes, avant de donner leur *visa*, des recherches que nous ne pourrions pas improviser; il importe en outre que ces compagnies n'oublient jamais de demander formellement à chacun des auteurs si leur travail est entièrement inédit. Il est clair qu'on peut revenir sur un sujet déjà traité par d'autres, ou par soi-même, mais seulement pour combattre, modifier ou compléter ce que l'on en sait, jamais pour d'inutiles répétitions.

Je dis ceci, à propos, mais non pas au sujet des notes lues par M. Braquehaye que les trois personnes nommées plus haut ont traité de plagiaire, et qui les a attaquées comme diffamateurs devant la justice. Je ne sais ni ne veux savoir qui a eu tort ou raison dans cette occurrence; le procès a été jugé; chacun peut donc en lire le compte rendu dans les journaux de Bordeaux; si j'ai cru devoir présenter ces observations, c'est afin d'engager les lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes*, qui pour la plupart sont aussi les habitués des réunions de la Sorbonne, à relire la circulaire ministérielle du 5 février 1878 adressée aux présidents des Sociétés savantes ainsi que l'analyse de l'allocution prononcée par M. Quicherat à la dernière séance de la session de 1878[1] et, si j'osais me citer, le commentaire que je me suis

[1] *Revue des Sociétés*, 6e série, t. VII, p. 290-291. Là, par inadvertance, on a indiqué la date du 31 janvier 1878 qui se rapporte à une autre circulaire sur le même sujet, mais qui n'était pas adressée aux présidents des Sociétés savantes.

On trouvera le texte complet de la circulaire ministérielle aux recteurs et aux présidents des Sociétés savantes du 5 février 1879 dans le *Bulletin administratif du Ministère de l'instruction publique*, année 1879, p. 136. On en citera ici les dispositions principales ainsi que le bref considérant qui les précède. C'est le Ministre qui parle :

Digitized by Google

permis de faire l'an dernier ici même des judicieuses recommandations ministérielles[1]. Les lecteurs de la *Revue des Sociétés* ont déjà dû voir que la mesure prise par le Ministre n'a d'autre but que de rendre ces réunions de plus en plus profitables à la science, et que si l'on exécutait ponctuellement les prescriptions de la circulaire, c'est-à-dire si les Sociétés savantes n'accordaient pas leur visa avec trop de facilité, on ne verrait pas surgir de regrettables disssentiments entre personnes vouées à la culture de la science, et nous ne serions pas exposés à entendre parler de procès comme celui auquel nous venons de faire allusion.

M. Edmond Blanc, correspondant du Ministère de l'instruction publique, à Vence, membre de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, a donné lecture d'un «*Essai sur quelques textes épigraphiques remarquables des Alpes-Maritimes.*» M. Edmond Blanc est un érudit consciencieux et sagace, déjà honorablement connu par son zèle pour l'archéologie nationale. Depuis plusieurs années, il parcourt en tous sens les Alpes-Maritimes, fouillant les villages les plus écartés, en quête des moindres vestiges épigraphiques, afin de publier un recueil des inscriptions antiques de ce département qui, indépendamment d'autres mérites, aura celui de donner des textes relevés sur les originaux toutes les

«Les lectures faites chaque année à la Sorbonne par les délégués des Sociétés savantes ont donné lieu, dans les sections d'histoire et d'archéologie, à quelques observations critiques dont j'ai cru devoir tenir compte. J'ai pris, en conséquence, une décision qui contribuera, je l'espère, à donner aux exercices de la Sorbonne un caractère comme un intérêt de plus en plus sérieux. En voici les dispositions essentielles :

«A l'avenir, les mémoires devront être envoyés au Ministère un mois au moins à l'avance, après qu'ils auront été, comme par le passé, approuvés par une Société savante. Tout envoi qui parviendra au Ministère après le 16 mars sera rigoureusement écarté. Les mémoires présentés devront porter sur des sujets relatifs à l'histoire, à la philologie et à l'archéologie. Les auteurs sont invités à s'occuper principalement des annales, des institutions, de la littérature et des antiquités nationales. La période contemporaine, à partir de 1789, reste en dehors du programme; enfin, les travaux imprimés, quels qu'ils soient, ne sont point admis.

«Les mémoires qui auront satisfait à ces conditions seront soumis au Comité, qui désignera ceux dont il sera donné lecture en séance publique.

«La durée de chaque lecture ne saurait dépasser vingt minutes. Quand les mémoires seront trop étendus, les auteurs se borneront à en donner un résumé.»

Il est à peine besoin d'ajouter que la date extrême de l'envoi des mémoires variera tous les ans, selon celle des séances de la Sorbonne.

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. VII, p. 239.

Digitized by Google

fois que ceux-ci subsistent. Déjà, M. Blanc a donné une première partie de cet important ouvrage[1]; l'*Essai* qu'il vient de lire à la Sorbonne est détaché de la seconde; ce n'est qu'un fragment, mais ce fragment montre éloquemment que la publication anticipée des inscriptions d'un département de la France dans le *Corpus inscriptionum Latinarum* de l'Académie de Berlin[2] ne nous relève pas du devoir de rechercher et de publier nous-mêmes nos richesses épigraphiques.

En effet, malgré les voyages multipliés de M. Th. Mommsen et de ses éminents collaborateurs, malgré la vigueur et la sagesse de la direction qu'il a imprimée à cette œuvre colossale, malgré l'activité, l'ardeur de savants dont personne n'admire plus que nous les solides qualités, ils ne peuvent tout voir de leurs yeux; surtout ils ne peuvent apporter à toutes choses l'attention nécessaire et par conséquent ils omettront des monuments, en décriront inexactement d'autres, parfois même ils méconnaîtront injustement l'authenticité de textes épigraphiques dont l'importance les aura mis en défiance.

Ils le savent bien eux-mêmes, témoin l'*Ephemeris epigraphica*, où ils corrigent consciencieusement les erreurs qu'ils aperçoivent ou qu'on leur signale dans le *Corpus inscriptionum Latinarum*. Ce n'est donc pas sans raison qu'on a dit et qu'on redira aux membres des Sociétés savantes des départements qu'il ne faut pas se laisser détourner des recherches épigraphiques et des travaux d'ensemble sur cette branche de l'archéologie nationale, même par la perspective de voir bientôt un recueil des inscriptions de la France entière succéder à celui des Alpes-Maritimes dans le trésor amassé et divulgué par l'Académie de Berlin. Il ne manquera pas à nos savants compatriotes d'occasions de prouver que l'on est bien fort chez soi et qu'on peut y remporter des victoires sur les plus redoutables rivaux.

Le mémoire de M. Edmond Blanc nous apporte une de ces occasions en faisant connaître une inscription «qui domine toutes celles de la contrée par son importance historique et sa haute antiquité.» Et il ne s'agit pas d'une inscription nouvellement déterrée, non, il s'agit d'une inscription plusieurs fois publiée, de celle qui glorifie les

[1] «Épigraphie antique du département des Alpes-Maritimes. 1re partie: Arrondissement de Grasse». Nice, 1878, un volume in-8° de 168 pages avec une carte et une planche d'inscriptions. C'est un tirage à part du tome V des *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*.

[2] Voy. le chapitre spécial, intitulé «*Provincia Alpium Maritimarum*», publié en 1877 dans la 2e partie du tome V du *Corpus inscript. Lat.*

Digitized by Google

victoires remportées sur diverses peuplades des Alpes par l'un des aïeux paternels de Néron, le proconsul Cn. Domitius Ahenobarbus, consul l'an 122 avant J. C., mais cette inscription condamnée par M. Mommsen a été reléguée parmi les fausses dans le *Corpus inscriptionum Latinarum*[1], où il l'a exécutée sans phrases.

Depuis Durandi qui, en 1774, publia le premier ce monument historique d'après une copie de Gioffredo que l'on ne retrouve pas, on ignorait ce qu'était devenu l'original dont personne autre n'a parlé *de visu*[2]. Le texte de ce monument ne contient rien qui doive forcément le rendre suspect; cependant il faut convenir qu'il y avait des motifs de douter de son authenticité, sans parler de son importance extrême qui le range parmi ceux que les faussaires se plaisent à inventer, aussi n'est-il pas surprenant que de bons esprits comme Orelli, M. Henzen et G. Wilmanns[3], ne l'aient pas compris dans leurs recueils, mais M. Mommsen a été plus loin; nous l'avons dit, il l'a condamné, sans daigner donner les raisons de cet arrêt.

Heureusement le scepticisme de M. Mommsen n'a pas été partagé par tout le monde, et voici que l'authenticité de l'inscription de Cn. Domitius Ahenobarbus est démontrée par un argument décisif. M. Edmond Blanc l'a retrouvée.

Sur l'une des cimes les moins fréquentées des Alpes, à plus de 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, M. Blanc a découvert la pierre sur laquelle ce document historique a été gravé il y a 2,000 ans!

« C'est par le plus grand des hasards », dit modestement M. Edmond Blanc, « que j'ai fait cette découverte. » Je veux bien que le hasard ne soit pas pour rien dans cette aventure, mais de pareilles bonnes fortunes n'arrivent qu'à ceux qui sont dignes de les conquérir.

En effet, si M. Edmond Blanc a découvert l'inscription d'Ahenobarbus au milieu d'une excursion géologique alpestre, c'est que, *in petto*, il n'avait jamais regardé comme définitif le jugement rendu par le directeur du *Corpus inscriptionum Latinarum*; c'est parce que, voyageur bien préparé et avisé, passant à Clanz, dans le village où ce monument devait se trouver suivant Durandi, il n'oublia

[1] Voy. t. V. 2e partie, p. 90, n° 1017.

[2] *Il Piemonte cispadano antico*. (Voy. p. 11 et 12.)

[3] J'apprends que M. Wilmanns, l'auteur des *Exempla inscriptionum Latinarum*, ouvrage publié en 1873, vient de succomber prématurément. C'est une perte que déploreront tous les amis de la science.

Digitized by Google

pas de demander aux rares habitants qu'il rencontra, si l'on ne connaissait pas de pierres écrites dans les environs. C'est que sur des renseignements vagues qui auraient fait hésiter un explorateur moins déterminé, ambitieux qu'il était de recueillir les éléments d'un pourvoi en cassation, il entreprit une expédition des plus pénibles, uniquement pour rechercher cette pierre, plus précieuse à ses yeux que toutes celles de Golconde et de Visapour.

Après plusieurs de ces déconvenues dont on ne plaisante qu'après le succès définitif, comme par exemple la découverte dérisoire, achetée par de longs et fatigants circuits, d'un cippe sur lequel il lut les noms, gravés de la veille, de plusieurs communes voisines de Clanz, M. Blanc eut le bonheur de rencontrer un pâtre un peu mieux informé de ce qui l'intéressait que les gens auxquels il s'était d'abord adressé. Le pâtre parlait d'une autre pierre écrite; sur celle-là, les Sarrasins, toujours les prétendus Sarrasins, avaient gravé, en leur langue, l'indication du lieu où ils avaient enfoui leurs trésors. Ceci était de bon augure. M. Edmond Blanc avait souvent entendu conter une légende semblable avant d'arriver à une inscription antique; cette fois encore la légende ne le déçut pas. C'était la bonne piste, et bientôt au sommet du Tournairet le voyageur, mis en présence d'un fragment d'inscription, non pas sarrasine, mais latine, apprenait de son guide qu'il y avait eu là jadis une seconde pierre détruite à force d'avoir été virée par les passants persuadés que cette manœuvre portait bonheur, et il lisait avec une indicible satisfaction les premières lignes de l'inscription si anxieusement recherchée [1].

Encouragé par ce premier sourire de la fortune, M. Blanc, ambitieux et insatiable, il faut l'être en pareille occasion, ne se laissa pas décourager par les propos du pâtre et continua son expédition dans l'espoir de retrouver cette seconde pierre. « Il y avait en cet endroit un petit vallon qui se dirigeait vers Clanz; je pensai que peut-être la seconde pierre y avait été entraînée par les eaux », dit M. Blanc, qui aussitôt s'engagea dans le vallon et eut enfin le bonheur qu'il méritait si bien d'apercevoir le second fragment de son inscription, à demi enfoui dans le sable. Parti à pied à quatre heures du matin du village de la Tour, l'heureux explorateur n'y rentrait qu'à neuf

[1] La roche environnante étant un grès grossier et l'inscription étant gravée sur un calcaire jurassique qui ne se trouve que fort loin de l'endroit où M. Blanc l'a retrouvée, il a fallu qu'on l'y transportât difficilement et à grands frais.

Digitized by Google

heures et demie du soir, épuisé, mais heureux de pouvoir attester au monde savant l'authenticité de l'inscription d'Ahenobarbus, « la plus ancienne signature laissée par les Romains dans la Gaule [1]. »

Il manque au moins un troisième fragment pour que l'on possède cette inscription en totalité. Le retrouvera-t-on? M. Blanc nous apprend que M. le Ministre de l'instruction publique vient de le charger d'aller chercher pour le musée de Saint-Germain les deux vénérables débris retrouvés par lui, l'explorateur est-il destiné à combler cette lacune [2]? On n'ose l'espérer; en attendant, voici le texte tel que M. Blanc le donne dans son mémoire :

HERCVLI SACRVM
CN DOMITIVS
AHENOBARBVS
PROCOS
DEVICTIS·ET·SVPERATIS BELLO
ICONII
TRICO....

On doit avertir que la fin du mot ICONIIS se devine plutôt qu'elle ne se lit, en raison de l'état du fragment, et que l'on ne voit pas non plus complètement les dernières lettres du mot TRICORIIS. La troisième ligne de l'inscription est coupée en deux, de telle sorte que la partie supérieure des lettres du nom *Ahenobarbus* se trouve sur le premier fragment et l'autre sur le second. Le surnom du proconsul que M. Blanc a lu sur la pierre originale est du reste omis dans la copie de Durandi, qui ne tient pas compte non plus des vestiges reconnaissables du commencement du nom des *Tricorii*. Dans le mot *Herculis*, l'E est lié à l'H. Le complément apporté à cette inscription par M. Blanc n'est donc pas sans importance : mais le grand intérêt de la découverte, c'est la résurrection d'un texte qui va reprendre, parmi les monuments épigraphiques de premier ordre, la place que diverses circonstances lui avaient fait perdre. Dans son antique concision, l'inscription de Clanz fait penser à d'autres plus modernes et plus développées, mais également célèbres, comme celle qu'on lit encore, quoique difficilement, sur l'arc de Suze [3], ou celle

[1] M. Victor Duruy, cité par M. Blanc.

[2] Cette expédition, retardée par divers obstacles matériels, aura lieu au printemps de 1880.

[3] Orelli, n° 626, et Henzen, p. 58. *Corpus inscript. Lat.* de l'Acad. de Berlin, t. V, 2e partie, p. 615, n° 7231.

Digitized by Google

du *Trophée des Alpes* ou d'*Auguste*, à la Turbie, dont on connaît la teneur par Pline[1], mais dont il n'existe plus que de maigres épaves heureusement réunies au musée de Saint-Germain.

Je ne suivrai pas M. Edmond Blanc dans le commentaire de géographie historique qu'il a consacré au texte de l'inscription d'*Ahenobarbus*. Ce serait sortir de mes habitudes de réserve en pareille matière. Je noterai seulement qu'il suppose qu'on lirait le nom des *Medulli* après ceux des *Iconii* et des *Tricorii*, si la pierre de Clanz nous était parvenue dans son antiquité. On sait que ces trois peuplades sont nommées dans les textes de l'antiquité, et notamment par Strabon qui les mentionne ensemble[2]; mais je dois avertir que M. Blanc, ainsi que d'autres avant lui, et notamment les savants éditeurs de Strabon, Ch. Müller et Dübner, identifient les *Iconii* avec les *Uceni* de l'inscription de la Turbie, et que les *Medulli*[3] mentionnés par cette même inscription, ainsi que par celle de l'arc de Suze, pourraient bien l'avoir été aussi sur une autre inscription, d'après une ingénieuse conjecture de M. Allmer que je trouve dans la *Revue épigraphique du midi de la France*[4].

M. Edmond Blanc ne s'est pas borné à livrer à ses confrères de la Sorbonne ce riche tribut qui aurait suffi à lui assurer leur gratitude. Dans son mémoire qui consacre un événement archéologique, M. Blanc a encore parlé de trois inscriptions (dont une tout à fait nouvelle) trouvées à Briançonnet, au lieu dit l'*Oumeau* ou l'*Ormie* et que l'on pourrait nommer *le vieux Briançonnet*, sur deux desquelles on lit le nom de l'*Ordo Brigantiorum*. Cette circonstance a fourni à M. Blanc l'occasion de traiter une question intéressante, qui n'est pas sans rapport avec le problème de géographie historique qui, à la fin de cette même séance du 17 avril, a fait l'objet d'une importante discussion soulevée par un travail de M. Voulot.

De la présence de la mention de l'*Ordo Brigantiorum* sur deux inscriptions trouvées à Briançonnet, est-on en droit de conclure que cette localité dont aucun historien n'a parlé, ait été le siège

[1] *Hist. nat.* III, xx, 24, et *Corpus inscript. Lat.* t. V, 2e partie, p. 206, n° 7817.

[2] Strabon, IV, l. II, p. 153, de l'édition Müller et Dübner. Voy. aussi à la table.

[3] M. Mommsen écrit ce nom VCENNI. Voy. la transcription, par ce savant, de l'inscription du Trophée des Alpes d'après Pline et les rares fragments originaux conservés au musée de Saint-Germain. (*Corpus inscript. Lat.* t. V, 2e partie, publié en 1877, p. 906, n° 7817.)

[4] Voy. p. 15 et 52.

Digitized by Google

de cet *Ordo* et non pas Briançon, ville autrement considérable, nommée par Strabon[1], Ptolémée[2], Ammien Marcellin[3], par les Itinéraires d'Antonin et de Jérusalem[4], et même, ajouterai-je, par ceux de Cadix à Rome, que l'on retrouvait il n'y a pas encore trente ans, gravés sur quatre des vases d'argent de la trouvaille de Vicarello[5]. M. E. Blanc n'affirme rien à cet égard; cependant il incline à supposer qu'à une certaine époque l'*Ordo Brigantiorum* a pu être établi à Briançonnet. Le siège de l'*Ordo* des *civitates* de la Gaule n'était pas, selon lui, nécessairement en tel ou tel lieu; cela dépendait, dit-il, d'une foule de circonstances qui pouvaient nécessiter le déplacement de l'*Ordo*.

Il ne me paraît donc pas prouvé du tout, dit encore en terminant M. Edmond Blanc, « que l'on puisse rapporter à l'*Ordo* de Briançon, qui se trouvait à plus de trente lieues de là, des monuments de la vallée de l'Esteron qui était comprise dans l'évêché de Glandèves et par conséquent se trouvent dans la cité des Glanatenses. Encore moins admettrais-je que ces inscriptions aient été transportées en ce lieu, et que ce soit par un effet du hasard que le nom de Briançonnet s'est trouvé convenir au mot BRIG gravé sur ces monuments. » Sans prendre parti, on reconnaîtra que l'opinion émise par M. Blanc mérite d'être prise en considération.

On pourra d'ailleurs la discuter à loisir prochainement. Le mémoire de M. Blanc sera bientôt publié, avec les preuves et les éclaircissements que ce savant ne pouvait apporter à la Sorbonne. La lecture de M. Blanc a été l'un des succès de l'année; ce succès lui fait une obligation de la compléter; il ne faillira pas à cette tâche[6].

[1] Βριγάντιον, IV, 1, 3, et IV, 11, 8.

[2] III, 1, 40.

[3] Castellum Virgantium, XV, 10, 7.

[4] Brigantio, p. 341 et 357. *Itin. Ant.* — Byrigantum. *Itin. Hier.* p. 555, édit. Wesseling, et p. 263, édit. Parthey et Pinder.

[5] Marchi, *La stipe tributata alle divinità delle acque Apollinari scoperta al cominciare del 1852*. Voy. encore Henzen, suppl' à Orelli, n° 5210, et R. Garrucci, *Dissertazioni archeologiche di vario argomento*, t. I, p. 14, et II, p. 160. Voy. aussi sur ces vases, *Rev. des Soc. sav.* 6e série, t. VII, p. 273 et suiv.

[6] *Post-scriptum.* — J'ai sous les yeux les bonnes feuilles de la deuxième partie de l'*Épigraphie antique du département des Alpes-Maritimes*, de M. E. Blanc. Ce travail occupe la plus grande partie du tome VI des *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*. (Voy. p. 49 à 356.) L'inscription de Cn. Domitius Ahenobarbus est commentée p. 293, sous le n° 349 et figurée pl. IV, n° 19. Les inscriptions concernant Brigantium portent les n°s 373, 374 et 375, p. 314 et 515.

Digitized by Google

M. Fernand de Malliard, membre de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive-la-Gaillarde, a donné lecture d'une notice intitulée : *Livre de raison d'une famille de Brive au XVIe siècle.*

Était-ce à la section d'histoire ou à celle d'archéologie que devait être attribuée cette communication? Il y avait lieu d'hésiter. On pouvait craindre que la généalogie de la famille en question y tînt la plus grande place; mais, en la parcourant, on s'aperçut bien vite que c'était un mémorial rempli de descriptions d'objets mobiliers, de costumes, de joyaux; aussi le donna-t-on à la section d'archéologie.

M. Fernand de Malliard avait eu la bonne pensée d'apporter en nature, à la Sorbonne, ce manuscrit si précieux pour lui, puisqu'il contient l'histoire de sa famille, de 1507 à 1662. C'est un petit livret oblong[1] dont le premier rédacteur se nommait Jean de Malliard. On aurait aimé à savoir ce qu'était au juste ce personnage; mais son descendant l'ignore encore. Sans renoncer à retrouver dans les archives de la contrée quelques documents plus explicites à ce sujet que le livre de raison lui-même, dès à présent M. F. de Malliard se croit autorisé à supposer que Jean de Malliard avait embrassé la «noble profession du barreau, dans laquelle douze générations de ses descendants continuèrent à tenir un rang honorable», et, ajouterons-nous, carrière que le délégué de la Société de la Corrèze pourrait suivre lui-même avec succès, puisqu'au titre de docteur en droit il réunit celui de lauréat de l'Institut. Quoi qu'il en soit, Jean de Malliard, riche, bien apparenté, frayant avec la noblesse, en excellents termes avec le vicomte de Turenne, le grand baron féodal de la contrée qui fut parrain d'un de ses enfants, était en bonne situation pour nous présenter le tableau naïf et sincère de la vie d'une famille qui, dès le XVe siècle, était placée au premier rang dans sa ville. Il n'y a pas manqué; on a entendu, avec intérêt, les extraits habilement choisis par M. de Malliard, de récits de baptêmes, de mariages et d'obsèques, où l'on a surtout remarqué des descriptions de joyaux, qui là sont peut-être encore plus instructives et en tous cas plus vivantes que dans les inventaires, comme la *Revue des Sociétés savantes* en a publié si souvent, attendu que les objets nous apparaissent avec des détails qui en expliquent l'emploi et l'usage. M. Fernand de Malliard s'est borné

[1] Haut. 20 cent., larg. 8.

Digitized by Google

cette fois à faire connaître la partie la plus ancienne du livre de raison de la famille, mais il se propose de le publier *in extenso*. En applaudissant à ce projet, nous nous permettons de prier l'auteur de s'exécuter promptement et de ne pas trop s'attarder à le grossir de notes développées. Il nous semble qu'un commentaire judicieux, mais bref comme le *spécimen* lu à la Sorbonne, accompagné de notes où l'éditeur traduirait les termes en dialecte local qui pourraient faire difficulté, suffiraient à faire du *livre de raison* de la famille de Malliard un ouvrage qu'accueilleront avec empressement tous les amis de l'histoire et de l'archéologie nationale.

M. Félix Voulot, membre de la Société d'émulation des Vosges, conservateur du musée départemental à Épinal, a envoyé un mémoire dont le but est nettement indiqué par le titre de la première des deux notices dont il se compose : *Solimariaca est bien à Soulosse et Mosa n'est pas au Moulin-Rouge*.

En l'absence de l'auteur, M. Anatole de Barthélemy, membre de la section d'histoire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, ainsi que de la Commission de la topographie des Gaules, a bien voulu donner lecture de ce mémoire dont le titre général est : *Sur Soulosse à l'époque romaine*.

Celui qui écrit ces lignes a souvent eu l'occasion de s'expliquer sur la réserve qu'il s'impose habituellement dans ces rapports annuels au sujet des controverses sur certains problèmes de géographie historique; il a même confessé à cet égard une incompétence particulière, à laquelle il vient à l'instant même de faire une nouvelle allusion; enfin il a cru remarquer dans sa longue pratique des réunions de la Sorbonne, qu'en général les questions de géographie comparée n'y sont parfaitement comprises que par ceux des assistants qui, d'aventure, en connaîtraient le terrain, ou qui du moins seraient préparés à lutter contre leurs difficultés par des études spéciales. Cependant, en raison de l'intérêt exceptionnel que MM. les délégués des Sociétés savantes ont paru porter à la lecture du mémoire de M. Voulot, et aussi en raison de la part prise par des savants autorisés à la discussion qui l'a suivie, il ne croit pas pouvoir se dispenser de donner au moins une idée du problème de l'identification de *Solimariaca*, dont la solution sera problématique aussi longtemps qu'on sera réduit pour l'étudier aux éléments insuffisants sur lesquels a porté jusqu'à présent le débat.

Digitized by Google

Afin d'en faire juge le lecteur, après avoir rappelé les maigres notions des textes sur *Solimariaca*, nous citerons, non pas tous les auteurs qui ont traité le sujet, mais du moins les principaux.

L'*Itinéraire d'Antonin*, décrivant la route d'*Andemantunnum* à *Tullum Leucorum*, place la dernière de ces villes à 43 lieues gauloises de la première, et indique seulement deux stations intermédiaires, *Mosa*, à 12 lieues d'*Andemantunnum*, *Solimariaca*, à 16 lieues de *Mosa*; et comme il met *Tullum* à 15 lieues de cette dernière, c'est bien au total 43 lieues[1].

La *Table Théodosienne* ou de *Peutinger* donne une lieue de moins à cette route qu'elle divise ainsi : « Andemantunno, XI; Mose, VIII; Noviomagus, VII. . . . XV Tullo[2]. » On remarquera que la Table ajoute une station, celle de Noviomagus à celles de l'Itinéraire, et que le nom de Solimariaca ne figure nulle part dans cette Table, dont les copistes indiquent en outre un nombre de lieues après Noviomagus sans avoir écrit là un nom de station. Tout le monde est d'accord sur les points extrêmes de cette route, Langres et Toul; les divergences principales portent sur les stations de Mosa et de Solimariaca.

Hadrien de Valois, qui place *Mosa* chez les *Lingones*, à Meuse, village situé près des sources de la rivière dont il tire son nom, ne parle pas de Solimariaca[3]. Wesseling, d'accord avec Hadrien de Valois en ce qui concerne Mosa, n'a pas tenté d'identifier Solimariaca avec une localité moderne[4]. D'Anville place Mosa à Meuvy, et Solimariaca à Soulosse « nom de lieu qui conserve quelque analogie avec l'ancienne dénomination[5]. » Walckenaer suit d'Anville en ce qui concerne les identifications de Mosa et de Solimariaca[6]. Bischoff et

[1] Wesseling, *Itiner.* p. 385.

[2] Segm. 1, lettre C, et segm. 2, lettre A, édit. de M. E. Desjardins, p. 19 du texte.

[3] *Notitia Galliarum* (v° Mosa).

[4] *Itiner.* p. 385.

[5] *Notice de l'ancienne Gaule*, p. 610.

[6] « Géographie ancienne de la Gaule. » En ce qui concerne Mosa, il faut voir la page 88 du tome III. Là, dans son analyse des anciens itinéraires de la Gaule, Walckenaer identifie Mosa à Meuvy, mais sans commentaire. Quant à Solimariaca, il déclare (t. I, p. 535) que les mesures des Itinéraires déterminent sa position à Soulosse « dont il est question dans une inscription publiée par Muratori (t. II, p. 1082, n° 2). » Nous parlerons plus loin de cette inscription; c'est la plus anciennement connue de celles où on lit le nom des *vicani Solimariacenses*. Bimard de la Bastie l'avait communiquée à Muratori. Là Solimariaca est identifiée avec Soulosse; d'ailleurs la leçon de Bimard diffère un peu de celle que nous verrons plus loin.

Digitized by Google

Möller placent Solimariaca à Soulosse, mais ne proposent pas d'identification pour Mosa [1]. Quant à MM. Parthey et Pinder, s'ils ne savent trop que faire de Mosa, qu'ils placent à Meuve (*sic*), Meuvi ou Meuvy [2], ils identifient Solimariaca à Soulosse [3]. Dix ans auparavant, Louis de la Saussaye, se prononçait pour la même identification [4] sur laquelle ce savant paraît, du reste, s'en être rapporté à Jollois, l'archéologue ingénieur dont on n'a pas oublié les travaux. Plus tard, en 1873, M. Adrien de Longpérier plaçait aussi, mais incidemment, Solimariaca à Soulosse, dans un mémoire consacré à une inscription sur laquelle paraît le nom propre *Solimarus* [5]. C'est encore à Soulosse, qu'il y a seize ans la Commission de la topographie des Gaules plaçait Solimariaca, toutefois en proposant de reconnaître la station de Mosa, non plus à Meuse, mais au *Moulin-Rouge* sur la Meuse. Cette décision fut enregistrée par un de ses membres, notre collègue M. Alexandre Bertrand, dans un mémoire important, intitulé : *Les voies romaines en Gaule*, publié en 1868 par la *Revue archéologique* [6]; mais plus récemment, en 1877, la savante Commission ayant remis de nouveau à l'étude la route de Langres à Toul, se déjugea résolument en ce qui concerne Solimariaca.

Cette fois, ce fut un autre de ses membres, M. Longnon, qu'elle chargea d'exposer sa nouvelle opinion, et cet érudit s'est acquitté de cette mission dans un rapport publié, comme l'avait été le travail

[1] « Vergleichendes Wörterbuch der alten, mittleren and neuen geographie. » 1 vol. in-8°, Gotha, 1829. « Mosa... zwischen Antemantunum und Tullum. Solimariaca, Zwischen Mosa und Tullum; et Soulosse. »

[2] Meuve est sans doute là pour Meuse, par suite d'une faute d'impression. (Voy. p. 360 de l'*Index* de l'édition des Itinéraires d'Antonin et de Jérusalem, donnée en 1848 à Berlin par MM. Parthey et Pinder.)

[3] *Ibid.* p. 384.

[4] Dans un mémoire sur les monnaies gauloises, à la légende SOLIMA, publié en 1838 par la *Revue numismatique* (voy. p. 406), Jollois avait envoyé à la Saussaye une copie de l'une des deux inscriptions qui mentionnent les *vicani Solimariacenses*. Je dois ajouter qu'ayant eu moi-même occasion, en 1875, de parler ici de la déesse Solimara, j'ai cité le passage de L. de la Saussaye sur l'identification de Solimariaca avec Soulosse. (Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. I, p. 385.)

[5] Voy. « Stèle antique trouvée dans le jardin de l'abbaye de Port-Royal-en-Ville, à Paris. » (*Revue archéologique*, nouv. série, année 1873. Voy. t. XXVI, p. 260.)

[6] Voy. t. VII et VIII de la nouvelle série. C'est à la page 165 du tome VIII qu'il est question de Solimariaca et de Mosa, et à la page 43, du tirage à part, note 7.

Digitized by Google

de M. Bertrand, par la *Revue archéologique*[1]. En terminant, M. Longnon faisait appel aux archéologues lorrains et les priait de porter leur attention sur le point où la Commission croyait devoir placer Solimariaca. « Il ne paraît guère douteux du reste », ajoutait le rapporteur de la Commission de la topographie des Gaules, « que des trouvailles ultérieures ne permettent d'y constater l'existence de la station romaine »[2]. Cet espoir ne s'est pas réalisé, mais quelque jour il peut surgir là ou ailleurs des monuments qui nous apporteraient la solution du problème. D'après ce qui précède, on le pense bien, je ne m'aventurerai pas à travers les divers tracés de la route romaine de Langres à Toul. Je craindrais de m'y égarer et avec moi les lecteurs qui se risqueraient à me suivre dans cette campagne. J'essayerai seulement de montrer où l'on en est de cette épineuse question sur laquelle ne s'est pas encore prononcé, que je sache, le savant académicien à qui l'on doit la dernière édition de la Table de Peutinger[3].

Si M. Voulot l'a réveillée, « s'il s'est permis » je cite ses expressions, « de soumettre quelques observations à ce sujet aux hommes plus compétents que lui, et en particulier à M. Longnon, ainsi qu'à ses collègues de la Commission de la topographie des Gaules, c'est afin de répondre à la courtoise invitation faite par le lauréat du grand prix Gobert aux archéologues lorrains. »

Suivant M. Longnon, « à en juger par les distances, cette station de la route antique (Solimariaca) devait être située un peu au sud de Neufchâteau et en face de Rébeuville où l'on conserve, dans le mur extérieur de la remise du presbytère, l'inscription suivante trouvée sur la voie romaine de Langres et de Toul, et d'après toute apparence, au lieu même de l'emplacement de Solimariaca[4]. »

C'est à l'ouvrage de MM. Lepage et Charton sur le département des Vosges que la Commission de la topographie des Gaules a emprunté le texte de l'inscription mentionnée par M. Longnon que

[1] Nouvelle série, t. XXXIV, p. 129. « Rapport lu à la séance du 30 mai 1877 à la Commission de la topographie des Gaules. »

[2] *Ibid.* p. 132.

[3] M. Ernest Desjardins. Voy. édition in-fol. maximo de la Table de Peutinger, en cours de publication, p. 16 et suivantes. Voy. encore la *Géographie de la Gaule, d'après la Table de Peutinger* » (Paris, in-8°, 1869). Quant à la *Géographie de la Gaule romaine*, il n'en a encore paru que deux volumes et c'est dans le quatrième et dernier que prendront place les détails topographiques des voies romaines.

[4] *Loc. cit.* p. 132.

Digitized by Google

nous reproduisons au bas de cette page[1], en faisant observer que ces auteurs n'indiquent avec précision ni la date ni le lieu de sa découverte. «Il existe», disent-ils, «à Rébeuville une inscription romaine gravée sur une pierre trouvée, il y a fort longtemps, sur la voie romaine de Langres à Toul; elle fut d'abord conservée dans l'ancien presbytère de Rébeuville, mais celui-ci ayant été démoli et rebâti, il y a une centaine d'années, on la replaça dans le mur extérieur de la remise du presbytère actuel». *Le département des Vosges, statistique historique et administrative*, de MM. Lepage et Charton, ayant été publié en 1845, ces auteurs parlent d'un fait remontant aujourd'hui à près d'un siècle et demi. Quant à l'endroit de la découverte, on l'a vu, MM. Lepage et Charton l'indiquent d'une manière très vague et il est permis de se demander si cette pierre n'aurait pas été apportée au presbytère de Rébeuville d'une distance aujourd'hui indéterminable.

Quoi qu'il en soit, M. Voulot n'accepte pas la décision de la Commission de la topographie des Gaules; il n'admet pas que la station de Solimariaca ait été «un peu au sud de Neufchâteau et en face de Rébeuville.» Avec d'Anville et la plupart des auteurs que nous venons de citer, le conservateur du musée d'Épinal place Solimariaca à Soulosse, et déclare qu'il ne voit qu'une seule objection sérieuse, mais non invincible, à son système. Cette objection, selon lui, est celle qui résulte des mots *vico Soliciae* gravés sur la plus récemment découverte des trois inscriptions romaines relatives à la question de l'emplacement de Solimariaca que nous allons reproduire toutes trois. Cette inscription, M. Voulot ne pouvait l'oublier, lui qui la possède maintenant en nature dans le musée d'Épinal et qui

[1] Voici ce texte intéressant à divers titres. On le trouve à la page 404 de la seconde partie de l'ouvrage de MM. Lepage et Charton que l'on vient de nommer :

I N H D · D·
D E A B V S · I V
N O N I B V S · P E
D V L A · P R O · S A
L V T E S · R V F I
A G R I C O L E · E T
R E G A L I S · E T
P E T T V R O N I S
E T · G R A N N I C A E
V · S · L · M ·

Digitized by Google

jadis en envoyait à la Commission de la topographie des Gaules un estampage dont il était redevable lui-même à l'obligeance de M. Louis Edme[1].

J'arrive sans plus d'explications à la partie proprement archéologique de la question, laissant à d'autres plus compétents la discussion des calculs de distance.

Bien que M. Auguste Longnon ait éclairé son argumentation géographique par une carte de l'état-major qu'il avait pris soin d'annoter aussi visiblement que possible, les assistants, qui pour la plupart ne connaissaient pas la localité, avaient peine à le suivre malgré la netteté scientifique de son argumentation; au contraire, tout le monde l'a écouté avec intérêt et compris facilement lorsqu'il a traité non moins savamment et clairement des inscriptions relatives à Solimariaca.

On l'a bien vu à l'empressemement avec lequel les érudits les plus compétents ont aussitôt pris part à la discussion.

Avant la découverte, vers 1840, de la troisième des inscriptions directement relatives à l'emplacement de Solimariaca, celle qui finit par *vico Soliciae*, on connaissait depuis longtemps les deux autres, celles sur lesquelles on lit la mention des *vicani Solimariacenses*. Or ces deux inscriptions ont été trouvées à Soulosse, petite localité des Vosges, assez importante à l'époque romaine, à en juger par les nombreux monuments de l'antiquité que l'on y a recueillis, médailles, vases, etc. et surtout par des vestiges de substructions disséminés sur un vaste espace. Il est à peine besoin de le dire, ces deux provenances incontestées constituent le principal argument des partisans de l'identification de Solimariaca avec Soulosse.

La plus anciennement connue de ces inscriptions fut trouvée en 1694, par suite de la démolition du pont jeté sur le Vair à Soulosse. Retirée de l'une des arches du vieux pont, cette inscription fut replacée dans le parapet du nouveau[2], où MM. Lepage et Charton la virent en 1845[3], et où on doit la voir encore.

[1] «Mémoire manuscrit de M. Voulot, lu à la Sorbonne» (p. 4 de la première des deux notices).

[2] «Notice sur la ville et le comté de Scarponne», extrait des mémoires du Père Le Bonnetier, «dernier curé du prieuré de Scarponne, par M. Lamouroux aîné, avec des notes par M. le baron de La Doucette». (Dans les *Mémoires de la Société royale des antiquaires de France*, 1834, t. X, p. 76.

[3] Lepage et Charton, *op. et loco cit.*

Digitized by Google

Je ne garantis pas l'exactitude des abréviations de la transcription que l'on va lire et que j'emprunte, après M. Longnon, à MM. Lepage et Charton[1], mais cela importe peu du moment que le fait de la découverte de ce texte à Soulosse même, ainsi que celui de la mention des *vicani Solimariacenses* sur la pierre, ne sont ni contestés ni contestables.

IOVI·O·M·
VICANI·SOLIMARI
ACENSES·FACIENDM
CVRAVERVNT·M·DDV
GNATVS·ATEGNIE·F·ET
SERENVS·SILVANI·LIB·

On sait que la seconde de nos inscriptions a été trouvée à Soulosse, par le témoignage de L. Beaulieu qui paraît l'avoir publiée le premier en 1840, dans son *Archéologie de la Lorraine*[2]. Cette provenance n'a jamais été contestée, que je sache.

Voici cette seconde inscription :

MERCVRIO
ROSMERTE
SACR
VICANI·SO
LIMARIAC

J'arrive à la troisième. Selon le même Beaulieu, qui l'a publiée le premier, l'autel sur lequel on la lit aurait été trouvé à Soulosse[3].

Chose singulière, mais dont on verra l'explication, cette provenance capitale dans le débat et qui est si favorable à la thèse de M. Voulot, est contestée par ce savant. Se prévalant d'inexactitudes qu'il croit pouvoir signaler dans le chapitre consacré à Solimariaca par L. Beaulieu, qui cependant comme lui-même place Soulosse à Solimariaca, M. Voulot déclare dans son mémoire que ni cet au-

[1] Ouvrage déjà cité (deuxième partie, p. 496). La transcription du mémoire publié par la Société des antiquaires de France que l'on vient de citer diffère de celle-ci, mais est évidemment défectueuse. On y lit d'ailleurs les mots importants *vicani Solimariacenses*.

[2] Voy. t. I, p. 203, pl. IV, nos 3 et 4.

[3] *Archéologie de la Lorraine*, t. I, p. 194. L'inscription est figurée pl. IV, n° 10.

Digitized by Google

teur, ni aucun de ceux qui jusqu'à ce jour ont traité cette question, n'ont aperçu ce monument en nature et traite le fait de sa découverte à Soulousse de « légende moderne, basée peut-être uniquement sur la réputation séculaire de cette localité. » Cette déclaration, rappelée du reste avec un peu moins d'assurance dans un autre passage du mémoire, passage qu'on va lire, étonnera peut-être; mais, il faut en convenir, nous avons ici un exemple de plus des obstacles que l'on rencontre, lorsque l'on veut s'informer exactement de faits qui n'ont pas été attestés en temps utile par des témoignages formels, concordants et dignes de foi à tous égards.

M. Voulot déclare nettement que M. et Mme de Melfort, propriétaires du domaine de Bazoille, lui ont affirmé que cet autel était dans leur parc antérieurement à l'année 1820, et qu'ils ignoraient absolument s'il avait été trouvé ailleurs. Or M. Voulot ajoute qu'il a constaté le passage d'une voie pavée antique dans le parc même, à quelques pas de l'autel et qu'il a recueilli avec l'autel, « une trusatille et plusieurs briques, tuiles et briquettes romaines, qui, de mémoire d'homme, accompagnaient le monument, sans avoir été sans doute cherchées jusqu'à Soulosse. L'autel pourrait donc avoir été élevé près de cette voie antique ou bien à quelques centaines de pas, sur le bord de la route de Langres à Toul, ou bien encore, à un kilomètre de distance, à l'emplacement de la forge actuelle qui a succédé à un établissement romain; il peut aussi être venu de Soulosse, et la question me paraît n'être point résolue » [1].

Dans tout ceci il y a évidemment un *lapsus* de mémoire. Est-ce de la part de M. de Melfort, ou de celle de M. Voulot, je ne le saurais dire, mais M. Héron de Villefosse, répondant à la Sorbonne au mémoire de M. Voulot, mais non pas à ce savant lui-même qui, je le répète, n'assistait malheureusement pas à la séance, a déclaré que le fait de la provenance de Soulosse de l'inscription qui porte les mots *vico Soliciae* lui paraissait certain. M. de Villefosse a vu ce monument dans le parc de Bazoille, chez M. le comte de Melfort, avant que ce possesseur éclairé et généreux en eût fait don au musée d'Épinal. C'est pendant cette visite que M. de Melfort dit à M. de Villefosse qu'il devait ce monument, ainsi que l'indication de sa découverte à Soulosse, à son parent, M. de Cherrier, ancien sous-préfet de Neufchâteau. Or, au moment où M. de Villefosse attestait

[1] Mémoire manuscrit de M. Voulot.

Digitized by Google

ainsi à la Sorbonne le fait de la découverte à Soulosse de notre inscription, il y avait déjà plusieurs mois qu'à une séance de la Société des antiquaires de France, ce savant l'avait fait connaître ainsi que les motifs qui pour lui rendaient ce fait incontestable, dans une communication que le conservateur du musée d'Épinal ne pouvait avoir lue lorsqu'il écrivait son mémoire, puisque le *Bulletin* de cette compagnie, où chacun peut la lire aujourd'hui, était encore à l'état d'épreuves le 7 avril 1879.

Je n'ai ni le droit ni la pensée de juger de l'exactitude des souvenirs divergents de M. Voulot et de M. de Villefosse, pas plus que de ceux de M. le comte de Melfort, mais il ressort de ces dissidences que, jusqu'à présent, nous ne possédons pas sur ce point un témoignage écrit au moment de la découverte et qu'il reste une certaine incertitude à ce sujet. Toutefois, je trouve plus de vraisemblance à l'opinion qui place la découverte de l'inscription sur laquelle on lit *vico Soliciae* à Soulosse, appuyée qu'elle est par le souvenir d'une assertion du sous-préfet de Neufchâteau, c'est-à-dire de l'arrondissement où est située cette localité, et sur celui de M. de Villefosse qui rapporte une conversation récente avec M. de Melfort, le parent de ce magistrat.

Une note au crayon de la main de Jollois écrite sur la marge du manuscrit d'un mémoire sur les Vosges que l'on conserve dans la bibliothèque de la Société des antiquaires de France, confirme encore l'assertion de Beaulieu et l'information donnée par M. le comte de Melfort à M. Héron de Villefosse sur la découverte de notre autel à Soulosse, et M. de Villefosse n'a pas omis de le faire savoir. Toutefois, si en dépit des informations de M. de Villefosse que je suis fort tenté de trouver probantes, si, dis-je, le doute est encore permis en ce qui concerne la provenance du monument, il ne l'est plus au sujet du texte lui-même. Grâce à M. de Villefosse qui l'a fort heureusement complété par l'addition d'une ligne omise par Beaulieu comme par tout le monde et qui est la première de l'inscription, on connaît à merveille son état actuel.

Je ne m'arrêterai donc pas à combattre dans tous ses détails l'interprétation donnée par M. Voulot d'après un texte incomplet, non plus que les conséquences qu'en tire le zélé conservateur du musée d'Épinal; mieux vaut discuter ce qui touche directement à l'identification de Solimariaca avec une localité moderne et faire connaître le monument en question.

Digitized by Google

L'autel ou le cippe de Bazoille, ou de Soulosse, ne nous est pas parvenu entier. La partie inférieure a disparu, mais il ne manque probablement rien d'important à l'inscription. Cet autel est décoré d'un fronton ; c'est sur le listel qui sépare ce fronton du dé que M. de Villefosse a reconnu les vestiges de la première ligne, inaperçue avant lui, et devenue illisible, non par l'effet du temps, mais parce qu'elle a été martelée par les ordres de Maximin, comme contenant les noms et les titres d'Alexandre Sévère, auquel ce Thrace brutal avait arraché à la fois la vie et l'empire. Bien qu'il ne subsiste plus de cette ligne que les trois dernières lettres AVG, il a été facile à M. de Villefosse de la restituer, puisque nous lisons sur les faces latérales de l'autel la date précise de la consécration de l'autel. Cette date qui court sur le même listel que la première ligne restituée, est séparée en deux parties par cette ligne même :

D·D·IIII·KAL·IVL — LVPO·ET·MAXIMO COS
(*imp. caes. m. aur. severo alexandro*) AVG.
ET·IVL·AVG·MATRE AVG·N·ET·CASTR.
GENIO·PAGI·DERVET PEREGRI
QVI POSVER VICO SOLICIAE

Je n'indique ni les ligatures, ni les différences de grandeur entre les caractères. On en trouvera le fac-similé dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France* [1].

Il s'agit donc de la consécration d'un autel ou d'un cippe le quatrième jour des calendes de juillet, Lupus et Maximus étant consuls (28 juin de l'an 232 de notre ère), sous l'empereur César Marc Aurèle Sévère Alexandre Auguste et Julie Auguste mère de l'Auguste et des camps.

Cet autel est dédié au génie d'un pagus. Ce pagus est-il nommé dans l'inscription? Il y a doute sur ce point. M. de Villefosse a cru d'abord, que les mots qui à la ligne quatrième suivent *Genio pagi*, représentaient les noms des deux consécrateurs, dont l'un serait *Dervus* autorisé par le féminin Derva, connu par le *Corpus inscriptionum Latinarum* de l'Académie de Berlin [2], tandis que l'autre

[1] La première moitié de la date est à la droite du spectateur, l'autre à sa gauche. La communication de M. Héron de Villefosse se trouve à la page 211 de l'année 1878 du *Bulletin de la Soc. des antiq. de France*. Voy. aussi, p. 262, l'erratum.

[2] Tome III, nos 3405 et 5419.

Digitized by Google

serait Peregrinus. M. de Villefosse lisait donc à la troisième ligne :

GENIO PAGI DERV[*us*] ET PEREGRI[*nus*]

mais, plus tard, il pensa que ces lettres liées pouvaient peut-être donner :

DER[*vensis?*] VET[*erani*] PEREGRI[*norum?*]

Cette nouvelle lecture, proposée d'ailleurs sous toutes réserves, M. de Villefosse la consigna dans une note ajoutée sur l'épreuve de sa communication à la Société des antiquaires de France. On a pu voir dans le compte rendu des séances de la Sorbonne, publié le lendemain de chacune des séances par le *Journal officiel*, que cette restitution s'était aussi présentée à l'esprit de M. Léon Renier qui, pas plus que le rédacteur de ce compte rendu et de la présente analyse, ne savait alors qu'on allait la lire dans le *Bulletin*, alors sous presse, de la Société des antiquaires de France [1].

Il serait intéressant d'être fixé sur la lecture de cette troisième ligne? Est-ce bien le commencement du nom du pagus qu'il faut lire après PAGI, ainsi que le supposent MM. L. Renier, de Villefosse, et aussi M. le commandant Mowat qui, ignorant, ainsi que M. L. Renier, qu'une hypothèse dans ce sens avait été énoncée par M. de Villefosse dans cette note alors inédite du *Bulletin des antiquaires de France*, proposait de son côté à la Sorbonne de lire *pagi Derveti?* Je ne me prononcerai pas à ce sujet.

M. de Villefosse, à l'appui de la conjecture *Dervensis*, faisait remarquer dans sa note du *Bulletin des antiquaires de France*, qu'il existe un *Saltus Dervensis*, débris de la forêt du Der, au milieu de laquelle fut fondée la célèbre abbaye de Monstier-en-Der, *Monasterium Dervense*, aujourd'hui administrativement *Montiérender*, mais sans rien affirmer.

[1] Le compte rendu de la séance du 17 avril 1878, publié dans le numéro du *Journal officiel* du lendemain, p. 3366, col. 1re, est des plus sommaires, l'auteur n'ayant pas eu le temps de réunir les éléments de cette discussion; mais dans le numéro du 19, p. 3388, col. 3e, il a donné l'inscription qui nous occupe, avec la première ligne retrouvée par M. de Villefosse, ainsi qu'avec la restitution de la troisième ligne telle que M. Léon Renier avait bien voulu l'indiquer au secrétaire de la section d'archéologie. Il n'y a de différence entre l'hypothèse proposée par M. Héron de Villefosse dans sa note additionnelle du *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, et la restitution de M. L. Renier, qu'à la troisième ligne où le président de la section d'archéologie suppose *veterani peregrini* tandis que M. de Villefosse suppose *veterani peregrinorum*.

Digitized by Google

M. L. Renier s'est contenté de supposer que les lettres *Der* étaient l'indication du nom d'un pagus à rechercher. Si mes souvenirs ne me trompent pas, l'identification de M. de Villefosse a aussi été indiquée hypothétiquement par quelques-uns des assistants, par M. Jouve, entre autres, je crois; on a aussi supposé qu'il existait peut-être dans la région un autre *pagus* avec un nom analogue, cas qui se présente souvent, mais ces hypothèses ont été réservées unanimement, la question ne paraissant pas encore avoir été suffisamment étudiée. Or il se pourrait que de sa solution dépendît celle de l'identification définitive de Solimariaca avec telle ou telle localité moderne. Selon M. Voulot, qui cependant soutient que *Solimariaca* est bien à *Soulosse*, les mots *vico Soliciae* lus sur l'inscription du parc de Bazoille, ne peuvent désigner, en bonne latinité un *vicus* qui aurait porté le nom de *Solicia;* aussi comme, d'un autre côté, ce savant n'admet pas qu'il soit positif que cette inscription ait été trouvée à Soulosse, il n'a pas à s'inquiéter de la filiation de ce terme, et rien ne l'empêche de placer la station de Solimariaca dans ce village de Soulosse où ont été trouvées certainement les deux inscriptions sur lesquelles on lit *vicani Solimariacenses*.

« *Soliciae* étant le complément de *vico* », dit M. Voulot, « ne saurait désigner qu'un être féminin ou femelle et non une localité; » aussi traduit-il *vico Soliciae*, non pas *dans le vicus Solicia*, mais *dans le vicus de* [*la déesse*] *Solicia*. C'est ainsi, dit-il que l'on désignait Athènes par les mots *Ville de Minerve* et Rome par ceux de *Ville de Mars*. « Cette *Solicia* », ajoute-il, « est une femme, une druidesse ou une divinité du sexe féminin. La dernière hypothèse est la plus vraisemblable... il ne serait même pas impossible que Solicia fût la même divinité à l'époque romaine que la Solimara de la période gauloise » [1].

Il n'est pas en effet inadmissible que Solimara et Solicia viennent d'un même radical; mais je ne crois pas qu'il se rencontre beaucoup de partisans de l'interprétation de M. Voulot et, de l'avis général, les mots *vico Soliciae* doivent être traduits par *dans le vicus Solicia* et non par *dans le vicus de la déesse Solicia*. On a de nombreux exemples de tournures analogues, et, sans chercher bien loin, j'en trouve un des plus concluants, précisément dans le recueil de la Société des antiquaires de France que nous venons de citer.

[1] Page 4 de la notice manuscrite de M. Voulot.

Digitized by Google

Une inscription trouvée à Monceau-le-Comte adressée à M. A. de Barthélemy par M. Bulliot, et commentée ainsi que celle du parc de Bazoille par M. Héron de Villefosse, nous montre au génitif le nom d'un vicus qui se termine comme celui de *Solicia* par une terminaison féminine. Il y est question d'une corporation d'*opifices loricari qui in Aedvis consistvnt et vico Brivae Sugnutiae respondent*, ce qui ne permet pas de douter qu'il s'agisse d'un *vicus* nommé *Briva Sugnutia* [1].

Indépendamment des calculs de distances, sur lesquels la Commission de la topographie des Gaules représentée par M. Longnon s'est déjugée, cette réunion de savants objecte à l'identification de Solimariaca avec Soulosse, on l'a déjà vu, la découverte, à Soulosse, qu'elle tient pour avérée, de l'inscription sur laquelle on lit *vico Soliciae*, qu'elle traduit par *dans le village de Soulosse*, et met en même temps en ligne de compte l'impossibilité de faire venir Soulosse de Solimariaca.

M. Longnon a même invoqué dans cette discussion, au point de vue philologique, l'opinion exprimée à ce sujet, il y a plusieurs années, par un jeune érudit enlevé prématurément à la science qui le regrette et ne l'a pas oublié.

A propos du mémoire de M. de Longpérier cité plus haut dans lequel le savant académicien, après son confrère Louis de la Saussaye, identifiait incidemment la station de *Solimariaca* de l'itinéraire d'Antonin avec *Soulosse*, Léopold Pannier écrivait en 1873 :

« . . . En dépit de l'autorité des deux patrons de cette attribution, en dépit même de l'inscription encastrée dans le pont de Soulosse et où il est question des *vicani Solimariacenses*, j'avoue que je ne puis admettre qu'on rattache Soulosse à Solimariaca. La philologie s'y oppose absolument. Solimariaca ne peut avoir donné en français, d'après les lois constantes de la phonétique, que quelque chose comme *Soumery* ou *Sommery*, et en tenant compte de la façon dont le suffixe *iacum*, *iaca*, se transforme en *é* ou *ey* dans les dialectes de l'est de la France, *Soumeré* ou *Sommeré*. [2] »

A ces considérations, L. Pannier ajoutait des calculs de distance et, bref, proposait d'identifier la Solimariaca de l'Itinéraire d'Antonin au village de *Sommerécourt* situé à quelques lieues seulement au

[1] *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, année 1877, p. 199. Communication de M. H. de Villefosse.

[2] *Revue archéologique*, nouv. sér. t. XXVI, p. 334 et 335.

Digitized by Google

sud de Soulosse, faisant observer en ce qui concerne la finale *court* qu'elle paraît avoir été ajoutée à beaucoup de termes indistinctement dans cette contrée et tout le long de l'ancienne voie romaine. L. Pannier citait ensuite diverses formes pouvant dériver de Solimariaca ou Solimariacum, en tirait pour conclusion que ce terme a été assez répandu en Gaule au nord de la Loire et terminait par cette boutade : «Seulement qu'on ne me parle plus de Soulosse !» Hélas! on ne lui en parlera plus, mais on en parlera encore et longtemps peut-être, car la question est plus ardue qu'il ne la supposait. Dans sa note, L. Pannier ne tient pas assez de compte de l'existence de l'inscription trouvée à Soulosse, sur laquelle on lit *vico Soliciae*, et n'envisage la question que d'un seul côté. Il ne suffisait pas de montrer par les lois de la phonétique et de la philologie que *Solimariaca* n'a pu devenir Soulosse; il aurait fallu expliquer aussi pourquoi on trouvait à Soulosse des inscriptions mentionnant les *vicani Solimariacenses* et le *vicus Soliciae*, et même rechercher si les provenances de ces trois inscriptions étaient certaines; mais Léopold Pannier s'était jeté dans cette bataille avec l'ardeur et la témérité de la jeunesse.

A la Sorbonne, cette question a été présentée et discutée devant des érudits, plus complètement préparés; aussi, si nous ne la croyons pas encore résolue, du moins sommes-nous en droit de la considérer comme mieux posée que par le passé. Nous ne devons pas oublier d'ajouter que M. Charles Robert, membre de l'Institut et de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, sans entrer dans le fond du débat, a déclaré qu'il penchait pour la première hypothèse de la Commission de la topographie des Gaules dont il fait partie comme les érudits dont il ne partage pas l'opinion.

Le savant académicien, qui connaît parfaitement la région, voudra peut-être quelque jour approfondir cette intéressante question. En attendant, qu'il me soit permis de dire que je penche aussi de ce côté. Sans nier la force des raisonnements de ceux qui pensent autrement, sans discuter l'argumentation géographique et topographique de M. Longnon, ni même l'aide que lui apporta à la séance même un savant vosgien, M. Jouve, je ne désespère pas de voir disparaître un jour les obstacles divers qui rendent hypothétique l'identification de Solimariaca avec Soulosse. Tout en reconnaissant que Soulosse a dû se former de Solicia et non pas de Solimariaca,

Digitized by Google

n'est-il pas évident qu'il y a de l'analogie entre Solimariaca et Solicia, vocables qui tous deux pourraient provenir d'un même radical ainsi que la légende *Solima* lue sur des monnaies du centre et de l'est de la France et aussi le nom de la déesse Solimara que l'épigraphie nous a fait connaître [1].

Exista-t-il dans un rayon assez rapproché deux localités nommées l'une Solimara, l'autre Solicia? Ces deux vocables ne seraient-ils au contraire que des formes diverses du nom d'une même localité? ce ne serait pas impossible; on citerait plusieurs villes de l'antiquité désignées par les auteurs sous des noms différents et cependant offrant une grande ressemblance entre eux? Faut-il supposer qu'à un certain moment la forme Solimariaca fut abandonnée pour la forme Solicia? Je ne le sais; il y a ici un problème que je ne prétends pas résoudre; je me contente d'appeler l'attention sur ses difficultés et je soumets modestement ces hasardeuses hypothèses aux réflexions des philologues comme à celles des savants qui ont fait de la géographie historique l'objet principal de leurs études et particulièrement à ceux qui composent la Commission de la topographie de la Gaule; mais je dirai et je répéterai que des identifications basées surtout sur les distances des textes, n'ont pas toujours une solidité rassurante. Ai-je besoin de rappeler les nombreuses inexactitudes des textes après certain exemple frappant cité à la Sorbonne par M. Longnon lui-même, et serait-il nécessaire d'ajouter qu'après avoir contrôlé les calculs de distances sur le terrain, il faut, avant de prendre parti, tenir grand compte des circonstances accessoires, de ce que j'appelais en commençant le côté proprement archéologique des questions de l'ordre de celles qui ont été soulevées par le mémoire de M. Voulot. Un fait capital qui domine celle-ci, et dont on ne s'est peut-être pas assez inquiété, c'est qu'à l'endroit où la Commission de la topographie des Gaules place maintenant *Solimariaca*, il n'existe pas d'autres vestiges de l'existence d'un établissement romain que l'inscription en l'honneur des *Junones* citée plus haut, laquelle ne contient aucune indication géographique, et dont on ne connaît même pas avec précision la provenance. Au contraire, nous savons pertinemment qu'à Soulosse il exista à l'époque

[1] Sur les monnaies en question et sur la déesse Solimara, voyez ici même dans le compte rendu d'une communication de M. H. Boyer, intitulée *Notice sur les divinités bituriges Mars Cososus et Solimara.* (*Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. Ier, p. 383 et suivantes.)

Digitized by Google

romaine un établissement important à nous révélé par des substructions dûment constatées, et par la découverte de beaucoup d'antiquités, sans parler de celles des deux inscriptions mentionnant les *vicani Solimariacenses*.

Les calculs de distances d'après les textes étant élastiques de leur nature, et ayant été reconnus tels dans cette occurrence, il reste à les concilier avec le côté archéologique de la question et surtout avec l'existence de l'inscription portant la mention *vico Soliciae* conservée au musée d'Épinal où elle est venue de Bazoille, mais dont on ne connaît pas avec certitude la provenance. On y arrivera peut-être un jour; en attendant, c'est le cas de répéter le vieil adage *adhuc sub judice lis est.*

M. le Ministre de l'instruction publique, arrivé au moment même où l'on allait commencer la lecture du mémoire de M. Voulot, a prêté l'attention la plus bienveillante et la plus soutenue au lecteur et a témoigné prendre le plus vif intérêt à la discussion dont on vient d'essayer de rendre compte. M. Jules Ferry n'a quitté la section d'archéologie qu'après la clôture de cette conférence.

Séance du vendredi 18 avril 1879.

En l'absence de M. Félix Liénard, secrétaire perpétuel de la Société philomathique de Verdun, président de la Commission du musée de cette ville et correspondant du Ministère de l'instruction publique, M. Alex. Bertrand, membre du Comité des travaux historiques, section d'archéologie, a bien voulu donner lecture d'un travail intitulé : « Rapport à M. le Ministre de l'instruction publique sur deux fouilles faites en 1877 à Baalon (Meuse), par M. P. Liénard. »

Les découvertes de substructions, de débris divers et de monnaies antiques faites à Baalon, avant l'année 1877, et bien connues de M. Liénard, avaient donné lieu à cet archéologue d'espérer que des fouilles méthodiques pourraient amener de plus importants résultats. L'attente de M. Liénard ne fut pas trompée. Ayant fait ouvrir une tranchée dans le jardin d'une maison de Baalon, à l'endroit où il savait que le propriétaire en plantant des arbres avait découvert des portions de corniches et une pierre sculptée, M. Liénard retrouva cette pierre et en fit l'acquisition

Digitized by Google

pour le musée de Verdun. Cette pierre, de 84 centimètres de largeur sur 7 centimètres de longueur, et de 65 centimètres de hauteur, présente des sculptures sur deux de ses faces. Sur le côté principal, paraît une large arcade mutilée sur laquelle est sculpté un génie ailé planant au-dessus de deux personnages dont les têtes seules subsistent. Sur le côté droit de cette pierre, sous une autre arcade, également mutilée, on voit l'intérieur de la boutique d'un fabricant, tondeur de drap ou foulon, ou peut-être d'un marchand d'étoffes. Là, paraissent deux personnages debout, la tête nue, vêtus d'une sorte de blouse à larges manches, tenant ensemble une pièce d'étoffe déployée. L'un de ces personnages tient à la main des ciseaux pour couper l'étoffe à l'endroit indiqué par l'autre. Dans le fond, se trouve un pilastre supportant une tablette sur laquelle sont rangées des étoffes en pièces, empilées comme elles le sont dans nos magasins. L'arcade repose, à droite et à gauche du groupe décrit, sur deux petites niches carrées. Dans l'une de ces niches, on distingue un personnage vu de dos; le sujet de l'autre niche est très détérioré; cependant le dessin semble montrer aussi un personnage.

C'est là un tableau de mœurs des plus intéressants pour l'histoire de la vie privée dans la Gaule, à l'époque de la domination romaine.

Il faut rapprocher le bas-relief de Baalon de la curieuse série de monuments analogues que l'on conserve dans le musée de Sens et qui proviennent des anciennes fortifications de cette ville. On sait que ces bas-reliefs ont fait l'objet d'une importante publication, malheureusement interrompue, que l'on doit à la Société archéologique de Sens et à son président, M. Julliot, si nos souvenirs sont exacts.

Le mémoire de M. Liénard est illustré de dessins fort bien exécutés, représentant non seulement les deux bas-reliefs dont on vient de parler, mais des fragments d'architecture, une bague de bronze dont le chaton, aussi de ce métal, représente un scorpion, des vases de terre et enfin un curieux édicule de pierre de 62 centimètres de hauteur, terminé par un fronton triangulaire.

La partie inférieure de cet édicule est carrée et est divisée en quatre compartiments; dans trois de ces compartiments on voit une figure virile, nue, s'enveloppant d'une draperie flottante qui, comme le remarque M. Liénard, fait penser à un linceul. Dans le

Digitized by Google

quatrième de ces compartiments, au lieu d'une figure, un losange. Au-dessus du dé qui fait la base de l'édicule, le dessin nous montre deux arcades décorées chacune de deux *trois-feuilles* adossés.

S'agit-il d'un autel, comme semble le croire M. Liénard qui parle d'une entaille triangulaire par laquelle on faisait le simulacre des libations? Est-ce un monument funéraire, malgré l'absence d'inscriptions? Je n'ose avoir un avis à ce sujet, d'autant que le dessin ne présente qu'une des faces de l'édicule et laisse quelques points dans l'ombre. Si M. Liénard publie son rapport, je me permets de lui demander une description plus complète de ce monument, ainsi que d'en faire faire le dessin sous toutes ses faces. La lecture de ce rapport a été écoutée avec le plus vif intérêt, et il y a lieu de remercier M. Liénard de nous l'avoir envoyé, mais en même temps, je dois dire que l'on a regretté son absence et les renseignements oraux dont il aurait pu éclairer son travail, s'il n'avait pas été retenu loin de Paris.

M. Liénard, ceci ne doit pas être omis, mentionne dans son rapport une inscription qu'il ne put étudier, attendu qu'avant son arrivée à l'endroit où l'on venait de la découvrir, la pierre sur laquelle elle était gravée, était déjà brisée en morceaux et employée à remblayer une route. Le récit de cet acte de vandalisme inconscient dont on pourrait citer bien d'autres exemples, a donné lieu à une conversation dont nous croyons devoir consigner ici le souvenir.

On ne sait pas encore assez généralement en France, a dit M. Léon Renier, tout ce que la science a gagné par l'étude de l'épigraphie. Une inscription antique, c'est un livre; les inscriptions sont même les seuls livres des anciens qui nous soient arrivés tels qu'ils ont été écrits dans l'antiquité, sans l'intermédiaire de ces copistes qui, se succédant d'âges en âges, ont très souvent altéré et mutilé les manuscrits. Malgré le louable zèle des Sociétés savantes de l'Algérie qui y combattent résolument l'ignorance, et en particulier malgré les efforts de la Société archéologique de Constantine, on sait encore moins dans nos départements africains que dans notre vieille France tout le prix des inscriptions. Il y a vingt et quelques années, n'a-t-on pas construit la route de Constantine à Batna avec de grosses pierres, chargées d'inscriptions romaines, au nombre d'au moins trois cents, qui formaient un musée en plein air dans le square Valée.

Digitized by Google

Plusieurs des assistants citent des faits analogues et déplorent que l'Administration supérieure ne soit pas armée d'une loi qui lui permette de s'opposer efficacement à des procédés aussi préjudiciables à la science.

M. le général Prévost, directeur du génie, fait remarquer que les derniers vestiges des forteresses de verre que l'on connaissait en France sont sur le point de disparaître sous la pioche des démolisseurs. Ainsi, ajoute le savant général, il ne reste plus rien à Sainte-Suzanne (Mayenne) ni à la Courbe (Orne), des curieuses murailles vitrifiées de ces localités ; on les a exploitées pour macadamiser des routes.

M. Cournault, membre de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain à Nancy, et membre non résidant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, a donné lecture d'une «*Notice sur des fouilles exécutées au printemps de 1878 dans la forêt qui avoisine Lunkoffer, en Argovie, par la Société des antiquaires de Zurich.*» La brève notice de M. Cournault est illustrée de dessins coloriés comme sait les faire le savant explorateur, dont on connaît l'habileté d'artiste et le zèle infatigable. Cette année, son portefeuille contient une multitude de dessins d'armes gauloises, de vases, d'ustensiles de diverses matières et de diverses époques, y compris la période franque. Nous n'essayerons pas de les décrire; ce serait un travail infini et à peu près inutile. On le sait, les dessins de M. Cournault sont destinés au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale où ils vont être réunis à la collection déjà considérable de dessins analogues du même archéologue, exécutés au cours de diverses missions qui lui ont été antérieurement données par le Ministre de l'instruction publique.

J'ajouterai qu'indépendamment des dessins d'antiquités celtiques, romaines ou franques, destinés à la Bibliothèque nationale, M. Cournault a mis sous les yeux des assistants d'autres dessins qui, pour parler d'époques moins reculées, n'en sont pas moins d'un grand intérêt. Ce sont des reproductions coloriées de peintures, relevées par M. Cournault dans des manuscrits en la possession de M. Horner, bibliothécaire de la ville de Zurich. Ces dessins représentent des bannières de ducs de Bourgogne du xve siècle.

M. Eugène Lemarié, membre de la Société linnéenne de la Cha-

Digitized by Google

rente-Inférieure, à Saint-Jean-d'Angély, a donné lecture d'une notice intitulée : « *Un mot sur les voies romaines de la Charente-Inférieure.* »

Il s'agit dans ce travail de consciencieuses explorations géographiques qu'on n'essayera pas de résumer ; il suffira de dire qu'il est illustré de bons dessins représentant trois monuments examinés au cours des périgrinations du savant délégué. L'un de ces monuments est une motte carrée, connue sous le nom de *Terrier de Toulon. Terrier* est un terme par lequel, dans la Charente-Inférieure on désigne un tertre, une éminence de terre. Les deux autres monuments sont des tours dont l'une est connue sous le nom de *Fanal d'Ebéon*, et l'autre sous celui de *Pile de Pyrelange*. Ce dernier monument n'est pas sans analogie avec la célèbre *Pile Cinq-Mars*, dans le département d'Indre-et-Loire.

M. Lemarié termine sa lecture en déclarant que ces trois monuments sur lesquels on a déjà beaucoup écrit[1] lui paraissent présenter autant de problèmes à résoudre. Selon M. Lemarié, on ne les a pas encore étudiés d'assez près ; peut-être quelque jour entreprendra-t-il d'en faire l'objet d'explorations méthodiques. M. Lemarié est un observateur diligent ; nous l'engageons à mettre à exécution son projet.

En l'absence de M. Paul Mercier, membre de la Société des archives de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes, M. Robert de Lasteyrie, membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, a bien voulu donner lecture d'un mémoire intitulé : *Le Terrier de Toulon.*

Par une singulière rencontre du hasard, on le voit, il s'agit précisément de l'un des monuments dont il vient d'être question. M. Mercier ayant étudié spécialement le *Terrier de Toulon*, en a donné une description plus détaillée que celle de M. Lemarié. Toutefois le problème posé par le *Terrier de Toulon* n'est pas encore résolu, et ni l'usage ni la date de ce monument ne sont encore fixés de manière à satisfaire complètement la critique.

Voici la conclusion de M. Mercier : « La construction connue sous le nom de *Terrier de Toulon*, qui a tant exercé la sagacité des archéologues, n'est que le soubassement d'une tour de bois construite lors de la conquête des Gaules par les Francs. »

[1] Voyez à la lecture suivante.

Digitized by Google

M. Jules Quicherat déclare qu'il ne partage pas l'opinion de M. Mercier; le vice-président de la Société d'archéologie ne croit pas que la construction du *Terrier de Toulon* remonte à une aussi haute antiquité. M. Quicherat incline à penser que ce fut un fanal qui pourrait bien avoir été élevé, non pas par les conquérants francs, qui ravageaient et construisaient peu, mais peut-être longtemps après leurs invasions, au IXe siècle.

Après cette lecture, M. Quicherat, prenant le fauteuil de la présidence en remplacement de M. Léon Renier, appelé loin de la Sorbonne par un autre devoir, prie M. le général Prévost, directeur du génie, dont on n'a pas oublié divers travaux sur la question des forteresses ou des remparts de verre, de vouloir bien faire connaître à l'asemblée sa manière de voir à ce sujet.

Nous ne saurions reproduire l'improvisation de M. le général Prévost, qui a commencé par exprimer ses regrets de n'avoir pu assister à la séance précédente où a été soulevé cet intéressant problème; du moins, nous nous efforcerons de résumer ses conclusions.

Ce n'est ni au hasard ni à des incendies voulus ou fortuits, que M. le général Prévost attribue les murs vitrifiés; il reconnaît là un procédé expéditif, employé dans les cas d'urgence, pour fortifier une enceinte, un camp, un fort, et il a trouvé l'explication de ce procédé en étudiant les différents modes de la briqueterie. On n'a pas toujours, à proximité, des matériaux convenables pour construire rapidement des remparts; mais, presque partout, il est possible d'imiter ce qui se passe en Belgique dans certaines briqueteries. Là, on cuit la brique à ciel ouvert, avec des fours chauffés avec modération. Ce procédé offre des avantages, mais aussi des dangers. Si l'on n'a pas bien pris ses précautions, le feu prend une telle activité qu'au lieu de cuire les briques, il les agglomère et les vitrifie à la grande désolation du fabricant. Or, c'est en cherchant à reproduire cet effet, qu'on a obtenu des spécimens de murs vitrifiés, et M. le général Prévost croit que l'on pourrait, sans trop de dépenses, répéter en grand cette opération; en un mot, il croit que l'on pourrait facilement construire quelques mètres de murs vitrifiés. Quant à l'époque à laquelle remontent ces retranchements singuliers, le savant général hésite encore et ne pense pas que le moment de le fixer soit venu. Cependant, avec M. de Cessac, qui der-

Digitized by Google

nièrement écrivait sur ce sujet[1], M. le général Prévost serait fort disposé à admettre que cette pratique fut usitée vers les IVe et Ve siècles, alors que les Romains avaient à se défendre partout contre les incessantes invasions des barbares. C'est aussi l'opinion vers laquelle incline M. Quicherat qui exprime le vœu qu'il soit permis, quelque jour, à M. le général Prévost de procéder lui-même à une expérience qui serait probablement décisive. En tout cas, ajoute le président de la Section d'archéologie, cette question a fait aujourd'hui un grand pas.

En l'absence de M. P. du Chatellier, à Pont-l'Abbé (Finistère), M. Alexandre Bertrand, membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, a bien voulu donner lecture d'un travail intitulé : « *Exploration du tumulus de Kerheuret en Pluguffan (Finistère), sépulture de l'âge de bronze.* » Cette fouille, conduite selon les règles de la méthode scientifique, a donné d'intéressants résultats. Le tumulus de Kerheuret affecte la forme de cône tronqué; il était intact lorsque M. du Chatellier en commença l'exploration. Construit en terre végétale, parfaitement circulaire à la base, il avait un diamètre de 30 mètres, en mesurait 4 de hauteur au-dessus du sol environnant et ne recouvrait pas un dolmen, mais une chambre sépulcrale, voûtée, formée par des pierres amoncelées, où reposaient dans une grande urne à quatre anses les cendres du défunt. Cette urne, de 33 centimètres de hauteur, était déposée sur un poignard de bronze fortement oxydé et brisé en plusieurs endroits, qui avait cependant conservé une partie de son fourreau, en bois très mince. Placé entre deux planches de chêne de 2 à 3 centimètres d'épaisseur, le poignard avait un manche, sans doute en bois, qui était fixé à la lame par des rivets.

Le défunt avait été brûlé à l'endroit même où on lui avait élevé un tumulus, car M. du Chatellier a parfaitement reconnu *l'ustri-*

[1] « L'oppidum du Puy-de-Gaudy, près Guéret (Creuse) et sa muraille vitrifiée, par P. de Cessac », Autun, 1878, in-8° de v-6 pages, avec une planche offrant entre autres le fac-similé d'une inscription dont il a été question, il y a quelques années dans la *Revue des Sociétés savantes* (5e série, t. XXXIII, et 6e série, t. Ier, p. 133 et 135). Dans le dernier de ces volumes, on trouvera une communication de M. Thuot accompagnée d'un fac-similé de cette inscription qui remonte à l'époque mérovingienne et sur laquelle paraît un nom propre lu DODOLENVS ou BODOLENVS. Le mémoire de M. de Cessac a été lu dans la séance du 10 septembre 1876 du Congrès scientifique, à Autun.

Digitized by Google

num en forme de fosse où s'était faite l'opération, et où il a remarqué aussi des cendres, celles des parents ou des serviteurs du guerrier, sinon «celles de victimes immolées pour obéir à quelque rite funéraire.»

M. du Chatellier fait observer que cette circonstance de l'érection du tumulus sur le lieu même de l'incinération était une nouveauté pour lui dans la région où il a déjà fait de nombreuses fouilles sans jamais avoir eu l'occasion de la constater.

Cet intéressant récit, que nous regrettons d'abréger, se termine par celui d'une malechance comme il ne devrait pas s'en renconter en France.

Averti de l'existence d'une pierre avec inscription qui gisait dans la douve d'un champ dépendant du village de Kerventéano, à environ un kilomètre de Kerheuret, M. du Chatellier s'y rendit aussitôt, en compagnie de M. Fornier, conseiller à la Cour de Rennes, qui l'avait assisté dans l'exploration des tumulus. Peines perdues; malgré toute leur diligence, MM. du Chatellier et Fornier arrivèrent trop tard. On venait de repiquer cette pierre pour en faire une auge, et ils apprirent que la face repiquée était précisément celle qui portait l'inscription!

Encore un fait regrettable à ajouter à la liste trop nombreuse de ceux que nous citions tout à l'heure à propos d'un désappointement pareil subi à Baalon par M. Liénard.

Cet intéressante lecture a été la dernière de la session de 1879. Avant de lever la séance, M. Quicherat, au nom de M. le Ministre de l'instruction publique, qui lui en avait fait l'expresse recommandation, au nom de ses collègues du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, et au sien propre, a adressé de vifs et chaleureux remerciements à MM. les délégués des Sociétés savantes. Le vice-président de la section d'archéologie a fait ressortir la valeur et l'intérêt des communications apportées à la Sorbonne. M. Quicherat a parlé notamment de la découverte par M. Edmond Blanc, de l'inscription d'Ahenobarbus, des deux discussions sur les murs vitrifiés, de la part que M. le général Prévost a bien voulu prendre à nos travaux précisément sur ce sujet si souvent débattu; enfin de la très sérieuse controverse soulevée par le mémoire de M. F. Voulot sur l'identification de Soulosse avec Solimariaca.

En terminant, M. Quicherat a rappelé que déjà, l'année dernière,

Digitized by Google

il recommandait aux archéologues des départements les monuments du moyen âge dont on ne s'occupe plus assez, et sur lesquels il y aurait cependant tant à dire, si l'on en abordait l'étude avec les moyens d'exploration et de vulgarisation que nous possédons aujourd'hui et qui firent défaut à nos devanciers. Tous les ans nous revoyons à la Sorbonne, ajoute le vice-président de la section d'archéologie, les mêmes fidèles amis de l'archéologie, qui sont aussi les nôtres, nous les revoyons avec plaisir et profit, mais nous regrettons qu'ils ne nous amènent pas de recrues. Le personnel archéologique ne se renouvelle pas autant que nous le voudrions.

Faites donc de la propagande autour de vous, Messieurs, inculquez aux jeunes gens des goûts d'études qui ne leur laissent pas oublier ce qu'ils auront appris dans les lycées! C'est notre devoir à tous de former une génération d'hommes dévoués qui consacrent les loisirs que laisse souvent la vie paisible de la province, à rechercher, à protéger, à étudier les monuments du passé.

Cette improvisation, dont nous ne reproduisons que le squelette, a été accueillie par de vifs applaudissements.

A l'année prochaine.

Digitized by Google

Compte rendu des communications faites à la section des sciences, par M. Émile Blanchard, secrétaire de la section.

La séance s'ouvre à midi et demi sous la présidence de M. Milne Edwards.

Prennent place au bureau : MM. Faye et Wurtz, *vice-présidents ;* Émile Blanchard, *secrétaire.*

Comme les années précédentes, les membres de l'assemblée pouvant avoir le désir de se réunir par groupes pour des communications très spéciales, les représentants des trois grandes divisions des sciences sont invités à constituer le bureau de chaque commission.

Pour la commission des sciences mathématiques, sont nommés : *président*, M. Allegret, professeur à la Faculté des sciences de Lyon ; *vice-président*, M. André, professeur à la Faculté des sciences de Dijon ; *secrétaire*, M. Niewenglowski.

Pour la commission des sciences physico-chimiques : *président*, M. Filhol, de l'Académie de Toulouse ; *vice-président*, M. Dieulafait, professeur à la Faculté des sciences de Marseille ; *secrétaire*, M. Ladrey, professeur à la Faculté des sciences de Dijon.

Pour la commission des sciences naturelles : *président*, M. Cotteau, de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne ; *secrétaire*, M. le Dr Trouessart, de la Société académique d'Angers.

A une heure s'ouvre la séance générale.

M. le Dr Lemoine, professeur à l'École de médecine de Reims, rend compte de ses publications et du résultat de ses recherches paléontologiques depuis la dernière réunion.

Ses publications consistent en :

Une notice sur les Mammifères de l'éocène inférieur des environs de Reims, qui reproduit les principaux faits de sa dernière communication ;

Un mémoire sur les Oiseaux fossiles du même horizon, contenant la description des cinq types nouveaux dont les principaux sont le *Gastornis Edwardsii* et l'*Eupterornis Remensis ;*

Un mémoire sur le genre *Arctocyon* (*A. Gervaisii.* — *A. Dueillii*). Depuis la même époque, il a recueilli de nombreuses empreintes

Digitized by Google

végétales (tiges, feuilles, fleurs et fruits) dont un grand nombre sont d'une conservation suffisante pour permettre des études histologiques.

Les invertébrés nouveaux appartiennent aux classes des Foraminifères, des Crustacés (*Cypris*), des Insectes.

Les vertébrés sont actuellement représentés par plus de cent types. M. Lemoine se borne à l'étude des Mammifères qui lui paraissent devoir être groupés de la façon suivante :

Créodontes (réunissant les caractères des Carnassiers, des Pachydermes et des Marsupiaux).

Genre *Arctocyon* (*A. Gervaisii.* — *A. Dueillii*).
Genre *Stypolophus* (*S. palæonictides*).
Genre *Hyænodictis* (*H. Filholi*).

Mesodontes (présentant un mélange des caractères propres aux Lémuriens, aux Pachydermes, aux Insectivores et aux Marsupiaux).

Genre *Plesiadapis* (*P. tricuspidens.* — *P. Remensis.* — *P. minimus.* — *P. crassicuspidens.* — *P. curvienspidens.* — *P. nectienspidens*).
Genre *Miacis.*
Genre *Opisthotomus* (*O. Munieri*).
Genre *Phenæodus.*

Teniodontes (paraissant tenir des Mésodontes, des Rongeurs et peut-être des Édentés).

Deux types :

Pachydermes à doigts pairs:

Genre *Lophiochærus* (*L. Copei.* — *L. Peroni.* — *L. Chevillonii*).
Genre *Dichobune* (*D. Owenii.* — *D. Campichii*).
Genre *Cainotherium.*

Pachydermes à doigts impairs :

Genre *Pleuraspidotherium* (*P. Aumonieri*).
Genre *Hyracotherium* (*H. Gaudryi.* — *H. Maldani*).
Genre *Orotherium* (*O. paricuspidens*).
Genre *Pliolophus.*
Genre *Pachynolophus.*
Genre *Meniscotherium.*
Genre *Paloplotherium.*

Digitized by Google

Genre *Lophiodon* (*L. giganteus*. — *L. Heberti*. — *L. Parisiensis*. — *L. Remensis*, et peut-être deux autres espèces).

D'autres dents indiquent deux Suiliens qui paraissent devoir constituer des genres nouveaux.

M. Demontzey, conservateur des forêts, membre de l'Académie d'Aix, présente une *Étude sur les travaux de reboisement et de gazonnement des montagnes*, ouvrage couronné par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce et édité par l'Imprimerie Nationale.

Après avoir sommairement passé en revue les observations faites sur les torrents par les nombreux savants qui les ont étudiés, M. Demontzey expose la série des travaux de toutes sortes que réclame la *correction* d'un torrent et le reboisement de son bassin de réception, travaux appelés à déterminer et à perpétuer leur extinction définitive.

Après avoir indiqué les conditions si nombreuses d'aptitude que doivent posséder les forestiers chargés de l'exécution des travaux, il insiste sur la nécessité du reboisement lorsqu'il s'agit de l'extinction d'un torrent.

Il termine en énumérant les résultats, au point de vue de l'intérêt public comme à celui des régions montagneuses qu'est appelée à produire l'œuvre nationale du reboisement des montagnes.

M. Louis Olivier expose les résultats d'observations faites sur les Oiseaux par M. Noury, membre de la Société industrielle d'Elbeuf.

En France, dit M. Noury, tous les hérons cendrés, sans aucune exception, vont nicher dans le parc des comtes de Sainte-Suzanne, à Écury-le-Grand (Marne). Ils s'y nourrissent de reptiles, de batraciens, de mollusques, de vers et d'insectes. Dans le voisinage de la héronnière, le poisson n'entre que d'une façon accidentelle dans leur alimentation. M. Noury s'est assuré qu'il en est tout autrement dans les autres régions, et que, contrairement à l'opinion accréditée, le héron est un grand destructeur de truites.

C'est sur la Risle, l'Eure, l'Iton et la Touques qu'il lui est plusieurs fois arrivé de surprendre en flagrant délit de pêche ce hardi déprédateur de nos cours d'eau. L'oiseau baigne ses longues jambes dans la rivière, posant ses doigts sur le gravier du lit et dirigeant son bec en aval. De temps en temps il exécute des mouvements saccadés de bascule sur ses fémurs. Il relève sa queue, incline sa

Digitized by Google

poitrine, la plonge dans la rivière en lui imprimant dans l'eau une série d'oscillations latérales. Subitement il se redresse et paraît attendre. A son attitude anxieuse, à la vivacité de son regard, on devine qu'il guette une proie ; et en effet le voilà qui lance dans l'eau un formidable coup de bec : avec la rapidité de l'éclair, il a saisi une truite. Il l'avale, si elle n'est pas trop grosse, car jamais il ne dépèce le poisson. Immédiatement il reprend sa position horizontale, et bientôt une seconde truite se montre à sa portée : nouveau coup de bec et la voilà disparue. Une série de truites remontent de même le cours de la rivière jusqu'au héron, qui, à toutes, fait invariablement subir le même sort.

Intrigué par cette manœuvre, M. Noury en a cherché et trouvé la raison ; il a constaté chez le héron la présence de larges loupes graisseuses entre le derme et le peaucier des régions pectorale et pelvienne. Les canaux excréteurs de ces glandes débouchent à la base des plumules que recouvrent les grands filets de la poitrine. Au contact de l'air, leur secrétion se résout en une poudre blanchâtre très fine, onctueuse comme le talc et d'une écœurante fétidité. Secouée dans l'eau par le balancement du corps qui vient d'être décrit, elle en descend lentement le cours. L'odeur qui s'en dégage paraît être pour les truites d'une incomparable suavité : car, à peine ces poissons l'ont-ils sentie, qu'ils en recherchent la source, et c'est ainsi qu'ils se rapprochent du héron et tombent sous ses coups.

La meilleure preuve que l'on puisse donner de cette explication consiste à mettre une poitrine de héron dans un piège à truites. Si grand que soit le piège, on peut être certain qu'il sera rempli. L'expérience a réussi chaque fois qu'elle a été tentée.

Le martin-pêcheur vulgaire détruit encore plus de poissons que le héron, parce qu'il nourrit ses petits de poissons nouvellement éclos et encore pourvus de leur vésicule vitelline. Cependant, dans nos campagnes, cet oiseau doit au brillant coloris de son plumage d'être universellement respecté. Au contraire, par une de ces bizarreries dont on a peine à trouver le secret, ce sont nos charmants et utiles passereaux, nos meilleurs auxiliaires, dont nos petits paysans se plaisent tout particulièrement à dénicher les couvées. A coup sûr, ils agiraient autrement si on les instruisait des mœurs de ces oiseaux.

Voici par exemple, au sujet des roitelets et des mésanges, une

Digitized by Google

observation qui mériterait de leur être rapportée et dont M. Noury garantit la rigoureuse exactitude, l'ayant plusieurs fois répétée.

Pendant l'hiver, on voit les roitelets parcourir avec une incomparable vivacité de mouvements les branches des conifères et des arbres de nos vergers. Ils s'y livrent à une minutieuse observation. Trouvant peu de larves en cette saison, ils se mettent en quête d'œufs d'insectes. Ils recherchent surtout ceux des bombyx et en général des lépidoptères, dont les chenilles dévorent les feuilles de nos forêts. Pour déposer ses œufs sur une branche, le papillon femelle y accole son abdomen et tourne tout autour suivant une hélice régulière. Il en résulte que les œufs sont disposés en spires si rapprochées qu'on est tenté de croire à une bague de perles.

Passant son inspection, le roitelet n'en oublie pas un; la finesse de son bec, son extrême agilité lui permettent de les faire disparaître en un clin d'œil. Son repas dure tout le jour; aussi la quantité d'œufs nuisibles qu'il détruit est innombrable. Elle devient prodigieuse au mois de mai, alors que les chenilles ne sont pas encore écloses et que le roitelet a une jeune famille à nourrir.

Il est urgent de vulgariser ces faits dans nos écoles et de les opposer aux préjugés de l'ignorance. Que d'idées fausses ont encore cours, dont les conséquences sont désastreuses pour l'agriculture! On se plaint des dégâts des bouvreuils; on les tue, alléguant qu'ils brisent les bourgeons de nos arbres fruitiers. On ne fait pas attention au service qu'ils rendent par là même.

M. Noury a remarqué qu'ils ne détruisent jamais un bourgeon sain. Mais un bourgeon renferme-t-il une larve de charançon coupe-bois, le bouvreuil ne s'y trompera pas : il détruira l'enveloppe écailleuse qui de toute façon était perdue, mais aussi la larve, et c'est là l'important.

M. Noury a fait un grand nombre d'observations semblables. Il a réuni les sujets sur lesquels ses études ont porté en une collection méthodiquement classée et disposée pour l'étude. Il invite les ornithologistes à venir la visiter. Il serait heureux de profiter de leurs conseils au sujet des musées scolaires qu'il se propose de fonder; car le grand objectif de notre époque étant de distribuer libéralement l'instruction sous toutes ses formes, aucun effort ne doit paraître inutile pour le triomphe d'une si grande cause.

M. Émile Blanchard atteste l'intérêt de la communication qui

Digitized by Google

vient d'être faite par M. Olivier. C'est un fait extrêmement curieux que la propriété signalée chez le héron de secréter et de répandre une poudre capable d'attirer les poissons, et en particulier les truites dont il se nourrit avidement. Si le fait est réel, comme on ne saurait guère en douter, l'auteur témoignant un véritable talent d'observation, on a l'exemple d'une appropriation fort singulière à des conditions d'existence spéciales, que personne n'avait encore reconnue. Seulement M. Émile Blanchard ne voudrait pas que l'on présentât les hérons et les martins-pêcheurs comme de grands destructeurs de poissons, ces oiseaux étant aujourd'hui très peu nombreux dans notre pays. Les truites ont disparu des petites rivières de Normandie, non parce que les hérons les ont mangées, mais parce que les eaux de ces rivières ont été souillées par les déjections des usines.

M. le Dr Paul Fabre, de Commentry, délégué de la Société des sciences médicales de Gannat, présente les considérations suivantes sur l'*anoxémie des houilleurs*.

On doit entendre, par anoxémie, une diminution dans la quantité d'oxygène dont les globules sanguins ont besoin pour le fonctionnement régulier de la vie.

La signification du mot *anémie des mineurs* a varié beaucoup, en suivant le progrès de nos connaissances scientifiques relatives à la pathologie du liquide sanguin.

Ce nom, dès l'origine, fut appliqué à une espèce d'épidémie qui n'était autre chose qu'un empoisonnement chronique par des gaz délétères en général, et très probablement par l'hydrogène sulfuré en particulier.

A Schemnitz, les deux épidémies qui sévirent à la fin du siècle dernier et que l'on a cherché à rapprocher de l'épidémie d'Anzin, n'eurent avec cette dernière d'autre analogie qu'en ce seul point spécial : c'est qu'elles firent également leurs victimes parmi des ouvriers mineurs.

En effet, à Schemnitz, on exploite des minerais plombifères, et les accidents décrits par Hoffinger paraissent devoir se rapporter à une intoxication saturnine.

A Villebœuf, près de Saint-Étienne, les phénomènes qui se manifestèrent en 1859, chez près de deux cents ouvriers, furent occasionnés par l'absence de ventilation. Ce fut une véritable asphyxie

Digitized by Google

lente, due au confinement de l'air, et qui amena à sa suite un dépérissement marqué avec anémie. Le percement d'un nouveau puits qui permit de faire un aérage convenable dans les travaux, coïncida avec une disparition rapide de cette prétendue épidémie.

L'anémie étant moins une maladie à type défini qu'un ensemble de phénomènes morbides qui accompagne à peu près toutes les maladies chroniques et qui fait suite à la plupart des maladies aiguës, il n'est rien d'étonnant que les mineurs y soient sujets comme les autres hommes.

Le fait seul du travail souterrain, à l'abri de la lumière solaire, n'est point une cause d'anémie essentielle, d'hypoglobulie. Témoins les hommes et les chevaux dont le sang a été analysé à l'aide du compte-globules et de l'hémo-chromomètre.

Chez les ouvriers qui travaillent plusieurs semaines de suite dans des galeries en percement, où la ventilation est forcément incomplète, j'ai constaté souvent une réunion de symptômes qui ont pu donner le change à la plupart des observateurs et faire croire à l'anémie essentielle.

La pâleur des tissus superficiels, qui est due encore plus à la soustraction des mineurs à l'action des rayons solaires, à l'absence de hâle, qu'à la décongestion réelle de la peau, a contribué à faciliter l'erreur.

Un refroidissement facile des extrémités, des frissons, des vertiges, des douleurs vagues, parfois de vraies névralgies, des palpitations cardiaques, un essoufflement rapide, un état de fatigue presque permanent, tels sont les principaux symptômes subjectifs accusés par les mineurs qui ont travaillé trop longtemps dans ces conditions.

On note de plus la fréquente coïncidence avec ces phénomènes, de troubles digestifs : tantôt de la diarrhée et tantôt de la constipation, des nausées, parfois des vomissements, souvent des coliques.

Les bruits de souffle au cœur et dans les vaisseaux du cou sont extrêmement rares chez les mineurs d'aujourd'hui. Ils manquent en général chez les ouvriers qui présentent les symptômes qui viennent d'être énumérés.

Le chiffre des globules n'est pas habituellement inférieur à la normale; mais les hématies semblent pâlies et comme ratatinées, dans ces cas auxquels convient le nom *d'anémie fonctionnelle*.

Digitized by Google

Les phénomènes d'anémie fonctionnelle avaient paru jusqu'ici s'expliquer par le simple confinement de l'air. On les attribuait à la viciation de l'air par les produits de la respiration des hommes et des chevaux, par les produits gazeux de la combustion lente de la houille, et par les gaz provenant de la déflagration de la poudre et de la dynamite.

M. Fayol, ingénieur-directeur des houillères de Commentry et de Montvicq, ayant observé que la houille en présence de l'air absorbe une quantité considérable d'oxygène, qui peut arriver à représenter jusqu'à près de cent fois son propre volume, M. Fabre a fait faire des analyses de l'air recueilli dans plusieurs points de son parcours à travers les galeries de la mine de Commentry. Et l'on a constaté une diminution d'oxygène variant de $\frac{1}{7}$ à $\frac{1}{10}$ de sa proportion normale dans l'air.

Il croit donc que la majorité des exemples d'anémie fonctionnelle observés jusqu'à ce jour doivent être attribués à *l'anoxémie.*

Le mot d'anémie fonctionnelle pourrait être conservé pour désigner l'ensemble des cas où les fonctions des globules sont entravées tant par la fixation d'oxyde de carbone ou l'accumulation d'acide carbonique ou l'action d'autres gaz délétères, que par suite de la privation ou de la simple diminution de l'oxygène.

L'anoxémie ne serait qu'un cas particulier de l'anémie fonctionnelle; mais ce serait de beaucoup le cas le plus fréquent chez les houilleurs, tandis qu'au contraire l'anoxémie serait très rare et même ne se présenterait jamais chez les mineurs qui exploitent d'autres minerais que la houille.

La désoxygénation de l'air, dans les conditions habituelles du travail des houillères, c'est-à-dire dans les galeries bien aérées, est assez peu marquée pour n'exercer aucune mauvaise influence sur la santé. Aussi les chevaux qui restent toujours dans les galeries vastes et parfaitement ventilées sont-ils très bien portants. Et les hommes présentent, dans ces mêmes conditions, une très bonne moyenne d'hémoglobine. A l'aide de l'hémo-chromomètre du Dr Malassez, chez douze mineurs ayant travaillé pendant un espace de temps variant de huit à vingt ans dans la houillère de Commentry, il a été constaté une moyenne de 0 milligr. 1,289 d'hémoglobine par millimètre cube de sang.

Il reste maintenant à rechercher l'action que l'air plus désoxygéné des galeries en percement, des culs-de-sac, des galeries sous-

Digitized by Google

traites à la ventilation, exerce sur l'hémoglobine des hommes qui y travaillent pendant plusieurs semaines de suite.

Quoi qu'il en soit de ces nouvelles études, on en tire au point de vue hygiénique la conclusion que la ventilation doit être plus que jamais surveillée, qu'elle doit tendre à la perfection, surtout dans les houillères, la propriété de la houille étant reconnue de désoxygéner l'air qui arrive à son contact.

M. le Président annonce que demain jeudi, à huit heures et demie du soir, une conférence sur les grands mouvements de l'atmosphère sera faite par M. Faye, membre de l'Institut, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Les membres des Sociétés savantes y seront admis sur la présentation de leur carte.

M. le Président annonce également que dimanche prochain, à quatre heures, M. l'amiral Mouchez, directeur de l'Observatoire, recevra les membres des Sociétés savantes qui auraient le désir de connaître les nouveaux instruments.

M. le Président communique la lettre suivante qui lui est adressée par M. Maunoir, secrétaire général de la Société de géographie :

« La Société de géographie m'a chargé de vous adresser un certain nombre d'invitations à remettre à ceux des représentants des Sociétés scientifiques de province qui sont actuellement à Paris, afin que ceux d'entre eux qui le désireraient puissent assister à la séance générale où la Société de géographie distribue ses prix. »

M. Filhol, de l'Académie de Toulouse, communique un travail relatif à l'action de l'acide sulfhydrique sur le sulfate de zinc, sur le chlorure de zinc et sur le sulfate de manganèse. L'acide sulfhydrique agissant à équivalents égaux sur le sulfate de zinc déplace 52 p. o/o d'acide sulfurique. Si l'on fait agir deux équivalents d'acide sulfhydrique sur un seul équivalent de sulfate de zinc, la quantité d'acide sulfhydrique libre s'élève à 72 p. o/o. Le chlorure de zinc donne des résultats analogues.

M. Filhol en conclut que le sulfate et le chlorure de zinc ne peuvent pas être employés avec succès pour analyser une solution contenant de l'acide sulfhydrique libre et un monosulfure ou un sulfhydrate et rechercher quelle est la proportion de chacun de ses composés.

Digitized by Google

Le sulfate de manganèse n'agit pas, suivant M. Filhol, sur les solutions de sulfhydrate en donnant un précipité de sulfure de manganèse et laissant de l'acide sulfhydrique à l'état de liberté. Il se fait en pareil cas un sulfhydrate de manganèse soluble.

L'eau de Bonnes, qui ne donne pas de précipité avec le sulfate de manganèse, contient, suivant M. Filhol, un sulfhydrate de sulfure; mais cette eau constitue une exception dans les Pyrénées, et les autres eaux thermales contiennent au moins une partie du soufre à l'état de monosulfure.

M. Contejean, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers, recherche pourquoi l'on rencontre quelquefois les plantes du calcaire associées à celles de la silice.

M. Duchalais, sous-inspecteur des forêts, rend compte des effets du verglas, dans l'Orléanais et principalement en Sologne. Il constate dans l'apparition de ce phénomène deux périodes : la première, qui n'a été constatée qu'en Sologne, date du 9 janvier; elle a duré deux jours et s'est produite sous l'influence d'un courant S. E. La deuxième, au contraire, a eu lieu suivant une direction N. O. Elle a commencé le 22 janvier et n'a pris fin que le 26.

L'épaisseur du verglas pendant cette deuxième période a été de 4 centimètres, et sa fonte a donné au pluviomètre 24 millimètres d'eau.

Après avoir expliqué les effets de ce verglas sur les arbres feuillus, il a passé en revue les résultats sur les massifs de pins de Sologne et en a déduit pour cette région une perte de 2,500,000 francs.

Il termine en appelant l'attention sur le Pin Laricio, qui a résisté au verglas, et dont il recommande, en s'appuyant sur des faits acquis, l'emploi à l'avenir pour les reboisements de Sologne.

Le jeudi 17 avril, les différentes commissions se sont réunies dans la matinée.

La commission des sciences mathématiques a tenu séance sous la présidence de M. Allegret, professeur à la Faculté des sciences de Lyon.

M. Pellet, de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, a exposé ses recherches sur le *développement des fonctions.*

M. Levrat a fait connaître plusieurs théorèmes de géométrie.

Digitized by Google

M. Boussinesq, de la Faculté des sciences de Lille, a fait une lecture sur le *Rôle de l'intuition géométrique.*

A la suite de cette communication, M. E. Catalan a présenté quelques observations intéressantes.

La prochaine séance est remise au lendemain matin, vendredi 18 avril, à dix heures.

La séance de la commission des sciences physico-chimiques s'est tenue sous la présidence de M. Filhol.

M. Descamps, professeur à l'École supérieure de pharmacie de Nancy, communique les résultats qu'il a obtenus relativement aux composés analogues aux ferrocyanures, tels que les manganocyanures, cobaltocyanures et chromocyanures.

Le mémoire que j'ai présenté, dit M. Descamps, indique le mode de préparation et comprend l'étude des propriétés des cyanures doubles analogues au ferrocyanure obtenu avec les métaux de la classe du fer : manganèse, cobalt et chromes; ces composés n'ont jamais été obtenus malgré les travaux de Berzelius, Gmelin, Rammelsberg, Haidln, Fresenius, Balard. Tous ces chimistes ont étudié et préparé les composés analogues aux ferrocyanures.

Les difficultés seules de la préparation et les nombreuses précautions à prendre pour empêcher leurs altérations sont les seules causes à invoquer pour expliquer qu'ils aient pu passer inaperçus.

Je prépare le manganocyanure de potassium, de sodium, de thallium, de baryum, de calcium et de strontium.

Tous sont bleus, parfaitement cristallisés, très altérables au contact de l'eau; ils se conservent dans les solutions concentrées du KCy ou mieux dans l'alcool.

J'ai pu en conserver six ans dans l'alcool.

Ces corps ont pour formule $M^2 Mn Cy^3$.

M représentant K, Wa, Ba, St, Cu ou Th.

Ils forment tous un composé intermédiaire vert.

$$\left.\begin{matrix} M \\ Mn \end{matrix}\right\} Mn Cy^3.$$

Enfin ils présentent avec les solutions métalliques les manganocyanures suivants :

Sel de zinc manganocyanure, violet.

Digitized by Google

Sel de cadmium manganocyanure, violet.
Sel de manganèse manganocyanure, vert.
Sel de plomb manganocyanure, jaune.
Sel de cuivre manganocyanure, brun rougeâtre.

J'ai étudié les combinaisons de KCl avec M^2, $MnCy^3$, ainsi que celles de K^2FeCy^3 avec M^2, $MnCy^3$, composé vert.

Enfin j'ai obtenu l'acide manganocyanhydrique H^2, $MnCy^3$.

Cobaltocyanures.

J'ai préparé les cobaltocyanures de potassium, de calcium et baryum en ajoutant lentement le KCy en solution refroidie à des solutions refroidies de CoCl.

On obtient un dessus rouge que l'alcool précipite.

Cristaux violets améthystes.

Ces sels doivent être obtenus à froid et s'altèrent par la chaleur pour donner le cobaltocyanure.

Ce sel M^2CoCy^3 forme avec les sels de cobalt un composé

$$\left.\frac{M}{Co}\right\} CoCy^3.$$

Desséché, il devient rouge sans s'altérer et peut servir aux diverses réactions.

Réactions de M^2CoCy^3 sur les solutions métalliques.

Sel de zinc cobaltocyanure, rougeâtre.
Sel de cadmium cobaltocyanure, rougeâtre.
Sel de plomb cobaltocyanure, jaune foncé.
HgCl cobaltocyanure, jaune orangé.
HgO, AzO^5 cobaltocyanure, brun rougeâtre.
Sel de cuivre cobaltocyanure, vert pâle.
J'ai obtenu encore l'acide H^2CoCy^3, qui est rouge et cristallisé.

Chromocyanure de potassium.

Préparer en traitant le cyanure de potassium refroidi par l'acétate chromeux refroidi.

Solution rouge.

Additionnée d'alcool, elle précipite des cristaux bleus de chromocyanure K^2, $CrCy^3$.

Digitized by Google

J'en prépare avec ce sel sans que les manganocyanure et cobaltocyanure en réduisent les chromicyanure, cobalticyanure et manganicyanure, en présence d'un peu de KCy par l'amalgamation de sodium. L'addition d'un peu d'alcool débarrasse du cyanure en excès.

Enfin j'ai préparé les nitromanganocyanure, nitrocobaltocyanure et nitrochromocyanure en faisant passer un courant de AzO^2 dans deux solutions.

Ces sels cristallisent par évaporation.

En réalité, les trois sels nouveaux et leur terre parmi les sels solubles possèdent à peu près la même couleur : bleue pour le manganocyanure, violet améthyste pour le cobaltocyanure, bleu violacé pour le chromocyanure.

Tous trois donnent un composé vert intermédiaire.

Tous les trois des sels de plomb jaunes avec des nuances différentes, faciles à laver et à dessécher peuvent servir à l'analyse.

M. Nodot, préparateur de physique à la Faculté des sciences de Dijon, signale la possibilité de l'emploi du spectroscope pour l'étude des étoiles filantes et l'examen des raies brillantes que ces corps peuvent fournir. Il donne la description d'un appareil spécial fondé sur la capillarité et permettant d'obtenir facilement la rotation de l'aimant d'Ampère.

M. Isambert, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers, expose le résultat de ses recherches sur la dissociation du perchlorure d'antimoine ; de nombreuses mesures ont été prises jusqu'à 190 degrés. Les tensions du chlore dégagé sont variables pour une même température avec la quantité de chlore qui reste dans le perchlorure. Ainsi à 100 degrés on a obtenu des tensions de 64, 60, 56, 44 millimètres avec du perchlorure non saturé de chlore ; à 100 degrés déjà on n'a plus qu'une dissolution de chlore dans le protochlorure.

La mesure de la chaleur de combinaison du chlore avec le protochlorure d'antimoine a été déterminée en faisant agir le chlore sur le protochlorure d'antimoine dissous dans le perchlorure, dans un petit ballon placé dans le calorimètre. Le chlore est déterminé par l'augmentation de poids du ballon ; cette chaleur de combinaison a été trouvée de $13^c,65$ pour 2 Cl., ce qui fait bien comprendre le peu de stabilité de ce perchlorure d'antimoine.

Digitized by Google

M. Truchot, professeur à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, raconte la visite d'un cabinet où sont réunis différents appareils qui ont servi à Lavoisier. Il décrit les plus importants de ces appareils, qu'il a pu dessiner sur place, et fait passer sous les yeux de l'auditoire les dessins des balances, des thermomètres, des baromètres et d'autres instruments. Cette intéressante collection existe à la Canière, près d'Aigueperse (Puy-de-Dôme).

M. Clouet, membre de la Société industrielle de Rouen et professeur à l'École de médecine, présente les résultats de ses études sur quelques eaux minérales de la Normandie et dépose un mémoire ayant pour titre : *Contribution à l'histoire de l'hydrologie de la Normandie.*

M. Eugène Marchand, de Fécamp, communique les recherches qu'il a faites sur la composition du lait provenant des différentes races de l'espèce bovine. Il signale la constance de la proportion de lactine dont les variations observées ont été seulement de 50 à 55 grammes par litre.

Il insiste sur la présence de l'acide lactique et sur l'utilité de son dosage.

M. C. Ladrey, professeur à la Faculté des sciences de Dijon, fait connaître les conditions dans lesquelles a eu lieu, le 18 octobre 1878, à Marsannay-la-Côte, près Dijon, la chute d'un météorite dont il présente un échantillon. Les observations faites sur cette substance ont montré qu'elle était formée de phosphore presque pur et dans un état particulier.

Une enquête longue et minutieuse a permis, selon M. Ladrey, d'établir très nettement l'authenticité du fait, dont les conséquences sont de la plus haute importance au point de vue de la physique du globe et de l'étude des phénomènes météorologiques.

La commission décide que cette communication sera reproduite à la réunion générale.

La commission des sciences naturelles s'est tenue sous la présidence de M. Dieulafait.

M. le docteur de Montessus, président de la Société des sciences

Digitized by Google

naturelles de Saône-et-Loire, accuse les grandes perturbations de la nature de jeter parfois le trouble et le désordre dans l'existence des animaux. La grande famille ailée est particulièrement atteinte par ces fléaux de désolation. Il appelle *cataclysmes ornithologiques* ces phénomènes perturbateurs qui transportent au delà de leur continent des troupes d'individus paisibles et les y fait apparaître à des époques irrégulières. Les révolutions atmosphériques sont de ce nombre.

Certains cataclysmes agissent en anéantissant sur place la famille même au berceau : ainsi les engins destructeurs, les inondations, etc. Les premiers, lors des migrations périodiques, enlèvent des phalanges immenses aux troupes agglomérées dans les départements méridionaux. Ils causent une grande diminution parmi les oiseaux, et cela, au détriment des départements du nord et du centre de la France, car ces départements ne les verront plus au retour du printemps.

Durant certains cataclysmes, l'intelligence de quelques oiseaux leur inspire des moyens de conservation ingénieux. Lors des inondations du Doubs, par exemple, le Héron blongios élève son nid d'un étage, puis d'un second. Il opère ensuite l'ascension de ses œufs et le sauvetage est opéré. Un autre construit un nouveau nid et y transporte les siens.

L'hiver de 1878-1879 a été un fléau destructeur pour les oiseaux. Les neiges prolongées ont causé une grande mortalité parmi les myriades d'individus déplacés qui sont venus demander asile au département de Saône-et-Loire. Beaucoup, en effet, y ont hiverné. Entre autres, les *bouvreuils vulgaires* et *ponceau* (*Pyrula vulgaris* et *coccinea*) s'y sont installés en quantité innombrable.

Le 20 février dernier une tempête d'une intensité inconnue dans le département sévissait à la fin du jour et au commencement de la nuit. Un passage de *mouettes tridactyles* (*Larus tridactylus*) s'opérait sur la Saône. L'ouragan les emporta loin de leur direction, soit dans la plaine, soit sur les montagnes. Il les précipita contre les arbres, contre les murailles. Nombreuses furent les victimes.

Tels sont les effets des cataclysmes ornithologiques; mais à quelle cause faut-il attribuer l'apparition exceptionnelle dans le département de Saône-et-Loire d'individus isolés, tels que le *Canard siffleur huppé* (*Branta rufina*) en livrée de première et deuxième année, qu'aucun naturaliste n'a fait connaître, et de la *Buse féroce* (*Buteo*

Digitized by Google

ferox), oiseau à peine signalé en Europe? Sans doute, ces oiseaux, qui furent abattus à l'époque des migrations périodiques, s'étaient égarés. Le premier se présentait sous trois plumages différents, dans les mois de juillet 1858, septembre 1865 et septembre 1878.

Le 2 septembre 1878, l'auteur lui-même capturait la *Buteo ferox* sous le plumage de jeune mâle. Ce rapace, habitant de l'Asie et de l'Afrique orientale, admis dans la faune ornithologique d'Europe seulement depuis dix à douze ans, ne s'était jamais avancé sur le continent européen au delà du Volga et de Sarepta. Cette apparition dans le département de Saône-et-Loire est un fait remarquable et intéressant.

La rencontre de ce rapace a permis à M. de Montessus de faire sur cet oiseau des observations neuves.

Au nom de M. Gassies, de la Société linnéenne de Bordeaux, M. F. Lataste communique le fait suivant : un bulime tronqué (*Bulima decollata L.*), originaire d'Oran, s'est accouplé avec différents individus de la même espèce originaires d'Agen. Les fruits très nombreux de ces unions ont eux-mêmes, pendant plusieurs générations, reproduit entre eux, et ont formé une race qui, parmi certains caractères qui lui sont communs avec l'un ou l'autre de leurs auteurs, en présente d'autres qui lui sont absolument propres. Tel est l'épaississement considérable du péristome et, par-dessus tout, la présence d'une lame dentiforme à la jonction des bords latéral et pariétal de la bouche.

Les coquilles de neuf individus de cette race nouvelle et celles de ses auteurs sont soumises à l'examen de l'assistance. M. Lataste fait remarquer que les premières diffèrent énormément les unes des autres par la forme et les proportions.

Il rappelle à ce propos que, dans un mémoire sur l'hybridation chez les batraciens, mémoire qu'il a communiqué le 4 décembre 1878 à la Société zoologique de France, mais qui n'a pas encore été publié, il a été conduit à formuler ainsi ses conclusions : « L'absence de direction dans le développement, ou l'insubordination à la loi morphologique héréditaire, tel paraît être le caractère saillant des œufs hybridés et des têtards qui en proviennent. » Dans ses expériences, M. Lataste avait rapproché deux espèces assez distantes l'une de l'autre, comme *Pelobates fuscus* Laur. et *P. cultripes* Cuvier, et les produits avaient été si divergents, ou, en d'autres termes, si

Digitized by Google

monstrueux, que les mieux équilibrés n'avaient pu vivre que quelques jours seulement après l'éclosion. M. Gassies, au contraire, a rapproché deux simples races d'une même espèce, et la divergence bien sensible des produits ne paraît pas avoir porté atteinte à leur vitalité.

Il est donné communication à la réunion des travaux d'un sériciculteur, membre de la Société d'agriculture du département de la Lozère, M. Christian Le Doux, par suite desquels le problème de *la soie grège de l'Attacus Cynthia* semble résolu, les fils qui se détachent du cocon très facilement conservant une quantité suffisante de matière agglutinante pour former la soudure du faisceau de soies.

A deux heures précises, la séance générale est ouverte sous la présidence de M. Milne Edwards.

M. Ladrey, professeur à la Faculté des sciences de Dijon, entretient l'assemblée de la chute présumée, à Marsannay-la-Côte, près Dijon, le 18 octobre 1878, d'un météorite formé de phosphore; il présente un échantillon de la pièce.

Il expose les conditions dans lesquelles a été observée la chute de ce météorite et les résultats de l'enquête à laquelle ce fait a été soumis pour bien établir l'authenticité du phénomène qui devient des plus intéressants et des plus extraordinaires, par suite de la nature de la substance qui constitue les objets recueillis.

Cette substance est formée presque en totalité par du phosphore dans un état moléculaire particulier que fera connaître une étude plus complète des fragments qui ont dû être conservés jusqu'ici, pour bien établir leur origine et leur identité.

Les conséquences de ce fait, relativement à la physique du globe et à la météorologie générale, ont été déduites dans la communication faite à la séance particulière de la commission des sciences physiques.

M. le Président indique les doutes que l'on doit garder au sujet du fait présumé en rappelant que la défiance a été durable à l'égard des aérolithes. Il provoque l'avis de M. Daubrée et de M. Dieulafait, de Marseille, au sujet d'un aérolithe qui aurait renfermé du phosphore.

Digitized by Google

M. Dieulafait déclare qu'ayant examiné la pièce et les conditions dans lesquelles on l'a recueillie, il n'a pas trouvé un caractère d'authenticité suffisant pour longtemps se préoccuper de la question.

M. Daubrée assure aussi n'avoir pu regarder la pièce contenant du phosphore comme un aérolithe.

M. Wurtz s'étonne qu'on ait trouvé du phosphore dans un aérolithe, par la raison que le phosphore brûle à la température de 40 degrés et que les bolides arrivent sur terre à l'état incandescent.

M. Daubrée rappelle que les aérolithes, par suite de la rapidité de la chute, sont si incandescents qu'ils présentent toujours à la surface une couche vitrifiée. Il insiste sur les illusions fréquentes des personnes qui croient voir tomber des aérolithes.

M. le Ministre de l'instruction publique entre dans la salle et prend place au bureau.

La parole étant donnée à M. le général de Nansouty qui ne l'avait pas demandée, M. de Nansouty assure qu'il a passé l'hiver au Pic du Midi en ayant un peu froid, mais sans beaucoup souffrir. Des animaux viennent demander l'hospitalité; on a reçu une gentille hermine, des moineaux des neiges (*Fringilla nivalis*); trois ours sont venus gratter à la porte, mais ils n'ont pas été admis.

Le général de Nansouty se plaint des avalanches qui ont brisé son fil télégraphique. Ainsi n'a-t-il pu donner à temps les avertissements dont auraient pu profiter les riverains de la Garonne pour se mettre à l'abri de la crue. Il demande à M. le Ministre de le mettre en situation d'achever son œuvre.

M. le Ministre répond au général de Nansouty que la France entière admire sa vaillance. Il se propose de l'aider de tout son pouvoir.

M. le capitaine de vaisseau Jouan, de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, après avoir rappelé les principales hypothèses émises pour expliquer la formation des innombrables îles de l'Océanie, fait à grands traits le tableau de la distribution géographique des oiseaux sur les différents archipels, depuis les îles Sandwich

Digitized by Google

situées au N. E. de l'Océanie, sous le tropique du Cancer, jusqu'à la Nouvelle-Zélande, située à plus de 1,500 lieues dans le S. O., presque à nos antipodes. Cet examen permet de constater les faits suivants : la faune ornithologique, relativement riche et variée sur les terres occidentales de l'Océanie tropicale, finit par devenir très pauvre une fois arrivée à l'extrémité Est de la Polynésie; — les différents archipels ont chacun une faune ornithologique qui, à première vue, paraît locale, particulière; mais en y regardant de plus près, on reconnaît des espèces communes aux divers groupes d'îles, ou ne présentant que des différences tellement minimes qu'on doit y voir plutôt des variations locales, ou même individuelles, que des différences d'espèce. Certains genres et certaines espèces se retrouvent à peu près partout, souvent à des distances considérables. La faune des îles Sandwich (extrémité N. E.) et celle de la Nouvelle-Zélande (extrémité S. O.) montrent des caractères plus particuliers, et dans les deux archipels on trouve des espèces communes, malgré une distance de 1,500 lieues.

Ces faits, rapprochés d'autres faits zoologiques, botaniques, géologiques, paraissent de nature à pouvoir fournir des indices relatifs aux origines océaniennes.

M. Terquem, professeur à la Faculté des sciences de Lille, décrit les dispositions qu'il a données à la lampe Drummond, pour pouvoir l'appliquer aux effets d'éclairage au théâtre et substituer cette dernière lumière à la lumière électrique dans un grand nombre de circonstances.

On obtient une très grande intensité, en employant une lampe construite par M. Duboscq, qui laisse échapper l'oxygène par trois ajustages au lieu d'un seul, en substituant un grand réflecteur argenté à la lanterne avec une lentille.

L'appareil est très mobile, de manière à pouvoir déplacer rapidement le cercle éclairé qui est projeté sur le sol du théâtre et même suivre un acteur sur toute la scène.

De plus, à l'appareil est joint un double robinet, qui permet d'arrêter l'oxygène complètement et de laisser brûler le gaz à l'état de veilleuse. De cette façon, on peut instantanément rallumer et éteindre la lampe, sans toucher aux robinets qui ont servi à la régler.

Cet appareil pourrait servir également dans les cours publics de

Digitized by Google

physique, pour éclairer de loin la table sur laquelle se font les expériences, comme on le fait quelquefois par l'emploi de la lumière électrique.

M. Terquem expose ensuite les résultats de recherches qu'il a commencées sur la *Tension superficielle des liquides.*

L'année dernière il faisait connaître les modifications qu'il avait apportées aux appareils imaginés par M. Plateau, pour étudier les propriétés des liquides dénués de pesanteur en se servant d'eau de savon ou de liquides analogues. Il pensa se servir de la production d'une lame plane pour mesurer la tension superficielle du liquide employé, qui est un mélange d'eau de savon et de sucre; il trouva ainsi le nombre $2^{mgr},79$. Ayant déterminé directement cette même tension à l'aide du compte-gouttes, il trouva le nombre $3^{mgr},47$, notablement supérieur au précédent. Cette différence peut être attribuée ou à ce que la tension d'une lame mince est différente de celle d'un liquide en grande masse, ou à ce que la tension dans un liquide qui change de forme n'a pas la même valeur que celle d'un liquide en équilibre, ainsi que l'admet M. Van der Mennsbrugge. M. Terquem, en appliquant les unes aux autres les diverses méthodes qui permettent de déterminer la tension superficielle des liquides, espère arriver à résoudre cette question intéressante et délicate, et sera heureux d'en communiquer les résultats à la prochaine réunion des Sociétés savantes.

M. le docteur E. L. Trouessart (de Villevêque), membre délégué de la Société d'études scientifiques d'Angers, s'occupe de la distribution géographique des Chiroptères à la surface du globe, comparée à celle des autres mammifères terrestres.

On a cru pendant longtemps que les chauves-souris étaient très sédentaires et que toutes les espèces d'Europe passaient l'hiver dans notre pays, engourdies du sommeil hivernal, pour se réveiller au printemps. Cela est vrai pour quelques-unes seulement; il en est d'autres, assez nombreuses, qui, semblables aux hirondelles et autres oiseaux de passage, ne nous visitent que pendant l'été, et, qui effectuent des migrations à la poursuite des insectes dont elles se nourrissent. C'est ainsi que l'on a reconnu que le nombre des espèces était beaucoup moins grand qu'on ne le supposait. Sur vingt-cinq espèces bien constatées en Europe, il y en a plus de vingt-deux qui se retrouvent jusque dans l'est de l'Asie et la plupart

Digitized by Google

aussi en Afrique, où on les avait décrites sous autant de noms différents. Le fait est encore plus remarquable pour la Sérotine (*Vesperugo serotinus*), qui s'étend sur tout le nord des deux hémisphères, jusqu'au Gabon en Afrique et jusqu'au Guatemala dans l'Amérique centrale. En outre, cette espèce est remplacée plus au sud encore, dans toutes les autres régions zoologiques, par des espèces appartenant au même genre et très voisines. Les genres *Vesperugo* et *Vespertilio* doivent être considérés, par conséquent, comme les plus cosmopolites de tous les genres de mammifères connus.

Les migrations et la puissance de l'aile chez les chauves-souris sont prouvées par leur mode de dispersion dans la Polynésie, pays riche en oiseaux variés, mais qui, à l'exception des Chiroptères, ne possède aucun autre mammifère terrestre que ceux que l'homme y a transportés à dessein ou malgré lui, c'est-à-dire les animaux domestiques et les rats qui sont ses parasites. Plusieurs des chauves-souris trouvées dans l'Océanie appartiennent à des espèces propres à des continents situés à 1,000 lieues et plus des îles où elles vivent aujourd'hui.

Examinant ensuite les rares débris de chauves-souris fossiles que l'on a décrits jusqu'à présent, l'auteur est amené à comparer la plus ancienne de ces espèces, le *Vespertilio Parisiensis*, trouvé par Cuvier dans le gypse de Montmartre, avec les Chiroptères de la même époque géologique trouvés plus récemment par M. Marsh dans les couches éocènes de l'Amérique du Nord. Les caractères de ces chauves-souris fossiles concordent parfaitement entre eux et doivent les faire rapporter au genre *Vesperugo*, et même au type zoologique de la Sérotine, qui vit encore actuellement, dans les mêmes localités, sur les deux continents. Le type de nos Chiroptères vivants est donc très ancien, et il s'est conservé sans modifications sensibles depuis le commencement de l'âge tertiaire. C'est évidemment grâce à leurs ailes que ces animaux ont pu échapper aux causes de destructions géologiques qui ont fait disparaître, depuis longtemps, les autres grands mammifères terrestres qui étaient leurs contemporains à l'époque éocène.

M. Henri Filhol, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse, communique le résultat de ses observations sur la faune des mammifères fossiles de Saint-Gérand-le-Puy (Allier). Ces mammifères se retrouvent dans des couches qui paraissent être contemporaines

Digitized by Google

de celles qui constituent le calcaire d'Étampes. Les observations de M. H. Filhol portent sur plus de soixante espèces. Il a pu reconstituer d'une manière complète le squelette de la plupart d'entre elles et établir ainsi un parallèle important avec les espèces voisines qui vivent aujourd'hui. D'autre part, M. H. Filhol a indiqué dans sa communication les différences qui existent entre les mammifères fossiles du pliocène inférieur et ceux de l'éocène supérieur. M. H. Filhol a mis sous les yeux du congrès soixante-dix planches qui contiennent la reproduction de toutes les pièces ostéologiques caractéristiques de la faune de Saint-Gérand-le-Puy.

M. Alluard, doyen de la Faculté des sciences de Clermont, fait une communication sur les *Variations nocturnes de la température à des altitudes différentes, constatées à l'observatoire du Puy-de-Dôme.* Sur des papiers quadrillés, on a tracé pour chaque mois de l'année 1878 : 1° les courbes des températures minima obtenues dans les deux stations de l'observatoire; 2° les courbes des températures maxima obtenues dans les mêmes circonstances; 3° les courbes des températures moyennes des deux stations, déduites des maxima et des minima.

On remarque d'abord que les courbes comparatives des températures minima se coupent fréquemment, en été comme en hiver, de sorte que souvent, pendant la nuit, il fait moins froid au sommet du Puy-de-Dôme qu'à Clermont, les différences atteignant quelquefois 6 degrés. Ce qui frappe ensuite, c'est que les courbes des températures maxima n'offrent rien de semblable; ordinairement, elles sont presque parallèles.

La conséquence à déduire de là, c'est que, pendant la nuit, la température varie, avec l'altitude, tout autrement que pendant le jour.

M. Alluard entretient ensuite l'assemblée des nouveaux perfectionnements qu'il a apportés à l'organisation de l'observatoire, et dont le plus important consiste dans l'établissement d'une station météorologique de second ordre, à égale distance en altitude entre Clermont et le sommet du Puy-de-Dôme. Grâce à elle et aux deux autres stations primitivement fondées, l'on pourra étudier ce qui se passe chaque jour, au centre même de la France, dans trois couches d'air presque équidistantes entre 4,000 et 1,500 mètres.

Enfin il rappelle qu'au mois de septembre dernier il avait appelé

Digitized by Google

l'attention de l'Académie des sciences sur les dépôts de givre, réellement surprenants par leur poids et leurs grandes dimensions, qui se font fréquemment pendant l'hiver sur les bâtiments de l'observatoire à la cime du Puy-de-Dôme. Leur formation est due à des pluies ou à des nuages contenant de l'eau à l'état de surfusion, et, comme elle est fréquente, elle présente de sérieuses difficultés à l'installation des instruments dans les observatoires de montagnes.

M. G. Fabre, membre de la Société scientifique et littéraire d'Alais, traite de la première application en France du système des paratonnerres à pointes et à conducteurs multiples.

La maison centrale de Nîmes est construite sur un sol rocheux qui s'élève au-dessus de la ville et la domine de 30 mètres. L'absence de la nappe d'eau souterraine ne permettait pas l'établissement d'un paratonnerre du système ordinaire. Il a fallu tourner la difficulté et armer les bâtiments d'un réseau de conducteurs métalliques reliant entre eux des *aigrettes* à sept pointes, distribuées sur tous les angles saillants et sur tous les faîtages. Ces conducteurs en fer, de 8 millimètres de diamètre, se rattachent tous à un circuit qui fait le tour des bâtiments dans le chemin de ronde, au niveau du sol.

Ce circuit de ronde est mis en communication métallique d'abord avec les grands réservoirs d'eau de la ville, puis avec les conduites d'eau et de gaz.

On a pu obtenir ainsi un écoulement facile de l'électricité dans le sol humide des rues, sans recourir à des sondages artésiens coûteux, qu'eût nécessités la recherche d'une nappe d'eau souterraine intarissable.

La disposition générale du paratonnerre a été inspirée par les travaux de M. Melsens, et imitée de celle qui a été appliquée par lui, depuis 1865, à l'hôtel de ville de Bruxelles.

Le vendredi 18 avril, à dix heures du matin, la commission des sciences mathématiques entend les communications suivantes :

M. Nicolas, inspecteur d'académie, au Puy : Sur les divers modes de représentation des fonctions cylindriques de première et de seconde espèce.

M. Durrande, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers :

Digitized by Google

Interprétation géométrique et mécanique des intégrales de certains systèmes d'équations différentielles simultanées.

M. Souillart, professeur à la Faculté des sciences de Lille, étudie les mouvements relatifs des divers corps du système solaire, en ayant égard aux actions individuelles de chacun d'eux.

M. Delègue, membre de l'Académie de la Rochelle : Théorèmes nouveaux sur la décomposition de certains nombres en leurs facteurs premiers.

M. de Saint-Germain, professeur à la Faculté des sciences de Caen, complète la démonstration d'un théorème de Poisson sur la série de Laplace.

M. Niewenglowski, professeur au collège Rollin, donne un théorème de géométrie.

M. André (Désiré), professeur à la Faculté des sciences de Dijon : Intégration, sous forme finie, de trois espèces d'équations différentielles linéaires à coefficients variables.

La commission des sciences physico-chimiques, réunie sous la présidence de M. Filhol, entend les communications suivantes :

M. Bourrut-Duvivier, membre de la Société académique de Brest, donne lecture, au nom de M. Ortolan, mécanicien en chef de la marine, à Brest, d'un mémoire sur l'emploi des huiles neutres et raffinées au graissage des mouvements des machines motrices et à l'éclairage, comparativement à l'emploi des huiles non neutralisées et des huiles minérales. Les faits cités donnent une supériorité marquée aux premières pour le graissage.

Les essais d'éclairage avec les mêmes produits, l'huile minérale exceptée, sont remarquablement favorables à l'huile de colza préparée d'après la méthode de M. Allaire, chimiste.

M. Coutance, professeur à l'École de médecine navale de Brest et vice-président de la Société académique, communique un travail

Digitized by Google

sur les phénomènes de capillarité, et particulièrement sur les ménisques convexes.

M. Engel, professeur à la Faculté de médecine de Nancy, présente un résumé de ses recherches sur le genre *Saccharomyces;* il s'occupe surtout de trois espèces de ce genre : le *S. roseus*, que l'on trouve sur l'empois d'amidon et sur d'autres substances; le *S. sordidus*, trouvé sur des pommes de terre cuites; le *S. guttulatus*, que l'on rencontre dans l'estomac des ruminants et de quelques rongeurs, le lapin par exemple. Ces trois Saccharomyces ne produisent pas la fermentation alcoolique. Quel est leur rôle? Selon l'auteur, c'est à la chimie à nous l'apprendre.

Le même observateur fait connaître un nouvel infusoire sans flagellum, auquel il a donné le nom de *Scepionobæna*, parce qu'il marche sur deux filaments rétracteurs comme sur des béquilles.

La séance générale est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Milne Edwards.

M. Raulin, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, traite de la météorologie de la Péninsule ibérique. Des observations pluviométriques, ayant duré au moins quelques années, ont été faites dans vingt-huit stations espagnoles et neuf portugaises : en tout trente-sept stations, auxquelles on peut en ajouter une demi-douzaine de la frontière française.

Ce nombre est certainement bien insuffisant pour donner une idée précise de la distribution des pluies à la surface de la Péninsule; mais il permet d'en tracer les grands traits, de reconnaître les parties où les pluies sont abondantes et celles où elles sont rares; comme aussi d'établir comment s'y continuent et s'y distribuent les divers régimes pluviaux de la France méridionale.

Au point de vue de la quantité annuelle, les Pyrénées occidentales et toute la côte du golfe de Gascogne ont des moyennes entre 124 et 95 centimètres; celles-ci vont, en s'abaissant sur la côte atlantique, jusqu'à 73 centimètres à Lisbonne.

Dans les Pyrénées-Orientales, la quantité varie de 84 à 48 centimètres. A l'extrémité méridionale, à Gibraltar, elle dépasse 72 centimètres. Sur les plateaux intérieurs, elle va souvent de 60 à 40 centimètres.

Digitized by Google

Les points sur lesquels il tombe le moins d'eau sont : dans la partie orientale, Saragoza, dans la plaine de l'Èbre, 30 centimètres; Albacète, sur le plateau de Murcia, 28 centimètres; dans les parties centrale et occidentale, Valladolid, 33 centimètres, et Salamanca, 26 centimètres, dans le bassin du Douro; Badajoz, 28 centimètres, dans celui de la Guadiana; Sevilla, 32 centimètres, dans celui du Guadalquivir.

Au point de vue des régimes trimestriels : le régime du centre de la France est confiné dans un coin des Pyrénées-Orientales, dans le haut de la vallée de la Sègre.

M. Léon Vidal, délégué de la Société de statistique de Marseille, communique un procédé de son invention pour le tirage de planches phototypiques, intercalées dans le texte et imprimées en même temps que les caractères typographiques.

Jusqu'ici, dit M. Vidal, la photographie a permis de former des clichés typographiques, mais seulement d'après des dessins ou des gravures formés avec des traits ou du pointillé. Mais quand il a été question d'imprimer dans le texte des planches entièrement formées par la photographie, l'on n'est arrivé à rien de sérieusement pratique.

Les gravures en taille-douce ne peuvent assurément être tirées simultanément avec les caractères qui sont en relief; il fallait donc trouver un moyen de former des planches héliographiques susceptibles d'être encrées et imprimées tout en étant composées avec les caractères, et intercalées dans la forme, comme on le fait en employant des bois typographiques.

Ce moyen existe, il suffit de recourir au procédé de phototypie déjà connu, mais modifié en vue du résultat à atteindre.

C'est ce qu'a fait M. Vidal, en produisant séparément l'image imprimante et la couche qui la supporte. Celle-ci n'a qu'un rôle à remplir, celui d'être suffisamment hygroscopique. Quant à l'image, étant formée par la lumière et traitée seule pour offrir toutes les qualités requises en vue d'un encrage complet, elle est dans des conditions de solidité et de durée bien autrement considérables que celles des planches phototypiques ordinaires.

Les deux parties, image imprimante et support humide, étant liées, réunies, il n'y a qu'à monter sur cuivre et à la hauteur voulue sur un bois typographique ordinaire et à intercaler comme

Digitized by Google

d'usage. La couche hygroscopique, saturée d'humidité avant le départ de l'impression, fournit sans se sécher un très grand nombre d'épreuves.

Les avantages de ce procédé sont d'une réelle importance qu'il est inutile d'expliquer à quiconque a des figures et des reproductions de n'importe quel genre à introduire dans le texte, avec économie dans le coût et certitude absolue de l'exactitude.

M. Lennier, de la Société havraise d'études diverses, décrit un procédé de sondage très simple.

Les ancres des navires peuvent être employées comme appareils de sondage. Il suffit de fixer solidement à la patte de l'ancre un tube en fer qui fait emporte-pièce sur le fond, et rapporte après chaque mouillage un échantillon du sol sous-marin.

Les sondes ordinaires ne rapportent que des échantillons de surface.

Avec notre procédé, on peut obtenir, sur les fonds argileux, sableux ou vaseux, des roches prises à 50, 60 et même 80 centimètres au-dessous de la surface de fond; la pénétration est en rapport avec la dureté du fond, le poids de l'ancre et la traction exercée sur le câble.

Nous avons déjà recueilli, par ce procédé, une centaine d'échantillons du sol sous-marin dans la région de la côte de la Manche comprise entre Étretat et le Havre.

Par une profondeur de 15 mètres, au large de Cauville, nous avons ramené du fond une tige d'argile kimméridgienne de la grosseur d'une bougie ordinaire, et longue de 15 centimètres.

Dans la baie de Dives, nous avons reconnu plusieurs fois la présence des argiles oxfordiennes, au-dessous des sables modernes, par des profondeurs de 6 et 7 mètres.

M. P. Mégnin, de la Société d'émulation de Montbéliard : expose les résultats de *Nouvelles observations sur le développement et les métamorphoses des Ténias des Mammifères.*

Il y a trente ans à peine que l'on sait que les vers vésiculaires, considérés auparavant comme des espèces parasitaires définies ou des Ténias égarés et par suite malades et hydropiques, sont des états transitoires, de véritables larves de vers cestoïdes. M. E. Blanchard est le premier qui l'ait soupçonné et qui ait supprimé dans ses ou-

Digitized by Google

vrages l'ordre des Cystiques; mais c'est à Van Beneden, Küchenmeister, de Siebold, etc. etc., que l'on est redevable de la démonstration expérimentale de ce fait; en faisant avaler à certains carnassiers les vers vésiculaires de certains herbivores, ils ont vu se développer des vers rubanés exactement semblables à ceux que ces carnassiers nourrissent habituellement : c'est ainsi que le *Cysticercus pisiformis*, ingurgité par le chien, est devenu dans ses intestins le *Tænia serrata;* que le *Cysticercus fasciolaris* de la souris ou du rat a donné la *Tænia crassicollis* du chat, et la *Cysticercus cellulosa* du porc, le *Tænia solium* de l'homme. De ces expériences, on a conclu que les vers vésiculaires sont des larves de Ténias, ce qui est maintenant hors de toute contestation; mais on tire encore cette autre conclusion : *c'est qu'il y a nécessité absolue que les vers vésiculaires soient dévorés pour qu'ils arrivent à leur entier développement, à l'état adulte.*

Cette règle explique bien, il est vrai, l'origine des Ténias des carnassiers, qui sont, comme on sait, caractérisés par une tête à double couronne de crochets; mais que devient son inflexibilité quand on cherche à l'appliquer aux Ténias des herbivores, aux *Ténias inermes* ainsi nommés à cause de l'absence de crochets qui caractérise leur tête?

Quelques autopsies de chevaux et de plus nombreuses autopsies de lapins de garenne me permettent de dire, dès à présent, que cette règle est plutôt une exception, et que la vraie règle est que les Ténias peuvent suivre toutes les phases de leur développement dans le même animal, s'il est un herbivore ou un omnivore, depuis l'état de *proscolex*, ou d'embryon hexacanthe, jusqu'à celui de *proglottis* ou *cucurbitain* rempli d'œufs, en passant par les états intermédiaires d'hydatide ou larve vésiculaire acéphalocyste, de *scolex* puis de *strobila* ou état rubanaire. En un mot, les migrations par l'intermédiaire des carnassiers, que l'on a crues jusqu'à présent indispensables et le seul moyen pour les Ténias d'arriver à l'état adulte propre à la reproduction, ne sont qu'un deuxième moyen, parallèle au premier, employé par la nature pour mieux assurer la conservation de l'espèce.

C'est quand l'embryon hexacanthe de Ténia a pénétré dans une glandule ou un follicule intestinal, qu'il s'y est développé en cysticerque ou échinocoque, et que la cavité qui le renferme reste en communication avec l'intestin, qu'il se transforme sur place en ver rubanaire; il s'y transforme encore, chez le lapin de garenne, quand

Digitized by Google

le cysticerque a pénétré dans la cavité péritonéale et qu'il y est devenu libre; mais lorsqu'il est arrivé dans un tissu parenchymateux ou autre, éloigné de l'intestin, et qui n'a plus de communication avec le tube digestif, il y meurt si la dent d'un carnassier ne le ramène pas dans un intestin. Dans ce cas, il continue sa métamorphose, et le Ténia qui en dérive conserve une partie de ses caractères larvaires, la double couronne de crochets plus ou moins complète.

En résumé, il faut conclure :

1° Que les Ténias inermes des herbivores et des omnivores sont des Ténias parfaits qui ont suivi toutes leurs phases et subi toutes leurs métamorphoses chez le même animal;

2° Que les Ténias armés sont des Ténias imparfaits, quoique adultes, provenant des mêmes larves cystiques dont dérivent les premiers, — chaque Ténia inerme ayant son correspondant armé, — mais transportées dans les intestins d'un carnassier ou d'un omnivore où leur transformation dernière a subi, sous l'influence de ce nouveau milieu, un temps d'arrêt caractérisé par la persistance de la couronne de crochets du scolex.

M. E. Simonin, secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, donne lecture d'un travail intitulé : *Des trois faits physiologiques qui servent principalement de guide lors des anesthésiations pratiquées à la clinique chirurgicale de M. Simonin.*

C'est par la constatation des divers synchronismes que, pendant bien des années, dit l'auteur, il a pu atteindre le succès dans les anesthésiations; mais successivement il a pu dégager des faits un certain nombre de symptômes d'éthérisme qui, par leur importance théorique, dominent, pour ainsi dire, tous les autres et qui, aujourd'hui, au nombre de trois seulement, peuvent principalement guider, à la fois, pour permettre le diagnostic des périodes de l'éthérisme, pour faire atteindre la vraie période chirurgicale, en mettant le malade à l'abri d'accidents. Ces trois points forment pour moi, dit l'auteur, lors des anesthésiations, une sorte de trépied physiologique, base principale de mes appréciations, et voici leur énumération :

1° Manifestation de l'insensibilité périphérique, notamment celle des tempes et de la cornée;

2° État des muscles des mâchoires;

Digitized by Google

3° État de la pupille sous le rapport de la contraction et du relâchement de l'iris.

C'est par la remarque de l'apparition de l'insensibilité périphérique que, non seulement on peut établir le diagnostic des périodes de l'éthérisme, auquel concourent d'ailleurs tant d'autres notions fournies par l'intelligence, les sens, les perceptions, la circulation et la respiration, mais que l'on constate avec une certitude presque absolue que l'éthérisme a atteint la période chirurgicale.

C'est par la constatation du trismus qui se maintient dans la période chirurgicale, bien que tout le reste du système musculaire se trouve arrivé à l'état de résolution, et qui ne cesse, dans la succession des phases de l'éthérisme qu'à l'approche de la période de collapsus, ou lors de l'apparition de cette redoutable période que, dans une anesthésiation régulière et lors de ses résultats les plus habituels, l'on peut juger qu'aucun péril ne menace le malade tant que persiste le serrement des mâchoires.

Ce sont enfin les manifestations de la contraction ou du relâchement de l'iris qui permettent au chirurgien d'arriver à des conclusions précises quoique moins absolues. C'est par l'action antagoniste des tubercules quadrijumeaux opposée à celle du ganglion cervical supérieur du grand sympathique, que l'auteur a pensé qu'il pouvait surtout interpréter les apparences présentées par les pupilles des sujets anesthésiés; qu'il fallait considérer la contraction de l'iris comme un symptôme presque constant de la période chirurgicale de l'éthérisme; que le maintien de cette contraction indique qu'il n'existe aucun péril pour la vie du sujet anesthésié; que la dilatation de la pupille doit, au contraire, inspirer pour lui des inquiétudes ou tout au moins provoquer une grande attention de la part du chirurgien, bien que, dans un certain nombre de cas, cette dilatation soit passagère et sans danger.

M. Simonin a exposé avec soin les exceptions apparues dans les faits énoncés par lui en 1847, en 1863, en 1868, et qui constituent le trépied physiologique dont il a été question. C'est avec ce guide qu'il a pu surmonter, publiquement, les écueils les plus redoutables chez des sujets privés de pouls, dont la respiration était altérée et qui, pendant une heureuse anesthésiation, ont pu subir l'opération de la hernie étranglée.

M. T. P. Brisson, délégué de la Société d'agriculture, commerce,

Digitized by Google

sciences et arts du département de la Marne, a communiqué un mémoire intitulé : *Examen critique de la théorie de Schwendener*. D'après cette théorie, le lichen serait une plante composée d'un champignon et d'une algue. De plus, un supplément dans lequel l'auteur a fait connaître les travaux de MM. Stahl et Minkes. Il a combattu les observations du premier qui viennent à l'appui de cette théorie algolichénique, et a conclu pour les observations du docteur Minkes. M. Brisson a déclaré que les gonidies ne sont point des algues, attendu qu'elles sont d'origine hyphoïdale, et que les hyphes des lichens sont absolument différentes de celles des champignons.

M. Sirodot, doyen de la Faculté des sciences de Rennes, après avoir rappelé que le gisement de Mont-Dol fait partie de sédiments marins qu'il faut rapporter à l'époque glaciaire, appelle l'attention sur des pièces fossiles qui, accompagnées de médailles et d'objets en bronze gallo-romain, fixent l'âge de la couche de tourbe la plus superficielle du marais de Dol. Ces objets ont été recueillis, en effet, au-dessus de la couche de tourbe la plus superficielle. Ces pièces fossiles appartiennent au genre bœuf, chèvre, chien et *sus* (porc).

M. Sirodot voit dans ces pièces des débris d'animaux ayant vécu à l'état domestique, et insiste plus particulièrement sur les différenciations qui permettent de reconnaître les types qui ont vécu à l'état sauvage de ceux qui se sont développés à l'état domestique.

M. Paquet, professeur d'opérations à la Faculté de Lille, présente des gouttières moulées faites avec de la gutta-percha ; ces gouttières sont destinées à immobiliser l'avant-bras, le poignet et la main dans les cas d'hémorrhagies palmaires ; elles présentent une large fenêtre qui correspond au centre de la paume de la main, et deux fenêtres ovales placées à l'avant-bras sur le trajet des artères radiale et cubitale, de manière à permettre la combinaison de la compression directe et de la compression indirecte. Ce n'est pas une méthode nouvelle que l'auteur propose, mais bien un procédé de perfectionnement apporté aux méthodes déjà connues, et dont il augmente considérablement les chances de succès, notamment à celle de la ligature de tous les bouts artériels dans la plaie, dont la supériorité est unanimement reconnue.

Au nom de MM. Péron et Gauthier et en son propre nom, M. Cot-

Digitized by Google

teau présente quelques considérations sur les *Echinides cenomaniens* de l'Algérie : quatre-vingt-six espèces appartenant à trente-deux genres sont décrites dans ce travail, qui comprend, en outre, une notice stratigraphique de M. Péron ; sur les quatre-vingt-six espèces, trente-sept étaient déjà connues, cinquante-neuf sont décrites et figurées pour la première fois.

M. Rouget, professeur de physiologie à la Faculté de médecine de Montpellier, traite de la « Transformation des forces dans les plaques électriques de la torpille et dans les plaques motrices des muscles volontaires. »

La structure des lames nerveuses qui constituent la partie essentielle des plaques électriques est identique à celle des plaques motrices; ces deux modes de terminaison nerveuse sont formés par un réseau de ramifications ou cylindres à mailles fermées sans extrémités libres. — Les flux électriques de la torpille résultent d'une transformation de la force de tension accumulée par la nutrition en force qui se manifeste sous forme d'électricité, parce que dans la plaque électrique il n'y a aucune production de travail mécanique, ni d'aucun des modes de mouvements, sensations, excito-motricité qui se manifestent dans les centres nerveux.

Il est probable que la *variation négative* d'un muscle en contraction, sous l'influence d'une décharge de la plaque motrice, résulte d'un flux électrique analogue à celui des plaques électriques de la torpille. Il y a lieu de chercher si les analogies signalées depuis longtemps entre les muscles et les appareils électriques ne résultent pas de ce que les organes électriques auraient pour origine des cellules musculaires (faisceaux primitifs des muscles), dans lesquelles l'élément contractile ne s'est pas développé, tandis que la plaque motrice a pris un énorme développement.

M. Dieulafait communique les résultats de recherches récentes sur l'origine du soufre des terrains sédimentaires, et celle du sulfate de strontiane qui accompagne toujours les soufres de cet ordre. Pour M. Dieulafait, tous les gypses des terrains sédimentaires sont le produit pur et simple de l'évaporation des mers anciennes. Le soufre provient de la réduction des sulfates calcaires sous l'influence des matières organiques qui imprègnent toujours les gypses.

Les eaux des mers actuelles renferment des quantités de stron-

Digitized by Google

tiane telles, que cette substance peut être reconnue dans le produit de l'évaporation de quelques centimètres cubes.

La strontiane passe dans les coquilles des mollusques. M. Dieulafait a examiné à ce point de vue les coquilles déposées dans tous les terrains, depuis le silurien inférieur. Dans toutes il a trouvé de la strontiane. Les déterminations quantitatives lui ont montré, en outre, que cette quantité de strontiane était très sensiblement la même à toutes les époques. Quant à l'origine de cette strontiane, M. Dieulafait a établi par l'étude des terrains primordiaux que toutes les roches constituant cette grande formation renferment de la strontiane en quantité telle qu'elle peut être très facilement reconnue avec quelques centigrammes de la roche.

M. Schrader, de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux, met sous les yeux de l'assemblée la partie encore inédite de ses relèvements géographiques des Pyrénées espagnoles; cette esquisse de carte à l'échelle du 1/80,000 comprend les massifs des Posets, de la Maladetta et du Montarto, c'est-à-dire l'extrémité orientale des Pyrénées atlantiques, jusqu'à une distance maximum, vers le sud, de 40 kilomètres de la crête frontière. Les alignements observés dans la région du Mont Perdu, dont la carte a déjà été publiée, se prolongent dans les massifs qui font l'objet du nouveau tracé.

M. Schrader expose en quelques mots les moyens par lesquels il opère ses travaux et montre un relevé d'horizon obtenu à l'aide de l'instrument dont il se sert depuis le commencement de son travail.

Cet instrument, l'*orographe*, a pour but d'obtenir un tracé automatique du pourtour de l'horizon, sous la forme d'un cercle mesurable dans tous les sens. Tout point visé par la lunette qui surmonte l'instrument se retrace à l'aide d'un crayon convenablement agencé sur un cercle dont le centre représente le point où l'opérateur se trouve.

Le cercle d'horizon présenté par M. Schrader a été pris par lui dans l'été de 1878 sur le sommet du pic espagnol de Malibierne, à 3,125 mètres d'altitude, et embrasse les plus hautes montagnes des Pyrénées.

M. Pamard dépose sur le bureau une notice sur le Mont Ventoux, dont il est l'auteur en collaboration avec MM. Bouvier et Girard. Il

Digitized by Google

expose le but et l'utilité de l'observatoire météorologique projeté sur le sommet de cette montagne.

Après une rapide description, il signale les conditions heureuses dans lesquelles se trouvera cet observatoire, facilement accessible en toute saison et au sommet duquel on pourra arriver en voiture. Des logements seront ménagés pour les savants, astronomes, physiciens, chimistes, naturalistes, médecins, qui voudront aller s'y livrer à des recherches sur les phénomènes célestes, sur les propriétés et la composition de l'air à de grandes hauteurs, sur la physique du globe, sur la botanique, la géologie, et sur la physiologie.

Il rappelle les opinions de Saussure, Laval, Kircher, Regnier, Guérin, C. Martins, les encouragements qu'a déjà reçus le projet, de MM. Mascart, Bischoffsheim, Elie Margollé, de l'Association scientifique de France, de l'Association française pour l'avancement des sciences. Il ajoute que la plus précieuse des adhésions serait celle de la réunion des Sociétés savantes.

M. de Scorbiac, de la Société d'agriculture de Tarn-et-Garonne, à Montauban, décrit succinctement les procédés tendant à faciliter le labourage des pentes rapides et inaccessibles aux charrues ordinaires.

L'auteur obtient, avec le traçage par deux charrues successives, une profondeur de 30 à 40 centimètres; il suffit de trois bœufs pour cette opération. L'aérage de la terre est satisfaisant. Un joug articulé facilite beaucoup le travail dans le cas des pentes rapides.

M. l'abbé C. Maze, de la Société havraise d'études diverses, s'occupe de la destruction de la truite dans la Lézarde (Seine-Inférieure).

On a représenté le héron et le martin-pêcheur comme causes principales de la destruction de la truite. Or, l'auteur habite près d'une rivière où cette destruction est certainement due à d'autres causes. En effet, il y a trente ans, le poids maximum de la truite, dans la Lézarde (Seine-Inférieure), dépassait 1 kil. 300 gr. et, aujourd'hui, il est inférieur à 400 grammes. Cependant, le martin-pêcheur y est rare, et le héron n'y apparaît qu'à intervalles tellement éloignés, que la vue d'un de ces oiseaux est un événement pour les riverains. De plus, sur les bords du ruisseau Saint-Laurent, affluent de la Lézarde, le martin-pêcheur est relativement commun, à tel point que j'ai pu en voir trois en même temps. Or, la truite

Digitized by Google

n'y est pas plus rare que sur la rivière principale, à 8 kilomètres de distance, où le prétendu destructeur est beaucoup moins commun. Quelle est donc la cause de la destruction? Il y en a trois : 1° les usines : ainsi *en amont* des blanchisseries de toiles de Montivilliers, la truite naît et prospère; *en aval*, elle est inconnue; 2° la pêche du poisson trop jeune, puisque sa taille a diminué de deux tiers; 3° le braconnage effréné : les pêcheurs nocturnes, à l'aide de filets plats capables de s'étendre et de se rétrécir sur une corde, et qu'ils nomment *rince-tout*, barrent la rivière en aval et en amont; puis, après avoir effarouché le poisson, traînent l'un des filets de manière à le rapprocher de l'autre, et enserrent ainsi les truites dans un espace tellement étroit que fort peu leur échappent. M. Maze a connu tels braconniers qui, en une seule nuit, prenaient plus de 25 kilogrammes de poisson, ce qui, à raison de 4 francs le kilogramme, prix ordinaire de vente, faisait une recette de plus de 100 francs pour une nuit. Aussi se moquent-ils des condamnations qu'on leur inflige, lesquelles ne dépassent guère 50 francs d'amende.

M. Hollande, professeur au lycée de Chambéry, transmet une note sur les eaux de la Boisse (Savoie).

Les eaux de la Boisse situées au nord de Chambéry, sur une belle route, sont à dix minutes de cette ville. Elles sourdent des alluvions glaciaires. Celles-ci forment de grands amas reposant sans doute, en ce point, sur les terrains jurassiques. Ces alluvions sont essentiellement calcaires, avec des cailloux roulés, et peut-être renferment-elles quelques amas de lignites.

Les eaux s'échappent du bas des coteaux glaciaires et leur débit augmente avec les pluies. Elles sont assez chargées de sels calcaires. Il est probable que ces eaux minérales proviennent de réactions chimiques ayant lieu au sein même des alluvions. Cependant elles pourraient aussi venir d'une crevasse ou petite faille prenant naissance dans les terrains jurassiques. Quoi qu'il en soit, ces eaux sont très limpides et tiennent en dissolution un certain nombre de sels capables d'agir avec efficacité sur l'économie.

M. Calloud, qui a fait l'analyse de ces eaux en 1858, rapporte que, « dépouillées de leur fer, elles retrouvent l'équivalent des prin-« cipes alcalins et magnésiens de la meilleure des sources d'Evian. »

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. — *Mémoires* (t. XLII de la collection), 3e série, t. XV. Troyes, 1878, in-8°.

Documents inédits pour servir à l'histoire de la collégiale de Saint-Urbain de Troyes, par M. Méchin. P. 5 à 127.

Biographie de Charles-Eugène Delaunay, par M. Arsène Thévenot. P. 129 à 286.

Note sur la Sainte-Face de Laon, par M. Le Brun-Dalbanne. P. 303 à 306.

Le guet et la milice bourgeoise à Troyes, par M. Albert Babeau. P. 307 à 361.

Précis historique de la seigneurie de Gyé depuis le XIIIe siècle jusqu'à la révolution de 1789, par M. l'abbé Paul Chauvet. P. 363 à 388.

Une page d'Agathias le Scholastique, par M. Charles des Guerrois. P. 389 à 411.

Le château de Pâlis et sa bibliothèque, par M. Albert Babeau. P. 413 à 424.

Le dieu de la mort et les origines mythologiques de la race celtique, par M. d'Arbois de Jubainville. P. 425 à 432.

Le tumulus d'Hancourt ou tunois, par M. l'abbé A. Millard. P. 433 à 438.

Liste des dons faits au musée de Troyes, pendant l'année 1878. P. 439 à 444.

Digitized by Google

Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort. — *Travaux*, années 1877-1878. Rochefort, 1879, in-8°.

Essai sur la théorie de l'impôt, par M. E. Decante. P. 75 à 233.
Le livre, poésie, par M. Alexandre Piedagnel. P. 237 et 238.
Du plagiat, par M. Alexandre Piedagnel. P. 241 à 253.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. VI. Saintes, Paris, 1879, grand in-8°.

L'aumônerie de Saint-Gilles de Surgères (*1105-1447*) : Fondation, par Guillaume IX; — Dons, par Guillaume et Girbert Maingot, de Surgères; par Richard, comte de Poitou; par Othon, duc d'Aquitaine; par Sibille, de Surgères; par Alphonse, comte d'Eu, et confirmation de ces dons, par Édouard, prince de Galles; — Arrêt du Parlement relatif au droit d'usage dans la forêt de Benon. Publiés par M. Paul de Fleury. P. 9 à 22.

Documents relatifs à Prégent de Coëtivy, seigneur de Taillebourg et amiral de France (*1436-1452*) : Nomination comme membre du conseil privé de Charles VII; — Don par le roi des terres du Chay, de Saint-Seurin, de la viguerie de Talmont, de la ville et du château de Royan, de la vicomté d'Aulnay; — Cession par François de Montferrant des seigneuries de Didonne et de Meschers; — Liste des seigneurs de Didonne (1232-1500); — Lettre de Prégent de Coëtivy sur les opérations militaires en Bretagne et en Normandie; — Extrait d'un de ses comptes; — Sa procuration pour conclure son mariage avec Marie de Rays et clauses de son contrat de mariage; — Départ de Taillebourg, de Marie de Rays, sa veuve; — Procès entre ses héritiers et sa veuve, remariée au maréchal de Lohéac. Publiés par M. Paul Marchegay. P. 23 à 88.

Berneuil et Condéon (*1685-1778*) : Divers actes capitulaires des habitants de Berneuil, fournitures de fourrages; — Soldats de milice; — Réparations de l'église; — Procès-verbal de l'état de l'église et du presbytère; — Divers actes capitulaires des habitants de Condéon, remboursement de sommes dues par les collecteurs; — Protestation contre le curé de Montchaude; — Vote de fonds pour le presbytère et l'église; — Autorisation à Mme Berthelot du Courret d'y faire placer un banc; — Protestation contre la qualité de noble prise par Pierre Musseau; — Ferme du prieuré de La Garde-à-Rotard et procès-verbal de l'état de l'église et du presbytère. Publiés par M. Jules Pellisson. P. 89 à 141.

Montres et rôles, bans et capitation (*1503-1764*) : Montres à la Rochelle, à Saint-Jean-d'Angély, à Brouage; — Fiefs d'Aunis relevant du roi; —

Digitized by Google

Ban de la noblesse de Saintonge; — Rôles des gentilshommes du présidial de Saintes; — Ban d'Angoumois réuni à Saujon; — Capitation dans l'élection de la Rochelle. Publiés par MM. Paul Raymond, Th. de Bremond d'Ars, L. de la Morinerie, Hospitel de Lhomandie et L. de Richemond. P. 142 à 228.

Marennes, Oleron, Arvert (*1347-1789*) : Don de l'île d'Oleron à Foulques de Matha; — Confirmation à André de Villequier des seigneuries de Chessou, Marennes, Oleron, Arvert et Broue; — Baillettes, ventes et échanges de terres sises à Dolus, à la Cothinière, à la Brée; — Capitulation de Brouage; — Marais salants à l'abbesse de Saintes; — Titres à la Société des prêtres servant Dieu dans l'église de Dolus et de la fabrique de Marennes; — Commission de colonel des milices de l'île d'Oleron à Jacques de Bosquevert; — Dénombrement de la terre du Fouilloux; — Déclaration du duc de Richelieu en faveur de ses tenanciers d'Hiers-Brouage; — Acte du curé d'Arvert pour obliger les habitants de Dirée d'aller à son église (1686); — Correspondance de MM. d'Aiguillon avec M. de Bremond d'Orlac, relative aux droits d'usage dans la forêt d'Arvert; — André Cotard, procureur fiscal du Fouilloux (1732); — Comptes de la fabrique de Dolus; — Lettres patentes de Louis XV pour Nicolas d'Alesme, seigneur de Saint-Pierre d'Oleron; — Déclaration des biens tenus de Montierneuf; — Mémoire de Raimond de Richier pour l'élevage et le transport des huîtres de Marennes à Paris; — Cahier des plaintes et doléances des habitants de Marennes. Publiés par MM. Louis Audiat, Denys d'Aussy, le vicomte Maxime de Beaucorps, le comte Th. de Bremond d'Ars, le baron de la Morinerie, Georges Musset, Paul Raymond, L. de Richemond, Tamizey de Larroque et Hippolyte de Tilly. P. 229 à 356.

Brouage et Champlain (*1578-1667*) : Cession par Henri III, à Laurens de Maugiron, de terres en Dauphiné échangées contre la principauté de Mortagne-sur-Gironde, et nouvel échange avec François de Pons de cette châtellenie contre la terre d'Hiers-Brouage et Jacopolis-sur-Brouage (1578); — Création d'une amirauté à Brouage par Henri III; — Lettre de Champlain au roi sur sa découverte de la Nouvelle-France et sa supplique à la Chambre de commerce qui le recommande auprès du roi (1618); — Franchises du pays abonné de Saintonge et gouvernement de Brouage (1667). Publiés par MM. Louis Audiat, Th. de Bremond et L. de Richemond. P. 357 à 401.

La Rochelle : Lettres de Chabot de Jarnac, Amos de Barbot, Jean Besly, P. de la Hoguette, Augustin du Puy; — Siège de 1627; — Cahier des doléances des protestants (1597). Publiés par MM. Tamizey de Larroque, L. de Richemond, le marquis de Queux de Saint-Hilaire et Denis d'Aussy. P. 402 à 464.

Digitized by Google

Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze[1]. — *Bulletin*, t. Ier. Brive, 1878, in-8° avec planches.

Notice sur une inscription du XIIIe siècle découverte à Brive, par M. R. de Lasteyrie. P. 43 à 60.

Lutrin de l'église Saint-Martin, par M. E. Rupin. P. 61 à 63.

Restauration des cloîtres de Tulle, par M. René Fage. P. 65 à 94.

Un mot sur les fresques de la salle capitulaire du monastère de Tulle, par M. Philibert Lalande. P. 95 à 98.

Lettres de grâce de 1374 et 1375, notice historique, texte et traduction, par M. E. Taillebois. P. 121 à 145.

Pied de croix ou de reliquaire, XIIIe siècle, par M. E. Rupin. P. 147 à 150.

Note sur une inscription du XIIe, par M. R. de Lasteyrie. P. 151 à 158.

Bague mérovingienne en or, par M. Ph. Lalande. P. 159 à 165.

Lettre de M. l'abbé Poulbrière au sujet de travaux publiés par la Société. P. 191 à 208.

Ruines du château de Turenne, par M. le baron Marc de Magnard. P. 209 à 221.

Description des découvertes archéologiques faites à l'église Saint-Martin de Brive, par M. L. Bonnay. P. 223 à 238.

Bibliographie. — La maison de Ségur, son origine, ses vicomtes, par M. René Fage. P. 255 à 257.

Croix byzantine de la fin du XIIe siècle, par M. E. Rupin. P. 275 à 279.

Étude historique sur Brive, par M. Élie Massénat. P. 281 à 291.

Observations sur la charte de Charles V, par M. E. Taillebois. P. 293 à 299.

Notice historique sur Glandier, par M. J. Brunet. P. 301 à 391.

Supplément sur cette notice, par M. l'abbé Poulbrière. P. 392 à 400.

Les races humaines du plateau central, par M. A. Roujou. P. 401 à 418, 631 à 677.

Mosaïque romaine de Cubjac, par M. E. Rupin. P. 419 à 426.

Antiquités gallo-romaines de Saignes, par M. l'abbé Pau. P. 463 à 468.

Pièces historiques sur Roc-Amadour, par M. E. Rupin. P. 469 à 487.

Monnaies gauloises de Cuzance (Lot), par M. A. de Barthélemy. P. 489 à 492.

Notice sur les évêques de Tulle, par M. E. Rupin. P. 493 à 498, 699 à 708.

[1] Fondée en juillet 1878.

Digitized by Google

Nécrologie, par M. Ph. Lalande. P. 499 à 501.
Turgot dans le Haut-Limousin, par M. Treich-Laplène. P. 509 à 520.
La Société d'agriculture du Limousin de 1763 à 1791, par M. E. Taillebois. P. 521 à 591.
Numismatique, par M. l'abbé Pau. P. 593 à 598.
Charte de Louis XI, par Ph. Lalande. P. 679 à 685.
Essai sur une inscription du XIIIe siècle, par M. L. Greil. P. 695 à 698.

Académie des jeux floraux. — Recueil, 1879. Toulouse, 1879, in-8°.

PREMIÈRE PARTIE.

Ouvrages couronnés ou distingués dans le concours.

Le jeune captif, ode, par M. l'abbé Simon. P. 3 à 10.
Jacob, poème, par M. Francis Melvil. P. 11 à 18.
La part du pauvre, poème, par Mme Raoul de Navery. P. 19 à 26.
Prométhée ou le poème de la science, poème, par M. Pierre Mieusset. P. 27 à 38.
De nos jours, poème, par Mme Marie Cassan, née Raynaud. P. 39 à 44.
Les dieux errants, poème, par M. Lhomme. P. 45 à 51.
La statue de Lamartine, poème, par M. Auguste Roussel. P. 52 à 62.
La fille du Décébal, poème, par M. Frédéric Darné. P. 63 à 71.
A Voltaire, épître, par M. J. Dumaine. P. 72 à 79.
La bureaucratie, épître, par un employé. P. 80 à 83.
Amours fanées, idylle, par M. A. Egevin. P. 84 à 87.
Ma petite maison, idylle, par M. Hippolyte Matabon. P. 88 à 94.
Un idéal, idylle, par M. Blanchaud. P. 95 à 98.
Un drapeau de Metz, élégie, par M. Henry Faye. P. 99 à 102.
Et nunc et semper, élégie, par M. René Toussaint. P. 103 et 104.
La dame aux diamants, ballade, par M. Charles Syons. P. 105 à 112.
Après la défaite, ballade, par M. Louis Dartige du Fournet. P. 113 à 118.
Le chou, la chèvre et le maître d'un jardin, fable, par M. J. Dumaine. P. 119 à 120.
César, apologue, par M. Antoine Roussel. P. 121 à 123.
La cigale et la fourmi, par M. A. Marque. P. 124 à 127.
Le papillon, fable, par M. J. Dumaine. P. 128 et 129.
Le lis du ciel, sonnet, par Mme Élodie Butineau. P. 130.
Le petit bohémien, hymne à la Vierge, par Mme Marie Cassan, née Raynaud. P. 131 à 136.

Digitized by Google

Les hirondelles des églises, hymne à la Vierge, par Mlle Jeanne de Sauvagnac. P. 137 à 142.

Le pèlerin de la Daurade, hymne à la Vierge, par Mme Raoul de Navery. P. 143 à 147.

Les harmonies du mois de mai, hymne à la Vierge, par M. Paul Peloux. P. 148 à 150.

Dans une église, sonnet, par M. Paul de Jabron. P. 151.

Virgo fidelis, sonnet, par M. Le Lasseur de Ranzay. P. 152.

Nice, par Mlle Marie Baret du Coudert. P. 153 à 155.

Alfred de Musset, stances, par M. Louis Dispan de Floran. P. 156 à 164.

Vie morne, par M. Henri Sieger. P. 165 à 167.

Un jour de spleen, par M. Auguste Vettard. P. 168 à 171.

Plus vite, par M. d'Azancourt. P. 172 et 173.

Rêve doré, par M. le comte Raymond d'Armagnac. P. 174 à 176.

Stances à la mémoire de Sa Majesté la reine Mercédès, par M. Charles Méo. P. 177 à 182.

De l'immoralité en littérature et de son action sur la société française contemporaine, discours, par M. Antoine Camus. P. 183 à 236.

DEUXIÈME PARTIE.

Discours, rapports et travaux divers des mainteneurs et maîtres.

Éloge de M. Rocquemaurel, par M. le comte de Toulouse-Lautrec. P. 3 à 43.

Remerciement de M. Arnault. P. 44 à 72.

Réponse, par M. Albert Villeneuve. P. 73 à 86.

En wagon de Toulouse à Rome, par M. le comte Fernand de Rességuier. P. 87 à 117.

A Marie, hymne, par Mme Amable Tastu. P. 118 à 121.

Rêverie dans la montagne; attendez-moi sous l'orme, par M. Albert Villeneuve. P. 122 à 132.

De Virgile à Alfred de Musset, strophes, par M. de Marion Brésillac. P. 133 à 138.

Le livre de Ruth, idylle, par M. de Marion de Brésillac. P. 139 à 152.

En mer, par M. Cyrille Fiston. P. 153 à 156.

Fleurs tristes, sonnets, par M. Cyrille Fiston. P. 157 à 159.

Éloge de Clémence Isaure, par M. Bernard Benezet. P. 160 à 168.

Rapport sur le concours, par M. le comte Fernand de Rességuier. P. 169 à 197.

Rapport sur le prix du Conseil général (1879), par M. le comte de Toulouse-Lautrec. P. 198 à 207.

Digitized by Google

Allocution à M. Mistral, par M. Delavigne. P. 208 à 215.
Gramaci, par M. Mistral. P. 216 à 229.

Académie des sciences et lettres de Montpellier. — Mémoires de la section des lettres. Tome VI, IIIe fascicule, année 1877. Montpellier, 1878, in-4°.

La cour du Petit scel royal de Montpellier, par M. Ferdinand Pegat. P. 303 à 356.

Un épisode de la vie de Lucien. — Le *Nigrinus*, par M. Croiset. P. 357 à 381.

Notice sur le cérémonial de l'Université de médecine de Montpellier, par M. A. Germain. P. 383 à 453.

Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain. — Mémoires. 3e série, VIe vol. Nancy, 1870, in-8° avec planches.

Le cimetière franc du Champ des tombes, à Pompey, par M. Léop. Quintard. P. 5 à 22.

Un teston de Nicolas de Vaudémont, par M. Léop. Quintard. P. 23 à 25.

Simples notes pour servir à la géographie ancienne du territoire de Contrexéville, par M. J. A. Schmit. P. 26 à 45.

Médaille de Renée de Bourbon, duchesse de Lorraine, par M. Bretagne. P. 46 à 59.

Courte notice sur Malzéville, par M. Stanislas Thomas. P. 60 à 72.

Notice sur la ville d'Étain, par M. Bonnabelle. P. 73 à 108.

L'abbaye de Saint-Martin-devant-Metz, par M. Henri Lepage. P. 109 à 238.

Un pensionnaire des rois de France à Metz. Richard de la Pôle, duc de Suffolk, par M. F. des Robert. P. 239 à 268.

Notice historique et archéologique sur le château de Montbras (Meuse), par M. F. de Chanteau. P. 269 à 298.

Mœurs et usages des étudiants de l'Université de Pont-à-Mousson, par M. Favier. P. 299 à 360.

Henri de Lorraine, duc de Guise (1550-1588) et Catherine de Clèves, comtesse d'Eu (1548-1633), son épouse. Notes et souvenirs d'un voyage à Blois et à Eu, par M. J. Renauld. P. 361 à 393.

Sur l'autel consacré à Hercule Saxanus, par M. F. R. Dupeux. P. 394 à 411.

Digitized by Google

Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain. — Journal. 27e année, 1878. Nancy, 1878, in-8° avec planches.

Un programme des cours de l'ancienne université de Nancy, par M. J. A. Schmit. P. 6 à 15.

Quelques pierres tombales de l'abbaye de Beaupré, par M. A. Benoit. P. 15 à 22, 41 à 43.

Notice sur quelques sépultures découvertes près de Dommartin par un habitant de Dampvitoux, par M. F. des Robert. P. 22 à 24.

Chartes d'affranchissement de Cons-la-Grandville, par M. L. Germain. P. 29 à 41, 237 à 250.

Monsieur de Guérard. P. 44.

Nécrologie. — M. Charles-Gabriel de Morlet. P. 45 à 47; — M. Dominique Boisel. P. 64; — M. Charles-Emmanuel Dumont. P. 172 et 173; — M. Étienne-Adolphe Lang. P. 204.

Notice historique sur les monuments de l'ancienne église collégiale de Saint-Arnual, près Sarrebruck, par M. Raymond Dupriez. P. 52 à 62.

Découvertes de sépultures antiques à Juvrecourt, signalées par M. l'abbé Merciol. P. 62 et 63, 83 et 84.

Sur les sceaux et les armoiries de Sarrebourg, par M. A. Benoit. P. 69 à 73.

La mappemonde de Charles IV, ciboire de Notre-Dame de Sion, par M. J. Renauld. P. 74 à 77.

Note relative aux armoiries de Vic, par M. L. Germain. P. 77 et 78.

Le verre à boire du nain Bébé, par M. Raoul Guérin. P. 78 et 79.

Une erreur commise par Dom Pelletier, par M. F. des Robert. P. 80 à 83.

Notes sur plusieurs anciens édifices de la ville de Nancy, par M. P. Morey. P. 93 à 100.

Salina de Brede, par M. A. Ancelon. P. 100 à 103.

Sur la généalogie de Jean des Porcelets, évêque de Toul (1608), par M. Favier. P. 103 à 105.

Inscriptions dans l'église d'Aouze (Vosges), par M. Th. Pernot. P. 105 à 107.

Encore les ruines de Bride. Réponse à M. le Dr Ancelon, par M. J. A. Schmit. P. 118 à 124.

Note sur l'étendard suédois déployé en Lorraine en 1631, par M. A. Benoit. P. 124 et 125.

Une œuvre apocryphe attribuée à Dom Calmet. La réponse aux attaques de Chevrier, par M. Ch. Courbe. P. 134 à 152.

Les jetons de jeu représentant des sujets tirés des métamorphoses d'Ovide, que Ferdinand de Saint-Urbain fut autorisé, en 1731, à faire frapper à la

Digitized by Google

monnaie de Nancy, sont-ils de lui, ou sont-ils de Jérôme Roussel? par M. J. Rouyer. P. 156 à 165.

Une rectification à la notice de la Lorraine, à propos d'Amance, par M. L. Germain. P. 165 à 167.

Reliquaire de Girovillers. P. 167 à 171.

Le portrait de Louis XIII par le peintre Deruet, récemment acquis par le Musée lorrain, par M. E. Auguin. P. 177 à 191.

Quelques épaves lorraines rencontrées dans les expositions rétrospectives des beaux-arts, par M. R. Guérin. P. 192 à 197.

Le lieu d'origine des meules gallo-romaines du bassin de la petite Seille, par M. J. A. Schmit. P. 197 à 201.

La nourrice de Louis XIV à Nancy, par M. J. Renaud. P. 201 et 202.

Le baron Alexandre de Lorraine. P. 202 et 203.

La ferme de Saint-Pancrace, par M. Henri Lepage. P. 214 à 223.

Iconographie lorraine. Portraits peints par Van-Dyck, par M. L. Germain. P. 224 à 226.

Achat de la faïencerie de Niederwiller par le comte de Custine, en 1770, par M. A. Benoit. P. 226 à 228.

Archives de l'évêché de Toul à Vaudemont. P. 229 et 230.

Une rectification à la notice de la Lorraine, à propos de l'abbaye de Saint-Martin-devant-Metz. P. 250.

Acte de baptême de Valentin Jamerai-Duval. P. 250 et 251.

La bibliothèque des Capucins de Toul (1794), par M. A. Benoit. P. 251 à 253.

Académie des sciences, lettres et arts d'Arras. — Mémoires. 2e série, tome X. Arras, 1879, in-8° avec planches.

Titres de la Commanderie de Haute-Avesnes antérieurs à 1312, par M. le comte Ch. d'Héricourt. P. 7 à 77.

Notice nécrologique de M. Émile Lenglet, par M. Le Gentil. P. 78 à 137.

Le président de Richardot et les états généraux des Pays-Bas de 1598, par M. G. de Hauteclocque. P. 138 à 174.

Inventaire descriptif des tapisseries de haute lisse conservées à Rome, par Mgr Barbier de Montault. P. 175 à 284.

Plantation de l'arbre de la liberté à Arras, en 1792, par M. E. Lecesne. P. 285 à 301.

Édouard Plouvier. Notice biographique, par M. le comte Ch. d'Héricourt. P. 302 à 331.

Bernard Boiardi, 18e évêque d'Arras (1316-1320), par M. G. de Hauteclocque. P. 332 à 336.

Digitized by Google

Séance publique du 2 août 1878.

Discours d'ouverture par M. Paris. P. 339 à 343.

Rapport sur les travaux de l'Académie, pendant les années 1876-1877 et 1877-1878, par M. le chanoine Van Drival. P. 344 à 352.

Des rapports de l'ancien Conseil d'État avec la province d'Artois. Discours de réception de M. L. Cavrois. P. 353 à 374.

Réponse par M. Paris. P. 375 à 387.

Rapport sur le concours de poésie (années 1877 et 1878), par M. le baron de Sède. P. 388 à 423.

Rapport sur un mémoire hors concours, par M. Wicquot. P. 424 à 442.

Discours prononcé sur la tombe de M. Maurice Colin, par M. Paris. P. 444 à 447.

Société historique et archéologique du Maine. — Revue.
Tome V, année 1879. Mamers, Le Mans, 1879, in-8° avec planches.

Le Maine à l'Académie française. — François de la Motte Le Vayer, par M. René Kerviler. P. 28 à 74, 162 à 197, 259 à 329.

Le prieuré de Saint-Guingalois (suite), par M. l'abbé Robert Charles. P. 75 à 109, 330 à 390.

Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine, au xve siècle, par M. André Joubert. P. 110 à 123.

Les Greban et les Mystères dans le Maine, par M. Henri Chardon. P. 124 à 147.

Découverte du tombeau de la recluse Ermecia, par M. Eugène Hucher. P. 150 à 154.

Le puits de l'Écoublère, par M. André Joubert. P. 159 à 161.

A travers la France en 1422, par M. l'abbé A. Ledru. P. 198 à 219.

L'ex-voto de la dame de Courvalain au musée du Mans, par M. Eugène Hucher. P. 220 à 231.

Notice sur M. Armand Bellée et ses travaux, par M. l'abbé G. Esnault. P. 232 à 247.

Sceau de la prévôté de l'abbaye de la Clarté-Dieu, près Saint-Paterne (Indre-et-Loire), par M. E. Hucher. P. 391 à 405.

Documents originaux et inédits tirés du chartrier de Thouars, publiés par M. P. Marchegay. P. 406 à 408.

Chronique. P. 148 et 149; 248 à 253; 409 à 413.

Digitized by Google

Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens. — Mémoires. 3e série, tome V. Amiens, 1879, in-8°.

Deux apologistes de Gresset en 1785, par M. G. Dubois. P. 1 à 2.
Rapport sur le concours de poésie, par M. de Beaussire. P. 23 à 43.
Éloge de Gresset, par M. Charles Le Bargy. P. 45 à 50.
Éloge de Gresset, par M. Louis Albin. P. 51 à 55.
Discours prononcé par M. Garnier sur la tombe de M. E. Yvert. P. 57 à 65.
Étude sur le gouvernement de l'empire d'Annam, par M. A. de Puyraimond. P. 67 à 102.
Souvenir d'un bottier, causerie par M. Daussy. P. 123 à 150.
Le pape Zacharie et la consultation de Pépin le Bref, par M. l'abbé Crampon. P. 151 à 220.
Étude sur Berryer, par M. G. Dubois. P. 225 à 260.
Les travaux de l'Académie en 1878; rapport de M. de Beaussire. P. 261 à 279.
Rapport sur le concours de 1878, par M. Garnier. P. 281 à 294.
Deux bancs dans le chœur de l'église d'Albret, par M. H. Daussy. P. 295 à 334.
M. Yvert à l'Académie d'Amiens, par M. de Beaussire. P. 335 à 346.

Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan. — Bulletin. Tome XI (1876-1877). Draguignan, in-8° avec planches.

Vie de Claude Gay, par M. V. Raynaud. P. 11 à 48.
Tombe mégalithique de la Verrerie-Vieille, près Saint-Paul-lez-Fayence, par M. le Dr D. Olivier. P. 49 à 60.
Un chapitre de l'histoire des ponts et chaussées en France. — Les Frères Pontifes, par M. F. Martin. P. 61 à 86.
Épisode des guerres de religion en Provence. — Massacre d'Aups (octobre 1574), par M. L. de Bresc. P. 87 à 107.
Monographie de la paroisse du Beausset, par M. l'abbé Dupui. P. 109 à 183.
Anonymes, pseudonymes et supercheries littéraires de la Provence ancienne et moderne, par M. Robert Reboul. P. 185 à 631.

Digitized by Google

Société d'émulation de la Vendée. — *Annuaire.* 25e année 1878, 2e série, t. VIII. La Roche-sur-Yon, 1878, in-8°.

Détails historiques sur l'Olonnais et le Talmondais au XIIIe siècle, par M. P. Marchegay. P. 3 à 23.

Notice sur Jean-Gabriel Gallot, médecin philanthrope, député du Poitou aux états généraux de 1789, membre de l'Assemblée nationale constituante, par M. Mercier du Rocher. P. 25 à 51.

Le Bas-Poitou en 1788. — Extraits des mémoires adressés à la Commission intermédiaire de l'assemblée d'élection de Fontenay par diverses municipalités des cantons actuels de Mareuil, Sainte-Hermine et Luçon, par M. Louis. P. 53 à 138.

Recherches historiques sur le département de la Vendée (ancien Bas-Poitou), 4e série, par M. P. Marchegay. P. 139 à 241.

Nécrologie. — M. Léon Ballereau, par M. l'abbé Baudry. P. 243 à 245.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société académique de Saint-Quentin. — Concours de l'année 1880.

POÉSIE.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

HISTOIRE LOCALE.

Première question. — Faire l'histoire d'une localité quelconque de l'ancien Vermandois, ou du département de l'Aisne.

Le mot «*localité*» désigne ici non seulement les villes et les communes rurales, mais encore les églises, abbayes, forteresses, établissements industriels, compris dans la circonscription de notre département ou de l'ancien Vermandois.

La Société académique admet également à concourir, pour ses récompenses ordinaires, les auteurs de tous mémoires inédits relatifs, soit à une période de l'histoire de la ville de Saint-Quentin, soit à l'histoire de l'un de ses établissements civils, militaires ou religieux.

Deuxième question. — Raconter la vie et apprécier les travaux d'un personnage célèbre du Vermandois ou du département de l'Aisne.

Il ne s'agit ici que de personnages décédés, nés dans le département, ou qui, sans lui appartenir par la naissance, y ont joué un rôle important.

Dispositions générales.

Les manuscrits des concurrents devront parvenir, francs de port, au président ou au secrétaire-archiviste de la Société, avant le 31 décembre 1879.

Les mémoires, ainsi que les pièces de vers, doivent être inédits et porter une épigraphe.

Cette épigraphe sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur.

Les prix et mentions honorables consisteront en médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze, et seront décernés dans la séance publique qui aura lieu en mars 1880.

Digitized by Google

Les mémoires ou pièces de vers couronnés pourront, après décision de la Société, être insérés *in extenso* ou par extraits dans ses Annales.

Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs pourront, avec l'autorisation de la Société, en faire prendre copie à leur frais.

CONCOURS DE L'ANNÉE 1879.

MÉDAILLES

décernées dans la séance publique du 15 juin 1879.

POÉSIE.

Le premier prix a été réservé.

Deuxième prix. médaille de vermeil : M. Louis Mercier, à Besançon, lauréat des Jeux Floraux, auteur d'*Iseult de Joux*.

Troisième prix, médaille d'argent : M. Antoine Camus, à Paris, lauréat des Jeux Floraux, auteur de *Oiseaux envolés*.

Mentions honorables avec médailles de bronze grand module :

MM. Achille Millien, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), auteur de l'*Incendiaire;*

A. Chabert, à Paris, auteur de *Un Vieux garçon;*

H. Comignan, à Meaux, auteur de *L'Autre;*

Paul Guerrier, à la Ferté-Bernard (Sarthe), auteur d'un *Recueil de Fables;*

Alcide Genty, à Orléans, auteur de la *Légende de la Blumlisalp;*

Grandjean, sous-lieutenant au 87e de ligne, à Saint-Quentin, auteur de *l'Honneur du Pauvre.*

LITTÉRATURE.

Sujet proposé : *Étude sur le théâtre contemporain, en France.*

Pas de premier ni de second prix.

Mention honorable, avec médaille de bronze : M. Henri Tiroche, à Saint-Quentin.

HISTOIRE LOCALE.

(Première question du programme.)

Prix, médaille de vermeil : M. le comte Éd. de Barthélemy, auteur de l'*Analyse du cartulaire du chapitre de Saint-Quentin.*

HISTOIRE LOCALE.

(Concours de biographies.)

Premier prix, médaille d'or : M. A. Matton, archiviste du département de l'Aisne, auteur de la *Biographie de Pottofeux.*

Digitized by Google

S'adresser, pour tous renseignements, à M. Emm. Lemaire, secrétaire-archiviste, 6, rue du Petit-Paris, à Saint-Quentin.

Société de statistique de Marseille. — Bureau pour l'année 1880.

MM. Bonnet, *président.*
Roux (Jules), *vice-président.*
Dr Sicard (Adrien), *secrétaire général.*
Dr Barthélemy, *secrétaire adjoint.*
Bernard, Blancard, Venongi (l'abbé), *annotateurs.*
Dr Dussaud, *trésorier.*
Kothen, *bibliothécaire.*
Ménécier, *archiviste.*

Société d'émulation de Cambrai. — Programme des questions mises au concours pour 1880 [1].

La Société d'émulation décernera, s'il y a lieu, en 1880, en séance publique, une médaille d'or, de vermeil, d'argent ou une mention honorable, à l'auteur du meilleur mémoire sur chacune des questions suivantes :

L'alimentation au point de vue hygiénique et économique.

HISTOIRE LOCALE.

Une étude archéologique, historique et topographique sur une ville, un village, une abbaye, un couvent, un monument militaire ou civil quelconque, de l'arrondissement (Solesmes, Beauvois, Villers-Oustréaux et la citadelle de Cambrai exceptés).

Biographie d'un personnage célèbre né dans le Cambrésis et mort avant 1800.

Faire un tableau aussi complet que possible des impôts et redevances qui, sous le nom de *dîmes, terrage, champart, cambrelage, rentes* (de blé ou d'argent), *tiers ou quint denier, entrée* (prise de possession), *sortie, formorture, vinage, corvées* et autres charges, pesaient sur les propriétés ou les personnes dans le Cambrésis, avant 1789.

Subsidiairement, les comparer aux impôts et aux charges d'aujourd'hui, en tenant compte de la dépréciation des monnaies.

[1] Les concours de la Société d'émulation sont bisannuels.

Digitized by Google

BEAUX-ARTS.

Les expositions des beaux-arts en province : leur utilité, — ce qu'elles sont, — ce qu'elles pourraient être, dans l'intérêt des arts et des artistes.

POÉSIE.

Le sujet et l'étendue de la pièce destinée à le traiter sont laissés au choix des concurrents.

Des médailles, dont la nature et la valeur seront subordonnées au mérite des ouvrages, seront affectées également à ce concours.

Conditions du concours.

Les auteurs devront déclarer *par écrit* et d'une manière précise, que les travaux, mémoires ou poésies par eux envoyés, sont *inédits*, n'ont jamais figuré dans aucun concours et ne seront livrés à l'impression qu'après l'époque de la distribution des récompenses.

Les envois porteront une épigraphe répétée sur un pli cacheté renfermant, outre la déclaration précédente, le nom et l'adresse de l'auteur. Ils devront parvenir *franco*, au président ou au secrétaire de la Société, *avant* le 1er juin 1880.

Les œuvres couronnées seront publiées en tout ou en partie dans les *Mémoires* de la Société. Les œuvres non récompensées sont rendues en cas de réclamation. Les plis cachetés non ouverts sont brûlés en séance.

Société havraise d'études diverses. — Bureau pour l'année 1880.

MM. Dr Lecadre, *président.*
Fierville, *vice-président.*
Ed. Lefranc, *secrétaire général.*
H. Bailhache, *secrétaire des séances.*
Rouette, *trésorier.*
Lemaître, *archiviste.*
Bourdet, *bibliothécaire.*

Digitized by Google

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

Page 20, lignes 2 et 3 en remontant, au lieu de : *Kerhemet en Plagastan*, lisez : *Kerheuret en Pluguffan.*

Page 24, lisez : *Renvoi du rapport et de la communication à la commission de la* Revue, et effacez le reste.

Page 43, ligne 2, au lieu de : *Orbestiez*, lisez : *Orbestier.*
ligne 7, au lieu de : *Abestres*, lisez : *Orbestier.*
ligne 11, au lieu de : *Saint-Lomont*, lisez : *Saint-Lambert de Mauléon.*

Page 44, ligne 2, au lieu de : *Ce* ct *n'est à mes yeux qu'une annotation, un double* tt, lisez : *Ce* ct *n'est à nos yeux qu'une notation du double* t.
ligne 8, au lieu de : *les études de la diplomatie*, lisez : *les études sur la diplomatique.*

Page 65, ligne 6 en remontant, au lieu de : *Villegauge*, lisez : *Villegouge.*

Page 122, lignes 9 et suivantes, au lieu de : *Cazenove*, lirez : *Cazenave.*

Page 232, ligne 33, au lieu de : *cisterienne*, lisez : *cistercienne.*

Page 233, ligne 13, au lieu de : *Baudoin*, lisez : *Baudouin.*
ligne 32, au lieu de : *Saint-Remy en Rougemont*, lisez : *Saint-Remy en Bouzemont.*

Page 234, ligne 9, au lieu de : *Victor*, lisez : *Itier.*
ligne 12, au lieu de : *Cheppes*, lisez : *Chappes.*

Page 235, ligne 32, au lieu de : *évêque de Langres*, lisez : *archidiacre.*

Page 236, ligne 18, au lieu de : *Lucemont*, lisez : *Luxemont.*
ligne 32, au lieu de : *Rougemont*, lisez : *Bouxemont.*
ligne 33, au lieu de : *Anclecy*, lisez : *Andecy.*

Page 240, ligne 8, au lieu de : CANTONIS, lisez : CANTORIS.
ligne 10, au lieu de : *tan*, lisez : *tau.*

6e série, tome VIII, 1878. — Page 223, ligne 11, au lieu de : *Paumier*, lisez : *Léop. Pannier.*

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE PREMIER VOLUME DE LA SEPTIÈME SÉRIE.

Pour les noms des membres du Comité, voyez sous les deux titres RAPPORTS.

A

ABRAHAM (Tancrède), nommé officier d'académie, p. 348.

AGNÈS (Mystère de sainte), p. 40.

AINAY. Voy. LYON.

ALBANÈS (L'abbé). Inventaire du château de Cornillon, p. 12, 182, 197.

—— Inventaires de diverses églises de la Provence, p. 144.

ALBI (Notice historique sur le collège d'), p. 425.

ALBIGEOIS (Histoire du pays d'), p. 45.

ALLUARD. Variations nocturnes de la température à des altitudes différentes, constatées à l'observatoire du Puy-de-Dôme, p. 512.

ALPES-MARITIMES (Essai sur quelques textes épigraphiques remarquables des), p. 459.

—— Les camps retranchés du département des), p. 127.

AMELOT DE GOURNAY (Cinq lettres de Michel), p. 5.

AMONT (Les affranchissements de la mainmorte dans le bailliage d'), p. 409.

ANDRÉ (Désiré). Intégration de trois espèces d'équations différentielles linéaires à coefficients variables, p. 514.

ANDRÉ (Ferdinand). Sauf-conduit donné par le maréchal d'Audrehem à Pierre de Cervole; —Vente d'un chien perdu au profit du chapitre cathédral de Mende; — Autorisation donnée par l'évêque de Mende de faire ouvrir des mines, p. 9.

ANDRÉ (L'abbé). Notes sur l'histoire, la statistique, la féodalité, le clergé, la noblesse, le peuple, le luxe, les impôts, la propriété dans le département de Vaucluse, de 1500 à 1789, p. 5.

—— Charte de Pierre, archevêque d'Arles, donnant pouvoir de frapper monnaie, p. 9.

—— Prix des denrées du XVIe au XVIIIe siècle dans la paroisse de Lagnes, p. 102.

ANGERS. Fouilles de la place du Ralliement, p. 444.

ANGOUMOIS (Documents relatifs à l'histoire de l'), p. 38.

ANNE D'AUTRICHE (Lettres d'), p. 118.

ARBELLOT (L'abbé). Supplément au mémoire : *La vérité sur la mort de Richard Cœur-de-Lion*, p. 6.

ARLES (Note sur la borne milliaire d'), p. 12, 240.

ARRÊTÉ nommant MM. Longnon et Luce membres du Comité, et M. Alfred Ramé membre honoraire, p. 1.

Digitized by Google

Arrêté qui fixe les jours de réunion des délégués des Sociétés savantes, p. 334.
—— qui règle les récompenses à accorder aux Sociétés savantes et aux savants, p. 335.
—— qui fixe la composition des bureaux pour les séances publiques des délégués à la Sorbonne, p. 335.
Auber (L'abbé). Un tombeau du XIe siècle à Saint-Severin (Charente), p. 246.
Aubertin (Charles). Recherches sur l'hôpital de la Maladière, à Beaune; — Recherches sur les anciennes pestes à Beaune, p. 2, 112.
Aubertin (Charles). Recherches et analyses de documents originaux concernant la ville de Beaune, p. 110.
Audrehem (Le maréchal d'). Sauf-conduit donné à Pierre de Cervole, p. 9.
Audiat (Louis). Fondations civiles et religieuses, p. 50.
Auxerre (Frères Prêcheurs d'). Donation d'un reliquaire par Jeanne de France, p. 9.
—— (Vase gaulois trouvé à), p. 13.

B

Baalon (Meuse). Fouilles exécutées en 1877, p. 16, 482.
Babinet de Rencogne. Documents relatifs à l'histoire de l'Angoumois, p. 38.
Backer (De). Séjour du Parlement à Pontoise, en 1720, p. 101.
Bailleul-sur-Eaulne (Inscription d'une tombe de), p. 47.
Bainier, nommé officier d'académie, p. 347.
Ballay (Le Dr), nommé officier d'académie, p. 347. — Son voyage sur l'Ogôoué, p. 396.
Barbey. Don de pièces relatives à La Fontaine, p. 120.
Barbezieux (Le papier pour le Consistoire de), p. 39.
Barbier de Montault. Empreintes de sceaux sur des cloches, p. 263.
Barrière (Inscription trouvée dans l'ancien château de), p. 62.
Barthélemy (Éd. de). Inventaire du mobilier de Notre-Dame en Vaux, p. 15. — Sceaux du chartrier de l'abbaye de Cheminon, p. 15, 232.
Barthélemy (J. L.). Recherches historiques et généalogiques sur la maison des Baux, suivies de dix-huit chartes inédites, p. 6.
Baudel. Notice historique sur le collège d'Albi, de 1369 à 1623, p. 425.
Baulis (La chapelle de Notre-Dame de), p. 423.
Baux (Maison des). Recherches historiques et généalogiques, p. 6.
Beaune (Hôpital de la Maladière, anciennes pestes à), p. 2, 112.
Beaurepaire (Charles de). États de Normandie sous Charles VII; — Note sur le parvis de la cathédrale de Rouen, p. 46.
Benserade (Note sur la famille de), p. 2.
Berluc-Pérussis (De). Laugier de Porchères et Arbaud de Porchères, p. 406.
Berrendy (Martin de), maire de la Rochelle. Son registre, p. 5.
Bertoloti. *Incidenti di diplomazia fiorentina a Roma, nel secolo XVI*, p. 6.
Bertrand, abbé de Saint-Gilles (Permission donnée par), aux religieux de Saint-Jean de Jérusalem de construire un oratoire (1157), p. 308.
Béziers (Documents relatifs à l'histoire de), p. 123.
Blanc (Edmond), nommé officier d'académie, p. 348.
—— Essai sur quelques textes épigraphiques remarquables des Alpes-Maritimes, p. 459.
Bleicher. Un problème d'archéologie. L'enceinte, avec blocs vitrifiés, du Hartmannswillerkopf, p. 440.

Digitized by Google

Blésois (Documents sur l'administration de la justice dans le), p. 4.
Bligny-sous-Beaune (Côte-d'Or). Sculpture gallo-romaine, p. 325.
Blin. Notice historique sur le chapitre cathédral et métropolitain de Cambrai, p. 410.
Boisse (Note sur les eaux de la), p. 525.
Bordeaux. Société archéologique, prix de 1,000 francs, p. 346, 368.
—— (Notice sur deux mosaïques découvertes à), p. 20, 457.
Borius. Observations météorologiques, p. 392.
Bossuet et l'offrande royale du jour de Saint-Étienne dans la cathédrale de Meaux, p. 3.
Boucher de Molandon. La famille de Jeanne d'Arc, son séjour dans l'Orléanais, etc. p. 10.
—— Étrennes données au duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, par Louis, duc d'Orléans, p. 260.
Bouet. Château de Senlis, p. 76.
Bourges. Société des antiquaires du Centre, prix de 1,000 francs, p. 346, 361.
—— (Fragments d'architecture romaine à), p. 449.
Boussinesq. Rôle de l'intuition géométrique, p. 501.
Boussingault (Joseph). Travaux de chimie, p. 383.
Braquehaye. Notice sur deux mosaïques découvertes à Bordeaux; — La basilique de Saint-Martin et basilique Saint-Pierre, à Bordeaux, p. 20, 457.
—— Statue trouvée au Mas-d'Agenais, p. 323.
Bretagne (L'industrie et le commerce en), à la fin du xve siècle, p. 434.
Brétigny (Un épisode de la paix de), p. 426.
Brisson (T. P.). Examen critique de la théorie de Schwendener, p. 520.
Brive (Livre de raison d'une famille de), p. 466.
Bruel. Pouillés des diocèses de Clermont et de Saint-Flour, p. 10.
Brun. Description du théâtre de Vintimille, p. 443.
Bucaille. Médaille d'argent, p. 347. — Travaux de géologie, p. 391.
Bucère. Lois anglo-normandes, p. 47.
Budos (Excursion archéologique à), p. 67.
Buhot de Kersers. Fragments d'architecture romaine à Bourges, p. 449.
Bulliot. Fouilles du Mont Beuvray, p. 319.

C

Caffiaux (H.). Organisation militaire de la ville de Valenciennes, de 1057 à 1789, p. 33.
Cagots des Pyrénées (Coup d'œil sur l'ethnographie des), p. 5, 122.
Caillemer. L'enseignement du droit civil en France, vers la fin du xiiie siècle, p. 419.
Caix (De). Les arènes de Senlis, p. 77.
Calonne (Le baron de). Mayeur et échevins au xve siècle, p. 407.
Cambrai (Notice historique sur le chapitre cathédral et métropolitain de), p. 410.
Cambrai (Note historique sur les archives communales de), p. 428.
Canat de Chizy. Relation d'un souper qui a été fait par ceux qui furent envoyés par M. le duc de Bourgogne pour prendre possession du comté de Ferrette; — Quittance de Pierre de Hagenbach, bailli de Ferrette, d'une somme employée par lui à lever des gens d'armes, p. 9.
Castan (Auguste). Le passage de Gaston d'Orléans à travers la Franche-Comté et ses deux séjours à Besançon, en 1631, p. 401.

Digitized by Google

Castan (Auguste). L'épitaphe de la prêtresse gallo-romaine *Geminia Titulla*, p. 447.

Cazenave de la Roche. Coup d'œil sur l'ethnographie des cagots des Pyrénées, p. 5, 122.

Ceaux (Notre-Dame de). Inscription du xe siècle, p. 313.

Célestins (Titre de fondation des Pères) près Mantes, p. 5.

Cervole (Pierre de). Sauf-conduit donné par le maréchal d'Audrehem, p. 9.

Cessac (P. de). Étude sur l'*oppidum* du Puy-de-Gaudy, p. 16.

Charouillet, désigné comme commissaire pour l'impression de la monographie numismatique de Verdun, p. 13.

Challe. Les possessions des comtes de Champagne dans l'Auxerrois et le Nivernais, p. 423.

Chamillart (Deux lettres d'André-Hercule de Fleury à), p. 10.

Champagne (Les possessions des comtes de) dans l'Auxerrois et le Nivernais, p. 423.

Charente-Inférieure (Un mot sur les voies romaines de la), p. 485.

Charles VI (Lettres de) confirmant des privilèges accordés avant lui au Gué de Mauny-lez-Mans, p. 3.

Charmes (Xavier), nommé chef du bureau des travaux historiques, p. 8, 20.

Charvais (Fouilles du cimetière gaulois de), p. 79.

Château-Gontier (Inscription de la grosse cloche de), p. 250.

Château-Guillaume et ses seigneurs, p. 109.

Cheminon (Sceaux du chartrier de l'abbaye de), p. 15, 232.

Cherbonneau. Notices : 1° sur le monument de Tlemcen; 2° sur la mine de plomb argentifère, sise à Gar-Roubane, p. 12.

Chéruel. Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV, p. 10.

Chevalier (L'abbé Ulysse). Notre-Seigneur Jésus-Christ; — Jeanne d'Arc, p. 6.

Chevarrier. Inscriptions romaines recueillies dans la Tunisie, p. 13.

Cheyssac (L'abbé), nommé officier d'académie, p. 348.

Chiroptères (Distribution géographique des), p. 510.

Christian le Doux. Travaux de sériciculture, p. 507.

Clément-Simon. Figure mithriaque de Saint-Clair, p. 326.

Clermont (Pouillé du diocèse de), p. 10.

Clouet. Contribution à l'histoire de l'hydrologie de la Normandie, p. 504.

Colbert (Lettres adressées à) par Priolo, p. 50.

Combes. Les présidents Laugebaston et Daffis, ou la magistrature à Bordeaux pendant la Saint-Barthélemy et la Ligue, p. 432.

Combescure. Médaille d'or, p. 346. — Travaux de mathématiques, p. 392.

Comité. Séances de la section d'histoire et de philologie des 6 janvier, 3 février et 3 mars 1879, p. 2. — Séances de la section d'archéologie des 13 janvier, 10 février et 10 mars 1879, p. 12.

Commines (Documents inédits sur Philippe de), p. 397.

Compiègne (Hôtel de ville de), p. 76.

Contejean. Plantes du calcaire associées à celles de la silice, p. 500.

Coquillion. Médaille d'or, p. 346.—Dosage du grisou dans les mines, p. 388.

Corneille (Note sur la famille de), p. 2.

Cornillon, près Arles (Inventaire du château de), p. 12, 182, 197.

Corrections et additions, p. 542.

Cot. Échinides cénomaniens de l'Algérie, p. 541.

Cournault (Charles). Objets inédits d'antiquité celtique, p. 316.

—— Nommé officier de l'instruction publique, p. 347.

—— Notice sur des fouilles exécutées, en 1878, dans la forêt qui avoisine Lunkoffer, en Argovie, par la Société des antiquaires de Zurich, p. 485.

Digitized by Google

Coutance. Médaille d'argent, p. 347.— Travaux de physiologie, p. 393.
—— Phénomènes de capillarité, p. 514.
Coutances (Organisation de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital général de), p. 35.—(Les corporations industrielles de), p. 37.

D

Daffis. Voy. Langebaston.
Damien. Les sermons d'André Valladier ayant pour titre *la Sainte philosophie de l'âme*, p. 437.
Dangibaud (Charles). Diaire de Jacques Merlin, p. 50.
Dassy (L'abbé). L'académie de Marseille, ses origines, ses publications, ses archives, ses membres, p. 52.
Dauban, nommé officier d'académie, p. 348.
Dechisté. Catalogue des objets d'art appartenant aux anciens établissements religieux à Douai et dans son arrondissement, p. 58.
Decorde. Lettre de David Houard, p. 47.
Delègue. Décomposition de certains nombres en leurs facteurs premiers, p. 514.
Delerot, nommé officier d'académie, p. 348.
Delisle (Léopold). Notice sur un manuscrit de Lyon renfermant une ancienne version latine inédite de trois livres du Pentateuque, p. 6. — Éloge de MM. de Watteville et Servaux, p. 7. — Allocution adressée aux délégués des Sociétés savantes, p. 333.
Delpit. Station préhistorique à Villegauge et *villa* romaine à Saint-Georges-de-Didonne, p. 65.
Delteil, nommé officier de l'instruction publique, p. 347.
Demontzey. Étude sur les travaux de reboisement et de gazonnement des montagnes, p. 493.
Desavary, nommé officier d'académie, p. 348.
Descamps. Des manganocyanures, cobaltocyanures et chromocyanures, p. 501.
Deschamps de Pas. Quelques monnaies inédites, p. 16.
Deseille. Introduction à l'histoire du pays Boulonnais, p. 431.
Desjardins (Tony). Les camps retranchés du département des Alpes-Maritimes, p. 127.
Destailleur, nommé officier d'académie, p. 348.
Dieulafait. Médaille d'or, p. 347. — Travaux de géologie chimique, p. 386.
—— Du soufre des terrains sédimentaires, p. 522.
Dion (De). De l'instruction publique à Montfort-l'Amaury, p. 422.
Douai. Catalogue des objets d'art appartenant aux anciens établissements religieux, p. 58.
Droit civil (Enseignement du) en France, vers la fin du XIIIe siècle, p. 419.
Drummond (Dispositions données par M. Terquem à la lampe), p. 509.
Duchalais. Effets du verglas dans l'Orléanais et en Sologne, p. 500.
Du Châtellier (Paul). Menhir-autel de Kernuz en Pont-l'Abbé (Finistère), p. 128.
—— Les tumulus de Run-Aour et de la Torche, p. 318.
—— Exploration du tumulus de Kerheuret en Pluguffan, p. 20 et 488.
Duhamel. Inventaires de l'église métropolitaine d'Avignon, en 1511 et en 1546, p. 264.
Dupré. Documents sur l'administration de la justice dans le Blésois au moyen âge, p. 4.
—— Légende de saint Martial, p. 9.
Dupuy. L'industrie et le commerce en

Digitized by Google

Bretagne à la fin du xve siècle, p. 434.
Duranville (De). Extraits des écrits satiriques composés en Normandie à l'époque de la Fronde, p. 47.
Durieux. Note historique sur les archives communales de Cambrai, p. 428.
Durrande. Intégrales de certains systèmes d'équations différentielles simultanées, p. 513.

E

Engel. Recherches sur le genre *Saccharomyces*, p. 515.
Esnault. Deux lettres de Charles VI confirment des privilèges accordés avant lui au chapitre du Gué de Mauny-lez-Mans, p. 3.
—— Cinq lettres de Michel Amelot de Gournay, p. 5.
Esnault. Deux lettres adressées à Chamillart par André-Hercule de Fleury, p. 10.
Estaintot (D'). Assemblée de la noblesse à Rouen en 1789; — Inscription d'une tombe de Bailleul-sur-Eaulne, p. 47.

F

Fabre (G.). Des paratonnerres à pointes, p. 513.
Fabre (Le Dr Paul). Anoxémie des houilleurs, p. 496.
Félix. Étude sur plusieurs villes de Normandie en 1648, p. 47.
Feltre (Victorin de) et la maison Joyeuse ou un lycée modèle au xve siècle en Italie, p. 400.
Ferrette (Relation d'un souper qui a été fait par ceux qui furent envoyés par M. le duc de Bourgogne pour prendre possession du comté de), p. 9.
Ferry (Jules), ministre de l'instruction publique, préside la séance générale des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, p. 338. — Son discours, p. 339. — Il proclame les noms de deux chevaliers de la Légion d'honneur, p. 348.
Fierville. Reproduction de fresques découvertes dans l'église de Villeneuve-de-Marsan, p. 15.
—— Documents inédits sur Philippe de Commynes, p. 397.
Filhol. Action de l'acide sulfhydrique sur le sulfate de zinc, sur le chlorure de zinc et sur le sulfate de manganèse, p. 499.
Filhol. Résultat de ses observations sur la faune des mammifères fossiles de Saint-Gérand-le-Puy, p. 511.
Fillon (Benjamin). Projet de colonie d'artisans des Pays-Bas en Béarn, p. 22.
Finot (Jules). Lettre du P. de La Chaise, p. 4, 121.
—— Note relative à la découverte de monnaies romaines faite à Luxeuil, p. 12.
—— Franchises et privilèges du bourg de Rigny-sur-Saône, p. 96.
—— Les affranchissements de la mainmorte dans le bailliage d'Amont, en Franche-Comté, p. 409.
Fleury (André-Hercule de). Deux lettres adressées à Chamillart, p. 10.
Florival (De). Description des vitraux de la cathédrale de Laon, p. 70, 453.
Foisset (Paul). Sculpture gallo-romaine de Bligny-sous-Beaune, p. 325.
Forcadel (Note sur la famille), p. 5, 124.
Fouchères (Fac-similé d'un vase trouvé à), p. 16.
Fourvière. Voy. Lyon.
Fusée (Inscription de Claude), p. 21.

Digitized by Google

G

Gallois-Montbrun. Étude sur l'établissement et la résidence des Israélites en la ville de Nice, p. 40.
Galy (Le Dr). Inscription trouvée dans l'ancien château de Barrière, p. 62.
Gar-Rourane (Notice sur la mine de plomb argentifère sise à), p. 12.
Gaston d'Orléans. Son passage à travers la Franche-Comté et ses deux séjours à Besançon en 1631, p. 401.
Gaullieur. Les grands peintres émailleurs du xvie siècle à Bordeaux, p. 67.
Gauthier (Jules). Deux inscriptions trouvées dans le Doubs, à Besançon, p. 16.
Gauthier. Échinides cénomaniens de l'Algérie, p. 521.
Geminia Titulla (L'épitaphe de la prêtresse gallo-romaine), p. 447.
Genevier, nommé officier d'académie, p. 348. — Travaux de botanique, p. 390.
Goberville. Règlement pour la réception des avocats, p. 5.
Godard-Faultrier. Note sur deux édicules découverts à Angers, p. 21.
—— Fouilles de la place du Ralliement, à Angers, p. 444.
Grammont (De). Un épisode diplomatique à Alger au xviie siècle, p. 412.
Granges, près Melun (Un seigneur des), p. 3.
Grimot (L'abbé). Titre de fondation du monastère des Pères Célestins, près Mantes, p. 5.
Grisou (Dosage du), p. 388.
Gruey. Médaille d'argent, p. 347. — Travaux de mécanique, p. 392.
Guégan. Note sur le dolmen de Marly-le-Roi, p. 16, 23.
—— Le *champ des violettes*, vestiges d'archéologie romaine à Mareil-Marly, p. 21, 457.

H

Hagenbach (Pierre de), bailli de Ferrette. Quittance d'une somme employée par lui à lever des gens d'armes, p. 9.
Hartmannswillerkopf (Enceinte avec blocs vitrifiés du), p. 440.
Havaux du Tilly. Notice sur *Bratuspantium*, p. 73.
Henri III (Ordonnance de) conservée à la bibliothèque d'Abbeville, p. 95.
Henriet. Substruction d'un édifice gallo-romain près Sainte-Foy, p. 328.
Hériсourt (Le comte d'). Une inscription du xiiie siècle conservée à Villiers-aux-Bois, p. 244.
—— Nommé officier d'académie, p. 348.
Hersent. Un manuscrit conservé dans les archives de l'évêché de Coutances, p. 37.
Hollande. Note sur les eaux de la Boisse, p. 525.
Houard (Lettre de David), p. 47.
Hucher. Dessin du sceau de l'agent de France à Alexandrette sous Louis XIV, p. 12, 18. — Note sur le vitrail absidal et les autres vitraux de Notre-Dame de la Cour-en-Lantic, p. 12, 296.
—— Tombeau d'une recluse, découvert au Mans, p. 251.
—— Deux marques de potiers du musée du Mans, p. 311.

Digitized by Google

I

Ille (Charles d'). L'abbaye de Volx et la chapelle romane de Notre-Dame de Baulis, p. 423.
Imbert (Hugues). Les grands jours du Poitou, registres criminels, p. 10.
Isambert. Recherches sur la dissociation du perchlorure d'antimoine, p. 503.
Israélites. Étude sur leur établissement et résidence dans la ville de Nice, p. 39.

J

Jeanbernat. Médaille d'argent, p. 347. — Travaux de botanique, p. 390.
Jeanne d'Arc (Biobibliographie de), p. 6.
—— (La famille de), p. 10.
Jeanne de France. Charte en faveur des Frères Prêcheurs d'Auxerre, p. 9.
Jésus-Christ (Biobibliographie de N. S.), p. 6.
Jeunesse (L'abbé de la), p. 102.
Jolibois (Émile). Histoire du pays d'Albigeois; — Note sur les origines de l'imprimerie à Albi, p. 45.
—— Nommé officier d'académie, p. 348.
Jouan. Distribution géographique des oiseaux dans les îles de l'Océanie, p. 508.

K

Kerheuret en Pluguffan (Exploration du tumulus de), p. 20 et 488.
Kernuz (Menhir-autel de), p. 128.

L

La Bouillane (Étude sur les), p. 6.
La Boutelière (Louis de). Cartulaire de l'abbaye d'Orbestier, p. 43.
La Chaise (Lettre du P. de), p. 4, 121.
La Cour-en-Lantic (Vitraux de la chapelle de Notre-Dame de), p. 12, 296.
Lacroix (A.). Étude sur les La Bouillane et les Richard, p. 6.
Ladrey. Chute d'un météorite à Marsannay-la-Côte, p. 504, 507.
La Fontaine (Don, par M. Barbey, de pièces relatives à), p. 120.
Lagnes (Prix des denrées, du xvie au xviiie siècle, dans la paroisse de), p. 102.
Lalore (L'abbé). Mémoire sur le *pagus Breonensis*, p. 25. — Cérémonial du joyeux avènement des évêques de Troyes, p. 26. — Comment au bon vieux temps (vers 1440) les chanoines de la cathédrale de Troyes n'avaient pas trop froid pendant les offices, p. 28.
La Maladière (Recherches sur l'hôpital de), p. 110.
Lamothe (De). De l'abbé de la Jeunesse à Beaucaire, p. 102.
—— Permission donnée par Bertrand, abbé de Saint-Gilles, aux religieux de Saint-Jean de Jérusalem de construire un oratoire, p. 308.
Langebaston et Daffis (Les présidents), p. 432.
Laon (Cathédrale de). Description de ses vitraux, p. 70, 453.
La Saussaye (Charente-Inférieure).

Digitized by Google

Excursions aux dolmens de cette localité, p. 64.
Lataste. Un bulime tronqué, p. 506.
La Torche (Tumulus de), p. 318.
Lauwereyns de Roosendaele. Un épisode de la paix de Brétigny; les otages audomarois (1360-1371), p. 426.
Le Blant (Edmond). Projet de publication des sarcophages chrétiens de la Gaule, p. 15.
Le Brun-Dalbanne. Pierre Mignard, sa famille et quelques-uns de ses tableaux, p. 30.
Le Héricher. Influence des Scandinaves en Normandie, p. 37.
Lehugeur. Les revenus du duché de Nivernais, p. 427.
Le Mans. Tombeau d'une recluse, p. 251.
Le Mare. Les corporations industrielles de Coutances, p. 37.
Lemarié (Eugène). Un mot sur les voies romaines de la Charente-Inférieure, p. 485.
Lemoine (Le Dr). Recherches paléontologiques, p. 491.
Lennier. Procédé de sondage, p. 517.
Le Puy-de-Gaudy. Étude sur son *oppidum*, p. 16.
Leroy. Note relative à la sépulture du chevalier de Vauréal, p. 256.
Lescuyer. Médaille d'argent, p. 347. — Étude sur les oiseaux, p. 393.
Letellier. Médaille d'argent, p. 347. — Travaux de géologie, p. 391.
Levrat. Théorèmes de géométrie, p. 500.
Lézarde (Destruction de la truite dans la), p. 524.
Lhuillier. Extrait d'un inventaire, donnant le catalogue des tableaux possédés par un chanoine de Melun en 1782, p. 13.
—— Bossuet et l'offrande royale du jour de Saint-Étienne dans la cathédrale de Meaux. — Un seigneur de Granges près Melun au xvie siècle; — Notice biographique de Claude-Jacques Notté, p. 3.
Lhuillier. Deux lettres d'Anne d'Autriche et de Louis XIV relatives aux Ursulines de Melun; — Note relative aux familles de Corneille et de Benserade, p. 2.
—— Lettres d'Anne d'Autriche et de Louis XIV; — Extrait d'un compte des recettes et dépenses des forêts de Normandie, p. 118.
L'Huveaune (Inventaire de l'abbaye de), p. 166.
Liénard (Félix). Fouilles exécutées à Baalon (Meuse), p. 16, 23, 482.
Limoges (Vingt-huit années de la Société d'agriculture de), p. 409.
Lipsin (A.). Documents relatifs à l'histoire ecclésiastique des anciens diocèses de Thérouanne et de Boulogne, p. 48.
Locard (Arnould). Faune des terrains tertiaires moyens de la Corse, p. 391.
Longnon. Nommé membre du Comité, p. 1, 4.
Longuemar (De). Château-Guillaume et ses seigneurs, p. 109.
Lons-le-Saunier. Société d'émulation du Jura, p. 360.
Lormont (Église paroissiale de), p. 66.
Louis, duc d'Orléans (Étrennes données au duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, par), p. 260.
Louis XI (Traité passé entre le duc de Bourgogne et) après la conférence de Ham, p. 3.
Louis XIV (Une journée de), p. 43.
—— (Lettres de), p. 118.
Luce. Nommé membre du Comité, p. 1, 4.
Lunkopper (Notice sur des fouilles exécutées, en 1878, dans la forêt qui avoisine), p. 485.
Luxeuil. Découverte de monnaies romaines, p. 12.
Luzel. Nommé officier de l'instruction publique, p. 347.
Lyon (Fourvière et Ainay sous la domination romaine et les premiers chrétiens à), p. 429.

Digitized by Google

M

Macario (Le Dr). Machiavel et Savonarole, étude historique, p. 39.
Maggiolo. Statistique rétrospective de l'enseignement primaire en 1789, p. 399.
Malliard (Fernand de). Livre de raison d'une famille de Brive au xvie siècle, p. 466.
Malval. Choix de proverbes, locutions proverbiales, sentences, etc., recueillis dans le dialecte romano-provençal du Piémont, p. 41.
Marchand (Eugène). Composition du lait provenant des différentes races de l'espèce bovine, p. 504.
Marchegay (Paul). Chartes bordelaises, p. 6.
—— Chartes et autres titres du monastère de Saint-Florent, près Saumur, concernant l'Île-de-France, de 1070 à 1220, p. 10, 49.
—— Deux inscriptions de cloches angevines du xviie siècle, p. 249.
Marcille. Nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 348.
Mareil (Seine-et-Oise). Le *champ de violettes*, vestiges d'archéologie romaine, p. 21 et 457.
Marly-le-Roi (Dolmen de), p. 16.
Marsannay-la-Côte (Chute d'un météorite à), p. 504.
Marseille (Académie de). Son origine, ses publications, ses archives, ses membres, p. 52.
Marsy (De). Lettres des rois de France aux abbés de Saint-Hubert des Ardennes, p. 2, 107.
—— Hôtel de ville de Compiègne, p. 76.
Martial (Légende de saint), p. 9.
Martres (Léon). Enceinte et tertre funéraire à Serre-Gaston, p. 328.
Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne). Statue trouvée en 1876, p. 323.
Mathon. Fac-similé des armes de Poquelin de Beauvais, p. 118.
Maufras (Émile). Excursion aux dolmens de la Saussaye, p. 64.
Maunoir. Lettre invitant les délégués des Sociétés savantes à la distribution des prix de la Société de géographie, p. 499.
Mayaud. Recherches sur l'emplacement du *Prætorium* d'Aquitaine, p. 454.
Maze (L'abbé C.). Destruction de la truite dans la Lézarde, p. 524.
Mégnin (P.). Nouvelles observations sur le développement et les métamorphoses des ténias des mammifères, p. 517.
Melun (Ursulines de). Deux lettres d'Anne d'Autriche et de Louis XIV, p. 2.
Mende (Vente d'un chien perdu au profit du chapitre cathédral de); — (L'évêque de) donnant l'autorisation de faire ouvrir des mines, p. 9.
Mercier (Paul). Le terrier de Toulon, p. 486.
Merlin (Diaire de Jacques), p. 50.
Michel (Edmond). Fac-similé de l'inscription funéraire de Claude Fusée, p. 21. — Proposition relative à la publication d'un recueil des inscriptions de l'ancien diocèse de Sens, p. 22.
Midoux. Nommé officier d'académie, p. 348.
Mignard (Pierre), sa famille et quelques-uns de ses tableaux, p. 30.
Mireur. De l'enseignement primaire en Provence avant 1789, p. 2.
Montagnes (Étude sur les travaux de reboisement et de gazonnement des), p. 493.
Mont Beuvray (Fouilles du), p. 319.
Montessus (Le Dr de). Cataclysmes ornithologiques, p. 505.
Montfort-l'Amaury (De l'instruction publique à), p. 422.

Digitized by Google

Morel. Fac-similé d'un vase trouvé à Fouchères, p. 16.
Morlet. Victorin de Feltre et la maison de Joyeuse, ou un lycée modèle au xve siècle en Italie, p. 400.
Mosa n'est pas au Moulin-Rouge, p. 467.
Mougin (Le D^r). Foyers gaulois de Plichancourt; — Fouilles du cimetière gaulois de Charvais, territoire d'Heiltz-l'Évêque, p. 79.
Moulin-Rouge. Voy. *Mosa*.
Mowat. Note sur la borne milliaire d'Arles, p. 12, 248.

N

Nancy. Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain, prix de 1,000 fr., p. 346, 349.
Nansouty (Général de). Observatoire du Pic du Midi, p. 508.
Nice. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, p. 360.
Nicolas. Des fonctions cylindriques, p. 513.
Niewenglowski. Théorème de géométrie, p. 514.
Nivernais (Les revenus du duché de), p. 427.
Nodot. De l'emploi du spectroscope, p. 503.
Noël. Nommé officier d'académie, p. 348.
Normandie (États de), p. 46.
—— (Influence des Scandinaves en), p. 37.
Notté (Claude-Jacques). Notice biographique, p. 3.
Noury. Résultats d'observations faites sur les oiseaux, p. 493.
—— (Extrait d'un compte des recettes et dépenses des forêts de), p. 118.
Numeistre (De l'imprimeur ambulant), p. 45.

O

Oiseaux (Résultats d'observations faites sur les), p. 493.
—— (Distribution géographique des) dans les îles de l'Océanie, p. 508.
Orbestier (Cartul. de l'abbaye d'), p. 43.
Ortolan. Emploi des huiles neutres et raffinées au graissage des mouvements des machines motrices et à l'éclairage, p. 514.

P

Pagnoul. Médaille d'argent, p. 347. — Travaux d'agronomie, p. 389.
Pagus Bronensis (Mémoire sur le), p. 25.
Paillard (Charles). Papiers d'État et documents inédits pour servir à l'histoire de Valenciennes, pendant les années 1566 et 1567, p. 33.
Pamard. Notice sur le Mont Ventoux, p. 523.
Papillon. Objets recueillis à *Verbinum*, p. 58.
Paquet. Gouttières moulées faites avec de la gutta-percha, p. 521.
Paratonnerres à pointes, p. 513.
Parlement. Son séjour à Pontoise en 1720, p. 101.
Parrocel. Nommé officier d'académie, p. 348.
Parrot. Note sur les deux édicules découverts à Angers, p. 21.
—— Le logis de Jean de Pincé à Angers, p. 442.

Digitized by Google

Pellet. Développement des fonctions, p. 500.
Pellisson (Jules). Le Papier pour le consistoire de Barbezieux, p. 39.
Penenprat. Procédé de transformation en planche de cuivre d'une pierre gravée, p. 23.
Pentateuque (Notice sur un manuscrit de Lyon renfermant une ancienne version latine inédite de trois livres du), p. 6.
Périgueux. Société historique et archéologique du Périgord, prix de 1,000 f., p. 346, 376.
Péron. Échinides cénomaniens de l'Algérie, p. 521.
Pestre (G.). Note sur l'église de Plichancourt, p. 81.
Pic du Midi (Observatoire du), p. 508.
Pierre, archevêque d'Arles. Charte donnant pouvoir de frapper monnaie, p. 9.
Piganneau. Église paroissiale de Lormont, p. 66. — Excursion archéologique à Budos et l'église de Villagraines, p. 67.
Pigeotte (Léon). Le grand clocher de la cathédrale de Troyes, p. 29.
Pincé (Le logis de Jean de), p. 442.
Plichancourt (Foyers gaulois de), p. 79. — (Note sur l'église de), p. 81.
Poitou (Les grands jours du), p. 10.
Poquelin (Fac-similé des armes de), p. 118.
Porchères (Laugier et Arbaud de), p. 406.
Poulle (Alexandre). Nommé officier d'académie, p. 348.
Prætorium d'Aquitaine (Recherches sur l'emplacement du), p. 454.
Prarond. Ordonnance de Henri III conservée à la bibliothèque communale d'Abbeville, p. 95.
Prévost. Forteresses ou remparts de verre, p. 487.
Priolo. Lettres adressées à Colbert, p. 50.
Prost (Auguste). Nommé officier d'académie, p. 348.
Provence (De l'enseignement primaire en), p. 2.

Q

Quantin. Charte de la reine Jeanne de France, portant donation d'un reliquaire aux Frères Prêcheurs d'Auxerre p. 9.
—— Photographie d'un vase gaulois, p. 13.
Quenault. Organisation de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital général de Coutances, p. 35.
Quicherat (Jules). Recommande aux délégués les études archéologiques, p. 489.

R

Ralliement (Place du) à Angers, p. 444.
Rambouillet. Société archéologique, prix de 1,000 francs, p. 346, 355.
Ramé (Alfred). Nommé membre honoraire du Comité, p. 1, 15.
—— Note sur le Psautier d'York, p. 3.
Rapports sur les communications manuscrites :
Boislisle (A. de). Le Parlement à Pontoise, p. 101; — Des denrées à Lagnes; — Abbé de la Jeunesse, p. 102. — Lettres des rois de France aux abbés de Saint-Hubert des Ardennes, p. 107. — Château-Guillaume, p. 109.
Chéruel. Confrérie de Saint-Gilles de Caudebec, p. 117.
Clément de Ris (L.). Tableaux, p. 173.

Digitized by Google

Darcel (Alfred). Inventaires, p. 144. 182, 264.

Desnoyers (J.). Documents relatifs à Beaune, p. 110.

Douët d'Arq. Étrennes données au duc de Bourgogne, p. 260. — Empreintes de sceaux, p. 263.

Laborde (J. de). Ordonnance de Henri III, p. 95.

Lasteyrie (Robert de). Inscription de Villiers-aux-Bois, p. 244. — Tombeau à Saint-Séverin, p. 246. — Inscriptions de cloches, p. 249. — Tombeau d'une recluse, p. 251. — Religieux de Saint-Jean de Jérusalem, p. 308. — Marques de potiers, p. 311. — Inscription, p. 313.

Le Clerc. Sépulture du chevalier de Vauréal, p. 256.

Longnon (A.). Cagots, p. 122. — Documents relatifs à l'histoire de Béziers, p. 123.

Martin (Henri). Menhir de Kernuz, p. 141.

Marty-Laveaux. Armes de Poquelin; — Lettres; — Compte relatif aux forêts de Normandie, p. 118; — Pièces relatives à La Fontaine, p. 120. — P. de la Chaise, p. 121.

Quicherat (J.). Divers, p. 316.

Ramé (A). Psautier d'York, p. 82. — Vitrail, p. 296.

Robert (P. Ch.). Camps retranchés p. 127. — Milliaire d'Arles, p. 240.

Wey (Francis). Franchises de Rigny-sur-Saône, p. 96.

Rapports sur les publications des Sociétés savantes :

Barthélémy (Édouard de). Société académique de Laon, p. 70. — Congrès archéologique de France, p. 73.

Bellaguet. Société de Valenciennes, p. 33.

Chéruel. Académie de Rouen, p. 46.

Clément de Ris (L.). Société archéologique de Bordeaux, p. 64.

Desnoyers (J.). Société académique de l'Aube, p. 25. — Académie de Marseille, p. 52.

Gautier (Léon). Archives historiques du Poitou, p. 43.

Hippeau. Société académique de Boulogne-sur-Mer, p. 48. — Archives historiques de la Saintonge, p. 49. — Société de l'Eure, p. 51.

Le Blant (Edmond). Société du Périgord, p. 62.

Le Clerc. Société de Douai, p. 58. — Société de Vervins, p. 58.

Lefèvre-Pontalis (Antonin). Société des sciences morales, à Versailles, p. 42.

Luçay (Le comte de). Société de la Charente, p. 37.

Meyer (Paul). Société des Alpes-Maritimes, p. 39.

Mofras (E. de). Revue historique du Tarn, p. 44.

Robert (Charles). Société de Vitry-le-François, p. 79.

Tardif (Jules). Société du Cotentin, p. 35.

Raulin. Météorologie de la Péninsule Ibérique, p. 515.

Raverat (Baron de). Fourvière et Ainay sous la domination romaine et les premiers chrétiens à Lyon, p. 429.

Raymond de Beaufort (Extrait de l'acte d'émancipation de), p. 201.

Revon. Nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 348.

Richard Cœur-de-Lion (Supplément au mémoire : *La vérité sur la mort de*), p. 6.

Richard (Étude sur les La Bouillane et les), p. 6.

Richemond. Registre de Martin de Berrendy, maire de la Rochelle, p. 5.

Rigny-sur-Saône (Franchises et privilèges du bourg de), p. 96.

Rigollot. Recherches sur l'onomastique du Vendômois au xvie siècle, p. 436.

Rigot. Étude sur un retable de l'église de Roubaix, p. 60.

Robert (Charles). Étude sur quelques

Digitized by Google

inscriptions antiques du musée de Bordeaux, p. 69.
Rochega (Gers). Sépulture gallo-romaine, p. 321.
Rodin. Médaille d'argent, p. 347. — Travaux de botanique, p. 390.
Roque-Ferrier. Vestiges d'un article archaïque roman, *al, au, el*, etc., conservé dans le Béarn, le Roussillon, la Gascogne, le comté de Nice et les Cévennes, p. 414.
Rostan. Une inscription du xe siècle découverte à Notre-Dame de Ceaux, p. 313.
Roubaix (Un rétable de l'église de), p. 60.
Rouen (Note sur le parvis de la cathédrale de), p. 46.
—— (Assemblée de la noblesse à), en 1789, p. 47.
Rouget. Transformation des forces dans les plaques électriques de la torpille et dans les plaques motrices des muscles volontaires, p. 522.
Run-Aour (Tumulus de), p. 318.

S

Saccharomyces (Recherches sur le genre), p. 515.
Saint-Aphrodise de Béziers (Lettre du chapitre de); — Note sur la famille Forcadel, p. 5.
Saint-Césaire d'Arles (Inventaire de l'abbaye de), p. 168.
Saint-Clair (Gers). Figure mithriaque, p. 326.
Saint-Florent, près Saumur (Chartes et autres titres du monastère de), p. 10, 49.
Saint-Flour (Pouillé du diocèse de), p. 10.
Sainte-Foy (Gironde). Substruction d'un édifice gallo-romain, p. 328.
Saint-Genis (Victor). Statistique de la vie humaine avant 1789, p. 6.
Saint-Georges-de-Didonne (*Villa* romaine à), p. 65.
Saint-Gérand-le-Puy (Allier). Faune des mammifères fossiles de), p. 511.
Saint-Germain (De). Un théorème de Poisson sur la série de Laplace, p. 514.
Saint-Gilles (Confrérie de) à Caudebec, p. 2. — (Donation faite à la confrérie de), p. 117.
Saint-Hubert des Ardennes (Lettres des rois de France aux abbés de), p. 2, 107.
Saint-Martin (Note sur l'emplacement de la basilique de), p. 457.
Saint-Nicolas-lès-Arras (Fouille du cimetière antique de), p. 329.
Saint-Paul (Anthyme). Anciennes églises de l'arrondissement de Senlis, p. 74.
Saint-Pierre (Note sur l'emplacement de la basilique de), p. 457.
Saint-Severin (Charente). Tombeau du xie siècle, p. 246. — (Note sur l'emplacement de la basilique de), p. 457.
Saint-Victor de Marseille (Inventaire des ornements de l'abbé de), p. 160.
Salvandy (De). Notice sur sainte Foy à Conches et en Norfolkshire, p. 51.
Sarcophages chrétiens de la Gaule (Projet de publication des), p. 15.
Sardou. Mystère de sainte Agnès, p. 40. — L'idiome niçois, ses origines, son passé, son état présent, p. 41.
Sauvage (L'abbé). Donation faite à la confrérie de Saint-Gilles, à Caudebec, p. 2.
—— Charte relative à une rente fondée à l'occasion de la bénédiction d'une cloche, p. 9.
—— Donation faite à la confrérie de Saint-Gilles de Caudebec, p. 117.
Savorgnan de Brazza, nommé officier d'académie, p. 348. — Son voyage sur l'Ogôoué, p. 396.

Digitized by Google

Schrader. Médaille d'or, p. 347. — Recherches sur les Pyrénées, p. 394.
—— Relèvements géographiques des Pyrénées espagnoles, p. 523.
Schwendener (Examen critique de la théorie de), p. 521.
Scorbiac (De). Labourage des pentes rapides, p. 524.
Senlis (Château de), p. 76; — (Arènes de), p. 77.
Sens (Recueil des inscriptions de l'ancien diocèse de), p. 22.
Serre-Gaston (Landes). Enceinte et tertre funéraire, p. 328.
Silvacane (Inventaire de l'abbaye de), p. 153.
Simonin (E.). Des trois faits physiologiques qui servent principalement de guide lors des anesthésiations pratiquées à la clinique chirurgicale de M. Simonin, p. 519.
Sirodot. Objets fossiles recueillis au Mont-Dol, p. 521.
Socard (Émile). La franc-maçonnerie à Troyes, p. 31.
Sociétés savantes des départements. Dix-septième réunion annuelle des délégués, p. 333. — Séance générale du 19 avril 1879, p. 338. — Concours de 1879, p. 346.
Sociétés savantes des départements (Publications des) :
Albi. Revue historique, scientifique et littéraire du dép. du Tarn, p. 44.
Amiens. Académie des sciences, lettres et arts, p. 536.
Angoulême. Société archéologique et historique, p. 37.
Arras. Académie des sciences, lettres et arts, p. 534.
Bordeaux. Société archéologique, p. 64.
Boulogne-sur-Mer. Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, p. 48.
Brive. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, p. 529.
Caen. Société française d'archéologie. Congrès archéologique, p. 73.
Cambrai. Société d'émulation, p. 540.
Coutances. Société académique du Cotentin, p. 35.
Douai. Société d'agriculture, sciences et arts, p. 58.
Draguignan. Société d'études scientifiques et archéologiques, p. 536.
Évreux. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, p. 51.
Laon. Société académique, p. 70.
La Roche-sur-Yon. Société d'émulation de la Vendée, p. 537.
Le Havre. Société d'études diverses, p. 541.
Le Mans. Société historique et archéologique du Maine, p. 535.
Marseille. Académie, p. 52.
—— Société de statistique, p. 540.
Montpellier. Académie des sciences et lettres, p. 532.
Nancy. Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, p. 532, 533.
Nice. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, p. 39.
Périgueux. Société historique et archéologique du Périgord, p. 62.
Poitiers. Société des archives historiques du Poitou, p. 43.
Rochefort. Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts, p. 527.
Rouen. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, p. 46.
Saint-Quentin. Société académique, p. 538.
Saintes. Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, p. 49, 527.
Toulouse. Académie des jeux floraux, p. 530.
Troyes. Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, p. 25, 526.

Digitized by Google

Valenciennes. Société d'agriculture, sciences et arts, p. 33.
Versailles. Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, p. 42.
Vervins. Société archéologique, p. 58.
Vitry-le-François. Société des sciences et arts, p. 79.
Solimariaca est bien à Soulosse, p. 467.
Solutré (Fouilles de), p. 13.
Sorbonne (Lectures faites à la). Comptes rendus pour la section d'histoire et de philologie, p. 397; — pour la section d'archéologie, p. 440; — pour la section des sciences, p. 491.
Soucaille. Lettre du chapitre de Saint-Aphrodise de Béziers, p. 5.
—— Documents relatifs à l'histoire de Béziers, p. 123.
Souillart. Mouvements relatifs des divers corps du système solaire, p. 514.
Soulosse. Voy. *Solimariaca*.

T

Taillebois (Édouard). Vingt-huit années de la Société d'agriculture de Limoges, p. 409.
Tamizey de Larroque. Lettres adressées à Colbert par Priolo, p. 50.
—— Nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 348.
Taphanel. Une journée de Louis XIV, p. 43.
—— L'École royale militaire, sa fondation et ses fondateurs (1751-1788), p. 404.
Tartière. Inventaire d'un marchand landais, dressé au milieu du xve siècle, p. 21.
Ténias des mammifères, p. 517.
Terninck. Recherches archéologiques dans le Pas-de-Calais, p. 13.
—— Fouille du cimetière antique de Saint-Nicolas-lès-Arras, p. 329.
Terquem. Dispositions données à la lampe Drummond, p. 509. — Tension superficielle des liquides, p. 510.
Teyssier. Ethnographie albigeoise, p. 45.
Tholin. Sépulture antique de Rochega (Gers), p. 321.
Tisserand (L'abbé). Deux actes mémorables du patriotisme des Antibois, p. 39.
Tlemcen (Notice sur le monument de), p. 12.
Toulon (Inventaires de la cathédrale de), p. 158, 171.
—— (Le terrier de), p. 486.
Trouessart (Le Dr E. L.). Distribution géographique des chiroptères, p. 510.
Troyes (Cérémonial du joyeux avènement des évêques de), p. 26. — (Le grand clocher de la cathédrale de), p. 29. — (La franc-maçonnerie à), p. 31.
—— Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres, prix de 1,000 francs, p. 346, 353.
Truchot. Collection d'appareils qui ont servi à Lavoisier, p. 504.
Tunisie (Inscriptions romaines recueillies dans la), p. 13.

V

Valenciennes. Son organisation militaire de 1057 à 1789; — Papiers d'État et documents inédits pour servir à son histoire, p. 33.
Vaucluse (Notes sur l'histoire, la statistique, la féodalité, etc. dans le département de), p. 5.
Valladier (Les sermons d'André), p. 437.
Vauréal, fils naturel du dernier prince

Digitized by Google

de Conti (Note relative à la sépulture du chevalier de), p. 256.
Vaux (Inventaire du mobilier de Notre-Dame de), p. 15.
Vayssière. Traité passé entre le duc de Bourgogne et Louis XI à la suite de la conférence de Ham, p. 3.
Vendômois (Recherches sur l'onomastique du) au xvie siècle, p. 436.
Ventoux (Notice sur le Mont), p. 523.
Verbinum (Objets recueillis à), p. 58.
Verdun. Société philomathique : impression d'un ouvrage intitulé : *Les voies antiques et l'archéologie aux époques celtique et gallo-romaine dans le département de la Meuse*, p. 22.
—— (Monographie numismatique de), p. 13.
Verglas (Effets du) dans l'Orléanais et en Sologne, p. 500.
Vidal (Léon). Procédé pour le tirage de planches phototypiques, p. 516.
Villagraines (Église de), p. 67.
Villegouge (Station préhistorique à), p. 65.
Villeneuve-de-Marsan (Fresques découvertes dans l'église de), p. 15.
Villiers-aux-Bois (Pas-de-Calais). Inscription du xiiie siècle, p. 244.
Vintimille (Description du théâtre de), p. 443.
Volx (L'abbaye de), p. 423.
Voulot (Félix). *Solimariaca* est bien à Soulosse et *Mosa* n'est pas au Moulin-Rouge, p. 467.

Y

York (Note sur le Psautier d'), p. 3, 82.

Digitized by Google

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES DOCUMENTS PUBLIÉS DANS CE VOLUME.

1157. Permission donnée par Bertrand, abbé de Saint-Gilles, à Raymond, maître de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, de construire un oratoire avec cimetière, p. 309.
1289. Inventaire de l'abbaye de Silvacane, p. 153.
1333. Inventaire de la cathédrale de Toulon, p. 156.
1358. Inventaire des ornements de l'abbé de Saint-Victor de Marseille, p. 160.
1379. Extrait de l'acte d'émancipation de Raymond de Beaufort, p. 201. — Inventaire du château de Cornillon, p. 202.
1388. Inventaire de l'abbaye de l'Huveaune, p. 166.
1399. Ordre de Louis, duc d'Orléans, de donner des étrennes au duc de Bourgogne, p. 262.
1439. Inscription de la grosse cloche de Château-Gontier, p. 250.
1473. Inventaire de l'abbaye de Saint-Césaire d'Arles, p. 168.
1509. Deuxième inventaire de la cathédrale de Toulon, p. 171.
1511. Inventaire du trésor de la métropole d'Avignon, en 1511, p. 272.
1585. Ordonnance de Monseigneur le duc de Montmorenci, gouverneur pour le Roy au pays de Languedoc, par laquelle Messieurs les consulz sont relaxés de la demande d'ung cheval faicte par les Forcadels auxdits sieurs consulz, p. 124.
1604. Lettre missive du premier président de Toulouse envoyée aux consuls de Béziers, touchant le cruel et inhumain massacre commis en la personne de M. François Forcadel, p. 125.
1605. Extrait d'un compte des recettes et dépenses des forêts de Normandie, p. 119.
1611. Fonctions, droits et privilèges de l'abbé de la Jeunesse, p. 105.
1680. Lettre du R. P. de La Chaise à M. de Visemar, p. 121.
1782. Collection de tableaux d'un chanoine de Meaux, p. 179.
1785. Extrait des registres de la paroisse Saint-Ambroise de Melun, relatif au décès du chevalier de Vauréal, p. 258. — Inscription gravée sur sa tombe, p. 259.

Digitized by Google

de la Cour, commune de Lantic (Côtes-du-Nord). Communication de M. Hucher, p. 296 à 308.

Rapport, par M. Robert de Lasteyrie, sur la permission donnée par Bertrand, abbé de Saint-Gilles, aux religieux de Saint-Jean de Jérusalem de construire un oratoire (1157). Communication de M. de Lamothe, p. 308 et 309.

Texte de cette communication, p. 309 et 310.

Rapport, par M. Robert de Lasteyrie, sur deux marques de potiers du musée du Mans. Communication de M. Hucher, p. 311.

Texte de cette communication, p. 311 à 313.

Rapport, par M. Robert de Lasteyrie, sur une inscription du xe siècle découverte à Notre-Dame de Ceaux (Var). Communication de M. Rostan, p. 313 à 316.

Rapport, par M. J. Quicherat, sur des communications de MM. Cournault, du Châtellier, Bulliot, Tholin, Braquehaye, Foisset, Clément Simon, Henriet, Martres et Terninck, p. 316 à 331.

Digitized by Google

Jr 270

Jr 313 d

Jr 193

LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS

se vend au prix de 9 francs le volume.

ON SOUSCRIT À PARIS,

CHEZ A. DURAND ET PEDONE-LAURIEL, LIBRAIRES,

13, RUE SOUFFLOT.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03015 2360

BOUND

SEP 15 1949

UNIV. OF MICH.
LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google